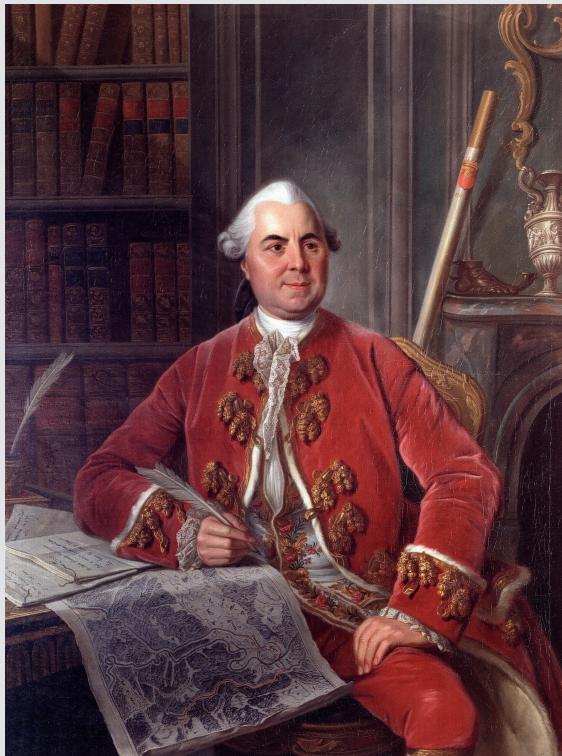


BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CXXVII - 2023



2023

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Cet ouvrage est édité avec le soutien de l'Agence wallonne du Patrimoine, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'asbl Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois.

Textes et illustrations sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon passible de peines prévues par la loi.

Diffusion

Institut archéologique liégeois (IAL)
Grand Curtius
Quai de Maestricht 13
B - 4000 Liège

Éditeur responsable

Luc Engen, président de l'IAL
© Institut archéologique liégeois

Coordination

Monique Merland, directrice des publications de l'IAL

Réalisation infographique

Anne Merland, Beaufays – www.typographice.be

Impression

Snel Grafics s.a., Vottem

Couverture

Louis-Michel van Loo, *Portrait de Jacques de Heusy*.
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs,
dépôt de la Fondation Roi Baudoin, inv. KBS 0022.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché KN011830).

Jean Rets, panneaux décoratifs, vitraux et céramique murale,
présentés sous les n°s 7, 9, 23, 25 et 32 du catalogue.
© Raymond Balau.

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME CXXVII

2023



2023

L'EXERCICE DE LA MÉDECINE AU MOYEN ÂGE EN WALLONIE ET EN FLANDRE : ANALYSE DE QUELQUES MENTIONS DE *PHYSICI* ET DE *CHIRURGICI*, MAIS AUSSI D'*OBSTETRICES*

par Christine RENARDY

Il y a souvent une nette différence entre la théorie et la pratique ; ainsi, au Moyen Âge, nombre de diplômés en médecine n'ont jamais exercé leur art. Cette contribution a pour but de repérer les véritables praticiens de l'art de guérir en faisant une synthèse des données repérées, tout en spécifiant qu'elles ne sont pas nécessairement exhaustives comme souvent pour les recherches centrées sur le Moyen Âge, époque où la conservation et la disponibilité des sources sont aléatoires¹.

L'étude qui a ouvert la voie dans la connaissance des personnes pratiquant la médecine dans l'espace actuellement occupé par la Belgique durant le Moyen Âge est celle de Fernand Vercauteran : *Les médecins dans les principautés de la Belgique, du VIII^e au XIII^e siècle*². Lors de l'élaboration de ma thèse, j'ai personnellement recensé tous les physici³ du diocèse de Liège à partir de la seconde moitié du XII^e siècle – époque de la constitution de plusieurs centres universitaires – jusqu'au milieu du XIV^e siècle⁴ ; mais j'ai aussi, au hasard d'autres recherches, relevé diverses mentions de personnes pratiquant des soins aux malades, des opérations ou encore des accouchements.

C'est à la fin du Haut Moyen Âge que l'enseignement des sciences médicales s'est structuré. Active dès avant l'an mil, l'École dite de Salerne

¹ Je dédie cette modeste contribution à feu Fernand Vercauteran, ce grand médiéviste, qui m'a formée à l'ULiège et qui m'a engagée comme assistante à la fin de sa carrière.

² Parue dans *Le Moyen Âge*, t. 57, 1951, p. 61-92.

³ Physicien, naturaliste ou médecin en latin classique (URL : <https://gaffiot.fr/#physicus>).

⁴ RENARDY Christine, *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège, 1140-1350. Recherches sur sa composition et ses activités* et Id., *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique, 1140-1350*, Paris, Les Belles Lettres, 1979 et 1981, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. 227 et 232).

possède des traductions latines d'ouvrages arabes, eux-mêmes héritiers de traités médicaux grecs de l'Antiquité, si bien que cette institution a été en mesure de diffuser des textes qui ont fait autorité en Europe jusqu'au XV^e siècle⁵, comme le *Circa Instans* dit de Platearius, dont on possède plusieurs manuscrits et quelques rares éditions incunables⁶, l'*Antidotaire*⁷ de Nicolas dit Myrepsos⁸, ou encore un ensemble de prescriptions hygiéniques et diététiques, dit *Régime de Salerne*. À partir de la fin du XII^e siècle, d'autres écoles de médecine se structurèrent au sein d'universités nouvellement organisées. À Liège, l'évêque Rathier, intellectuel formé à l'abbaye de Lobbes⁹, qui a aussi été évêque de Vérone¹⁰, demande en 953 à un correspondant anonyme, sans doute un érudit italien, de transcrire pour lui des traités de médecine, car il a constaté lors d'un séjour en bord de Meuse leur absence des bibliothèques locales¹¹.

PHYSICI

Il convient d'emblée de préciser le fait que bien des *physici*¹² formés à l'université sont des clercs, qui n'ont dès lors pas pu pratiquer la médecine sur le terrain, puisqu'en 1215, au concile de Latran, il leur fut

⁵ JOUANNA Jacques et MAHÉ Jean-Pierre, *Une anthologie médicale arménienne et ses parallèles grecs*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 148^e année, n° 2, 2004, p. 549-598.

⁶ BARBAUD Jean, *Platearius et l'Antidotaire Nicolas*, dans *Actes du 31^e Congrès international d'Histoire de la Pharmacie*, Paris, 1996, p. 301-305 ; VENTURA Iolanda, *Il Circa instans attribuito a Platearius: transmisione manoscritta, redazione, criteri di cotruzione di un editione critica*, dans *Revue d'Histoire des Textes*, vol. 10/1, 2015, p. 251-362.

⁷ Recueil médiéval de recettes de médicaments (pharmacopée). Cf. OPSOMER Carmélia et BINARD Marc, *Matériaux pour une histoire quantitative de la pharmacopée présalerne*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. 34, 1989, p. 223-241 ; BARBAUD Jean, *op. cit.*

⁸ Dit aussi d'Alexandrie, médecin de l'empereur Jean III Doukas Vatatzès (1224-1254).

⁹ Située dans le diocèse de Cambrai, mais dépendant au temporel de l'Église de Liège, cette abbaye bénédictine a servi de relais, avant l'an mil, entre les meilleurs intellectuels français (Reims, Chartres et Paris) et les écoles de Liège : cf. RENARDY Christine, *Les écoles liégeoises du IX^e au XII^e siècle*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 57, 1979, p. 310-317.

¹⁰ Évêque de Vérone de 931 à 934, de 946 à 948 et de 962 à 965 ; évêque de Liège de 953 à 955 : DOLBEAU François, *Rathier de Vérone*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, vol. 13, Paris, 1987, p. 135-143 ; DIERKENS Alain, *Notger, Folcuin et Rahier*, dans KUPPER Jean-Louis et WILKIN Alexis (dir.), *Évêque et prince, Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, 2013, p. 271-295 et *Series Episcoporum* (URL : [///C:/Users/Media544134/Downloads/256-Dierkens-Notger.pdf](http://C:/Users/Media544134/Downloads/256-Dierkens-Notger.pdf)) ; KUPPER Jean-Louis, *Leodium (Liège / Luik)*, dans *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII, Series V. Germania, Tomus I. Archiepiscopus coloniensis*, éd. WEINFURTER S. et ENGELS O., Stuttgart, 1982, p. 64-65.

¹¹ WEIGLE Fritz (Ed.), *Die Briefe des Rathers von Verona*, Weimar, 1949, p. 48, n° 9A [M.G.H., *Die Briefe der deutschen Kaiserzeit*, t. 1].

¹² J'ai relevé cinquante *physici* dans les limites spécifiées dans ma thèse.

formellement interdit de faire couler le sang¹³. On peut cependant constater que les diplômés dans l'art de guérir sont, dans les sources liégeoises, beaucoup plus nombreux que les théologiens. Jusqu'en 1350, parmi les universitaires du diocèse de Liège qui ont poursuivi leur *cursus* au-delà de la maîtrise ès-arts¹⁴ et dont la spécialité est connue, on compte en effet 7 % de médecins pour 4 % de théologiens¹⁵.

Quatre *physici* liégeois, c'est-à-dire pour mon propos, originaires du diocèse de Liège ou y exerçant une fonction, ont été formés à Paris – institution conservatrice et opposée à la pratique expérimentale –, deux à Bologne¹⁶ et deux autres à Montpellier¹⁷. La *physica*, qui est pourtant enseignée à partir du XIII^e siècle dans bien des universités, ne fut donc étudiée par les Liégeois que dans ces trois *studia universalia*, à savoir une des plus anciennes universités italiennes, ainsi que dans les deux plus grandes écoles françaises. Ces dernières étaient rivales au Bas Moyen Âge, car elles concevaient l'enseignement des sciences naturelles de manière différente.

Contrairement aux universités de Bologne et Montpellier, la Sorbonne est en effet longtemps restée attachée au respect des dogmes théologiques et a, jusqu'au début du XV^e siècle, interdit les exercices pratiques sur le corps humain¹⁸ ; elle s'est dès lors souvent coupée de la recherche prospective, nécessaire au progrès scientifique¹⁹. À Paris, après la maîtrise ès-arts, le *cursus* médical s'étend encore sur plusieurs années avant l'obtention de la licence (doctorat) en médecine²⁰. Cet enseignement

¹³ *Conciliorum oecumenicorum decreta*, éd. J. ALBERIGO *et alii*, 2^e éd., 1962, p. 220.

¹⁴ Les étudiants qui se contentent de la maîtrise ès-arts (5/6 années d'études) sont essentiellement issus de la bourgeoisie. En effet, les candidats, qui ne trouvaient pas de places dans les collèges assurant la gratuité (ces dernières étant devenues plus rares au fil du temps), ont souvent dû renoncer à poursuivre leurs études.

¹⁵ RENARDY Christine, *Le monde....*, p. 171-179 : les juristes constituent près de 15 % des universitaires formellement identifiés.

¹⁶ Fondée en 1123. La première dissection d'un humain semble y avoir eu lieu en 1281 : LAMBERTINI Gastone, *L'École de Salerne, les Universités de Bologne et de Padoue*, dans SOURNIA Jean-Charles (dir.), *Histoire de la médecine*, Paris, 1976, t. 2, p. 332 ; MAC VAUGH Michael, *The Rational Surgery in the Middle Ages*, Florence, 2006.

¹⁷ Fondée dès 1137 par un groupe d'enseignants venus de Salerne : DULIEU Louis, *La Médecine à Montpellier*, t. 1, *Le Moyen-Âge*, Avignon, 1975, p. 13 et sv.

¹⁸ JACQUART Danielle, *La scolastique médicale*, dans GRIMEK Mirko Drazen (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 1, *Antiquité et Moyen-Âge*, Paris, 1998, p. 99-115.

¹⁹ BARIETY Maurice et COURY Charles, *Histoire de la médecine*, Paris, 1963, p. 348. Voir aussi *infra* n. 21.

²⁰ LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, 1972, p. 85 ; JACQUART Danielle, *op. cit.*, p. 120 et sv.

théorique²¹ y est longtemps resté basé sur la tradition hippocratique et galénique²², ainsi que sur différents traités salernitains ou issus de la médecine gréco-arabe, dont le Canon d'Avicenne²³.

CHIRURGICI

Alors qu'à Paris, tous les étudiants étaient tonsurés, on relève parmi la population universitaire italienne et montpelliéraise un nombre substantiel de laïcs, formés au droit ou à la médecine. L'origine sociale est en effet déterminante. Les fils de bourgeois se répartissent de manière à peu près égale entre ces deux disciplines. Les options scolaires sont bien sûr choisies en fonction des ambitions personnelles ou familiales²⁴. Les étudiants, souvent issus de la bourgeoisie et restés à l'état laïque, peuvent dès lors pratiquer la chirurgie souvent en collaboration avec des barbiers.

Parmi les *physici* liégeois, on relève quelques diplômés, qui ne sont visiblement pas entrés dans les ordres et qui ont donc pu pratiquer la chirurgie : ainsi le *physicus* Gossuin²⁵ est un laïc membre de la cour allodiale de Liège cité en 1276 et en 1285²⁶ ; Henri du Vieux-Héverlée²⁷, médecin laïc à la léproserie de Ter Bank, est cité le 18 novembre 1275²⁸ ; le chirurgien Jean²⁹ habite Louvain, où il possède une maison citée le

²¹ JACQUART Danielle et MICHEAU Françoise, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, 1990 : cette étude démontre qu'en Occident, on a longtemps négligé les apports de la physiologie et de l'anatomie.

²² Basée sur un recueil de textes réunis au milieu du XI^e siècle par Constantin l'Africain (ca 1020-1087), médecin chrétien de Carthage, dont la base est inspirée des traités d'Hippocrate de Cos (460-ca 370) et de Galien (131-201).

²³ Ce médecin persan est l'auteur du Livre de la Loi concernant la médecine ou Canon, rédigé au début du XI^e siècle et rapidement diffusé en langue arabe, puis traduit en latin par Gérard de Crémone, mais, pas tout de suite, assimilé en Occident, cf. STROHMAIER Gotthard, *La médecine dans le monde byzantin et arabe*, dans GRIMEK Mirko Drazen (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident...*, p. 144-145 et CHANDELIER Joël, *Avicenne et la médecine en Italie*, Paris, 2017.

²⁴ Les membres de la haute noblesse se préparaient à la gestion au plus haut niveau, si possible épiscopale, en étudiant le droit ; il en va de même pour les patriciens qui visaient eux le plus souvent des dignités canoniales dans les chapitres de leur ville d'origine. Voir RENARDY Christine, *Les maîtres...*, p. 171-192.

²⁵ RENARDY Christine, *Les maîtres...*, p. 266.

²⁶ SCHOONBROODT Jean-Guillaume, *Inventaire analytique et chronologique des archives du Val-Saint-Lambert-lez-Liège*, t. 1, Liège, 1877, p. 125, n° 345 et p. 141, n° 380.

²⁷ RENARDY Christine, *Les maîtres...*, p. 306.

²⁸ UYTTEBROUCK André, *Inventaire des archives de la léproserie de Terbank*, dans *Annales de la société belge d'histoire des hôpitaux*, t. 4, 1966, p. 146, n° 78.

²⁹ RENARDY Christine, *Les maîtres...*, p. 324.

12 mai 1327³⁰; Baudouin de Jodoigne³¹, chirurgien³² liégeois, est cité comme témoin dans un acte de l'évêque Adolphe de la Marck daté du 27 juillet 1337³³; Henri de Lens³⁴, médecin et laïc, est cité comme témoin dans un acte du chapitre Saint-Denis à Liège daté du 1^{er} octobre 1340³⁵.

Des médecins et chirurgiens en robe longue³⁶, cet attribut les distinguant des vulgaires barbiers, étaient donc installés à Liège, à Louvain et assez curieusement à Lens-sur-Geer³⁷. La plupart d'entre eux sont cités comme propriétaires, alors que le Liégeois Gossuin siège même à la cour allodiale. Ils forment une aristocratie médicale, qui s'oppose aux barbiers sans formation intellectuelle, qui opèrent sous leur tutelle une fois que le diagnostic scientifique a été posé. Pour le reste du territoire belge au XIII^e siècle, Fernand Vercauteren a identifié avec certitude cinq médecins / chirurgiens non entrés dans les ordres ; d'autres *physici* pourraient être également des laïcs, mais aucune preuve formelle prouvant cette qualité n'a pu être relevée³⁸.

Ce sont bien sûr les chirurgiens, confrontés aux réalités du terrain, qui mirent en avant la nécessité de la pratique opérationnelle. Ouvrir le corps d'un être vivant nécessite une connaissance de l'anatomie, que seule peut procurer la pratique d'autopsies. La distinction entre les *physici*, membres du clergé, possédant le savoir intellectuel, et les *medici* / *chirurgici*, formés scientifiquement mais surtout confrontés à la pratique, ne cessent alors de se creuser. L'art de la chirurgie est souvent vilipendé.

Ainsi, le chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, Simon du Château, dit de Couvin³⁹, canoniste formé à Paris, a dans un célèbre poème raconté

³⁰ VANDER LINDEN Herman, *Rapport sur une mission aux archives de Berlin. Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église de Saint-Pierre*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 72, 1903, p. 368.

³¹ RENARDY Christine, *Les maîtres...*, p. 193.

³² On notera qu'en latin classique, *chirurgicalis*, dérivé du grec, signifie chirurgical, le chirurgien étant lui qualifié de *chirurgus*. En grec ancien, *χειρουργία* est formé de *χεῖρ* [mains] et *εργον* [travail] (URL : <https://gaffiot.fr/#chirurgus>) et BAILLY Anatole, *Dictionnaire grec-français*, Paris, 1935, p. 798.

³³ BORMANS Stanislas, SCHOOLMEESTERS Émile et PONCELET Édouard, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 6, Bruxelles, 1933, p. 86, n° 440.

³⁴ RENARDY Christine, *Les maîtres...*, p. 299-300.

³⁵ BORMANS Stanislas, *Notice des Cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3^e série, t. 14, 1872, p. 114-115, n° 125.

³⁶ LE GOFF Jacques, *Les intellectuels...*, p. 145.

³⁷ Cette très ancienne paroisse dédiée à saint Hubert, fait partie aujourd'hui de la commune d'Oreye (canton de Waremme).

³⁸ VERCAUTEREN Fernand, *Les médecins...*, tableau p. 89-90.

³⁹ RENARDY Christine, *Un témoin de la grande peste : maître Simon de Couvain, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège (†1367)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 52/2, 1974, p. 273-292. Les historiens de la médecine ont longtemps attribué à tort le *Compendium* à un médecin parisien, cf. BARIETY Maurice et COURY Charles, *op. cit.*, p. 380.

l'épidémie de peste de 1348, qui, venue de l'Orient, a ravagé l'Europe, et notamment le nord de la France durant ses études parisiennes⁴⁰. Son poème intitulé *Libellus de judicio Solis in conviis Saturni, seu de horrenda illa peste*⁴¹, assez difficile à comprendre en raison du très grand nombre de symboles qu'il contient, a été écrit en 1349-1350 dans un but moralisateur, peut-être à la demande des autorités académiques de la Sorbonne, en tout cas en totale adéquation avec la vision parisienne de la science médicale, à savoir peu incline à la pratique sur le terrain. Dans son poème, le chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste tente d'enrayer les vagues de violence qui secouaient la population traumatisée par le fléau. La trame de son récit, qui décrit d'ailleurs avec une très grande précision les symptômes de la *pestis inguinaria*, forme bubonique de la maladie⁴², fait référence à la conjonction de Jupiter et de Saturne dans le Verseau, qui influence les comportements humains – idée récurrente de l'astrologie médiévale –, alors que seul le Soleil / Dieu peut résoudre ce conflit⁴³.

D'après ce poème et sa longue préface en prose, l'apparition de l'épidémie est donc liée aux crimes et aux péchés des hommes. Il s'agit d'une punition divine, comme, depuis des siècles, tous les hagiographes se plaisaient à l'écrire. Simon de Couvin écrit que les médecins, qui prennent soin hypocritement de se faire payer, n'ont dans les faits aucun pouvoir de guérison, puisque le salut ne peut venir que de Dieu. « Les médecins promettent des remèdes qui n'ont guère d'efficacité. Ils préconisent notamment la fermeture des fenêtres pour s'isoler du monde

⁴⁰ Cette épidémie particulièrement meurtrière a relativement épargné nos contrées, cf. RENARDY Christine, *Un témoin de la grande peste...*, p. 273.

⁴¹ Ce poème et sa longue préface ont été édités par LITTRÉ Émile, *Opuscule relatif à la peste de 1348 composé par un contemporain*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 2, 1840-1841, p. 208-243.

⁴² Éd. LITTRÉ, p. 232, vers 759-765 : *Nascitur inde dolor ignitus in inguine sepe. Sepe sut asseribus, vel per precordia serpit. Pestiferaeque febres rapiunt vitalia membra. Cor simul et pulmo totaliter inficiuntur. Spiritus artenae naturaque virus abhorrent. Inde ruit subito virtus humana. nec ultra Hunc pestam posset nisi paucis ferre diebus.*

Vers 919-926 (*Ibidem*, p. 237) : *paucis exinde diebus Indicum pallor et amarus hanelitus oris. Pallescit vultus facies rubiconda nigriscit, vix est unus ibiquem vullus palleat ejus ; in facie sola mulierum sive virorum Dira potest scriptura legi casusque futurus Mortis venturae per pallida signa videri. Ante diem mors est in vultu visa sedere.*

⁴³ *Ibidem*, p. 207 - préface - : [...] super lite et controversia istorum duorum planetarum (Saturne et Jupiter), sol dicitur esse judex, et merito, cum ipse sit rex et princeps omnium planetarum. et corceli secundum dicta philosophorum [...]. Sic est Sol in medio planetarum. Item cum omnia corpora celestia influentias suas et virtutes habeant a Sole. Ex quo patet quod omnia judicia super operationibus celestum corporum dependent a Sole.

pollué »⁴⁴. Le chanoine liégeois expose ainsi avec beaucoup de force dans son poème que ni la grande pureté de l'atmosphère, ni la salubrité d'un pays ne réussissent à venir à bout de la maladie. « Le remède dépend de Dieu seul et sera obtenu si les hommes se repentent de leurs péchés »⁴⁵. L'impuissance des médecins est démontrée ; Simon de Couvin, fervent défenseur de la Sorbonne, constate d'ailleurs avec beaucoup d'ironie que Montpellier, « ville pourtant peuplée de médecins, la peste a fait tellement de ravages qu'un seul praticien a pu y échapper »⁴⁶. La satire est évidente ; le but recherché est en réalité de combattre les acteurs de terrain. Alors que les morts se comptent en centaines de milliers, un homme d'Église n'a pas hésité à fustiger les médecins novateurs, confrontés à une tragique réalité quotidienne, en digne porte-parole des théologiens formés à la Sorbonne.

OBSTETRICES

En latin classique, une sage-femme est désignée par le terme *obstetrix / obstitrix*⁴⁷ ; il est notamment utilisé par Plaute (254-184), Horace (65-8) et Pline l'Ancien (23-79), alors que, dans la *Vulgata*, on relève le verbe *obstetricare* : procéder à un accouchement. À Salerne, plusieurs femmes spécialisées dans l'obstétrique sont connues dès l'an mil⁴⁸.

À ma connaissance, trois mentions d'une obstétricienne apparaissent dans les sources médiévales de nos régions⁴⁹ ; une quatrième fait référence à une certaine *Heluidis medica*, dont on peut imaginer, étant donné le clivage patriarcal de la société, qu'elle se consacrait aux soins spécifiques à prodiguer aux femmes.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 233, vers 806-816 : *Consilio facto, divam cum vocibus almis Alliciunt, et ei promittunt absque pudore Armis posse datis hanc evitare procellam : Sed prius arma decet magnis acquirere nummis. Absque quibus nullus defende posset inermis.*

⁴⁵ *Ibidem*, p. 237-238, vers 938-940 : *Sed prius, est anima sacris medicande medelis Saucia peccatis, contrito corde fideli. Cum sanctis precibus lacrimas fundendo salutis.*

⁴⁶ *Ibidem*, p. 235-236, vers 868-879 et preface, p. 210 : *Sed et ipsa in primo conflictu belli devicta fugit, et gens sua cum suis medicis perempta cecidit, sicut veraciter accidit in Montepessulano, ubi erat major copia medicorum quam alibi, et tamen vix evasti unus exillis.*

⁴⁷ URL : <https://gaffiot.fr/#obstetrix>.

⁴⁸ GREEN Monica H., *The Trotula : A Medieval Compendium of Women's Medicine*, Philadelphia, University of Pennsylvania, 2001, p. 5-6.

⁴⁹ Une vérification effectuée dans les différents glossaires des *Scriptores (Monumenta Germaniae Historica)* n'a pas permis d'enrichir cette liste des mentions.

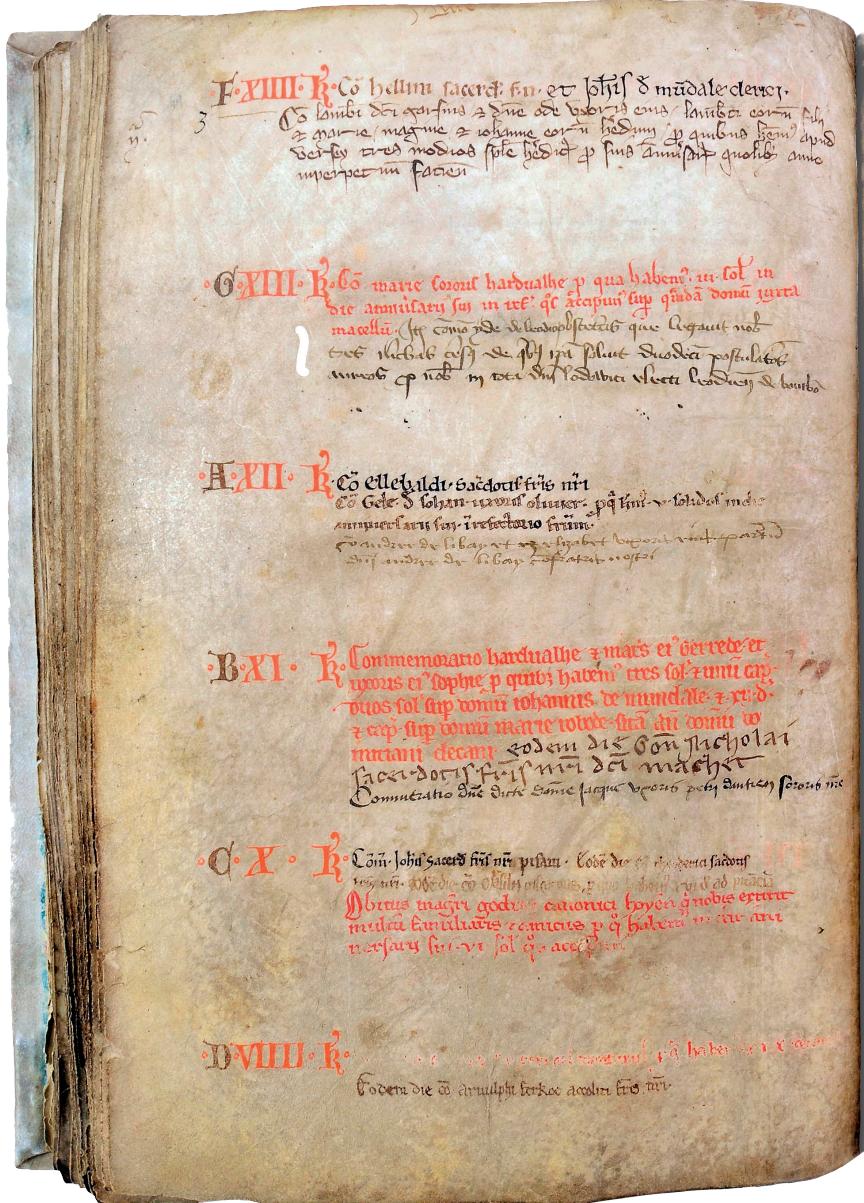


Fig. 1 – Folio 77 v° du *Livre du chapitre du Neufmoustier* (Huy) contenant à la date *G XIII Kalendas [Junii]* la seule mention connue d'une sage-femme dans les sources mosanes médiévales.

© IAL – Grand Curtius, Ville de Liège.

La première *obstetrix* se trouve mentionnée dans le récit de la naissance du futur saint Arnould, à savoir la *Vita S. Arnulfi*⁵⁰. Le noble Arnould fut un moment évêque de Soissons, avant de fonder l'abbaye bénédictine d'Oudenbourg, où il mourut en 1087. Sa biographie a été rédigée vers 1121 par un de ses successeurs, Hariulf, moine de Saint-Riquier, puis également abbé d'Oudenbourg († 1143)⁵¹.

La deuxième mention est également issue d'une source bénédictine et flandrienne, puisqu'elle est relevée dans un acte d'Eustache d'Herem, abbé de Saint-Bavon à Gand, daté de 1208⁵² : *Liuarde obstetricis* est la tenancière d'un bien sur lequel est perçu un revenu donné par *Fulco de Curia* à l'hôpital Notre-Dame à Gand.

On relève enfin dans une seule source mosane le nom d'une sage-femme⁵³ (fig. 1). Dans le *Livre des morts du Neufmoustier*⁵⁴, chapitre régulier de Saint-Augustin à Huy, à la date du 20 mai, il est noté : *Item commemoration Yde de Leodio, obstetricis, que legavit nobis [...]*. Cet obit peut être daté précisément de l'époque où Louis de Bourbon n'est encore que l'élu au siège épiscopal de Liège, à savoir de 1456 à 1463⁵⁵.

Heluidis medica est citée en 1136 dans un acte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, actant sa donation mortuaire (une maison et divers biens) à l'église paroissiale de Fives-lez-Lille⁵⁶.

⁵⁰ HARIULF, *Vita S. Arnulfi*, éd. NIP Renée, *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis* t. 285, Louvain, 2004 : lib. 1 – cap. 37. Pour une mise en contexte de la vie de saint Arnould, voir le compte rendu rédigé par TEUNIS Henri B., dans *Cahiers de Civilisation médiévale*, 50^e année, n° 198, 2007, p. 200-202.

⁵¹ Moine à l'abbaye de Saint-Riquier, Hariulf (*Hariulfus*) est célèbre pour avoir écrit le *Chronicon centulense*, où est détaillée l'histoire de son abbaye d'origine depuis le V^e siècle jusqu'en 1104. Il devint ensuite abbé d'Oudenbourg, commune située à l'est d'Ostende.

⁵² VLEESCHOUWERS Cyriel, *De oorkonden van de Sint-Baafsabdij te Gent (819-1321)*, Bruxelles, 1990, p. 112-113, n° 109.

⁵³ Voir le folio 77 v° reproduit en annexe : la mention se trouve à la date *G XIII Kalendas*.

⁵⁴ RENARDY Christine, *Le livre des morts de l'abbaye du Neufmoustier à Huy, 1130-1787*, Bruxelles, 2017, (CRH. C26), p. 152 (20 mai).

⁵⁵ La fondation mortuaire est en effet instituée de la manière suivante : [...] *tres kichas census de quibus ipsa solvit duodecim postulatos anneos pro nobis in vota domini Lodowici electi Leodiensis de Bourbon* (éd. RENARDY, *ibidem*).

⁵⁶ WAUTERS Alphonse et DE GOURJAUT Ernest-Olivier, *Chartes inédites extraites du cartulaire de Saint-Nicaise de Reims*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4^e série, t. 10, 1882, p. 177.

EN GUISE DE CONCLUSION

Alors que jusqu'au début du XII^e siècle, on relève dans les textes de nos régions des mentions de *medici*, le terme *physicus* devient ensuite d'un usage régulier du fait de la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur dans les *studia generalia*. À cette époque, certaines sources, notamment italiennes, commencent à parler un peu moins négativement de la profession médicale. Rien ne prouve cependant que ces universitaires aient vraiment exercé la médecine, puisqu'il s'agit majoritairement de clercs ; ces diplômés parisiens ont en effet préféré la théorie à la pratique, le droit canon leur interdisant de faire couler le sang.

Il a fallu attendre le XV^e siècle pour que l'on reconnaisse ouvertement qu'un bon médecin ne devait pas uniquement connaître la théorie, mais, aussi et surtout, poser des actes, notamment chirurgicaux. Néanmoins, les sources fournissent les noms de quelques diplômés restés à l'état laïc qui ont pu exercer en pionnier la chirurgie malgré les critiques acerbes du monde religieux du XII^e au XIV^e siècle, dont le chanoine liégeois Simon de Couvin fut un des porte-paroles.

Enfin, seulement quatre femmes ayant pratiqué l'obstétrique dans nos régions au Bas Moyen Âge sont, à ma connaissance, mentionnées dans les textes : trois dans des sources flandriennes et une dernière dans un obituaire mosan.

DE LA MEUSE À L'ARNO : LE MARMO NERO DI DINANT IN PAESI DI LIEGI AU SERVICE DE LA GLOIRE POSTHUME DES MÉDICIS

par Francis TOURNEUR

*Non he l'ottimo artista alcun concetto
c'un marmo solo in sé non circonscriva
col suo superchio, e solo a quella arriva
la man che ubbidisce all'intelletto.*

MICHELANGELO, *Rime*, 151¹

Parmi les moments les plus sombres de notre passé figure sans conteste la longue période des troubles religieux qui marquèrent durement la seconde moitié du XVI^e siècle et le début du siècle suivant. Après la vague iconoclaste, la séparation des régions septentrionales en tant que Provinces-Unies a obscurci l'horizon des anciens Pays-Bas, déchirés par la guerre de Quatre-Vingts Ans, connue aussi comme révolte des Gueux. Dans cet interminable conflit, le siège d'Ostende, l'un des plus longs de toute l'histoire des guerres, a constitué un moment clé (fig. 1). La ville, fortifiée par les Hollandais, représentait à leurs yeux le port militaire crucial pour envahir la Flandre, selon la stratégie du stathouder Maurice de Nassau. L'archiduc Albert d'Autriche, peu après son union en 1599 avec sa cousine Isabelle d'Espagne et son arrivée aux Pays-Bas, ne pouvait que se porter à la conquête de cette unique possession hollandaise dans la région. Il entama donc le siège de la ville dès l'été 1601, avec une garnison très considérable, mais Ostende restait approvisionnée par la mer, le trafic maritime étant maîtrisé par les Hollandais. Et le siège s'enlisa jusqu'à la victoire espagnole sous la conduite d'Ambrogio Spinola Doria à la fin de l'été 1604, au terme duquel on dénombra des pertes de dizaines de milliers de soldats dans les deux camps. Pendant ces trois longues

¹ Le grand artiste ne conçoit aucune idée / qu'un bloc de marbre en soi ne circonscrive / de sa gangue, et seule la concrétise / la main obéissant à l'intellect. (Traduction de A.-Ch. FIORATO, dans M. RESIDORI, 2014, p. 242, n. 34).



Fig. 1 – *Siège d’Ostende*, par Cornelis de Wael.
Madrid, Musée du Prado.

années, toute l’Europe s’investit dans le conflit : l’Angleterre et les principautés protestantes allemandes du côté des Provinces-Unies, alors que toutes les nations catholiques soutenaient le clan espagnol, avec la bénédiction du pape Clément VIII. Les plus nobles familles envoyèrent des représentants sur ce vaste champ de bataille sans guère d’équivalent : *des étrangers, les principaux étaient le margrave de Burgovie, Amédée de Savoie, et don Jean de Médicis, bâtards de ces maisons*². C’est ce don Jean de Médicis (fig. 2), plus précisément don Giovanni de’ Medici – qu’il faut se garder de confondre avec Giovanni de’ Medici, dit *delle Bande Nere*, guerrier fameux du XVI^e siècle, père de Côme I^{er} et donc grand-père de notre héros, ni avec Giovanni de’ Medici, fils légitime de Côme I^{er}, cardinal, décédé prématurément (1543-1562) –, qui va nous occuper ici, car il profita de son séjour dans les Pays-Bas pour mettre au point de splendides projets architecturaux dans sa ville d’origine, dont les témoins subsistent et prouvent, si besoin en était, la grande diffusion de nos matériaux marbriers dès cette époque à travers toute l’Europe.

² L.J.J. VYNCKT (1822, p. 156). Un compte rendu détaillé du déroulement du siège avec tous ses acteurs est donné par C.A. VAN SYPESTEYN (1887).



Fig. 2 – Portrait de don Giovanni de' Medici, atelier d'Agnolo Bronzino.
Varsovie, Musée national.

LE FASTUEUX PROJET DE CHAPELLE FUNÉRAIRE DES MÉDICIS

L'impressionnante ascension de la famille de Médicis³ est bien connue, depuis les origines somme toute modestes jusqu'à la nomination, en 1569, par le pape Pie V, de Côme I^{er} comme grand-duc de Toscane. Celui-ci, époux d'Éléonore de Toledo qui lui a assuré une nombreuse descendance légitime, a entretenu plusieurs relations publiques avec des maîtresses officielles, dont Eleonora degli Albizzi, qui lui a donné un fils naturel, reconnu et légitimé. Don Giovanni de' Medici⁴ (Florence, 13 mai 1567 – Venise, 19 juillet 1621) était donc le demi-frère des grands-duc successifs, François I^{er} (1541-1587) et Ferdinand I^{er} (1549-1609). Ayant reçu une excellente éducation, il fit preuve de talents multiples, tant comme homme de guerre – c'est d'ailleurs dans ces fonctions qu'il termina sa carrière au service de la Sérénissime – que comme architecte, diplomate et lettré. Il vécut une longue passion avec Livia Vernazza (1590-1655), fille d'un fabricant de matelas, qu'il épousa tardivement à Venise et avec laquelle il échangea une abondante correspondance amoureuse. Ses prouesses militaires l'ont amené une première fois sur les champs de bataille de Flandre en 1587 sous la conduite du gouverneur espagnol Alexandre Farnèse, avant d'aller guerroyer en Europe centrale, mais aussi en France au secours d'Henri IV. Lorsqu'il fallut soutenir les actions de l'archiduc Albert contre les forces protestantes, c'est donc tout naturellement lui qui fut envoyé dans le clan catholique. Lors de ses retours à Florence, il a développé une relation professionnelle particulière avec l'architecte attitré de la famille, Bernardo Buontalenti⁵ (fig. 3) – le vieux maître faisant profiter ce jeune et entreprenant amateur de sa longue expérience. Des réalisations militaires en sont nées, pour les remparts de Livourne ou la forteresse du Belvédère dominant la capitale toscane, ainsi que la reprise d'un projet mythique, l'achèvement de la façade de la cathédrale Santa Maria del Fiore, qui attendra longtemps encore pour se concrétiser.

³ Sur la véritable dynastie, le petit ouvrage de synthèse de J. HEERS (2008) est une bonne introduction, alors que le livre de T. PARKS (2005) dévoile l'origine de la fortune prodigieuse de la famille.

⁴ P. VOLPINI (2009) pour une notice biographique détaillée, avec bibliographie abondante. Pour uniformiser les orthographies italiennes ou françaises de la célèbre famille florentine, il sera dorénavant simplement nommé don Giovanni. Les noms propres de personnes et de lieux ont été pour la plupart francisés dans la suite de notre texte.

⁵ La monographie déjà ancienne d'A. FARÀ (1990) reste la référence incontournable, à compléter pour des aspects administratifs par G. CASALI & E. DIANA (1983) et graphiques par A. FARÀ (1998 et 2010).



Bernardo Buontalenti ~
detto Bernardo delle Girandole
Pittore, Miniaturista, Scultore, architetto.
5923

Fig. 3 – Portrait de l'architecte Bernardo Buontalenti.
D'après A. FARA, 1998, p. 25.

Dans le concept dynastique en cours d'élaboration par Côme I^{er} est apparu naturellement le projet de création d'un vaste mausolée familial digne des nouveaux grands-ducs. Ce type de réalisations était dans l'air du temps : la cousine Catherine, devenue régente de France en 1559, à la mort accidentelle de son époux le roi Henri II, mère des trois souverains qui allaient se succéder sur le trône français, a conçu à cette époque l'adjonction à la basilique de Saint-Denis, nécropole royale, d'une majestueuse chapelle funéraire pour les Valois. La construction en fut entamée au début de 1568 sur les plans du Primatice, venu de la péninsule à l'instigation de François I^{er} – l'édifice jamais achevé fut démolî au

début du XVIII^e siècle, mais on sait par les archives qu'il comportait des éléments monumentaux, dont des colonnes, en marbre noir de Dinant. Plus tard, les ducs de Lorraine voulurent eux aussi disposer d'un mausolée familial accolé à l'église des Cordeliers de Nancy. Charles III de Lorraine, qui initia le projet, était le père de Christine de Lorraine, élevée par Catherine de Médicis et devenue l'épouse du grand-duc François I^{er} de Toscane – les liens familiaux étaient, on le constate, très étroits. En 1609 fut commencée la construction de la chapelle octogonale, dont la décoration intérieure est riche en marbre noir, livré par les mêmes fournisseurs dinantais. Tous ces édifices sur plans centrés bénéficient évidemment d'influences réciproques, pour de multiples raisons.

Les premières mentions d'une chapelle funéraire florentine apparaissent en 1568 dans les écrits de Giorgio Vasari, architecte en titre de la cour toscane, en charge d'un modèle d'édifice à implanter entre les sacristies de Brunelleschi et de Michel-Ange, derrière la basilique florentine de San Lorenzo. Le long cheminement jusqu'à la pose de la première pierre de l'édifice en 1605 a fait l'objet de beaucoup d'études et ne sera ici que brièvement résumé⁶. Après la mort de Vasari en 1574, Ferdinand I^{er} reprend l'idée de son père, en chargeant d'abord son architecte, Bernardo Buontalenti, de remanier les premiers projets vasariens, mais ceux-ci apparaissent rapidement démodés et l'idée se fait jour d'un concours doté d'un jury spécialisé qui choisirait le concept le plus adapté. Une première épreuve menée en 1596 ne donne pas lieu à concrétisation et ce n'est qu'en 1602 que sont officiellement examinées les deux versions, sur la base de deux grandes maquettes en bois. Par rapport à la proposition de Buontalenti, jugée trop marquée de l'esprit maniériste, celle de don Giovanni – élaborée au départ en collaboration avec l'architecte Alessandro Pieroni – séduit particulièrement, à cause de sa gestion de la lumière beaucoup plus originale que dans les plans précédents. C'est donc don Giovanni qui emporte le concours, mais la réalisation matérielle est confiée à Matteo Nigetti⁷, déjà intervenu dès 1586 sur les projets antérieurs ; ce dernier suit le long chantier jusqu'à sa mort en 1648, laissant le monument inachevé. Les jalons pour les fondations sont posés en mai 1604 (fig. 4) et la première pierre de la chapelle, le 10 janvier 1605.

⁶ Une bonne synthèse est fournie par V. VACCARO (2009), reprise plus tard par le même auteur (2018).

⁷ Sur cet architecte, voir Fr. BORSI (1981) et C. CRESTI (1981, p. 31, n. 5 pour les pierres dures de la chapelle), ainsi que M. FALCIANI PRUNAI & G. OREFICE (1981).

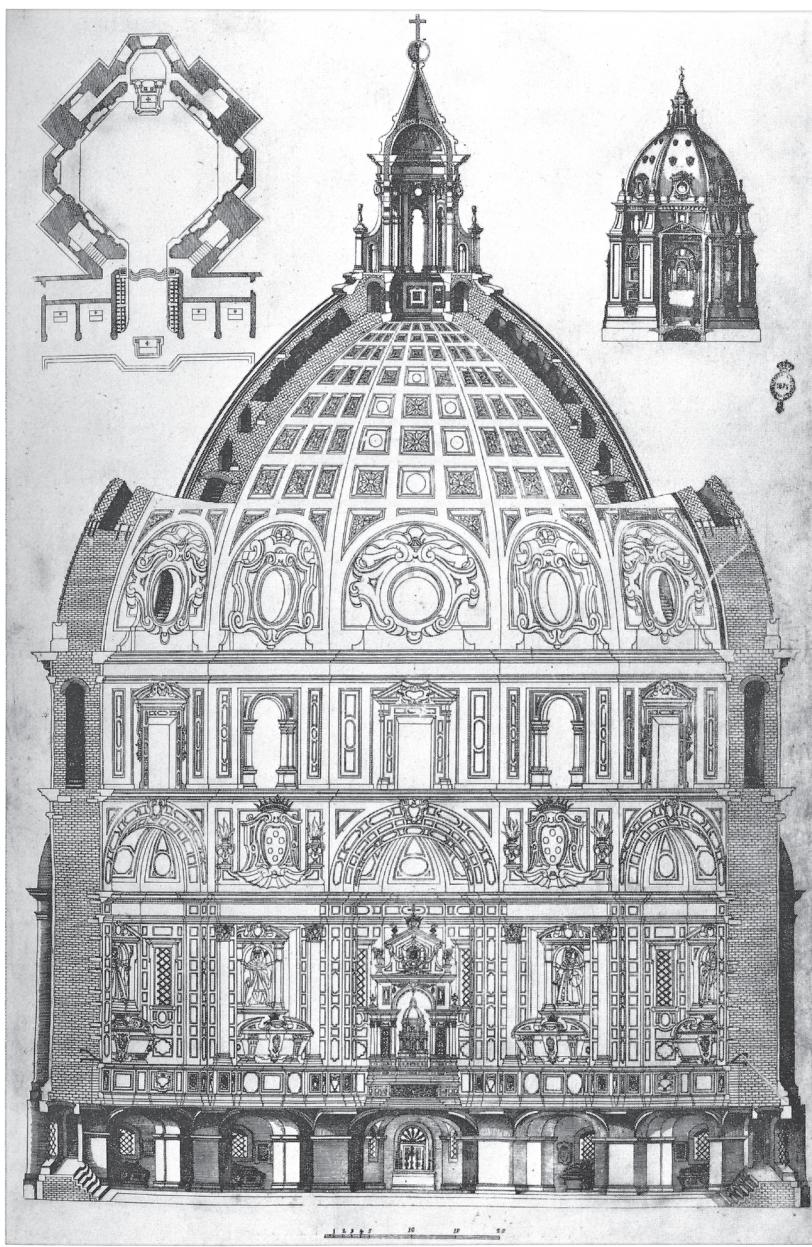


Fig. 4 – Florence, Chapelle des Princes, section du projet définitif, 1604.
Florence, Bibliothèque nationale.
D'après U. BALDINI *et al.*, 1979, fig. III.



Fig. 5 – Florence, Chapelle des Princes, projet de décoration intérieure, 1602

Florence, Bibliothèque nationale.

D'après U. BALDINI *et al.*, 1979, fig. V.

Il faudra plus de deux siècles pour mener à bien le somptueux projet et parachever la riche décoration de l'édifice. Matteo Nigetti va élaborer les plans d'exécution du bâtiment, dont les calepinages des différents marbres pour la décoration intérieure, prévue d'une exceptionnelle magnificence (fig. 5). Il faut souligner que la recherche et la récolte des matériaux de décoration avaient commencé dès le début des années 1590, avant qu'un projet définitif soit arrêté, notamment par des explorations en Corse et des commandes de marbres dans la région de Vérone⁸.

⁸ V. VACCARO (2009, p. 126).

CONCRÉTISATION DU GRANDIOSE RÊVE DE MARBRE

Don Giovanni va donc mettre à profit son séjour obligé dans les Pays-Bas pour la recherche dès 1602 d'un des aspects importants du décor intérieur de la chapelle, un matériau sobre et sombre pour contraster avec les nombreuses pierres très colorées et chamarrées, déjà récoltées en préparation du chantier gigantesque, et les mettre particulièrement en valeur. En effet, depuis un certain temps étaient amenés à Florence divers matériaux, d'une part des éléments antiques arrachés aux ruines romaines, selon l'habitude bien éprouvée des *spoglie* (les « dépouilles ») de marbres et granites destinées au remploi ou au recyclage), d'autre part des roches exceptionnelles par leurs textures, structures ou coloris, recherchées à travers le monde, des Indes aux Amériques, apparemment sans limite de prix. Les traités italiens d'architecture de la Renaissance mentionnent déjà à cette époque le *Paragone di Fiandra*, parfois qualifié de *Paragone d'Inghilterra* de façon inattendue⁹. Si la matière est connue et assez précisément identifiée, encore faut-il en trouver des producteurs capables de faire face à une importante commande plutôt urgente. Pour s'assurer des bonnes filières, don Giovanni s'adresse en direct à la cour de Bruxelles pour leur demander conseil, en se référant au tombeau de l'archiduc Ernest, tout récemment érigé dans le chœur de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles (fig. 6). Ce monument somptueux, élevé par la piété des archiducs à la mémoire de leur prédécesseur, est connu de longue date des historiens et historiens de l'art – ce qui va nous aider grandement à identifier les acteurs.

Rapidement, dès mars 1603, est annoncée la découverte d'un entremetteur efficace, qui apparaît sous des graphies différentes, Ruberto di Nola, Roberto di Nole entre autres, et peut jouer le rôle d'agent commercial. On le dit bien connu par ses fournitures de marbres pour la cour de Bruxelles et pour Philippe de Croÿ, duc d'Aarschot¹⁰ (*per far sepolcri de sua antepassati*) et intermédiaire habile entre le monde des carrières en amont et celui des transporteurs en aval. Certains auteurs le

⁹ Voir le paragraphe consacré à ce matériau dans la classique « Histoire des pierres » rédigées en 1597 par le moine dominicain Agostino DEL RICCIO (1541-1598), considérée comme le premier guide lithologique de Florence – ce paragraphe est traduit ci-après en pièce justificative I.

¹⁰ Il s'agit probablement de Philippe III de Croÿ, troisième duc d'Aarschot (1526-1595), qui mena notamment carrière militaire et fut le père de Charles, prince de Chimay et commanditaire des fameux « albums ».



Fig. 6 – Bruxelles, cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, tombeau de l'archiduc Ernest, projet de Robert de Nole, marbres noirs de Charles Misson.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché X132575).

disent *italiano*, d'autres venant d'*Anversia*, mais personne ne l'a jusqu'à présent identifié à un artiste pourtant bien connu. Il s'agit sans aucun doute de Robert ou Robrecht de Nole, de la dynastie d'artistes appelée parfois Colijn ou Colyn de Nole ou plus simplement de Nole, active dans les régions d'Utrecht et de Cambrai, mais surtout au départ d'ateliers à Anvers, à travers les XVI^e et XVII^e siècles. Notre individu en est un des plus fameux représentants et sa carrière passe pour bien connue, ayant suscité l'intérêt des historiens depuis le XIX^e siècle. Robert et Jan sont fils de Jacob, nés à Utrecht à des dates indéterminées, venus s'établir ensemble à Anvers au début des années 1590, où ils fondent un atelier productif, que rejoindra André (*Andries*), fils et neveu. Ils sont rapidement bien intégrés dans la vie artistique de la cité, devenant membres puis doyens de la Gilde de Saint-Luc. C'est à ce titre que Robert représente la confrérie lors d'un procès contre celle des maçons – le texte écrit en espagnol est

d'ailleurs signé *Roberto de Nole*¹¹. Dès le début du XVII^e siècle vont se développer les commandes de plus en plus prestigieuses et s'accumuler les honneurs. C'est bien lui qui reçoit commande, accordée le 11 mars 1601, du mausolée de l'archiduc Ernest, mort en 1595, monument à livrer endéans les dix mois¹², ce qui ôte tout doute sur son identité – d'autant que des travaux de sa part sont également connus pour la famille de Croÿ¹³. L'année 1604 le voit gratifié par lettre patente des archiducs en date du 24 mars du titre envié de *sculpteur et tailleur en marbre, allebastre, bois et semblables matières en nostre hostel (toutesfois sans gaiges et seulement aux honneurs)*¹⁴ – cette même année, le 1^{er} juin, il épouse Lucretia Smidts¹⁵. Période bien chargée pour l'artiste...

Une fois confirmée la fourniture en amont, il faut en assurer le transfert vers la lointaine cité toscane. La voie de l'Escaut par Anvers est fermée par les belliqueux voisins protestants mais il faut de toute façon passer à travers ces nouvelles Provinces-Unies pour accéder à la mer et par là, à une longue navigation vers la Méditerranée. Descendre le cours de la Meuse jusqu'à sa rencontre avec le Rhin, à Dordrecht, changer là de bateau, opération périlleuse toujours que le transbordement, puis gagner la mer du Nord – c'est un trajet plutôt classique, qu'empruntent souvent les marbres mosans destinés à la clientèle nordique. Dinant est ville hanséatique, liée à ce vaste réseau qui alimente jusqu'aux chantiers baltes et polonais – que l'on sait à cette époque grands utilisateurs des marbres noirs et jaspés. On doit trouver un armateur aguerri, qui dispose de bateaux en suffisance et d'assurances de sérieux pour ce cheminement de longue haleine. C'est Isaac (*Isach* ou *Isachs*) Lus qui sera choisi, marchand bien connu sur les places d'Amsterdam et de Livourne, destination de la précieuse cargaison.

¹¹ Ch. DUVIVIER (1862, p. 91-94) donne le texte espagnol et sa traduction française, documents repris peu après par J. SCHAUERBERG (1863, p. 440-441).

¹² Mentionné déjà par Al. PINCHART (1860, p. 133) : *une sépulture de piére de touche et allebastre, avec la représentation de feu l'archiduc Ernest d'Austrice*, par Robert de Nole, qui était alors un artiste de grande réputation et à juste titre. La commande est reprise dans les longues notes sur l'artiste par Ph. ROMBOUTS & Th. VAN LERIUS (1864-72, p. 361-364), compilation des citations antérieures. On retrouve le texte dans la monographie de M. CASTEELS (1961, p. 91) comme note justificative n° 92, avec les suivantes pour l'exécution. Pl. LEFÈVRE (1951) a évoqué le chantier et, pour le contexte général de la cour archiducale de Bruxelles, le livre de Cl. BANZ (2000) constitue une excellente synthèse des nombreux travaux sur le sujet (notre artiste y est traité en détail, p. 86-88).

¹³ M. CASTEELS (1961, p. 159), mais ce sont des travaux postérieurs, pour le duc Charles de Croÿ, à Heverlee.

¹⁴ Le long texte complet est donné par M. CASTEELS (1961, p. 279-280, note justificative n° 102), avec toutes les citations antérieures, dont Ph. ROMBOUTS & Th. VAN LERIUS (1864-72, p. 364).

¹⁵ P.J. VISSCHERS (1854, p. 431), dans la grande église Notre-Dame, avec son frère Jan et un religieux comme témoins.

La famille Lus, Luls, Luz ou Lussio, plus rarement Sus, a fui la péninsule ibérique lors des mesures d'expulsion de la communauté judaïque¹⁶. Isaac, fils de Sion, et Abram son frère (leur autre frère, Mathieu, étant moins connu) ont développé un immense réseau de relations internationales, notamment avec Moscou¹⁷ mais aussi avec des destinations plus exotiques comme les îles du Cap Vert, la Guinée ou les Indes orientales¹⁸. Isaac Lus a retenu depuis longtemps l'attention des chercheurs¹⁹, disposant d'une flottille impressionnante de gros bateaux pour transporter toutes sortes de matières (cuir, ivoire, cuivre, gomme, poivres et autres drogues...) – ainsi apparemment que le trafic d'esclaves de l'Angola au Brésil²⁰. Les données biographiques sur la famille ne sont pas faciles à préciser : Sion Lus, le père, d'origine milanaise, se serait installé vers 1570 dans les Pays-Bas pour établir rapidement de fructueuses relations avec la Toscane, où son fils Isaac demeure à Livourne pour réceptionner les marchandises²¹ – le monopole du commerce avec la Russie n'est qu'un premier pas vers l'Orient, suivi par une compagnie des perles avec l'Inde²² ! Les Lus comptent parmi les familles les plus riches de la communauté juive en Toscane. Quant à Isaac, un passeport délivré en 1599 au nom du grand-duc Ferdinand I^{er} le dit natif du Piémont, résidant à Livourne et procédant avec des équipages mi-italiens, mi-flamands²³. Dans un autre passeport de 1603, son frère Abram et lui sont présentés comme catholiques, ce que d'aucuns décrivent comme une fiction bureaucratique... En 1604-5, les activités familiales semblent se recentrer sur Amsterdam²⁴, ce qui correspond exactement à l'époque de la grande fourniture des marbres²⁵. Il s'agit manifestement de l'homme de la situation !

L'accueil en Toscane de toutes ces matières venues du monde entier a fait bien évidemment l'objet d'aménagements très spécifiques. Il faut d'abord souligner l'importance grandissante à cette époque du port de Livourne, idéalement situé au milieu de la côte nord-ouest de la péninsule italienne²⁶.

¹⁶ Sur la diaspora hispanique, voir A. CRESPO SOLANA (2014) et sur le ghetto de Florence et la communauté juive en Toscane, E.L. GOLDBERG (2011), la référence avec bibliographie.

¹⁷ E. WIJNROKS (2003, p. 257-258 surtout).

¹⁸ De nombreuses recherches ont été consacrées à ce trafic vers le Levant (M. BULUT, 2006 notamment).

¹⁹ Comme en témoigne l'article très détaillé de P.-A. FOUCQUES DE WAGNONVILLE (1861-1863).

²⁰ *Idem* (p. 225), activités en 1608, avec citation d'une lettre d'Isaac Lus à Marcello degli Accoliti (p. 270).

²¹ J. VENEMA (2010, p. 99-100).

²² *Idem* (p. 107).

²³ E.L. GOLDBERG (2011, p. 268).

²⁴ *Idem* (p. 269).

²⁵ *Ibidem*, avec référence aux sources d'archives médicéennes (ASF, Alessandri, 10, ff. 160-178).

²⁶ Sur Livourne, voir les travaux précurseurs de Fr. BRAUDEL & R. ROMANO (1951).

Par rapport aux implantations plus septentrionales, à Gênes, aux priviléges anciens et aux débouchés marbriers traditionnels du bassin de Carrare comme Forte dei Marmi, Livourne a montré une emprise de plus en plus dominante, par les travaux de fortifications de la ville d'abord, par le statut très intéressant de port libre que lui ont accordé ensuite les décrets successifs des grands-ducs toscans, désireux d'asseoir leur statut européen par une plate-forme d'échange, adéquatement située entre l'Occident et l'Orient aux richesses tant convoitées²⁷. C'est donc à Livourne, port libre, que se sont établis dès la fin du XVI^e siècle les familles d'armateurs²⁸, comme les Luz²⁹, et c'est donc là que vont débarquer les lourdes cargaisons précieuses des roches les plus variées destinées au prestigieux projet de la chapelle médicéenne. Un réseau efficace s'est développé, entre la ville portuaire, Pise, à la longue tradition marbrière, et Florence, chantier de mise en œuvre des produits finis³⁰. Il faut rappeler enfin que la région disposait à cette époque d'une main-d'œuvre particulière, quasi gratuite et corvéable à merci, représentée par les *schiavi*, esclaves ou prisonniers des peuples non chrétiens, employés aux dures besognes de débitage et de lent façonnage de ces matières rebelles au traitement³¹.

L'AVENTURE D'UNE GRANDE ET LOURDE FOURNITURE PRÉCIEUSE

Les principales étapes de l'aventure des *marmi fiamminghi* nous sont révélées par de nombreuses lettres, échangées entre plusieurs personnages, dont la traduction partielle est reprise ci-après en pièces justificatives. Le plus prolix d'entre eux est Cosimo Baroncelli³², le secrétaire particulier de

²⁷ Sur l'importance croissante du port dès la fin du XVI^e siècle, voir la synthèse récente de C. TAZZARA (2017).

²⁸ L'emprise de la « communauté flamande» à Livourne fait l'objet du livre de M.-Chr. ENGELS (1997).

²⁹ L'un des premiers à s'établir à Livourne dès 1599 fut Isaac Lus (*idem*, p. 136-138).

³⁰ L'ouvrage très documenté de M. GUARRACINO (2009) décrit en grands détails cette organisation complexe.

³¹ Le statut de ces esclaves fait l'objet d'un chapitre du même ouvrage (*idem*, p. 61-67) – il est à noter que le socle de la statue monumentale de Pietro Tacca (1623), érigée en l'honneur de Ferdinand I^r à Livourne, est entouré de quatre *Mori* enchaînés et soumis...

³² Cosimo Baroncelli (1569-1626) est le fils de Tommaso, marchand florentin longtemps établi à Anvers puis majordome de Côme I^r. Cosimo fut d'abord le page de don Giovanni, qu'il accompagna ensuite à travers l'Europe dans ses expéditions guerrières et ses missions diplomatiques (comme au mariage de Marie de Médicis en France, en 1600). Il a laissé une biographie manuscrite de don Giovanni et divers écrits sur la famille de Médicis (R. CANTAGALLI, 1964, pour une biographie détaillée et les sources bibliographiques).

don Giovanni. Parmi les destinataires figurent Marcello degli Accolti, secrétaire du grand-duc Ferdinand I^{er}, Belisario (di Francesco) Vinta³³, qui a occupé plusieurs hautes fonctions à la cour grand-ducale, dont celle de secrétaire d'état dès 1605, et Curzio di Lorenzo da Picchena, autre secrétaire d'état toscan. Nous ne reprenons ici que la teneur des plus instructifs de ces abondants courriers, pour préciser le calendrier de l'expédition.

Cosimo Baroncelli envoie d'Anvers une lettre à Marcello degli Accolti³⁴, le 28 mars 1603, à propos des marbres noirs souhaités pour la chapelle de San Lorenzo, qui sont extraits en pays de Liège, près de la Meuse, mais pas en toutes dimensions possibles (*se ne troverranno di tutte le grandezze e grossezze*) et selon des prix dépendant des quantités. Le contact a été pris avec l'artiste qui a réalisé à Bruxelles la sépulture de l'archiduc Ernest, exécutée dans ces marbres noirs entre autres. Les mesures possibles (avec conversion entre les unités flamandes et florentines) sont discutées en même temps que le sont les prix de la matière transportée par « barque » (*alla barca*). La principale difficulté est le transport, à cause du blocus des ports flamands et des taxes prohibitives pratiquées par les Provinces-Unies ; elles peuvent représenter jusqu'à un tiers de la valeur de la marchandise. Le courrier suivant, envoyé d'Ostende en date du 25 juin de la même année³⁵, précise que la matière enviée peut être transportée à *Dort* [Dordrecht] d'où des navires s'en vont fréquemment pour l'Italie et que ce transfert coûte de 9 à 10 *reali* par pied carré (pied d'Anvers comme précisé, soit une demi-brasse de mesure florentine³⁶). Le 14 janvier de l'année suivante, Cosimo Baroncelli s'adresse, cette fois d'Anvers, à Curzio di Lorenzo da Picchena³⁷ à propos des échantillons de marbre noir, qui ont beaucoup plu au grand-duc, et discute de cette matière que l'on peut davantage lustrer pour lui donner un meilleur poli. Le maître commissionné n'a pas encore pu faire extraire à Dinant la quantité requise, que l'on embarquera promptement, pour la conduire à Amsterdam et la remettre entre les mains d'Isaac Lus. Contacté, ce dernier demande des précisions sur les poids, longueurs et largeurs des éléments à transporter. Il est aussi question de huit « roues » (*ruote*) sur douze, déjà acheminées et qui lui semblent bien faites et travaillées.

³³ P. VOLPINI (2020) pour une notice biographique détaillée.

³⁴ Arch. Med. 5155, f° 401 – pièce justificative III.

³⁵ *Idem*, f° 496 – pièce justificative IV.

³⁶ La brasse florentine à cette époque mesure 0,58 m (B. CELLINI, 2016, p. 100), alors que le pied d'Anvers vaut alors 28,68 cm (St. GRIETEN, 1993, p. 250, n. 51).

³⁷ Arch. Med. 5157, f° 7 – pièce justificative V.



Fig. 7 – Florence, Chapelle des Princes, vue de l'intérieur avec trois tombeaux.

Carte postale Menotti, Bassani & C., Milano, envoyée en 1905.

Collection Pierres et Marbres de Wallonie, SPW, Archives régionales, Beez.

Le courrier suivant, entre les mêmes, daté du 10 septembre 1604³⁸, précise que le lendemain, les marbres noirs avec le maître qui les a fait extraire seront à Amsterdam, chez Isaac Lus, lequel requiert un passeport de Son Altesse [l'archiduc Albert] afin d'envoyer promptement ses navires vers Livourne. Une semaine plus tard, le 17 septembre, Cosimo Baroncelli s'adresse à Belisario di Francesco Vinta³⁹ et insiste sur la nécessité de ces passeports au nom d'Isaac Lus, toutes les autres dispositions étant respectées pour lancer les navires. Le 12 novembre, une correspondance entre les mêmes⁴⁰ concerne l'envoi par Milan d'une pièce de marbre noir de la qualité qui sera livrée et qui est en cours d'extraction, afin de se rendre compte de la possibilité de lissage et de polissage. Le matériau plaît beaucoup et est aussitôt transformé par l'incrustation de pierres de couleurs (améthyste, lapis-lazuli, topaze...) pour confectionner des

³⁸ *Idem*, f° 240 – pièce justificative VIII.

³⁹ *Idem*, f° 241 – pièce justificative IX.

⁴⁰ *Idem*, f° 277 – pièce justificative XI.

cadeaux diplomatiques destinés à l’Espagne. Les armoiries incrustées sont ainsi envoyées à Valladolid, pour orner la chapelle de l’église San Pablo, appartenant au duc de Lerma, favori du roi Philippe III. Une autre « table » (*tabula*) est destinée à don Pedro Álvarez de Toledo, avec les armoiries de la comtesse de Lemos. Ces cadeaux diplomatiques, bien ancrés dans les pratiques de la famille de Médicis, étaient à la fois destinés à resserrer les liens de favoritisme et à faire connaître partout l’excellence des ateliers florentins⁴¹. Par lettre du 26 novembre⁴², Cosimo Baroncelli accuse réception de messages arrivés de Venise et insiste sur la nécessité des passeports délivrés par l’archiduc [Albert] pour que trois autres vaisseaux, cette fois chargés de blé, d’Isaac Lus puissent appareiller pour Livourne. Un message du 10 décembre confirme que les projets fastueux du grand-duc pour la chapelle familiale sont de plus en plus connus, ce qui vaut à Cosimo Baroncelli des propositions spontanées de matières précieuses – comme celle qu’un marchand portugais lui présente, un bloc de taille à façonner un bénitier, en « jaspe d’Orient, tout en paragon », ce qui laisse penser à l’élargissement de ce terme à toute pierre de grande qualité, même orientale. Enfin, le 31 décembre de cette même année 1604, Cosimo Baroncelli esquisse une synthèse comptable, comprenant les pourboires pour l’obtention des fameux laissez-passer et les remboursements, où apparaît un « sieur dépositaire » nommé Fabbroni⁴³. Le maître, Robert de Nole, promet d’envoyer en Hollande les quantités requises de marbre dès que la saison, c’est-à-dire la longueur des jours et les conditions météorologiques, permettront de travailler mieux à l’excavation – ce qui laisse supposer que toute la matière nécessaire n’a pas encore été extraite à ce moment-là.

Le 9 février 1605 est cependant annoncée l’arrivée des fameuses *pezzi di marmi neri di paragone* demandée par Cosimo Latini⁴⁴ pour Giusto di Domo da Capraia, venues sur le bateau de *Jona Cap.ro* de

⁴¹ E. LURIN (2017a et 2018) a détaillé ces pratiques pour l’envoi à la cour de France de quantités de matériaux de rocailles, parfois exotiques, ainsi que d’artistes et artisans pour les mettre en œuvre adéquatement – il est à noter que de grandes colonnes et un bloc de marbre figurent parmi ces livraisons à Henri IV (*idem*, 2017a, p. 34-35).

⁴² Arch. Med. 5157, f° 284 – pièce justificative XII.

⁴³ Il s’agit probablement d’Alessandro Fabbroni, dit « le Brisighella », d’une bonne famille issue de Pistoia : après une brillante carrière militaire menée en partie aux côtés de don Giovanni, il a exercé des fonctions diplomatico-administratives dans la maison des Médicis (G.B. DI CROLLALANZA, 1880-1, p. 317).

⁴⁴ Cet important personnage est connu comme *ministro della Galleria del Lavoro di Sua Altezza Serenissima* (ATOMANI, 2003, n.p. et C. MAITTE, 2021), donc des ateliers de transformation des pierres dures.

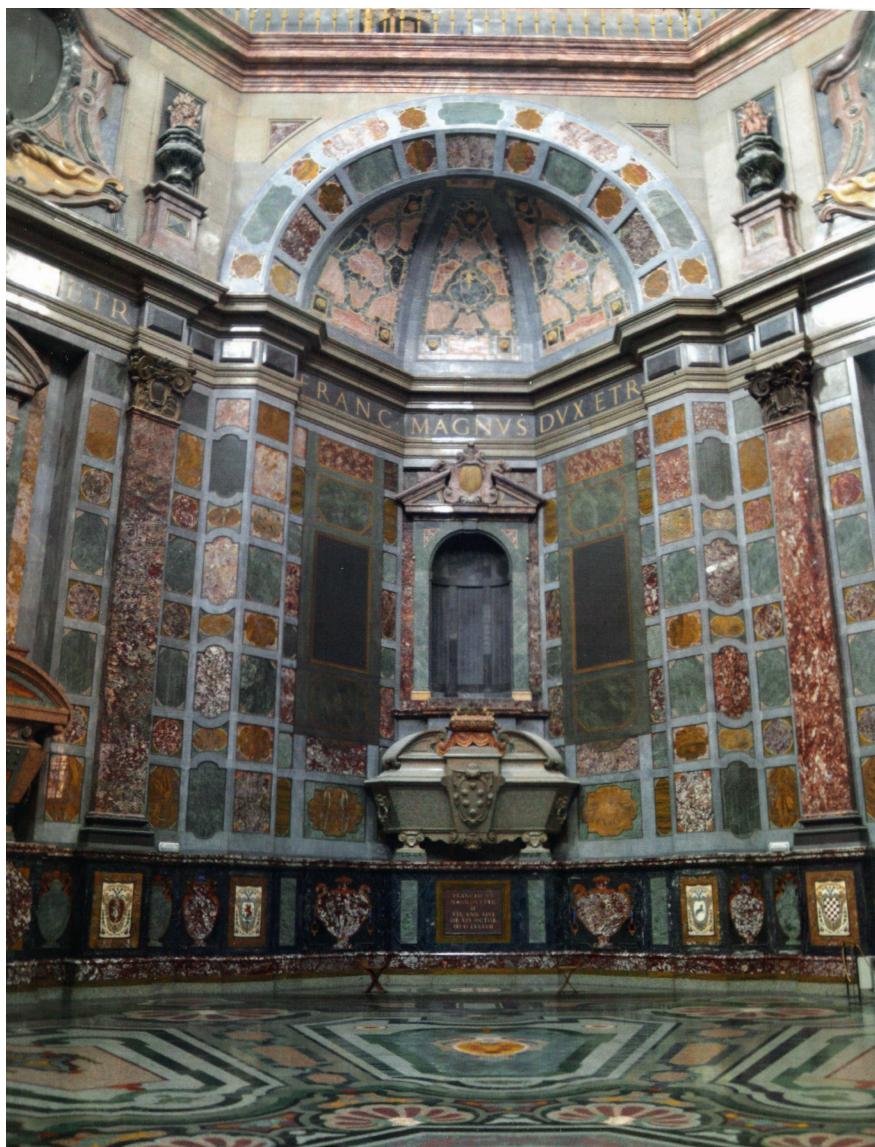


Fig. 8 – Florence, Chapelle des Princes, détail de l'intérieur.
D'après V. VACCARO & Fr. VESTRI, 2018, p. 42.

Sterdam [Amsterdam]⁴⁵. En tout, ce sont 730 pièces de marbre noir de diverses dimensions qui sont débarquées sous la responsabilité de *Roberto di Nole*⁴⁶. Il est curieux qu'on y évoque l'envoi, à son expresse demande, sur les bateaux de retour de Livourne des spécialités culinaires plus goûteuses que les aliments disponibles aux Pays-Bas⁴⁷.

Le 17 septembre 1609⁴⁸, Robert de Nole, inquiet de ne pas avoir reçu le paiement définitif de toutes ces coûteuses fournitures, s'adresse directement d'Anvers au grand-duc Côme II, qui vient d'hériter du titre à la mort de son père en février et dont le premier ministre n'est autre que Belisario Vinta, pour récapituler l'évolution du projet, depuis les premiers contacts avec don Giovanni. Il rappelle l'invitation de Cosimo Baroncelli au siège d'Ostende pour discuter du désir du grand-duc Ferdinand I^{er} d'obtenir une quantité de marbre noir, et les visites qu'il a ensuite effectuées à ses frais en pays de Liège, avec promesse d'être récompensé au-delà de ses propres investissements. Il présente le relevé des 400 brasses de Florence livrées, à 3 écus (*scudi*) et 15 [mot manquant] la brasse, ce qui fait un montant de 1500 petits florins d'Anvers (*Anverssa fiorini*), ainsi que le paiement du transport jusqu'en Hollande, pour 500 petits florins – ce qu'il faut prendre en compte avec une dévaluation importante. Après plusieurs lettres – restées sans réponse – à Cosimo Baroncelli, l'artiste anversois se permet de s'adresser directement au grand-duc pour obtenir paiement par Gasparo Ghinucci⁴⁹. On ne connaît pas la suite de cette légitime requête, ni les prolongements éventuels de cette première fourniture importante (fig. 7-8).

⁴⁵ Arch. St. F., Fabbriche Medicee, filza 92, c. 49 – texte cité par U. BALDINI *et al.* (1979, p. 319), à revoir. Les personnages ne peuvent être identifiés, d'autant qu'il s'agit d'abréviations, et la mention d'Amsterdam est sans doute à entendre comme le « siège social » et non le port d'embarquement, que l'on suppose Dordrecht.

⁴⁶ La source citée se trouve aux ASF, Alessandri 10, ins. 40, source qui reste également à vérifier (M. GUARRACCINO, 2009, p. 35, n. 18).

⁴⁷ *Ibidem : forme di cacio del migliore... marzolini e salami delle nostre parti* (des meules de fromage de la meilleure qualité... du fromage marzolino et des saucissons de chez nous), parce que les fromages locaux n'ont pas suffisamment de saveur, écrit *Roberto di Nole* (ASF, Alessandri 10, ins. 10). Comme don Giovanni demande à plusieurs reprises divers aliments (câpres, marzolino, petites saucisses) et barriques de vin, à lui envoyer lors de ses voyages en Angleterre et en France (*ibidem*), c'est probablement à lui que sont destinées ces délicatesses. Le fromage marzolino (petit mars) est une spécialité toscane confectionnée avec du lait de brebis au printemps, au moment de la lactation. La tradition rapporte qu'en 1533, ce mets particulier fut envoyé pour la première fois en France pour accompagner la toute jeune Catherine de Médicis dans son voyage nuptial, pour dissiper le mal du pays... Ces spécialités gastronomiques font aussi partie des cadeaux diplomatiques médicéens évoqués ailleurs.

⁴⁸ Arch. Med., vol. 4253, f° 325 r° – pièce justificative XV.

⁴⁹ Très probablement Gasparo Ghenucci, marchand florentin établi à Venise (Gr. DEVOS & W. BRULEZ, 1986, p. 254).

PARAGONE, SES ACCEPTATIONS MULTIPLES ET LES PIETRE DURE FLORENTINES

L'appellation *Paragone*, qui apparaît régulièrement dans les textes italiens anciens mais persiste aussi dans la littérature plus récente, mérite quelques explications. En cherchant les définitions du terme français « parangon »⁵⁰, on remarque qu'à côté de l'acception courante actuelle de « modèle », les dictionnaires anciens, dont le classique Furetière de 1690, donnent d'autres significations, *vieux mot qui signifiait autrefois une chose excellente et hors de comparaison*, des pierres précieuses excellentes, certains caractères d'imprimerie et, en architecture, *signifie aussi du marbre fort noir*. On retrouve les mêmes définitions dans les ouvrages habituels du XVIII^e siècle, auxquelles s'ajoutent une fleur *qui revient toujours de la même beauté chaque année* et des soieries venues de Venise et vendues à Smyrne comme les plus belles étoffes⁵¹. Et on y trouve aussi *paragone : nom donné par quelques naturalistes à un marbre noir qui peut servir de pierre de touche* – et pour cette dernière : *espèce de marbre noir que les Italiens appellent pietra di paragone, pierre de comparaison, parce qu'elle sert à éprouver les métaux ; c'est pourquoi Vitruve l'appelle index. C'est de cette pierre qu'ont été faites la plupart des divinités, les Sphinx, les Fleuves, & autres Figures des Égyptiens*⁵². Mais les choses se compliquent et s'entremêlent à la plus longue notice *touche (pierre de)* : *lapis lydius, basaltes ; c'est une pierre noire fort dure, à qui on a donné le nom qu'elle porte, parce qu'on s'en sert pour essayer la pureté de l'or & de l'argent*, protocole expliqué en détail, *toute pierre noire peut absolument servir de pierre de touche, mais il faut deux conditions ; la première est que la pierre soit assez dure pour n'être point rayée par les métaux que l'on frotte dessus ; la seconde que l'eau-forte n'agisse point sur cette pierre, parce que souvent après avoir frotté de l'or sur la pierre de touche, on verse de l'eau-forte sur l'endroit où ce métal a été frotté [...]*.

⁵⁰ Voir les définitions (URL : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/parangon> [consulté le 15 juillet 2022]) et pour une magistrale approche de la question générale du « paragone » dans les arts, l'ouvrage de R. PREIMESBERGER (2011, en particulier p. 48-51 pour ces questions de vocabulaire et de signification technique).

⁵¹ Par exemple dans Denis DIDEROT & Jean Le Rond d'ALEMBERT, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, nouvelle édition, XXIV, Genève, Pellet, 1778, p. 584 : *on dit du marbre parangon, pour du marbre noir*.

⁵² *Idem*, XXV, 1778, p. 833.



Fig. 9-10 – Florence, Opifizio delle Pietre Dure, galerie des matériaux,
avec présentation d'échantillons de *Paragone di Fiandra*.
© Francis Tourneur.



Fig. 11-12 – Florence, Opificio delle Pietre Dure, réserve de matériaux anciens,
où un vieux panneau, malheureusement plus en place,
porte l'indication mystérieuse de *Paonazzetto di Fiandra*.
© Francis Tourneur.

*On voit par-là que tous les marbres ne sont pas propres à faire des pierres de touche*⁵³. Il y a donc bien confusions⁵⁴ ! L'étymologie de « parangon »⁵⁵ remonte en effet aux termes médiévaux anglo-normand et italien utilisés pour la « pierre de touche ». Il faut donc s'attendre à retrouver les mêmes soucis de terminologie en anglais (*touchstone*), en allemand (*Streichstein* ou aussi *Prüfstein*) et aussi en néerlandais (*toetssteen* ou *toutsen*), avec toutes les graphies possibles dans les textes anciens. Il est à noter que *Paragone* est aussi le nom du fameux débat qui s'est poursuivi à la Renaissance sur la suprématie réciproque des arts, peinture, sculpture et architecture⁵⁶, à entendre ici comme une comparaison entre ces disciplines !

L'utilisation de ces matières noires dans la péninsule et en particulier en Toscane est bien sûr liée de près au développement de la technique raffinée dites des « pierres dures » ou encore *Pietre dure*⁵⁷, l'un des fleurons incontestés de l'industrie de luxe florentine. Le sujet a fait l'objet d'une très abondante littérature et de nombreuses expositions. Dérivé de l'*opus sectile* antique à travers les compositions médiévales cosmatesques, cette marqueterie de matériaux pierreux (*commessi*) a connu une incroyable floraison dès le XVI^e siècle à travers les villes italiennes, avant que son rayonnement ne s'étende au monde, suscitant notamment toute une tradition orientale, en particulier en Inde. Parmi les éléments favorables à cette pratique délicate figure l'amélioration de l'outillage par la maîtrise affirmée de la transformation des métaux et la mise au point d'outils très performants, aptes à façonner les matières les plus rebelles⁵⁸ – comme le porphyre rouge égyptien⁵⁹, dont la taille s'était perdue depuis l'Antiquité⁶⁰.

⁵³ *Idem*, XXXIII, 1778, p. 700-701.

⁵⁴ En témoigne, entre autres exemples, la traduction en anglais de *paragone di Fiandra* par *lydite from Flanders* (V. VACCARO, 2018, p. 43) – *lydite* désignant précisément un jaspe noir.

⁵⁵ URL : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/parangon> [consulté le 15 juillet 2022].

⁵⁶ Outre le livre déjà mentionné de R. PREIMESBERGER (2011), fondamental, voir la notice synthétique de Nicolas CORDON (URL : <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/humanisme-europe%C3%A9en/humanistes-et-europe/paragone> [consulté le 15 juillet 2022]).

⁵⁷ Aux côtés de la brève synthèse de Cl. INNOCENTI (2010), les nombreux ouvrages d'A. GIUSTI (dont ceux de 2003 et 2011) restent indispensables, que résume le petit guide officiel du musée florentin (A. GIUSTI, 2007).

⁵⁸ Le monumental ouvrage de S. BUTTERS (1996) conte en grand détail cette passionnante aventure technique.

⁵⁹ Sur cette matière intemporelle, voir le livre de D. DEL BUFFALO (2012).

⁶⁰ Aux côtés du porphyre, matière pourpre à lourde connotation symbolique, se sont ajoutées toutes sortes de variétés très chamarrées, certaines plus « tendres » (comme les albâtres), d'autres de dureté minéralogique importante, qui en font des « pierres dures », que l'on traite souvent de semi-précieuses (lapis-lazuli, etc.).

Les Médicis ont rapidement compris le prestige qu’ils pouvaient tirer de cette pratique et ont installé divers ateliers, jusqu’à la création en 1588 par le grand-duc Ferdinand I^{er} de la Galleria di Lavori devenue plus tard Opificio delle Pietre dure, toujours en activité aujourd’hui, bénéficiant d’une tradition multiséculaire d’excellence (fig. 9-12).

Dans la confection des marqueteries persiste aussi une confusion entre matières siliceuses et calcaires : le traité classique de Giuseppe Antonio Torricelli, du début du XVIII^e siècle, cite brièvement l’existence de plusieurs types de *paragone*, en Flandre et à Olmiz⁶¹, ce qui a donné lieu à divers commentaires. En remontant à la définition générique de Vasari, basée sur le seul chromatisme noir absolu, on distingue les jaspes noirs, utilisés par les bijoutiers, de serpentines très foncées, exploitées près de Prato en Toscane, et « à partir du XVII^e siècle, importé d’Amsterdam par le port de Livourne, le marbre dit noir de Flandre ou de Belgique, issu d’après les archives de la zone de Liège, qui prend un extraordinaire poli (*lucentezza*) et fut privilégié pour les fonds des mosaïques pendant tout le XVII^e siècle »⁶² (fig. 13).

Enfin, il ne faut oublier que les pierres noires ont été utilisées comme support par les peintres au fil des siècles, toute comme d’autres matières plus colorées et texturées, pour constituer l’arrière-fond visible de leurs compositions. L’histoire et la technique de la peinture sur pierre a fait l’objet ces dernières années de plusieurs recherches⁶³. Pour cet usage aussi, il y a souvent confusion entre plusieurs roches bien distinctes, de nature calcaire (comme les marbres noirs) ou siliceuse (comme des ardoises ou phyllades, plus ou moins foncés⁶⁴) – le souci principal demeurant l’adhérence de la couche picturale sur un support lisse et très peu poreux.

⁶¹ Localité aujourd’hui tchèque, connue sous le nom d’Olomouc.

⁶² A.M. MASSINELLI (2019, p. 93-95, n. 71), qui évoque les arrivées d’Amsterdam en 1605 (les commandes pour la chapelle) et en 1628 (à identifier, par retour direct aux archives). Il est à noter que de Flandre est également importé un *diaspro pavonezzo* aux veines blanches, ce qu’on retrouve parfois sous le nom de *paonazzetto di Fiandra*, peut-être à rapprocher du marbre noir et blanc de Barbençon, alors en vogue.

⁶³ L’exposition récente au Prado présente un bon état de la question (A. GONZÁLEZ MOZO, 2018), après l’article d’A.-L. COLLOMB (2003, résumé de sa thèse – URL : <http://www.theses.fr/2006LYO20023>, [consulté le 15 juillet 2022] et prélude à son livre de 2012) et celui de N. BAADJ (2018), qui évoque les exemples anversois intéressants.

⁶⁴ En italien, le nom de *lavagna* est souvent utilisé, issu d’une localité de la côte ligure où ce matériau est exploité de longue date.



Fig. 13 – Florence, Opifizio delle Pietre Dure, plateau de table provenant de la villa La Petraia, premier quart du XVII^e siècle ; le détail montre la présence de fossiles (crinoïdes), qui précise bien l'origine géologique (wallonne et dinantienne) du matériau noir.

© Francis Tourneur.

Le développement de ces pratiques dans certaines villes italiennes dont Florence est d'ailleurs rapproché par certains de la technique des pierres dures évoquées ci-avant⁶⁵. Des analyses détaillées menées dans le cadre de restaurations d'une œuvre de Jacques Stella⁶⁶ ont révélé des origines wallonnes, dans des gisements du Carbonifère à préciser⁶⁷. Le domaine reste donc largement à explorer quant au choix précis des matières et aux flux commerciaux.

⁶⁵ Voir notamment la chronique d'Hortense ALBISON (URL : <https://www.connaissancesdesarts.com/marche-art/ventes-encheres/vente-aux-encheres-dune-rare-peinture-sur-ardoise-du-peintre-du-grand-siecle-jacques-stella-11152830/> [consulté le 15 juillet 2022]).

⁶⁶ Un catalogue par Sylvain KERNSPERN (URL : http://www.dhistoire-et-dart.com/Stella/Stella-cat-Paris-1636_38ca.html [consulté le 15 juillet 2022]).

⁶⁷ Échanges avec Sarah Destrez en 2008 à propos de la restauration d'une *Vierge à l'enfant* du musée de Dieppe à l'Institut national du Patrimoine.

L'ORIGINE DU FAMEUX *PARAGONE DI FLANDRA*

Il s'agit donc bien ici de marbre noir au sens courant du terme. Il est manifeste que Robert de Nole n'a pas pratiqué en personne d'activités extractives et donc, qu'il n'a pas extrait lui-même les précieux marbres de la commande. On connaît par ailleurs de nombreux documents d'archives qui indiquent toute une série de fournisseurs. Il semble que Robert de Nole se soit aussi fait une spécialité dans l'import / export de matériaux lithiques, tant marbres que pierres. Ainsi, en 1601, il reçoit un passeport de marchandises de la part des archiducs, pour voyager à travers la Hollande, la Zélande et l'Angleterre pour *recouvrer et achapter dix blocqs dallebastre et les amener par deçà par la rivière de Lescault en ceste notre ville de Bruxelles, le tout francq et libre du payement de nos droiz de tonlieux licences et aultres quelconques*⁶⁸ – sans doute en relation avec la tombe de l'archiduc Ernest. En 1606, on le trouve fournisseur de *Breemersteen* pour l'arc de la chapelle archiducale de Bruxelles⁶⁹ – selon une pratique fréquente, c'est le port d'embarquement qui donne son nom à la matière, ici une appellation plutôt générique qui désigne plusieurs types de grès clairs exploités au nord-ouest de l'Allemagne. Pour le tombeau de l'archiduc Ernest, référence de la commande de don Giovanni, on sait que Robert de Nole a voyagé, à Namur et jusqu'à Dinant⁷⁰, et que Charles Misson est le fournisseur des parties en marbre noir, « pierre de touche » du mausolée, pour lesquelles il a été payé 500 livres artois en août 1605⁷¹, avec un solde de 50 livres artois le 16 avril 1606⁷². Il est à souligner que le même Charles Misson livrera une dizaine d'années plus tard tout le marbre noir nécessaire pour la construction du monument aux ducs de Brabant, érigé en pendant au mausolée archiducale dans le chœur de Sainte-Gudule⁷³, sans doute parce que la première réalisation avait donné pleine satisfaction aux commanditaires.

Qui est ce Charles Misson, qui peut apparaître en quelque sorte comme un fournisseur attitré de la cour de Bruxelles ? Sa biographie reste largement à écrire⁷⁴, à insérer dans l'arbre généalogique complexe

⁶⁸ M. CASTEELS (1961, p. 274-275, note justificative n° 94).

⁶⁹ J.-L. VAN BELLE (2021, p. 60). Le document est publié par M. CASTEELS (1961, p. 288-289, note justificative n° 112).

⁷⁰ M. CASTEELS (1961, p. 284-285, note justificative n° 109).

⁷¹ *Idem* (p. 285-286, note justificative n° 110).

⁷² *Idem* (p. 292, note justificative n° 114).

⁷³ *Idem* (p. 328, note justificative n° 150).

⁷⁴ J.-L. VAN BELLE (2021, p. 61-62) l'a esquissée, sur la base de quelques publications antérieures.

de la prolifique famille Misson. Nous avons commencé à tisser les liens entre les maîtres maçons namurois du XVI^e siècle et Hubert Misson, un des plus importants marbriers du roi Louis XIV et un des principaux fournisseurs de marbres de Versailles et de la région parisienne à la fin du XVII^e siècle⁷⁵. Leur cheminement les conduit de Namur vers Paris, en passant par Bouvignes et Charleville-Mézières, selon une logique qui suit un des flux principaux de diffusion des marbres, la voie de la Meuse en amont vers la France⁷⁶. Charles Misson apparaît comme un des principaux acteurs de cette dynastie : nommé en 1595 maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, il semble devenir peu après un des fournisseurs habituels de la cour archiducale de Bruxelles, avec des pierres de taille pour le parc mais surtout des éléments marbriers, notamment pour l'appartement et la chambre de l'archiduc Albert⁷⁷, avant les tombeaux de Sainte-Gudule. Charles Misson était-il exploitant direct de carrières ? Il est difficile d'apporter une réponse définitive, tant reste méconnu le monde mosan de l'industrie extractive sous l'Ancien Régime. Qui a pu dès lors honorer cette grosse commande rapide pour Florence dans les années 1604-1605 ? Si l'on en revient aux autres fournitures des travaux de l'atelier de Nole connues par des archives, on trouve d'autres noms, comme Jean Brigaude en 1619⁷⁸, associé à son frère Nicolas en 1622⁷⁹, tous les deux qualifiés de maîtres tailleurs de pierre de Namur – mais ce qui est troublant, c'est la variété des matières qui leur sont demandées : du *marbre noir* et de la *pierre de touche* certes (sans que l'on soit sûr que les termes sont tout à fait synonymes), mais aussi du *jasp(r)e*, celui-ci étant précisé de Rance, et encore plus étrange, des *pierres, marbres de Golzines besoignées et pollies* ! Il s'agit donc de « grossistes marbriers » en sorte...

On connaît bien la plupart des gisements historiques de marbres noirs de nos régions⁸⁰ : outre Basècles en Hainaut (dont l'exploitation semble être assez tardive) et Theux (d'une diffusion sans doute plus limitée

⁷⁵ La monumentale monographie de S. MOUQUIN (2018) sur les « Marbriers du Roi » rassemble de façon exhaustive toutes les données sur ce personnage hors du commun.

⁷⁶ G. VAN TUSSEN BROEK (2006) a retracé la migration mosane de la famille Van Neurenberg, mais cette fois vers l'aval, de la région namuroise jusqu'à Dordrecht, port stratégique à la rencontre de la Meuse et du Rhin.

⁷⁷ J.-L. VAN BELLE (2021, p. 58-66) recense une bonne partie de ces livraisons, en précisant leur exécution en pierre (de taille) de Namur, bien noire (ou noircie), bien polie ou *curieusement taillée*.

⁷⁸ M. CASTEELS (1961, p. 354-355, note justificative n° 187).

⁷⁹ *Idem* (p. 377-378, note justificative n° 209).

⁸⁰ Une synthèse récente est présentée par Fr. TOURNEUR (2018/2020).

que ne le laissent penser certains auteurs⁸¹), les carrières les plus actives étaient localisées autour de Namur, de Dinant et de la vallée de la Molignée, et de la vallée de l'Orneau. L'histoire de ces derniers gisements sous l'Ancien Régime reste mal connue, mais c'est bien de Golzinne qu'il s'agit dans le contrat de 1622, ce qui indique que la matière était identifiée et nommée dès cette époque. Il paraît évident, d'une part que des marbres noirs d'origines différentes pouvaient être mélangés dans une même réalisation⁸², voire dans une même livraison, d'autre part qu'une hiérarchie de qualité et par conséquent de valeur existait entre ces différents marbres noirs qu'un premier coup d'œil ne permet guère de distinguer⁸³. Les traités anciens sont unanimes à reconnaître la suprématie du marbre noir de Dinant sur celui de Namur, en termes de noirceur, d'homogénéité et de pureté sans tache⁸⁴ – les matières de la vallée de l'Orneau y sont rarement mentionnées avant la moitié du XIX^e siècle. Or, le maître d'œuvre florentin, don Giovanni, et le commanditaire, le grand-duc François I^{er}, étaient, on l'a vu, particulièrement intransigeants sur la qualité de la matière, du noir le plus profond, sans tache ni veine, à fournir pour Florence. De plus, sans jamais donner de nom d'exploitant, les écrits précisent que les carrières sont situées à proximité de la Meuse, tous indiquant bien en *pays de Liège*, ce qui a parfois été interprété erronément comme à proximité de la ville – Dinant étant comme on sait terre liégeoise semble donc bien l'origine, d'autant que la localité est citée nommément dans un des courriers.

La réputation industrielle de Dinant repose aujourd'hui principalement sur la maîtrise hors du commun des métaux non ferreux et sur la tradition de la dinanderie, qui lui est redévable de son nom. Cette illustre renommée occulte quasiment toutes les autres activités anciennes et l'on oublie par conséquent que la ville a joué autrefois un rôle de plaque tournante pour

⁸¹ Fr. TOURNEUR (2021b) pour un état de la question.

⁸² Un exemple étudié en détail est présenté par L. FONTAINE *et al.* (2022). Pour une réalisation très prestigieuse nettement plus ancienne, le tombeau de Marie de Bourgogne à Bruges, deux fournisseurs complémentaires ont livré simultanément en 1494 du marbre noir de Namur, par Martin de Bouge et du marbre noir de Dinant par Hubert Nonon, le premier matériau étant précisé pour les *soubassemens*, ce qui suppose bien une hiérarchie de matières, celle de Dinant étant réservée aux parties visibles dont la grande dalle sommitale avec modénature raffinée (E. DUVERGER, 1995, p. 57, pour une transcription des quittances et pièces justificatives).

⁸³ La distinction ne s'effectue nettement que par une étude au microscope de prélèvements de marbres, comme détaillé par Fr. BOULVAIN *et al.* (2020).

⁸⁴ Fr. GRISELINI & M. FASSADONI (1770, p. 273), donné ici en pièce justificative XVI.

l’industrie marbrière européenne⁸⁵. Parmi les principales familles actives sous l’Ancien Régime dans ce créneau, celle des Tabaguet⁸⁶, issue des Wespin et héritière du patrimoine matériel, du savoir-faire et du réseau de relations de la dynastie des Non(n)on⁸⁷, occupe incontestablement une place de choix. Des études détaillées leur ont été consacrées ces dernières années. Il est peut-être hasardeux d’avancer le nom de Guillaume (II) Wespin dit Tabaguet comme fournisseur potentiel de la grande commande florentine, mais il était certainement un des seuls producteurs de cette époque à même de faire face à une telle demande en un temps aussi court. Son nom a été récemment avancé pour l’un des plus prestigieux édifices baroques des anciens Pays-Bas, l’église des Jésuites de Namur, autrefois Saint-Ignace aujourd’hui Saint-Loup⁸⁸ – en même temps qu’ont été soulignées les excellentes relations entre le monde artistique anversois et l’industrie extractive mosane à cette époque⁸⁹. L’examen approfondi de nouvelles sources d’archives apportera peut-être des éléments pour ce qui n’est aujourd’hui qu’une hypothèse de recherche.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

Tous les faits évoqués ici ont déjà été relatés depuis quelque temps dans la littérature italienne et anglo-saxonne, mais ils ne semblent pas avoir attiré l’attention des chercheurs de nos régions, ni par l’identité des personnes impliquées, ni pour l’importance de la fourniture par rapport à la diffusion des matériaux marbriers wallons – malgré l’intérêt marqué de longue date pour les échanges des anciens Pays-Bas avec l’Italie à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance⁹⁰. Ils éclairent cependant

⁸⁵ Rôle souligné notamment par Fr. TOURNEUR (2017 et 2022), après les travaux de précurseur d’É. GROESSENS (1994 et 1997, entre autres).

⁸⁶ Fr. TOURNEUR (2014) détaille cette aventure familiale sur six générations – voir les commentaires et compléments d’E. LURIN (2017b) sur cet article. Une brève synthèse est présentée par Fr. TOURNEUR (2018).

⁸⁷ Gr. DUBOIS & Fr. TOURNEUR (2016) permettent de remonter les racines jusqu’au début du XV^e siècle, après l’approche déjà détaillée de F. COURTOY (1951). La dynastie est rapidement présentée par Fr. TOURNEUR (2020).

⁸⁸ Fr. TOURNEUR (2021a) pour l’argumentation de cette attribution, qui reste hypothétique.

⁸⁹ Pour la production des autels marbriers baroques (M. LEFFTZ & Fr. TOURNEUR, 2021).

⁹⁰ Outre le vaste mouvement autour des *Fiamminghi a Roma* et les travaux déjà classiques de Nicole DACOS (1995), on consultera G. SAPORI (2007) et F. VERATELLI (2013), parmi de nombreuses approches récentes (A. DE KOOMEN, 2013 et G. VAN DER SMAN & B. WIERDA, 2013, dans un volume entièrement consacré à l’art et la migration, en particulier les artistes des Pays-Bas).

d'une lumière toute nouvelle certaines hypothèses, comme l'influence italienne sur les réalisations anversoises du début du XVII^e siècle : ainsi, la grande préciosité des matières employées et la recherche d'une polychromie affirmée dans la décoration de la basilique de pèlerinage de Scherpenheuvel / Montaigu, par l'atelier de Robert de Nole, ont-elles déjà été attribuées à une influence possible de la Chapelle des Princes de San Lorenzo⁹¹, ce que confirme évidemment la participation directe de l'artiste anversois au projet florentin⁹². En amont, l'étroite collaboration qui semble avoir existé entre les carrières namuroises et dinantaises paraît bien se confirmer, ainsi qu'une certaine hiérarchie de qualités entre les matériaux des différents gisements mosans. Les flux de circulation vers le nord, donc vers l'aval, balancés par les transferts vers l'amont et les projets français, ont dû s'organiser très tôt autour de plaques tournantes, comme Dordrecht à la rencontre des cours mosans et rhénans, sous l'influence de puissants armateurs amstellodamois. Il faut se représenter la grande capacité de production des carrières, capables d'affronter à la fois la demande intérieure (comme les chantiers de la cour archiducale ou ceux d'Anvers), les commandes importantes françaises (notamment en nombreuses colonnes monolithes), les fournitures pour le réseau hanséatiques (jusqu'aux états baltes et à la Pologne), de possibles demandes anglaises et aussi ces ateliers florentins, exigeants quant à la qualité sans tache du matériau. Beaucoup d'éléments restent encore à découvrir dans toutes les archives, tant médicéennes que de nos régions, pour bien comprendre la complexité de ce secteur commercial de grand luxe et la diversité de rôles de ses multiples acteurs⁹³.

⁹¹ U. BECKER (1990, p. 90) : *die Verwendung teuren Marmors ou eine möglichst differenziertere Polychromie*, dans lesquelles l'auteur reconnaît aussi l'influence de la nouvelle église des Jésuites d'Anvers, aujourd'hui Saint-Charles-Borromée.

⁹² Il ne semble pas y avoir mention d'échanges directs de Robert de Nole avec l'Italie, ni dans les brèves notices de dictionnaires (M. DEVIGNE, 1931 ou D. BECKER, 2017 entre autres), ni dans les articles anciens (dont S. MULLER, 1907), ni dans la monographie classique de M. CASTEELS (1961).

⁹³ Ce sujet a été abordé lors de deux conférences : au Collège Belgique à Namur (13 novembre 2019) et à la CRMSF à Liège (12 décembre 2019). C'est bien sûr un plaisir de remercier ici toutes les personnes qui nous ont encouragé et aidé dans cette recherche, en particulier Brendan Dooley, qui a, le premier, exploré ces aspects de la biographie de Don Giovanni de' Medici. Isabella Profeta nous a traduit toute une série de documents en italien et nous a grandement assisté dans l'interprétation de ces textes anciens. Lionel Devlieger nous a fait profiter de sa connaissance du contexte architectural de la Renaissance florentine, Gabi van Tussenbroek, de sa maîtrise des flux historiques de pierres et de marbres à travers la Hollande, Géraldine Patigny, de ses recherches sur Robert de Nole et les ateliers anversois, et Sophie Mouquin, de son inégalable expérience du monde des marbres et des marbriers anciens. Enfin, Monique Merland, qui a suggéré la rédaction de la présente note, en a assuré l'ultime toilettage avec la rigueur mêlée de bienveillance dont elle est coutumière. À toutes et à tous, merci mille fois !

ANNEXES – PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. 1597, Agostino DEL RICCIO, *Istoria delle pietre*, chapitre XXI *Del Paragone d’Inghilterra.*

« Est dit Paragone d’Angleterre, mais on dit qu’en vérité, les carrières se trouve en Flandre, mais se dit d’Angleterre parce que les rois [de ce pays] faisaient bien réaliser leurs sépultures de ce parangon noir, et par les moyens de la navigation, on peut en faire venir en la cité de Florence de grands blocs. Prend un grand poli, est dure, non poreuse et durable, mais préfère être protégée de l’eau et du gel. Peut s’obtenir en grandes dimensions, comme on en voit une grande pièce dans la maison du seigneur Giovanni Vittorio Soderini⁹⁴ à Florence. À San Spirito, dans la belle chapelle du seigneur Tommaso Cavalcanti⁹⁵, on verra d’autres éléments de ce parangon à l’autel ».

II. 19 mars 1603, Cosimo Baroncelli, d’Anvers, à Marcello degli Accolti (ASF, MdP, filza 5155, c.390r – transcrit par Br. Dooley, 2004, n. 54 et Br. Dooley, 2006, n. 22).

« [...] À présent, depuis ces taxes de trente pour cent prélevées par le Roi d’Espagne et le Roi de France, d’ici, on ne peut plus rien extraire pour la Hollande [...] ».

⁹⁴ Grand collectionneur, notamment de tables de marbre à incrustations (C. ACIDINI LUCHINAT, 1997, p. 116), connu comme un opposant notoire à la famille de Médicis, tout comme Tommaso Cavalcanti, cité juste après.

⁹⁵ Le buste de ce représentant d’une bonne famille florentine, sculpté par Giovanni Angelo Montorsoli, est toujours visible dans un cadre de marbres variés à San Spirito, peut-être originel [en voir les figurations sur l’URL : <https://catalogo.beniculturali.it/detail/HistoricOrArtisticProperty/0900281773> consulté le 15 juillet 2022], en répondant à celui de Giovan Battista Cavalcanti, commanditaire de la chapelle. Après les chapelles de Gaddi à Santa Maria Novella et de Giovanni Niccolini à Santa Croce, la chapelle Cavalcanti passe pour un des exemples les plus précoces à Florence, dès 1562, de décors avec *intarsie* (incrastations), sur les dessins de Giovanni Antonio Dosio (E. GOUDRIAAN, 2015, p. 112) – avec une grande variété de marbres, *giallo antico*, *africano*, *verde antico*, *portosanta*, marbres noirs de Flandre mais aussi de Prato... (L. BOSMAN, 2005).

**III. 28 mars 1603, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Marcello degli Accolti (ASF, MdP, filza 5155, c.401r – transcrit
par Br. Dooley, 2004, n. 50 et Br. Dooley, 2006, n. 18 – en ligne).**

« [...] En ce qui concerne les marbres noirs que Son Altesse [Ferdinand I^{er}] désire pour la chapelle de San Lorenzo, ils sont extraits, comme je pense l'avoir déjà écrit, dans le pays de Liège, près de la Meuse ; on en trouvera de toutes les grandeurs et épaisseurs, et en quantité pour chaque type dont on règle le prix, et ayant à ce stade parlé avec quelqu'un qui fut chargé de réaliser la sépulture à Bruxelles du Sérénissime Ernest, exécutée avec ces dits marbres noirs, ce dernier, si Son Altesse l'ordonne, lui en fera extraire autant qu'il faut pour le satisfaire. Et ayant voulu aussi connaître à peu près leur prix et lui présenter le coût approximatif des plus beaux en une pièce d'une grandeur d'un quart (ce qui correspond à une brasse, et à un tiers selon nos usages) de la taille d'un pied géométrique, il est dit que le coût jusqu'au bateau (*dentro alla barca*) tourne autour de trois écus de notre monnaie, pour des plus petites tailles, d'autant moins proportionnellement [...] ».

**IV. 25 juin 1603, Cosimo Baroncelli, d'Ostende,
à Marcello degli Accolti (ASF, MdP, filza 5155, c.496r –
en ligne).**

« [...] En ce qui concerne les marbres noirs, j'ai eu l'information, que, ceux-ci conduits à Dort [Dordrecht], lieu d'où s'en vont toujours les bateaux pour l'Italie, il en coûtera entre neuf et dix *reali*, le pied carré, en pied d'Anvers, qui est la moitié d'une brasse de notre mesure de Florence [...] ».

**V. 14 janvier 1604, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Curzio di Lorenzo da Picchena (ASF, MdP, filza 5157, c.7r –
en ligne).**

« [...] Cela m'a fait infiniment plaisir que l'échantillon de marbre noir ait plu et donné satisfaction au Patron Sérénissime, et là, on pourra avec plus de diligence, lui donner plus de lustre et un meilleur poli. Le maître qui le fait extraire dit qu'il attend à brève échéance de Dinant (*Dinam*) que ses ouvriers n'en aient extrait la quantité commandée, qu'il embarquera immédiatement et personnellement pour l'amener à Amsterdam et la remettre à Isach Lus. J'ai écrit à celui-ci qu'il m'envoie une note avec

le nombre de blocs qu'il aura reçus, la longueur et la largeur de chaque pièce et, conformément à cette note, je ferai le compte et paierai le maître. J'ai aussi huit des douze roues que j'ai fait faire pour Son Altesse, qui me semblent fort bien faites et travaillées, et dès que j'aurai les autres, je les enverrai immédiatement par transport ordinaire. [...] ».

**VI. 7 mai 1604, Ferdinand I^{er}, de Florence,
à Orazio della Rena, à Valladolid (ASF, MdP, filza 4936, c.185r –
transcrit par Br. Dooley, 2004, n. 56 et Br. Dooley, 2006, n. 24).**

« [...] Les armoiries pour la chapelle du Sérénissime duc de Lerme [Francisco Gomez de Sandoval Rojas y Borja] seront entièrement terminées à la fin de ce mois. Vu les pièces, il ne fut pas possible de les faire plus rapidement, malgré une douzaine d'hommes qui les ont exécutées, et les lions qu'un morceau d'améthyste pour chacun d'eux fait ressortir et le fond turquoise en lapis-lazuli, et tout le reste en jaspe et belles pierres. Nous espérons être parvenus à donner satisfaction et s'il nous semble que son exécution ait mis beaucoup trop de temps, nous savons qu'ailleurs, elles n'auraient pas été faites en quelques années. Et si nous n'avions pas eu les pierres déjà prêtées que nous avions fait venir de pays lointains pour beaucoup d'autres pour notre chapelle, nous aurions eu besoin de beaucoup plus de temps pour la mener à bien [...]. Et quant à une autre fontaine pour le jardin du Seigneur duc [de Lerme] dont l'architecte vous a dit qu'il avait ordonné d'en acheter une semblable si on avait pu la trouver, nous avons le courage de vous dire qu'on ne peut sans aucun doute en trouver une semblable à celle faite de la main du chevalier Jean de Bologne, qui est aujourd'hui le meilleur sculpteur qui soit au monde. Nous l'avons appelé et il nous a dit qu'il est prêt à faire une autre statue de la même dimension et beauté que celle [de la fontaine de Samson] en un an, mais il voudrait bien changer de création pour ne pas donner l'impression d'imiter celle-là, et représenter dans la statue ce côté qui plaira le plus au duc [...]. Entretemps, on fera extraire le marbre pour ladite statue et sans perdre de temps, on fera exécuter le pilon de la fontaine [...]. Vous ferez savoir au Sieur don Pietro de Tolède [Pedro Alvarez de Toledo] que la table en marqueterie de lapis-lazuli qu'il a commandée se trouve à Alicante [...]. Et au centre de ladite table sont marquetées les armoiries de la comtesse de Lemnos [Catalina Sandoval Rojas y Borja] [...] ».

**VII. 15 juillet 1604, Cosimo Baroncelli, de Bruges,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.183r – transcrit par
Br. Dooley, 2004, n. 51 et Br. Dooley, 2006, n. 19).**

« [...] J'ai fait venir ici d'Anvers un maître qui excave (*cava*) continuellement ces marbres noirs que S.A.S. veut faire extraire pour sa chapelle et j'envoie à votre Seigneurie quelques renseignements sur leur lieu d'extraction, sur la manière de les transporter jusque-là et sur leur coût, dont le prix est le même que celui que le maître affirme avoir reçu du Sérenissime et du duc d'Aarschot, lequel en a fait extraire une grande quantité pour la sépulture de ses aïeux. Et comme le maître ne voulait pas venir ici, pour ne pas courir le risque d'être pris par les ennemis, et pour les frais du voyage aller-retour, moi qui voulais m'entretenir de vive voix avec lui et d'être d'autant mieux informé, je lui ai promis que même si on ne prenait pas le parti de lui confier l'extraction des pierres susmentionnées, je couvrirais les frais du voyage d'ici à Anvers qui tourneront autour d'une douzaine de *philippi* [...] ».

**VIII. 10 septembre 1604, de Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.240r – transcrit par
Br. Dooley, 2004, n. 55 et Br. Dooley, 2006, n. 23 – en ligne).**

« [...] Ayant [...] reçu l'information concernant les marbres noirs, je serai demain avec le maître et je lui donnerai l'ordre de veiller à les faire extraire immédiatement et à les envoyer à Issac Lus à Amsterdam, aussitôt que celui-ci demandera par écrit un laissez-passer de son Altesse [l'archiduc Albert] pour pouvoir envoyer ses bateaux à Livourne [...] ».

**IX. 17 septembre 1604, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.241r – en ligne).**

« [...] Comme votre Seigneurie le verra dans la note ci-jointe, j'ai convenu avec le maître des marbres noirs qu'il ira personnellement les extraire [les blocs de marbre] et les enverra en Hollande à Isach Lus, lequel donnera l'argent au maître dès qu'il les aura reçus et entretemps votre Seigneurie pourra donner l'ordre pour qu'il le reçoive et on écrira à Isach Lus qu'on mettra tout en œuvre pour lui faire parvenir les laissez-passer des bateaux. [...] ».

**X. 29 septembre 1604, Cosimo Baroncelli, de Bruges,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.265r – transcrit par
Br. Dooley, 2004, n. 52 et Br. Dooley, 2006, n. 20).**

« [...] Ce maître qui extrait les marbres noirs a vu la quantité et la qualité nécessaires pour le service de la chapelle du Sérénissime Grand-Duc de Toscane [Ferdinand I^{er}] et il en extraira la quantité voulue en autant de blocs suivant les mesures que lui a envoyées Maître Matteo [Nigetti], qui constitueront les brasses recherchées. Pour le transport à ses propres frais de port (*spese di porto*), de droits d'entrée (*di gabella*) et autres, du lieu d'extraction jusqu'à Amsterdam aux mains de Isach Lus, il en a voulu moins de quatre florins par brasse quart florentin, le quart s'entendant seulement pour la longueur et la largeur, vu que Maître Matteo ne tient pas compte de l'épaisseur et il a convenu de lui faire ce prix que les ouvriers de la plus grande église de cette ville d'Anvers me disent n'être pas exagéré. Ils m'ont montré leurs livres où pour cette même qualité d'un beau noir et sans veines, ils paient trois florins le pied d'Anvers qui correspond à une demi-brasse de notre mesure, si on considère le pied quart de longueur, largeur et épaisseur, qui reviendrait raisonnablement à six florins la brasse florentine et le quart seulement par longueur et largeur à quatre florins, ce qui m'a paru un prix honnête. Il extraira cette quantité pour laquelle j'ai donné la moitié de l'argent, soit environ sept cents florins, l'autre moitié lui sera remise après la livraison des marbres à Amsterdam comme je l'ai convenu et promis. Le florin s'entend florin royal ou quatre Jules (*giuli*) par florin [...] ».

**XI. 12 novembre 1604, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.277r – transcrit par
Br. Dooley, 2004, n. 53 et Br. Dooley, 2006, n. 21 – en ligne).**

« [...] J'envoie à Votre Seigneurie par le chemin de Milan un coffret (*scatolino*) contenant une pièce de marbre noir de la même qualité que ceux qui seront extraits pour Son Altesse et le maître qui les extrait [...] m'a porté en personne un échantillon, et je le lui ai fait polir et nettoyer de sorte que son Altesse Sérénissime puisse voir comment se présenteront toutes les autres pièces qu'on fera polir et lisser sur place, et tous seront semblables à ce petit échantillon. Ayant remis le coffret ici à Vergani⁹⁶, ils m'ont promis de l'envoyer à leurs correspondants à Milan, qui le remettront là-bas à Antonio del Rosso [...] ».

⁹⁶ Personnage non identifié, faute de prénom.

**XII. 26 novembre 1604, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.284r – en ligne).**

« [...] Jusqu'ici, je n'ai donné que seulement deux cents au maître qui fait extraire les marbres noirs, comme il a extrait la quantité et la qualité des blocs, les a accompagnés en Hollande et remis à Isach Lus, d'après la liste que j'ai envoyée là-bas ; informé par Lus de ce qu'il aura reçu, je ferai le compte conformément à cette note et réglerai le maître. S'il m'en manque, j'en prendrai ici et je les lui amènerai pour que le maître puisse cependant avoir tout de suite son dû, comme je le lui ai promis. La semaine dernière, j'ai envoyé à Votre Seigneurie un petit échantillon dudit marbre dans un coffret. Il y a quelques jours, j'ai envoyé audit Lus trois laissez-passer de cet archiduc [Albert] pour trois autres bateaux dont il écrit avoir reçu l'ordre de les amener à Livourne avec du blé. [...] ».

**XIII. 10 décembre 1604, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.322r – en ligne).**

« [...] Étant parvenue jusqu'ici la renommée du superbe temps que le Prince Sérenissime fait construire pour ramener les heureuses et honorées cendres de ses prédécesseurs, les Sérenissimes Grands-Ducs, un marchand portugais est venu me voir, disant qu'il possède un très beau bloc de jaspe d'Orient, tout en paragon, d'une grandeur telle qu'on puisse en faire un bassin pour recueillir l'eau bénite. Il voulait que j'aille le voir dans sa demeure mais en raison de l'heure tardive et parce que je ne suis pas spécialiste de telles choses, je lui ai répondu que j'en parlerai à Son Excellence [Giovanni de' Medici], qui a la connaissance de ces choses et qui ira le voir avant que le temps soit venu d'écrire ce courrier. Entretemps, je lui ai dit qu'il m'en donne un petit morceau comme échantillon, afin que je puisse l'envoyer là-bas pour essai et lui en ai demandé le prix, qui me paraît fort élevé, il dit en vouloir trois mille lires de gros, qui correspondent à six mille écus de douze réaux par écu. Cependant le Seigneur se rendra chez lui et écrira à Son Altesse pour lui donner son avis. [...] ».

**XIV. 31 décembre 1604, Cosimo Baroncelli, d'Anvers,
à Belisario Vinta (ASF, MdP, filza 5157, c.330r – en ligne).**

« [...] Isach Lus lui comptabilisera sans doute l'argent des pourboires dans les comptes des dépenses faites pour Son Altesse Sérénissime pour obtenir les laissez-passer, devant, ainsi que je le lui ai bien écrit, bien faire les comptes qu'il a avec la maison de Son Excellence [don Giovanni de' Medici] et ainsi, si le sieur dépositaire règle les Fabbroni, nous serons remboursés deux fois et il faudra restituer un paiement. Le coffret devra être arrivé et moi, je sollicite ici le maître pour qu'il fasse conduire le marbre en Hollande dès que possible, mais les jours sont à présent si courts et le temps devient si mauvais qu'on ne peut pas travailler beaucoup à l'extraction, mais je ne manquerai pas de le solliciter et lui, de promettre toutefois de faire diligence. [...] ».

**XV. 17 septembre 1609, de Robert de Nole, d'Anvers,
au grand-duc Côme II (ASF, filza 4253, c.325r – en ligne).**

« [...] Lorsque le Seigneur don Giovanni [de' Medici] fut ici, le Grand-Duc Sérénissime [Ferdinand I^{er}] donna commission au Sieur Cosimo Baroncelli de pourvoir à une quantité de marbres noirs et ce dernier étant présent au siège d'Ostende, il m'envoya en ce lieu. Par la suite, je fus envoyé à Liège pour visiter des puits (*pozzi*)⁹⁷, ce qui me coûta une bonne somme d'argent... qui ne fut pas bien dépensée. En me promettant de me récompenser de cette dépense avec une plus grande [quantité d'argent ?], j'ai remis 400 brasses de Florence convenues pour 3 [écus]... et 15 la brasse de 20 par florin, monnaie d'Anvers, ce qui correspond à 1500 [écus]. J'ai reçu des florins d'Anvers à bon compte et j'ai payé 500 florins de cette monnaie en Hollande pour le transport en ce lieu, avec une perte entre-temps de 8 pour cent sur... la monnaie, ce qui correspond à une perte de 40 [écus], si bien qu'avec 250 [écus] restants de l'achat et 40 florins pour le dommage de la monnaie, en tout 290 [écus] de perte (?) d'argent par florin. La récompense de la dépense effectuée durant le voyage comme dit plus haut est minime [...]. J'ai écrit à plusieurs reprises au Sieur Baroncelli et n'ai reçu aucune réponse de sa part... raison pour laquelle je me permets d'écrire à Son Altesse Sérénissime et m'adresse dès lors à Sa Sérénissime (?) afin qu'ils soient payés là-bas au Sieur Gasparo Ghinucci [...] ».

⁹⁷ Cette dénomination laisse supposer que l'extraction se pratiquait déjà en galeries souterraines (au départ de puits ?) et non pas à ciel ouvert – ce qui en ferait un exemple précoce de ce type d'activité industrielle.

XVI. 1770, *Dizionario delle Arti e de' Mestieri*, compilato innanzi da Francesco GRISELINI ed ora continuato dall'abate Marco FASSADONI, tomo ottavo, I-M, Venezia, Modesto Fenzo, p. 273.

« Le marbre de Dinant, qui s'extrait au voisinage de la cité de ce nom au pays de Liège, est très commun, d'un noir très pur, et d'une grande beauté. / Le marbre de Namur, lui aussi très commun et noir comme celui de Dinant, mais pas aussi parfait ; il tire un peu vers le bleu (*turchino*) et est traversé de quelques filets gris. / Le marbre de Theu, qui s'extrait dans le pays de Liège, du côté de Namur, est un noir pur, tendre et facile à tailler. Il reçoit un polissage plus beau que ceux de Namur et de Dinant ».

BIBLIOGRAPHIE

Source principale : Archivio di Stato di Firenze, Archivio Mediceo del Principato, Firenze – plusieurs milliers de documents jusqu'à présent relativement peu explorés pour les sujets qui nous occupent ici. Un projet de longue haleine est en cours – *Medici Archive* – par les Américains pour le dépouillement exhaustif et, à terme, la mise en ligne successive de tous les fonds (URL : <http://bia.medici.org>). La grande richesse de ces archives a été signalée de longue date⁹⁸, leur exploitation progressive est en cours pour de multiples aspects, dont celui qui nous intéresse, autour du thème des *Pietre Dure*. Nous n'avons pas consulté les sources originales, mais bien les documents lisibles en ligne et les nombreuses citations plus ou moins ponctuelles déjà mentionnées dans la littérature spécialisée. Les plus significatives de ces archives sont ici partiellement traduites en pièces justificatives.

La littérature sur les sujets abordés est d'une extrême abondance et d'une grande diversité. La bibliographie présentée ci-après n'a donc aucune intention d'exhaustivité et se veut purement indicative d'une part de références classiques⁹⁹, d'autre part de nombreuses pistes à explorer pour approfondir les recherches – une bonne partie de ces travaux est accessible en ligne.

⁹⁸ A. RENAUDET (1953) notamment.

⁹⁹ Pour le contexte de la Renaissance florentine dans ses aspects matériels particuliers, les ouvrages de R.A. GOLDWAITE (1980, 1995 et 2009) constituent aujourd'hui des classiques incontournables, que des approches aujourd'hui beaucoup plus ciblées permettent de préciser (entre autres C. MAITTE, 2021). Il faut rappeler le livre très documenté de W.E. WALLACE (1994) sur la sacristie de Michel-Ange à San Lorenzo, marbres et techniques.

Cristina ACIDINI LUCHINAT (éd.), *Treasures of Florence. The Medici collection 1400-1700*, München, Prestel, 1997.

ALTOANI & SONS, *Altomani 2003*, Pesaro / Milano, Altomani & Sons, 2003.

Nadia BAADJ, *Painting on stone and metal: Material meaning and innovation in early modern Northern European art*, dans P. BAKER-BATES & E. CALVILLO (éd.), *Almost eternal: Painting on stone and material innovation*, dans *Art and material culture in Medieval and Renaissance Europe*, 10, 2018, p. 248-270.

Umberto BALDINI, Annamaria GIUSTI & Annapaula MARTELLI (dir.), *La Cappella dei Principi e le pietre dure*, Milano, Electa Editrice, 1979.

Claudia BANZ, *Höfisches Mäzenatentum in Brüssel*, Berlin, Gebrüder Mann Verlag, 2000.

D. BECKER, *Nole*, dans Andreas BEYER, Bénédicte SAVOY & Wolff TEGETHOFF (éd.), *De Gruyter Allgemeines Künstler-Lexikon*, Bd. 92, 2017, p. 504-506.

Ulrich BECKER, *Studien zum flämischen Altarbau im 17. und 18. Jahrhundert*, Brussel, 1990, (Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Schone Kunsten, 52/49).

Monica BIETTI, *Die Medici-Kapellen, Museum und sakraler Raum*, dans Alfried WIECZOREK, Gaëlle ROSENDALH & Donatella LIPPI (éd.), *Die Medici. Menschen, Macht und Leidenschaft*, Regensburg, Schnell & Steiner / Mannheim, Reiss-Engelhorn-Museen, 2013, (Publikationen der Reiss-Engelhorn-Museen, 54), p. 28-33.

Monica BIETTI & Annamaria GIUSTI (éd.), *Ferdinando I de' Medici 1549-1609, Maiestate Tantvm*, Livorno, Sillabe, 2009.

Franco BORSI, *Matteo Nigetti intagliatore sofistico*, dans Maria FALCIANI PRUNAI & Gabriella OREFICE (éd.), *Un episodio del Seicento fiorentino. L'architetto Matteo Nigetti e la cappella Colloreda. Documenti e disegni*, Firenze, Centro Di, 1981, p. 9-12.

Lex BOSMAN, *Spolia and coloured marble in sepulchral monuments in Rome, Florence and Bosco Marengo. Designs by Dosio and Vasari*, dans *Mitteilungen des Kunsthistorischen Institutes in Florenz*, 49/3, 2007, p. 353-376.

Frédéric BOULVAIN, Geoffrey POULAIN, Francis TOURNEUR, *et al.*, *Potential discrimination of Belgian black marbles, using petrography, magnetic susceptibility and geochemistry*, dans *Archaeometry*, 62/3, 2020, p. 469-492.

François BRAUDEL & Ruggiero ROMANO, *Navires et marchandises à l'entrée du port de Livourne (1547-1611)*, Paris, Librairie Amand Colin, 1951, (Ports, routes, trafics, I).

Mehmet BULUT, *The Dutch merchants and their activities between the Atlantic and Levant during the mercantilist ages*, dans *International Economic History Association Congress (session 6)*, Helsinki, 2006, n.p.

Suzanne BUTTERS, *The triumph of Vulcan: Sculptors' tools, porphyry and the prince in ducal Florence*, Firenze, Leo S. Olschki, 1996.

Roberto CANTAGALLI, *Baroncelli, Cosimo*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 6, 1964 [URL : https://www.treccani.it/enciclopedia/cosimo-baroncelli_%28Dizionario-Biografico%29/, consulté le 15 juillet 2022].

Giovanna CASALI & Ester DIANA (éd.), *Bernardo Buontalenti e la burocrazia tecnica nella Toscana Medicea*, Firenze, Groma / Alinea Editrice, 1983.

Marguerite CASTEELS, *De beeldhouwers De Nole te Kamerijk, te Utrecht en te Antwerpen*, Brussel, 1961, (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Schone Kunsten, 16).

Benvenuto CELLINI, *Traité de l'Orfèvrerie et de la Sculpture*, Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts, 2016, (D'art en question, écrits d'artistes).

Nathalie CHAPUIT (coord.), *Trésor des Médicis*, Paris, Musée Maillol / Skira Flammarion, 2010.

Anne-Laure COLLOMB, *Les traités artistiques et la peinture sur pierre (XVI^e-XVII^e siècles)*, dans *Histoire de l'Art*, 52/1, 2003, p. 111-120.

Anne-Laure COLLOMB, *Splendeurs d'Italie. La peinture sur pierre à la Renaissance*, Rennes, Presses universitaires, 2012.

Ferdinand COURTOY, *Les Nonnon marbriers dinantais*, dans *Namurcum*, 1952, p. 24-27.

Ana CRESPO SOLANA, *Diasporas and the integration of 'merchant colonies': Flemish and Dutch networks in the early modern Spain*, dans *Le Verger – bouquet V*, 2014, p. 1-21.

Carlo CRESTI, *Matteo Nigetti e il nuovo corso dell'architettura fiorentina nella prima metà del Seicento*, dans Maria FALCIANI PRUNAI & Gabriella OREFICE (éd.), *Un episodio del Seicento fiorentino. L'architetto Matteo Nigetti e la cappella Colloreda. Documenti e disegni*, Firenze, Centro Di, 1981, p. 13-34.

- Nicole DACOS, *Fiamminghi a Roma 1508-1608*, Bruxelles, Snoeck, 1995.
- Arjan DE KOOMEN, *Una cosa non meno maravigliosa che honorata, The expansion of Netherlandish sculptors in sixteenth-century Europe*, dans Frits SCHOLTEN, Joanna WOODALL & Dulcia MEIJERS (éd.), *Art and Migration. Netherlandish Artists on the move, 1400-1750*, dans *Netherlands Yearbook for History of Art*, 63, 2013, p. 82-109.
- Dario DEL BUFFALO, *Porphyry. Red imperial porphyry, power and religion*, Torino, Umberto Allemandi & C., 2012.
- Agostino DEL RICCIO, *Istoria delle pietre*, Florence, 1597, plusieurs éditions récentes, dont celle de Roberto GNOLI & A. SIRONI, Torino, Allemandi, 1996, et une reproduction anastatique de 1976 [URL : http://www.memofonte.it/home/files/pdf/delriccio_istoria.pdf, consulté le 15 juillet 2022].
- Marguerite DEVIGNE, *Les frères Jean, Guillaume et Nicolas de Wespin dits Tabaguet et Tabachetti, sculpteurs dinantais (XVI^e et XVII^e siècles)*, dans *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, XXIX, 1920, p. 97-135 et XXXI, 1923, p. 5-22.
- Marguerite DEVIGNE, *Nole*, dans *Thieme-Becker's Lexikon*, XXV, 1931, p. 504-505.
- Greta DEVOS & Wilfrid BRULEZ, *Marchands flamands à Venise : 1606-1621*, Bruxelles, Rome, Institut historique belge de Rome, 1986, (Études d'histoire économique et sociale, IX).
- Giovanni Battista DI CROLLANLANZA, *Cerni storici e genealogici della famiglia Fabbroni*, dans *Giornali araldico-genealogico-diplomatico*, 8, 1880-1, p. 289-319.
- Brendan DOOLEY, *Products and materials in circulation: Don Giovanni de' Medici as connoisseur and entrepreneur*, XIV International Economic History Congress, Helsinki, 2004, texte de conférence n.p.
- Brendan DOOLEY, *Art and information brokerage in the career of Don Giovanni de' Medici*, dans Hans COOLS, Marika KEBLUSEK & Badeloch NOLDUS (éd.), *Your humble servant. Agents in early modern Europe*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 2006, p. 81-95.
- Brendan DOOLEY, *Amore e guerra nel tardo Rinascimento. Le lettere di Livia Vernazza e Don Giovanni de' Medici*, Firenze, Edizioni Polistampa, 2009, (La storia raccontata, 29).
- Brendan DOOLEY, *A Mattress Maker's Daughter. The Renaissance Romance of Don Giovanni de' Medici and Livia Vernazza*, Cambridge, 2014, (I Tatti Studies in Italian Renaissance History).

Brendan DOOLEY & Barbara MARTI DOOLEY, *Le battaglie perse del principe Giovanni*, dans *Quaderni storici*, nuova serie, 39/115 (1), 2004, p. 83-117.

Grégoire DUBOIS, *Le marbre noir « de Dinant » et ses acteurs. Petit état de la question des origines au XVII^e siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 91, 2017, p. 40-59.

Grégoire DUBOIS & Francis TOURNEUR, *La marbrerie dinantaise et la crise de 1466, rupture ou continuité ?*, dans Pascal SAINT-AMAND & Axel TIXHON (éd.), « *Ici fut Dinant* », *autour du sac de 1466*, dans *Les Échos de Crèvecœur*, 9, 2016, p. 151-167.

Erik DUVERGER, *Testament, uitvaart en grafmonument van Marie van Bourgondië*, dans *Gentse Bijdragen tot de Kunstgeschiedenis en Oudheidkunde*, XXX, 1995, p. 21-70.

Charles DUVIVIER, *Contestation entre la confrérie des maçons et les sculpteurs d'Anvers*, dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, 3, 1862, p. 91-94.

Marie-Christine ENGELS, *Merchants, interlopers, seamen and corsairs: The 'Flemish' community in Livorno and Genoa (1615-1635)*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 1997.

Maria FALCIANI PRUNAI & Gabriella OREFICE (éd.), *Un episodio del Seicento fiorentino. L'architetto Matteo Nigetti e la cappella Colloreda. Documenti e disegni*, Firenze, Centro Di, 1981.

Amelio FARA, *Bernardo Buontalenti, Architekt und Festungsbauer*, Basel, Wiese Verlag, 1990.

Amelio FARA (éd.), *Bernardo Buontalenti a Firenze. Architettura e disegno dal 1567 al 1607*, Firenze, Leo S. Olschki, 1998, (Gabinetto disegni e stampe degli Uffizi, LXXXII).

Amelio FARA, *L'arte vinsa la natura. Buontalenti e il disegno di architettura da Michelangelo a Guarini*, Firenze, Leo S. Olschki, 2010.

Laurent FONTAINE, Géraldine PATIGNY, Francis TOURNEUR, *et al.*, « *Boutenbancq* », « *Couptalon* » et « *Baudeclou* ». *Le mystère résolu de la provenance géologique du revêtement noir de la chapelle des Tour et Tassis à Bruxelles*, dans Mathieu PIAVAUX, Cédric MOULIS, Mathilde MACAUX, *et al.* (dir.), *Pierre à pierre II, Économie de la pierre dans la vallée de la Meuse et dans les régions limitrophes (I^{er} siècle avant J.-C. – XVIII^e siècle)*, Namur, Agence wallonne pour le Patrimoine, 2022, (Études et Documents, Archéologie, 45), p. 301-312.

Pierre-Amédée FOUCQUES DE WAGNONVILLE, *Diverses particularités sur les péripéties du commerce maritime dans les deux Indes vers la fin du XVI^e siècle*, dans *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts*, Douai, 2^e série, VII, 1861-1863, p. 189-280.

Annamaria GIUSTI, *Eternità e nobiltà di materia. Itinerario artistico fra le pietre policrome*, Firenze, Opificio delle Pietre Dure / Edizioni Polistampa, 2003.

Annamaria GIUSTI, *Museum of the Opificio delle Pietre Dure*, Livorno, Sillabe, 2007.

Annamaria GIUSTI (éd.), *Dagli splendori di corte al lusso borghese. L'Opificio delle Pietre Dure nell'Italia unita*, Livorno, Sillabe, 2011.

Edward L. GOLDBERG, *Jews and magic in Medici Florence: The secret world of Benedetto Blanis*, Toronto, 2011, (Toronto Italian Studies Series).

Richard A. GOLDTHWAITE, *The building of Renaissance Florence. An economic and social history*, Baltimore / London, John Hopkins University Press, 1980.

Richard A. GOLDTHWAITE, *Banks, palaces and entrepreneurs in Renaissance Florence. An economic and social history*, Aldershot, 1995, (Variorum Collected Studies Series, CS492).

Richard A. GOLDTHWAITE, *The economy of Renaissance Florence*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2009.

Ana GONZÁLEZ MOZO, *In lapide depictum. Pinture italiana sobre piedra, 1530-1555*, Madrid, Museo nacional del Prado, 2018.

Elisa GOUDRIAAN, *The cultural importance of Florentine patricians. Cultural exchange, brokerage networks, and social representation in early modern Florence and Rome (1600-1660)*, Leiden, Universiteit, 2015 [thèse].

Elisa GOUDRIAAN, *Florentine patricians and their networks: Structures behind the cultural success and the political representation of the Medici court (1600-1660)*, Leiden / Boston, Brill, 2018.

Stefaan GRIETEN, *De 17^{de}-eeuwse afwerking van de Antwerpse kathedraal. Nieuwe gegevens over Hans en Cornelis van Mildert en over Robrecht en Jan de Nole*, dans *Jaarboek van het Koninklijk Museum voor Schone Kunsten Antwerpen*, 1993, p. 227-285.

Francesco GRISELINI & Marco FASSADONI, *Dizionario delle Arti e de' Mestieri*, tomo 8, I-M, Venezia, Modesto Fenza, 1770.

Éric GROESSENS, *L'exploitation et l'emploi du marbre noir de Dinant sous l'Ancien Régime, dans Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, Actes du 119^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 1994, Paris, 1995, p. 71-85.

Éric GROESSENS, *Le marbre noir*, dans Jacques TOUSSAINT (éd.), *Boiseries et marbres sculptés en Namurois. Dessins de la collection Charles van Herck*, Namur, 1997, (Monographies du Musée des Arts anciens du Namurois, 13), p. 67-74.

Monica GUARRACINO, *Le pietre di Livorno. Transito e lavorazione delle pietre dure par la Cappella dei Principi di Firenze nel XVII secolo*, Livorno, Sillabe, 2009.

Jacques HEERS, *Le clan des Médicis*, Paris, Perrin, 2008, (Tempus).

Clarice INNOCENTI, *Les collections de pierres dures*, dans Nathalie CHAPUIT (coord.), *Trésor des Médicis*, Paris, Musée Maillol / Skira Flammarion, 2010, p. 64-67.

Placide LEFÈVRE, *Le caveau ducal de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XXII (2), 1951, p. 153-170.

Michel LEFFTZ & Francis TOURNEUR, *Les retables d'autels en marbre : contexte et production des marbriers-sculpteurs namurois*, dans Thérèse CORTEMBOS & Marie-Christine CLAES (éd.) *De Saint-Ignace à Saint-Loup. Quatre siècles d'un joyau baroque à Namur, 1621-2021*, Namur, Société archéologique, 2021, (Namur. Histoire et Patrimoine, 8), p. 410-441.

Emmanuel LURIN, « *Faire plaisir à l'Ami* » : réflexions sur les présents de Ferdinand I^r de Médicis et les premiers travaux de Tommaso Francini en France, dans *Bulletin monumental*, 2017a, p. 21-48.

Emmanuel LURIN, *Les marbres de Dinant : l'entreprise des Tabaguet et le commerce des marbres en Europe (XVI^e-XVIII^e siècle)*, dans *Bulletin monumental*, 2017b, p. 418-420.

Emmanuel LURIN, « *Robbe di fontane per la Francia* » : les matériaux de rocaille envoyés par Ferdinand I^r de Médicis à Henri IV, dans *Opus incertum*, 4, 2018, p. 112-125.

Corine MAITTE, *Rémunérer et compter le travail sur les chantiers Médicis (fin XVI^e siècle – début XVII^e siècle)*, dans *Histoire & Mesure*, XXXVI, 2021/1, p. 3-36.

Anna Maria MASSINELLI (éd.), *De Lapidibus. Il Trattato delle pietre di Giuseppe Antonio Toricelli*, Livorno, Sillabe, 2019.

Domenico MORENI, *Delle tre sontuose Cappelle Medicee situate nell'Imp. Basilica di S. Lorenzo. Descrizione istorico-critica*, Firenze, Carli, 1813 [plusieurs versions en ligne].

Andrew MORROUGH, *Vasari and coloured stones*, dans Gian Carlo GARFAGNINI (éd.), *Vasari tra decorazione ambientale e storiografia artistica*, Firenze, 1985, p. 253-276.

Sophie MOUQUIN, *Versailles en ses marbres*, Paris, Arthéna, 2018.

S. MULLER Fz., *De Utrechtse beeldhouwer Colyn de Nole en zijn geslacht*, dans *Oud Holland*, XXV, 1907, p. 49-56.

J. Nicholas NAPOLI & William TRONZO (éd.), *Radical marble. Architectural innovation from Antiquity to Present*, London, Routledge Research Institute in Art History, 2018.

Tim PARKS, *Medici money. Banking, metaphysics and art in fifteenth-century Florence*, London, Profile Books, 2005.

Alexandre PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres : documents inédits*, t. 1, Gand, Hebbelynck, 1860.

Rudolf PREIMESBERGER, *Paragons and paragone. Van Eyck, Raphael, Michelangelo, Caravaggio, Bernini*, Los Angeles, Getty Research Institute Publications, 2011.

Augustin RENAUDET, *Les archives des Médicis à Florence*, dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 8 (1), 1953, p. 92-96.

Matteo RESIDORI, *Vie d'artiste, mélancolie de poète dans la Galleria della Casa Buonarroti*, dans Matteo RESIDORI, Hélène TROPPÉ, Danielle BOILLET, et al. (éd.), *Vies d'écrivains, vies d'artistes (Espagne, France, Italie, XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2014, p. 225-244.

Philip ROMBOUTS & Théodore VAN LERIUS, *De Liggeren en Andere Historische Archieven des Antwerpse Sint Lucasgilde*, I, *Liggere 1453-1615*, Antwerpen, Julius De Koninck, 1864-72.

Giovanna SAPORI, *Fiamminghi nel cantiere Italia 1560-1600*, Milano, Electa, 2007.

Joseph SCHAUBERG, *Vergleichendes Handbuch der Symbolik der Freimaurerei, mit besonderer Rücksicht auf die Mythologieen und Mysterien des Alterthums*, Bd III, Schaffhausen, Fr. Hurter, 1863.

Marc SUTTOR, *Vie et dynamique d'un fleuve. La Meuse de Sedan à Maastricht (des origines à 1600)*, Bruxelles, De Boeck, 2006, (Bibliothèque du Moyen Âge).

Corey TAZZARA, *The free port of Livorno & the transformation of the Mediterranean world, 1574-1790*, Oxford, University Press, 2017.

Francis TOURNEUR, *Les Tabaguet, « marchands de marbres demeurant à Dinant au pays de Liège »*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, CXVIII, 2014, p. 59-125.

Francis TOURNEUR, *Le réseau du marbre entre les Pays-Bas méridionaux et la France avant les grands travaux de Versailles*, dans A. HUREL (éd.), *La France savante*, Paris, CTHS, 2017, p. 289-296.

Francis TOURNEUR, *Tabaguet, Guillaume*, dans *Nouvelle biographie nationale*, 14, 2018, p. 271-272.

Francis TOURNEUR, *Nonon, Hubert et André*, dans *Nouvelle biographie nationale*, 15, 2020, p. 284-285.

Francis TOURNEUR, *Saint-Loup vue par la lorgnette d'un géologue*, dans Thérèse CORTEMBOS & Marie-Christine CLAES (éd.) *De Saint-Ignace à Saint-Loup. Quatre siècles d'un joyau baroque à Namur, 1621-2021*, Namur, Société archéologique, 2021a, (Namur. Histoire et Patrimoine, 8), p. 204-219.

Francis TOURNEUR, *Le « marbre noir de Theux », mythe et réalité*, dans Line VAN WERSCH, Sarah CREMER, Pascale FRAITURE, et al. (éd.), *Cerner le passé. Mélanges en l'honneur de Patrick Hoffsummer*, Liège, Ateliers des Presses, 2021b, p. 209-219.

Francis TOURNEUR, *Les voies de diffusion des marbres wallons, par eau et par terre, du XV^e au XVIII^e siècle*, dans Mathieu PIAVAUX, Cédric MOULIS, Mathilde MACAUX, et al. (dir.), *Pierre à pierre II, Économie de la pierre dans la vallée de la Meuse et dans les régions limitrophes (I^{er} siècle avant J.-C. – XVIII^e siècle)*, Namur, Agence wallonne pour le Patrimoine, 2022, (Études et Documents, Archéologie, 45), p. 121-127.

Vincenzo VACCARO, *La Cappella dei Principi: un sogno incompiuto*, dans Monica BIETTI & Annamaria GIUSTI (éd.), *Ferdinando I de' Medici 1549-1609, Maiestate Tantvm*, Livorno, Sillabe, 2009, p. 126-133.

Vincenzo VACCARO & Franco VESTRI, *La Cappella dei Principi. Storia di un restauro*, Livorno, Sillabe, 2018.

Jean-Louis VAN BELLE (en collaboration avec Philippe SOSNOWSKA & Sylvianne MODRIE), *Le commerce de la pierre bleue à Bruxelles sous l'Ancien Régime. Des Le Prince à Rutty*, Bruxelles, Éditions Safran, 2021, (Histoire, 11).

Geert VAN DER SMAN & Bouk WIERDA, *Wisselend succes. De loopbanen van Nederlandse en Vlaamse kunstenaars in Florence, 1450-1600*, dans Frits SCHOLTEN, Joanna WOODALL & Dulcia MEIJERS (éd.), *Art and Migration. Netherlandish Artists on the move, 1400-1750*, dans *Netherlands Yearbook for History of Art*, 63, 2013, p. 170-239.

Cornelius Ascanius VAN SYPESTEYN, *Het merkwardige beleg van Ostende, 5 juli 1601 – 22 september 1604*, ‘s-Gravenhage, W.P. van Stockum & zoon, 1887.

Luc Jean Joseph VANDER VYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, tome second, Bruxelles, Arnold Lacrosse, 1822.

Gabri VAN TUSSEN BROEK, *The architectural network of the van Neurenberg family in the Low Countries (1480-1640)*, Turnhout, Brepols, 2006, (Architectura Moderna, 4).

Janny VENEMA, *Kiliaen van Rensselaer (1586-1643): Designing a New World*, Hilversum, Verloren Uitgeverij, 2010.

Federica VERATELLI, *À la mode italienne. Commerce du luxe et diplomatie dans les Pays-Bas méridionaux, 1477-1530*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion / Archives départementales du Nord, 2013.

Peter Jozef VISSCHERS, *Historische Avondstende*, Antwerpen, P.E. Janssens, 1854.

Paola VOLPINI, *Medici, Giovanni de'*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 73, 2009 [URL : [https://www.treccani.it/enciclopedia/giovanni-de-medici_\(Dizionario-Biografico\)}/](https://www.treccani.it/enciclopedia/giovanni-de-medici_(Dizionario-Biografico)/), consulté le 15 juillet 2022].

Paola VOLPINI, *Vinta, Belisario*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 99, 2020 [URL : https://www.treccani.it/enciclopedia/belisario-vinta_%28Dizionario-Biografico%29/], consulté le 15 juillet 2022].

William W. WALLACE, *Michelangelo at San Lorenzo. The genius as entrepreneur*, Cambridge, University Press, 1994.

Alfried WIECZOREK, Gaëlle ROSENDALH & Donatella LIPPI (éd.), *Die Medici. Menschen, Macht und Leidenschaft*, Regensburg, Schnell & Steiner / Mannheim, Reiss-Engelhorn-Museen, 2013, (Publikationen der Reiss-Engelhorn-Museen, 54).

Eric WIJNROKS, *Handel tussen Rusland en de Nederlanden, 1560-1640. Een netwerkanalyse van de Antwerpse en Amsterdamse kooplieden, Hendelend op Rusland*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 2003.

EXAMEN SUR NOUVEAUX FRAIS DU CÉLÈBRE DESSIN STAVELOTAIN DATÉ DE 1666 ET DU SCHÉMA QUI EN EST INSÉPARABLE

par Pierre COLMAN

Le dessin stavelotain daté de 1666 (fig. 1), admiré et commenté depuis 1882¹, a retenu ces derniers temps une attention soutenue². S'il faut en croire Hadrien Kockerols, c'est *la copie d'un premier dessin du projet*

¹ D. VAN DE CASTEELE, *Dessin authentique du retable en argent doré que l'abbé Wibald fut faire pour l'abbaye de Stavelot*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. 21, 1882, p. 213-236 (cité ci-après *Dessin authentique*). Bonne critique dès l'année suivante : J. DEMARTEAU, *Orfèvrerie liégeoise du XII^e siècle : le retable de Saint Remacle à Stavelot*, dans *BIAL*, t. 17, 1883, p. 35-40 (cité ci-après *Orfèvrerie liégeoise*).

² A. LEMEUNIER, *Wibald, Erlebald et le patrimoine artistique de l'abbaye de Stavelot*, dans *Wibald de Stavelot. Abbé d'Empire* (A. LEMEUNIER dir.), Stavelot, 2009, p. 15-23.- S. BALACE, *Le cheminement du patrimoine et la dispersion du trésor*, *ibidem*, p. 55-58 (cité ci-après *Le cheminement*).- A. LEMEUNIER, *Autour du retable de saint Remacle de Stavelot*, dans *Wibald en questions. Actes du colloque* (A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER dir.), Stavelot, 2010 (cité ci-après *Autour du retable*).- Cl. PASCAUD, *L'œuvre architecturale et artistique à travers les sources écrites*, *ibidem*, p. 53-56 (cité ci-après *Sources écrites*).- N. SCHROEDER, *Remarques d'historien sur le retable de saint Remacle*, *ibidem*, p. 73-78 (cité ci-après *Remarques d'historien*).- Cl. PASCAUD, *L'abbaye de Stavelot, I. Histoire et représentations des édifices*, Namur, 2013, (Études et documents. Archéologie, 25) (cité ci-après *L'abbaye de Stavelot*), p. 37-38 et fig. 8 ; voir aussi p. 84-85, cat. 08.- P.-Y. KAIRIS, *Propositions pour le peintre stavelotain Nicolas Hanson*, dans *BIAL*, t. 118, 2014, p. 142-146.- P.-Y. KAIRIS, *Deux chefs-d'œuvre de l'art mosan au regard des peintres du XVII^e siècle*, dans *Orfèvrerie mosane XII^e et XIII^e siècle : L'œuvre de la Meuse II*, Liège, 2014, (Feuillets de la cathédrale de Liège), p. 167-169 (Le retable de Stavelot).- S. BALACE, *Le trésor de l'Abbaye de Stavelot vers 1250*, dans *À la recherche d'un temps oublié. Actes du colloque*, Stavelot, 2014, p. 73-78 (cité ci-après *Le trésor*).- H. KOCKEROLS, *Découverte d'un second dessin du retable de Saint Remacle à Stavelot*, dans *Orfèvrerie septentrionale XII^e et XIII^e siècle. L'œuvre de la Meuse II*, Liège, 2016, (Feuillets de la cathédrale de Liège), p. 209-235 (cité ci-après *Découverte*).- H. KOCKEROLS, *La châsse de saint Remacle que fit Wibald de Stavelot*, dans *BVL*, t. 17, n° 358-359, 2017, p. 295-308 (cité ci-après *La châsse*), spécialement p. 296, 300-301 et 304-305.- H. KOCKEROLS, *Wibald, abbé de Stavelot (1130-1158), les reliques et les reliquaires*, dans *BVL*, t. 17, n° 360-361, 2017, p. 335-379 (cité ci-après *Wibald*).- H. KOCKEROLS, *Le retable d'or de Stavelot œuvre du prieur Nicolas Hocht*, dans *BVL*, t. 17, n° 360-361, 2017, p. 380-390 (cité ci-après *Le retable d'or*).- Ph. GEORGE, *Le retable d'autel de l'abbatiale de Stavelot, chef-d'œuvre virtuel de l'art mosan*, dans *Trésors de procédure* (L. PUCCIO dir.), Bruxelles, 2019, p. 67-77 (cité ci-après *Chef-d'œuvre virtuel*).- P. COLMAN, *Les deux dessins du retable de Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy*, dans *BIAL*, t. 124, 2020, p. 91-102 (cité ci-après *Les deux dessins*).- H. KOCKEROLS, *Les bas-reliefs des arbres du Paradis au retable de saint Remacle. Iconographie d'un monument disparu*, dans *BVL*, t. 18, n° 367-368, 2019-2020, p. 1-15 (cité ci-après *Les bas-reliefs*).- H. KOCKEROLS, *L'antependium de Stavelot (1150) et le médaillon de l'Agnus Dei. Observations sur la Vie des Formes*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 95, 2022, p. 118-145 (cité ci-après *L'antependium*) ; l'auteur a bien voulu m'en transmettre copie avant la publication ; qu'il en soit vivement remercié !

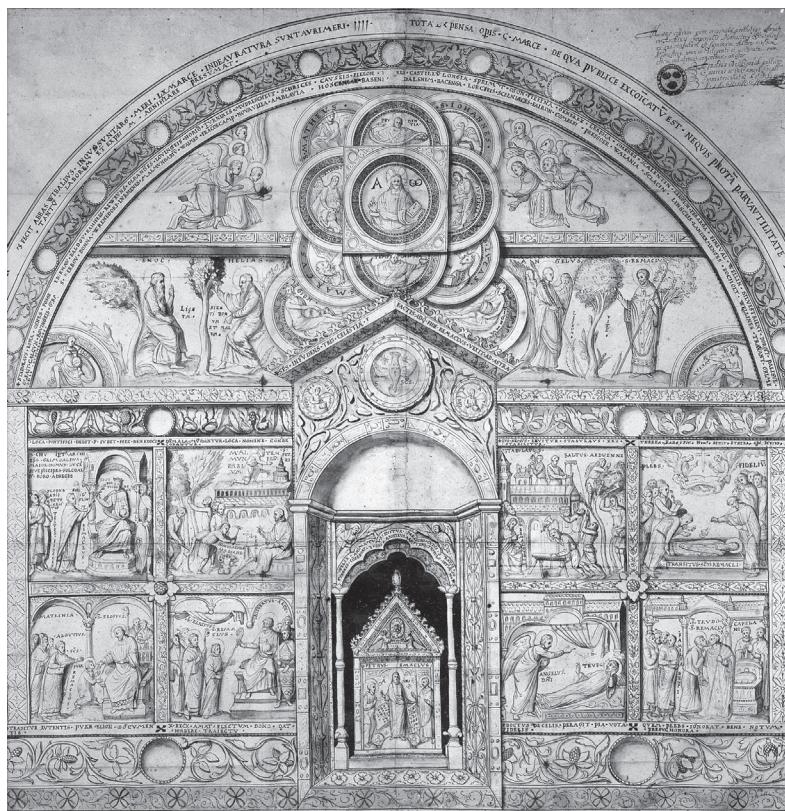


Fig. 1 – Le dessin daté de 1666, attribué au peintre stavelotain Nicolas Hanson,
encre de bistre à la plume et au pinceau sur papier, 87,5 x 89 cm.
Archives de l’État à Liège, Chambre impériale, n° 1148.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B169977).

conçu vers 1620³, le projet avorté d’un retable fait de bric et de broc. L’assertion ne me semble pas étayée d’arguments décisifs. J’ai pris dès lors mes distances⁴ sans m’étendre sur le sujet, me réservant d’y revenir lorsque je serais moins plongé dans la perplexité. Je vais le faire ici sans plus attendre. Quant au schéma, découvert voici peu par Laetizia Puccio, chargée de projets de recherche aux Archives de l’État à Liège (fig. 2), je n’avais pas encore suffisamment scruté ses énigmes.

³ *Les bas-reliefs*, p. 1.

⁴ *Les deux dessins*, p. 91.

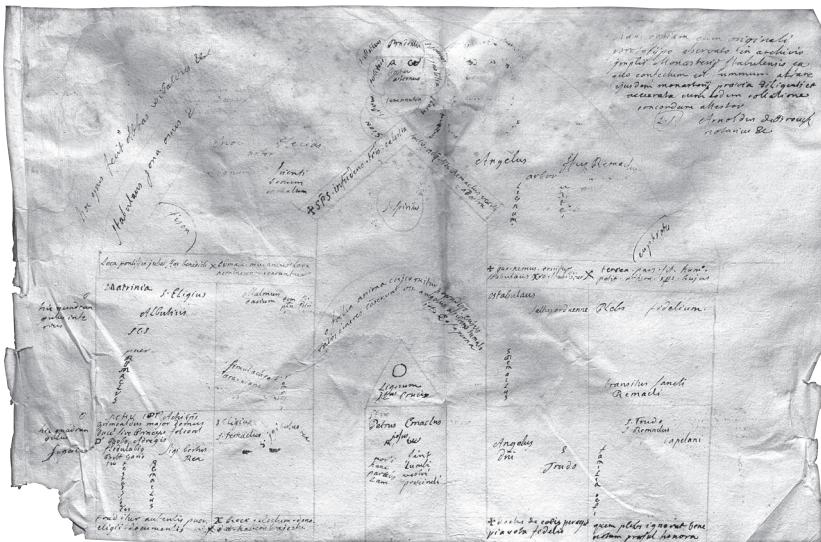


Fig. 2 – Le schéma daté de 1666, anonyme,
encre de bistre à la plume et au pinceau sur papier, 23 x 33,5 cm.
Archives de l'État à Liège, Chambre impériale, n° 1148.

Les deux documents en cause sont conservés aux Archives de l'État à Liège. Ils comptent parmi les pièces justificatives d'un procès intenté devant le tribunal impérial de Wetzlar, opposant l'abbaye de Stavelot, représentée par Ferdinand Hozémont, au Conseil ordinaire du prince-évêque de Liège au sujet des droits seigneuriaux de Sclessin et d'*Ougnée* (Ougrée, sans doute). Le fonds, gravement sinistré lors du bombardement allemand de 1944, a été restauré récemment à l'intervention du Fonds Baillet Latour, géré par la Fondation Roi Baudouin. De sérieuses lacunes y subsistent fort regrettablement. On y cherche en vain, entre autres, un document daté du 27 juillet 1550 qui doit retenir l'attention⁵.

Le dessin porte une attestation signée d'un notaire, Arnold de Brouck :
*Hanc copiam cum originali prototypo asservato in Archiviis Imperialis
Monasterij Stabulensis ex quo confectum est sumnum altare ejusdem*

⁵ *Dessin authentique*, p. 216-218.- *Découverte*, p. 209.- *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 67-77. Le conflit n'a trouvé son issue qu'en 1768 (M. L. POLAIN, *Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot*, Bruxelles, 1864, p. 433 et 435.- F.-A. VILLERS, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot*, t. 1, Liège, 1878, p. 3 ; t. 2, Liège, 1879, p. 16 et 22 ; t. 3, Liège, 1880, p. 258-264).

Monasteri praevia (lire *praevium*) *diligenti et accurata cum eodem collatione concordare attesto.* Ce texte le présente comme une copie parfaitement fiable d'un original conservé dans les archives de l'abbaye de Stavelot. Il lui assigne un *terminus ante quem*, sa propre date, 1666, étant entendu qu'il peut être antérieur de beaucoup. Il voit en lui le modèle de l'ancien autel majeur du monastère, point sur lequel le notaire ne doit pas être cru sur parole.

En 1666, l'autel majeur était à coup sûr le fruit de l'aménagement du *retable d'or* créé par la volonté de l'abbé Wibald (1130-1158) armé à cet effet par la générosité des deux empereurs, celui d'Orient et celui d'Occident. Il avait été restauré en 1626 sur l'ordre du prieur Nicolas Hocht, qui l'avait fait équiper d'un tabernacle, conformément aux prescriptions du concile de Trente⁶. Il a été mis à l'abri du vol en 1734 au plus tard⁷. Il a été sacrifié par les moines au cours de leur émigration⁸.

Le dessin montre le long du bord supérieur de l'arcade sommitale deux longues inscriptions en latin. L'une d'elles énumère les villages donnés à saint Remacle, dont, parmi les derniers, *SCLACIN*, l'un des villages objet du litige. Elle conservait bonne part du poids judiciaire du retable reproduit, le responsable qui a fait joindre au dossier le dessin qui la porte devait en être convaincu⁹. Selon les normes du temps, il n'avait pas tort, opine Nicolas Schroeder¹⁰, qui fait litière des réticences de Susanne Wittekind¹¹ : pareil dessin, ample et soigné comme il l'était, n'était nullement à sa place dans le dossier, estime-t-elle.

⁶ Sources écrites, p. 54.- *Le retable d'or*, p. 384-390.

⁷ S. COLLON-GEVAERT, *Art roman dans la vallée de la Meuse*, 3^e éd., Bruxelles, 1965, p. 74, avec un renvoi sommaire aux *Amusemens des eaux de Spa* (1734). Sans l'aide d'un Spadois, avant-hier l'un de mes élèves, aujourd'hui l'un de mes meilleurs amis, Thierry Marthus, à qui j'exprime ici ma vive gratitude, j'aurais renoncé sans honte à chercher une petite aiguille dans une grosse botte de foin. C'est en page 379 du tome 2 que se trouve le texte : *depuis quelque tems, on avoit caché la table d'or de l'Autel, & la Châsse du Saint pour les mettre à l'abri des Voleurs & des Bohemians qui rodoyaient dans le País & y faisoient des ravages étranges.* Parallèlement, le tome 2 a été numérisé par la Bibliothèque Ulysse Capitaine (Fonds patrimoniaux de la Ville de Liège) à mon intention de la plus obligeante façon. J'étais loin d'y voir clair en 2020 (*Les deux dessins*, p. 101).

⁸ *Le cheminement*, p. 55-58.- *Le trésor*, p. 75-76.

⁹ *Remarques d'historien*, p. 74-76.

¹⁰ *Remarques d'historien*, p. 73-78. L'auteur croit que le célèbre dessin est de la main du notaire.

¹¹ S. WITTEKIND, *Altar-Reliquiar-Retabel. Kunst und Liturgie bei Wibald von Stablo*, Cologne, 2004, principalement p. 235-247 (cité ci-après *Altar-Reliquiar-Retabel*). En page 241, l'auteur donne au retable une hauteur de près de 4 m, alors qu'en page 236, elle se tient aux chiffres de Joseph Demarteau, 275 x 278 cm (*Orfèvrerie liégeoise*, p. 139). Albert Lemeunier propose 275 x 310 cm (*Autour du retable*, p. 70), alors que le dessin est carré.

Elle le met en rapport avec les restaurations de 1588, mais sans arguments concluants. En tout cas, ce n'est pas du fait du procès qu'il a vu le jour, contrairement à sa copie. Sa raison d'être est à chercher ailleurs.

Le retable lui-même aurait eu évidemment bien plus de poids. Mais il ne pouvait plus être exhibé, cela semble hors de doute. Le témoignage d'Aubert Le Mire, de passage en 1630 au plus tard, est à cet égard éloquent à souhait : le texte lui est rapporté ; son support ne lui est pas montré, à son dépit marqué¹².

L'ouvrage n'avait-il pas pris dès le milieu du XVI^e siècle le chemin du creuset ? C'est du 27 juillet 1550 qu'est datée la plus ancienne des mentions d'archives qui le concernent. Elle n'est connue que par une copie, perdue comme elle, éditée par les soins de Désiré Van de Castele¹³. Elle n'inspire aucune confiance à Hadrien Kockerols : il va jusqu'à se demander si la date a été *mal lue ou volontairement mal lue en lieu et place de 1660*¹⁴. La description, certes hâtive, fait mention des Vertus cardinales ; on les reconnaît au sein du grand médaillon, encore qu'elles n'aient pas là plus d'importance que les quatre Évangélistes et les quatre fleuves du Paradis. Elle mentionne les neuf chœurs des anges ; le dessin en montre neuf, dont huit se répartissent en deux groupes de quatre qui pourraient passer pour des chœurs. Elle donne ainsi un aperçu fort acceptable du retable. Elle le localise au revers de l'autel principal. Elle donne aussi une transcription fidèle de ses inscriptions majeures, dont celle qui mentionnait Sclessin. Elle est au passé¹⁵, si bien qu'elle pousse à penser que l'ouvrage n'existant plus. Mais elle n'exclut aucunement que ses composants aient été conservés.

Chaque fois que les objets de grand prix et de grande taille ont été cachés par prudence, ils ont été démontés, à n'en pas douter ; et le retable de saint Remacle a même dû être dépecé, compte tenu de ses dimensions. Quand ils étaient exhumés, un inventaire était de rigueur. La remise en état pouvait, elle, être reportée à des temps meilleurs.

¹² *Découverte*, p. 212-213.- *La châsse*, p. 299.- *Wibald*, p. 358, n. 48.- *Le retable d'or*, p. 384.

¹³ *Dessin authentique*, p. 218. Voir aussi *Sources écrites*, p. 54, col. 2, *L'abbaye de Stavelot*, p. 35, n. 134, *La châsse*, p. 299, n. 19 et *Wibald*, p. 343. La copie est certifiée exacte par le même notaire ; rien de plus prévisible.

¹⁴ *Découverte*, p. 212.

¹⁵ *Extract hi duo articuli ex quondam Altari erecto retro summum Altare Ecclesiae Abbatialis Stabulensis deaurato argento elevato ubi insculptae erant...*

La réalisation du dessin et la disparition du retable sont intimement liées, j'en reste convaincu. Mon argumentation se centre sur Dom Nicolas Hocht, élu prieur le 14 octobre 1622 au terme de dissensions sur lesquelles les informations font défaut¹⁶. En 1626, il voit aboutir le projet que lui inspirait l'ambition de faire de l'abbé Poppon un des saints frais émoulus dont le siècle était prodigue : un buste-reliquaire analogue à celui de saint Lambert, créé à l'initiative d'Érard de La Marck au début de son règne, est fourni à l'abbaye de Stavelot par un orfèvre liégeois, Jean Goesin, qui se plaindra hautement par la suite de n'avoir pas touché la totalité de son salaire¹⁷.

Pour rappel, Dom Hocht a fait restaurer, la même année, le *retable d'or*, le plus précieux de ceux qui avaient vu le jour au temps glorieux de l'abbé Wibald¹⁸. L'ouvrage a été pesé lorsqu'il a été restauré à nouveau en 1697 : douze livres d'or, une livre et trois carats seulement d'argent. L'autre retable pouvait en donner soixante marcs (quinze kilos) : IN QVO SVNT ARGENTI MERI LX MARCE, lit-on sur le dessin¹⁹. Désespérément à court de fonds, le prieur s'est résigné à l'envoyer au creuset. Il n'a pas été arrêté par la menace d'excommunication que brandit l'une des deux longues inscriptions latines portées sur le dessin : DE QVA PVBLICE EXCOMMVNICATVS EST NE QVIS PRO TAM PARVA VTILITATE TANTVM LABOREM ET EXPENSAM ADNIHILARE PRESVMAT²⁰. Il devait se sentir à l'abri d'elle, considérant ce qu'il avait décidé de faire du retable sacrifié, et surtout s'il avait pris soin d'en faire prendre, à toutes fins utiles, une reproduction de grand format d'une précision fort inhabituelle, une sorte de mémorial ; peut-être dans la perspective du procès s'il était déjà à l'ordre du jour ; peut-être dans l'espoir de museler les partisans d'une reconstitution.

Cette façon de voir fait surface dès 1883²¹. Elle séduit Jean Yernaux non sans le faire crier au scandale²². Elle est prise en compte par Sophie Balace²³.

¹⁶ *L'abbaye de Savelot*, p. 74 ; voir aussi p. 51, 54 et 95 ; fig. 8 et 35.- *La châsse*, p. 297.- *Le retable d'or*, p. 382.

¹⁷ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la Révolution*, Liège, 1966, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Publications exceptionnelles, n° 2), t. 1, p. 62-63 et 111-113.- *Le retable d'or*, spécialement p. 380-382.

¹⁸ *Le retable d'or*, p. 384-387 (1626 plutôt que 1628 : *ibidem*, p. 385, n. 16 et 18).

¹⁹ *Découverte*, p. 231, n. 538.- *Le retable d'or*, p. 385.- *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 71.

²⁰ Utile mise en perspective : Ph. GEORGE, *Maledictio adversus ecclesiae Dei persequotores. À propos d'un ouvrage récent*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 73, fasc. 4, 1995, p. 1011-1012.

²¹ *Orfèvrerie liégeoise*, p. 172-174.

²² *L'église abbatiale de Stavelot*, dans *BSAH*, t. 24, 1932, p. 145-146. Il cite et commente le dessin, mais aussi Saumery, sans fournir la référence. Les mots *une grande plaque d'argent doré sur laquelle était gravée la liste des domaines de l'abbaye* sont tirés de la notice sur Wibald (P. L. de SAUMERY, *Les délices du pays de Liège*, t. 3, Liège, 1743, p. 208). Ils remémorent le don, rien de plus.

²³ *Le trésor*, p. 73-74.

Hadrien Kockerols a jonglé avec l'hypothèse, sans craindre d'aller jusqu'à imaginer que les reliefs étaient livrés à l'orfèvre Goesin au fur et à mesure²⁴. Il s'en est écarté sans exposer ses raisons. En définitive, il voyait dans *le premier dessin ou protodessin*, comme il le nommait, le projet, non réalisé, d'une *paroi décorative* faite de bric et de broc. Selon lui, il fourmille d'incohérences²⁵. Celles qu'il entend faire constater ne sautent pas toutes aux yeux, c'est le moins que l'on puisse dire. À en juger d'après les accords de formes, le grand tympan en demi-cercle et le polylobe qu'il circonscrit, complété par les médaillons d'angle réservés à deux des fleuves du Paradis, le Fison et le Tigre, ont été conçus ensemble, de même que les deux groupes de quatre anges ; et le contour peu banal du bas du polylobe épouse le sommet de l'édicule. Autant de cohérences incontestables, ce me semble. Rien de pareil, en revanche, entre les huit reliefs et le haut du retable.

Ce constat me conduit à une hypothèse qui tient de la révision déchirante, sans être aussi hardie que celles d'Hadrien Kockerols. La châsse du XII^e siècle a été remplacée vers le milieu du XIII^e par celle qui est venue jusqu'à nous. Elle a alors été récupérée dans toute la mesure du possible au bénéfice d'un saint local, Babolène²⁶. Ses reliefs, dont l'iconographie n'était pas appropriée, ne sont pas allés au creuset. Ils ont été intégrés au retable. Un de ses pignons a conservé sa place en son cœur, moyennant adaptations. Des bandeaux verticaux et horizontaux imitant ceux de l'arc sommital ont formé les raccords. Ils sont d'une saisissante irrégularité²⁷. S'il en est bien ainsi, on doit cesser de voir dans le dessin, comme on le fait communément, l'image fidèle du retable de saint Remacle tel que l'a voulu l'abbé Wibald²⁸.

Personnellement, j'ai du mal à imaginer un tel programme narratif sur les longs côtés d'une châsse, m'a écrit Sophie Balace²⁹ sans se priver de jeter le doute sur la châsse de saint Hadelin. Et de souligner la parenté avec le fameux *antependium* de la cathédrale de Milan, que je ne saurais nier. Mais là, pas l'ombre d'une incohérence.

²⁴ *Le retable d'or*, p. 383, n. 10. Voir aussi *La châsse*, p. 304-306, en particulier fig. 4.-Wibald, p. 340-345, en particulier fig. 2-2. Le lecteur qui distingue mal les châsses et les retables en cause a peine à suivre sa pensée. Voir encore *Les deux dessins*, p. 91.

²⁵ *Découverte*, p. 220-221, p. 232-234 et *passim*.- *La châsse*, p. 296-308.- *Wibald*, p. 341, fig. 2-1.- *Le retable d'or*, p. 383, fig. 2.- *Les bas-reliefs*, p. 1. Téméraire ? (*Chef-d'œuvre virtuel*, p. 76). Provocateur, assurément.

²⁶ *Wibald*, p. 346.- *Le trésor*, p. 73-74.

²⁷ *Les deux dessins*, p. 99. Faut-il déceler en eux force subtilités (*Altar-Reliquiar-Retabel*, p. 240, n. 53 et p. 241) ? Je me permets d'en douter.

²⁸ *Les deux dessins*, p. 96-99.

²⁹ Courriel du 5 avril 2022. Telle n'était pas sa conviction en 2014 : *Le trésor*, p. 76.

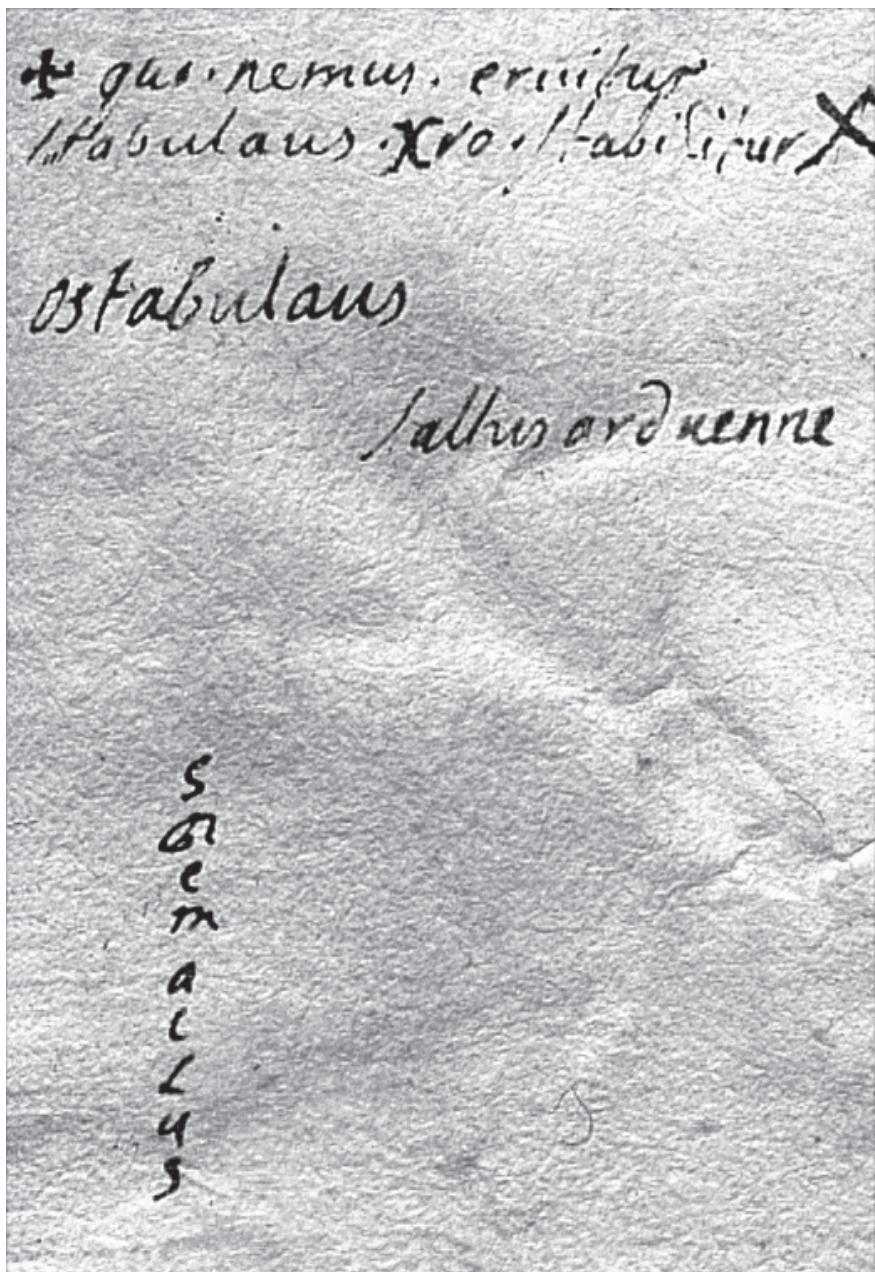


Fig. 3 – Détail de la fig. 2 montrant la cacographie *ostabvlays*.
 © Archives de l’État à Liège.



Fig. 4 – Détail de la fig. 1.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B130138).

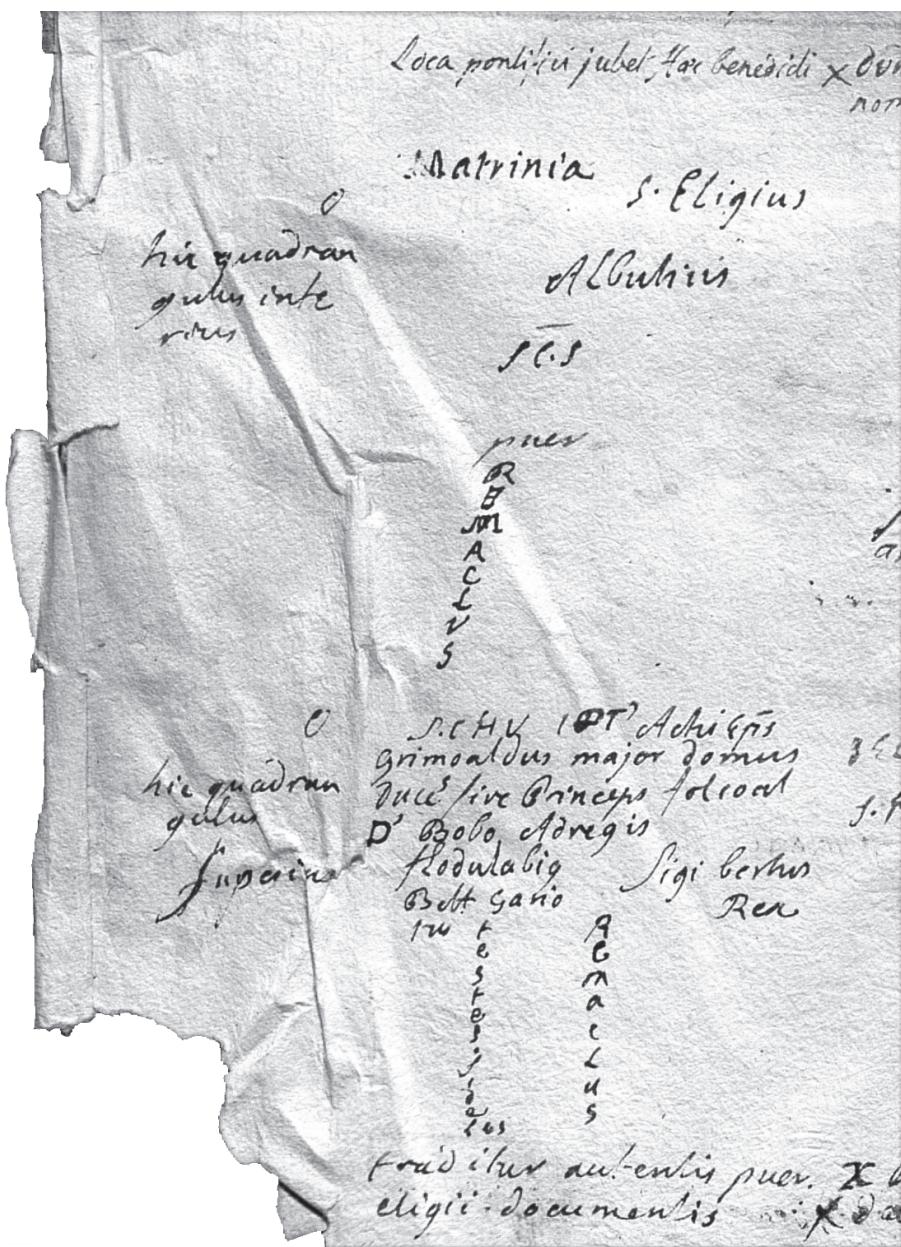


Fig. 5 – Détail de la fig. 2 correspondant aux scènes 1 et 5 superposées à l'envers et la double annotation marginale correctrice.

© Archives de l'État à Liège.



Fig. 6 – Détail de la fig. 1 montrant les scènes 1 et 5 superposées.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B130137).

Les dimensions des reliefs ont été évaluées. Ils n'avaient pas moins de 45 cm de côté. Ce n'est pas du tout « le même gabarit » que pour ceux de la châsse de saint Hadelin : ils tournent autour de 22 cm de haut et 32 de large. Mais Wibald était assurément homme à voir grand.

Le médaillon du Christ bénissant, hélas perdu à jamais, avait un diamètre de 35 cm environ, *de loin le plus grand émail mosan connu*³⁰. Mais s'agissait-il bien d'un émail ? Hadrien Kockerols est le seul à en douter³¹, que je sache. Je me sens fort tenté de lui donner raison. Le retable de saint Remacle n'était sans doute pas orné à profusion d'émaux champlevés de la plus haute qualité. Cela n'est prouvé que pour les deux petits médaillons *Fides* et *Operatio*, miraculeusement venus jusqu'à nous³². Ce sauvetage est-il purement accidentel ? Une réutilisation a pu être envisagée. Quant aux deux bandelettes qui ont échappé au creuset elles aussi³³, c'est sans doute par accident.

Il reste à se pencher sur le schéma (fig. 2). Il n'est pas de la main d'un dessinateur digne de ce nom, mais bien d'un scribe, d'un scribouillard, plutôt. Je n'aurais donc pas dû lui garder le nom de « petit dessin ». Ce n'est même pas une esquisse et il n'a presque rien d'une reproduction. Son modèle perdu n'a pu avoir qu'une fonction : visualiser l'assemblage ou le rassemblement d'éléments existants. Ce n'est certes pas à l'intention de l'orfèvre chargé d'incorporer les reliefs au retable qu'il a vu le jour. On ne saurait croire que pareil griffonnage ait été conservé religieusement à travers les siècles, si bien qu'il ait pu être copié en 1666.

On y lit la même attestation notariale que sur le dessin, à ceci près que là où celui-ci porte le sceau du notaire, on a *L.S.*, les initiales de *locus sigilli* (lieu du sceau). Elle a quelque chose d'expéditif, de négligé. La reproduction est-elle soigneuse et précise, comme le notaire s'en montre certain ? Dans une large mesure, tout au plus, la démonstration n'est plus à faire. L'inscription cruciale est réduite à son début, si bien que la mention de Sclessin n'apparaît pas. Sa présence dans le dossier s'explique donc encore moins que celle du dessin, selon la mentalité d'aujourd'hui en tout cas.

³⁰ *Autour du retable*, p. 70 : un diamètre de 35 cm environ, *de loin le plus grand émail mosan connu*.

³¹ *L'antependium, passim*.

³² *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 69.

³³ B. VAN DEN BOSSCHE, *Le trésor de l'église Saint-Sébastien à Stavelot*, Stavelot, 1991, p. 9-10, A1.- *Découverte*, p. 232.- *Autour du retable*, p. 65-66.- *Wibald*, p. 345, n. 25 et p. 346, fig. 2-3 - *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 69, 73, col. 2 et 74, col. 1.

Il n'a pas été fait d'après le retable, mais bien d'après le dessin venu jusqu'à nous ou d'après son prototype perdu, qui pouvait tendre le même piège. La bévue dont OSTABVLAVS (fig. 3 et 4) est le résultat³⁴ en est la preuve.

Deux annotations se lisent dans la marge, au bord gauche : *hic quadrangulus inferiorius* (ici le carré du bas) à côté du panneau logé dans la rangée supérieure et *hic quadrangulus superiorius* (ici le carré du haut) à côté du panneau logé dans la rangée inférieure (fig. 5 et 6)³⁵. Elles demandent l'interversion de deux des panneaux de la vie de saint Remacle. Celui qui montre le roi Chilpéric comblant le saint de biens a permué par erreur avec celui qui montre Remacle jeune confié par ses parents à saint Éloi. Le scribe n'avait pas compris, au départ, que le récit hagiographique devait commencer dans la série du bas, au niveau du sol, et monter vers la sphère céleste³⁶. Le prototype de ce schéma a donc été brossé dans la perspective de la recréation *ne varietur* du retable. Quant à l'absence des trois médaillons au fronton de l'édicule, elle peut assurément s'expliquer par la négligence³⁷.

Le prototype perdu de ce schéma a-t-il connu *un début de réalisation*³⁸ ? Il a bien plus probablement été mis au rancart, la volonté du prieur Hocht s'étant imposée. Il doit dater de 1626 tout comme celui du dessin³⁹. Selon toute probabilité, ils ont été conservés l'un et l'autre dans les archives de l'abbaye jusqu'à la Révolution.

Le dessin venu jusqu'à nous est la copie d'un projet à dater des environs de 1610-1620, qui assemblait diverses épaves en vue d'en former un *nouveau retable*, une *paroi décorative*, un *monument pariétal*, Hadrien Kockerols s'en est persuadé. À mes yeux, c'est plutôt la copie d'un prototype qui reproduisait aussi fidèlement que possible le retable de saint Remacle, sacrifié en 1626 au plus tard ; non pas tel qu'il était à l'origine, mais bien tel qu'il avait été aménagé vers 1263.

Le schéma, quant à lui, est sans doute la copie d'un projet de restitution *ne varietur*. Il a connu un début de réalisation, selon lui ; selon moi, il a été abandonné purement et simplement. Je n'ai pas plus que lui la preuve

³⁴ *Les deux dessins*, p. 96.

³⁵ *Découverte*, p. 235.

³⁶ Sophie Balace m'a bien aidé à y voir clair (courriel du 5 avril 2022).

³⁷ Contrairement à la conviction d'Hadrien Kockerols : *Découverte*, p. 235.

³⁸ *Découverte*, p. 235.- *Le retable d'or*, p. 382.

³⁹ Le prototype du dessin est à dater des environs de 1610-1620, serine Hadrien Kockerols. Il n'en fournit nulle part la preuve.

irréfutable de ce que j'avance, j'en suis bien conscient. La vérité va rester hors d'atteinte, c'est à craindre. À défaut d'elle, la vraisemblance est à traquer obstinément⁴⁰.

Sigles et abréviations bibliographiques

BIAL *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*

BSAH *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*

BVL *Bulletin de la Société royale Le Vieux Liège*

L'abbaye de Stavelot = Cl. PASCAUD, *L'abbaye de Stavelot, I. Histoire et représentations des édifices*, Namur, 2013, (Études et documents. Archéologie, 25).

Altar-Reliquiar-Retabel = S. WITTEKIND, *Altar-Reliquiar-Retabel. Kunst und Liturgie bei Wibald von Stablo*, Cologne, 2004.

L'antependium = H. KOCKEROLS, *L'antependium de Stavelot (1150) et le médaillon de l'Agnus Dei. Observations sur la Vie des Formes*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 95, 2022, p. 118-145.

Autour du retable = A. LEMEUNIER, *Autour du retable de saint Remacle de Stavelot*, dans *Wibald en questions. Actes du colloque* (A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER dir.), Stavelot, 2010, p. 59-78.

Les bas-reliefs = H. KOCKEROLS, *Les bas-reliefs des arbres du Paradis au retable de saint Remacle. Iconographie d'un monument disparu*, dans *BVL*, t. 18, n° 367-368, 2019-2020, p. 1-15.

La châsse = H. KOCKEROLS, *La châsse de saint Remacle que fit Wibald de Stavelot*, dans *BVL*, t. 17, n° 358-359, 2017, p. 295-308.

Chef-d'œuvre virtuel = Ph. GEORGE, *Le retable d'autel de l'abbatiale de Stavelot, chef-d'œuvre virtuel de l'art mosan*, dans *Trésors de procédure* (L. PUCCIO dir.), Bruxelles, 2019, p. 67-77.

⁴⁰ Mes remerciements les plus vifs à Philippe George, qui a bien voulu assumer de nouveau le rôle ingrat de lecteur exigeant, bien motivé par l'étude interdisciplinaire qu'il a annoncée (*Chef-d'œuvre virtuel*, p. 67). Merci aussi à Sophie Balace, ouverte comme personne à la *disputatio*, et à Hadrien Kockerols, même si nos longs échanges ont dégénéré en dialogue de sourds. Merci enfin à la vigilante éditrice de ce volume, Monique Merland.

Le cheminement = S. BALACE, *Le cheminement du patrimoine et la dispersion du trésor*, dans *Wibald de Stavelot. Abbé d'Empire* (A. LEMEUNIER dir.), Stavelot, 2009, p. 55-58.

Découverte = H. KOCKEROLS, *Découverte d'un second dessin du retable de Saint Remacle à Stavelot*, dans *Orfèvrerie septentrionale XII^e et XIII^e siècle. L'œuvre de la Meuse II*, Liège, 2016, (Feuillets de la cathédrale de Liège), p. 209-235.

Dessin authentique = D. VAN DE CASTEELE, *Dessin authentique du retable en argent doré que l'abbé Wibald fit faire pour l'abbaye de Stavelot*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. 21, 1882, p. 213-236.

Les deux dessins = P. COLMAN, *Les deux dessins du retable de Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy*, dans *BIAL*, t. 124, 2020, p. 91-102.

Orfèvrerie liégeoise = J. DEMARTEAU, *Orfèvrerie liégeoise du XII^e siècle : le retable de Saint Remacle à Stavelot*, dans *BIAL*, t. 17, 1883, p. 35-40.

Remarques d'historien = N. SCHROEDER, *Remarques d'historien sur le retable de saint Remacle*, dans *Wibald en questions. Actes du colloque* (A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER dir.), Stavelot, 2010, p. 73-78.

Le retable d'or = H. KOCKEROLS, *Le retable d'or de Stavelot œuvre du prieur Nicolas Hocht*, dans *BVL*, t. 17, n° 360-361, 2017, p. 380-390.

Sources écrites = Cl. PASCAUD, *L'œuvre architecturale et artistique à travers les sources écrites*, dans *Wibald en questions. Actes du colloque* (A. LEMEUNIER et N. SCHROEDER dir.), Stavelot, 2010, p. 53-56.

Le trésor = S. BALACE, *Le trésor de l'Abbaye de Stavelot vers 1250*, dans *À la recherche d'un temps oublié*, Actes du colloque, Stavelot, 2014, p. 73-78.

Wibald = H. KOCKEROLS, *Wibald, abbé de Stavelot (1130-1158), les reliques et les reliquaires*, dans *BVL*, t. 17, n° 360-361, 2017, p. 335-379.

DANS L'ENTOURAGE DE JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE, PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE (1744-1763) : UNE ÉTONNANTE GALERIE DE PORTRAITS

par Daniel JOZIC

1. LE SOUVERAIN

Père de ses sujets, bon à l'excès, généreux, aimable, vertueux, l'homme le plus humain et le plus doux du monde. Que d'épithètes flatteuses pour le nouveau prince. Mais ce portrait idyllique, s'il n'est ni exagéré ni mensonger, ne reflète cependant qu'une facette de la personnalité du souverain. Certes, sa préoccupation majeure sera de contribuer au *bonheur du Peuple commis à ses soins*. Mais les malheurs du temps – la principauté sera à deux reprises le théâtre d'affrontements sanglants – et le caractère du prélat ne permettront point la réalisation de ce programme aussi ambitieux qu'utopique.

Jean-Théodore de Bavière¹ (fig. 1) apparaît comme représentatif de son époque par son éducation, sa conception de l'existence et sa carrière. Destiné dès son plus jeune âge à l'état ecclésiastique, ce cadet de famille que n'habite aucune vocation religieuse, va cumuler un grand nombre d'évêchés sur sa seule personne. Cette pratique s'inscrit dans la *Reichskirchenpolitik* des Wittelsbach². D'une *piété solide* et d'une grande dévotion, il s'adonne régulièrement à de pieux exercices.

¹ Sur Jean-Théodore de Bavière (Munich, 1703-Liège, 1763), évêque de Ratisbonne (1719), de Freising (1727), prince-évêque de Liège (1744), publié cardinal en 1746, cf. DHGE, 7, 1934, col. 819, notice de P. HARSIN ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, p. 53-55, n° 28 ; D. JOZIC, *Dans les coulisses du pouvoir : Jacques-Joseph Fabry et les princes-évêques de Liège (1763-1784)*, BIAL, 124, 2020, p. 103².

² C'est le sujet de l'étude de M. WEITLAUFF, *Kardinal Johann Theodor von Bayern (1703-1763) Fürstbischof von Regensburg, Freising und Lüttich. Ein Bischofsleben im Schatten der Kurbayerischen Reichskirchenpolitik*, Ratisbonne, 1970.



Fig. 1 – Jacques-Théodore Plumier, *Portrait du prince-évêque de Liège Jean-Théodore de Bavière.*
Liège, palais de Justice.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B168950).

Messes, bréviaires, chapelets jalonnent son quotidien. Mais ces élans de religiosité ne l’empêchent nullement de préférer aux austères devoirs de sa charge pastorale la douceur et les charmes du siècle. Issu *d'une auguste famille et d'illustre naissance*, Jean-Théodore a le *goût du faste, du luxe*. Il ne peut se passer de musique, de spectacles, de plaisirs et de femmes. Le prestige qu’il ne peut tirer de son importance politique, il se flatte de l’obtenir par une cour brillante et des dépenses somptuaires. Festins, parties de chasse, bals, soirées de gala, soupers intimes, opéras, comédies, jeux et appartements rythment le quotidien du prince et de ses courtisans. Toutes les ressources du prélat – fortune patrimoniale, mense épiscopale, dons gratuits, subsides de la France – sont engloutis dans cette recherche effrénée du plaisir au grand dam du Chapitre, mécontent de voir disparaître dans le luxe et la prodigalité les revenus de l’Église. Porté sur le beau sexe – *il ne pouvoit voir une jolie femme sans désir et sans concupiscence* – il mène une existence où la gent féminine occupe une place prépondérante. Les maîtresses en titre, la comtesse Sedlnitzki d’abord, la comtesse Alleardi ensuite, et les nombreuses foucades du prince alimentent sans cesse la chronique scandaleuse. La rumeur va même prêter au prélat, à côté de deux filles légitimées³, une quarantaine de bâtards⁴, chiffre certes exagéré mais révélateur d’une certaine opinion. Cette vie dissolue, hautement fustigée par le Saint-Siège – il est publié cardinal en 1746 – scandalise profondément une bonne partie du clergé et du bon peuple. Cette frénésie, cette passion avec laquelle Jean-Théodore de Bavière s’adonne au plaisir, son humeur versatile et son extrême faiblesse de caractère ne sont guère de nature à permettre au souverain de mener une politique suivie, encore moins de présider avec sagesse aux destinées de la principauté. De là, un abandon de la direction des affaires à des favoris qui, autour du comte de Horion et de ses créatures, disputent l’exercice du pouvoir, tantôt au baron de Breidbach, tantôt à la faction autrichienne, tantôt aux *patriotes*. Le grand maître et le chancelier ont chacun leur inclination qui influe sur le cours des relations avec les

³ Sur Marie-Caroline de Lizlburg (Munich, 1727-1778), fille naturelle de Jean-Théodore de Bavière et de Marie-Françoise de Lizlburg, légitimée et élevée à la dignité de baronne du Saint-Empire (1744) par Charles VII, épouse de Joseph-Daniel, baron d’Eckher von Kapfing (1744), cf. D. JOZIC, *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière à la tête de la principauté de Liège (1744-1745)*, *BIAL*, 116, 2012, p. 139-144 et sur Marie-Thérèse Dornenville (Munich, 1737/1738-1802), deuxième fille naturelle de Jean-Théodore de Bavière, épouse de Maximilien-Emmanuel Belval (1753), cf. M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 588-614 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l’histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, Presses universitaires, 2013, p. 267⁷⁶.

⁴ M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 452⁶³, 580.

puissances étrangères au gré des circonstances. Tour à tour, il s'ensuit une prééminence de la France, de l'Autriche ou des *bien intentionnés*, selon les rapports de force et l'évolution de la conjoncture internationale. Néanmoins une évidence, l'influence française reste prépondérante grâce aux subsides généreusement versés par Louis XV et à la francophilie de certaines élites principautaires, comme les comtes de Horion, Velbruck ou Stoupy. Cette hégémonie s'explique également dans une large mesure par la trop grande frilosité de la cour de Vienne à saisir les opportunités de s'immiscer dans les affaires liégeoises.

Si, à l'avènement du duc de Bavière, l'enthousiasme et la faveur populaire plaçaient en lui l'espoir de *goûter pendant une longue suite d'années les douceurs d'un gouvernement dont les prémices assurent le retour du Siècle d'or* et si les principaux dignitaires du pays voyaient dans le nouvel élu un *homme d'un grand discernement, capable de fermeté et d'un bon gouvernement, s'il veut s'y appliquer et ne pas se laisser dissiper*, tous, force est de l'avouer, durent hélas bientôt déchanter. Très rapidement le prélat s'avéra *capricieux, inconsistant et surtout trop foible et trop sincèrement dépendant*⁵. En fin de compte, la mauvaise gestion, l'incroyable pusillanimité et surtout la conduite plus que répréhensible du cardinal de Bavière se devaient de discréder à tout jamais les Wittelsbach dans le cœur des Liégeois⁶.

⁵ La comtesse de Sedlnitzki abondait dans ce sens. Lorsqu'elle se rendit à Vienne, à l'été 1757, accompagnée de son fils pour l'inscrire à l'Académie impériale, elle eut avec un des contestataires, Théodore Gontier, un long entretien : *Elle m'a longuement parlé de Liège et des affaires qui m'avoient appellé ici ; elle a pris d'assez bonne part les vérités que je lui ai dites quoiqu'un peu sèches et est convenue avec moi que le cardinal étoit le meilleur homme du monde et le plus foible et que tous ceux qui l'avoient entouré et l'entouroient étoient gens à prendre*. AGR, SÉG, 1133, 395r°-v°, 398r°-v°, Gontier à Cobenzl, Vienne, 9.VII., 3.VIII.1757, originaux.

⁶ L. JADIN, *Relations des Pays-Bas, Liège et de la Franche-Comté avec le Saint-Siège d'après les Lettere di Vescovi conservées aux archives vaticanes (1552-1796)*, 4, Bruxelles-Rome, 1952, p. 547, n° 768 ; *Genealogisch-historische Nachrichten von den neuesten Begebenheiten, welche sich an den europäischen Höfe zutragen, worin zugleich vieler Standes-Personen und anderen berühmter Leute Lebens-Beschreibungen vorkommen*, 1740, p. 585 ; Ch.-Ph. d'ALBERT duc de LUYNES, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, 5, 1743-1744, Paris, 1861, p. 311-312, 314 ; P.-L. de SAUMERY, *Les délices du País de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet Evêché-principauté et de ses limites*, 4, Liège, 1748, p. 5, 35, 37 ; H. HAMAL, *Annales de la musique et du théâtre à Liège, 1738-1806*, Liège, 1989, p. 18 ; B. DEMOULIN, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 31, *Principauté de Liège*, Paris, 1998, p. 236, 246-248, 261, 282-284, 308-309 ; P. DOYON, *Marie-Louis d'Escorches, marquis de Sainte-Croix. Sa mission diplomatique à Liège (1782-1791)*, RHD, 37, Paris, 1923, p. 95-96 ; M. WEITLAUFF, o. c., p. 452-458 ; *Le Siècle des Lumières...*, p. 53-55, n° 28 ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, 2002, p. 186-191 ; D. JOZIC, *La Cour épiscopale de Liège à l'avènement de Jean-Théodore de Bavière (1744-1745)*, *Bulletin Dexia Banque*, 212, 2000/2, p. 89-98 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix...*, *passim*.

2. LES CHANOINES DE SAINT-LAMBERT

2.1. DEUX DIGNITAIRES

Dans toutes les charges dont il fut revêtu, il fit toujours paraître beaucoup de génie, d'esprit et de fermeté. Jamais ministre ne peut mieux pacifier les différends inséparables d'un état républicain. Ces réflexions, tirées d'un éloge funèbre de Maximilien-Henri de Horion⁷ (fig. 2), témoignent assurément de sa stature d'homme d'État. Lorsqu'il est nommé grand maître du palais et revêt le titre, purement honorifique d'ailleurs, de premier ministre, Horion est un quinquagénaire dans la force de l'âge, jouissant de la plénitude de l'homme mûr. Il a *de la dignité et de l'honneur, beaucoup d'esprit et de connaissances et suit les affaires avec attention.* C'est aussi un diplomate chevronné et un négociateur consommé. Cette élévation, récompense de *son attachement sincère pour la France et pour la Maison de Bavière*, lui confère *une influence considérable* qui, ajoutée à *la confiance entière* que le prince lui témoigne, procure au favori *une autorité absolue dans le maniement des affaires. De sorte qu'on ne peut rien faire sans luy et qu'avec luy on peut tout faire.* Mais cette toute-puissance demeure des plus fragiles et des plus précaires, situation qui ne permet pas toujours un gouvernement efficace.

Menant le prince en maître qui *le regarde comme un ami et un confident*, Horion jouit d'un prestige considérable et dispose d'un pouvoir quasi souverain. Certains n'hésitent pas à déclarer que *le prince craint d'ailleurs beaucoup plus son ministre qu'il ne l'aime.* Cette omnipotence est renforcée par de solides alliances parentales (Velbruck, Woot de Tinlot⁸),

⁷ Sur Maximilien-Henri comte de Horion (Heel, 1694-Colonster, 1759), chanoine de Saint-Lambert (1710), archidiacre de Campine (1725), grand maître et premier ministre de Jean-Théodore de Bavière (1744), abbé commendataire de l'abbaye de Mouzon (1745), grand prévôt de la cathédrale (1748), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4, Bruxelles, 1872, p. 12-13 ; E. GÉRARD, *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes (1724-1743)*, AHL, 32, 2002, p. 165-166 ; C. QUOILIN, *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)*, AHL, 33, 2003, p. 73-75 ; D. JOZIC, *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)*, BIAL, 114, 2010, p. 219³².

⁸ Sur Arnold-Bernard baron de Woot de Tinlot (Soheit, 1690-Liège, 1763), fils de Pierre-Ernest et de Angèle-Marie de Horion, chanoine de Saint-Lambert (1714), conseiller à la cour féodale (1728), prévôt de Saint-Pierre (1741), conseiller privé (1744), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 14-15 ; P. COLMAN, *Un tableau bien connu, et cependant méconnu peint par Paul-Joseph Delcloche en 1749 le « repas à la cour du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière » en réalité « la famille du comte de Horion »*, *Chronique archéologique du pays de Liège*, I, 14-15, 2001, p. 93. La rumeur colportait qu'il avait pour maîtresse Madame David. AAÉ, Liège, 38, 37^r, *Etat des différents capitulaires admis au vote*, II.I.1744, original.

un important cercle de fidèles (Clercx⁹, Méan¹⁰, Médard,¹¹ Stockem¹², Stoupy, Trappé¹³) et un petit groupe d'affidés (Bierset, Bussy¹⁴, M^{me} David¹⁵, Van Eyck). *Distingué de son prince* et certainement le ministre le plus écouté, Horion peut se flatter d'un crédit tout aussi considérable auprès du cabinet de Versailles. Seul à pouvoir empêcher *Théodore de devenir autrichien* et seul capable de contrecarrer l'influence pernicieuse de la Sedlnitzki sur son maître, cette emprise suffit à expliquer la détermination du roi de France à soutenir son crédit par toutes les marques nécessaires de sa confiance. Pour le monarque, il est intouchable.

⁹ Sur Gaspard-Lambert de Clercx (Liège, 1703-château de Waroux, 1772), chanoine de Saint-Lambert (1734), prévôt de Fosses (1740), grand écolâtre (1743), archidiacre de Condroz (1744), prévôt de Saint-Lambert (1765), proviseur du séminaire (1770), cf. *Gazette de Liège*, n° 61, mercredi 22 mai 1765, n° 27, mercredi 21 octobre 1772 ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 45-46. Au dire de contemporains, Gaspard-Lambert était un homme éclairé et impartial ainsi qu'un digne homme et un composé de toutes les vertus. AAÉ, *Liège*, 37, 237v^o, Esmale à Amelot, Liège, 6.XII.1743, orig. ; AGR, *SÉG*, 1034, 304r^o, Argenteau à Botta, Liège, 20.VIII.1751, orig.

¹⁰ Monsieur de Méan qui [...] est ici l'âme et aux volontez des Horions dans le conseil privé car hors de là, n'étant ni noble ni du magistrat, il ne peut être d'aucun des estats. AGR, *SÉG*, 1034, 176v^o, Argenteau à Botta, Liège, 1^{er}.VI.1750, orig. Sur Pierre de Méan baron de Beaureux, seigneur de Saive (Liège, 1691-1757), juriste, commissaire-déciseur de Maastricht (1713), conseiller privé (1721), député des États (1726), membre du Conseil ordinaire (1731) et de l'État noble de Namur (1731), comte du Saint-Empire (1745), cf. D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 74-75 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix...*, p. 256-257.

¹¹ M. Medart, trésfoncier de Liege, y mourut avant hier d'un mal de gorge avec une inflammation que tout le vin qu'il a avalé pendant sa vie n'auroit pu éteindre. C'étoit un partisan de Horion. Il a joué un vilain rôle dans les affaires des monnoies et à aider à dérober la vérité au prince quand celui-ci a voulu la voir. AGR, *SÉG*, 1152, 148r^o, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 7 juin 1754, orig. Sur Antoine Médard (Liège, 1697-1754), théologien, professeur au séminaire (1729), puis président (1742), examinateur synodal (1744), chanoine de Saint-Lambert (1744), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 57 ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 97.

¹² Sur Lambert-Gaspard baron de Stockem (Liège, 1711-1761), chanoine de Saint-Lambert (1741), prévôt de Saint-Martin (1751), grand doyen de la cathédrale (1753), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 55 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 288. Ce seigneur réunit aux belles qualités qui lui sont personnelles une bonté et une affabilité qui luy attirent le cœur de tout le monde. BUL, *Ms.*, 1003, 166r^o, rapport sur l'élection de L.-G. de Stockem comme grand doyen.

¹³ Sur Jean-Mathieu de Trappé (Liège, 1709-1773), prévôt d'Hanzinne (1745), chanoine de Saint-Lambert (1749), archidiacre de Campine (1749), ministre de conférence (1753), conseiller privé (1767), abbé de Dinant (1769), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 64 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 256.

¹⁴ Sur François de Bussy (Paris, 1699-1780), secrétaire d'ambassade (1725) puis chargé d'affaires de France à Vienne (1728-1735), ministre plénipotentiaire à Londres (1740-1743), chargé de mission à Madrid (1746) et premier commis au département des Affaires étrangères (1749-1766), cf. DBF, 7, Paris, 1954, p. 722-723, notice de J.-Ch. ROMAN d'AMAT ; C. PICCIONI, *Les premiers commis des Affaires étrangères au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, 1928, p. 233-238 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 254, 325.

¹⁵ Sur Marie-Catherine David (Liège, 1688-1758), épouse de Corneille Christiane (1731), une des plus importantes banquières de la principauté et la principale pourvoyeuse de fonds de Jean-Théodore de Bavière, cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 116²³⁵, 116-117, 194, 254, 322-325. À son sujet, le résident français écrivait : Cette femme est connue depuis longtems du ministère et de tous nos généraux par son zèle, sa fidélité et son exactitude. Elle a toute la confiance de M. le cardinal de Bavière et de M. le comte de Horion et nous ne pouvons guerre être sur du secret de nos affaires ici qu'en les mettant entre ses mains. AAÉ, *Liège*, 50, 336v^o-337r^o, Aubigny à Rouillé, Liège, 15.IX.1756, orig.



Fig. 2 – Anonyme, *Portrait du comte Maximilien-Henri de Horion*.
Liège, Grand Curtius, département d'Art religieux et d'Art mosan, inv. A47/53.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B238967).

Pour ne pas l'avoir compris, Beauchamp¹⁶ sera remercié et Aubigny disgracié. *Homme de table et de plaisirs*, ce grand seigneur ambitionne une certaine magnificence qui se caractérise par un goût prononcé du luxe et un amour du beau. Très attaché à sa famille, il n'hésite pas à s'endetter pour pourvoir à l'établissement de ses nombreuses nièces et de son neveu¹⁷. Un tel train de vie et de telles dépenses nécessitent d'énormes moyens financiers que sa fortune personnelle et ses revenus ne peuvent supporter¹⁸. De là, quelques démarches intéressées pour se soutenir, de là, une quête permanente d'argent qui le pousse à commettre certaines malversations et à se compromettre dans plusieurs affaires scandaleuses comme le monnayage de Jean-Théodore de Bavière, le recouvrement des *argents de France*, le procès des marchands de la cité, pour ne citer que les plus retentissantes.

Pour ses détracteurs, par contre, le grand maître n'est qu'un *misérable, vendu et prostitué à la France*, un individu *trop possédé de l'envie de ramassé de l'argent*. Ils lui reprochent également de gouverner avec *trop de despotisme au point de se rendre insupportable*. En un mot, d'être un personnage plein de morgue et de mépris, plus craint qu'aimé de son maître et le point de mire de toutes les intrigues. Bref, d'être un véritable fléau pour le pays¹⁹! Cette conduite va un moment causer sa perte. En effet, Jean-Théodore, exaspéré par les agissements de son favori, va envisager un bref instant de le destituer. Mais l'éternel indécision du

¹⁶ Sur François Faukart de Beauchamp (? , vers 1710-?, après août 1777), entré dans la carrière comme volontaire au dépôt des Affaires étrangères (1732-1734), chargé de diverses missions entre 1735 et 1740, chargé d'affaires du roi à Lisbonne (1740-1747) et résident du roi de France auprès du prince-évêque de Liège (1748-1752), cf. B. DEMOULIN, *Recueil....*, 31, p. 234-235, 251, 256-257 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix....*, p. 147, 192-193, 195, 216, 218, 243-245, 253.

¹⁷ Maximilien-Henri avait dû emprunter 28.000 florins chez les religieuses de Bavière et 50.000 autres après du chevalier de Grady pour l'établissement de ses nièces et la levée d'un régiment en faveur de son neveu, Charles-François (1733-1783). AGR, SÉG, 1063, 387v°-388r°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 10.III.1757, orig. ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Étienne Darget, son ministre à Paris 1773-1778*, Liège, 1977, p. 336². Il s'agit de Marie-Henriette (1731-1796) et de Fernande-Louise (1734-1782), reçues chanoinesses de Nivelles en 1746 ainsi que de Marie-Anne (1735-1800) et Josephine-Philippine (1746-?), admises au chapitre de Maubeuge respectivement en 1747 et 1757. AAÉ, *Liège*, 45, 295r°-v°, Beauchamp à Saint-Contest, Liège, 27.XII.1757, orig. ; B. LHOIST-COLMAN, *Au château de Colonster en 1779*, BSRVL, 7, 1966, p. 3-4.

¹⁸ L'aperçu de ses revenus ecclésiastiques donne un montant de 37.500 livres, à savoir une abbaye (20.000), la grande prévôté (7500), la prévôté de Maseyck (7500) et la prébende de chanoine de Saint-Lambert (3500). AAÉ, *Liège*, 56, 115r°, Andlau à Belle-Isle, Liège, 5.XI.1760, orig. ; C. QUOI LIN, o. c., AHL, 33, 2003, p. 137-138.

¹⁹ On a fait à l'occasion des affaires de Liège, l'épigramme suivante : *Au prince on demandoit un jour, Seigneur, comment à votre Cour Horion jouit il d'un pouvoir tirannique ? Pourquoi plus que son maître est-il donc despote ? Quels sont ses talents, ses hauts faits ? Quelles vertus et quels services... Arrêtez, ses talents sont dit il, ses forfaits ; Ses vertus sont ma foiblesse et mes vices*. AGR, SÉG, 1152, 110r°-v°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 26.IV.1754, orig.

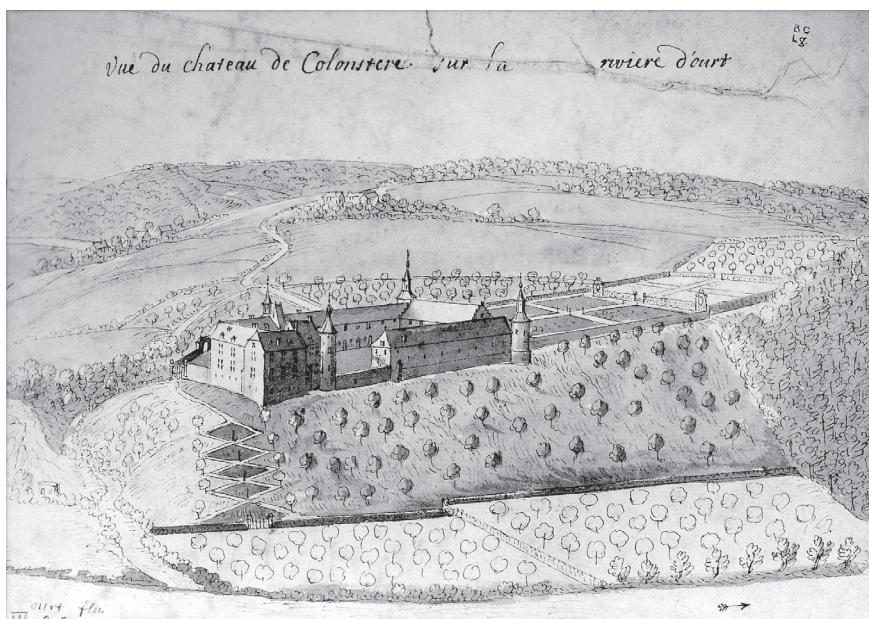


Fig. 3 – Remacle Leloup, *Vue du château de Colonster*.

Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché A115801).

prélat, son insatiable besoin d'argent et surtout l'appui inconditionnel de la France empêcheront finalement cette disgrâce. Néanmoins, Horion sera profondément affecté par ce coup du sort. Désormais, il va de plus en plus se détacher des affaires et se retirer à la campagne pour vivre en philosophe dans son château de Colonster²⁰ (fig. 3).

²⁰ AÉL, CC, 35, 179v°, 181v°, 27.I., 5.II.1747 ; BUL, Ms, 1020, *Delvaux*, 6, p. 235-236, 617 ; AGR, *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 11.XII.1753, 19.VI.1754, originaux ; SÉG, 1034, 176v°, 359r°, Argenteau à Botta, Liège, 1.VI.1750, 12.IV.1752, originaux ; 1104, 291v°-292r°, Cressener à Cobenzl, Liège, 25.III.1754, orig. ; 1133, 149r°-150r°, mémoire de Gontier, s.l.n.d. [1754], orig. ; 1151, 391v°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 7.VI.1754, orig. ; AAÉ, *Liège*, 46, 320r°-321r°, Aubigny à Saint-Contest, Maseyck, 1.IX.1753, orig. ; 50, 124r°, Horion à Rouillé, Liège, 2.V.1756, copie ; *Bavière*, 141, 320r°-322r°, Folard à Choiseul, Munich, 30.V.1759, orig. ; PRO, *SP*, 81/127, Cressener à Newcastle, Liège, 12.XI.1749, orig. ; Pallavicini à Valenti, Liège, 6.VII.1746, dans L. JADIN, *Lettore di Vescovi*, n° 787, p. 562 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 237-238, 247, 262-263 ; S. CARNOT, *Un diplomate bourguignon aux dix-huitième siècle : Durand d'Aubigny, 1707-1776*, s.l. [Mâcon], 1919, p. 56 ; B. LHOIST-COLMAN, o. c., *BSRVL*, 7, 1966, p. 1-19 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, *passim* ; C. QUOIILIN, o. c., *AHL*, 33, 2003, *passim* ; E. GÉRARD, o. c., *AHL*, 32, 2002, p. 165-166, 279-288.

Autre personnage clef de l'échiquier politique liégeois, Charles-Ernest baron de Breidbach de Burresheim²¹, chancelier et grand maréchal de la cour, double fonction qui le place quasiment à la tête du gouvernement de la principauté. *Homme d'État, il passe pour joindre beaucoup d'esprit, de l'intelligence et de l'application aux affaires. Il est ami [du] prince et son principal attachement paroit estre pour la maison de Bavière.* Ce dévouement absolu à la cause des Wittelsbach explique en grande partie sa fulgurante ascension. *Outre beaucoup [...], il possède dans un degré éminent la science des intrigues et affiche à l'égard du comte de Horion, son irréductible ennemi, une inimitié déclarée.* Cette haine implacable le fait considérer, depuis la mort du baron de Wansoulle, comme le chef de file du parti autrichien. Il a également la réputation d'être *ferme dans ses résolutions*. Pourtant, tout au long de son existence, Breidbach aura toujours sur le plan politique une attitude des plus équivoques. Malgré ses nombreuses dénégations, Vienne doutait de ses sentiments *reichpatriotischen*, Paris de son attachement pour le roi et Rome de son penchant ultramontain.

Si au début de sa carrière, *il fait voir en toute occasion une partialité décidée pour la France*, cette conduite ne l'empêche pas d'être accusé de profrançais tant *il se trouve dans le cas de dissimuler et cacher ses véritables sentimens*. À plusieurs reprises, il arguera de sa bonne foi et de sa fidélité envers la cour de Vienne. Mais toutes ces déclarations d'allégeance et toutes ces protestations de loyauté ne convainquent personne. Cette ambiguïté et cette inconstance lui vaudront maints déboires dont le plus retentissant sera l'échec trévire. Mais au fil du temps, voyant qu'il n'y a rien à espérer de l'Autriche, Breidbach va entreprendre de se concilier les faveurs du cabinet de Versailles afin de *se procurer la protection du roi*. À cette fin, il va non seulement se réconcilier avec son rival de toujours, Horion, mais aussi user de son emprise sur la Sedlnitzki pour l'engager à rallier le parti français. Si ce revirement d'attitude amène Louis XV à lui manifester certains égards, il lui vaut par contre l'opprobre de Marie-Thérèse. Ses dénégations n'y changeront rien.

²¹ Sur Charles-Ernest de Breidbach de Bürresheim (Coblence, 1711-Liège, 1771), chanoine de Saint-Lambert (1721), archidiacre d'Ardenne (1729), chanoine de Trèves (1729), grand maréchal de la cour et chancelier de Jean-Théodore de Bavière (1744), conseiller intime de Charles VII (1744), chanoine *a latere* (1747), ministre de conférence (1753), grand prévôt de Trèves (1758), prévôt de Saint-Pierre à Louvain et chancelier de l'Université (1765), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 25-26 ; C. QUOILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, 2003, p. 76-77 ; D. JOZIC, *Les premiers pas..., BIAL*, 116, 2012, p. 70-72.

Désormais, il sera tenu pour antiautrichien. Mais le départ de Jean-Théodore pour ses évêchés allemands, le retrait du grand maître et le renversement des alliances amèneront le chancelier à prendre de plus en plus d'ascendant, au point de devenir dans la seconde moitié du règne du cardinal de Bavière, le personnage le plus en vue de l'État liégeois. Bien que présenté par ses adversaires comme *un ecclésiastique mondain, dévoré d'ambition, cupide et bien décidé à se faire acheter pourvu qu'on y met[te] le prix*, Breidbach ne cessera de montrer au cours de son existence un véritable attachement et une réelle sollicitude pour sa patrie d'adoption qui ne se démentiront jamais. En aucun cas, il ne pourra lui être reproché d'avoir sacrifié la principauté sur l'autel de ses ambitions²².

2.2. DEUX REBELLES

Deux autres tréfonceurs, Louis-Ignace et Hyacinthe-Bonaventure des comtes de Rougrave²³ se doivent également d'être distingués. D'ascendance noble mais de fortune modeste, les deux frères embrassent comme bon nombre de leurs contemporains la carrière ecclésiastique.

²² AGR, *Ms divers*, 600, 20.II.1746, 20.V.1750, 1.II.1751 ; 2189, Cobenzl à Hetzler, Bonn, 19.VIII.1745, orig. ; 2191, Cobenzl à Hetzler, Mayence, 16, 20.XII.1750, 8.III.1751, originaux ; 2192, Hetzler à Botta, Liège, 19.XII.1750, 6, 8.III., 22.IV.1751, originaux ; 2193, Pergen à Hetzler, Mayence, 6.III.1753, orig. ; SEG, 1034, 225v°, 231r°-v°, Argenteau à Botta, Liège, 18.XI.1750, s.l.n.d. [Liège, 28.XII.1750-21.I.1751], originaux ; 1037, 24r°, Breidbach à Botta, s.l.n.d. [Liège, avant mai 1751], orig. ; 1104, 329v°, Cressener à Cobenzl, Liège, 6.IV.1754, orig. ; CAPB, 733, Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, Bruxelles, 6.IX.1752, orig. ; AAE, Liège, 42, 67v°-68r°, Beauchamp à Puyzieulx, Liège, 8.V.1748, orig. ; 46, 8r°-v°, 196v°-198r°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 8.I., 4.V.1753, originaux ; G. LIVET, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 28-3, *États allemands, l'électorat de Trèves*, Paris, 1966, p.163, 180 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 236-237, 263-264, 274, 286-287 ; R. KOSER, *Von deutschen Fürstenhöfen um 1750*, Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, 9, Fribourg-en-Brisgau-Leipzig, 1893, p. 312 ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 56 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 140 ; P. HARSIN, *L'élection du prince-évêque de Liège Charles d'Oultremont 1763-1764*, AHL, 8, 1964-1965, p. 22¹, 28³ ; E. GÉRARD, *o. c.*, AHL, 32, 2002, p. 239, 252-255 ; D. JOZIC, *Liège entre deux guerres...*, *passim* ; IDEM, *Jean-Théodore de Bavière, pièce maîtresse de la politique de la France dans l'Empire (1746-1748)*, BIAL, 118, 2014, p. 164, 172-173, 183-184.

²³ Sur Louis-Ignace-Bonaventure comte de Rougrave (Achêne, 1717-Omezée, 1790), chanoine de Saint-Lambert (1745), conseiller ordinaire (1747), abbé de Ciney (1747), conseiller privé (1752-1790), ministre de conférence (1753), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 59 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 65³. Georges Cressener écrivait à son sujet : [...] parole d'honneur je t'aime de tout mon ame. C'est un digne honnête homme, et le monde fournisse très peu [de] semblable. BUL, *Ms.*, 1045, n° 14, Cressener à Fabry, s.l., 5.IX.1757, orig. Sur Marie-Philippe-Alexandre-Hyacinthe comte de Rougrave (château de Taviet, 1718-Liège, 1804), chanoine de Saint-Lambert (1749), conseiller de la Chambre des comptes (1751-1771), vicaire général du diocèse de Liège (1768-1804), prévôt de Saint-Barthélemy (1770), conseiller privé (1772), soutien des patriotes en 1789, cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 66-67 ; D. JOZIC, *Trois autographes inédits du prince-évêque de Liège, François-Charles de Velbruck*, VW, 54, 1980, p. 135, 142-143.

Leur oncle, Philippe-Alexandre²⁴, abbé de Ciney et vicaire général du diocèse, facilite grandement leur admission au sein du Chapitre. Personnages fins, déliés, entreprenants et très actifs, les deux capitulaires vont rapidement exercer un grand ascendant non seulement sur leurs confrères mais aussi sur les États où ils gagnent aussitôt *des partisans et du crédit*. Toutes ces circonstances expliquent leur extraordinaire ascension, particulièrement l'aîné, *un des hommes du Chapitre qui a le plus d'esprit et d'intelligence pour les affaires*. D'ailleurs, ce dernier, ennemi déclaré du comte de Horion, passe pour antifrançais mais ce n'est pas tant par sa mauvaise volonté contre la France que par son animosité personnelle contre ce ministre. Cette haine irréductible le conduit à rejoindre le vaste mouvement de contestation qui agite la capitale principautaire au milieu du siècle. Très vite, il va s'imposer au sein de ce groupe, composé d'un petit nombre de chanoines patriotes et d'une importante faction de la bourgeoisie, qu'anime la même hostilité à l'encontre du grand maître. Il sera également un des principaux protagonistes de la disgrâce du favori. Devenu ministre de conférence, il paraît devoir supplanter le comte de Horion dans sa fonction de premier ministre. Mais, c'est sans compter sur la toute-puissance de la France qui va tout mettre en œuvre pour engager le cardinal de Bavière à museler cette opposition et à se débarrasser des meneurs. Le prélat, malgré la haute considération qu'il porte aux Rougrave, s'empresse d'obtempérer aux ordres de Versailles. Les deux frères sont remerciés. Ceux-ci, malgré toute l'estime et l'appui inconditionnel de Georges Cressener, n'obtiendront pas de la cour de Vienne la protection espérée ni la moindre reconnaissance. Déçus dans leurs attentes, les deux tréfonciers vont se détacher de l'orbite de l'Autriche pour devenir de chauds partisans de la cause fleurdelisée au point d'être qualifiés de *fiefé françois*. Sous les successeurs de Jean-Théodore, ils connaîtront à nouveau gloire et honneurs mais, versatiles et intéressés, ils se verront reprocher de n'être que des égoïstes et des ingratis. Bref de n'être, en dépit de tous leurs talents, que des opportunistes, prêts s'il le faut à renier ce qu'ils ont adoré²⁵.

²⁴ Sur Philippe-Alexandre comte de Rougrave Salm (Omezée, 1680-Liège, 1747), chanoine de Saint-Lambert (1715), abbé de Ciney (1733), vicaire général du diocèse de Liège (1724-1747) et chancelier du prince-évêque (1730), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 16-17 ; J. BORGNET, *Cartulaire de la commune de Ciney*, Namur, 1869, p. LIX ; É. PONCELET, *Les vicaires généraux et les scelleurs de l'évêché de Liège*, Liège, 1940, p. 133 ; E. GÉRARD, *o. c.*, *AHL*, 32, 2002, p. 162-163.

²⁵ AGR, *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 27.XII.1752, 2, 25.V.1753, 28.IV.1754, originaux ; SÉG, 1034, 284r°-v°, 384r°-v°, Argenteau à Botta, Liège, 24.I., 24.VI.1752, originaux ; 1062, 228v°-229r°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 28.XII.1754, orig. ; 1063, 266v°-267v°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 19.VIII.1755, orig. ; 1105, 48v°, Cressener à Cobenzl, Liège, 13.IV.1755, orig. ; 1152, 475r°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 11.VII.1755, orig. ; 1153, 187r°, Jacquemotte à

2.3. LA FACTION AUTRICHIENNE

Homme de talent et d'une très grande probité, le baron Berthold de Wansoulle²⁶ est sans conteste une des personnalités marquantes du règne de Georges-Louis de Berghe²⁷ (fig. 4). Sa compétence, ses qualités de diplomate lui valent l'estime et le respect d'un chacun. Son dévouement à l'empereur Charles VI dont il est un des conseillers d'État, en fait le chef de file de la faction autrichienne au Chapitre tandis que sa dignité de grand prévôt l'impose comme figure de proue de l'auguste assemblée. Lors de l'élection de 1744, il est question de lui pour succéder au prince défunt. Mais cette candidature, mal accueillie par la majeure partie de ses confrères, l'amène à se retirer au profit du grand doyen, le baron d'Elderen²⁸. La victoire de Jean-Théodore de Bavière acquise, il s'empressera finalement, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, de rejoindre son parti et de faire acte d'allégeance. Le nouvel élu, profondément ému par ce geste, l'embrassera *en pleurant* et lui témoignera *la plus grande distinction en l'appelant mon vieux papa*. Jusqu'à son décès, survenu en 1748, le baron de Wansoulle restera la figure emblématique de l'aigle impérial.

Son neveu, le baron Hyacinthe-Barthélemy de Haxhe de Bierset²⁹, apparaît comme un personnage controversé et quelque peu équivoque.

Cobenzl, Cologne, 17.VII.1756, orig. ; 1258, n° 103, Cobenzl à Botta, Mayence, 13.VII.1752, orig. ; DZA, *Mersburg, Repertorium XI*, n. 152 C.I., 3, 74r°-76r°, Fabry à Hertzberg, Liège, 26.VII.1784, orig. ; AAÉ, *Liège*, 46, 298r°-v°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 30.VI.1753, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil*..., 31, p. XLVIII-XLIX, 273-275, 287-288, 315-316 ; E. PONCELET, *o. c.*, p. 135-136 ; C. de VILLERMONT, *L'élection d'un prince-évêque patriote à Liège en 1764*, RDH, 35, Paris, 1921, p. 60-61 ; E. GÉRARD, *o. c.*, AHL, 32, 2002, p. 162-163 ; D. JOZIC, *Liège entre deux guerres*..., p. 146, 210, 214-216, 229, 234, 253, 256-258, 299, 302-304, 309, 311, 317, 331-334, 336, 341-343.

²⁶ Sur Berthold baron de Wansoulle (Liège, 1665-1748), chanoine de Saint-Lambert (1687), official (1692-1725), grand prévôt et archidiacre de Liège (1724-1748), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 3, Bruxelles, 1871, p. 354-357 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, 2003, p. 52⁵⁰ ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix*..., p. 21⁵.

²⁷ Sur Georges-Louis de Berghe (Bruxelles, 1662-Liège, 1743), prince-évêque de Liège de 1724 à 1743, cf. BN&B, 2, 1868, col. 239-247, notice de A. LE ROY ; DHGÉ, 8, Paris, 1934, col. 459-461, notice de L. JADIN ; *Le Siècle des Lumières*..., n° 26, p. 52-53.

²⁸ Sur Jean-Louis d'Oyembrugge de Duras et de Roost, baron d'Elderen (Seilles, 1674-Liège, 1753), chanoine de Saint-Lambert (1688), abbé de Dinant (1715), archidiacre d'Ardenne (1720), grand doyen du Chapitre (1729), prévôt de Tongres (1730), proviseur du séminaire (1748), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 3, p. 358 ; Ch.-M.-T. THYS, *Le Chapitre de Notre-Dame à Tongres*, Anvers, 1888, p. 69-70.

²⁹ Sur Hyacinthe-Barthélemy baron de Haxhe de Bierset (Liège, 1704-1781), chanoine de Saint-Lambert (1728), conseiller à la Cour féodale (1740), président de la Chambre des comptes (1762), président du Collège des médecins (1763), prévôt de Saint-Pierre (1767), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 35 ; A. DEBLON, *Le clergé du diocèse de Liège au 18^e siècle*, 1, *Répertoire des patrimoines ecclésiastiques (1700-1730)*, BSAHDL, 58, 1992, p. 162, n° 637 ; M. FLORKIN, J. KELEKOM, *Le monde médical liégeois avant la Révolution*, 1, Liège, 1996, p. 271.



Fig. 4 – Théodore-Edmond Plumier, *Portrait du prince-évêque de Liège Georges-Louis de Berghes.*

Liège, Musée des Beaux-Arts, département des Estampes et des Dessins,
inv. Cat. 19/393.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B177070).

La mort de son oncle va l'amener à jouer un rôle important dans la politique extérieure de la principauté puisqu'il va se voir confier la correspondance avec la cour de Vienne et les agents habilités auprès du Conseil aulique et de la Chambre impériale. Par ailleurs, il est, durant la guerre de Succession d'Autriche, amené à diverses reprises à négocier avec le haut-commandement allié et à traiter avec les généraux de Marie-Thérèse, tâche dont il s'acquitte avec beaucoup de talent. C'est d'autre part, un homme considéré, qui a *beaucoup de parens et [d'] amis tant dans le Chapitre que dans les Etats*. Il a de l'esprit, de la prudence, il est intrigant et connaît les intérêts et les dispositions de chaque tréfond. Il n'a pas le cœur françois et son dévouement à la cause habsbourgeoise est sans limite. Cependant, il n'hésite pas, si cela sert ses intérêts, à seconder les vues de Horion. Mais, ambitieux et cupide, il va se compromettre dans de nombreuses affaires. Ainsi, il ferme les yeux sur la frappe des nouvelles espèces ; ainsi, il participe au détournement des *argents de France*. Pour avoir couvert le faux monnayage du cardinal de Bavière, il se verra conférer la présidence de la Chambre des comptes, charge qu'il exercera jusqu'à sa mort³⁰.

Personnage pour le moins singulier, haut en couleur, Charles-Joseph-Dieudonné, comte d'Argenteau³¹, prince de Montglion³², seigneur et haut-voué de Méhaigne, seigneur de Barse, Lizen, Eghezée et Saint-Germain, est, pour reprendre l'expression d'un historien contemporain, assurément *un original sans copie*. Né *d'une famille illustre et pourvu de grands biens*, il apparaît comme *un ecclésiastique de mérite*, animé d'une grande piété et *un exemple de vertu*. Dévoué jusqu'au fanatisme à la Maison de Habsbourg, il sera le seul tréfond à ne pas accorder son suffrage à Jean-Théodore de Bavière.

³⁰ AÉL, *Familles, Sélys-Longchamps*, 2578, Bouillenne à la baronne de Sélys, [Liège], 29.V.1744, orig. ; BUL, Ms, 1020, Delvaux, 6, p. 140 ; AGR, Ms divers, 2192, Hetzler à Botta, Liège, 13.XI.1750, 3.X.1752, originaux ; SÉG, 1034, 223r°-v°, Argenteau à [Botta], s.l.n.d. [Liège, octobre 1754], orig. ; 1035, 166r°-v°, Beelen à Botta, Liège, 30.VII.1749, orig. ; 1062, 228v°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 28.XII.1754, orig. ; CAPB, 736, Charles de Lorraine à François I^{er}, Bruxelles, 3.XII.1755, orig. ; Jacquet à Valenti, Liège, 8.II.1744 dans L. JADIN, *Lettere di Vescovi*, n° 759, p. 539 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 168 ; P. HARSIN, *L'élection..., AHL*, 8, 1964-1965, p.15¹ ; I. FAGNANT, *Le Tribunal des XXIII et l'abbé de Saint-Trond devant le Conseil aulique*, Liège, 1967, p. 35 ; D. JOZIC, *Ôr de cûve, manôye de Lidge. Tumulte et scandale autour du monnayage (1749-1754) de Jean-Théodore de Bavière, cardinal et prince-évêque de Liège, Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 159, 2013, p. 203, 205, 212, 238-240, 243-247.

³¹ Sur Charles-Joseph-Dieudonné comte d'Argenteau (Vierset-Barse, 1702-1781), chanoine de Huy (1722), chanoine d'Andenne (1724), chanoine de Saint-Lambert (1729), prévôt de Harlebeck(1748), conseiller d'État de François I^{er} (1748), abbé d'Amay (1778), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, o. c., 4, p. 36 ; D. JOZIC, *L'élection..., BIAL*, 114, 2010, p. 237.

³² Il s'agit du nom d'une côte rocheuse, située au bord de la Meuse près d'Argenteau, cf. [A. MOREL], *La Meuse belge : histoire, légendes, sites et monuments, industrie. Dinant, Namur, Liège*, Liège, 1858, p. 288.

Si ce zèle *notoire et tout à fait singulier* lui vaut de l’impératrice Marie-Thérèse le titre de conseiller d’État et l’octroi d’un bénéfice considérable, la prévôté de Harlebeck, il lui attire en contrepartie le ressentiment de l’élue et de la France. *Hait du prince et de toutes ses gens*, il est à Liège le sacrifié où il vit bien tristement, délaissé de tous ses amis. D’une âme ardente, d’un caractère excessif et outrancier, cet être agité est toujours tourmenté d’ambition et de projets chimériques au point d’être considéré comme le plus infatigable pourchasseur d’évêchés³³. Mais, il a aussi la réputation d’être bon patriote, soucieux des intérêts de la principauté. Cependant, son intransigeance, sa hauteur, son sectarisme et parfois même sa violence, le rendent insupportable à la plupart de ses confrères. Le renversement des alliances le déroutera et lui sera particulièrement pénible. Aigri et dépité, il se repliera sur lui-même pour finir par sombrer dans une profonde mélancolie proche de la misanthropie³⁴.

2.4. LE PARTI FRANÇAIS

L’accession de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert est due dans une large mesure à un jeune tréfoncier, âgé de vingt-cinq ans : le comte François-Charles de Velbruck³⁵. Celui-ci, pour asseoir la victoire

³³ Ainsi, il ambitionna successivement le doyenné de Tournai (1726), l’évêché de Namur (1740), l’évêché de Ruremonde (1741), l’évêché d’Anvers (1745), l’abbaye de Tongerloo (1745), l’abbaye du Val-Dieu (1750), l’abbaye d’Echternach (1754), la prévôté de Saint-Pierre de Louvain (1755), l’abbaye de Saint-Hubert (1758) et la commanderie de l’abbaye de Saint-Ghislain (1763). AGR, SÉG, 1158, 567^{r°}, Kaunitz à Cobenzl, Vienne, 18.VIII.1758, orig. ; CAPB, 163, 275, 288, 726, 732, 733, 736, 741.

³⁴ AGR, Ms divers, 2193, Pergen à Hetzler, Mayence, 6.III.1753, orig. ; SÉG, 1034, 319^{r°}-v°, 359^{r°}-v°, 387^{r°}-v°, 400^{v°}, Argenteau à Botta, Liège, 21.IX.1751, 12.IV., 6, 21.VII.1752, originaux ; 1063, 342^{r°}, Argenteau à Cobenzl, Barche, 15.VII.1756, orig. ; E. POSWICK, *Histoire de la seigneurie libre et impériale d’Argenteau et de la Maison aujourd’hui Mercy-Argenteau*, Bruxelles, 1905, p. 144-145 ; C. DE PIMODAN, *Le comte F.-C. de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris sous Louis XV et Louis XVI. Son rôle à la Cour de France et pendant la Révolution d’après ses correspondances officielles et privées*, Paris, 1911, p. II¹. 2-3 ; C. DE VILLERMONT, *La cour de Vienne et Bruxelles au XVIII^e siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas*, Lille-Paris-Bruges, 1925, p. 200 ; P. HARSIN, *L’élection..., AHL*, 8, 1964-1965, p. 33-35, 54-55, 57 ; M. PIROU, *L’élection du prince Charles d’Oultremont dans la littérature dialectale*, *AHL*, 8, 1964-1965, p. 115 ; D. JOZIC, *L’élection..., BIAL*, 114, 2010, p. 267 ; IDEM, *Liège entre deux guerres..., p. 40, 48, 210-212, 216-217, 225.*

³⁵ Sur François-Charles comte de Velbruck (château de Garath, 1719-château d’Hex, 1784), chanoine de Saint-Lambert (1736), conseiller privé (1746), chanoine *a latere* (1754), archidiacre de Hesbaye (1756), chanoine de Munster (1757), grand maître du palais et premier ministre de Jean-Théodore (1759), abbé commendataire de Cheminon (1765) et prince-évêque de Liège (1772-1784), cf. J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 49-50 ; BNB, 26, 1935-1936, col. 523-531, notice de G. DE FROIDCOURT ; *Le Siècle des Lumières..., p. 56-57, n° 34. Il conte di Velbruck Gran Maestro e Primo Ministro passo/a per un sogetta che non sapia merro neno quale di Ecclesiastica, essenda a ce à che si dice debosciata e [...] di poco Religione, che bene spe gli rucciylan dallo bocca*. AV, NC, 265, instruction à Oddi, s.d. [1760], orig.

des Wittelsbach, accepte mais bien *malgré lui* de prendre les ordres sacrés. Cet engagement qu'il regrettera amèrement à maintes reprises, marque l'entrée du chanoine dans la vie politique liégeoise. En effet, face à un tel *sacrifice*, la reconnaissance de l'élu est sans borne. Velbruck est successivement nommé conseiller privé, chanoine *a latere* et archidiacre de Hesbaye. La France, de son côté, n'est pas en reste. À l'octroi d'une pension de 4500 livres s'ajoute la commende d'une florissante abbaye qui se fera attendre plus de... vingt ans. Le décès de son parent, le comte Maximilien-Henri de Horion, va lui ouvrir toutes grandes les portes du pouvoir. À son tour, il devient premier ministre et grand maître du palais ainsi que le chef de file du parti français, partageant avec Stoupy la confiance des ministres de Versailles. Cet attachement inconditionnel au cardinal de Bavière et cette totale inféodation à la France lui vaudront d'être voué aux gémonies sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont³⁶ (fig. 5). Mais, tel le phénix, Velbruck renaîtra de ses cendres pour devenir à son tour prince-évêque de Liège. C'est en cette qualité qu'il mènera à bien les grands projets diplomatiques amorcés sous le règne de Jean-Théodore par la conclusion le 24 mai 1772 d'un traité avec la France et d'un accord avec les Pays-Bas le 26 août 1780. Assurément, François-Charles était allé à bonne école³⁷ (fig. 6) !

Avec son refus de se désengager du parti du duc de Bavière lors de la succession de Georges-Louis de Bergues, malgré les vives pressions de sa sœur, Madame Nettine³⁸, et la promesse d'un évêché dans les Pays-Bas,

³⁶ Sur Charles-Nicolas d'Oultremont (château de Warfusée, 1712-Saint-Georges-sur-Meuse, 1772), prince-évêque de Liège de 1764 à 1772, cf. BNB, 16, 1901, col. 387-392, notice de E. de BORCHGRAVE ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 51-52 ; *Le Siècle des Lumières...*, p. 55, n° 30.

³⁷ AGR, SÉG, 1063, 513v°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 29.XII.1759, orig. ; 1141, 309v°, 311r°, Hauzeur à Cobenzl, Aix-la-Chapelle, 17, 28.IX.1757, originaux ; AAÉ, Liège, 55, 57r°-v°, Velbruck à Choiseul, Liège, 10.III.1760, orig. ; 61, 131v°, Velbruck à Choiseul, Liège, 19.VIII.1764, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 277, 284 ; J. HARMAND, *Sabatier de Cabre à Liège (1769-1772)*, RHD, 53, Paris, 1939, p. 23-29 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes de Velbruck, prince-évêque de Liège (1772-1784)*, 1, Liège, 1954, p. 16-24 ; D. JOZIC, *François-Charles de Velbruck, prince-évêque francophile. Aperçu de l'influence de la France sous le règne d'un prélat éclairé (1772-1784)*, *Études sur le XVIII^e siècle*, 6, 1979, p. 53-63 ; C. QUOI LIN, *o. c.*, AHL, 33, 2003, *passim* ; D. PARTHOENS, *La politique extérieure du prince-évêque François-Charles de Velbruck (1772-1784)*, AHL, 34, 2004, p. 164.

³⁸ Sur Barbe-Louise-Josèphe Stoupy (Arras, 1706-Bruxelles, 1775), épouse de Mathias Nettine (1735), trésorier de la cour de Bruxelles, banquière attitrée de Charles de Lorraine, créée vicomtesse (1758), cf. P. JANSENS, L. DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge du XV^e siècle au XX^e siècle*, 3, Bruxelles, 1992, p. 51-52 ; C. de VILLERMONT, *Le comte de Cobenzl...*, p. 221-222 ; Y.-C. de PONTOBIA, *L'existence absorbante de la vicomtesse de Nettine, trésorière des Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle*, *Cahiers Léopoldiens*, 2^e série, n° 2, Bruxelles, 1961, p. 49-54 ; C. BRONNE, *Financiers et comédiens au XVIII^e siècle. Madame de Nettine banquière des Pays-Bas suivi de d'Hannetaire et ses filles*, Bruxelles, 1969, p. 62-63, 167-169, 193 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 357².



Fig. 5 – Louis-Félix Rhénasteine, *Portrait du prince-évêque de Liège Charles-Nicolas d'Oultremont.*

Verviers, Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, inv. Ren-1886-023.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché X128876).



Fig. 6 – Anonyme, *Portrait du prince-évêque de Liège
François-Charles de Velbrück.*

Liège, palais de Justice.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B168955).

Edmond de Stoupy³⁹ aura droit à la reconnaissance du nouveau prince et du cabinet de Versailles. Non seulement, il sera nommé conseiller privé et choisi comme vicaire général, suite au décès du comte de Rougrave, mais il recevra également en 1754 la commende de l'abbaye de Saint-Pierre d'Arvaux. *Fieffé françois et aveuglément attaché* au premier ministre du prince, ce *membre de la Régence de Liège* va jouer un rôle important surtout dans le cadre des conférences de Bruxelles. Au lendemain de la mort du comte de Horion, il devient, à côté de Velbruck, le chef de file de la faction française au Chapitre. À ce titre, il se fera l'ardent défenseur du prince Clément de Saxe⁴⁰, le candidat de la France lors du scrutin de 1763. Mais sa tartufferie, son incroyable partialité et son inimaginable entêtement feront de lui un être exécrable et exécré, *hué par toute la ville non seulement des Liégeois mais aussi des Italiens jusqu'aux enfants qui crient tous après lui hovlette*⁴¹. Bête noire des *oultremontains*, il ne jouera plus aucun rôle dans la vie politique principautaire⁴². Autre figure de proue de la faction fleurdelisée, le comte Maximilien-Jérôme de Poitiers, *l'un des principaux Officiers du Chapitre qui a donné dans tous les tems des preuves de son attachement aux intererets de Sa Majesté*. Son inclination pour le monarque était tellement avérée que le résident du roi à Liège avait ordre de ne le voir qu'à sa demande et avec discrétion afin que *le Commerce qu'il aura avec vous, ne puisse le faire regarder comme partielle pour la France, et diminuer ainsi le credit qu'il peut avoir dans le Chapitre de Liège*. En récompense de ce total dévouement, Louis XV lui a donné une Abbaye. Par ailleurs, *sa probité le fait universellement*

³⁹ Sur Edmond-Sébastien Stoupy (Arras, 1713-Paris, 1785), théologal (1735), chanoine de Saint-Lambert (1740), conseiller privé (1744), vicaire général du diocèse de Liège (1747-1764), président du séminaire (1754), abbé commendataire de Saint-Pierre d'Arvaux (1759) et de Saint-Pierre-aux Monts (1764), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 22-23 ; N. PEREMANS, *Une bibliothèque : reflet d'une culture et d'une personnalité*, *BLAL*, 84, 1972, p. 89-99.

⁴⁰ Sur Clément-Wenceslas de Saxe (Wermsdorf, 1739-Marktoberdorf, 1812), évêque de Freising (1763), de Ratisbonne (1764), d'Augsbourg (1768) et archevêque-électeur de Trèves (1768), cf. *NDB*, 3, Berlin, 1957, p. 382-383, notice de L. JUST ; H. RAAB, *Clemens Wenceslaus von Sachsen und seine Zeit 1739-1812*, 1, *Dynastie, Kirche und Reich im 18. Jahrhundert*, Fribourg, 1962.

⁴¹ Mot wallon signifiant balai, brosse. M. PIROU, *L'élection du prince Charles d'Oultremont...*, *AHL*, 8, 1964-1965, p. 104.

⁴² AAÉ, *Liège*, 40, 291^r, 333^r, 352^r, Esmale à Argenson, Liège, 12.IX., 24.X., 21.XI.1746, originaux ; AGR, *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 28.IV., 22.X.1753, 15.X.1754, originaux ; 2192, Bierset à Hetzler, Liège, 23.V., 13.XII.1749, originaux ; SEG, 1034, 213^v, 434^v, Argenteau à Botta, Liège, 4.X.1751, 22.II.1753, originaux ; 1152, 432^v-433^r, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 20.V.1755, orig. ; 1063, 375^v, 381^v-382^r, Argenteau à Cobenzl, Liège, 31.I., 19.II.1757, originaux ; AEL, *Familles, Magis*, 2, Horion, Stoupy à J.-F. Magis, Liège, 18.X.1746, originaux ; *de Crassier*, 42-1, M.-A. de Hodeige à Crassier, Avroy [Liège], 19.VI.1763, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XLVIII, 316-318 ; E. PONCELET, *o. c.*, p. 134 ; M. PIROU, *o. c.*, *AHL*, 8, 1964-1965, p. 104-106 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 214, 222, 357-359, 362-363, 367-371, 373, 382, 386, 389-391, 400-403.

respecter dans le *Chapitre* qui n'hésite pas en 1759 à le choisir pour grand prévôt. Il décéda à Liège, le 26 avril 1765, victime d'un Cathare [sic] dans un âge avancé et regretté de tous⁴³.

2.5. UN ULTRAMONTAIN

Formé à Rome, Pierre-Louis Jacquet⁴⁴ apparaît à Liège comme l'informateur officieux – c'est à Cosatti qu'échut la correspondance avec le Saint-Siège – voire comme l'agent secret de la Curie. Cette réputation ne l'empêche pas pourtant de donner *par tout... des marques d'un très zélé partisan de la France*. À ce titre, il contribue au succès du duc de Bavière qui pour le récompenser lui confie, outre un poste de conseiller privé, la charge d'évêque suffragant du diocèse. Malgré son profond désappointement – il ambitionnait de devenir vicaire général – il va se montrer un serviteur dévoué du nouveau prince. Ce défenseur inconditionnel de la papauté – il est chargé de représenter les intérêts du souverain pontife au congrès d'Aix-la-Chapelle (1748) – se révèle un scrutateur attentif et scrupuleux de la vie politique liégeoise. Sa volumineuse correspondance avec le cardinal Valenti⁴⁵ et les nonces de Cologne constitue à la fois une singulière chronique de la situation

⁴³ Sur Maximilien-Jérôme comte de Poitiers (Paris, 1680-Liège, 1765), chanoine de Saint-Lambert (1712), trésorier (1713), coître (1715), prévôt de Saint-Barthélemy (1721), abbé commendataire de Cheminon (1724) et grand prévôt (1759), cf. AEL, *Cath., sec.*, c.c., 215, 100r°-101v°, 110r°, 208r°-v°, 13.III.1707, 20.II.1712, 19.VI.1715 ; Ms, *Lefort*, III, 33 ; *Gazette de Liège*, n° 51, lundi, 29.IV.1765, p. 4 ; *La Clef du Cabinet des princes de l'Europe, ou recueil historique et politique sur les matières du tems*, juin 1765, p. 470 ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique des seigneurs bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1783, p. 175 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XLVIII, 207, 218-219, 221, 288 ; J. DE THEUX DE MONTJARDIN, o. c., 4, p. 13-14 ; J. PAQUAY, *La collégiale de Saint-Barthélemy à Liège*, Liège, 1935, p. 74 ; D. JOZIC, *L'élection...*, BIAL, 114, 2010, p. 217²⁰.

⁴⁴ Sur Pierre-Louis Jacquet (Rochefort, 1688-Embourg, 1763), chanoine de Saint-Lambert (1732), évêque d'Hippone (1737), archidiacre de Hainaut (1737), conseiller privé (1744), examinateur synodal (1744), prévôt de Saint-Jean (1749), cf. J. DE THEUX DE MONTJARDIN, o. c., 4, p. 39-40 ; C. QUOLIN, o. c., AHL, 33, 2003, p. 79-81 ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 97¹⁵. À son sujet, le nonce de Cologne écrivait : *Io sono certamente obligato rendere la dovula giustizia al zelo di Monsignore Jacquet, che tanto in questo affore, quanto in ogni altro tocante la Santa Sede non perdona a fatica, e mi tiene informato di molte cose tandis que pour Cobenzl il n'était qu'un cagot entêté qui a sucé à Rome le poison le plus vif de la subtilité italienne.* AV, NC, 174B, 126r°, Oddi à Valenti, [Cologne], 17.VIII.1755, copie ; P. HARSIN, *L'élection...*, AHL, 8, 1964-1965, p. 17¹.

⁴⁵ Sur Valenti-Gonzaga Silvio (Mantoue, 1690-Viterbe, 1756), successivement évêque de Nicée (1731), nonce de Flandre (1731-1736), d'Espagne (1736-1739), cardinal (1738) et secrétaire d'État (1740), cf. *Lexikon für Theologie und Kirche*, 4, Fribourg-en-Brisgau, 1960, col. 1053, notice de B. SCHNEIDER ; G. HANOTAUX, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 20, Rome, 3, 1724-1791, Paris, 1913, p. 230³.

désastreuse du clergé principautaire ainsi qu'un écho fidèle des faits et gestes du cardinal de Bavière et de son entourage. Certes, il ne fait pas toujours preuve de la plus exacte impartialité ; certes, il force volontiers le trait mais ses observations et ses commentaires se révèlent toujours des plus pertinents et des plus avérés. S'il affiche à l'égard de Jean-Théodore une certaine indulgence – il convient de ménager le maître – il fustige avec violence son entourage qu'il n'hésite pas à qualifier tantôt de *misérables*, tantôt de *potentes in malitia*. Il ne manque pas aussi de vilipender avec véhémence les favoris du souverain qu'il traite de *Putassiero e Maqueraux*. Les ministres du cardinal ne sont guère épargnés. Horion, Breidbach, Rougrave, Stoupy, Velbruck n'échappent pas à sa critique acerbe. Ce sont des *hommes capricieux, imbus de leur personne*, cupides, dévorés d'ambition et peu dignes de gouverner. Enfin, il réserve une mention particulière à la vie scandaleuse de son maître et à sa liaison avec la comtesse de Sedlnitzki. En définitive, Pierre-Louis Jacquet se présente comme un témoin privilégié de son époque certes incisif mais combien lucide et pertinent⁴⁶.

3. LES NOBLES

À la différence du Chapitre, peu nombreux sont les membres de l'ordre équestre à occuper une place importante sur la scène politique liégeoise. Une exception cependant : le comte Gérard-Assuère de Horion⁴⁷. Haut dignitaire sous Georges-Louis de Berghe, il s'était acquis une réputation de négociateur émérite et de brillant diplomate au lendemain de son ambassade auprès de Frédéric II au sujet de la baronnie de Herstal. D'aussi prestigieux lauriers, joints à l'ascendant de son cadet, amènent tout naturellement Jean-Théodore à le proroger dans ses diverses fonctions et à lui conserver son poste de grand mayeur de la cité. L'année suivante, il devient chef de l'État noble et peu de temps après président du Conseil

⁴⁶ AGR, SÉG, 1034, 223r°, portrait de Jacquet de la main du comte d'Argenteau, [Liège, octobre 1750], orig. ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, AHL, 13, 1978, p. 107-225 ; R. FORGEUR, *Les devises ecclésiastiques de la Belgique orientale et régions voisines*, BSAHDL, 57, 1990, p. 108 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 128.

⁴⁷ Sur Gérard-Assuère-Louis comte de Horion (Heel, 1688-1759), membre de l'État noble de Liège (1714), membre du Conseil ordinaire (1714), grand mayeur de Liège (1724), drossart du comté de Hornes (1724), lieutenant voué de Thorn (1731), comte du Saint-Empire (1741), chef de l'État noble (1745), président du Conseil ordinaire (1746), ministre de conférence (1753), cf. C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, 2, Liège, 1899, p. 451-452 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, 2003, p. 75-76 ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 74³³.

ordinaire. En 1753, le prince-évêque lui confère le titre de ministre de conférence. Cette marque de distinction constitue le couronnement de sa longue carrière. Avec toutes leurs charges et dignités, les deux Horion détiennent à eux seuls quasiment toutes les rênes du gouvernement de la principauté au point qu'un observateur se laissait à déclarer : *Ces Horrion font ici tout ce qu'ils veuillent, personne n'osant les contredire.* Cette omnipotence en fait des personnages assurément tout-puissants mais aussi abhorrés par une large frange de l'opinion. De là, la sourde hostilité qu'ils ne cesseront d'éprouver tout au long de leur ministère. De là, la grande effervescence et la vive agitation qui frapperont la capitale mosane au milieu du règne du cardinal de Bavière.

Un autre cavalier, le comte Maur-Ferdinand de Geloes⁴⁸, jouira d'un certain crédit mais plus grâce à sa fortune et à ses multiples prérogatives qu'en raison, quoique étiqueté *hollandais*, de son influence politique. D'ailleurs, il succédera à Gérard-Assuère de Horion comme président du Conseil ordinaire et chef de l'État noble. À côté de ces deux personnalités, quelques rares nobles seront amenés à jouer à l'occasion un rôle de second plan. Ainsi, le comte de Kerckem⁴⁹, lors de la guerre de Succession d'Autriche, est député à plusieurs reprises auprès du quartier général allié et auprès du Cercle de Westphalie ; ainsi, le comte de Borchgrave⁵⁰, est chargé de négocier avec la mairie de Bois-le-Duc la prolongation du pavé vers la Hollande. À dire vrai, de bien modestes commissions⁵¹.

⁴⁸ Sur Maur-Ferdinand comte de Geloes (Hasselt, 1698-Liège, 1763), commissaire-déciseur de Maastricht (1720), membre de l'État noble de Liège (1721), grand bailli du comté de Looz (1727), membre du Conseil ordinaire (1730), lieutenant voué de Thorn (1732), haut drossart de Hasselt (1735), lieutenant des fiefs de la noble salle de Curange (1743), comte du Saint-Empire (1745), président du Conseil ordinaire (1751), ministre de conférence (1753), chef de l'État noble (1759), président de la Cour féodale (1759), cf. *NNBW*, 9, Leyde, 1974, col. 275, notice de J. VERZIJL ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, *BIAL*, 116, 2012, p. 75³⁷.

⁴⁹ Sur Jean-Guillaume comte de Kerckem (château de Grathem, 1692-1769), seigneur de Grathem, d'Asse, de Berneau et de Bombaye, membre de l'État noble de Liège (1733), haut drossart de Herstal (1741), chambellan de Jean-Théodore de Bavière (1744), membre de la noble salle de Curange (1758), cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 112²¹².

⁵⁰ Sur Jean-Baptiste comte de Borchgrave d'Altona (Quadmechelen, 1714-Bovelingen, 1772), membre de la noble salle de Curange (1737), de l'État noble de Liège (1741), comte du Saint-Empire (1745), drossart de Pelt et Grevembroeck (1747), de Montenacken (1751), cf. J. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, 3, 1878, p. 118-119 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 131²⁸¹.

⁵¹ AGR, *Ms divers*, 600, 15.III.1753 ; 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 9.XI.1754, orig. ; 2192, Hetzler à Botta, Liège, 2.V.1749, 17.II.1751, originaux ; AAÉ, *Liège*, 36, 146v^o, Esmale à Amelot, Liège, 5.IX.1742, orig. ; 43, 6r^o, Horion à Beauchamps, Liège, 14.I.1749, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XIVIII-XIIX, 222 ; M. YANS, *Le destin diplomatique de Herstal-Wandre, terre des Nassau en banlieue liégeoise*, *AHL*, 6, 1960, p. 551-554 ; E. GÉRARD, o. c., *AHL*, 32, 2002, p.294-297 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 87, 97-98, 100, 112, 124, 126, 133, 138, 152, 172, 212, 216-217, 238, 242, 251, 253, 257-258, 311.

4. LES GRANDS COMMIS

À tous les échelons des organes du gouvernement d'un pays se rencontrent une infinité d'agents et de préposés – des *fonctionnaires* – que coiffe une élite, les grands commis. Personnages de l'ombre mais véritables têtes pensantes des départements qu'ils gèrent, ces hauts responsables sont animés d'une volonté de servir et totalement acquis au pouvoir qu'ils représentent. Travailleurs acharnés et très instruits, ils constituent par leur zèle et leurs compétences les fondements de l'administration. Dévoués et fidèles, ils n'ont d'autres récompenses que la satisfaction du travail accompli. En un mot, ils sont les piliers de l'État qu'ils servent avec respect et loyauté. La principauté de Liège pouvait s'enorgueillir de posséder de tels hommes parmi ses rangs.

Fils d'avocat, Jean-Louis de Chestret va obtenir lui aussi une licence en droit. Ce bagage juridique lui entrouvre les portes du Conseil privé. Il devint successivement *chanceliste*, secrétaire *ad honores*, secrétaire, *garde note* des protocoles pour accéder finalement, après vingt ans de bons et loyaux services, au poste prestigieux de conseiller. En témoignage de gratitude, il sera élevé à la dignité de chevalier du Saint-Empire romain. Il avait la réputation d'avoir *beaucoup d'intelligence*, d'être *écouté dans le Conseil et souvent consulté par les Etats*. Mais il était aussi connu *pour un homme à qui l'on peut tout faire pour de l'argent*. La France tirera parti de cet *auri sacra fames* pour se l'attacher. Cette accusation de vénalité ne l'empêchera nullement de terminer sa carrière à un âge avancé, auréolé de gloire et regretté de tous.

Lui-même, issu d'une famille de fonctionnaires, Jacques de Heusy (fig. 7) obtient à l'âge de vingt ans un diplôme de licencié en droit. Fort de cette formation, il entre au service des États de Liège en qualité d'agent et de préposé. Très rapidement, cet *homme intelligent et versé dans les affaires* va s'imposer à force de travail et en raison de ses compétences comme le spécialiste des questions économiques. À ce titre, il est chargé de nombreuses missions, notamment de participer aux conférences de Bruxelles. Toutes ces négociations et ces pourparlers l'amènent à rédiger une impressionnante série de mémoires qui constituent par leur précision, leur concision et leur érudition une remarquable somme de l'histoire économique du pays de Liège. La fin du règne de Jean-Théodore de Bavière voit son élévation à la tête de la cité. Pourtant, c'est sous son successeur qu'il va donner la pleine mesure de son talent par la conclusion avec la France, en 1772, d'un traité des limites. Malgré cet éclatant succès,



Fig. 7 – Louis-Michel van Loo, *Portrait de Jacques de Heusy*.
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs,
dépôt de la Fondation Roi Baudoin, inv. KBS 0022.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B178462).

Heusy va tomber en disgrâce sous Velbruck à cause de son indéfectible attachement aux Oultremont. Écarté de la vie publique, il va devenir un protecteur des arts et un bienfaiteur des plus démunis, bref un mécène et un philanthrope.

Originaire d'un milieu fortuné et de noblesse de robe, Edmond-François baron de Hubens⁵² entreprend des études de droit à l'université de Pont-à-Mousson où il décroche un titre de jurisconsulte. Avocat à la cour spirituelle de Liège, il va entrer en politique un peu malgré lui en succédant à son père dans la charge de député perpétuel des États. Son pragmatisme, son sens du concret et son immense capacité de travail expliquent sa nomination, quelques années plus tard, au poste de *conseiller-avocat des limites*. Cette désignation fait de lui le spécialiste des différends territoriaux. Dès lors, quoi de plus naturel que le choix de sa personne pour mener à bien les conférences bruxello-liégeoises de 1753-1755. Par ailleurs, *adonné au chancelier*, il se voit confier par ce dernier la délicate mission de se rendre à Londres en vue de recouvrer les dettes de guerre de la Grande-Bretagne. Malheureusement, il n'obtiendra pas le moindre *farthing*, malgré tous ses talents de diplomate et sa ténacité. Par ailleurs, il faudra attendre l'année 1780 pour voir le pays de Liège et les Pays-Bas autrichiens enfin s'accorder. Cependant, ce double échec ne ternira guère sa réputation d'expert et d'habile négociateur puisqu'il sera, couronnement suprême, élu bourgmestre de sa ville natale en 1759⁵³.

⁵² Sur Edmond-François baron de Hubens (Liège, 1718-1767), jurisconsulte et avocat, député perpétuel des États (1741), conseiller avocat des limites (1745-1763), bourgmestre de Liège (1759), cf. G. GHILAIN, *Le château de l'Ancre*, BSRVL, 2, 1936, p. 21-23 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 110, 173-177, 185-186, 222, 357-363, 367-377, 382, 386, 389-391, 400-401.

⁵³ AGR, *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 27.X.1753, 4.I.1754, originaux ; AAÉ, *Liège*, 45, 172v°-173v°, Beauchamp à Puyzieux, Liège, 5.VIII.1751, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XLVIII, 263, 289-290, 318-319 ; C. de BORMAN, *Les avocats...*, BIAL, 21, 1888, p. 186 ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 192-193 ; F. BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990, p. 367 ; L. BÉLY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, PUF, 1996, p. 38-39 ; S. DUBOIS, *Les bornes immuables de l'État : la rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et principauté de Liège)*, *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, 102, Heule, 1999, p. 225 ; E. GÉRARD, *o. c.*, AHL, 32, 2002, p. 167-168.

5. LES CONTESTATAIRES

Un vent de fronde et de contestation souffle sur la capitale principautaire dans les années 1750. C'est le fait d'un petit groupe de personnes, issues de divers milieux, principalement du monde universitaire et des affaires. Ces hommes aspirent à redresser les nombreux abus qui sévissent dans l'administration de la cité. En cela, ils se sentent citoyens. Mais, ils luttent également pour délivrer leur pays du joug étranger, la France en l'occurrence. À ce titre, ils sont patriotes. Ainsi voit-on émerger une nouvelle génération. Au *bourgeois gentilhomme* du Grand Siècle se substitue le *bourgeois patriote*, précurseur des Lumières.

Issu d'une ancienne famille consulaire, Jean-Michel Lerond⁵⁴ entreprend comme nombre de jeunes gens de son temps des études de droit pour devenir avocat. Mais le décès de son père l'oblige à changer d'orientation. Comme lui, il sera maître de forges et banquier. Grâce à ses talents de gestionnaire et à son sens aigu du négoce, il devient un des principaux fournisseurs de canons et de munitions des Provinces-Unies, au point d'être surnommé le *grand bombardier des États-généraux*. Cette activité plus que lucrative fait de lui un *homme très riche et très influent*. Elle lui vaudra aussi la réputation d'être *sans contredit le plus entendu du monde pour le commerce*. *Infatué de sa liberté et de l'amour de sa patrie*, il va entrer en conflit avec le premier ministre du cardinal de Bavière et finir par devenir *l'ennemi mortel de monsieur Horion*. Cette haine irrémédiable le conduira à vouloir la perte du favori. Poussé par cette volonté, il rejoint le parti des *bien intentionnés* où il sera bientôt en première ligne. Comme pour les autres opposants, le retour en grâce du grand maître l'oblige à rentrer dans l'ombre, à se taire. Mais l'appât du gain et le goût du luxe vont l'amener à sortir de sa retraite. En effet, il va s'acoquiner avec certains proches de l'entourage de Jean-Théodore dans une ténébreuse histoire de loterie et ruiner ainsi sa réputation de patriote. Néanmoins, cet incident ne ternira nullement son image de marque d'homme d'affaires puisqu'il sera considéré comme le plus important munitionnaire du pays.

⁵⁴ Sur Jean-Michel Lerond (Liège, 1697-1772), avocat, jurisconsulte, échevin de Fléron (1720), maître de forges et un des principaux munitionnaires des Provinces-Unies, cf. AGR, *SÉG*, 1034, 221v°-222r°, 283r°, Argenteau à Botta, Liège, 8.X.1750, 18.V.1751, originaux ; 1077, 321v°, Boulanger à Cobenzl, Liège, 2.VI.1758, orig. ; P. HARSIN, *L'élection..., AHL*, 8, 1964-1965, p. 57-58 ; G. HANSOTTE, *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle*, 23, Bruxelles, 1980, p.383 ; P. PYENS-RIGO, *Problèmes de la métallurgie liégeoise vers 1740 d'après des actes notariés*, *BIAL*, 98, 1986, p. 393 ; cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 318²⁶⁰.

Jean-Théodore Gontier⁵⁵ est un jeune et talentueux avocat, destiné à un avenir prometteur. Mais la disgrâce et l'exil encouru par son père vont l'inciter à rejoindre le vaste mouvement d'opposition qui agite la principauté au milieu du règne de Jean-Théodore. Ces circonstances expliquent son engagement sans limite. Il se démène sans compter, ne ménageant ni sa peine ni sa personne. Il est de tous les combats, de toutes les intrigues au point de devenir un des principaux meneurs du parti patriotique. Afin de faire triompher la cause des *bien intentionnés*, il n'hésite pas à quitter sa patrie pour se rendre à Vienne auprès du Conseil aulique afin de soutenir la cause des marchands opprimés. C'est dans la capitale des Habsbourg que lui parvient la débâcle de l'opposition. Mal vu, menacé de saisie, il devient malgré lui un exilé. Pourtant, cet éloignement lui sera bénéfique car il va connaître une ascension aussi extraordinaire que fulgurante. Il fonde un journal, la *Gazette française* de Vienne. Il devient précepteur de l'archiduc ; il est nommé censeur de la librairie et enfin directeur du théâtre impérial. Quelle incroyable destinée pour ce Liégeois apatride !

Acquis à la cause patriotique, Jean-Pierre Warnotte⁵⁶, licencié en droit de l'université de Reims, avocat, receveur du quartier de Hesbaye, conseiller des États-Réviseurs des XXII, mambourg de la Cité, est un quadragénaire plus que comblé. Sa droiture et son souci de réformer les institutions municipales seront à l'origine de son élection à la tête de la cité où il va poursuivre l'œuvre de réforme entreprise par ses prédécesseurs.

⁵⁵ Sur Jean-Théodore Gontier (Liège, 1715-Vienne, 1780), avocat, secrétaire du chargé d'affaires de France à Vienne (1741), dépêché dans la capitale habsbourgeoise en 1754 pour défendre la cause des *bien intentionnés*, fondateur de la *Gazette française* de Vienne (1757), censeur de la librairie (1762), régisseur du *Burgtheater* (1770-1772), cf. AEL, CP, 2653, Th. Gontier à Chestret, Vienne, 1^{er}.II.1741, orig. ; États, 1031, Van Eyck à Gérardi, Paris, 20.XI.1752, orig. ; *Familles, de Crassier*, 42-1, de Crassier à M.-A. de Hodeige, Maastricht, 19.X. 1760, orig. ; AGR, *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 4. 6.III., 21, 25.V.1754, originaux ; SÉG, 1133, 264r°-v°, 302r°-v°, 337r°-v°, Gontier à Cobenzl, Vienne, 1^{er}I., 3.III., 19.X.1757, originaux ; 1151, 304v°-306r°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 29.VI.1753, orig. ; 1152, 190r°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 15.VII.1754, orig. ; AAÉ, *Liège*, 47, 290r°-291v°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 12.V.1754, orig. ; Ch.-S. FAVART, *Mémoires et correspondances littéraires dramatiques et anecdotiques*, 2, Paris, 1808, p. 267 ; A. FOURNIER, *Gerhard Van Swieten als Censor nach archivalischen Quellen*, Vienne, 1877, p. 34-35, 79, 81 ; J. SGARD, *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, 1, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, n° 349, col. 349-350 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 264, 284, 290, 292, 296, 302-304, 309, 311, 327-328, 331, 341-342 ; IDEM, *Or di cuve, manôye di Lidge...*, *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, 159, 2013, *passim*. Georges Cressener écrivait à son sujet : *He is a man of great riches and influence here, a mortal enemy of monsieur Horion and most zealous for the interest of the imperial court*. AGR, SÉG, 1104, 459r°, Cressener à Cobenzl, Liège, 10.XII.1754, orig.

⁵⁶ Sur Jean-Pierre Warnotte (Liège, 1715-1764), avocat, receveur du quartier d'Entre-Sambre et Meuse (1741), mambourg de la cité de Liège, membre des États-réviseurs des XXII, bourgmestre de Liège (1754), chevalier du Saint-Empire (1754), cf. AEL, États, 1418, commission de receveur pour Warnotte, 23.XI.1741, copie ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique...*, Liège, 1783, p. 118-119 ; P. JANSENS, L. DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge...*, 3, Bruxelles, 1992, p. 318-319 ; cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 307²¹².

Malheureusement le retour en grâce de Horion va rapidement fragiliser sa position, au point d'être accusé de prévarication et de dilapidation des finances publiques. Il s'ensuit un long procès à Liège d'abord, à Wetzlar ensuite. Il en sortira blanchi mais fortement éprouvé et grandement meurtri. Dépité et aigri, il va désormais continuer à se consacrer à ses différentes tâches administratives, loin des tumultes de la vie publique.

D'un milieu bourgeois, Jacques-Joseph Fabry⁵⁷ fréquente l'université de Cologne où il obtient le titre d'avocat, *licencié dans les deux droits*. Mais déçu par ses études juridiques, il se lance dans la vie politique dès son retour dans sa ville natale. Conseiller de la cité, il s'initie aux rouages de l'administration communale où il constate l'existence de nombreux abus. Impétuosité de la jeunesse, il va se lancer à corps perdu dans la polémique et fonder avec quelques-uns de ses collègues un parti *formé par l'amour de la liberté*. Ce mouvement de grogne n'est pas isolé. Des hommes d'affaires s'insurgent contre la politique monétaire du prince tandis que d'autres personnes, les *patriotes*, s'indignent de voir leur pays livré au grand maître et inféodé à la France. Ce vent de fronde ne vise qu'un seul et même but : rendre au pays de Liège tout son lustre et le débarrasser de toute tutelle étrangère. Mais l'entreprise échoue suite à la pusillanimité du cardinal de Bavière. L'opposition est disloquée et les principaux meneurs menacés. Fabry n'est pas épargné. Gravement compromis, il se tait et se tient coi, s'abandonnant aux *charmes de la tranquillité philosophique*. Le décès de Jean-Théodore lui permet de relever la tête et de connaître alors une brillante carrière. Tour à tour, il est nommé mayeur en féauté, choisi comme rédacteur de la *Gazette de Liège* et enfin élu bourgmestre. Sa réussite ne l'empêche nullement de continuer son combat pour la liberté et la justice. Ce courage et cette fermeté seront reconnus par ses compatriotes. En effet, le 18 août 1789, Jacques-Joseph Fabry (fig. 8) sera, en ce jour mémorable, proclamé par ses concitoyens *leur bourgmestre et leur père*. Pouvait-il espérer plus belle apothéose⁵⁸ ?

⁵⁷ Sur Jacques-Joseph Fabry (Liège, 1722-1798), homme politique, avocat, journaliste, poète wallon, père de la Révolution liégeoise de 1789, cf. BNB, 6, Bruxelles, 1878, col. 827-845, notice de A. LE ROY ; D. JOZIC, *Trois autographes...*, VW, 54, 1980, p. 136⁸.

⁵⁸ AGR, *Ms divers*, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 19.IX., 3.X.1754, originaux ; SÉG, 1104, 459^r, Cressener à Cobenzl, Liège, 10.XII.1754, orig. ; AAÉ, *Liège*, 34, 355r^o-356v^o, 372v^o, Lerond, Esmale à Amelot, Liège, 16.X., 1.XI.1740, originaux ; 358r^o-v^o, Amelot à Esmale, Paris, 25.X.1740, copie ; 46, 298v^o-299r^o, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 30.VII.1753, orig. ; BUL, *Ms*, 1123D, 12r^o-v^o, Jacquemotte à [Fabry], [Cologne], 7.XII.1751, copie ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 272, 274-275 ; C. de VILLERMONT, *o. c.*, RHD, 35, Paris, 1921, p. 59-60 ; P. HARSIN, *L'élection...*, AHL, 8, 1964-1965 , p. 57-58 ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 192-193 ; D. JOZIC, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry*, BSRVL, 9, 1980, p. 581-587 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix...*, p. 307, 309, 331 ; IDEM, *Jacques-Joseph Fabry, père de la Révolution liégeoise ?*, BIAL, 121, 2017, p. 157-225.



Fig. 8 – Jean-Henri Gathy (attribution), *Buste de Jacques-Joseph Fabry*.
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, inv. I/6759.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B178462).

6. LES DIPLOMATES.

Des diplomates en poste à Liège durant le règne de Jean-Théodore de Bavière, Georges Cressener⁵⁹ et son homologue français, Jacques-Abraham Durand d'Aubigny⁶⁰ méritent d'être distingués.

Le résident britannique, au cours de son séjour sur les bords de la Meuse, va assurément jouer un rôle extrêmement important dans la vie politique liégeoise. Accrédité auprès du cardinal de Bavière au printemps 1747, il consacrera dans un premier temps toute son énergie à tirer parti de la position stratégique de la principauté pour concourir à l'effort de guerre de son pays. Il s'acquittera de cette mission avec beaucoup de brio. La paix revenue, il s'efforcera, avec succès d'ailleurs, de contrecarrer les menées de la France dans le pays de Liège. Qu'il s'agisse de constructions de chaussées, d'échanges commerciaux, de conflits douaniers, de luttes d'influence ou de négociations diplomatiques. Cressener fera flèche de tout bois pour s'opposer aux entreprises du cabinet de Versailles, jouant à la fois sur les rivalités exacerbées des principaux membres du Chapitre cathédral et la lassitude d'une large frange de la bourgeoisie. Tout ce travail de sape, toute cette fermentation l'amèneront à inquiéter voire même à ébranler, l'espace d'un moment, l'autorité du prince en tirant parti du mouvement d'opposition, né de l'aspiration profonde d'une poignée de patriotes à se débarrasser de l'emprise tutélaire de la France, symbolisée par la toute-puissance des comtes de Horion. Le diplomate sera à deux doigts de réussir cette entreprise de déstabilisation. Mais la vigilance et la pugnacité de son homologue feront échouer cette tentative d'amener le cardinal de Bavière dans l'orbite de l'Autriche.

⁵⁹ Sur Georges Cressener (Londres, 1700-Bonn, 1781), diplomate, successivement ministre-résident de Grande-Bretagne auprès du prince-évêque de Liège (1747-1755), auprès du magistrat de Cologne (1755-1759), puis ministre plénipotentiaire auprès des cours électoralas de Mayence (1763-1781), de Cologne (1763-1781), du directoire du Cercle de Westphalie (1763-1781) ainsi qu'àuprès des électeurs de Trèves (1767-1781) et palatin (1767-1777), cf. A. SCHULTE, *Ein englischer Gesandter am Rhein. George Cressener als bevollmächtigter Gesandter an den Höfen des geistlichen Kurfürsten und beim Niederreinisch-Westfälischen Kreis, 1763-1781*, Bonn, 1971, 287p. in-8° ; D. JOZIC, *Trois autographes...*, VW, 54, 1980, p. 139-140 ; IDEM, « *Au service de Sa Majesté : un diplomate anglais à Liège au XVIII^e siècle, Art&fact* », 38, 2019, p. 49-51. Détail piquant, à son arrivée à Liège, Cressener, accompagné de son épouse et de ses enfants, reprit en location la maison occupée précédemment par les Sedlnitzki. AAÉ, *Liège*, 51, 136^o, Esmale à Puyzieulx, Liège, 18.V.1747, orig.

⁶⁰ Sur Jacques-Abraham Durand d'Aubigny (Beaune, 1707-Montmain, 1776), avocat, diplomate français tour à tour chargé d'affaires du roi de France auprès du roi de Pologne (1746-1752) et résident auprès du prince-évêque de Liège (1752-1759), cf. DBF, 12, Paris, 1970, col. 683-685, notice de J.-Ch. ROMAN d'AMAT ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 259-260.

Tout aussi déterminante est l'influence de Durand d'Aubigny. Pourtant, il hérite, à son arrivée dans la capitale mosane le 27 novembre 1752, d'une lourde succession. En effet, son prédécesseur, suite à une conduite plus que maladroite, s'était gravement compromis dans une ridicule querelle de préséance. Mais en réalité, le diplomate payait cher sa clairvoyance et sa probité. En effet, la véritable raison de sa disgrâce réside dans sa dénonciation des agissements et des malversations du grand maître et de ses acolytes, Van Eyck en tête. L'image de marque du représentant du roi très chrétien à peine restaurée, le nouveau résident se trouve confronté à de nombreux problèmes. Tout d'abord, il doit s'employer à rétablir le crédit du comte de Horion, fortement mis à mal par les multiples accusations de vénalité et de vols, portées à son encontre par les *bien intentionnés*. Il doit également entreprendre de réconcilier le favori avec son maître. Dans le même temps, il s'emploie à museler en partie la fronde dirigée contre la politique du cardinal de Bavière, jugée trop francophile, n'hésitant pas en la circonstance à acheter la complicité de membres influents de son entourage, comme la Sedlnitzki et Breidbach, pour ne citer que les plus importants.

Dans ce climat d'intrigues, Durand d'Aubigny peut donner libre cours à tout son talent. Fort de ses premiers succès, il s'enhardit à négocier une liaison directe avec la France ainsi qu'à contracter à des conditions particulièrement avantageuses un emprunt au profit de sa couronne. Il convient d'accords douaniers et jette les bases d'une chambre de commerce dans la principauté. Il se lance également à corps perdu dans la bataille contre le parti patriotique, fermement décidé à se défaire de l'emprise envahissante de Versailles pour restaurer l'influence de l'empire. Il réussit dans une mesure pour le moins appréciable à faire échouer ce projet et à obtenir le rappel de son collègue britannique. Mais le couronnement de sa carrière sera la signature d'un traité d'alliance avec le cardinal de Bavière qui amène le prélat à faire fi de la neutralité liégeoise pour inféoder la principauté à la France. Succès retentissant s'il en est ! Il mène également de main de maître les pourparlers concernant la baronnie de Hierges ainsi que les négociations relatives à la souveraineté du duché de Bouillon. Au faîte de sa gloire, la récompense tombe : il devient ministre plénipotentiaire, titre désiré depuis des lustres. Mais à son tour, il va connaître comme son prédécesseur les affres de la disgrâce. En effet, Aubigny, loin de se contenter de savourer paisiblement son triomphe, se prend à rêver, à parler et à agir en maître. Et de se donner de plus en plus d'importance. Désormais, il n'hésite pas à agir en grand personnage, hélas avec un manque flagrant d'à-propos. Ce ne sont que recommandations inconsidérées, conseils maladroits ou peu judicieux,

ou plus grave, fanfaronnades. Lui qui se doit de parler bas se prend à adopter un ton de maître ; lui qui se doit d'être humble se montre arrogant et hautain ; lui qui se doit d'user d'une conduite sage et circonspecte se met à parader et à se pavanner. Toutes ces inconséquences ne vont pas sans irriter vivement Versailles. Alors que sa fortune s'annonce des plus favorables, il va commettre une erreur fatidique. Dans le différend relatif au commerce du fer entre les deux pays, il outrepasse ses prérogatives à la grande fureur de ses commettants. La sentence sera sans appel d'autant, circonstance aggravante, qu'il vient de s'attirer l'inimitié de Horion, suite à une nébuleuse histoire de marché de fourrages. Au comble du désespoir et totalement perdu de dettes, le diplomate bourguignon quittera à tout jamais, le 11 septembre 1759, les bords de la Meuse. Ainsi s'achève pitoyablement une ambassade qui augurait du meilleur. Aubigny avait oublié qu'il n'était que l'instrument et non le protagoniste de la politique de la France. Le roi avait tranché : Horion valait bien deux résidents⁶¹ !

7. LES AVENTURIERS

À l'image de Casanova, cet éternel errant, familier des grands et coutumiers des plus prestigieuses capitales de l'Europe, se rencontrent dans la majeure partie des cours, symboles de puissance et de délectation, des personnages plus ou moins interlopes qui pourtant jouissent d'emblée d'un préjugé favorable. Chanceux, ils s'insinuent aisément – le parfum d'aventure qu'ils véhiculent explique peut-être ce succès – dans les bonnes grâces des souverains et profitent de ce bienveillant accueil pour assurer leur fortune.

⁶¹ *Le résident de France fait ici le coq auprès des pouilles mouillées auxquelles dans un sens je dois de me comparer comme ayant une bourse vvide.* AGR, SÉG, 2592, p. 195, 31.VIII.1753 ; Ms divers, 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 25.XI.1754, orig. ; OAMB, 304, Aubigny à Torri, Liège, 10.III.1756, orig. ; AAÉ, *Liège*, 51, 308v°-309v°, 379r°-384r°, Aubigny à Choiseul, Spa, Liège, 18.VIII., 24.VIII.1757, originaux ; 326r°-328v°, Choiseul à Aubigny, Versailles, 21.VIII.1757, min. ; 52, 45r°-v°, 48r°-v°, Louis XV à Jean-Théodore, Bernis à Horion, Versailles, 23.III.1758, copies ; 52r°, 54r°-v°, Aubigny, Horion à Bernis, Liège, 2, 5.IV.1758, originaux ; 73r°-v°, Jean-Théodore à Aubigny, Munich, 11.IV.1758, copie ; 302v°-303v°, 332r°-v°, 345r°-v°, Aubigny à Bernis, Bernis à Aubigny, Aubigny à Choiseul, Liège, Versailles, Liège, 2, 22, 28.IX.1758, orig., min., orig. ; 53, 176r°-v°, 215v°-216r°, Aubigny à Choiseul, [Liège], 15.I.1759, Liège, fin janvier 1759, originaux ; Archives départementales, Saône-et-Loire, Fonds Macault de la Cosne, F. 1212, Aubigny à M^{me} Macault, Liège, 5.IV.1758, orig. ; *Gazette de Liège*, n° 40, lundi, 3.IV.1758, p. 4 ; A. Roy, *Correspondance de Monsieur Durand d'Aubigny, résident du roi de France à Liège, 1755-1759, Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1949-1950 et 1950-1951*, 30-31, s.l. [Québec], p. 3, 14-15 ; B. DEMOULIN, *Recueil..., 31*, p. 248-249, 256, 268, 269-280 ; S. CARNOT, *o. c., passim* ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix..., passim*.

Secrétaire du nonce de Cologne, Girolamo Cosatti⁶² va quitter le légat pontifical, avec lequel d'ailleurs il était *en très mauvais termes*, pour entrer au service de Jean-Théodore de Bavière. *Gentilhomme de la chambre, conseiller intime*, il se voit également confier la feuille des bénéfices et la correspondance avec Rome. Peu de temps après, il est élevé à la dignité de chambellan. Jeune et volubile, le *cavaliere* a beaucoup d'allure et de bagout et possède une grande faculté d'adaptation mais il manque totalement de psychologie. Imbu de lui-même, *il prétend beaucoup savoir et se veut emparer de tout*. Certes, *il a quelque talent mais jaloux de son emploi*, il *ne veut consulter personne*. Cette attitude agace, irrite et lui vaut beaucoup d'inimitié. Un de ses détracteurs n'hésite pas à déclarer qu'il est beaucoup plus apte à faire le métier plus tôt de bouffon qu'autre chose. Aussi hautain et arrogant, et de plus infatué, il ne lui faut guère beaucoup de temps pour être honni d'un chacun et faire l'objet de nombreuses cabales. À en croire la rumeur, *tous le voudrait sacrifier [sic]*. D'ailleurs, le prince *le soufre à sa table*, plus par charité que par considération. *D'un caractère intéressé*, il se laisse aller à commettre quelques malversations. L'appât du gain le guidant, il se brouillera avec des compatriotes dans une sombre affaire de manufacture de draps, suite à une série d'actes indélicats. Finalement, *c'est un chevalier ruiné et déshonoré* qui quittera la principauté pour regagner sa Sienne natale où il sombrera bientôt dans l'oubli le plus complet. En fin de compte, *le fameux Cosatti* ne laissera à la postérité que le souvenir d'un misérable paltoquet aussi prétentieux qu'insignifiant.

François-Charles baron de Bulow⁶³ constitue le prototype achevé de ces aventuriers chers au XVIII^e siècle. Après s'être distingué sur maints champs de bataille, cet officier au service de Saxe se retrouve aide de

⁶² Sur Girolami Cosatti, originaire de Sienne, auditeur du nonce de Cologne, chambellan de l'électeur de Cologne (1743), conseiller intime de Jean-Théodore de Bavière, détenteur de « la feuille des bénéfices » et chargé de la correspondance de Rome (1744), disgracié en 1755, cf. D. Jozic, *L'élection..., BIAL*, 114, 2010, p. 273 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix..., p. 281, 284.*

⁶³ François-Charles baron de Bülow [Bulau], fils de Christian-Frédéric et de Thérèse baronne de Zegraedt, naquit à Saint-Trond et fut baptisé en l'église Notre-Dame le 28 janvier 1702. À l'image de son père, officier d'artillerie au service de Russie, il embrassa la carrière des armes. Il prit part à la guerre de Succession de Pologne sous la bannière des Romanov, obtint le grade de major et participa à l'établissement d'Auguste III sur le trône de Pologne (1733). Pour le récompenser, le nouveau souverain le nomma lieutenant-colonel (1735). À ce titre, il fit partie de la suite du prince électoral pendant sept ans. Brouillé avec le comte de Brühl, premier ministre de l'électeur de Saxe, il participa sous les ordres du maréchal de Saxe à la guerre de Succession d'Autriche (campagnes de Bohême et des Pays-Bas). Au cours de cette période, il s'installa avec sa famille dans la principauté de Liège. Bien vu des comtes de Horion, il fit rapidement partie des proches du cardinal de Bavière. Grâce à cette intimité, il connaîtra une ascension fulgurante (chambellan, lieutenant-colonel au régiment, commandant de la citadelle, intendant des bâtiments) mais de courte durée. Son goût de l'intrigue et l'amour de l'argent le discréditeront auprès de Jean-Théodore qui lui interdit de le suivre en Bavière. Loin de l'abattre, cette disgrâce le servit. En effet, l'invasion de la Saxe par Frédéric II en

camp de Maurice de Saxe⁶⁴. Malgré cette flatteuse protection, c'est un individu aux abois qui débarque à Liège au lendemain de l'élection de Jean-Théodore. *Proscrit de toutes les Cours d'Europe, cet homme sans principe et sans mœurs mais intelligent et audacieux*, va grâce aux Horion réussir à faire partie des intimes du nouvel élu. Peu à peu, il devient ainsi que sa famille, *fort en faveur auprès du prince-évêque*. Tour à tour, il est nommé chambellan et lieutenant-colonel au régiment. Mais ce n'est qu'un début. *Prêt à tout pour parvenir à ses fins*, il n'hésite pas à sacrifier sur l'autel de ses ambitions sa fille, une jeunesse des plus avenantes⁶⁵.

août 1756, prémisses à la guerre de Sept Ans, le détermina à reprendre les armes dans l'armée russe. Il se distingua à plusieurs reprises sur les champs de bataille, particulièrement à Zorndorf (1758). À la paix de Hubertsbourg (15 février 1763), il se retira du service actif avec le grade de *Collonnel Major au service de S.M. l'Impératrice de Russie*. Cependant, cette retraite n'empêcha pas Catherine II de le charger en 1765 de se rendre en Suisse pour recruter du personnel destiné à l'éducation du Corps des Cadets de Saint-Pétersbourg. Il décéda en 1768. Il avait épousé en deuxième noces, en 1761, Hélène-Sophie baronne von Puttkamer dont il eut deux fils. AÉH, RP, *Notre-Dame de Saint-Trond, baptêmes*, L, p. 143 ; M, p. 5, 21 ; *Livre noir de Tournay ou correspondance du ci-devant gouvernement autrichien de Bruxelles, avec ses Agens subalternes dans la Province du Tournésis, Première partie*, Tournai, 1790, p. 34-38 ; M. WOLTERS, *Notice historique sur la commune de Rummene et sur les anciens siefs de Grasen, Wilre, Bindervelt et Weyer, en Hesbaye*, Gand, 1846, p. 159 ; E. POSWICK, *Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIII^e siècle*, Liège, 1893, p. 110 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 252²², 252-253, 281, 284, 334-336 ; A.-L. SABATIER, *Le général von Bülow embauche : un recrutement de gouvernantes et de domestiques suisses pour le Corps des Cadets de Saint-Pétersbourg au XVIII^e siècle*, Lausanne, Université, Faculté des Lettres, 2019, p. 7-57, 71.

⁶⁴ Sur Maurice comte de Saxe (Goslar, 1696-château de Chambord, 1750), maréchal de France, un des plus grands hommes de guerre de son temps, cf. J.-B. DE COURCELLES, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1823*, 7, Paris, 1823, p. 392-401 ; J. VALYNSEELE, C. BRUN, *Dictionnaire des maréchaux de France. Du moyen âge à nos jours*, Paris, 1988, p. 390-392 ; J.-P. BOIS, *Maurice de Saxe*, Paris, 1992.

⁶⁵ Cette réputation des plus sulfureuses reposait essentiellement sur les allégations de Durand d'Aubigny qui n'hésitait pas à déclarer que la comtesse de Sedlnitzki souhaitait vivement voir le baron de Bülow et sa fille se rendre à Munich en compagnie de Jean-Théodore de Bavière pour pouvoir *filer le parfait amour* avec Velbrück ou pour *la donner* à l'électeur de Bavière qui l'avait remarquée lors de sa visite à Liège en décembre 1752. Par ailleurs, il laissait également sous-entendre que l'ascension fulgurante du baron s'expliquait dans une large mesure par *les liaisons qui [avaient] été entre Monsieur le Cardinal de Bavière et la fille du sieur Bulow, quoique passagères [...]*. AAÉ, Liège, 47, 106v°-107r°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 18.III.1754, orig. ; *Livre noir de Tournay...*, Première partie, p. 30-31, 37-40 ; D. Jozic, *Liège entre guerre et paix...*, p. 285¹³⁶. Bien des années plus tard, la baronne de Lautitz entreprit de donner un démenti formel à ses insinuations. Et tout d'abord de déclarer : *Au mois de Février 1752, mon pere me conduisit à Liege. Qu'on calcule par là combien de tems j'ai été à la Cour de [sic] pendant ma jeunesse*. Et d'ajouter : *J'avois environ 14 ans, & j'étois trop jeune pour pouvoir seulement être soupçonné d'être intrigante*. Son père l'avait fait venir à ses côtés pour faire la connaissance de ma famille du côté de ma grande-mère & non pour y faire la conquête du Cardinal de Bavière. D'ailleurs, la conduite de mes parents et l'estime générale dont ils jouissaient à Liège prouve assez qu'ils ne vouloient pas faire de leur fille la maîtresse d'un grand Seigneur. En outre, étant née en 1738, j'étois bien jeune au commencement de 1755 pour être galante ou intrigante, & en me mariant par inclination à un étranger qui ne demeuroit pas à Liège, j'ai prouvé que je n'écoutais pas les hommages qu'on pretend qu'on m'y rendoit. Le livre noir de Tournay..., Première partie, p. 30-31, 37-40. Ce plaidoyer pro domo laisse à penser que le résident français se plaisait davantage à colporter les commérages de la cour et non à rapporter l'exacte vérité ! Sur la fille de François-Charles baron de Bülow, cf. l'annexe 2.

De même, quoique de confession luthérienne, il s'empresse d'abjurer sa foi pour obtenir le commandement de la citadelle de Liège. Par ailleurs, ingrat et de peu de foi, il n'a aucun scrupule à se lier avec les ennemis du grand maître et à contribuer à sa chute. Il va également réussir à se concilier les faveurs de la Sedlnitzki ainsi qu'à gagner sa toute puissante protection, tant *il est trop nécessaire aux intrigues* de la Pompadour liégeoise. Cet attachement pour le moins surprenant lui vaut d'être nommé intendant des bâtiments du prince ainsi que le privilège exclusif d'établir une manufacture *de faïences, de poteries et d'étuves*. Mais cette réussite sera des plus fragiles à cause de son avidité et de sa cupidité. Soucieux de se remplir les poches, il commet de nombreuses malversations qui lui vaudront d'être à jamais honni de la cour. Cependant, cette disgrâce sera des plus éphémères. En effet, l'invasion de la Saxe par la Prusse en août 1756 qui marque le début de la guerre de Sept Ans, l'amènera à reprendre du service dans l'armée russe et à poursuivre sous les auspices de Catherine II une brillante carrière militaire⁶⁶.

Personnage digne d'un roman, Maximilien-Emmanuel Van Eyck⁶⁷ peut être considéré comme un modèle accompli de ce type d'intrigant qui hante les cours princières de l'Ancien Régime. D'origine modeste – son père était officier au service de Joseph-Clément de Bavière⁶⁸ (fig. 9) – il embrasse dès son jeune âge le métier des armes. Enseigne aux gardes

⁶⁶ AEL, CP, 75, 8.IV.1752 ; AGR, Ms divers, 600, 29.I.1745 ; 604, Hetzler à Cobenzl, Liège, 12.III., 15.IV., 3.VII., 1.X.1754, originaux ; 607, 24.XI.1745 ; SÉG, 1152, 226v°, Jacquemotte à Cobenzl, Cologne, 29.IV., 9.VIII.1754, originaux ; AAÉ, Liège, 46, 91v°-92r°, 244r°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 4.III., 10.VI.1753, originaux. ; 47, 106v°-107r°, 333v°-334v°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 18.II., 3.VI.1754, originaux ; 48, 103r°-105v°, 109v°-110r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 28.VII., 4.VIII.1754, originaux ; 49, 7r°, 8r°-9r°, Saint-Contest à Aubigny, Versailles, 5.I.1755, min. ; Saxe, 44, 225r°-v°, de Broglie à Saint-Contest, Dresde, 10.VI.1753, orig. ; ARA, SG, *Duitsland*, 6451, Vanthil aux États-généraux, Cologne, 23.II.1753, orig. ; *Gazette de Liège*, n° 3, vendredi, 6.I.1758, p. 4 ; Pallavicini à Valenti, Liège, 22.VI.1746 dans L. JADIN, *Lettere di Vescovi*, n° 786, p. 561 ; *Livre noir de Tournay...*, Première partie, Tournai, 1790, p. 34-38 ; Th. GOBERT, *Liège à travers les âges : les rues de Liège*, 1, Liège, 1924, p. 477 ; E. BACHA, H. de BACKER, *Le journal du comte Henri de Calenberg pour l'année 1743*, Bruxelles, 1913, p. 9, 11, 13, 17, 19-20, 24, 27-28, 135-136 ; J. COENEN, *De Kasteelen van de Maaskant*, Maaseik, 1947, p. 9-10, 12-13, 16 ; P. GUÉRIN, *Les jésuites du Collège wallon de Liège durant l'ancien régime*, SBL, 2, Liège, 1999, p. 596 ; C. de VILLERMONT, o. c., p. 62 ; É. GADEYNE, *Les faïenceries liégeoises du XVII^e siècle*, Bruxelles, 1955, p. 18-20.

⁶⁷ Sur Maximilien-Emmanuel-François Van Eyck (Dinant, 1711-Paris, 1777), comte du Saint-Empire (1759), officier au service d'Espagne (1723-1742), ministre plénipotentiaire de Jean-Théodore de Bavière (1744-1760), de l'électeur de Bavière (1755-1777) et de l'électeur palatin (1758-1759) auprès du roi de France, cf. D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 173-176 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix...*, p. 349-353.

⁶⁸ Sur Joseph Clément de Bavière (Munich, 1671-Bonn, 1723), archevêque-électeur de Cologne (1688-1723), prince-évêque de Liège (1694-1723), évêque de Hildesheim (1714-1723), cf. DHGE, 7, Paris, 1933, col. 7, notice de P. HARSIN.



Fig. 9 – Arnold Hontoire (attribution), *Buste du prince-évêque de Liège Joseph-Clément de Bavière*.

Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, inv. I/7376.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché KN009895).

wallonnes, il va très rapidement se faire remarquer par son courage et sa témérité. Mais, si sa bravoure lui apporte la gloire, elle n'enrichit guère son homme. Qu'importe, le jeu y suppléera ! Cette passion, jointe à une chance insolente, l'amène à quitter le service de l'Espagne pour gagner Paris, capitale des plaisirs les plus effrénés. D'une taille imposante, *six pieds deux pouces*, et d'une étonnante maigreur, il ne passe pas inaperçu. Sa renommée de *fort gros joueur* lui ouvre sans réserve les portes des salons parisiens. Beau parleur, raffiné, spirituel et volontiers prodigue, il est de toutes les fêtes et mondanités. C'est vraisemblablement au cours d'une de ces réceptions, chez la princesse de Grimberghen⁶⁹ peut-être, qu'il fait la connaissance de son futur protecteur, le comte Maximilien-Henri de Horion. Grâce à ce dernier, il réalise une de ses plus folles espérances : être accrédité auprès du plus puissant monarque de son temps. À son avènement, Jean-Théodore le nomme ministre plénipotentiaire, titre qui lui permet les grandes entrées à la cour du roi de France. Dès lors, son ascension se poursuit sans coup fêrir. Il se voit successivement honoré des titres de ministre d'État et de conférence du prince-évêque, d'envoyé extraordinaire de l'électeur de Bavière auprès de la cour de Versailles, de chargé de mission de Louis XV à Munich, de ministre plénipotentiaire de l'électeur palatin⁷⁰ auprès du roi très chrétien, de grand-croix et commandeur de l'ordre de Saint-Michel. Accumulation de charges et d'honneurs de nature à flatter son amour propre.

⁶⁹ Il s'agit de Marie-Honorine-Charlotte princesse de Berghe de Montigny, fille de Philippe et de Marie-Jacqueline comtesse de Lalaing et nièce du prince-évêque de Liège, Georges-Louis de Berghe. Elle vit le jour à Bruxelles et fut ondoyée le 7 décembre 1680 à Saints-Michel-et-Gudule. Elle succéda à la comtesse d'Arco comme maîtresse en titre de l'électeur de Bavière, Maximilien II Emmanuel. Le 18 mars 1715, elle épousa dans la chapelle du château de Saint-Cloud Louis-Joseph d'Albert de Luynes, prince de Grimberghen. Elle décéda d'une hydropsie à Paris le 3 décembre 1744. Elle était réputée pour sa grande beauté. *Mercure de France*, décembre 1744, p. 201-202 ; *Genealogisch-historische Nachrichten von den aller neuesten Begebenheiten, welche sich an den europäischen Höfe zutragen, worin zugleich vieler Standes-Personen und anderen berühmter Leute Lebens-Beschreibungen vorkommen*, Leipzig, 1744, p. 1007, 1084 ; C.-P. GOUDET, *Nouveau supplément au Grand dictionnaire historique, généalogique, géographique, & de M. Louis Moreri pour servir à la dernière Edition de 1732 & aux précédentes*, 1, A-G, Paris, 1749, p. 27 ; Ch.-Ph. d'ALBERT duc de LUYNES, *Mémoires du duc de Luynes..., 6, 1744-1745*, Paris, 1861, p. 125-126, 4.XI.1744 ; P.-C. HARMANN, *Die Finanz- und Subsidienpolitik des Kurfürsten Max Emmanuel von Bayern und der kurbayerische Gesandte in Paris, Comte d'Albert-Fürst Grimberghen*, Munich, 1967, p. 27-30.

⁷⁰ Sur Charles-Théodore de Sulzbach (Drogenbosch, 1724-Munich, 1799), électeur palatin le 15 janvier 1743 et de Bavière le 30 décembre 1777, cf. *ADB*, 15, Leipzig, 1882, p. 250-258, notice de K. Th. HEIGEL ; *NDB*, 11, Berlin, 1977, p. 252-258, notice de P. FUSH ; A. GIRAUT, F. et G. MAGDELEINE, *L'Allemagne dynastique. Les quinze familles qui ont fait l'Empire*, 4, Wittelsbach, Clancy, 1985, p. 272, 336-337.

L'année 1759 voit son triomphe. Non seulement, il devient grand chambellan du cardinal de Bavière mais surtout il est élevé à la dignité de comte du Saint-Empire romain, consécration suprême pour un personnage aux origines controversées. Pourtant cette gloire sera éphémère. Comme trop souvent en pareille circonstance, Van Eyck va multiplier fautes et impairs qui lui attireront les foudres du cardinal de Bavière et précipiteront sa perte. En effet, déjà grandement compromis dans l'affaire des *argents de France*, il va abuser de la confiance de son maître, le spoliant et le volant. Au dire du prélat, le diplomate est la cause de tous ses déboires. À l'en croire, il l'a confiné dans une *vilaine maison* à Auteuil où il a le sentiment d'être *en prison gardé à vue sans le savoir*. Il est arrogant et méprisant malgré *le néant dont il est sorti*. Et d'affirmer hautement : C'est un *taré*, un *coquin, indigne de mes bontés et des honneurs dont je l'ai comblé*. Il tient *des propos les plus indécents sur mon compte et ne cesse de me manquer de respect*. Il est homme à vous sacrifier à *son propre intérêt pour se maintenir en place* et capable des pires *fourberies et infamies* et de regretter très amèrement de lui avoir accorder sa confiance. Mais tout cela est du passé car, à présent plus que jamais décidé à *se défaire de ce monstre*, il l'a *chassé avec ignominies*. Mais cette disgrâce n'empêche pas Van Eyck de continuer à jouir de la confiance de l'électeur de Bavière et à bénéficier de ses faveurs. Son ascendant est des plus extraordinaires car, outre l'appui inconditionnel de Maximilien III Joseph⁷¹, il a gagné, grâce à la marquise de Pompadour, la protection du duc de Choiseul⁷². Bien plus, il est *des parties de chasse et de jeu du Roy* et fait *les délices de tout ce qu'il y a de plus grand à la Cour et à la Ville*. Bref, personne n'égale son crédit. Sa réussite conjugale est à la mesure de sa carrière. Malgré une généalogie des plus fantaisistes, il va contracter à deux reprises alliance avec les plus prestigieux noms de la noblesse bavaroise⁷³. Sa mort, en 1777, dénotera

⁷¹ Sur Maximilien III Joseph (Munich, 1727-1777), électeur de Bavière de 1745 à 1777, cf. *ADB*, 21, Leipzig, 1885, p. 27-31, notice de K. Th. HEIGEL ; *Biographisch-bibliographisches Kirchenlexicon*, 16, Herzberg, 1999, col. 1026-1029, notice de W. TROYLER ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 56¹⁶⁸.

⁷² Sur Etienne-François de Stainville (Nancy, 1719-château de Chanteloup, 1785), duc de Choiseul successivement sous-lieutenant (1739), colonel (1743), brigadier (1745), maréchal de camp (1748), ambassadeur du roi de France à Rome (1753-1757), à Vienne (1757-1758), secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1758-1761, 1766-1770), à la Marine (1761-1766) et à la Guerre (1761-1770), cf. *DBF*, 8, Paris, 1959, col. 1219-1222, notice de M. PREVOST ; M. ANTOINE, *o. c.*, p. 69-70.

⁷³ Van Eyck épousa en premières noces à Paris, le 19 novembre 1761, Marie-Anne-Félicité comtesse d'Arco, décédée le 6 février 1764, et en secondes noces à Freising, le 1^{er} octobre 1764, Jeanne-Anne-Joséphine comtesse de Königsfeld. *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas ou y établies*, 2, Rotterdam, 1778, p. 258.

quelque peu face à cet étonnant parcours. En effet, il décèdera des suites d'une banale indigestion. Fin bien peu glorieuse pour un homme *connu de tout Paris et dont l'on a dit tant de mal pendant sa vie*⁷⁴ !

8. LA GENT FÉMININE

Il est impossible pour un souverain d'être considéré comme un gentilhomme bien né s'il ignore l'art de séduire ! Cette idée est tellement répandue au XVIII^e siècle que les prélats eux-mêmes, sacrifiant à cette mode, se croient obligés d'entretenir une liaison et bien entendu de l'afficher. Un prince ne saurait pas plus se passer de maîtresses que de parties de chasse ou de suaves divertissements. Ces *souveraines de la nuit* occupent dans cet univers, presqu'exclusivement voué à la recherche du plaisir, une place prépondérante. Elles constituent les accessoires naturels des monarques, une parure de leur éclat. Bref, un des attributs

⁷⁴ AGR, *Ms divers*, 600, 21.IX.1752 ; SÉG, 1034, 423r°-v°, Argenteau à Botta, Liège, 22.XII.1752, orig. ; 1156, 346r°, lettre de Liège, 8.[IV.1763], copie ; AOW, PÉ, 14, Ch.-L. Magis à Brocal, Ratisbonne, 17.IV.1769, orig. ; AStAM, *P-Selekt*, 72, supplique de la comtesse Van Eyck, Munich, 25.IX.1789, orig. ; GHAM, 814^{1/3}, Jean-Théodore à Charles de Sulzbach, Passy, 5.I.1762, orig. ; GStAM, *Kblau*, 87/18, Van Eyck à [Schroff], Paris, 2.III.1755, orig. ; *Gesandschaft*, Paris, 73, Grevenbroch ? à Maximilien III, Paris, 21.II.1755, min. ; Charles de Sulzbach à Grevenbroch, Munich, 3.II.1755, min. ; *Kschw.*, 5573, 75r°-76v°, 94r°-v°, Jean-Théodore à Maximilien III, Maximilien III à Jean-Théodore, Maseyck, Munich, 21.VIII.1761, 11.I.1762, orig., min. ; 87v°-91r°, mémoire de Jean-Théodore sur la conduite de Van Eyck, s.l.n.d., copie ; AAÉ, *Liège*, 45, 388r°, 463r°, passeports pour Van Eyck, s.l., 15.V., 31.IX.1752, minutes ; 46, 89r°, Aubigny à Saint-Contest, Liège, 4.III.1753, orig. ; 50, 325v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 18.XII.1756, orig. ; *Bavière*, 133, 229r°, Branca à Rouillé, Munich, 18.X.1754, orig. ; 143, 376r°-381v°, Jean-Théodore à Marie-Antonia de Saxe, Passy, 25.XII.1760, copie ; ARA, SG, *Duitsland*, 6476, Breydenbach aux États-généraux, Liège, 18.I.1760, orig. ; 6478, Breydenbach aux États-généraux, Liège, 5.V., 17.VI.1760, originaux ; BUL, *Ms*, 1020, *Delvaux*, 6, p. 246, 251 ; *Almanach de Mathieu Laensbergh*, 1747, novembre 1745 ; *Gazette de Cologne*, n° 33, mardi, 24.IV.1753, p. 4 ; *Gazette française des Pays-Bas*, n° 13, 14, jeudi, lundi, 19, 23.III.1761, p. 4, suppt, p. 2 ; F. METRA, *Correspondance secrète, politique et littéraire ou mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV*, 5, Londres, 1787, p. 263, 13.XI.1777 ; J.-N. DUFORT comte de CHEVERNY, *Mémoires du comte Dufort de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant général du Blaisois, I, l'ancien régime (1731-1787)*, Paris, 1909, p. 361-362, 465 ; S. BRUNNER, *Der Humor in der Diplomatie und Regierungskunde des 18. Jahrhunderts. Genealogisch-historische Nachrichten von den aller neuesten Begebenheiten, welche sich an den europäischen Höfe zutragen, worin zugleich vieler Standes-Personen und anderen berühmter Leute Lebens-Beschreibungen vorkommen, Gesandtschaftberichten und anderen ebensfalls durchwegs archivalischen bisher unedirten Quellen*, 1, Vienne, 1872, p. 110, n° 88, Podstatzky à Kaunitz, [Munich], 22.I.1760 ; P. JANSENS, L. DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge...*, 1, p. 782-783 ; M. LEVER, *Bibliothèque Sade : I. Papiers de famille. Le règne du père (1721-1760)*, Paris, 1993, 1, p. 388¹ ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 273, 277, 320-321 ; M. PAROUTY, *Mozart aimé des dieux*, Paris, 1988, p. 27. Jean-François Parot dans son roman, *L'homme au ventre de plomb*, fait à diverses reprises allusion à un baron Van Eyck, *plénipotentiaire de Bavière*.

essentiels de leur pouvoir et de leur grandeur. Dans ce bal des favoritest, les Wittelsbach ne dénotent guère. À l'imitation de Versailles, ils multiplient intrigues galantes et aventures amoureuses et enrichissent leur Maison d'un nombre impressionnant de bâtards, reconnus ou non. Fort de cet atavisme – bon sang ne peut mentir – Jean-Théodore va, tout comme ses frères et ses ancêtres d'ailleurs, s'adonner sans réserve à ces voluptueux délices. Un premier écart avec une jeune et frêle beauté, la comtesse de Lizlbourg⁷⁵, débouche sur la naissance d'une fille qu'il légitimera peu de temps avant de la marier. Cette première faute ne l'empêche nullement de continuer à courir le guilledou. Bien mal lui en prend. Il tombe éperdument amoureux de l'épouse du comte de Sedlnitzki, Marie-Josèphe de Maltzan⁷⁶, qui va devenir sa maîtresse. Ainsi débute une longue liaison, lourde de conséquences pour l'avenir du prélat et le gouvernement de la principauté.

Et de fait, à peine monté sur le trône de Saint-Lambert, Jean-Théodore (fig. 10) voit sa dulcinée venir aussitôt le rejoindre. Quoi de plus naturel en effet, la *place de grand écuyer qu'occupe son mary près du Prince de Liège la fixe à sa Cour*. Cette relation tapageuse offusque les grands, scandalise les petits. Même le Saint-Siège se doit de stigmatiser un tel libertinage. Il vaut d'ailleurs à la favorite une notoriété des plus exécrables. Tour à tour, elle est traitée de prostituée, de putain ou affublée du titre de *sultane* ou de *Pompadour de Liège*, épithètes plus que méprisants. Par ailleurs, bien qu'elle s'en défende, *c'est une intrigante de premier ordre*. D'emblée, la favorite s'immisce dans la vie politique liégeoise. Et tout d'abord à la Cour, au grand dam de la noblesse locale.

⁷⁵ Sur Marie-Françoise baronne de Lizlbourg, épouse de Jean-Joseph baron de Hörwarth auf Hohenbourg, maîtresse de Jean-Théodore de Bavière dont il eut une fille, née en 1727, cf. M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 182, 226-228, 235, 589 ; D. JOZIC, *Les premiers pas..., BIAL*, 116, 2012, p. 139-140.

⁷⁶ Sur Josèphe-Caroline comtesse de Maltzan auf Wartenberg und Penzlin (Opavia, 1704-Munich, 1763), épouse de Ignace-François comte de Sedlnitzki (1732), maîtresse de Jean-Théodore de Bavière depuis 1739, surnommée la *Pompadour liégeoise*, cf. B. SCHMIDT, *Geschichte des Geschlechts von Maltzan und von Maltzahn*, 3, Schleis, 1920, p. 350 ; C. QUOIILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, 2003, p. 81-82 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 144, 237, 240, 287-288, 299, 304-306, 331, 334 ; IDEM, *Les premiers pas..., BIAL*, 116, 2012, p. 108-109. Sur Ignace-François comte de Sedlnitzki (Troppau, 1699-Munich, 1761), chambellan de l'électeur de Bavière (1740), conseiller d'État de l'empereur Charles VII (1742) et grand écuyer de Jean-Théodore de Bavière (1744-1759) cf. M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 292, 433-434, 455 ; D. JOZIC, *Les premiers pas..., BIAL*, 116, 2012, p. 108-109. À leur arrivée à Liège, au lendemain de l'élection de Jean-Théodore de Bavière, les Sedelnitzki louèrent pour un terme de trois ans une maison située proche la place Saint Barthélémy joignant à celle du bourgmestre de Grady et à celle de M. de Trappé [...] avec les tapisseries, miroirs et effects dont le loyer annuel s'élevait à 800 florins. AÉL, *Notaires*, L.-M. Ogier, 31.I.1744, 2 actes ; CP, 229, CS, 14, 43^o, visite des cloîtres de Saint-Barthélemy, n° 12.



Fig. 10 *Armoiries de Jean-Théodore de Bavière.*
Liège, Bibliothèque de l'Université, inv. ms 1978.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B180677).

Son statut, quelque peu particulier, joint à son arrogance et sa superbe, la fait très rapidement détester de tous, surtout des familiers du prince. Détentrice du canal des grâces comme de la confiance du souverain, elle est immédiatement l'objet de toutes les brigues et intrigues. Ses ennemis, Horion en tête, mettent tout en œuvre pour engager le cardinal de Bavière à se débarrasser d'elle, n'hésitant pas à faire appel au pape pour obtenir sa répudiation. Mais en vain. Même si leurs amours sont orageuses et des plus tumultueuses, même s'il n'apprécie pas toujours sa vivacité et encore moins sa jalouse maladive, *le foible qu'il a pour la Comtesse Sedlnitzki et l'attachement qu'il lui porte empêchent Jean-Théodore de la chasser*. Mais cette hostilité généralisée ne constitue pas le plus grave péril. Une menace bien plus insidieuse, bien plus perfide, plane en permanence sur la favorite : l'existence d'une rivale, danger bien réel avec un amant plus que volage !

Sans scrupule, *capable de tout*, la comtesse coquette tantôt avec l'Autriche, tantôt avec la France, entraînant son bien-aimé vers telle ou telle alliance au mieux de ses intérêts. *Toute autrichienne*, elle va s'efforcer dans un premier temps de le détacher de Versailles pour l'engager à adhérer aux accords de Füssen. Par la suite, *pensionnée de la France*, elle le convaincra de conclure un traité de subsides avec le roi très chrétien. Son cœur de mère – l'avenir de ses enfants – explique en grande partie cette versatilité ainsi que cet opportunisme de mauvais aloi. Sur le plan local, elle adopte la même attitude. Elle se déclare, au gré des circonstances, un jour l'amie de Breidbach et le lendemain le fidèle soutien du grand maître alors qu'elle a largement contribué à sa disgrâce. Si elle n'a guère l'étoffe d'une maîtresse femme, par contre, elle exerce sur son princier amant un extraordinaire ascendant que tous les observateurs s'accordent à reconnaître. Il n'est guère *possible*, déclarent-ils d'une seule voix, *de dégager l'évêque de Liège de cet attachement*. Cet état de fait explique la longévité de cette liaison – près de vingt ans – qui se maintiendra contre vents et marées et réussira à surmonter bien des obstacles sauf un, le plus impitoyable, l'outrage des ans.

Et de fait en 1758, l'événement tant redouté, tant abhorré se produit. Jean-Théodore s'amourache d'une délectable beauté, Marie-Anne d'Alleardi⁷⁷. D'origine plus que modeste, cette ancienne mais peu farouche servante est devenue par complaisance pour le prélat l'épouse d'un vieux barbon, le comte Aleardo Alleardi⁷⁸, chambellan et général au service de l'électeur de Bavière. En effet, ruiné, le personnage ferme les yeux sur son infortune, d'autant qu'elle lui rapporte argent et dignités. Très vite, la jeune femme va supplanter la favorite dans le cœur de l'inconstant cardinal.

⁷⁷ Sur Marie-Anne Peslerin (Munich, 1733-?, après 1785), épouse en premières noces du comte Adelhardus Alleardi (1752) puis maîtresse en titre (1758) de Jean-Théodore de Bavière et enfin épouse d'un prince Cornaro, un noble vénitien (1769), cf. M. WEITLAUFF, *o. c.*, 521, 523, 525-527, 568, 573-575, 577-580, 582 ; D. JOZIC, *Liège sous la croise d'un Wittelsbach. Contribution à l'histoire politique et diplomatique de la Principauté de Liège durant les douze premières années du règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1755)*, Liège, Université, 2007, 3, p. 695-696. Selon un contemporain, il s'agissait d'une jeune femme très belle d'ailleurs et d'esprit. GStAM, *Gesandtschaft Haag*, 1357, Flussing à Elsacker, Munich, 26.V.1752, orig.

⁷⁸ Sur le comte Aleardo Alleardi (?-Munich, 1768), chambellan de l'électeur de Bavière (1724), lieutenant-général de cavalerie (*Generalwachtmeister*), grand maître d'hôtel (1759) de Jean-Théodore de Bavière, grand maître d'hôtel et grand argentier (1760) et grand écuyer (1762), cf. *Churbajerischer Hof- und Staats-Calender Für das Jahr Schalt-Jahr 1757, Idem 1768*, Munich, p. 28, 32 ; *Almanach de la cour de S.S.E. Jean-Théodore de Bavière, cardinal, évêque et prince de Liège*, Liège, 1760, 1761, 1762, n.p., 1763, p. 93 ; B. DEMOULIN, *Recueil..., 31*, p. LII ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 521-522, 584.

Consciente qu'elle vient de perdre *sans espoir de retour* l'amour de son amant, la Sedlnitzki va cesser de paraître à la cour pour désormais se consacrer pleinement à l'éducation de ses enfants. Elle ne survivra que de quelques mois à son amant⁷⁹.

Pourtant, justice immanente peut-être, le prince va connaître bien des déboires avec sa nouvelle conquête. Et tout d'abord à Munich, suite au refus catégorique de Maximilien III d'accueillir parmi ses proches cette roturière à la réputation des plus sulfureuses. Jean-Théodore a beau implorer, supplier, menacer, vociférer, rien n'y fait, l'électeur reste inflexible. Furieux, l'oncle rompt définitivement avec le neveu et quitte à jamais sa chère Bavière pour gagner la France. Sa folle passion l'incite à se réfugier à Passy, petite bourgade, proche de Paris sur la route de Versailles où se côtoient, environnés de vastes jardins, châteaux et hôtels particuliers. Mais la vie scandaleuse qu'y mènent les deux amants est telle que le couple encoure les foudres de l'archevêque de Paris⁸⁰ et se voit contraint de quitter les lieux dans les plus brefs délais. De retour à Liège, loin de s'amender, la nouvelle favorite va continuer à multiplier les esclandres et à choquer l'opinion publique par ses débordements, son immoralité, sa cupidité et sa vénalité. À la mort de Jean-Théodore, elle retourne auprès de son époux. Devenue veuve, elle épouse un prince de la lignée des Cornaro⁸¹, une des plus prestigieuses familles de Venise. Fabuleux destin pour cette courtisane, de soubrette devenir princesse !

⁷⁹ AEL, *Familles, Sélys-Longchamps*, 2615, Liège, 19.III.1747, orig. ; AGR, *Ms divers*, 600, 8.V.1746 ; SÉG, 1104, 427v°, 430r°, Cressener à Cobenzl, Liège, 23, 29.XI.1754, originaux ; 1206, 279r°-v°, Roderique à Cobenzl, Cologne, 27.VI.1753 , orig. ; AAÉ, *Liège*, 43, 175r°, Beauchamp à Puyzieulx, Liège, 5.VIII.1751, orig. , 47, 183v°-186v°, 243v°-244r°, 331r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 20.X., 14.XI., 28.XII.1754, originaux ; 210r°-v°, Rouillé à Aubigny, Fontainebleau, 4.XI.1754, min. ; 51, 284v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 24.VIII.1757, orig. ; Trèves, 16, 412r°, Dufour à Puyzieulx, Coblenze, 17.III.1749, orig. ; G. LIVET, *Recueil....* 28-2, p. 240-241 ; B. DEMOULIN, *Recueil....*, 31, p. XLVIII, 246-247, 264, 272-273, 279, 290-292 ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 56 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 138 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 277, 317, 356, 359, 392, 394, 397, 415-417, 433-437, 439-456, 460, 464-465, 474, 480, 494, 521, 534, 580, 595 ; D. JOZIC, *Les premiers pas....*, BIAL, 116, 2012, p. 124-139 ; IDEM, *Liège entre guerre et paix....*, p. 144, 237, 240, 286-289, 299-305, 307, 334, 389-391, 400-403.

⁸⁰ Sur Christophe de Beaumont du Repaire (château de La Roque, 1703-Paris, 1781), ordonné prêtre (1734), évêque de Bayonne (1741), archevêque de Vienne (1745), archevêque de Paris (1746), cf. DBF, 5, Paris, 1949, col. 1136-1138, notice de M. PROUST ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck....*, p. 56⁴.

⁸¹ Sur cette célébrissime et illustrissime dynastie vénitienne qui donna quatre doges à la République et plusieurs cardinaux à l'Église ainsi que de nombreux évêques, cf. *Dizionario biografico degli italiani*, 29, Rome, 1983, p. 141-267.

Une autre présence féminine va également défrayer la cour de Liège. Elle est certes plus feutrée mais tout aussi déplacée. Il s'agit d'une fille naturelle de Jean-Théodore, Marie-Caroline de Lizlburg⁸². Elle est légitimée et élevée au rang de baronne du Saint-Empire au lendemain de l'élection du prélat qui ne cessera sa vie durant de lui témoigner un profond attachement. Quelques mois plus tard, elle épouse l'élu de son cœur, le baron Daniel-Joseph d'Eckhert auf Käpfing und Lichteneck⁸³. Le mariage à peine consommé, le jeune couple vient rejoindre le prince pour ne plus le quitter. Animée d'un immense amour filial, la jeune fille se montrera des plus dévouées. Elle sera également une épouse exemplaire et fidèle. Elle aura aussi comme les femmes de son époque une nombreuse progéniture qui accapare tout son temps et toute sa tendresse. Elle coulera des jours heureux, entourée de l'amour de son père et de l'affection des siens. Mais cette douce quiétude fait de nombreux envieux, la Sedlnitzki en tête. *Fort animée contre cet enfant*, elle lui voudra une profonde inimitié. Elle n'a de cesse de la railler, de la rabrouer, bref de lui rendre la vie impossible. De là, une extrême froideur entre les deux femmes qui jamais ne s'atténueront. Par ailleurs, les proches du souverain lui reprochent d'être *dans l'usage d'être seule un quard d'heure avec le prince, son père, quand il se retire le soir dans son appartement*. Ces apartés déplurent immédiatement. Ils attirent à la jeune baronne persiflages et sarcasmes. Ils sont à l'origine de mesquineries et de bassesses de la part des favoris du cardinal qui voient en sa fille, surtout la gent féminine, une rivale dangereuse et une fieffée intrigante. D'autre part, *cette parenté peu glorieuse* alimente les ragots et suscite une vive réprobation tant à la cour qu'à la ville. Elle est également la cause de multiples intrigues qui blessent profondément sa sensibilité. De là, une atmosphère des plus propices à toutes les brigues. Néanmoins, Marie-Caroline d'Eckher continuera, malgré ce climat plus que déplorable, à résider auprès de son père jusqu'à ce que la mort l'enlève à son affection. Bel exemple d'amour filial.

⁸² Sur Marie-Caroline de Lizlburg (Munich, 1727-1778), fille naturelle de Jean-Théodore de Bavière et de Marie-Françoise de Lizlburg, légitimée et élevée à la dignité de baronne du Saint-Empire (1744) par Charles VII, épouse de Joseph-Daniel, baron d'Eckher auf Kapfing (1744), cf. M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 182, 226-227, 437-439, 442, 451, 454, 456-458, 460, 474, 522, 544, 581, 593, 601, 613 ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 139-144.

⁸³ Sur Joseph-Daniel baron d'Eckher auf Kapfing und Lichteneck (?- Munich, 1781), époux de Marie-Caroline de Lizlburg (Günzlhofen, 20 juillet 1744), grand bailli de Burgain (1744), grand échanson (1744-1745), grand argentier (1745-1747), grand maître d'hôtel (1748), grand écuyer (1759) et grand chambellan (1762) de Jean-Théodore de Bavière, cf. E. H. KNESCHKE, *Neues allgemeines Deutsches Adels-Lexicon*, 3, Leipzig, 1861, p. 22-23 ; M. WEITLAUFF, *o. c.*, p. 431, 438-439, 457-458, 505 ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 140.

Alleardi, Eckher, Sedlnitzki, trois destinées qui montrent combien grande est l'importance et surtout l'influence des femmes dans une cour épiscopale. Mais à côté de ce trio se rencontrent d'autres dames, proches du prince, qui ne leur cèdent en rien dans le domaine de l'intrigue et de la méchanceté. Autour du souverain, certes bon enfant mais sans caractère et sans volonté, le moindre problème soulève les plus fortes tempêtes. Les épouses des résidents donnent lieu à des disputes *à la Cour pour des préséances*. Ainsi, au sortir d'un dîner au palais, Cressener et sa compagne de table prennent le pas sur la Pompadour liégeoise et la baronne d'Eckher au grand mécontentement du cardinal de Bavière. Fâché, *le pourpré* déclare que *puisque les ministres le tracassoit*, il ne les convierait plus à sa table. Une autre fois, la comtesse de Berlo⁸⁴ et Madame d'Aubigny⁸⁵ se disputent l'honneur d'un goupillon. Le plus souvent, il s'agit de vulgaires querelles domestiques où l'envie et la mesquinerie se donnent libre cours. L'entrée des appartements du prince est le théâtre de disputes. On voit les dames de condition se bousculer, s'invectiver *dans le ton de la halle*, tant est grande leur animosité. Le jeu, propice aux présences féminines, devient aussi source de rivalité. Jean-Théodore joue volontiers *au jeu de cinqmille*⁸⁶ avec *la Sedlnitzki, la comtesse de Berlo, Breidbach...* Par ailleurs, il est dans l'habitude de Madame d'Aubigny, une femme *brune, bien faite et jolie*, d'avoir toujours *la distinction de faire la partie de Sa Sérénissime Eminence qui semble la trouver à son goût*. Il n'en faut pas plus pour attiser la jalouse de la Pompadour liégeoise qui fait à son amant des scènes dont il porte *les marques*. Toutes ces brouilleries, toutes ces tracasseries aboutissent à des désordres et des conflits qui agacent singulièrement le prince, même s'il consacre régulièrement des heures à

⁸⁴ Sur Anne-Louise-Madeleine comtesse de Haudion (?-Bruxelles, 1769), fille de Charles-Donat et de Madeleine-Françoise d'Oyenbrugge baronne de Meldert, épouse (Wijnegem, 13 octobre 1723) de Maximilien-Henri comte de Berlo-Hozémont, gouverneur de la citadelle, général-major et colonel en pied au régiment, cf. AÉL, *Familles, Berlo, n° 5, Haudion, n° 5*, convenance de mariage entre M.-H. de Berlo et de A.-L. de Haudion, Wijnegem, 13.X.1723, copies ; E. POSWICK, *Histoire des troupes...*, p. 104-105 ; C. de VILLERMONT, *L'élection...*, RHD, 35, Paris, 1921, p. 63¹.

⁸⁵ Sur Marie-Catherine-Gabrielle Rémond de la Grange (?-1719-Beaune, 1784), épouse d'Abraham Durand d'Aubigny (Paris, 19 janvier 1749), cf. DBF, 12, Paris, 1933, col. 685, notice de J.-Ch. ROMAN d'AMAT ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 46-51, 62. Preuve que la jeune femme ne laissait guère Jean-Théodore de Bavière indifférent, le prélat accepta d'être le parrain de sa fille, Marie-Anne-Théodora-Josèphe, née à Liège le 4 février 1753 et malheureusement décédée à peine âgée de dix-huit ans. Archives départementales, Saône et Loire, *Fonds Macault de la Cosme*, F. 1212, Aubigny à Macault, Liège, 4.II.1753, orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 57.

⁸⁶ Il s'agit d'un jeu de dés (URL : 5000 - Règle de Jeux du 5000 - Le Jeu de Dés (regle.net), consulté le 31 août 2022).

essayer de démêler cet écheveau d'intrigues constantes. De havre de paix où il fait bon vivre, la cour se transforme en une incroyable pétaudière, en un lieu d'affrontements où l'hypocrisie le dispute à la flagornerie, situation, due dans une large mesure, force est de constater, à la gent féminine. Liège, *Enfer des femmes, Purgatoire des hommes, Paradis des prêtres*, prend ici toute sa signification⁸⁷.

ANNEXES

1. D'insolites miniatures !

Quoique cette dame n'ait plus le crédit de la nuit, elle conserve un grand ascendant sur l'esprit du cardinal qui ne sauroit se passer d'elle. On peut les comparer à deux personnes mariées qui ont toujours bien vécu ensemble et que l'âge a séparées sans altérer leur union. Du reste, je crois qu'il est plus important de n'avoir pas la comtesse contre soi que de l'avoir pour soi.

Le comte de Velbruck est le seul ici qui ait la confiance du cardinal pour les affaires et il n'a pas besoin pour cela de la comtesse de Sedlnisky avec laquelle il n'est pas fort bien.

Il a cependant été beaucoup plus mal avec elle qu'il n'est actuellement. Leur haine aprochoit de l'indécence quoique le comte de Velbruck soit le plus poli des hommes ; mais il ne sait pas dissimuler.

La comtesse de Sedlnisky fut la première à désirer un racomodement et elle pria le cardinal de m'engager à en être le médiateur. Après m'en être beaucoup défendu, j'y consentis et je réussis au moins en apparence.

⁸⁷ AAÉ, Liège, 41, 140r°-v°, Esmale à Puyzieulx, Liège, 23.V.1747, orig. ; AGR, *Ms divers*, 2189, Cobenzl à Hetzler, Brühl, 15, 20.V.1744, originaux ; SÉG, 1062, 104r°-v°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 18.II.1753, orig. ; 1133, 85r°-v°, Gontier à Cobenzl, [Liège], 12.I.[1754], orig. ; HHStW, DDA, *Berichte*, 48-273, Poal à Charles de Lorraine, Vienne, 14.X.1744, orig. ; A. von ARNETH, M.-A. GEFROY, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, 1, p. 126¹ ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 319, 333 ; C. de VILLERMONT, *o. c.*, p. 58, 61-64 ; É. HUBLARD, *Le séjour à Spa et à Chaudfontaine d'un officier français en 1748*, BSBL, 6, 1900, p. 183 ; J. CORNU, *Contribution à l'histoire de la Pharmacie*, Paris, stations thermales, Cahors, 1952, p. 43-58 ; D. JOZIC, *La Cour épiscopale de Liège...*, *Bulletin de Dexia Banque*, 212, 2000/2, p. 97-98 ; J. STIENNON, *Histoire de Liège*, Toulouse, 1991, p. 171 ; B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, p. 188-189.

Mais j'eus occasion de connoître à quel point le cardinal aime le comte de Velbruck et est encore subjugué par la comtesse de Sedlniski. Il faut qu'il le soit bien pour souffrir toutes les humeurs de cette dame et toutes les duretés dont elle l'accable pour le punir de son goût pour la barone de Lerchenfeld, dame d'honneur de la duchesse à qui il marque depuis longtems beaucoup de préférence⁸⁸.

Mais sa confiance ne paroît pas avoir suivi le don de son cœur et je crois que le caractère de la barone de Lerchenfeld en a été la cause. Elle ne se mêle de rien et n'a d'autre soin que celui de profiter de l'inclination du cardinal qui est naturellement généreux pour ses maîtresses. C'est quelque chose d'assez singulier que la timidité du cardinal à qui la crainte qu'il a de la comtesse de Sedlnisky fait prendre toutes les petites précautions qu'on peut employer pour cacher une intrigue.

La comtesse de Sedlnisky est furieuse de ce nouveau travers du cardinal parce qu'elle a dit-elle fort à cœur son salut éternel. Cependant elle n'a pas été fâchée du goût que le cardinal a paru avoir pour la femme du ministre impérial et si cette dame avoit voulu s'y prêter, la comtesse Sedlnisky avoir l'air d'y vouloir donner les mains. Cela prouve au moins qu'elle craint la barone de Lehrenfeld [sic] et qu'elle voudroit à tout prix en dégoûter le cardinal.

On a remarqué que l'inclination du cardinal pour la dame d'honneur a beaucoup augmenté ses liaisons avec la duchesse qui a pris beaucoup d'emprise sur lui et ce n'est pas un bien dans le moment présent⁸⁹.

⁸⁸ Antonia Amalia baronne de Lerchenfeld, dame d'honneur de la princesse Marie-Anne de Saxe, épouse de Maximilien III Emmanuel de Bavière, était une assés bonne personne et fort pauvre sur laquelle Jean-Théodore avait jeté son dévolu et marqué en plusieurs occasions des attentions. Ainsi, il avait chargé à maintes reprises Durand d'Aubigny, le résident du roi de France à Liège, de lui envoyer d'ici des étoffes et autres galanteries. Cependant, pour de nombreux observateurs, cette foucade du cardinal ne devait être qu'un goût de passage. AAÉ, Liège, 51, 208r°, Bernis à Aubigny, Versailles, 10.V.1757, min. ; 211v°-212r°, 284v°, Aubigny à Bernis, Liège, 14.V., 24.VI.1757, originaux ; G. F. KREBEL, *Europäisches genealogisches Hand-Buch, in welchem die neuesten Nachrichten von allen Häusern...*, Leipzig, 1763, p. 159.

⁸⁹ AAÉ, Bavière, 136, 22r°, 72v°-73r°, Bernis à du Buat, du Buat à Bernis, Versailles, 10.V.1757, min., Munich, 19 mai 1757, orig. ; Liège, 51, 208r°, Bernis à Aubigny, Versailles, 10.V.1757, min.

2. Un portrait contemporain

Éléonore-Hélène de Bülow, fille de François-Charles et de Catherine-Louise Federixe ou Federxild, vit le jour à Dresde le 20 juin 1738. À peine âgée de huit ans, elle fut placée au couvent des Augustines de Marienstein (diocèse d'Eichstätt) où elle séjourna jusqu'en 1750. À cette date, sa mère la retira de l'institution pour être attachée à la princesse électorale de Saxe en qualité de *Dame de cour*. Peu de temps après, la fillette fut promise à *Mr Vitztumb, adjudant du prince électoral* qui malheureusement décéda deux ans plus tard. Cette disparition précipita la décision de sa mère de venir avec elle à Liège en 1752 rejoindre son père établi à la cour de Jean-Théodore de Bavière. L'année suivante, elle fut fiancée à Guillaume-Charles baron de Lautitz, capitaine au régiment de Waldeck au service des Provinces-Unies, dont elle avait fait la connaissance peu de temps auparavant aux eaux de Spa. Leur union fut célébrée le 5 janvier 1755 et la jeune épousée alla se fixer à Namur où son mari tenait garnison. Pendant près de dix ans, elle se partagea entre la ville de la Barrière et Maastricht selon les impératifs militaires de son mari. Mais ce dernier, dévoré par la passion du jeu, s'endetta considérablement au point de devoir quitter le service de Hollande et s'exiler. Il s'embarqua en compagnie de son fils aîné à Lübeck en 1766 pour la Russie où, grâce à la recommandation de son beau-père, il put reprendre rang dans l'armée tsariste. Avec son accord, son épouse ne le suivit pas non seulement en raison de son état valétudinaire mais surtout à cause de ses enfants en bas âge. Alors commença une période d'errance. Elle entreprit pour subvenir à ses besoins à aller de cour en cour (Brunswick, Dresde, Coblenz, Mayence, Trèves) en quête d'asile et de réconfort mais la plupart du temps en vain. Finalement, elle échoua en 1772 à Tournai où elle fut accueillie par le comte de Nobili, chanoine de la cathédrale Notre-Dame. Lorsqu'éclatèrent les troubles révolutionnaires, elle vint se réfugier à Liège où elle mourut dans un état de pénurie (en 1793, elle était toujours en vie)⁹⁰.

⁹⁰ AÉL, RP, *Notre-Dame-aux-Fonts, baptêmes*, n° 32, 5.VI.1749 ; Ville de Huy, 44, 293r^o, supplique, s.d. ; *Livre noir de Tournay..., Première partie*, p. 30-33, 38-48 ; *Groot placcatboek, vervattende de placaaten, ordonnantien en edicten, van de Hoog Mog. Heeren Staaten Generaal der Vereenigde Nederlanden*, 8, Amsterdam, 1795, p. 547, n° 21, 20.II.1756 ; C. de VILLERMONT, o. c., p. 62 ; R. BRAGARD, G. MACOURS, *La correspondance de Sacré Bastin, chargé d'affaires du Gouvernement général des Pays-Bas auprès du Prince-Évêque de Liège (1786-1794)*, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1994, p. 314-316 ; D. Jozic, *Liège entre guerre et paix...*, p. 286¹³⁶.

LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE ET LA GUERRE DE SEPT ANS (1756-1763) (III)

par Daniel JOZIC

« LA GUERRE EN DENTELLES » : ASPECTS INTÉRIEURS¹

1. « LA NEUTRALITÉ PERMÉABLE »

L'évolution de la conjoncture internationale au cours des sept premiers mois de l'année 1756 s'était révélée des plus inquiétantes. L'aggravation de la tension entre la France et la Grande-Bretagne, la signature du traité de Westminster², la prise de Port-Mahon³ par les troupes du roi très chrétien, les succès de Montcalm⁴ au Canada, les troubles en Inde et les préparatifs

¹ Cet article est le dernier volet d'une trilogie. Le premier chapitre *En guise de prélude : de la complexité de s'accorder* est paru dans le *BIAL*, t. CXXV, 2021, p. 91-142 ; le deuxième « *La guerre en dentelles* : aspects extérieurs, dans le *BIAL*, t. CXXVI, 2022, p. 275-323.

² Il s'agit d'un traité de neutralité, conclu le 16 janvier 1756, entre la Prusse et la Grande-Bretagne. P. MURET, *La prépondérance anglaise (1715-1763), Peuples et civilisations*, 11, Paris, 1937, p. 689 sv. ; J.-P. Bois, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs*, Paris, 2002, p. 185 ; L. BÉLY, *La révolution diplomatique de 1756 : une négociation au sein de l'État royal*, dans G. SAUPIN, É. SCHNAKENBOURG, *Expérience de la guerre, pratiques de la paix. De l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, 2013, p. 149-167. À propos de la signature de cette convention, un diplomate bavarois écrivait : *La nouvelle interesante, que je puis vous mander est celle du traité signé entre cette Cour et celle de Berlin le 16 de ce mois, cela a été traité si secrètement qu'aucun des Ministres étrangers en a eu le moindre vent*. GStAM, *Gesandtschaft Haag*, 1434, Haslang à Cornet, Londres 20.I.1756, orig.

³ Sur la reddition de l'île de Minorque, le 29 juin 1756, suite à la capitulation de la garnison anglaise du fort Saint-Philippe face aux troupes françaises, cf. E. DZIEMBOWSKI, *La guerre de Sept Ans 1756-1763*, Paris, 2015, p. 136-143.

⁴ Sur Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm (château de Candiac, 1712-Québec, 1759), officier au service de France, enseigne au régiment de Hainaut (1721) puis capitaine (1729), colonel du régiment d'Auxerrois (1743), chevalier de Saint-Louis (1744), brigadier (1747), commandant des troupes françaises en Amérique du Nord (1756), lieutenant général (1758), cf. J.-F. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, 29, Paris-Leipzig, s.d., p. 55-56, notice de J. VINCENS-SAINT-LAURENT ; *Dictionnaire biographique du Canada*, 3, 1741 à 1770, Québec, 1974, p. 458-468, notice de W. J. ECCLES.

militaires de la Prusse avaient singulièrement contribué à renforcer ce climat d'anxiété ainsi qu'à accroître les propos les plus alarmistes. La menace d'une nouvelle conflagration armée sur le vieux continent paraissait de jour en jour de plus en plus inéluctable. La dégradation progressive des relations austro-prussiennes confirma cette fâcheuse impression d'autant que l'ultimatum de Frédéric II⁵, adressé le 2 août à Marie-Thérèse⁶ (fig. 1), avait été rejeté par la souveraine. Aussi, en cette fin d'été, les espoirs de paix semblaient singulièrement compromis. L'invasion de la Saxe, le 29 août, par les armées prussiennes devait leur porter un coup fatal. Avec cette incursion commençait la troisième guerre de Silésie qui allait se prolonger durant sept longues années. La paix avait définitivement vécu⁷.

La principauté de Liège ne pouvait guère espérer pouvoir échapper aux retombées de cet affrontement entre grandes puissances. Sa situation géographique, pays d'entre-deux enclavé entre la France, les Pays-Bas et l'Empire, ne lui permettait guère d'escompter conjurer l'orage⁸.

⁵ Sur Frédéric II (Berlin, 1712-Potsdam, 1786), roi de Prusse du 31 mai 1740 jusqu'au 17 août 1786, cf. *ADB*, 7, Leipzig, 1878, p. 656-685, notice de L. von RANKE ; *NDB*, 5, Berlin, 1961, p. 545-548, notice de O. Graf zu STOLBERG-WERNIGERODE.

⁶ Sur Marie-Thérèse de Habsbourg (Vienne, 1717-1780), archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie (1741), de Bohême (1743), impératrice (1745), cf. *BNB*, 13, 1895, col. 732-743, notice de Ch. Pior ; *NDB*, 16, Berlin, 1990, p. 176-180, notice de A. WANDRUSKA.

⁷ Sur l'ensemble de ces événements, cf. A. SOREL, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 1, Autriche, Paris, 1884, p. 22-25, 337-338, 363¹ ; R. WADDINGTON, *La guerre de Sept Ans. Histoire diplomatique et militaire. Les débuts*, Paris, 1899, p. 1-6 ; IDEM, *Louis XV et le renversement des alliances. Préliminaires de la guerre de Sept Ans. 1754-1756*, Paris, 1896, p. 475-476, 494-499 ; A. AUERBACH, *La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris, 1912, p. 352 ; P. MURET, o. c., p. 488-491, 496-507, 508-512 ; G. LIVET, *L'équilibre européen de la fin du XV^e siècle à la fin du XVII^e*, Paris, 1976, p. 112-116 ; L. BÉLY, *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1992, p. 538-560 ; D. JOZIC, *Liège sous la croise d'un Wittelsbach. Contribution à l'histoire politique et diplomatique de la Principauté de Liège durant les douze premières années du règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1755)*, 3, Liège, 2006-2007, p. 709 ; E. DZIEMBOWSKI, o. c., p. 117-121, 208-216.

⁸ Un contemporain confirmait cette opinion : *On peut dire qu'il y a peu de contrées au monde dont la terre a été plus abreuée de sang et plus souvent fatiguées par le séjours [sic] des armées*. BUL, Ms 1140, p. 100, 1756. Depuis la détérioration des relations franco-anglaises, et plus particulièrement depuis la signature du traité de Westminster, Durand d'Aubigny avait non seulement redoublé de vigilance en vue de débusquer les espions à la solde de la Grande-Bretagne mais aussi commencer à prendre ses dispositions pour faciliter le passage, le logement, la subsistance et le ravitaillement des troupes fleurdelisées ainsi que pour favoriser le recrutement de soldats. De son côté, Georges Cressener avait, à partir de Cologne, tissé un vaste réseau de correspondants établis à Paris et dans les principales villes portuaires de France ainsi qu'à Liège, chargé de le renseigner sur les préparatifs et les mouvements des troupes austro-françaises. BUL, Ms 1045, n^os 22, 23, 24, 25, 26, Cressener à Fabry, [Cologne], 5, 16, 22.VIII., 1, 20.IX.1758, originaux ; A. Roy, *Correspondance de Monsieur Durand d'Aubigny résident du roi de France à Liège, 1755-1759. Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1949-1950 et 1950-1951*, 30-31, s.l. [Québec], 1951, p. 14-15, 17-19, Aubigny à Rouillé, Spa, Liège, 26.VII., 31.XII.1756, originaux ; S. CARNOT, *Un diplomate bourguignon au dix-huitième siècle : Durand d'Aubigny, 1707-1776*, s.l. [Mâcon], 1919, p. 66, 70 ; D. JOZIC, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry (1753-1763), 2^e partie*, BSRVL, 17, novembre 2015-mars 2016, p. 106-108.



Fig. 1 – François Eisen, *Portrait de l'impératrice Marie-Thérèse* (1757).

Nancy, Musée historique lorrain.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché M193285).

Or, conflit ne pouvait plus mal échoir, le pays se remettant à peine des séquelles de la dernière guerre. Ainsi, les arrérages des Provinces-Unies, de la Grande-Bretagne et de l'Autriche n'avaient pas toujours été soldés ; l'activité économique et le commerce, en butte à un protectionnisme ravageur et à une concurrence effrénée, étaient plus que languissants ; les finances publiques connaissaient un délabrement extrême⁹ et la situation de l'agriculture était plus que déplorable. En effet, les mauvaises conditions climatiques de l'année 1755, jointes aux intempéries répétées des premiers mois de 1756¹⁰, avaient provoqué de graves dommages aux cultures et gravement affaibli les rendements céréaliers. Suite à une telle situation, les Liégeois rencontraient d'énormes difficultés qui d'ailleurs ne cessaient de se multiplier¹¹.

⁹ D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, 2013, p. 169-190, 196-231.

¹⁰ Au dire du duc de Croy, cet hiver [1755] fut un des plus rudes et des plus longs. D'ailleurs, certains contemporains le comparaient à celui de 1709 tandis que d'autres, tant avait été grande la rigueur du froid, n'hésitaient pas à déclarer qu'on ce seroit cru en Laponie, tout au moins en danemarck. Durant cette même période, Verviers connaît un froid excessif avec de grandes quantités de neige et phénomène rare, une troupe de loups est entrée dans la ville. Avec le retour du printemps, de violents orages s'abattirent sur la cité lainière, accompagnés de grêle et de chutes de neige en abondance, suivi de grosses pluies et d'un vent des plus impétueux. Ces mauvaises conditions météorologiques donnèrent lieu à la célébration de nombreuses messes votives pour conjurer le grand froid. AEL, *Familles, Sélys-Longchamp*, 2615, Rueille au baron de Sélys, Grandahx, 23.II.1755, orig. ; AGR, *Mercy-Argenteau*, 338, baronne de Weichs au marquis de Laverne, Bruxelles, 28.V.1755, orig. ; BUL, Ms 1165, p. 128 ; *Gazette de Cologne*, n° 12, mardi, 11.II.1755, suppt, p. 2 ; Vicomte de GROUCHY, P. COTTIN, *Journal inédit du duc de Croy*, 1, 1718-1761, Paris, 1906, p. 304 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1622, Liège, 13.II.1755 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon* (d'après le manuscrit authentique 1757-1785). Au Pays de Franchimont, dans le duché de Limbourg et la Principauté de Liège, Verviers, 1938, p. 5-6, 6-7 ; Th.-A. MANN abbé, *Mémoires sur les grandes gelées et leurs effets ou l'on essaie de déterminer ce qu'il faut croire de leurs retours périodiques et de la gradation en plus ou moins du froid de notre globe*, Gand, 1792, p. 72-73 ; L. TORFS, *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas et particulièrement en Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Bruxelles, 1862, p. 86-87 ; L.-F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourte*, Liège, 1879, p. 190 ; É. VANDERLINDEN, *Chronique des événements météorologiques en Belgique jusqu'en 1834*, Bruxelles, 1924, p. 193 ; J. BRASSINE, *Chronique verriétoise de 1746 à 1755, recueil liégeois. Archéologie, bibliographie, biographie*, Tongres, 1938, p. 145-146 ; A.-M. PIUZ, *Climat, récoltes et vie des hommes à Genève, XVI^e-XVIII^e siècle*, AESC, 29, Paris, 1974, p. 616.

¹¹ AEL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 118r^o, 19.I.1756 ; AGR, SÉG, 1344, 87r^o, Neny à Lucé, [Bruxelles], 23.V.1757, min. ; *Abrégié chronologique de l'histoire de Liège jusqu'à l'année 1784*, Liège, 1784, p. 117, 118-121, 15.VIII., 26, 30, 31.XII. 1755, 25.I., 18, 20, 22.II., 20.VII.1756 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1634, 1640, Liège, 20.I., 18.II.1756 ; H. VAN HOUTTE, *La législation annonciale des Pays-Bas à la fin de l'Ancien Régime et la disette de 1789 en France*, *Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 10, Berlin, 1912, p. 106-107 ; É. VANDERLINDEN, *Chronique*, p. 327-328 ; C. EASTON, *Les hivers dans l'Europe occidentale*, Leyde, 1928, p. 132, 206 ; H. DETHIER, L. DUFOUR, *Sur d'anciennes observations météorologiques effectuées à Verviers par G. Godart en 1755, 1756 et 1757, Ciel et Terre*, 68, Bruxelles, 1952, p. 63-64.

La concentration de forces prussiennes aux frontières de la Saxe n'avait pas été sans alarmer le cabinet de Versailles. Pour parer à toute éventualité, le ministère de la Guerre avait fait demander à la Régence les autorisations nécessaires pour le passage d'un corps de troupes par le pays de Liège. Mais, il ne s'agissait là, du moins dans l'esprit des contemporains, que de prémisses car il était évident que tout allait se jouer lors de l'ouverture de la future campagne, au printemps prochain. Aussi, le bruit courut-il, à la fin de l'année, alors qu'il n'y avait *ni réquisition ni signification formelle encore*, que la France se trouverait peut-être dans l'obligation de faire transiter une armée par le territoire liégeois¹².

La perspective de ces mouvements n'était guère de nature à rassurer les instances dirigeantes de la principauté. Malgré la relative abondance de la moisson d'été¹³ – malheureusement, ses effets bénéfiques allaient être sans lendemain, suite à *l'excessive rigueur de l'hiver*¹⁴ – la question des subsistances demeurait critique et risquait fort à brève échéance d'avoir des répercussions fâcheuses si des mesures drastiques n'étaient pas prises immédiatement. Pour faire face à cette crise frumentaire diverses dispositions furent avancées. La Cité, pour prévenir le surenchèrissement du prix du pain, s'empressa, en octobre, de faire ouvrir ses greniers afin de procéder à une distribution de grains aux boulangers.

¹² AGR, *SÉG*, 1213, 22r°, chevalier de Saint-Pierre à Cobenzl, Trèves, 4.VIII.1756, orig. ; PRO, *SP*, 81/128, Cressener à Holderness, Cologne, 1.IX., 23.XII.1756, originaux ; AEL, *États*, 374, 195v°, 11.IX.1756 ; BUL, *Ms* 1045, n° 10, Cressener à Fabry, s.l., 1.IX.1756, orig. ; *Journal encyclopédique*, 8 III, décembre 1756, p. 161 ; 1 II, janvier 1757, p. 146-147. Cette rumeur se trouvait amplifiée par une commande de Durand d'Aubigny aux armuriers liégeois de *40.000 fusils sans bayonnette*. AAÉ, *Liège*, 50, 269r°-270r°, 406r°-407v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 14.VIII.1756, orig., Rouillé à Aubigny, Fontainebleau, 9.X.1756, min.

¹³ *Notre récolte promet infiniment pourvu que nous ayons bientôt un peu de pluie. Les colsats avoient souffert par le froid que nous eûmes les premiers jours de mai, mais ils ont repris et on compte au moins sur une demie récolte. En échange, le lin est en danger si nous n'avons pas bientôt une bonne pluie.* AGR, *SÉG*, 1261, 365v°, Cobenzl à Tarouca, Bruxelles, 4.VI.1755, min. Au dire de Cressener, la moisson avait été abondante dans la principauté au point que le prix des céréales avait connu un fléchissement assez marqué. Le nouveau foins se vendait de 12,5 à 13 escalins le poids de mille, l'avoine de 11 à 12 escalins le quater anglais tandis que le seigle et le blé restaient proportionnellement bon marché. Pour le résident, la France ne manquerait pas de tirer parti de cette situation particulièrement avantageuse. PRO, *SP*, 81/128, Cressener à Holderness, Cologne, 22.VII.1756, orig. ; BUL, *Ms* 1045, n° 10, Cressener à Fabry, s.l., 1.IX.1756, orig. Autre son de cloche chez Neny qui affirmait que la récolte de 1756, *aient été pareillement très mauvaise*, l'impératrice avait dû défendre, dès le 28 septembre, les exportations de grains dans les Pays-Bas. AGR, *SÉG*, 1344, 87r°, Neny à Lucé, [Bruxelles], 23.V.1757, min. ; H. VAN HOUTTE, *La législation annonciale des Pays-Bas...*, p. 106.

¹⁴ À ce propos, Neny notait que le prix des grains n'avait fait qu'augmenter *par l'excessive rigueur de l'hiver* et que la récolte de 1757 n'irait pas *au tiers* d'une récolte ordinaire. AGR, *SÉG*, 87r°, Neny à Lucé, [Bruxelles], 23.V.1757, min. ; *Abrégié chronologique de l'histoire de Liège...*, p. 124, 5, 6.11757 ; H. DETHIER, L. DUFOUR, *o. c.*, 68, p. 66.

Mais cette mesure n’empêcha nullement une brusque flambée du prix des céréales panifiables¹⁵. Les États, quant à eux, décidèrent après quelques hésitations¹⁶, vu l’attitude protectionniste des gouvernements voisins et plus particulièrement des Pays-Bas autrichiens¹⁷, de mettre en œuvre tout un arsenal de décisions tiré de la législation annonaire. Et de publier le 28 janvier 1757 un édit interdisant non seulement la sortie du froment, du seigle, de l’épeautre, de l’orge et de l’avoine mais aussi du foin, de la paille, de l’amidon, des pois, des fèves et des pommes de terre¹⁸, bientôt suivi d’autres ordonnances le complétant ou le confirmant¹⁹. Par cet ensemble de mesures, les autorités liégeoises espéraient bien pouvoir conjurer le spectre de la disette et être à même de faire face aux impératifs de la neutralité perméable qui n’allaient pas tarder à se présenter.

¹⁵ *Le seigle se vend a 53,54 sous, le froment a 67,68 etc selon leurs qualités. J’ay vendu mardi une charée de froment a 70 sous mais il me paroît que j’auray de la peine de ravor encor ce prix et il faut absolument vendre car le froment tient tout ensemble.* AEL, *Familles, Sélys-Longchamp*, 2615, Lacroix au baron de Sélys, Liège, 20.VIII.1757, orig. ; *Cité*, 23, 248v°, 19.X.1756 ; *États*, 942, 161v°, 21.I.1757 ; BUL, *Ms 1140*, 1757, p. 155 ; D. HENRY, *Les finances de la Cité de Liège au XVIII^e siècle. Finance publique d’Ancien Régime, Finances publiques contemporaines en Belgique de 1740 à 1860*, Bruxelles, 1975, p. 209. En 1757, le prix de l’hectolitre de froment exprimé en francs s’élevait à 12,91 (indice 125) et à 10,22 (indice 152) pour le seigle. Des indices supérieurs apparaîtront pour le froment en 1761 et en 1763 (137, 142) et pour le seigle en 1761 (167). I. DELATTE, *Les classes rurales dans la principauté de Liège au XVIII^e siècle*, Liège, 1945, p. 304, 305-306, 310-312.

¹⁶ En effet, le Chapitre et les États balancèrent un moment entre la taxation de la sortie des grains et la prohibition pure et simple de leur exportation. AEL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 206v°, 12.XI.1756 ; *États*, 374, 202v°-203r°, 204v°, 15.XI.1756, 12.I.1757 ; 942, 143v°-144r°, 145v°-146r°, 147r°-v°, 161v°, 15.XI.1756, 10, 12, 21.I.1757.

¹⁷ AEL, *CP*, 2759, ordonnance de Marie-Thérèse, Bruxelles, 21.IV.1757, imprimé ; *États*, 374, 240v°-241r°, 19.XI.1757 ; BUL, *Ms 1140*, *Chronologie...*, p. 155 ; *La Clef du cabinet des princes de l’Europe ou Recueil Historique & Politique sur les matières du tems*, mars 1757, p. 216-217 ; *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série 1700-1794, 8, *ordonnances du 12 janvier 1756 au 28 décembre 1762*, Bruxelles, 1894, p. 79-82, 91-93, 103, 104-105, 122-123, 125, 157-158, Bruxelles, 18, 27.I, 16, 17.II., 21, 28.IV., 24.X.1757 ; p. 93, 102-103, Namur, 28.I., 15.II.1757 ; *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 à 1794. Première partie. 1751-1780*, Bruxelles, 1853, p. 87-88, 91, 93, 96-98, 106, Bruxelles, 18, 27.I.1757, Namur, 28.I., 15.II.1757, Bruxelles, 16, 17.II.1757, Tournai, 17.II.1757, Bruxelles, 20.II.1757, Luxembourg, 22.III., 18.IV.1757, Bruxelles, 21, 28.IV., 24.X.1757 ; F.-A. VILLERS, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*, 3, Liège, 1880, p. 76 ; A. DELVAUX DE FENFFE, *Les abbés et princes-abbés des abbayes de Stavelot et de Malmedy du XII^e au XVIII^e siècle*, Tongres, 1935, p. 76, 209-212 ; H. VAN HOUTTE, *La législation annonaire des Pays-Bas...*, p. 106-107.

¹⁸ Le Chapitre avait insisté pour faire comprendre dans l’interdiction *les topinambours ou pommes de terre*. AEL, *Cath., sec., c.c.*, 81, 230v°, 28.I.1757.

¹⁹ AEL, *États*, 374, 202v°-203r°, lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 13.XI.1756, copie, 15.XI.1756 ; 942, 142r°, 143v°-144r°, lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 13.XI.1756, orig., 15.XI.1756 ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 237v°-238r°, 23.II.1757 ; *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liège de 1684 à 1794*, Bruxelles, 1851, p. 266-267, 28.I., 5, 16.II.1757 ; *Placards liégeois*, 2, n^os 1671, 1672, 1674, 1675, ordonnances du prince-évêque, Liège, 28.I., 5, 16.II.1757 ; D. HENRY, *o. c.*, p. 209⁸².

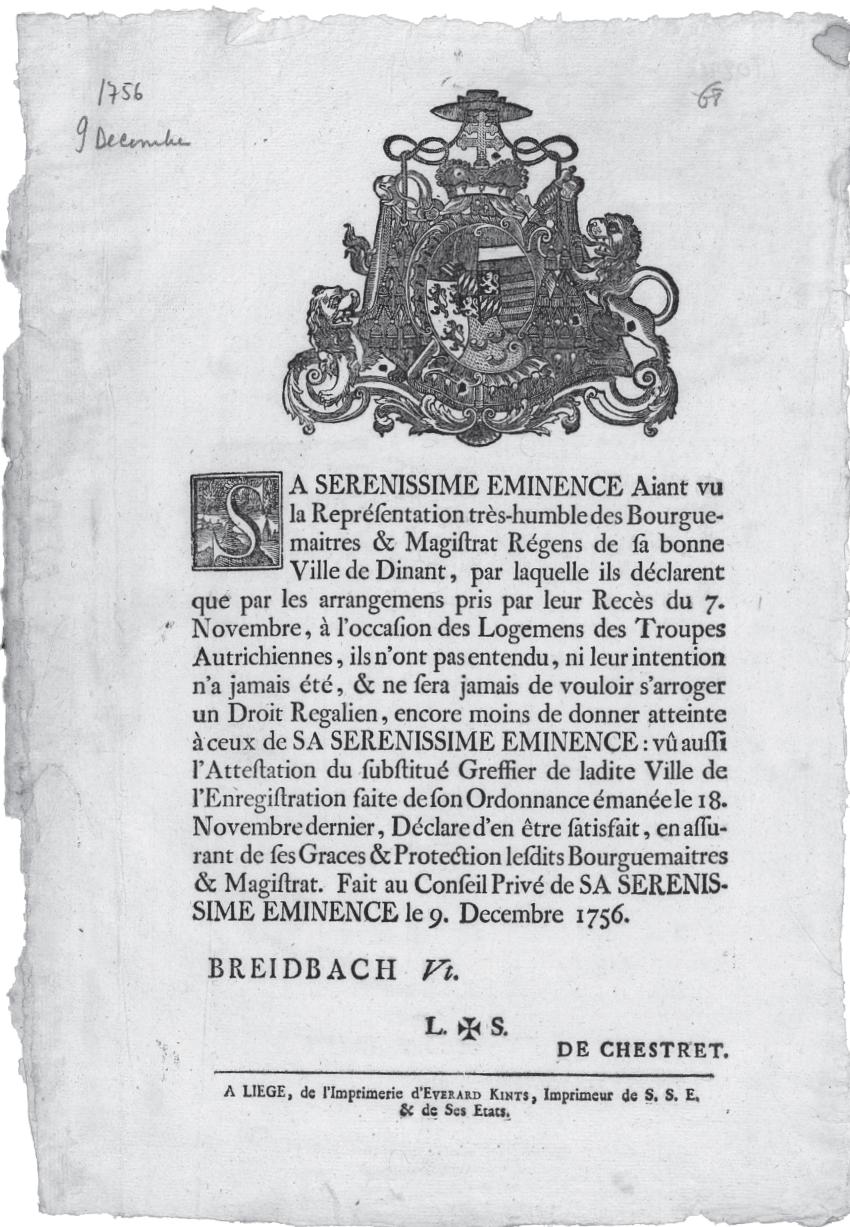


Fig. 2 – *Ordonnance de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 9 décembre 1756.*
Liège, Université de Liège, placards.
© Donum, Liège (cliché 0027).

Par ailleurs, l'Autriche, confrontée à la dure réalité de la guerre – elle était en contact direct avec l'ennemi – n'avait pas non plus tardé à réagir. Dès le 25 octobre, Cobenzl²⁰ avait adressé au comte de Horion²¹ les réquisitions usuelles pour obtenir la permission de faire transiter par la principauté un contingent de troupes impériales à destination de l'Allemagne²². L'autorisation fut délivrée sans la moindre difficulté. La colonne se mit en marche à la mi-novembre et fit étape à Dinant²³ en territoire liégeois. La venue de soldats dans la bonne ville fut très mal ressentie par la population. Leur présence était synonyme de logements, de réquisitions, de frais et de charges supplémentaires. Aussi les Dinantais ne montrèrent-ils aucun enthousiasme à l'idée de subir cet écrasant fardeau. Devant le peu d'empressement, d'ailleurs bien compréhensible, manifesté par leurs concitoyens et l'urgente nécessité de répondre aux réquisitions des militaires, le Magistrat dut se résoudre à user de son autorité principale pour les contraindre à s'exécuter. Malheureusement en agissant de la sorte, les édiles outrepassaient largement leurs droits et empiétaient sérieusement sur les prérogatives du prince-évêque. Cette conduite leur valut un cuisant camouflet, le cardinal de Bavière cassant purement et simplement l'ordonnance portée par le Magistrat (fig. 2). Néanmoins, le prélat, afin de prévenir le retour de pareils incidents, décida le 11 décembre 1756 de promulguer un mandement enjoignant à tous ses sujets, et à ceux de Dinant en particulier, de cesser de recourir à des subterfuges pour s'exempter de logements de troupes. Assurément, cet épisode n'augurait rien de bon pour l'avenir²⁴.

²⁰ Sur Charles-Philippe comte de Cobenzl (Laybach, 1712-Bruxelles, 1770), diplomate au service de l'Autriche, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens (1753), cf. *BNB*, 4, Bruxelles, 1873, col. 203-212, notice de A. WAUTERS ; *NBW*, 2, Bruxelles, 1966, col. 123-132, notice de P. LENDERS ; Ph. MOUREAUX, *Charles de Cobenzl, homme d'État moderne, Étude sur le XVIII^e siècle*, 1, Bruxelles, 1974, p. 171-178.

²¹ Au début de l'année, Jean-Théodore avait envoyé à son premier ministre les pleins pouvoirs pour régler le passage des troupes à travers la principauté. AAE, *Liège*, 50, 14^o, Aubigny à Rouillé, Liège, 31.I.1756, orig. Sur Maximilien-Henri comte de Horion (Heel, 1694-château de Colonster, 1759), chanoine de Saint-Lambert (1710), archidiacre de Campine (1725), grand maître du palais et premier ministre de Jean-Théodore de Bavière (1744), conseiller d'Etat de Charles VII (1744), abbé commendataire de Notre-Dame de Mouzon (1745), grand prévôt de la cathédrale (1748), cf. D. JOZIC, *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)*, *BIAL*, 114, 2010, p. 219³² ; IDEM, *Les premiers pas de Jean-Théodore de Bavière à la tête de la principauté de Liège (1744-1745)*, *BIAL*, 116, 2012, p. 103-104.

²² AEL, *États*, 2759, Cobenzl à Horion, 25.X.1756, orig.

²³ Sur Dinant, bonne ville du pays de Liège, ville de Belgique, sise dans la province de Namur, arrondissement de Dinant, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *Communes de Belgique : dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, Tournai, Waterloo, 1983, 1. *Wallonie*, p. 379-382 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, 2, Bruxelles, 2012, p. 977-991.

²⁴ Le Magistrat, conscient de la gravité de son acte et du bien-fondé de la démarche princière, ne pouvait que s'incliner. Mais au préalable, il tint à dissiper toute équivoque : sa conduite n'avait jamais eu pour but d'attenter aux régaux du souverain mais de s'efforcer de répondre aux besoins d'une

2. MARCHES ET CONTREMARCHES

En vue de s'opposer avec efficacité à l'agression de Frédéric II, François I^{er}²⁵ avait adressé respectivement, en dates des 27 et 30 janvier 1757, à la Diète et au Cercle de Westphalie²⁶ des *réquisitoriales* afin de solliciter des princes et des États de l'Empire le libre passage des armées alliées – impériales et françaises – à travers leurs territoires. La France, de son côté, s'étant engagée en vertu du traité d'alliance conclu récemment avec l'Autriche, à apporter à son alliée aide et secours en cas d'invasion de ses domaines, se trouva par la force des choses contrainte d'entreprendre les mêmes démarches²⁷. Une fois de plus, la principauté de Liège allait, sous la pression des événements internationaux, être propulsée à l'avant-plan de la scène politique.

À l'approche de l'ouverture de la nouvelle campagne, le cardinal de Bernis²⁸ ordonna à son ministre à Munich, le chevalier de Folard²⁹, de

situation exceptionnelle. AEL, CP, 2759, Cobenzl à Horion, Bruxelles, 25 octobre 1756, orig. ; *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de liège de 1684 à 1794*, Bruxelles, 1851, p. 265, 18.XI., 11.XII.1756 ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, col. 570, 9.XII.1756 ; D. D. BROUWERS, *Cartulaire de la commune de Dinant*, 7, Namur, 1907, n° 910, 911, 18.XI., 11.XII.1756.

²⁵ Sur François I^{er} (Nancy, 1708-Innsbruck, 1765), époux de Marie-Thérèse (1736), empereur du Saint-Empire romain (1745), ADB, 7, Leipzig, 1878, p. 278-285, notice de A. von ARNETH ; NDB, 7, Berlin, 1961, p. 358, notice de H. BENEDIKT ; DBF, 14, Paris, 1976, col. 1021-1024, notice de Th. de MOREMBERT.

²⁶ AAÉ, *Liège*, 51, 61r°, Rouillé à Aubigny, Versailles, 7.II.1757, min. ; *suppt*, 9, 346r°-v°, Podewills et Finkenstein à Horion, Berlin, 2.III.1757, copie ; 346v°-347r°, Horion à Podewills et Finkenstein, s.l.n.d., copie ; *Bavière*, 136, 76r°-v°, Buat à Rouillé, Munich, 20.V.1757, orig. ; 84v°-85r°, Rouillé à Buat, Versailles, 26.V.1757, min. ; *Gazette de Liège*, n° 28, samedi, 5.III.1757, p. 4. Sur le Cercle de Westphalie (1500-1806) dont le directoire était composé des ducs de Clèves et de Juliers ainsi que de l'évêque de Munster et sur la Diète générale de l'Empire (1485-1806) dont le siège se trouvait à Ratisbonne depuis 1663, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 1, Bruxelles, 2012, p. 75-85, 86-95.

²⁷ AEL, CP, 2654, *États*, 2703, 3107, 3300, Marie-Thérèse à Jean-Théodore, Vienne, 27.I.1757, copie, traduction ; 3300, François I^{er} au Cercle de Westphalie, Vienne, 30.I.1757, copie ; Hinckel au Cercle de Westphalie, Cologne, 1.III.1757, traduction, copie ; Bossart au Conseil privé, Cologne, 1.III.1757, traduction, copie ; 3300, 3302, 5r°-6r°, Louis XV à Jean-Théodore, Versailles, 2.III.1757, copies ; S. BORMANS, *Inventaire et répertoires de diverses séries du Conseil privé*, Liège, s.d. , p. 16 ; A. SOREL, *Recueil..., 1, Autriche*, p. 385 ; B. AUERBACH, *La France...*, p. 353, 361-362.

²⁸ Sur François-Joachim de Bernis (Saint-Marcel d'Ardèche, 1715-Rome, 1794), diplomate, homme de lettres, ambassadeur à Venise (1752-1755), ministre d'État (1757), ministre des Affaires étrangères (1757-1758), cardinal (1758), chargé d'affaires auprès du Saint-Siège (1769-1791), cf. DBF, 6, Paris, 1954, col. 123-126, notice de J.-Ch. ROMAN D'AMAT ; A. de MAUREPAS, A. BOULANT, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières 1715-1789*, Paris, 1996, p. 150-155. Le cardinal de Bavière adressa au nouveau ministre ses plus vives félicitations. AAÉ, *Liège*, 51, 307r°-v°, Ismaning, 16.VII.1757, orig.

²⁹ Sur Hubert chevalier de Folard (Avignon, 1709-Saint-Germain en Laye, 1802), diplomate, ministre plénipotentiaire du roi de France auprès de l'électeur de Bavière (1755-1776), cf. DBF, 14, Paris, 1979, col. 227-228, notice de F. MAROIS ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbrück, prince-évêque de Liège, à Claude-Étienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778)*, Liège, 1977, p. 269⁴.

notifier à Jean-Théodore de Bavière la venue prochaine dans la principauté de Liège de détachements français et de le prier de faciliter au maximum le service du roi. Le prélat promit au résident non seulement de concourir aux vues de son maître mais Velbruck³⁰ l'assura également qu'il pouvait *compter que les troupes du roy ne trouveroient point de différence entre le païs de Liege et les provinces de Sa Majesté*. Dans le même temps, dans la capitale mosane, Durand d'Aubigny³¹ adressait au Conseil privé un mémoire pour l'informer de ces mouvements³².

La nouvelle de ces préparatifs militaires, jointe à l'annonce de ces futurs mouvements, provoqua une vive effervescence au sein de la Cité. D'une part, le Magistrat décréta toute une série de mesures destinées à préserver la sécurité de ses administrés – contrôle des étrangers, expulsion des gens sans aveux (vagabonds, mendiants, déserteurs), interdiction du port d'armes, défense de circuler sans lanterne après le couvre-feu,

³⁰ Sur François-Charles de Velbruck (château de Garath, 1719-château d'Hex, 1784), chanoine de Saint-Lambert (1735), conseiller privé (1746), chanoine *a latere* (1754), archidiacre de Hesbaye (1756), chanoine de Munster (1757), grand maître du palais et premier ministre de Jean-Théodore de Bavière (1759-1763), abbé commendataire de Cheminon (1765) et prince-évêque de Liège (1772-1784), cf. *BNB*, 26, 1935-1936, col. 523-531, notice de G. de FROIDCOURT ; *Le Siècle des Lumières...*, p.56-57, n° 34. Velbruck était particulièrement apprécié à la fois par le ministre des Affaires étrangères qui avait une totale confiance en lui et par le résident de France à Munich qui avait recommandé à Aubigny de s'adresser *directement et uniquement à lui lorsque le secret doit être gardé*. AAÉ, *Bavière*, 135, 4r°, 14v°, 24v°, Buat à Rouillé, Munich, 5, 22, 29.I.1757, originaux ; 21r°, Rouillé à Buat, Versailles, min.

³¹ Sur Jacques-Abraham Durand d'Aubigny (Beaune, 1707-Montmain, 1776), avocat, diplomate tour à tour chargé d'affaires du roi de France auprès du roi de Pologne (1746-1752) et résident auprès du prince-évêque de Liège (1752-1759), cf. *DBF*, 12, Paris, 1970, col. 683-685, notice de J.-Ch. ROMAN D'AMAT ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 246³⁰⁷.

³² AAÉ, *Bavière*, 135, 37r°-v°, 53r°-v°, Rouillé à Buat, Buat à Rouillé, Versailles, Munich, 7, 19.II.1757, min., orig. ; AEL, *États*, 3300, 3302, 3r°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 26.II.1757, orig., copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 241r°-v°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 26.II.1757, copie ; B. AUERBACH, *La France...*, p. 362 ; D. JOZIC, *Liège sous la croise d'un Wittelsbach...*, 3, p. 709. L'affirmation de Velbruck n'était nullement exagérée. A l'annonce de ces mouvements, la Régence ordonna non seulement de réprimer sévèrement les activités des enrôleurs au service des armées étrangères mais aussi de faire réparer les routes et les chemins que ces troupes allaient emprunter. Si les autorités liégeoises se montrèrent plus qu'empressées à accéder aux demandes du roi, il n'en fut pas de même pour les requêtes de l'Autriche. Lorsque le gouvernement général des Pays-Bas sollicita les 8 et 9 mars l'autorisation de faire transiter des détachements par la principauté, le Conseil privé – reflet peut-être de la détérioration des relations bruxello-liégeoises – déclara ne vouloir rien accorder avant d'avoir reçu les *réquisitoriales* accoutumées. Cette attitude devait se répéter par la suite. AEL, *États*, 3300, ordonnance de Jean-Théodore, Liège, 28.II.1757, imprimé ; rescrit de Jean-Théodore au Conseil privé, Munich, 5.III.1757, orig. ; Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 8, 9.III.1757, originaux ; mémoire de Crumpipen au Conseil privé, Bruxelles, 8.III.1757, orig. ; recès du Chapitre, 11.III.1757, copie ; Chestret à Grosberg, Liège, 12, 14.III.1757, analyses ; dépêche du Conseil privé, [Liège], 21.III.1757, min. ; 3302, 80v°, 123r°-124r°, Grosberg à Chestret, Bruxelles, 15, 18.III.1757, copies ; 81r°-82r°, Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 15.III.1757, copie ; *Cath., sec., c.c.*, 81, 246r°, 11.III.1757 ; *Liste chronologique...*, p. 267, 24.II.1757 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1676, Liège, 24.II.1757 ; S. CARNOT, o. c., p. 70.

organisation de patrouilles – et à assurer leur ravitaillement³³. D'autre part, les fournisseurs aux armées, *les accapareurs*, refaisaient une fois encore surface et les rumeurs les plus fantaisistes circulaient à nouveau. Ainsi, l'avis d'achats massifs de grains pour le compte du roi de Prusse. Cette situation, alliée aux bruits de guerre, entraîna une brusque hausse du prix du blé et du fourrage et fit ressurgir parmi la population la hantise d'une disette³⁴, d'autant que *la rigueur de l'hivers* avait porté un préjudice considérable aux campagnes ensemencées. Si Aubigny se félicita des bonnes dispositions des dirigeants liégeois, il ne pouvait néanmoins que se plaindre de la conduite des monopoleurs contre lesquels il était totalement impuissant, vu que *plusieurs membres de la Régence et des Etats* [avaient partie liée] avec eux³⁵.

Au début du mois de mars, les principales instances de la principauté, le Chapitre, les trois ordres du pays et le Conseil privé, se réunirent pour délibérer sur la conduite à adopter face aux événements. Après de longues discussions, il fut décidé le 8 mars que les États prendraient en charge la livraison des fourrages et des rations mais en aucun cas de la viande. Cette décision, prise d'ailleurs contre l'avis du comte de Horion, irrita vivement le résident français³⁶. Heureusement, en fin politique, le roi se désista de cette prétention au grand dam d'Aubigny. Fort marri de l'aventure, le diplomate,

³³ AÉL, *Cath.*, sec., c.c., 81, 239v°, 25.II.1757 ; *Liste chronologique...*, p. 265, 266, 267, 10, 28.I., 5, 16.II.1757 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1668, 1669, 1670, 1674, 1675, Liège, 10, 28.I., 5, 16.II.1757.

³⁴ [...] prevoīans que les danrées dont les prix augmenteront naturellement à l'occasion du cantonnement des troupes de Sa Majesté tres chretienne dans ce païs. Cette constatation amena le Conseil privé et les États à adresser à la cour de France des représentations afin d'obtenir une augmentation du prix des rations. AÉL, *États*, 942, 189r°, 16.III.1757.

³⁵ AAÉ, *Liège*, 51, 42v°-43r°, 64v°-65r°, 66v°-67r°, Aubigny à Rouillé, Liège, 2, 12.II.1757, originaux. Parmi ces monopoleurs figurait entre autres le banquier de Hayme de Bomal ainsi qu'en témoigne Cressener : [...] on m'a dit hier que Monsieur de Hayme avoit fait des achats considerables de foin et d'avoine. Je tacherai de savoir la vérité. PRO, SP, 81/128, Cressener à Holderness, Cologne, 23.XII.1757, orig.

³⁶ Les lettres de Jean-Théodore autorisant le passage des troupes françaises par la principauté étaient parvenues à Liège le 11 mars. PRO, SP, 81/129, Cressener à Holderness, Cologne, 3.III.1757, orig. ; AÉL, *Cath.*, sec., c.c., 81, 241r°-v°, 2.III.1757 ; *États*, 3300, recès capitulaire, 2.III.1757, copie ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 4.III.1757, orig. ; mémoire de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 4.III.1757, orig. ; assemblées spéciales du Conseil privé, 6, 8.III.1757 ; recès des États, 7, 8.III.1757, copies ; Conseil privé à Gillot de Vireux, [Liège], 9.III.1757, min. ; Conseil privé à Gillot de Vireux, à Aubigny, [Liège], 10.III.1757, minutes ; 3302, 7r°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 4.III.1757, copie ; 8r°-14r°, mémoire de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 4.III.1757, copie ; 17r°-19r°, 29r°-30r°, Jointes du Conseil privé, 6, 8.III.1757, copies : 23r°-v°, 26r°-v°, recès des États, 7, 8.III.1757, copies ; *États*, 15, 211r°-219v°, 5, 8, 12, 15.III.1757 ; 374, 221r°-v°, 222r°, 222v°-223r°, 5, 7, 8.III.1757 ; 942, 171v°-172r°, 172v°-173r°, 173r°-v°, 174r°-v°, 189r°-v°, 5, 7, 8, 10, 16.III.1757 ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, Jointes du Conseil privé, 6, 8.III.1757 ; AAÉ, *Liège*, 51, 92r°-v°, 96r°, Aubigny à Bernis, Liège, 10, 12.XII.1757, originaux ; *La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, ou Recueil Historique & Politique sur les matières du tems*, Luxembourg, mars 1757, p. 216-217.

pour prévenir le retour de pareils incidents, suggéra à sa cour d'acheter, moyennant trois ou quatre cents ducats, la complicité de *ceux qui [étaient] chargés d'expédier ou de faire exécuter les ordres de la Régence*³⁷.

Maintenant que la marche et les cantonnements des troupes étaient arrêtés – la principauté devait dans un premier temps assurer la subsistance de dix-huit bataillons – il ne restait plus aux Liégeois qu'à organiser leur accueil³⁸. La Cité, requise de loger dans ses faubourgs un tiers des effectifs³⁹, s'empressa, dans la seconde quinzaine de mars, de veiller à la bonne exécution des préparatifs – répartition des logements, fixation des prix, conditions des livraisons de paille et autres fourrages, etc. – tout comme la Régence d'ailleurs qui publia les avis d'adjudication, rappela certaines interdictions, notamment la défense d'héberger les déserteurs, et porta à la connaissance de la population, tant urbaine que rurale, les accords conclus avec la France relatifs aux réquisitions⁴⁰.

³⁷ AEL, *États*, 3302, 38^{r°-v°}, Van Eyck à Horion, Paris, 12.III.1757, copie ; *États*, 15, 215^{r-v°}, 219^{r°-v°}, Van Eyck à Horion, Paris, 12.III.1757 (extrait), copie ; 15.III.1757 ; 942, 188^{r°-v°}, Van Eyck à Horion, Paris, 12.III.1757 (extrait), copie ; AAÉ, *Liège*, 51, 96^{r°-97v°}, Aubigny à Bernis, Liège, 12.III.1757, orig. Aubigny qui avait tendance à se juger indispensable à Liège – et il paraissait l'être – se donnait de plus en plus d'importance. Il n'hésitait pas à agir en grand personnage, à parler trop volontiers au nom du roi et à prendre des initiatives qui n'étaient pas toujours du goût de ses supérieurs. Cette superbe et cet orgueil démesuré devaient perdre le diplomate. S. CARNOT, *o. c.*, p. 61, 65.

³⁸ De LIEGE, le 9 Mars. *La réquisition, faite pour le passage des Troupes Françoises, ne s'étend jusqu'à présent, que pour un Corps de 28800 hommes d'Infanterie, 1800 de Cavallerie, 600 hommes & 600 chevaux d'artillerie, 200 hommes de Fischer à pied & 300 à cheval & 25 guides, ainsi en tout 32325 hommes, sans comprendre les Travailleurs & les Mineurs. La ration complete se paiera à 12 sols de France ; la portion de 3 quarts de livre de viande & d'une livre 3 quarts de pain à 4 sols. Gazette de Cologne, n° 21, mardi, 15.III.1757, suppt, p. 2.*

³⁹ En fait, 2000 hommes devaient être logés sur Avroy, 1200 sur Sainte-Marguerite et Sainte-Walburge, 800 sur Saint-Léonard et 1000 sur Amerceur. Les 12 bataillons restants furent répartis sur les deux rives de la Meuse. AEL, *Cité*, 24, 22^{v°}, 24^{v°}, 9, 11, 25.IV.1757 ; PRO, SP, 81/129, Cressener à Holderness, Cologne, 17.III.1757, orig.

⁴⁰ AEL, *Cité*, 24, 19^{r°-v°}, 19^{v°}, 19^{v°-20r°}, 22^{v°}, 14, 18, 19.III., 9.IV.1757 ; *États*, 2759, 3300, 3303, 3302, 152^{v°}, ordonnance de Jean-Théodore relative au passage des troupes françaises, Liège, 23.III.1757, imprimé ; 3300, ordonnance du Magistrat de Liège relative au passage des troupes françaises, [Liège], 11.III.1757 ; adjudication des livraisons aux troupes françaises, Liège, 12, 14.III.1757 ; ordonnance pour le logement des troupes françaises, 14.III.1757 ; mémoire de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 14.III.1757, orig. ; réponses du Conseil privé aux mémoires de Gillot de Vireux et d'Aubigny, [Liège], 17.III.1757, minutes. ; recès des États, 17, 21.III.1757, copies ; recès État primaire, 16, 22.III.1757, copies ; recès État noble, État tiers, 16.III.1757, copies ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 17.III.1757, orig. ; ordonnance de Jean-Théodore pour l'observation du cartel, Liège, 22.III.1757, orig., imprimé ; 3302, 48^{r°}, adjudication des livraisons aux troupes françaises, [Liège], 12, 14.III.1757, imprimé ; 86^{r°}, 159^{r°}, recès État primaire, 16, 22.III.1757, copies ; recès État noble, État tiers, 16.III.1757, copies ; 94^{r°}, 132^{r°-133r°}, recès États, 17, 21.III.1757, copies ; 92^{r°}, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 17.III.1757, copie ; *Cath., sec. c.c.*, 81, 250^{v°}, 24.III.1757 ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, exposition des rations, Liège, 12.III.1757, imprimé, mémoire de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 14.III.1757, copie ; AAÉ, *Liège*, 51, 93^{r°-95r°}, ordonnance du Conseil privé relative au passage des troupes françaises, Liège, 10.III.1757, copie ; S. BORMANS, *Table aux registres des recès de la cité de Liège*, Tongres, s.d., p. 169, 14.III.1757 ; *Liste chronologique...*, p. 267 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1678, 1680, 1681-1682, Liège, 14, 22,

À la fin de mars, les troupes fleurdelisées commencèrent à affluer dans la principauté⁴¹. Malgré les précautions prises⁴², ces différents mouvements donnèrent lieu à de multiples plaintes. De nombreux déplacements s'effectuaient dans un désordre indescriptible. Dans certains villages, les exigences des officiers se révélaient plus qu'abusives : au lieu des trois voitures prévues par bataillon, ils n'hésitaient pas à en réclamer quatre fois plus voire même davantage. Dans tout le pays, les troupes ne respectaient pas les emplacements arrêtés pour leur cantonnement et n'hésitaient pas à réquisitionner de force voitures et chevaux⁴³. Heureusement, cette

23.III.1757. Au sujet de l'ordonnance du prince-évêque du 23 mars 1757, relatif au passage des troupes françaises, l'État primaire, après l'avoir agréé, exigea *qu'au futur on n'émane aucun mandement pénal sans l'avis du Chapitre*. Cette résolution fut qualifiée par le Conseil privé de *recès singulier*. AEL, États, 3300, recès État primaire, 24.III.1757, copie ; Cath., sec., c.c., 81, 250v°, 24.III.1757.

⁴¹ Les premiers détachements français arrivèrent dans la capitale liégeoise le 27 mars. AEL, États, 15, 225r°, 24.III.1757 ; États, 3302, 153r°, recès État primaire, 24.III.1757, copie ; Familles, de Crassier, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Liège, 24.III.1757, orig., 906, Jaminet à G. de Crassier, G. de Crassier à la baronne de Hodeige, Liège, s.l., 2, 3.III.1757, orig., min. ; Gazette de Liège, n°s 38, 39, lundi, mercredi 28, 30.III.1757, p. 4 ; n°s 40, 41, vendredi, lundi 1, 4.IV.1757, p. 4 ; Gazette de Cologne, n°s 18, 19, vendredi, mardi, 4, 8.III.1757, p. 3, p. 2-4 ; n°s 21, 22, 24, vendredis, 15, 18, 25.III.1757, suppléments, p. 2, p. 4 ; n°s 25, 27, 31, mardis, 29.III., 5, 19.IV.1757, p. 4, p. 3-4, suppl., p. 2 ; Abrégé chronologique..., p. 124, 27.III.1757 ; A.-J. MATHIEU, Mémoires de M. Sébastien Ydon..., p. 18 ; G. DE BOOM, La collaboration de la France et des Pays-Bas autrichiens pendant la guerre de Sept Ans, RHM, 8, Paris, 1933, p. 405.

⁴² Ainsi, les États avaient décidé de dépêcher leur commissaire général de guerre, le baron de Blisia, auprès du prince de Soubise à Maseyck – il était arrivé à son quartier-général le 26 mars – où sa présence [paraissait] plus nécessaire que tout ailleurs, pour prévenir d'éventuels désordres. Cette résolution satisfit pleinement le généralissime français. Il avait, en effet, exprimé le désir d'avoir à ses côtés un représentant de la principauté pour résoudre les problèmes qui viendraient à se poser. Le plénipotentiaire liégeois était chargé de demander au prince de faire connaître avec précision et à l'avance le nom des localités retenues pour le cantonnement des troupes afin de pouvoir y expédier les approvisionnements nécessaires – l'extrême dénuement des paysans ne permettait pas d'assurer sur place la subsistance des militaires –, ainsi que la date de leur arrivée pour commander dans les délais requis les chevaux et les charriots indispensables au transport des bagages. Dès l'instant où le commissaire se trouvait en possession de ces renseignements, il devait en informer aussitôt le Conseil privé pour lui permettre de prendre les dispositions nécessaires. Enfin, si un cas urgent venait à se présenter, il avait plein pouvoir pour trancher. AEL, États, 3300, rescrit du Conseil privé, [Liège], 25.III.1757, orig. ; Blisia à Chestret, Saint-Trond, 26.III.1757, orig. ; recès des États, 29.III.1757, copie ; mémoire de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 30.III.1757, orig. ; instructions pour Blisia dépêché auprès du prince de Soubise, [Liège], 31.III.1757, copie ; 3302, 183r°, 194v°-195r°, 195r°-v°, recès des États, 29.III.1757, copie ; mémoire de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 30.III.1757, orig. ; instructions pour Blisia dépêché auprès du prince de Soubise, [Liège], 31.III.1757, copie ; 3300, 153r°, 207v°, recès État primaire, 24.III.1757, recès État noble, État tiers, 26.III.1757, copies ; Jointe du 5.IV.1757 ; Cath., sec., c.c., 81, 153r°, 22.IV.1757.

⁴³ Devant l'afflux des plaintes, le prince-évêque décida pour prévenir tous ces désordres de promulguer le 11 avril un mandement enjoignant aux lieutenants-baillis et aux officiers des seigneuries d'aller à la rencontre des troupes pour les conduire à leurs cantonnements respectifs et de veiller à ne point dépasser le quota de charriots arrêtés pour chaque bataillon et chaque escadron. AEL, États, 3300, Conseil privé à Soubise, Liège, 29.III.1757, min. ; Soubise au Conseil privé, Maseyck, 30.III.1757, orig. ; supplique de la ville de Stockem, 30-31.III.1757, orig. ; plaintes des bourgmestres de Fléron et de Micheroux, s.l., 4.IV.1757, orig. ; mandement de Jean-Théodore, Liège, 11.IV.1757, orig., imprimé ; 3302, 257v°, 263r°, recès des États, 15.IV.1757, copie ; ordonnance de Lucé, signée Gillot de Vireux, Liège, 17.IV.1757, copie ; Liste chronologique..., p. 267 ; Placards liégeois, 2, n°s 1681, 1682, Liège, 23.III.1757 ; D. Jozic, Liège sous la croise d'un Wittelsbach..., 3, p. 709.

situation ne devait guère se prolonger ; l'effervescence passée, le tumulte s'apaisa et l'ordre revint. Le calme était à peine rétabli qu'un nouveau problème surgit.

Soucieux de préserver leurs sujets de la plaie du racolage, phénomène endémique particulièrement aigu en période de belligérance, les dirigeants liégeois promulguèrent le 21 avril une ordonnance enjoignant d'arrêter sur le champ tout enrôleur opérant sans une permission expresse du prince-évêque⁴⁴. Cette résolution porta un lourd préjudice à l'activité des sergents recruteurs français. Aussi, Aubigny s'empressa-t-il d'adresser à la Régence de vives représentations. Mais à son grand étonnement, il fut éconduit. En effet, il lui fut répondu que *Monsieur le comte de Horion [n'ayant] jamais parlé ni communiqué le traité dont l'article 6 permettoit l'enrôlement*, il n'était pas possible de donner suite à ses réprimandes. Si la convention de subsides ratifiée en 1753 – elle était d'ailleurs sur le point d'être reconduite⁴⁵ – était devenue un secret de Polichinelle, il n'en restait pas moins vrai que n'ayant jamais été portée à la connaissance des États, elle ne pouvait avoir force de loi. La Régence, pique à l'égard de la politique personnelle de Jean-Théodore, se retranchait derrière la légalité pour justifier son attitude⁴⁶.

Cette rebuffade mortifia grandement le résident français. Pour se disculper aux yeux de sa cour, il en attribua la cause à l'indolence du grand maître dans la conduite des affaires. Alors qu'il avait obtenu du prince-évêque les pleins pouvoirs pour régler les problèmes occasionnés par les passages de troupes, il avait toujours renvoyé les commissaires du roi à la Régence pour traiter de ces questions⁴⁷. La démarche d'Aubigny devait se révéler des plus maladroites car elle lui aliéna définitivement la sympathie

⁴⁴ Dès mars 1757, l'État primaire avait manifesté la volonté de lutter efficacement contre les enrôlements forcés et avait promis afin d'endiguer ce fléau une forte récompense aux dénonciateurs. Par ailleurs, seuls le comte Charles de Horion, le neveu du grand maître, et le baron Charles-Albert de Vierset étaient autorisés à recruter pour la France en vue de la levée des deux régiments, arrêtée par le traité du 15 mai 1753. AEL, *États*, 15, 223v°, 18.III.1757 ; *États*, 3302, 121r°, recès État primaire, 18.III.1757, copie, *Liste chronologique...*, p. 268 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1683, ordonnance du prince-évêque, Liège, 21.IV.1757 ; D. D. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le Pays de Liège au XVIII^e siècle*, BIAL, 35, 1905, p. 88-89 ; M. PONTHIR, *Recruteur à Liège en 1781*, BSRVL, 5, 1958, p. 241 ; IDEM, *Triste fin d'un recruteur (1754-1757)*, BSRVL, 8, 1972, p. 122-127 ; C. QUOILIN, *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)*, AHL, 33, n° 57, 2003, p. 131-132 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 275.

⁴⁵ Sur le renouvellement du traité de subsides du 15 mai 1753, cf. C. QUOILIN, *o. c.*, p. 191-195 ; D. JOZIC, *La principauté de Liège pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) (II)*, BIAL, 126, 2022, p. 311-315.

⁴⁶ AAÉ, *Liège*, 51, 210r°-211v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 14.V.1757, orig. ; *Liste chronologique...*, p. 268 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1683, ordonnance du prince-évêque, Liège, 21.IV.1757 ; D. JOZIC, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach...*, 3, p. 709.

⁴⁷ Voir le document reproduit sous l'annexe 1.

de Horion. En effet, ce dernier lui reprocha à propos des recrutements de s'être adressé à Breidbach⁴⁸ ou au Conseil privé et non à lui et d'avoir grossi aussi démesurément l'incident de l'ordonnance qui en définitive n'avait eu d'autre but que de permettre uniquement les enrôlements pour la France⁴⁹. Quoiqu'il lui reprochât de s'être laissé *aller à concerter les permissions par écrit*, le cardinal de Bernis donna sur le fonds raison à son résident mais cette approbation ne l'empêcha pas de le tancer vertement à cause de son attitude vis-à-vis du favori du cardinal de Bavière. Et de lui intimer de bannir désormais toute animosité à son égard, lui rappelant que le *service du roi ne [devait] jamais souffrir des indispositions particulières que ses ministres [pouvaient] concevoir contre ceux de la cour où ils [résidaient]*⁵⁰.

Tandis que se déroulait cette algarade, le mouvement des armées françaises s'était finalement terminé⁵¹. Maintenant que le gros des troupes avait rejoint ses positions sur le Rhin, il ne restait plus qu'à régler le problème des recrues – fantassins, cavaliers ou dragons – appelées à transiter par la principauté pour rejoindre leurs corps respectifs. À cette fin,

⁴⁸ Sur Charles-Ernest de Breidbach-Bürresheim (Coblence, 1701-Liège, 1771), chanoine de Saint-Lambert (1721), archidiacre d'Ardenne (1729), chanoine de Trèves (1729), grand maréchal de la cour et chancelier de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763), conseiller intime de Charles VII (1744), chanoine *a latere* (1747), grand prévôt de Trèves (1758), prévôt de Saint-Pierre à Louvain et chancelier de l'université (1765), cf. D. JOZIC, *Les premiers pas...*, *BIAL*, 116, 2010, p. 70-72.

⁴⁹ AAÉ, *Liège*, 51, 278r°-284r°, 301r°-304v°, 308r°-309v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 24.VI.1757, Spa, 15., 18.VII.1757, originaux ; AEL, *États*, 3300, rescrit de Jean-Théodore au Conseil privé, 5.III.1757, orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 66.

⁵⁰ Suite à cet incident, Horion avait écrit à Aubigny qu'il continuerait toujours à servir le roi avec zèle et loyauté mais, qu'étant donné sa conduite à son égard, ils n'avaient plus rien à demêler ensemble. Par ailleurs, il avait déclaré au cardinal de Bernis que son résident était un *homme peu propre aux affaires*. AAÉ, *Liège*, 51, 282r°-284v°, Aubigny à Bernis, Liège, 24.VI.1757, orig. ; 305r°-307v°, Horion à Bernis, Liège, 15.VII.1757, orig. ; 326r°-328v°, Bernis à Aubigny, Versailles, 21.VIII.1757, min.

⁵¹ Le passage des troupes françaises s'effectua en deux temps. Un premier mouvement eut lieu du 25 mars au 8 avril (Cité, du 27 mars au 11 avril) et un second se déroula du 11 avril au 30 mai (Cité, du 18 avril au 7 mai). Au cours de ces deux rotations, 64 bataillons d'infanterie, 56 escadrons de cavalerie et 20 de dragons, soit plus de 60.000 hommes transiteront par le territoire liégeois. Ces passages répétés coutèrent 91.342 florins aux États dont 62.175 florins et 7 sols – les deux tiers – furent remboursés par la France. AEL, *États*, 3300, 3302, 10v°, 73r°, 188r°-193r°, 220v°-221v°, mémoires de Gillot de Vireux relatifs au premier et au second mouvements des troupes françaises, Liège, 4.III., 1.IV.1757, orig., copie ; 3302, 308r°-314r°, 362r°-373v°, *Etat general produit par Mr Faver chargé de la liquidation avec ce País*, 18.V., 15.VII.1757, copies, *États*, 942, 174r°-177r°, 206r°-215v°, 279r°-280v°, 14-17.III., 5-6.IV., 9.VIII.1757 ; *Gazette de Liège*, n° 42, 47, 51, 52, mercredi, lundi, mercredi, vendredi 6, 18, 27, 29.IV.1757, p. 4 ; n° 53, 55, lundi, vendredi 2, 6.V.1757, p. 4 ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique des seigneurs bourgmestres de la noble cité de Liège...*, Liège, 1783, p. 126 ; *Liste chronologique...*, p. 268 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1685, ordonnance du prince-évêque, Liège, 5.V.1757 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon...*, p. 15 ; A. BUCHET, *Passage de troupe à Limbourg et Baelen lors de la guerre de Sept Ans*, *Bulletin des archives verviétoises*, 2, Verviers, 1948-1952, p. 505-509. C. QUOILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, p. 200-201.

Gillot de Vireux⁵², un des commissaires de guerre du roi, pria le Conseil privé d'accorder à ces soldats de passage logement et subsistance. Si les autorités liégeoises consentirent à les héberger, elles refusèrent par contre catégoriquement de leur fournir le pain et la viande⁵³. Néanmoins, afin de faciliter le service du roi, elles acceptèrent d'octroyer une allocation compensatoire de 4 sols et 1 liard. Cet accord devint effectif le 5 mai par la publication d'une ordonnance enjoignant aux villes de Saint-Trond⁵⁴, d'Oreye⁵⁵, de Huy⁵⁶ et de Liège, étapes prévues pour les détachements, d'accueillir les soldats de Sa Majesté et de solder avec exactitude leur indemnité journalière⁵⁷.

Tous ces mouvements n'avaient pas été sans accabler ni épuiser grandement le pays et plus particulièrement la Cité. Pour faire face à cette situation, le Magistrat s'empressa de prendre toute une série de dispositions tant sur le plan frumentaire que financier. Pour endiguer la cherté du pain et soulager la misère de la population, il fit non seulement renforcer le contrôle de la circulation des grains et ordonner la visite de certaines maisons et greniers mais il enjoignit également aux boulangers de vendre du seigle à 2 sols *en dessous du prix de la mesure... au muid.*

⁵² Sur Étienne-François-Joseph Gillot de Vireux (Givet, 1701/1702-1765), écuyer, seigneur d'Hargnies et de Vireux-Wallerand, commissaire des guerres à l'*Armée d'Allemagne* (1741), Hainaut (1744), provincial de Hainaut (1746), à l'*Armée de Soubise* (1759), au bas Rhin (1762), provincial de Philippeville (1765), chevalier de Saint-Louis, époux de Marie-Thérèse Gauteux de Hon (1725), cf. *Almanach royal pour l'année 1741, 1744, 1746, 1747, 1749, 1751, 1754, 1756, 1759, 1760, 1762, 1764, 1765*, p. 360, 150, 425, 427, 436, 440, 225, 234, 235, 239, 253, 256, 261 ; *État militaire de France pour l'année 1759, 1760, 1761, 1763, 1764, 1765*, p. 16, 9, 8, 7, 7, 5 ; C.-G. ROLAND, *Notes historiques sur Hargnies, Revue historique ardennaise*, 3, Paris, 1896, p. 163-164 ; J.-A. SÉNEMAUD, P. LAURENT, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Ardennes*, 1, Charleville, 1890, p. 236, 242, 339, 351.

⁵³ *De LIEGE, le 20 Mars. L'arrivée des François dans nos Faubourgs reste fixée au 27 de ce mois. Nous aurons ici 6000 sacs de farines. Nous ne fournirons ni pain, ni viande. Gazette de Cologne*, n° 23, mardi, 23.III.1157, suppt, p. 2.

⁵⁴ Sur Saint-Trond, bonne ville de la principauté de Liège, ville belge sise dans la province de Limbourg, arrondissement de Hasselt, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 4, p. 2766-2769 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 2, p. 1078-1093.

⁵⁵ Sur Oreye, commune de Belgique située dans la province de Liège, arrondissement de Waremme, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 2, p. 1150-1151.

⁵⁶ Sur Huy, bonne ville de la principauté de Liège, ville de Belgique sise dans la province de Liège, chef lieu d'arrondissement, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 1, p. 730-732 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 2, p. 1036-1064.

⁵⁷ AEL, *États*, 3300, 3302, 292v°-293v°, 297r°, 298r°, mémoires de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 26, 29.IV., 4.V.1757, originaux, copies ; recès des *États*, 3.V.1757, copie ; ordonnance du prince-évêque, Liège, 5.V.1757, orig., min. ; 3300, réponse du Conseil privé à Gillot de Vireux, [Liège], 3.V.1757, min. ; *Cité*, 24, 30v°-31v°, AGR, *Ms divers*, 625, ordonnance du prince-évêque, Liège, 5.V.1757, copie, imprimé ; *Placards liégeois*, 2, n° 1685, Liège, 5.V.1757 ; N. ROUCHE, *Le pont de Huy entre 1716 et 1814*, AHL, 15, 1974, p. 157 ; F. STRAVEN, *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, 5, Saint-Trond, 1892, p. 368, 22.III., 12.IV.1757.

En outre, dans l'impossibilité d'assumer d'aussi lourdes charges pécuniaires, il emprunta 6000 florins à la caisse du bras⁵⁸ et, événement exceptionnel, ordonna de réaliser *à meilleur [compte] que faire ce peut les stocks de céréales de la ville*⁵⁹.

Avec la venue de l'été, les Liégeois espéraient quelque répit mais malheureusement ils durent rapidement déchanter ! En effet, le 12 juin, la Régence fut chargée d'organiser le séjour transitoire de six bataillons de milice et dix jours plus tard de fournir à Ruremonde 2000 charrettes pour assurer le transport jusqu'à Wesel⁶⁰ de farines destinées à la subsistance des troupes de couverture. Si la première exigence ne souffrit guère de difficulté – il fut admis de loger le contingent mais non d'accorder le ravitaillement – il n'en fut pas de même de la seconde qui souleva une très vive opposition au point de devoir faire assebler d'urgence les États⁶¹. À l'issue de l'assemblée, tenue le 25 juin, ils furent unanimes pour refuser de donner suite à la réquisition royale et pour adresser dans le même temps de vives représentations à Versailles. En effet, l'épuisement des paysans et des chevaux, dû aux passages précédents, ainsi que les incessants mouvements de troupes en provenance des Pays-Bas et la proximité de la moisson rendaient impossible toute fourniture de charroi supplémentaire⁶².

⁵⁸ J.-L. KUPPER, J.-C. COOLS, *Les impôts sur les boissons à Liège au XVIII^e siècle*, *Bulletin du Crédit communal de Belgique*, Bruxelles, 1972, p. 49-55.

⁵⁹ La Cité s'était tout d'abord efforcée, alléguant de sa qualité de capitale et arguant de son exemption lors de la guerre précédente, de se soustraire à l'ordonnance princière du 5 mai. Sa tentative resta lettre morte suite à l'intransigeance des États, les nécessités du temps présent ne permettant aucun favoritisme. AÉL, *Cité*, 24, 30v°, 31v°, 32r°-33r°, 33v°, 33v°-34r°, 34r°-v°, 49v°, 50r°, 53r°, 9, 13, 16, 20.V., 3, 15.VI.1757 ; *États*, 2940, Grosberg à Chestret, Bruxelles, 2.VI.1757, orig. ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 169, 170, 7, 20.V.1757. Les frais occasionnés à la Cité par les troupes françaises en 1757 s'élèveront finalement à 29.599 florins, 10 sous et 3 liards. AÉL, *Cité*, 24, 107r°-108r°, balance des comptes de la Cité, 17.IX.1757. Le 18 mai 1757, les Français effectuèrent un paiement de 24.346 livres et 4 sols pour la fourniture de 40.577 rations lors du premier mouvement de troupes. AÉL, *États*, 3302, 308r°-314v°, liquidation du 18 mai 1757 ; *États*, 942, 236r°, 25.V.1757.

⁶⁰ Sur Wesel, ville d'Allemagne, située dans le district de Düsseldorf, chef-lieu d'arrondissement, cf. H. RUDOLPH, *Vollständigstes geographisch-topographisch-statistisches Orts-Lexikon von Deutschland*, Leipzig, 1863, col. 982.

⁶¹ AÉL, *États*, 3300, 3302, 323r°-v°, 334v°, mémoires de Gillot de Vireux au Conseil privé, Liège, 12, 20.VI.1757, orig., copie ; Conseil privé à Gillot de Vireux, [Liège], 18.VI.1757, min., copie ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 22.VI.1757, orig., copie ; 3302, 326r°-v°, 335r°, recès des États, 25.VI.1757, copie ; lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 23.VI.1757, orig. ; *États*, 15, 229r°, 23.VI.1757 ; lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 23.VI.1757 ; 942, 242r°, 248r°, 14.VI.1757, 255v°-256r°, lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 23, 25.VI.1757, orig., copie, imprimé.

⁶² AÉL, *États*, 3300, 3302, 337r°-v°, 338r°-v°, assemblée extraordinaire du Conseil privé, 25.VI.1757 ; Conseil privé à Aubigny, Liège, 25.VI.1757, min., copie ; 3300, recès des États, 25.VI.1757 ; *États*, 15, 230v°, 25.VI.1757 ; 942, 248r°, 248v°, 23, 25.VI.1757 ; *Cath.*, sec., c.c., 81, 283v°-284r°, 5.VII.1757 ; *Gazette de Liège*, n° 79, vendredi, 1.VII.1757, p. 4.

Conscient qu'il n'y avait aucun espoir d'amener les Liégeois à revenir sur leur décision, Aubigny, afin de lever cette opposition, proposa de ramener le nombre de chariots à cent mais à condition de pouvoir en disposer pendant un mois. Cette nouvelle requête reçut également une fin de non-recevoir. Le seul moyen pour le diplomate français d'obtenir satisfaction résidait, au dire du Conseil privé, à conclure un accord de gré à gré avec les propriétaires d'attelages ou à signer un contrat avec un entrepreneur. En outre, s'il voulait en cette période de fenaision avoir la moindre chance de succès, il lui fut suggéré d'augmenter singulièrement le prix proposé⁶³.

Aubigny prit fort mal la recommandation. Dans sa réponse, le résident réaffirma l'impossibilité de se départir de cette exigence car l'armée était sur le point de manquer de vivres, pénurie qui risquait grandement d'exposer la principauté à *de cruelles extrémités* s'il n'y était pas immédiatement mis fin. Devant cette menace d'exécution militaire, le Conseil privé se réunit de toute urgence le 9 juillet et décida de confier l'entreprise de charroi à un particulier et de mettre à charge des États le surcroît de la dépense. Les trois ordres du pays, vu l'extrême désarroi des finances publiques, plutôt que d'assumer une telle dépense, prièrent le comte de Horion d'engager Van Eyck⁶⁴ à tout mettre en œuvre pour épargner à la principauté ce nouveau fardeau. Les récriminations du plénipotentiaire liégeois furent très mal accueillies par les départements de la Guerre et des Affaires étrangères, Belle-Isle⁶⁵ et Bernis montrant beaucoup d'aigreur et d'irritation lors de leur audience. Cette situation amena le grand maître à conseiller aux trois ordres du pays de s'efforcer dans les circonstances présentes de donner satisfaction aux demandes de la France. Ceux-ci, persuadés de la pertinence de la remarque, acceptèrent

⁶³ AEL, *États*, 3300, 3302, 339r°-340v°, 341v°-342r°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 4.VII.1757, orig., copie ; assemblée du Conseil privé, 5.VII.1757, min., copie ; 3300, projet de recrît à Van Eyck, [Liège], 11.VII.1757, min. ; *États*, 15, 230v°, 5.VII.1757 ; 374, 224v°-225r°, 11.VII.1757 ; 942, 256v°-257r°, 5, 11.VII.1757.

⁶⁴ Sur Maximilien-Emmanuel Van Eyck (Dinant, 1711-Paris, 1777), comte du Saint-Empire (1756), officier au service d'Espagne (1732-1742), ministre plénipotentiaire de Jean-Théodore de Bavière auprès du roi de France (1744-1760) ainsi que de l'électeur de Bavière (1754-1777) et de l'électeur palatin (1758-1759), cf. D. Jozic, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 174-176.

⁶⁵ Sur Charles-Louis-Auguste de Fouquet, duc de Belle-Isle (Villefranche-de-Rouergue, 1684-Versailles, 1761), maréchal de France (1741), ministre d'État (1756), secrétaire d'État au département de la Guerre du 3 mars 1758 au 21 janvier 1761, date de sa mort, cf. DBF, 5, Paris, 1949, col. 1336-1338, notice de M. PREVOST ; J. VALYNSEELE, *Dictionnaire des maréchaux de France. Du moyen âge à nos jours*, Paris, 1988, p. 76-77 ; A. de MAUREPAS, A. BOULANT, o. c. p. 196-200.

finalement de fournir les voitures réclamées mais à la condition expresse d'être utilisées uniquement pour le trafic intérieur et non pour l'étranger⁶⁶. Une fois encore, la politique d'intimidation, triste apanage des grandes puissances, avait porté ses fruits.

Avec le retour de l'automne, le calme tant espéré par les Liégeois revint. Certes, le pays eut encore à souffrir quelques réquisitions mais elles étaient en règle générale de peu d'importance, d'autant que la Régence continuait, du moins dans les limites du possible, à faire preuve de fermeté n'accordant que le strict nécessaire et encore⁶⁷ ! La dernière demande de conséquence émanea du commissaire général aux armées, Jacques de Luc⁶⁸. Il réclamait aux États de donner aux officiers de retour en France – blessés ou chargés de combler les vides de leur régiment – le gîte et le couvert. Ici aussi, les trois corps du pays refusèrent catégoriquement de se prêter à cette exigence non seulement en raison de l'importance des quantités à fournir et des modalités de livraison mais surtout à cause de la rareté et de la cherté des denrées. Néanmoins, preuve de leur bonne volonté, ils firent publier le 10 novembre une ordonnance réglementant sévèrement le prix des vivres ainsi que les fournitures destinées aux officiers du roi, sanctionnant d'une lourde amende les aubergistes indélicats. Ces résolutions satisfirent pleinement le surintendant général⁶⁹.

⁶⁶ L'assemblée du Conseil privé fut convoquée à la demande du Chapitre. AEL, *États*, 3300, 3302, 343v°-344v°, 355v°-356r°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 5.VII.1757, orig., copie ; recès État noble, État tiers, 11.VII.1757, copies ; 3300, assemblée du Conseil privé, 9.VII.1757 ; 3302, 345r°, 356r°, 357r°-v°, 358r°, recès du Chapitre, 8.VII.1757, copie ; Horion à Brocal, Colonster, 3, 10.VIII.1757, originaux ; Brocal à Horion, Liège, 9.VIII.1757, min. ; *États*, 15, 231r°-v°, 8.VII.1757 ; 374, 224v°-225r°, 11.VII.1757 ; 942, 251r°, 256v°-257r°, 9, 11.VII.1757 ; *Cath.*, sec., c.c., 81, 286v°, 8.VII.1757 ; AAEL, *Liège*, 51, 285r°-v°, Aubigny à Bernis, Liège, 24.VIII.1757, orig.

⁶⁷ AEL, *États*, 3300, 3302, 464r°-v°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 17.X.1757, orig., copie ; mandement du prince-évêque à la ville de Stockem, [Liège], 18.X.1757, copie ; 3300, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 2.XI.1757, orig.

⁶⁸ Sur Jacques Pineau de Lucé (Le Tallud, 1709-château de Grand-Lucé, 1764), conseiller au Parlement de Paris (1730), maître des requêtes (1737), président du Grand Conseil (1739), intendant de Tours (1743-1745), de Hainaut (1745-1752), d'Alsace (1752) et conseiller d'État (1761), cf. F. BLUCHE, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, 1960, p. 348 ; M. ANTOINE, o. c., p. 206.

⁶⁹ AEL, *États*, 3300, 3302, 462r°-v°, 477r°-v°, 476r°-v°, 479r°-v°, 481r°-v°, 487r°-489v°, 491r°, 492r°, 493r°-v°, Lucé aux États, Halberstadt, 9.IX., 29.X.1757, copies ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 7.XI.1757, orig., copie ; recès des États, 8.XI.1757, copie ; ordonnance du prince-évêque, [Liège], 10.XI.1757, min., copie ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 19.XI.1757, orig., copie ; recès État noble, État tiers, 22.XI.1757, copie ; recès État primaire, 23.XI.1757, copie ; Lucé aux États, Zell, 10.XII.1757, copie ; 3300, recès des États, 23.XI.1757, copie ; 3302, 463r°-v°, 479v°-480v°, États à Lucé, Liège, 4.X., 8.XI.1757, minutes ; *États*, 15, 245r°, 23.XI.1757 ; 374, 237v°, 245r°-246r°, 17, 22.XI.1757, 238r°-240v°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 19.XI.1757, copie ; 942, 281v°-282r°, 282r°-283r°, 284r°-v°, 9.XI., 4.X., 8.XI.1757.

Si la situation paraissait vouloir s'annoncer sous de plus favorables auspices pour la principauté – n'avait-elle pas échappé aux affres des quartiers d'hiver – il n'en restait pas moins vrai que l'avenir apparaissait sous un jour particulièrement sombre en cette fin d'année 1757. La paix tant espérée semblait plus que jamais compromise. Les succès de Frédéric II (fig. 3), le 5 novembre à Rossbach⁷⁰ et le 25 décembre à Leuthen⁷¹, avaient réduit à néant les espoirs de la France et de l'Autriche d'une victoire rapide. Au lieu d'une campagne fulgurante, il était de plus en plus évident que l'on s'acheminait vers une guerre longue et ruineuse. Cette évolution de la conjoncture internationale, jointe à un hiver rude et précoce, n'avait pas manquer d'inquiéter grandement les instances principautaires. Soucieuse de prévenir une aggravation de la misère des couches défavorisées et une éventuelle crise frumentaire, la Régence entreprit, dès le début de novembre, de rappeler les principales dispositions de la législation annonnaire et de les proroger ainsi que d'établir un contrôle rigoureux du transport et du commerce des grains⁷². Bref, 1758 s'annonçait des plus moroses.

Au printemps, les belligérants commencèrent à préparer la prochaine campagne. La principauté fut à nouveau victime, pour le plus grand malheur de ses habitants⁷³, de marches et contremarches et en proie aux

⁷⁰ Rossbach, entité de la commune saxonne de Braunsbedra, sise au sud de Halle-sur-Saale où Frédéric II défit les troupes franco-autrichiennes commandées par le prince de Soubise. A. CORVISIER, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, 1988, p. 743-744, notice de A. CORVISIER. Sur cette bataille, cf. E. DZIEMBOWSKI, *o. c.*, p.245-254 ; J.-P. BOIS, *Rossbach 1757. La Prusse devient une puissance militaire*, Paris, 2021.

⁷¹ Leuthen, aujourd'hui Lutynia, localité de Silésie située à l'ouest de Breslau où les Prussiens écrasèrent l'armée impériale commandée par Charles de Lorraine et le maréchal Daun. A. CORVISIER, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, 1988, p. 515-516, notice de A. CORVISIER. Sur cette bataille, cf. E. DZIEMBOWSKI, *o. c.*, p. 254-255.

⁷² AEL, Cité, 24, 133v°-134r°, 134r°-v°, 9, 11.XI.1757 ; *Liste chronologique...,* p. 269 ; Placards liégeois, 2, n°s 1700, 1701, 1703, Liège, 3, 9, 24 XI.1757 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, 3, p. 709-710. Sur les conditions météorologiques et les événements internationaux de la fin de l'année 1757, cf. *Almanach de la cour de S.S.É. Jean-Théodore de Bavière, cardinal, évêque et prince de Liège*, Liège, 1757, n.p. ; E.-J.-F. BARBIER, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou journal de Barbier*, 6 (1754-1757), Paris, 1857, p. 424 ; 7 (1758-1761), Paris, 1857, p. 4 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon...*, p.16 ; L.-F. THOMASSIN, *Mémoire statistique...,* p. 190 ; Th.-A. MANN abbé, *Mémoires sur les grandes gelées...,* p. 73 ; P. MURET, *o. c.*, p. 521, 526-527.

⁷³ [...] *Les troupes qui devoient passé hier ici ne viendrons que dimanche, de sorte que ne sachant s'ils tiendrons aussi bon ordre que l'année passée, je n'osse me risquer d'abandonner ma maison. Nous avons eu hier un régiment (qui est venu à Sainte-Marguerite) de cavalerie, moitier monté, moitier à pied. Il nous en viendra successivement et on n'en peu savoir le nombre. Ceux qui viennent dimanche dans notre quartier, sont, dit-on, 4 bataillons de Mailly. On loge les gens de force ; chez Martel... sont taxées à 26 chevaux. On nous menace d'une garnison de 6000 hommes. Le régiment des Issart*



Fig. 3 – Daniel Chodowiecki, *Portrait du roi de Prusse Frédéric II à cheval*.
Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, cabinet des estampes.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché E029847).

multiples servitudes, inhérentes à sa neutralité perméable. Néanmoins, si les Liégeois continuaient à assurer l'hébergement des contingents toujours plus nombreux, ils n'en persistaient pas moins dans leur refus d'accorder la viande et le pain. Pourtant ces premiers désagréments essuyés par la population n'étaient rien en comparaison de ce qu'elle allait devoir subir par la suite⁷⁴.

doit entrer le premier. AÉL, *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 7.IV.1758, orig. ; *États*, 3304, supplique de Xheneumont, lieutenant-bailli d'Amercœur, s.l.n.d., exhibée le 24.IV.1758, orig. ; recès des *États*, 23.IV.1758, copie ; recès du Conseil privé, 24.IV.1758, copie.

⁷⁴ AÉL, *États*, 3304, 31.III., 6-13.IV.1757 ; mémoires de Trécourt, secrétaire d'Aubigny, Liège, 21.III., 1.IV.1757, originaux ; *Cité*, 24, 166v°-167r°, 31.III.1758 ; *Familles, Sélys-Longchamp*, 2615, de Lacroix au baron de Sélys, Liège, 27.IV.1757, orig. ; AAÉ, *Liège*, 52, 49r°-50v°, Trécourt à Rouillé, Liège, 23.III.1757, orig. ; *Gazette de Liège*, nos 26, 40, vendredi, lundi, 23.III., 3.IV.1757, p. 4 ; *Gazette de Cologne*, nos 26, 33, vendredi, mardi, 31.III., 25.IV.1757, suppt, p. 2 ; S. BORMANS, o. c., p. 173.

Le 15 avril, Jean-Baptiste Kempfer⁷⁵, le ministre de Louis XV auprès du Cercle de Westphalie, fit part à la Régence de la volonté de son maître de voir le pays fournir incontinent 360.000 rations. Non seulement, cette réquisition, pour le moins exorbitante, fut accueillie avec beaucoup de réticence par les dirigeants principautaires mais elle les plongea surtout dans un profond embarras. Malgré leur désir de complaire au roi, il ne leur était guère possible de fournir une quantité aussi considérable de fourrage. Les livraisons accomplies l'année écoulée, jointes aux charges actuelles – les mouvements des troupes françaises ne cessaient de se multiplier – et aux frais occasionnés par le solde des mois romains et du contingent avaient grandement épuisé le pays et totalement obéré les finances publiques. Aussi, répondirent-ils négativement à l'injonction de la cour de Versailles malgré les sollicitations réitérées d'Aubigny. Cette résolution fut aussitôt notifiée au baron de Geyr⁷⁶, le représentant du cardinal de Bavière auprès du Cercle du Bas-Rhin, pour être portée sur-le-champ à la connaissance du directoire wespahlien⁷⁷.

Le résident français ne désarma pas pour autant. Il y allait d'ailleurs de sa réputation et de sa crédibilité : ne s'était-il pas engagé à vaincre l'obstination des Liégeois ? Afin de gagner les États à sa cause, il leur fit miroiter, dans le cas de l'acceptation d'une livraison rapide, la possibilité d'une augmentation sensible du prix des rations. Non seulement, cette proposition laissa les trois ordres du pays impassibles mais elle les détermina à requérir Van Eyck d'adresser de nouveau au roi de vives représentations en vue d'être dispensé de cette lourde réquisition. Cette démarche irrita profondément Aubigny. Pour lui, il ne faisait pas de doute qu'il s'agissait là d'une nouvelle preuve de la versatilité et de la mauvaise

⁷⁵ Sur Jean-Baptiste Kempfer von Plobsheim (Strasbourg, 1712-1789), jurisconsulte, commissaire des guerres (1741), ministre du roi de France auprès du cercle de Westphalie (1757-1775), ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Mayence (1757-1767), cf. F. HAUSMANN, *Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden* (1648), 2, Zurich, 1950, p. 115, 123 ; G. LIVET, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, États allemands*, 28-1, L'électorat de Mayence, Paris, 1962, p. 169¹.

⁷⁶ Sur Maximilien-Henri baron de Geyr zu Schwerpeburg (Cologne, 1712-1789), chanoine de Saint-Lambert (1735), abbé de Visé (1745), chanoine de Cologne (1747) recteur de l'université de Cologne (1773-1776), cf. D. JOZIC, *La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763) (II)*, BIAL, 126, 2022, p. 280²¹.

⁷⁷ AEL, *États*, 3304, réquisitoire du roi de France à la Régence, Cologne, 15.IV.1758, orig. ; Geyr au prince-évêque, Cologne, 17.IV.1758, orig. ; recès des États, 20.IV.1758, copie ; rescrit de Jean-Théodore à Geyr, Liège, 22.IV.1758, copie ; mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 26, 28.IV.1758, originaux ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, Liège, 27.IV.1758, min. ; *États*, 15, 275v°-276r°, 277v°, 29.IV.1758 ; 375, 10r°, 8.V.1758 ; 943, 33r°, 27.IV.1758 ; AAE, *Liège*, 52, 77r°-79v°, 87v°-88r°, Aubigny à Bernis, Liège, 20, 30.IV.1758, orig. Geyr s'exécuta le 9 mai. AEvL, *Documenta politica*, H VI 22, pro memoria de Geyr, Cologne, 9.V.1758, min.

foi des Liégeois. En effet, à ses yeux, il était évident que le pays était plus qu'à même de fournir les fourrages réclamés. Et d'insister auprès de ses supérieurs ne de pas se départir de leurs prétentions et de continuer à faire preuve de fermeté⁷⁸.

Cette fin de non-recevoir surprit grandement Louis XV et provoqua une fâcheuse impression dans les milieux proches du souverain. Pourtant, le monarque ne voulait voir dans cette réaction que la manifestation d'une saute d'humeur voire même encore l'expression d'un simple malentendu, d'ailleurs aisément dissipée, de sorte qu'il ne perdait pas l'espoir d'arriver sous peu à un accommodement. En tout cas, cette sollicitude ne l'empêcha pas d'assortir ses propos d'une menace. En effet, dans l'éventualité d'un nouveau refus, la parole serait cette fois laissée non plus aux diplomates mais bien aux militaires. Pour sa part, Van Eyck ne put que confirmer la mauvaise humeur du monarque et de son entourage ainsi que l'impérative nécessité pour l'armée de pouvoir compter sur ces approvisionnements et l'inopportunité de toutes démarches ultérieures⁷⁹.

Cet échec mortifia profondément Aubigny car il lui attira les foudres du cardinal de Bernis⁸⁰. Soucieux de rentrer en grâce auprès du ministre, il se fit plus pressant, n'hésitant pas à hausser le ton. Dans un nouveau mémoire remis au Conseil privé le 23 mai, il ne se contenta plus de réclamer la livraison sur le champ des 360.000 rations mais il poussa l'audace jusqu'à récuser les allégations avancées par les dirigeants liégeois pour justifier leur impossibilité de satisfaire la demande du roi et même menacer le pays d'exécution. Ce langage porta ses fruits. Non seulement, le comte de Horion assura au résident qu'il n'était *nul besoin* [d'en] *venir aux extrémités* pour répondre aux désiderata de son maître mais les États, fortement impressionnés par ce changement d'attitude, acceptèrent cinq jours plus tard, il est vrai, suite aux pressions exercées

⁷⁸ AEL, *États*, 3308, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 10.V.1758, orig. ; recès des États, 16.V.1758, copie ; rescrit à Van Eyck, [Liège], 16.V.1758, copie ; *États*, 15, 283v°, 16.V.1758 ; 375, 14r°-v°, 16r°, 16v°, 14, 15, 16.V.1758 ; 943, 36r°-37v°, 28.V.1758 ; AAÉ, *Liège*, 52, 94r°-95r°, Aubigny à Bernis, Liège, 16.V.1758, orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 79.

⁷⁹ AAÉ, *Liège*, 52, 98r°-v°, Bernis à Aubigny, Versailles, 20.V.1758, min. ; AEL, *États*, 3308, Van Eyck à Chestret, Paris, 22.V.1758, copie.

⁸⁰ L'attitude des dirigeants liégeois fut mal ressentie par le département des Affaires étrangères qui ne manqua pas d'en imputer la faute à Aubigny. A preuve, cette remarque acerbe du ministre des Affaires étrangères : *Je ne vous dissimulerai point, Monsieur, que nous avons été très étonnés du peu de crédit que vous avez eu auprez de la Régence dans cette circonstance et, comme il n'est que trop évident que votre mésintelligence soit avec le comte de Horion, soit avec le commissaire des guerres a eu une influence principale sur le mauvais succès du service du royaume. Sa Majesté vous ordonne d'employer tous vos efforts pour la faire cesser et vous ne pouvez y faire une trop sérieuse attention.* AAÉ, *Liège*, 52, 98v°-99r°, Bernis à Aubigny, Versailles, 20.V.1758, min.

par le grand maître⁸¹, de livrer finalement 240.000 rations sous réserve de certaines conditions. Il ne restait plus maintenant qu'à faire admettre cette diminution par le cabinet de Versailles⁸².

Pour augmenter ses chances de succès, la Régence prit la résolution de dépêcher sur le champ à Wesel le baron de Blisia⁸³, le commissaire général de la principauté, auprès du comte de Clermont, le commandant en chef de l'armée du Rhin et de faire agir le comte de Van Eyck à Versailles. Celui-ci devait tout d'abord s'efforcer d'obtenir du roi, vu l'immense détresse des campagnes et l'extrême accablement du pays, l'assurance, et c'était là l'essentiel de sa négociation, que le monarque se contenterait de cet ultime effort. En effet, les Liégeois redoutaient grandement que les autres puissances belligérantes ne vinssent à leur tour, à l'image de la France, réclamer des subsistances. D'autre part, il devait également, vu le renchérissement du prix des denrées et l'endettement considérable des États⁸⁴, essayer d'amener le ministre de la Guerre de revoir à la hausse le tarif des indemnités et d'accorder le paiement comptant des premières livraisons. Par ailleurs, il lui était enjoint de faire valoir tous les avantages qui résulteraient pour les mouvements de troupes, de se rendre à Ruremonde⁸⁵ (fig. 4) au départ de Louvain⁸⁶

⁸¹ Aubigny avait demandé au grand maître d'user de son influence auprès du Chapitre pour engager l'assemblée à fournir les rations. Non seulement, Horion avait accepté de donner suite à la requête du résident mais il avait aussi incité son frère – il était le chef de l'État noble – à assister malgré son incommodité à l'assemblée des États où les esprits étaient en cette fin de mois de juin fort prévenus contre la France. Les Rougrave s'étaient aussi en la circonstance montrés de fidèles partisans du roi. AAÉ, *Liège*, 52, 108r°, 110r°, 113r°-114r°, Aubigny à Horion, Liège, 24.V.1758, copie ; Horion à Aubigny, Colonster, 25.V.1758, copie ; Aubigny à Bernis, Liège, 28.V.1758, orig.

⁸² AEL, *États*, 3308, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 23.V.1758, orig. ; recès État primaire, État noble, État tiers, 28.V.1758, copies ; Jointe du Conseil privé, 29.V.1758, min. ; *États*, 15, 284r°-v°, 285r°-286r°, 27, 28.V.1758 ; 375, 17r°-v°, 28.V.1758 ; 943, 36r°-37r°, 37v°-38r°, 28.V., 20.VI.1758 ; CP, 81, 29.V.1758 ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 23.V.1758, copie ; recès État noble, État tiers, 28.V.1758, copies ; AAÉ, *Liège*, 52, 101r°-v°, 102r°, 111v°-112r°, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 23.V.1758, copie ; Horion à Aubigny, Colonster, 23.V.1758, copie ; Aubigny à Bernis, Liège, 28.V.1758, orig. Jean-Théodore devait également recommander aux États d'accepter de livrer les rations. AAÉ, *Liège*, 52, 126r°, Jean-Théodore à Aubigny, Ismaning, 15.VI.1758, copie.

⁸³ Sur Ernest-Ferdinand baron van der Heyden a Blisia (Liège, 1696-château de Grâce, 1772), seigneur de Grâce-Berleur, grand bailli du Rivage (1724), commissaire général de guerre de la principauté de Liège (1737), conseiller privé (1747), cf. D. Jozic, *Liège entre guerre et paix...*, p. 64⁴.

⁸⁴ Le 1^{er} juin 1758, les États autorisèrent leurs députés à emprunter au taux de 3 % les sommes nécessaires pour faire face à la livraison des rations et au paiement du contingent. AEL, *États*, 16, n.f., 1.VI.1758 ; 943, 38r°-v°, 22.VI.1758, 39r°-v°, liste des souscripteurs, 1.VII.1758 ; 3305, 251r°-252r°, liste des souscripteurs, 1.VII.1758.

⁸⁵ Sur Ruremonde (Roermond), ville des Pays-Bas dans la province de Limbourg, cf. A.-A. BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique*, 5, Q-S, Paris, 1768, p. 185.

⁸⁶ Sur Louvain, ville belge située dans la province du Brabant flamand, chef-lieu d'arrondissement, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 3, p. 2296-2301.

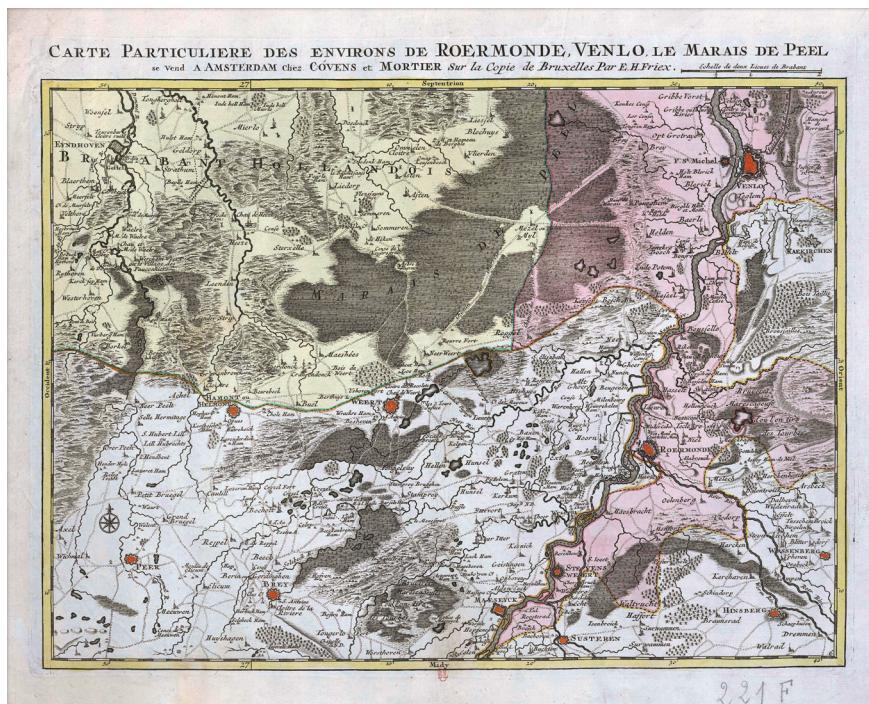


Fig. 4 – Eugène-Henri-Henri Friex, *Carte particulière des environs de Roermonde, Venlo, Le Marais de Peel.*
Liège, Université de Liège, cartes et plans.
© Donum, Liège (cliché 00221F).

via Diest⁸⁷ et non plus Saint-Trond⁸⁸, cet itinéraire étant nettement plus court et par conséquent moins frayeux. Enfin, et ce point était crucial, il devait déclarer formellement que toutes les demandes ultérieures de rations seraient systématiquement rejetées, à moins de pouvoir les tirer des 240.000 déjà accordées.

⁸⁷ Sur Diest, ville de Belgique sise dans la province du Brabant flamand, arrondissement de Louvain, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 3, p. 1918-1921.

⁸⁸ Cet itinéraire, déjà proposé à diverses reprises, avait été finalement accepté par le prince de Clermont le 17 mai 1758. Mais, si les troupes du roi l'utilisaient pour rentrer en France, il n'en était pas de même lors de leurs mouvements vers l'Allemagne. AEL, *États*, 3308, recès des États, 2.I.1758, copie ; Conseil privé au prince de Clermont, [Liège], 9.V.1758, copie ; prince de Clermont au Conseil privé, Wesel, 17.V.1758, orig. ; *Placards liégeois*, 2, n° 1716, Liège, 20.V.1758.

Blisia tint à peu près le même langage au comte de Clermont⁸⁹. Ces décisions arrêtées, la Régence en informa aussitôt Jean-Théodore pour le prier de bien vouloir user de toute son influence auprès de Louis XV et de son généralissime pour les faire aboutir⁹⁰.

L'annonce de ces réquisitions plus qu'excessives – les rendages furent affichés le 3 juin – plongea les Liégeois dans une profonde consternation⁹¹, d'autant que les mouvements de troupes ne cessaient de s'amplifier au point que la Cité se vit une fois de plus contrainte de les accueillir. Ce nouvel hébergement provoqua l'ire des citadins et alla même jusqu'à susciter de violentes émeutes dans le faubourg d'Amercœur⁹². Si sur place, l'autorité militaire s'efforça d'atténuer le fardeau de la capitale, il n'en fut pas de même dans les hautes sphères du ministère de la Guerre. En effet, le maréchal de Belle-Isle, bien qu'il eût accepté la proposition des États de ne livrer que les deux tiers des rations réclamées, n'avait nullement l'intention de se départir de ses exigences. En effet, il ne désespérait pas d'amener sous peu la Régence à fournir le reste, tant étaient grands les besoins de fourrage de l'armée⁹³.

Sur ces entrefaites, Van Eyck avait fait connaître au cardinal de Bernis et au maréchal de Belle-Isle les récriminations de sa cour. Si les deux ministres montrèrent leur satisfaction à l'annonce de la fourniture des 240.000 rations, ils furent par contre profondément choqués par l'énoncé des conditions mises à son exécution. À leurs yeux, elles étaient toutes, à l'exception de l'itinéraire de déviation, aussi irréalistes que déplacées.

⁸⁹ Sur Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont (Versailles, 1709-Paris, 1771), prince du sang, commandant en chef de l'armée du Rhin en 1758, cf. *DBF*, 8, Paris, 1959, col. 1491-1493, notice de J.-Ch. ROMAN D'AMAT ; C. VALYNSEELE, *o. c.*, p. 114-115.

⁹⁰ AEL, *États*, 3308, lettres de créance et instructions pour le baron de Blisia dépêché auprès du prince de Clermont à Wesel, Liège, 30.V.1758, min. ; Conseil privé à Van Eyck, Liège, 30.V.1758, *États au prince-évêque*, Liège, 1.VI.1758, copies.

⁹¹ *Le[s] Liégeois qui on toujours étez contre Sa Majestez ou du moins contre les Païs-Bas son bien aujourd'hui contre la France depuis quel les ay obligéz de livrer quantitez de rations pour l'armée du prince de Clermont dont l'on commence de luy lever un régiment à Liege. C'est à cause de ces rations que le[s] Liégeois ne scavent quel party épousé. Quant à moy, je crains qu'il ne devienne prussiens car il y en a déjà une bonne partie.* AGR, SÉG, 1077, 321v°, Boulanger à Cobenzl, Liège, 2.VI.1758, orig.

⁹² *Le faubourg d'Amercœur s'étant révolté pour les logemens, on vient d'envoyer un piquet de la citadelle pour briser les portes des maisons et loger les soldats.* AEL, *Familles*, Crassier, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 10.VI.1758, orig. ; *Cité*, 24, 180r°, 180v°-181r°, 181r°-v°, 5, 6.VI.1758 ; *Gazette de Liège*, n° 126, vendredi, 2.VI.1758, p. 4 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1717, 1718, Liège, 3, 13.VI.1758 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 173, 6.VI.1758 ; D. JOZIC, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach...*, 3, p. 710.

⁹³ AEL, *États*, 3308, ordonnance de Crancé, Liège, 16.VI.1758, copie ; AAÉ, *Liège*, 52, 120r°-v°, Belle-Isle à Bernis, Versailles, 11.VI.1758, orig.

Comment, en effet, avait-on pu imaginer que le roi acceptât dans les circonstances présentes – on se battait sur le Rhin – de renoncer à toutes réquisitions ultérieures ; comment oser, alors que le trésor était épuisé, exiger un paiement comptant des fournitures et réclamer une hausse des indemnités. Il s’agissait là de demandes extravagantes peu propres à rencontrer l’assentiment du souverain⁹⁴.

Cette fin de non-recevoir, jointe au profond abattement du pays – Dubois de Crancé⁹⁵, le commissaire-ordonnateur des armées françaises, venait d’exiger le blocage des rations promises alors que les besoins quotidiens de la principauté pour faire face à ses obligations atteignaient le chiffre astronomique de 180.000 rations –, ainsi qu’au total épuisement de ses finances – les États avaient dû se résoudre à recourir de nouveau à l’emprunt pour subvenir aux frais occasionnés par la soldatesque –, obligea la Régence à surseoir à tous ses engagements aussi bien à l’égard de la France (subsistances) que de l’Empire (contingent et mois romains)⁹⁶. Et cette situation, déjà peu brillante, allait se dégrader davantage sous la pression des événements.

⁹⁴ Avant d’être remise à Van Eyck, la réponse de Bernis fut soumise à l’approbation de Belle-Isle. Le ministre liégeois la fit parvenir au cardinal de Bavière le 21 juin. AEL, *États*, 3308, mémoire de Van Eyck au roi, Paris, 13.VI.1758, copie ; Horion au Conseil privé, Colonster, 13.VI.1758, orig. ; réponse de Belle-Isle au mémoire de Van Eyck, Versailles, 20.VI.1758, copie ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 21.VI.1758, orig. ; AAE, *Liège*, 52, 122r°-125r°, 131r°-134r°, mémoire de Van Eyck à Bernis, Liège, 13.VI.1758, orig. ; Bernis à Van Eyck, [Versailles], 18.VI.1758, min.

⁹⁵ Sur Germain Dubois de Crancé (Châlons-sur-Marne, 1697-Charleville, 1764), écuyer, commissaire-ordonnateur des guerres (1725), intendant de police et finances à l’armée du maréchal de Richelieu (1757), cf. DBF, 11, Paris, 1967, col. 979, notice de J.-Ch. ROMAN D’AMAT ; A. DURY, *Un nouveau grand homme. Dubois-Crancé*, *Revue des deux mondes*, 73, Paris, 1886, p. 628.

⁹⁶ L’assemblée fut convoquée pour le 4 juillet. Dans le même temps, il fut décidé d’établir une conférence secrète pour résoudre avec promptitude toutes les questions relatives aux passages des troupes françaises. AEL, *États*, 3308, mémoire de Crancé au Conseil privé, Liège, 18.VI.1758, orig. ; Jointe du Conseil privé, 22.VI.1758 ; 3330, 1r°, 2r°, 3r°, 5r°, 6r°, recès État primaire, État noble, État tiers, 29, 30.VI., 1.VII.1758, copies ; *États*, 16, n.f., 25, 29.VI., 1.VII.1758 ; 375, 18r°-v°, 19r°-v°, 20r°-v°, 21r°, 20, 25, 30.VI., 1.VII.1758 ; 943, 40v°, 25.VI.1758, lettre convocatoire du prince-évêque, imprimés ; *États*, 16, n.f. ; 375, 22r°-v° ; 943, 37v°-38r°, 38v°, 39r°, 20, 22.VI., 1.VII.1758 ; CP, 81, 22.VI.1758 ; PRO, SP, 81/132, lettres de Liège, 16, 18.VI.1758, copies. Les États pour faire face à ces lourdes charges durent faire un double emprunt. Le premier, d’un montant de 25.000 écus (100.000 florins), fut contracté le 22 juin et le second de 100.000 écus (400.000 florins) le 1^{er} juillet. Le taux d’intérêt s’élevait à 3 %. AEL, *États*, 16, n.f., 22.VI., 1.VII.1758 ; 943, 38v°, 39r°, 22.VI., 1.VII.1758 ; 3303, 251r°-252r°, 1.VII.1758. *De staten hebben hundert duizend Ryscdaalders tegen drie per cent genegocieert ; op ieder mud bien zaleen behasting van twee schellingen voor de geestelyken gelegd worden, en men delibereert wegens het heffen van een schoorsteengelg.* ARA, SG, 6470, Bracconier aux États-généraux, Liège, 25.VII.1758, orig. Sur la cessation des paiements de la principauté de Liège à l’égard de l’Empire, cf. D. Jozic, *La principauté de Liège pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763)* (II), BIAL, 126, 2022, p. 293-295.

3. UN VENT DE PANIQUE : LES HANOVRIENS !

Les débuts de la campagne de 1758 sur le Rhin avaient été des plus désastreux pour la France qui avait été contrainte d'abandonner successivement le Hanovre, le Brunswick, la Hesse et la Westphalie. Cette série de revers avait sérieusement entamé le moral des troupes du comte de Clermont au point qu'une véritable peur panique s'était emparée de ses hommes lors de l'offensive des Anglo-Hanovriens au début du mois de juin. N'ayant plus guère d'espoir de pouvoir encore tenir longtemps, le généralissime avait entamé un mouvement de repli que la défaite de Crefeldt⁹⁷ avait accéléré, dégarnissant de la sorte la ligne de la Meuse. Ces bruits de bataille, joints à la déroute des Français, provoquèrent un véritable affolement dans tout le pays qu'aggrava l'annonce de la prise de Ruremonde par l'ennemi le 28 juin⁹⁸.

Partout, ce n'était que tumulte et anarchie. La capitale n'échappait pas à la règle. Que du contraire ! Elle offrait le spectacle d'un désordre indescriptible ainsi que d'une agitation fiévreuse et inhabituelle. La confusion la plus totale régnait tant parmi les troupes du roi que parmi la population. Civils et militaires s'entremêlaient dans un sauve-qui-peut

⁹⁷ Crefeld, ville d'Allemagne située dans le land de Rhénanie-Westphalie, district de Düsseldorf. Sur cet affrontement qui se déroula le 23 juin 1758 opposant les Hanovriens, commandés par Ferdinand de Brunswick, aux Français du comte de Clermont, cf. E. DZIEMBOWSKI, *o. c.*, p. 293, 300-305.

⁹⁸ AGR, SÉG, 1086, 97v°, Champigny à Cobenzl, Bruxelles, 2.IV.1758, orig. ; BUL, Ms 1045, n° 20, Cressener à Fabry, [Cologne], 4.VI.1758, orig. ; Ms 1140, p. 208 ; PRO, SP, 81/132, extrait d'une lettre de Liège, 16.VI.1758, copie ; AAÉ, *Liège*, 52, 144v°-145r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 24.VI.1758, orig. ; 171r°, 172v°, 174r°-175r°, 178r°-179v°, Aubigny à Bernis, Liège, 29, 30.VI., 1.VII.1758, originaux ; AEL, *États*, 3307, 285r°-v°, 306r°-307r°, 309r°, Constant aux États, Maseyck, 20.VI.1758, orig. ; Constant à Chestret, Maseyck, 28.VI.1758, 17 et 18 heures, orig. ; *Familles, Sélys-Longchamp*, 2615, Lacroix au baron de Sélys, Liège, 24.VI.1758, orig. ; GStAM, *Gesandtschaft Haag*, 1456, Molinari à Cornet, [Bruxelles], 6.VII.1758, orig. ; *Gazette de Liège*, n° 64, lundi, 29.V.1758, p. 4 ; n° 78, 79, 82, vendredi, 30.VI. 1758, lundis, 3, 10.VII.1758, p. 4 ; *Gazette de Cologne*, n° 52, vendredi, 30.VI.1758, suppt, p. 2, 54, vendredi, 7.VII.1758, p. 3 ; *Journal encyclopédique*, 5 I, juillet 1758, p. 167 ; *Mercure historique et politique contenant l'État présent de l'Europe, qui se passe dans toutes les Cours, les Intérêts des Princes, & généralement tout ce qu'il y a de plus curieux pour le mois de juillet 1758*, 145, La Haye, 1754, p. 85-87 ; *La Clef du cabinet des Princes d'Europe...*, août 1758, p. 150-151, septembre 1758, p. 212 ; Ch. H. Ph. von WESTPHALEN, *Geschichte der Feldzüge des Herzogs Ferdinand von Braunschweig-Lüneburg*, 1, Berlin, 1859, p. 583, 608-612 ; R. WADDINGTON, *La guerre de Sept Ans...*, 2, p. 96 ; A. DUSSAUGE, *Études sur la guerre de Sept Ans...*, p. 249-250 ; C. de VILLERMONT, *Le comte de Cobenzl...*, p. 79-80 ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 69, 79-81, 82¹ ; P. MURET, *o. c.*, p. 532-533 ; M. BRAUBACH, *Diplomatie und geistiges Leben im 17. und 18. Jahrhundert*, p. 499 ; N. A. BOOTSMA, *De hertog van Brunswijk 1750-1759*, p. 456 ; G. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires...*, p. 288-290 ; IDEM, *La collaboration de la France et des Pays-Bas autrichiens...*, RHM, 8, 1933, p. 415-416 ; D. JOZIC, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry (1753-1763), 2^e partie*, BSRVL, 17, 2015-2016, p. 110-111.

général⁹⁹. Les autorités, elles aussi, participaient à ce vent de panique. N'avaient-elles pas, dans la crainte de voir la Cité exposée au pillage, exigé d'Aubigny d'être débarrassées sur le champ de toute présence militaire ? Heureusement la prompte détermination du haut commandement français et l'envoi immédiat de renforts se devaient de rassurer rapidement les esprits de sorte qu'il était permis de considérer l'alerte comme terminée le 3 juillet¹⁰⁰.

Cependant, les Liégeois n'étaient pas pour autant au bout de leurs peines. En effet, les Hanovriens, à peine arrivés sur le plat pays, s'étaient mis en quête de pourvoir à leur ravitaillement et leur commandant, le prince Charles-Ferdinand de Brunswick¹⁰¹, avait fait notifier aux autorités sa volonté de les voir faire livrer pour le 1^{er} juillet 200.000 rations sous peine d'exécution. Prévenue de la venue du prince, la Régence décida du principe d'une délégation¹⁰² mais afin de parer au plus pressé, elle

⁹⁹ *L'on et dans Liege dans de peinne et douleur le plus efroiable ; tout le monde accoure ici avec tous leurs effet. Le Francçois qui étoit ici s'en vont tous. Plusieurs Messieurs Liegeois se sont déjà sauvez, craindre d'être pris en otage. Enfin, Monseigneur en et dans de crise sans pareil ; on arette ici tous les battau qui decende avec de marchandises tant de la Meuse que de la rivier d'autre pour chargé le vivres qui étions sy.* AGR, SÉG, 1077, 327^{r°-v°}, Boulanger à Cobenzl, Liège, 30.VI.1758, orig. ; 994, 11r^o, lettre de Liège, 3.VII.1758, copie ; AEL, *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 27.VI.1758, orig. ; BUL, Ms 1045, Cressener à Fabry, n^os 142, 120, [Cologne], 2, 3.VII.1758, originaux ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 80. Les Liégeois ne furent pas les seuls à être pris de panique. En effet, la prise de Ruremonde alarma aussi vivement Cobenzl car cette capitulation ouvrait toute grande la porte à l'invasion des Pays-Bas. AGR, SÉG, 994, 107v^o, Cobenzl à Charles de Lorraine, Bruxelles, 4.VII.1758, orig. ; C. de VILLERMONT, *Le comte de Cobenzl...*, p. 79-80 ; G. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires...*, p. 290-293 ; IDEM, *La collaboration de la France...*, RHM, 8, 1933, p. 416-417.

¹⁰⁰ *Un Corps de 8 mille Hannovriens qui occupe actuellement Ruremonde, y a demandé 75 mille rations en 5 jours de tems que 200 mille écu y à la Ville de Liege. Quant aux dispositions que les François vont prendre incessamment, on assemblera dans Liege un Corps de 6 mille hommes qu'on ramassera en partie des Troupes qui se trouvent dispersées dans les différens Villages d'alentour qu'on joindra à la Garnison sortie de Ruremonde : ce Corps sera sous le commandement de Mr de Castre qui est dernièrement parti d'ici à cet effet.* GSTAM, *Gesandtschaft Haag*, 1456, Molinari à Cornet, Bruxelles, 3.VII.1758, orig. ; AAÉ, Liège, 52, 179^{r°}, 182v^o, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 1, 2.VII.1758, copies ; AEL, *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 1.VII.1758, orig. ; AGR, SÉG, 994, 107v^o, 111r^o, Cobenzl à Charles de Lorraine, Bruxelles, 4.VII.1758, orig., lettre de Liège, 3.VII.1758, copie ; Ch. H. Ph. von WESPHALEN, *Geschichte der Feldzüge...*, 3, Berlin, 1871, p. 88, 91, 92-94, 98-99, 105 ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 82-83 ; C. de VILLERMONT, *Le comte de Cobenzl...*, p. 79-80 ; G. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires...*, p. 293-294 ; IDEM, *La collaboration de la France...*, RHM, 8, 1933, p. 417-418.

¹⁰¹ Sur Ferdinand duc puis prince de Brunswick-Wolfenbüttel (Wolfenbüttel, 1721-château de Vechelde, 1792), feld-maréchal au service de la Prusse, commandant en chef de l'armée en Westphalie, vainqueur à Crefeld (1758) et Minden (1759), cf. ADB, 6, Leipzig, 1877, p. 682-690, notice du comte de LIPPE ; NDB, 5, Berlin, 1961, p. 87-88, notice de W. MEDIGER ; D. JOZIC, *La principauté de Liège pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) (II)*, BIAL, 126, 2022, p. 294⁵⁷.

¹⁰² Le Conseil privé se réunit le 30 juin à 5 heures du matin et fit choix du baron de Bierset, du comte de Geloes junior et du baron de Blisia pour être dépêchés auprès du prince de Brunswick. AEL, *Etats*, 3330, 9r^o-v^o, assemblée du Conseil privé, 30.VI.1758 ; 15r^o, Magistrat de Brée au Conseil privé, Brée, 30.VI.1758, orig. ; *Etats*, 16, n.f., 30.VI.1758 ; 375, 27r^o-v^o, 7.VI.1758 ; AAÉ, Liège, 52, 176r^o-177r^o, Aubigny à Bernis, Liège, 1.VII.1758, orig. ; D. Jozic, *Liège sous la croise d'un Wittelsbach...*, 3, p. 710-711.

se résolut à lui dépêcher sur le champ le commandant de la citadelle, le lieutenant-colonel Pichard de Lucilly¹⁰³ pour lui remontrer le total épuisement du pays, le prier de faire observer à ses troupes la plus exacte discipline et lui annoncer l'envoi incontinent d'une députation¹⁰⁴.

L'accueil du prince fut des plus aimables. Cette affabilité s'expliquait selon toute vraisemblance par le fait que certaines villes et communautés campinoises avaient déjà commencé à fournir une partie du fourrage. Il exprima non seulement ses regrets d'avoir dû pénétrer en territoire liégeois mais il déplora que la fatalité du temps ne lui permit pas d'accéder à la requête du Conseil privé de diminuer le nombre de rations. En outre, il s'engagea à exiger de ses hommes une stricte obéissance ainsi qu'à faire respecter ordre et discipline et se déclara prêt à recevoir les émissaires liégeois¹⁰⁵. Bref, il n'entrait pas dans les intentions du généralissime de s'emparer de la capitale mosane ni de faire de la principauté un nouveau champ de bataille¹⁰⁶.

¹⁰³ Paul-Amédée Pichard de Lucilly, fils d'Ignace-François et de Marie-Thérèse Collart, naquit à Liège le 25 août 1715. Enseigne en pied au régiment de Liège le 29 juillet 1729, capitaine le 7 juillet 1739, capitaine en pied le 8 août 1746, major le 15 août 1752, il fut nommé lieutenant-colonel en pied le 10 mars 1755 et commandant de la citadelle en surviance le 11 mars 1759. Il termina sa carrière militaire comme brigadier et commandant des troupes liégeoises. Il était également chevalier du Saint-Empire et gentilhomme de bouche de Jean-Théodore de Bavière (1744). Il décéda à Liège le 28 décembre 1782. AEL, RP, *Notre-Dame-aux-Fonts, naissances*, 25.VIII.1715, 3.XI.1717 ; *Saint-Henri, décès*, 28.XII.1782 ; *Notaires, de Bleret*, 20.X.1782 ; E. Poswick, *Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIII^e siècle*, Liège, 1893, p. 142.

¹⁰⁴ Parti de Liège le 30 juin au matin, Lucilly arriva à Ruremonde à 18h30 où il trouva le prince de Brunswick furieusement harassé de sorte qu'il ne fut reçu en audience que le lendemain à 8 heures. Il regagna la capitale liégeoise dans la soirée du 2 juillet. AEL, *États*, 3330, 7r°, 17r°, 19r°-v°, 21r°-v°, 33r°, Borman à Chestret, Ruremonde, 29.VI.1758, copie ; Coomans à Chestret, Brée, 30.VI.1758, copie ; Constant à Chestret, Maseyck, 30.VI.1758, copie ; Conseil privé au prince de Brunswick, Liège, 30.VI.1758, copie ; Lucilly au prince-évêque, Ruremonde, 1.VII.1758, copie ; *Etats*, 2975, *Etats des frais déboursés par le lieutenant colonel Lucilly...*, 6.VII.1758 ; AGR, SÉG, 994, 111r°, lettre de Liège, 3.VII.1758, copie.

¹⁰⁵ AEL, *États*, 3330, 24r°-25r°, 31r°, Constant à Chestret, Maseyck, 30.VI., 1.VII.1758, copies ; 27r°, Chestret à Constant, Liège, 30.VI.1758, copie ; 33r°-34r°, Lucilly au prince-évêque, Ruremonde, 1.VII.1758, copie ; 35r°, 36r°-v°, le prince de Brunswick au Conseil privé, Ruremonde, 1.VII.1758, copie ; *Etats*, 16, n.f., lecture de la lettre du prince de Brunswick, 4.VII.1758 ; 375, 35r°-v°, 10.VII.1758 ; *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 1.VII.1758, orig. ; AGR, SÉG, 994, 111r°-v°, lettre de Liège, 3.VII.1758, copie ; *Gazette de Cologne*, n° 53, mardi, 4.VII.1758, suppt, p. 1 ; S. BORMANS, *Inventaires...*, p. 16. À propos de cette entrevue, un correspondant de Cobenzl rapportait : *Le prince témoigne beaucoup de considération pour le prince de Bavière, pour la Régence et assure de la plus exacte discipline en insinuant que les troupes qu'ils commandent ne ressemblent pas aux François*. AGR, SÉG, 994, 111r°-v°, lettre de Liège, 3.VII.1758, copie.

¹⁰⁶ Pourtant les appréhensions des Liégeois n'avaient rien eu de ridicule ni d'exagéré car un instant le prince de Brunswick avait songé à s'emparer de la capitale de la principauté. Lettre de Ferdinand de Brunswick à Frédéric II, Ruremonde, 14.VIII.1758, publiée dans M. BRAUBACH, *Diplomatie und geistiges Leben im 17. und 18. Jahrhundert*, p. 502⁷⁶.

Malgré tous ces bouleversements, les États s’assemblèrent le 4 juillet. À l’ordre du jour déjà arrêté, à savoir le solde du contingent et des mois romains et la livraison de subsistances aux troupes françaises, s’ajoutèrent les réquisitions des Hanovriens, problème qu’il importait de résoudre en priorité vu l’imminence du danger. À cette fin, la Régence s’empressa de dépêcher le lendemain deux députés, le baron de Blisia et Chestret fils¹⁰⁷, au quartier général du prince de Brunswick où ils arrivèrent en début de soirée¹⁰⁸. Ne pouvant être immédiatement reçu en audience, ils firent remettre au généralissime une supplique dans laquelle il lui était demandé de réduire le nombre de rations et de diminuer le montant de l’indemnité réclamée – elle s’élevait à 20 sols – supérieure de 25 % à celle généralement pratiquée¹⁰⁹. Le 7 juillet, les deux émissaires n’avaient toujours pas eu l’occasion de rencontrer leur interlocuteur. Durant ce temps, ils eurent plusieurs conversations avec diverses personnes, notamment le commissaire prussien Scheen¹¹⁰ et son homologue britannique, le capitaine Robertson¹¹¹, qui laissaient peu d’espoir de voir le prince accéder à cette double requête suite aux impératifs militaires. Tout au plus pouvaient-ils espérer une diminution du prix de la ration de fourrage. En tout cas, si cette éventualité se présentait à eux, les deux émissaires liégeois saisiraient *la balle au bond* et concluraient l’affaire. Elle n’allait pas tarder à se réaliser. Et de fait, le 9 juillet, le commissaire anglais leur apprit qu’il était autorisé à signer le contrat de livraison des fourrages. Les Liégeois étaient tenus de fournir 200.000 rations, conditionnées sur le pied arrêté deux jours plus tôt, au prix de 15 sols pièce, à l’exception des 35.217 déjà fournies¹¹². Par ailleurs, le choix des espèces pour effectuer le paiement leur était laissé, sous réserve d’être effectué au plus tard le 13 août. Blisia et Chestret

¹⁰⁷ Sur Jean-Nicolas de Chestret (Liège, 1728-1810), licencié en droit (1750), secrétaire adjoint du Conseil privé (1755), greffier de la Souveraine justice de Liège (1759), conseiller privé (1762), secrétaire du Conseil privé (1768), créé baron en 1794, cf. BNB, 4, Bruxelles, 1873, col. 54-55, notice de A. LE ROY ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 212³.

¹⁰⁸ AEL, *États*, 16, n.f., 4, 5, 7.VII.1758 ; 943, 41r°, 42v°, 43v°-44r°, 44v°, 4, 5, 6, 7.VII.1758 ; *États*, 375, 28r°, 20.VII.1758 ; 3303, 3308, 3330, 39r°, propositions du prince-évêque aux États, 4.VII.1758, copie ; 3330, 41r°-v°, 81r°, 91r°, assemblée spéciale du Conseil privé, 5.VII.1758, recès État primaire, État noble, État tiers, 7.VII.1758, copies.

¹⁰⁹ Les Liégeois souhaitaient que la ration de fourrage se composât de 10 livres de foin, de 8 d’avoine et de 5 de paille et non, comme c’était trop souvent le cas, de quantités supérieures. AEL, *États*, 3330, 100r°-101v°, rapport de Blisia et de Chestret sur leur commission, Ruremonde, 17.VII.1758, copie.

¹¹⁰ Nous n’avons pu identifier ce personnage.

¹¹¹ Nous n’avons pu identifier ce personnage.

¹¹² Il s’agissait des rations déjà fournies par les villes et communautés campinoises ainsi que par le comté de Hornes. Voir *supra*, p. 156.

s'empressèrent d'accepter ces conditions – elles leur permettaient de réaliser une économie de plus de 50.000 florins¹¹³ – et de ratifier sur le champ la convention¹¹⁴.

Ce ne fut pas la seule charge que les Hanovriens imposèrent à la principauté. Le 25 juillet, les États furent mis en demeure de livrer pour le 1^{er} août 200.000 portions de pain sous peine, une fois de plus, d'exécution. Devant une telle menace, force fut aux trois ordres du pays de s'incliner¹¹⁵. Ils chargèrent aussitôt un de leur préposé, Sébastien Heuskin¹¹⁶, de tout mettre en œuvre – achat de grains, mouture, cuisson, etc. – pour être à même de faire face à cette nouvelle exigence non sans lui avoir recommandé auparavant de s'efforcer d'obtenir une nouvelle réduction. Et le préposé de s'exécuter immédiatement. Le 29 juillet, il se rendit à Ruremonde auprès du commissaire hanovrien, Faber¹¹⁷, afin de lui représenter non seulement l'impossibilité de satisfaire à la réquisition pour la date fixée mais aussi et surtout de le convaincre de réduire le nombre de pains. Ses sollicitations restèrent lettre morte car la pénurie de vivres

¹¹³ La diminution de 25 % du prix de la ration permettait d'économiser 41.195 florins auxquels il convenait d'ajouter 8827 florins et 10 sous, gain du choix des espèces. AEL, *États*, 3330, 104r°-105r°, rapport de Blisia et de Chestret sur leur commission, Ruremonde, 17.VII.1758, copie.

¹¹⁴ Le prix des 164.783 rations restantes d'élevait à 123.588 florins, montant qui fut acquitté le 12 juillet 1758. AEL, *États*, 3330, 73r°-v°, 77r°-79v°, 100r°-105r°, 111r°, 113r°-114r°, Blisia au prince de Brunswick, Ruremonde, 6.VII.1758, copie ; Blisia et Chestret fils à Chestret, Ruremonde, 7.VII.1758, copie ; quittance de Scheen et de Robertson en fonction de la convention du 9 juillet 1758, Ruremonde, 12.VII.1758, copie ; convention entre la principauté de Liège et le capitaine Robertson pour la livraison de 200.000 rations, Ruremonde, 9.VII.1758, copie ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, convention entre la principauté de Liège et le capitaine Robertson pour la livraison de 200.000 rations, Ruremonde, 9.VII.1758, copie ; rapport de Blisia à Chestret sur sa commission à Ruremonde, s.l., 2.VII.1758, lu à la députation le 20 juillet 1758 ; AAÉ, *Liège*, 52, 247r°, Aubigny à Bernis, Liège, 28.VII.1758, orig. Devant l'énormité de leurs charges et considérant le préjudice qui résult[ait] des capitaux que l'Etat [était] obligé de prendre à frais pour fournir aux dépenses occasionnées par les fâcheuses circonstances où le pays se trou[ait], les États décidèrent d'exiger la rentrée dans les plus brefs délais des sommes dues par les villes et les communautés défaillantes au paiement de l'impôt du tocage établi l'an 1748. L'État tiers alla même plus loin puisqu'il n'hésita pas à proposer de lever un nouveau tocage mais cette résolution ne fut guère retenue, suite au refus des deux autres ordres d'y adhérer. AEL, *États*, 3330, 63r°, 67r°, recès État noble, État tiers, 6.VII.1758, copies ; 83r°, recès État noble, 7.VII.1758, copie ; *États*, 16, n.f., 6, 7.VII.1758 ; 943, 43r°, 54r°, 6, 10.VII.1758.

¹¹⁵ On convient unanimement qu'il est inévitable d'effectuer le livrement demandé. AEL, *États*, 3330, 117r°, recès États, 27.VII.1758, copie.

¹¹⁶ Sur Sébastien Heuskin, fils de Sébastien et d'Elisabeth Deltour (Hodeige, 1703-Liège, 1768), avocat, bailli de Hodeige et Bleret, préposé des États, conseiller de la Cité (1752, 1758, 1766), cf. AEL, *RP, Hodeige*, naissances, 1703 ; *Liège, Notre-Dame-aux-Fontes*, décès ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du receuil héraldique...*, p. 111, 134, 180 ; É. MARÉCHAL, *Le village et la paroisse de Hodeige*, *BSAHDL*, 15, 1906, p. 189-190, 217, 249-250, 262-263, 287, 320, 418, 426-427, 431.

¹¹⁷ Il s'agit de Charles Faber déjà commissaire de guerre au service des alliés pendant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et puis affecté au corps du général de Baranyay (1750). AEL, *États*, 2192, États à François I^r, Liège, 20.X.1750, copie ; AGR, *Familles, Bauwens*, 15, Faber à Bauwens, Louvain, 23.IV.1746, orig.

se faisant cruellement sentir, il n'était guère possible de consentir à la moindre réduction¹¹⁸. Heureusement, pour le pays de Liège, l'invasion de la Hesse par l'armée de Soubise¹¹⁹ et la contre-offensive du maréchal de Contades¹²⁰ sur le Rhin à la fin du mois de juillet, obligèrent le prince de Brunswick à abandonner Ruremonde pour se replier sur Kaldenkirchen¹²¹ et de là à repasser le Rhin¹²². En fin de compte, le pire avait pu être évité mais l'alerte avait été chaude.

4. DE CANTONNEMENTS EN HIVERNAGES

L'incursion des Hanovriens n'avait nullement amené les Français à modérer leurs exigences. Bien au contraire ! Indépendamment de la question des 240.000 rations, d'ailleurs toujours en souffrance, les Liégeois se trouvaient toujours confrontés au problème du charroi des subsistances. En effet, la quantité de chariots n'avait cessé d'augmenter pour atteindre à la fin du mois de juin le chiffre astronomique de 1200 voitures. Face à

¹¹⁸ Heuskin quitta la capitale de la principauté le 27 juillet dans l'après-midi, passa la journée du 28 à Maseyck à rencontrer meuniers et boulanger avant de se rendre le lendemain au quartier général hanovrien. AEL, *États*, 3330, 117r°, 118r°, 125r°-v°, 127r°-128v°, Metz aux États, Wassenberg, 25.VII.1758, copie ; recès des États, 27.VII.1758, copie ; instructions pour Heuskin, [Liège], 27.VII.1758, copie ; Heuskin au prince-évêque, Maseyck, 30.VII.1758, copie ; 16, n.f., 16, 28.VII.1758.

¹¹⁹ Sur Charles de Rohan prince de Soubise (Versailles, 1715-Paris, 1787), officier au service de France, capitaine (1733), brigadier (1740), maréchal de camp (1743), lieutenant général (1748), gouverneur général de la Flandre et du Hainaut (1751), maréchal de France (1758), ministre d'État (1759), cf. M. ANTOINE, *o. c.*, p. 219-220 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 227⁴ ; C. VALYNSEELE, *o. c.*, p. 402-403.

¹²⁰ Sur Louis-Georges de Contades (Mazé, 1704-Livry, 1795), officier au service de France, capitaine (1729), brigadier (1734), maréchal de camp (1740), lieutenant général (1745), maréchal de France (1758), gouverneur de l'Alsace (1762-1788), cf. DBF, 9, Paris, 1961, col. 524-525, notice de M. PREVOST ; C. VALYNSEELE, *o. c.*, p. 149.

¹²¹ Sur Kaldenkirchen, ville de Rhénanie du Nord-Westphalie, proche de la ville frontalière de Venlo, cf. H. RUDOLPH, *o. c.*, 1, Zurich, 1868, col. 1997.

¹²² Ruremonde capitula le 3 août à 20 heures 30. AEL, *États*, 3330, 127r°-129r°, 136r°, 145r°-v°, Heuskin au prince-évêque, à Chestret, aux États, Maseyck, 30.VII., 2.VIII.1758, copies, orig. ; 3309, Heuskin à Chestret, Maseyck, 4.VIII.1758, orig. ; BUL, Ms 1045, n° 21, 23, Cressener à Fabry, [Cologne], 30.VII., 16.VIII.1758, originaux ; AGR, SÉG, 994, 166v°, Cobenzl à Charles de Lorraine, Bruxelles, 5.VIII.1758, orig. ; GStAM, *Gesandtschaft Haag*, 1456, Molinari à Cornet, [Bruxelles], 19.VII., 2, 5.VIII.1758, originaux ; *Gazette de Cologne*, n° 59, 61, 62, mardi, 25.VII.1758, suppt, p. 2 ; mardi, vendredi, 1, 5.VIII.1758, suppt, p. 2 ; *Journal encyclopédique*, 5 III, août 1758, p. 167 ; *Mercure historique et politique...pour le mois d'août 1758*, 145, p. 231-232 ; E. J. G. von KNESEBECK, *Ferdinand Herzog zu Braunschweig und Lüneburg während des siebenjährigen Krieges*, 1, Hanovre, 1857, p. 185-187, 191, 197 ; Ch. H. Ph. von WESTPHALEN, *o. c.*, 2, Berlin, 1859, p. 427-429, p. 432-433, p. 433-435, p. 436-437 ; 3, Berlin, 1871, p. 111 ; G. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires...*, p. 268¹, 294-295 ; IDEM, *La collaboration entre la France..., RHM*, 8, 1933, p. 417-419 ; P. MURET, *o. c.*, p. 533 ; M. BRAUBACH, *Diplomatic...*, p. 501-503 ; D. JOZIC, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry...*, BSRVL, 17, 2015-2016, p. 110-111 ; IDEM, *La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763) (II)*, BIAL, 126, 2022, p. 294-295.

l'impossibilité de répondre à une telle demande, le Conseil privé suggéra à Crancé, l'ordonnateur des armées du roi, d'effectuer dorénavant le transport de vivres par voie fluviale. Cette suggestion aurait été acceptée par le commissaire si les bateaux promis avaient été fournis par la principauté mais comme ce n'était pas le cas, il ne put qu'à nouveau exiger la délivrance de voitures. Grande fut la stupéfaction – et elle n'était pas feinte – de la Régence à l'annonce de cette nouvelle car la responsabilité de cette non-livraison ne lui était nullement imputable. Elle était due, négligence ou mauvaise volonté, au garde-magasin de la Cité, un Français, qui refusait de faire charger les barques. Suite à cette révélation, Crancé promit non seulement d'utiliser dans la mesure du possible la Meuse pour le transport du ravitaillement mais aussi de réquisitionner aux Pays-Bas les charrettes dont il aurait éventuellement besoin¹²³.

Le désarroi suscité par la prise de Ruremonde avait aggravé sérieusement la situation. Les passages de troupes s'étaient multipliés et avec eux le besoin de chariots. La nécessité de voitures était devenue à ce point importante que les militaires les retenaient par-devers eux au-delà du temps nécessaire à la course. Parfois même, ils n'hésitaient pas à recourir à la force pour se les procurer au grand dam des paysans. Hélas, ce n'étaient pas là les seules violences commises à l'égard de la population. De nombreux autres excès furent perpétrés dans les faubourgs et les campagnes. Flémalle¹²⁴, Jemeppe¹²⁵, Tilleur¹²⁶ et Tongres¹²⁷ étaient en proie aux exactions de la soldatesque, en particulier des *Volontaires liégeois de Hallet*¹²⁸ qui semblaient se comporter, en dépit de leur origine,

¹²³ AEL, *États*, 3308, mémoires de Crancé au Conseil privé, Liège, 19, 28.VI.1758, originaux : mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 26.VI.1758, orig. ; assemblée du Conseil privé, 27.VI.1758 ; réponses du Conseil privé aux mémoires de Crancé, [Liège], 28, 30.VI.1758, minutes ; N. ROUCHE, *Le pont de Huy...*, AHL, 15, p. 158.

¹²⁴ Sur Flémalle, commune de Belgique, sise dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 1, p. 482-483.

¹²⁵ Sur Jemeppe, section de la ville belge de Seraing, située dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 1, p. 760-761.

¹²⁶ Sur Tilleur, section de la commune belge de Saint-Nicolas, sise dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 2, p. 1467-1468.

¹²⁷ Sur Tongres, bonne ville de la principauté de Liège, ville située dans la province de Limbourg, arrondissement de Tongres, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, 4, p. 2828-2831 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 2, p. 1129-1140.

¹²⁸ Au printemps de l'année 1758, le comte de Clermont entreprit de lever un corps de troupes légères, composé de 800 cavaliers et de 1000 fantassins, dans lequel serviraient essentiellement des Liégeois car, écrivait-il, *c'est une bonne nation que je connois, que j'aime et qui est on ne sauroit plus propre au genre de guerre auquel je destine ce corps*. Le commandement de ces soldats devait être confié au baron de Blaisel. Mais Jean-Baptiste de Hallet, chargé du recrutement, s'insurgea contre cette désignation et obtint à force de démarches et d'insistance de former un autre contingent de moindre importance. Le 24 août 1758, il fut nommé colonel du *régiment des liégeois*

comme en pays conquis. Des plaintes réitérées furent adressées aux hauts officiers et même au ministère de la Guerre mais elles restèrent bien souvent, malgré les assurances d'un prompt châtiment, sans lendemain¹²⁹.

Suite aux préparatifs de la contre-offensive sur le Rhin et la Meuse, le problème crucial restait toujours, à la fin du mois de juillet, celui du charroi. Malgré l'apport des Brabançons, d'ailleurs nettement insuffisant, les demandes de voitures arrivaient à un rythme effréné. Face à des quantités aussi pharaoniques – 300 attelages nécessitaient 1200 chevaux et plus de 500 paysans – il devenait de plus en plus malaisé pour la Régence de tenir ses engagements. Ses atermoiements et ses excuses pour justifier son impuissance à répondre aux réquisitions des militaires irritèrent grandement le haut commandement français. Aussi ordonna-t-il sans aucun ménagement pour le pays et sans aucune considération pour la saison – la moisson battait son plein – de saisir *manu militari* les chariots. Le baron de Besenval¹³⁰, commandant de la place de Liège, passa aussitôt aux actes en faisant enlever à Rocourt¹³¹, Vottem¹³², Liers et autres localités environnantes les voitures nécessaires.

de Hallet, comprenant 400 fantassins et 200 cavaliers, principalement originaires de la principauté de Liège mais aussi de déserteurs issus de troupes au service de la France. Mais indisciplinée et indocile, cette unité fut réformée le 22 novembre 1759. AEL, États, 3304, Clermont à Aubigny, Wesel, 16.V.1758, copie ; Gazette de Liège, n° 82, lundi, 10.VII.1758, p. 3-4 ; Gazette de France, n° 9, 1.III.1760, p. 106-107 ; A. DUCHESNE, *Les Archives de la Guerre et de la Marine à Paris*, Bruxelles, 1962, p. 279-280 ; IDEM, *Corps de troupes liégeois au service de la France de Louis XIII à Louis XV, Fastes militaires du Pays de Liège*, Liège, 1970, p. 41, 164, n° 272. Sur Jean-Baptiste chevalier de Hallet (?, 1707- ?, après 1782), capitaine au régiment de Rougrave (1753), colonel du régiment des volontaires liégeois (1758-1759), chevalier de Saint-Louis (1771), cf. AEL, *Notaires, P. Georis*, 13.I., 1.II.1753 ; P.-G. Bovier, 2.II.1759 ; J. Hardy, 1.IX.1761 ; *État militaire de la France pour l'année 1759*, Paris, 1759, p. 287-288 ; A. MAZAS, *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis depuis son institution en 1693 jusqu'en 1830*, 1, Paris, 1860, p. 603 ; N.-V. de SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France, ou recueil général des généalogies historiques des Maisons nobles de ce royaume*, 12, Paris, 1817, p. 42-44.

¹²⁹ AEL, États, 3308, assemblées du Conseil privé, 1, 7.VII.1758 ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 4.VII.1758, orig. ; ordonnance du Conseil privé, [Liège], 4.VII.1758, copie ; Gayot à Aubigny, camp de Frowiler, 17.VII.1758, copie ; 16, n.f., 28.VII.1758, 375, 38r°, 28.VII.1758 ; 943, 60v°-61r°, 29.VII.1758 ; *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, G. de Crassier à la baronne de Hodeige, Avroy, Maastricht, 10, 19.VII.1758, orig., min. ; S. BORMANS, *Inventaires...*, p. 52.

¹³⁰ Sur Pierre-Victor baron de Besenval de Brünstatt (Soleure, 1721-Paris, 1791), enseigne aux Gardes-Suisses (1733), capitaine (1738), chevalier (1742), commandeur (1765) et grand-croix de Saint-Louis (1766), brigadier (1747), maréchal de camp (1758) et lieutenant général des armées du roi (1762), cf. *Table historique de l'Etat militaire se France, depuis 1758 jusqu'à présent*, Paris, 1766, p. 24 ; J.-F.-L. d'Hozier, *Recueil de tous les membres composant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis depuis l'année 1693, époque de sa fondation*, 2, Paris, 1818, p. 443 ; G. de Diesbach, *Mémoires du baron de Besenval sur la cour de France*, Paris, 2011, p. 9-35.

¹³¹ Sur Rocourt, section de la ville de Liège, sise dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. R. RUWET, *Rocourt d'hier et de toujours*, Liège, 2002.

¹³² Sur Liers et Vottem, sections de la ville belge de Herstal, situées dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 2, p. 861, 1570-1571.

Ce grave attentat à la souveraineté du prince-évêque et au droit des gens, engagea le Conseil privé à dépêcher aussitôt Blisia auprès du maréchal de camp pour le sommer d'arrêter *cette exécution sous peine de vives représentations à Versailles*. Cette menace n'impressionna nullement le haut officier car il poursuivit ses agissements, il est vrai, non plus dans la banlieue mais sur le plat pays¹³³. La retraite des troupes du prince de Brunswick agrava singulièrement la situation. Contades, suite à sa poussée vers le Rhin, avait un urgent besoin de matériel et d'approvisionnements et par conséquent de charrettes. Les Liégeois s'efforcèrent bien d'inciter le généralissime à utiliser la Meuse – elle était redevenue libre – mais ce dernier ne put guère retenir cette solution car elle s'accordait mal avec les plans arrêtés par le grand état-major¹³⁴. L'épisode hanovrien pesait bien lourd sur le destin de la principauté mais la sécurité était à ce prix.

Les cantonnements eux-aussi n'allèrent pas sans difficultés. Ils furent à l'origine d'un différend avec les autorités bruxelloises qui devait d'ailleurs tourner court. La surcharge que connut la principauté – Cité, faubourg et campagnes – au début du mois de juillet, détermina la Régence, afin de soulager quelque peu le plat pays, de placer un certain nombre de détachements de troupes françaises à Bergilers¹³⁵, possession de l'impératrice-reine. À la vue de cette irruption aussi inattendue qu'indésirable, le Magistrat de Namur, le village relevait du comté, se hérissa et adressa aussitôt les plaintes les plus vives au gouvernement général qui s'empressa de les transmettre au comte de Grosberg¹³⁶,

¹³³ AEL, *États*, 3308, mémoire de Besenval au Conseil privé, Liège, 22.VII.1758, orig. ; assemblée du Conseil privé, 23.VII.1758 ; Besenval à Chestret, Liège, 25.VII.1758, orig. ; assemblée spéciale du Conseil privé, 26.VII.1758 ; instructions pour le baron de Blisia député auprès du baron de Besenval, [Liège], 26.VII.1758, copie ; 3309, Conseil privé au prince de Contades, [Liège], 5.VIII.1758, min. ; 3330, 128v°-129r°, Heuskin au prince-évêque, Maseyck, 30.VII.1758, copie ; *Familles, Sélys-Longchamp*, 2615, Lacroix au baron de Sélys, Liège, 31.VII.1758, orig. ; *Lettres du Maréchal Duc de Belleisle, au Maréchal de Contades. Avec des Extraits de quelques unes de celles de ce dernier trouvées parmi ses Papiers, après la Bataille de Minden*, La Haye, 1759, p. 35, Belle-Isle à Contade, Versailles, 26.VII.1758 ; Ch. PIOT, *Correspondance du comte Charles de Cobenzl au sujet de la guerre de Sept Ans*, BCRH, 6, Bruxelles, 1879, p. 182 ; S. CARNOT, o. c., p. 83, 83¹.

¹³⁴ AEL, *États*, 3309, assemblée spéciale du Conseil privé, 5.VIII.1758 ; recès Conseil privé, 5, 8.VIII.1758 ; Conseil privé à Contades, [Liège], 5.VIII.1758, min. ; Contades au Conseil privé, Crefeldt, 7.VIII.1758, orig. ; mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 7, 18, 24.VIII.1758, originaux ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, Liège, 21.VIII.1758, min. ; PRO, SP, 81/132, Cressener à Holderness, Cologne, 1.VIII.1758, orig. ; S. CARNOT, o. c., p. 83-84 ; G. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires..., p. 294* ; IDEM, *Les relations entre la France..., RHM*, 8, 1933, p. 418-419.

¹³⁵ Sur Bergilers, section de la commune d'Oreye, enclave du comté de Namur en pays liégeois, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, o. c., 1. *Wallonie*, p. 155-156.

¹³⁶ Sur Jean-Baptiste-Victor comte de Grosberg (Lille, 1707-Bruxelles, 1776), chambellan de Jean-Théodore de Bavière (1744), conseiller intime (1759), ministre extraordinaire à la cour de Bruxelles (1748) puis ministre (1750), résident du prince-évêque auprès du gouvernement général des Pays-Bas (1752-1763) et ministre plénipotentiaire (1764-1776), cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre..., p. 393*¹⁵².

ministre de Liège à Bruxelles. Ces récriminations n'émurent pas les autorités liégeoises qui se gardèrent bien d'y donner suite, tablant qu'avec le temps les soldats se retireraient et que l'affaire se réglerait d'elle-même. Soucieux de défendre les prérogatives de sa souveraine, la cour de Bruxelles revint à la charge en novembre mais sans plus de succès que précédemment. Pourtant, les Liégeois ne se contentèrent pas cette fois d'observer un mutisme prudent. En effet, dans leur réponse, ils déclarèrent, non sans une certaine outrecuidance, qu'ils n'étaient pour rien dans l'organisation des cantonnements, la faute en incombant aux aléas de la guerre¹³⁷.

Maintenant que le danger était définitivement écarté et les esprits pleinement apaisés, Aubigny jugea opportun d'aborder à nouveau le problème de la fourniture des 240.000 rations. La démarche du résident ne fut guère bien accueillie par la Régence. Au lieu d'accéder à sa requête, elle lui rétorqua qu'elle avait largement répondu aux exigences de l'armée et que même si elle avait eu l'intention de consentir un nouvel effort, elle n'était plus en mesure de le faire suite au total épuisement du pays. Par ailleurs, elle réclama, afin de soulager l'extrême misère de la population, le paiement immédiat des fournitures déjà livrées. Vivement irrité par ce réquisitoire, le diplomate refusa catégoriquement de le prendre en compte. Suite à cette fin de non-recevoir, les trois ordres du pays se réunirent aussitôt afin de débattre de cette épineuse question¹³⁸.

¹³⁷ AGR, *JTC*, 346, n.f., plainte du Magistrat de Namur, Namur, 14.VII.1758, orig. ; consulte de la Jointe des terres contestées, Bruxelles, 21.VII.1758, orig. ; mémoire adressé à Grosberg, Bruxelles, 26.VII.1758, projet ; nouvelle plainte du Magistrat de Namur, Namur, 18.XI.1758, orig. ; consulte de la Jointe des terres contestées, Bruxelles, 21.XI.1758, orig. ; mémoire adressé à Grosberg, Bruxelles, 30.XI.1758, copie ; mémoire de Grosberg à Charles de Lorraine, Bruxelles, 10.XII.1758, orig. ; 17, 88r°-89r°, *inventaire sommaire touchant le logement des troupes françaises à Bergilers* ; 24, 5r°, 6r°, plaintes du Magistrat de Namur, 14.VII., 18.XI.1758 ; 6v°, mémoire de Grosberg à Charles de Lorraine, Bruxelles, 14.XII.1758, copie ; 25, 9v°-10r°, rapport des députés de Namur, consulte de la Jointe des terres contestées, 21, 24.VII.1758, copies ; 11r°-12r°, plainte du Magistrat de Namur, mémoire adressé à Grosberg, 21, 30.XI.1758, copies ; 13v°-14r°, mémoire de Grosberg à Charles de Lorraine, Bruxelles, 18.XII.1758, copie ; AEL, *CP*, 2759, Crumpipen à Grosberg, Bruxelles, 26.VII., 30.XI.1758, originaux ; mémoires de Bruxelles sur le cantonnement des troupes françaises à Bergilers, 26.VII., 30.XI.1758, copies ; mémoire de Grosberg à Charles de Lorraine, s.l.n.d. [Bruxelles], 10.XII.1758, min. Déjà dès 1757, la France avait décidé, dans l'éventualité d'un cantonnement à Bergilers, d'en faire supporter la charge – vivres et fourrage – par la principauté de Liège. AEL, *États*, 3300, Crancé à Gillot, Bruxelles, [1-11].III.1758, copie.

¹³⁸ Dans un premier temps, l'État tiers s'était catégoriquement opposé à la fourniture des rations mais, les deux autres ordres ne l'ayant pas suivi, il s'était finalement incliné. Ces tergiiversations avaient grandement excédé le résident français au point de le rendre menaçant : *ils [les États] auront lieu de s'en repentir lorsqu'il ne sera plus tems. Tout cela rendra les payements difficiles pour ne rien dire de plus et pourra avoir d'autres suites.* AEL, *États*, 3309, Aubigny à [Chestret], [Liège], 2.IX.1758, orig. ; recès État tiers, 30, 31.VIII.1758, copies ; 943, 62v°-63v°, 66r°, 30, 31.VIII.1758.

À l'issue de l'assemblée, le 3 septembre, les États acceptèrent de consentir un nouvel effort, à savoir de livrer du fourrage à concurrence de 360.000 rations, *en décomptant celles qui [avaient] déjà été fournies* jusqu'à présent. Dans le même temps, ils prièrent le prince-évêque d'obtenir du roi un règlement rapide des subsistances déjà effectuées. Sur le moment, cette résolution satisfit pleinement d'Aubigny d'autant que dans son esprit le fourrage déjà reçu atteignait à peine le tiers de la quotité arrêtée. Mais il dut rapidement déchanter. En effet, les Liégeois – et c'était là toute la subtilité de la proposition – avaient déjà livré à la date du 5 septembre 320.235 rations, soit la quasi-totalité de la réquisition¹³⁹.

Cette affaire à peine résolue, la principauté fut à l'automne une fois encore confrontée à de nouveaux passages de troupes¹⁴⁰ ainsi qu'à de nouvelles demandes de charrettes, destinées essentiellement à assurer le ravitaillement de l'armée du Bas-Rhin. La Régence s'efforça dans toute la mesure du possible de faire face à ces réquisitions sans toutefois jamais parvenir à satisfaire pleinement les commissaires et les munitionnaires français. En effet, il était devenu extrêmement difficile, *dans cette saison de la semaille*, de trouver des voitures d'autant que les derniers charrois avaient sérieusement esquinter matériel et attelages. Pourtant, tous ces soucis étaient bien peu de chose en comparaison de la menace tant redoutée à laquelle le pays avait fort heureusement échappé l'année précédente, d'avoir à subir l'hivernage des armées fleurdelisées¹⁴¹.

¹³⁹ AEL, *États*, 3309, mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 12, 17, 24, 29.VIII., 6.IX.1758, originaux ; Aubigny à [Chestret], [Liège], 17.VIII.1758, orig. ; mémoires du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 16.VIII., 4, 20.IX.1758, minutes ; recès États, 14.VIII.1758, copie ; lettre convocatoire du prince-évêque aux États, [Liège], 17.VIII.1758, imprimé ; recès État primaire, 29.VIII.1758, État noble, 3.IX.1758, État tiers, 30, 31.VIII.1758, copies ; 16, n.f., 29.VIII.1758 ; 375, 41r°, 3.IX.1758 ; 943, 62v°-63v°, 66r°, 30, 31.VIII.1758 ; PRO, SP, 81/132, Cressener à Holderness, Cologne, 26.VIII.1758, orig. Aubigny n'avait pas manqué de se plaindre à diverses reprises auprès du prince-évêque des lenteurs et parfois même de la mauvaise volonté apportée par les États à accéder à ses requêtes. À quoi le cardinal de Bavière avait répondu : *Vous connaissez trop bien le fond de mon cœur et les sentiments que j'ai voués au roi, votre maître, pour douter le moins du monde de mon empressement à satisfaire à tout ce que Sa Majesté pourra désirer de moi. Mais vous connaissez aussi le système du gouvernement de Liège qui restreint le pouvoir des princes aux lois et rend inutile ses efforts si le consentement de ses Etats y manque.* AAÉ, *Liège*, 52, 126r°, Jean-Théodore à Aubigny, Ismaning, 15.VIII.1758, copie ; SHA, A1 3503, Jean-Théodore à Aubigny, Ismaning, 15.VIII.1758, copie.

¹⁴⁰ AEL, *États*, 3309, mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 2, 17.IX., 22.X., 9, 13.XI.1758, originaux.

¹⁴¹ AEL, *États*, 3309, mémoires Aubigny au Conseil privé, Liège, 1, 7, 13, 15, 23, 26.X.1758, originaux ; mémoires de Béguin à Aubigny, [Liège], [23], 26.X.1758, copie, orig. ; Aubigny à Chestret, Liège, 23.X.1758, orig. ; ordonnances du Conseil privé, [Liège], 7, 16, 21, 23.X., 9.XI.1758, copies, minutes ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 15.X.1758, copie ; Cath., sec., c.c., 82, 107v°, 108r°, 15, 16.X.1758.

La fatidique nouvelle tomba le 20 octobre. À cette date, Louis XV fit notifier par son résident au Conseil privé sa volonté de voir certains contingents de ses troupes prendre leurs quartiers d'hiver dans la principauté et sa capitale¹⁴². La Régence adressa à Aubigny une réponse dilatoire : elle ne pouvait rien décider sans en avoir au préalable référer au cardinal de Bavière. Et d'écrire sur le champ au prélat pour l'informer de la décision du roi¹⁴³ et pour le prier instamment d'obtenir de son bienfaiteur le droit pour les Liégeois de procéder eux-mêmes à la répartition des contingents et de mettre les livraisons à charge des commissaires français et non des États. Sur ces entrefaites, la Régence avait de nouveau convoqué les trois ordres du pays pour aborder la question des cantonnements. Elle avait également chargé Van Eyck de s'efforcer d'obtenir du cabinet de Versailles l'exemption pour la capitale de logements même si une large majorité des États considérait cet hébergement comme une opportunité de contribuer au soulagement des campagnes durement éprouvées¹⁴⁴.

Le plénipotentiaire liégeois s'exécuta aussitôt. Conformément à ses instructions, il s'empressa de faire tenir au roi un mémoire récriminatoire et de demander à être reçu en audience par le maréchal de Belle-Isle. Au cours de cette entrevue, le ministre accepta d'exempter la capitale de toutes réquisitions, *sous la condition qu'on livreroit à la garde du roi deux des portes de la ville* afin d'assurer une liaison libre et directe avec les troupes cantonnées dans les faubourgs. En outre, il promit de tout mettre en œuvre pour amener le trésor royal à verser dans les plus brefs délais un acompte substantiel sur les avances consenties aux troupes françaises.

¹⁴² AAÉ, *Liège*, 53, 45r°-46v°, Aubigny à Jean-Théodore, Liège, 21. X.1758, orig. ; 74r°-v°, 78r°-79v°, Aubigny à la Régence, à Choiseul, Liège, 1, 2.XI.1758, originaux ; C. QUOILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, p. 102.

¹⁴³ Louis XV en informa personnellement Jean-Théodore le 22 octobre. À l'annonce de cette nouvelle, le cardinal de Bavière, afin de faciliter les entreprises de la France, dépêcha aussitôt à son premier ministre, le comte de Horion, les pleins pouvoirs pour régler le problème des quartiers d'hiver. Velbruck n'avait pas été étranger à cette décision. AAÉ, *Bavière*, 140, 116r°-v°, Louis XV à Jean-Théodore, Versailles, 22.X.1758, copie ; 136v°-137r°, 139r°-v°, Folard à Bernis, Munich, 1, 4.XI.1758, originaux ; Liège, 53, 78r°-79v°, 80r°, Aubigny à Choiseul, Jean-Théodore à Louis XV, Liège, Freising, 2.XI.1758, originaux ; AÉL, *États*, 3309, pleins pouvoirs pour Horion, Jean-Théodore au Conseil privé, Freising, 28.X.1758, orig. ; C. QUOILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, p. 202, 203-204 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, 3, p. 711-713.

¹⁴⁴ AÉL, *États*, 3309, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 20.X.1758, orig. ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 21.X.1758, min. ; Conseil privé au prince-évêque, à Van Eyck, [Liège], 21.X.1758, minutes ; instructions à Van Eyck, [Liège], 21.X.1758, copie ; lettre convocatoire du prince-évêque, [Liège], 21.X.1758, min., imprimé ; *États*, 16, n.f., 21.X.1758 ; 943, 85r°, 21.X.1758, 85v°-86r°, 20, 30.X.1758 ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, instructions à Van Eyck, [Liège], 21.10.1758, copie, votum du Conseil privé au prince-évêque concernant les quartiers d'hiver, [Liège], 21.X.1758, copie ; PRO, SP, 81/133, Cressener à Holderness, Cologne, 26.X.1758, orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 85-86.

Par contre, il refusa catégoriquement d'accorder la moindre réduction des effectifs militaires – à en croire les rumeurs du ministère de la Guerre, Liège devait s'attendre à accueillir 36 escadrons et 8 bataillons – et d'accepter de voir les commissaires de guerre se charger des subsistances¹⁴⁵.

Le 1^{er} novembre, ces choses furent précisées. Il fut définitivement arrêté que 4 bataillons prendraient place dans la Cité et 4 escadrons dans les faubourgs de la ville et que 4 régiments d'infanterie et 22 de cavalerie s'installeraient dans le reste du pays. Il fut en outre répété que la fourniture des approvisionnements incomberait aux États. Cet ensemble de décisions, peu favorable, incita la Régence à entreprendre de nouvelles démarches auprès du roi en vue d'atténuer le poids de ces quartiers d'hiver. Mais au préalable, elle chargea le baron de Geyr de s'informer de la répartition des troupes du Bas-Rhin – Palatinat, Cologne, Bonn, Berg et Juliers – mais la situation des villes rhénanes n'était guère plus brillante que celle des Liégeois¹⁴⁶. Cette mission accomplie, le comte de Geloes¹⁴⁷ fut dépêché auprès de Durand d'Aubigny afin d'obtenir le prompt paiement des avances consenties par les *cautionnaires* ainsi que la certitude de la fourniture des subsistances par les munitionnaires du roi. Par ailleurs, il devait exhorter le résident à faire pression sur sa cour pour ramener le contingent initial à 5 bataillons et 16 escadrons. De son côté, Van Eyck fut chargé d'adresser au roi les mêmes représentations et de solliciter à nouveau auprès du maréchal de Belle-Isle l'exemption de tout logement

¹⁴⁵ AÉL, *États*, 3309, mémoires de Van Eyck au roi, à Belle-Isle, Paris, 25.X.1758, copies ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 26.X.1758, orig. ; Horion à Chestret, Abée, 30.X.1758, orig. Au moment de l'entrevue entre Belle-Isle et Van Eyck, la décision du ministre, quant aux effectifs à placer sur le pays de Liège, était déjà arrêtée puisqu'il informait à la date du 24 octobre le maréchal de Contades de son intention de mettre 24 ou 26 escadrons ainsi que 3 ou 4 bataillons dans la principauté où on lui avait assuré avec certitude qu'il y avait de *quois les bien mettre à couvert, et les nourrir pendant six mois*. Par ailleurs, il n'ignorait pas que sa résolution ne lui attirât de multiples doléances de la part des Liégeois. *Lettres du Maréchal Duc de Belleisle, au Maréchal de Contades ...*, p. 41-42, 74-75, Belle-Isle à Contades, Versailles, 5, 24.X.1758.

¹⁴⁶ Selon Geyr, la dislocation des troupes françaises relevait d'une *querelle allemande* pour *qu'on chargeât le pays de Liege si fort et qu'on en vouloit surtout à la capitale pour les quartiers d'hiver en cela parce qu'on en étoit pas content, tant par rapport aux chartages demandés ci-devant que particulièrement pour les rations accordées à l'armée du prince Ferdinand*. Cela était dû aux Français qui avaient exigé des rations qu'on n'avait pas pu refuser à ceux *devenus maître* en partie de la principauté de Liège. Sur le plan pratique, l'électeur de Cologne acceptait d'accueillir 19 bataillons et 7 escadrons mais refusait catégoriquement la moindre fourniture. Juliers et Berg excluaient de livrer la moindre ration et la Régence de Bonn ne pouvait héberger ni ravitailler aucune troupe, faute de ressources. AÉL, *États*, 3311, Geyr à Gérard, Cologne, 5, 10.XI.1758, copies.

¹⁴⁷ Sur Maur-Ferdinand comte de Geloes (Hasselt, 1698-Liège, 1763), commissaire-déciseur de Maastricht (1720), membre de l'État noble de Liège (1721), grand bailli du comté de Looz (1727), membre du Conseil ordinaire (1727) et président (1751), haut drossart de Hasselt (1735), lieutenant des fiefs de la salle de Curange (1743) et chef de l'État noble (1759), cf. *NNBW*, 9, Bruxelles, 1974, col. 275, notice de J. VERZIL ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 124³⁶.

dans la capitale principautaire¹⁴⁸. Ce nouvel entretien avec le ministre de la Guerre se révéla plus fructueux que le premier. À l'exception du nombre d'escadrons, définitivement fixé à 25, et des modalités de livraison du ravitaillement, le maréchal acquiesça aux demandes du plénipotentiaire liégeois. Ainsi, le nombre de fantassins serait réduit de moitié, la franchise de la Cité serait sauvegardée sous réserve de laisser la libre disposition des portes de la ville aux mains des militaires et enfin un accompte sur les dettes de guerre allait être incessamment versé¹⁴⁹.

Le 12 novembre, Horion, Breidbach, Aubigny et le comte de Marbeuf¹⁵⁰, aide-maréchal-général des logis, procédèrent au plan de répartition des troupes appelées à hiverner dans la principauté¹⁵¹. Le lendemain, l'aide-maréchal faisait connaître la liste exacte des fournitures à livrer aux soldats et aux officiers qui fut portée par édit le jour suivant à la connaissance de la population¹⁵². Dans le même temps, la Régence prenait les dispositions d'usage en pareille circonstance : défense de défrérer aux réquisitions émanant de particuliers, de soldats ou d'officiers isolés ; fixation du prix des grains, du fourrage et de la paille ; mesures préventives contre la

¹⁴⁸ Les troupes devaient entrer en quartier d'hiver le 23 novembre. AEL, *États*, 3309, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, 1.XI.1758, orig. ; Gérard à Geyer, [Liège], 3.XI.1758, copie ; recès de États, 4.XI.1758, copie ; instructions à Van Eyck, [Liège], 4.XI.1758, min. ; Conseil privé au prince-évêque, [Liège], 7.XI.1758, min. ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 11.XI.1758, orig. ; *États*, 16, n.f., 3, 4, 5.XI.1758 ; 375, 62v°-63r°, 3, 4, 5.XI.1758 ; 943, 92r°-v°, 93v°-95r°, 95v°-96r°, 3, 4, 5.XI.1758 ; *Lettres du Maréchal Duc de Belleisle, au Maréchal de Contades...*, p. 78-80, Belle Isle à Contades, Versailles, 19.XI.1758.

¹⁴⁹ Jean-Théodore se montra particulièrement satisfait du résultat des pourparlers relatifs aux quartiers d'hiver et se félicita de la modération du roi qui s'était en définitive contenté de ne placer que 3 bataillons et 25 escadrons *dans un pays qui auroit pu facilement en supporter le double*. AAE, *Bavière*, 140, 157v°, Folard à Bernis, Munich, 22.XI.1758, orig.

¹⁵⁰ Sur Louis-Charles comte de Marbeuf (Rennes, 1712-Bastia, 1788), officier au service de France, successivement enseigne (1728), lieutenant (1729) et capitaine (1732) au régiment de Bourbonnais, major général de l'infanterie (1747), colonel (1748), brigadier (1759), maréchal de camp (1762), lieutenant général (1768) et commandant en chef des troupes françaises en Corse (1772), cf. L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, 26, Paris, Leipzig, s.d., p. 421-423, notice de F. PARISOT.

¹⁵¹ Voici comment se distribuait cette répartition : Liège ville, 2 bataillons ; faubourgs, 4 escadrons ; Theux, 1 bataillon ; Herstal, Looz, Visé, Maseyck, Tongres, Saint-Trond, Waremme, Bilzen, Peer, Brée, Herck, Beringen, Verviers, 1 escadron ; Huy et Zonhoven, 2 escadrons ; Hasselt, 3 escadrons ; Ensival, 6 compagnies de cavalerie et Spa, 2 compagnies. AEL, *États*, 3309, plan de la répartition des troupes en quartiers d'hiver, 12.XI.1758, min. ; mémoires d'Andlau, d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 15, 20.XI.1758, originaux ; *La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe...*, décembre 1758, p. 461-462 ; R. WADDINGTON, *o. c.*, 2, p. 184 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon...*, p. 21 ; M. BASTIN, *Les finances de la ville de Huy au XVIII^e siècle*, ACHSBA, 23, 1950, p. 249 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 202-203.

¹⁵² Pour les chevaux, il était prévu des écuries équipées de fourches, de balais et de pelles. Pour les soldats, un sommier, une paillasse, une paire de draps et des couvertures ainsi que des chandelles, du feu et des ustensiles de cuisine. Enfin, les officiers avaient droit à un logement (appartement) plus ou moins spacieux suivant leur grade. AEL, *États*, 3309, mémoire du comte de Marbeuf au Conseil privé, Liège, 13.XI.1758, orig. ; ordonnance du prince-évêque, [Liège], 14.XI.1758, min., imprimé ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1741, 1743, Liège, 13, 14.XI.1758.

hausse des prix ; adjudication des logements et des fournitures à faire à l'armée ; relevé des stocks de céréales, de foin et d'avoine¹⁵³. D'autre part, elle informa Van Eyck, non sans l'avoir au préalable prié de presser le paiement de l'acompte promis, de la situation du pays, tout compte fait moins défavorable que prévue, puisque finalement la capitale ne devait héberger que trois régiments d'infanterie et la livraison des subsistances relevait des seuls commissaires du roi¹⁵⁴.

Mais ce bel optimisme allait être quelque peu terni suite à la mauvaise volonté du gouvernement général des Pays-Bas. En effet, au moment de la dislocation de l'armée française, le comte de Cobenzl fit savoir au maréchal de Contades que sa souveraine refusait catégoriquement de recevoir dans son duché de Limbourg les quatre escadrons de cavalerie initialement prévus. Ce contretemps embarrassa grandement le généralissime qui n'eut pas d'autre choix que les mettre sur le pays de Liège. Heureusement, le maréchal de Belle-Isle réussit, non pas à amener le plénipotentiaire autrichien à les accepter, mais à cantonner ces effectifs en pays rhénan¹⁵⁵ (fig. 5). Ce ne fut pas là le seul geste du ministre. Comme

¹⁵³ Les troupes devaient entrer en quartier d'hiver le 23 novembre. AÉL, *États*, 3309, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, 1.XI.1758, orig. ; Gérardi à Geyer, [Liège], 3.XI.1758, copie ; recès de États, 4.XI.1758, copie ; instructions à Van Eyck, [Liège], 4.XI.1758, min. ; Conseil privé au prince-évêque, [Liège], 7.XI.1758, min. ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 11.XI.1758, orig. ; *États*, 16, n.f., 3, 4, 5.XI.1758 ; 375, 62v°-63r°, 3, 4, 5.XI.1758 ; 943, 92r°-v°, 93v°-95r°, 95v°-96r°, 3, 4, 5.XI.1758 ; *Familles, Lamine*, 166, convention en date du 20.XI.1758, copie, min. ; *Gazette de Liège*, n° 142, vendredi, 24.XI.1758, p. 4 ; *Lettres du Maréchal Duc de Belleisle, au Maréchal de Contades...*, p. 79-80, Belle-Isle à Contades, Versailles, 19.XI.1758.

¹⁵⁴ AÉL, *États*, 3309, ordonnance du prince-évêque, [Liège], 14, 18, 24.XI.1758, imprimé, min. ; rescrit du Conseil privé à Van Eyck, Liège, 20.XI.1758, min. ; *Cité*, 24, 246r°-253r°, 20.XI.1758 ; *Liste chronologique...*, p. 272, 14.XI.1758 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1742, 1744, 1745, 1746, Liège, 14, 15, 18.XI.1758 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 174. La venue des troupes françaises dans la principauté inspira à Georges Cressener ces réflexions amères : *Si les Liégeois n'ont pas envie de faire brûler leur ville et détruire leurs habitants, ils éviteront tout discusion avec les François. Ils ont assez de force bien proche pour mettre les mutins à la raison et de taxer la ville à un million d'écus pour expier leur faute. Ainsi, il n'est pas tems de contester mais de baisser la tête.* BUL, Ms 1045, n° 28, Cressener à Fabry, [Cologne], 17.XI.1758, orig.

¹⁵⁵ Dès l'instant où il avait eu connaissance du refus du gouvernement de Bruxelles de recevoir de la cavalerie dans le duché de Limbourg, Belle-Isle avait enjoint à Aubigny d'informer la Régence de sa volonté de placer en surcroit dans la principauté non seulement les quatre escadrons refoulés mais aussi deux bataillons d'infanterie à Verviers. À l'annonce de cette nouvelle calamité, les États avaient déclaré qu'ils ne [feraient] aucun arrangement à ce sujet et que la manufacture de draps de Verviers qui commençait à se rétablir, commandait absolument de refuser tout cantonnement. Heureusement pour la cité lainière, cette funeste résolution devait rester sans suite. AÉL, *États*, 3309, 3311, mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 20.XI.1758, orig., copie ; Horion à Aubigny, [Liège], 20.XI.1758, copie ; Van Eyck à Horion, Paris, 24.XI.1758, copie ; *Lettres du Maréchal Duc de Belleisle, au Maréchal de Contades...*, p. 80, Belle-Isle à Contades, Versailles, 30.XI.1758 ; p. 89-90, 90, 90-91, 91-92, 97, Contades à Belle-Isle, Bochum, 17.XI.1758, Clèves, 23.XI.1758, Goek, 26.XI.1758, Wesel, 29.XI.1758, Crefeldt, 14.XII.1758 ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 85¹.



Fig. 5 – Anonyme, *Environs de Liège et de Cologne* (1758).

Liège, Université de Liège, cartes et plans.

© Donum, Liège (cliché 00198F).

preuve de sa sollicitude, il fit encore retirer deux bataillons et un régiment de dragons, à condition toutefois de tenir en réserve les subsistances prévues pour ces troupes, à savoir 100.000 rations. En outre, il s'engagea au nom du roi à garantir l'exact paiement de tous les frais occasionnés par les quartiers d'hiver ainsi qu'à faire emprunter aux détachements se rendant à l'armée du Bas-Rhin ou retournant en France l'itinéraire de déviation par Diest¹⁵⁶.

¹⁵⁶ AÉL, *États*, 3309, ordre itératif du Conseil privé, [Liège], 16.XI.1758, min. ; mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 26, 28.XI.1758, originaux.

Pourtant cette atmosphère de cordialité n’empêcha pas, à la fin de l’année, de voir un différend s’elever entre le Conseil privé et le comte d’Andlau¹⁵⁷, commandant de la place de Liège, à propos de la disposition des portes de la Cité. En effet, ce dernier, afin d’assurer une libre communication entre l’infanterie, établie dans la capitale, et la cavalerie, stationnée dans les faubourgs, exigea, se référant à la condition expresse émise naguère par le maréchal de Belle-Isle, non seulement d’occuper les portes de Saint-Léonard et d’Avroy mais aussi de pouvoir disposer des clés de la ville. Le Conseil privé par la voix de Breidbach refusa catégoriquement de voir des soldats français prendre place aux endroits stratégiques de la Cité. Et tant fut grand son émoi face à cette inadmissible réquisition que le chancelier n’hésita pas à déclarer préférer *plutôt de se laisser faire violence* que de céder à cette exigence. Cependant, devant la détermination du comte d’Andlau, la Régence afin d’éviter que ce refus n’entraînât de fâcheuses conséquences, se résolut à un compromis que le général accepta : les portes réclamées resteraient ouvertes jour et nuit. Néanmoins, cet accommodement ne détourna pas les Liégeois de leur intention d’adresser, le 27 décembre, de vives représentations au ministre de la Guerre. Mais ce fut peine perdue. En effet, le 6 janvier 1759, le maréchal de Belle-Isle, arguant de l’établissement autorisé d’ailleurs par le cardinal de Bavière, de deux bataillons de milice dans les murs de la capitale de la principauté et des nécessités du service, répéta à son tour l’importance pour les troupes du roi de s’assurer de la maîtrise des deux portes. Heureusement, Andlau ne devait pas suivre à la lettre l’injonction du ministre. En effet, soucieux d’éviter de heurter la susceptibilité de ses interlocuteurs, il eut la sagesse de s’en tenir à l’accord conclu naguère à la satisfaction des deux parties. Pour les Liégeois les apparences étaient sauves puisque la souveraineté nationale était sauvagardée et pour les Français les ordres étaient exécutés et les consignes de sécurité respectées¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Sur François-Léonor comte d’Andlau (Strasbourg, 1710-Paris, 1763), officier au service de France, capitaine réformé au régiment de Rosen cavalerie (1726), capitaine au régiment de Royal-Pologne (1730), mestre de camp de cavalerie au régiment d’Andlau, brigadier (1743), maréchal de camp (1746), lieutenant général (1748), commandant de la place de Liège pendant la guerre de Sept Ans (1759-1763), cf. DBF, 2, Paris, 1932, col. 859, notice de M. PREVOST ; *La Clef du cabinet des princes de l’Europe...*, août 1763, p. 158 ; J.-B. de COURCELLES, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français depuis le onzième siècle jusqu’en 1820*, 1, Paris, 1820, p. 103-104.

¹⁵⁸ AEL, *Etats*, 3309, mémoires d’Aubigny au Conseil privé, Liège, 5, 10.XII.1758, originaux ; Conseil privé à Aubigny, [Liège], 6.XII.1758, min. ; mémoires d’Andlau au Conseil privé, Liège, 26, 27.XII.1758, originaux ; mémoire du Conseil privé à Andlau, [Liège], 26.XII.1758, min. ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 27.XII.1758, min. ; 3312, mémoire de Van Eyck à Belle-Isle, Paris, 4.I.1759, copie ; Van Eyck à Belle-Isle, Paris, 4.I.1759, copie ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 4, 6.I.1759, originaux ; Belle-Isle à Van Eyck, Versailles, 6.I.1759, orig. ; *Cath., sec., c.c.*, 82, 128v°, 129°, 26, 27.XII.1758 ; PRO, SP, 81/134, Cressener à Holderness, Cologne, 1.I.1759, orig. ; SHA, A1 3627, n° 15, Andlau à Belle-Isle, Liège, 4.I.1759, orig. ; *Gazette de Liège*, n° 153, mercredi, 20 XII.1758, p. 3-4 ; *La Clef du cabinet des princes de l’Europe...*, janvier 1759, p. 296.

Cet incident, à peine réglé, d'autres problèmes inhérents aux quartiers d'hiver se posèrent aussitôt. Aux sempiternelles plaintes dues aux excès de la soldatesque, en particulier les Volontaires de Hallet¹⁵⁹, s'ajoutaient les innombrables difficultés soulevées par les continues marches et contre-marches ainsi que par les multiples réquisitions indispensables à la subsistance d'une armée au repos. Ainsi, en ce début de 1759, les munitionnaires du roi ne se contentaient pas de réclamer une *tuerie* – un abattoir – ou un emplacement pour *les effets du roi* mais ils exigeaient également le gîte et le couvert pour les commissaires de guerre et surtout un nombre considérable de moyens de transport pour assurer le charroi non seulement des vivres et du matériel mais aussi des invalides, des blessés et des malades. Si la plupart de ces exigences furent tout compte fait assez rapidement satisfaites¹⁶⁰, il n'en alla pas de même pour les demandes de chariots. En effet, si la Régence finit non sans réticence par accepter de fournir une voiture pour quatre ou cinq soldats éclopés ou valétudinaires, elle se montra beaucoup plus réservée lorsqu'il s'agit de celles destinées au transport du ravitaillement : elle se borna le plus souvent à ne livrer que la moitié du nombre réclamé et à la condition expresse de n'être pas utilisées au-delà des frontières du pays. Cette résistance passive, jointe aux atermoiements des autorités liégeoises, irrita profondément le comte d'Andlau qui, afin de n'être pas *dans la nécessité d'agir d'autorité*, se résolut à en référer au maréchal de Belle-Isle pour le prier d'inviter Aubigny à intervenir dans les plus brefs délais auprès du cardinal de Bavière pour obtenir satisfaction¹⁶¹.

¹⁵⁹ Lors de son passage par la principauté ce régiment avait porté *le trouble, la violence et le mauvais traitement contre les sujets de Sa Sérénissime Eminence*. AEL, États, 3312, mémoire du Conseil privé à Aubigny, Liège, 11.I.1759, min.

¹⁶⁰ Le 17 février 1759, le Conseil privé accorda le logement et le chauffage aux commissaires de guerre français et, dix jours plus tard, un emplacement, situé à proximité de la Meuse, pour y entreposer *les effets du roi*. AEL, États, 3312, ordonnance, note du Conseil privé, [Liège], 17, 27.II.1759, minutes.

¹⁶¹ AEL, États, 3312, mémoires de Vaugines au Conseil privé, Liège, 12, 29.I., 7, 10, 27.II.1759, originaux ; mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 13, 18, 24.I., 24.II.1759, originaux ; mémoires de Naudot au Conseil privé, Liège, 28.I., 7.II.1759, originaux ; mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 31.I.1759, orig. ; mémoire de Vaugines et Legrand au Conseil privé, Liège, 6.II.1759, orig. ; Vaugines à Chestret, Liège, 13.II.1759, orig. ; Breidbach à Chestret, s.l.n.d. [Liège, 30-31.I.1759], orig. ; réponses du Conseil privé, [Liège], 13, 18, 24.I., 8, 26.II., 1.III.1759, minutes ; note de Chestret, [Liège], 2.II.1759, copie ; Belle-Isle à Aubigny, [Versailles], 9.III.1759, copie ; Cité, 25, 5r°-v°, 29.I.1759 ; S. BORMANS, o. c., p. 175. Alors que dans un premier temps, les autorités liégeoises s'étaient refusées à fournir des charrettes aux soldats invalides et blessés, elles finirent non seulement par les accorder le 27 avril mais aussi à prendre en charge le logement de ces pauvres malheureux. AEL, États, 3312, réponses du Conseil privé, [Liège], 10.II., 26.IV.1759, minutes ; mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 24.IV.1759, orig. ; recès État primaire, 26.IV.1759 ; copie ; mandement du prince-évêque, [Liège], 27.IV.1759, orig., imprimé ; États, 16, n.f., 26.IV.1759 ; Placards liégeois, 2, n° 1762, Liège, 27.IV.1759.

Le diplomate s’empressa de répondre à la requête du ministre de la Guerre avec un zèle et une promptitude d’autant plus grande que ce dernier venait justement de le sauver d’une bien fâcheuse posture. En effet, les relations entre Durand d’Aubigny et le comte de Horion, singulièrement tendues depuis de nombreux mois, s’étaient soudainement détériorées ces derniers temps au point que le grand maître avait chargé Van Eyck de solliciter activement le rappel du résident sous prétexte qu’il s’était rendu coupable de concussion et de prévarication¹⁶². Horion fut bien près de voir sa démarche aboutir mais malheureusement pour lui, Belle-Isle se devait de la déjouer. Pleinement satisfait de la conduite d’Aubigny, le ministre entreprit non seulement de le disculper aux yeux de son collègue des Affaires étrangères mais aussi de lui obtenir une appréciation plus qu’élogieuse du roi. Cette victoire devait être sans lendemain. De fait, le diplomate, loin d’avoir le triomphe modeste, fit preuve d’un orgueil immoderé. Fort de sa protection, il commit l’incommensurable bêtise de pousser l’audace jusqu’à réclamer de Jean-Théodore de Bavière d’exiger de son favori une totale et *entièrre réparation*. Cette attitude, aussi maladroite qu’irréfléchie, ne fit qu’aggraver l’inimitié, pourtant déjà très vivace, entre les deux hommes au point que les observateurs s’accordaient pour reconnaître, malgré les apparences, que l’ambassade du résident touchait irrémédiablement à sa fin¹⁶³.

Aubigny ne fut pas le seul à intervenir auprès du cardinal de Bavière pour le prier d’enjoindre à la Régence de faire preuve de plus d’empressement à satisfaire aux réquisitions des troupes françaises cantonnées dans le pays. Le chevalier de Folard, le ministre du roi de France auprès de l’électeur de Bavière, se fit également l’écho des doléances du comte d’Andlau. Jean-Théodore, mû par un constant souci de complaire à son bienfaiteur¹⁶⁴,

¹⁶² Le choix de Van Eyck par le comte de Horion n’était nullement anodin. En effet, les relations entre Aubigny et le ministre liégeois étaient tout aussi lamentables. Le résident français se plaignait que, depuis plus de trois ans, ce dernier ne cessait de le noircir après de sa hiérarchie. Il attribuait cette attitude hostile au fait qu’il lui reprochait d’avoir révélé au grand jour ses manigances ainsi que ses multiples malversations concernant des fournitures de fourrages aux armées du roi. AAÉ, *Liège*, 53, 214^r, 217^r-v^o, Aubigny à Choiseul, Liège, [fin janvier] 1759, orig. ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 321-327.

¹⁶³ Entre autres manifestations de cette inimitié entre les deux hommes, le singulier plaisir qu’ éprouvait Aubigny à chicaner Horion sur son titre d’*Excellence*. AAÉ, *Liège*, 52, 347^r-v^o, Aubigny à Bernis, Liège, 30.IX.1758, orig. ; 53, 176^r-v^o, 199^r-v^o, 204^r-205v^o, 214^r-217v^o, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 15.I.1759, orig. ; à Choiseul, Liège, 21.I.1759, originaux ; mémoires d’Aubigny à Belle-Isle, à Choiseul, Liège, 21, 19.I.1759, originaux ; PRO, SP, 81/134, Cressener à Holderness, Cologne, 30.I.1759, orig. ; AGR, SEG, 1168, 232r^r-v^o, Legrand à Cobenzl, Liège, 10.II.1759, orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 86.

¹⁶⁴ Le ministre de France à Munich ne tarissait pas d’eloges sur l’attachement de Jean-Théodore et de Velbruck pour la personne de Louis XV. Depuis que je suis ici, écrivait-il, ce prince ne m’a rien refusé de tout ce que je lui ai demandé au nom du roi et il l’a toujours accordé de bonne grâce et sur le champ. AAÉ, *Bavière*, 141, 224v^o, Folard à Choiseul, Munich, 6.IV.1759, orig.

s’empressa de déferer à la demande des deux diplomates. Et de rappeler au Conseil privé, non sans l’avoir au préalable sévèrement tancé pour son attitude à l’égard de la France, qu’il avait naguère donné à son premier ministre les pleins pouvoirs pour résoudre tous les problèmes relatifs aux quartiers d’hiver et qu’il avait seul, à ce titre, autorité pour trancher les éventuels différends. En outre, désireux de faciliter le service du roi et d’accélérer la fourniture de voitures, principal grief des militaires, il résolut de confier, par une déclaratoire en date du 22 mars 1759, à son commissaire général, le baron de Blisia, et en son absence au sous-commissaire Constant, *le commandement des charrettes et emplacement des troupes*¹⁶⁵.

Ce nouvel usage, jeta la confusion parmi les principaux officiers du prince. Désarçonnés par cette innovation – il s’agissait en effet d’obtempérer aux injonctions d’une ordonnance princière revêtue de la seule signature de Blisia ou de son second – ils se hâtèrent d’en informer la Régence afin de se gouverner. Cette nouvelle provoqua une telle émotion au sein des instances dirigeantes de la principauté qu’elles s’empressèrent d’adresser au prince-évêque *une respectueuse remontrance*. Si celles-ci ne contestaient nullement la suprême autorité du grand maître en matière de réquisitions militaires – ce dernier, d’ailleurs, avait pris l’habitude de ne rien entreprendre ou décider sans en avoir au préalable référez au Conseil de gouvernement, démarche que d’Aubigny avait eu à déplorer à plusieurs reprises – il n’en allait pas de même quant aux pleins pouvoirs accordés au commissaire général. La Régence considérait, en effet, cette résolution *comme entièrement sub-obreplice* et indéniablement en contradiction avec les *loix et paix fondamentales* du pays qui prescrivaient que l’assentiment des États et la vidimation du chancelier étaient requises pour donner force de loi à une ordonnance du prince-évêque. En outre, en accordant à un simple particulier deux prérogatives princières – le droit d’édicter et d’être obéi – elle redoutait grandement de créer un fâcheux précédent¹⁶⁶.

¹⁶⁵ AEL, *États*, 3310, rescrit du prince-évêque au Conseil privé, déclaration de Jean-Théodore à Blisia, Munich, 22.III.1759, copie ; D. Jozic, *Liège sous la crosse d’un Wittelsbach...*, 3, p. 713.

¹⁶⁶ Le lieutenant bailli de Montenaken avait été un des premiers à s’alarmer de cette innovation qui, avant de parvenir à la connaissance du Conseil privé, avait déjà suscité pas mal de remous dans l’opinion publique. AEL, *États*, 3312, a Speculo à Breidbach, Saint-Trond, 3.IV.1759, orig. ; 3310, Jointe, deuxième votum du Conseil privé au prince-évêque, Liège, 3.IV.1759, 6.IV.1759, copie ; AAÉ, *Liège*, 54, 10r°-v°, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 9.IV.1759, copie ; PRO, SP, 81/134, Cressener à Holderness, Cologne, 14.IV.1759, orig.

Avec cette mise au point, la Régence considéra l'incident comme clos de sorte que *le commandement des voitures reprend sa forme ordinaire et naturelle* dès le 5 avril. Dans le même temps, les trois ordres du pays décidèrent, eux-aussi, d'adresser au souverain des représentations sur l'illégalité de la décision. Enfin, le Conseil privé, profondément mortifié par les accusations portées contre lui, entreprit, afin de se disculper aux yeux du prince et de la cour de Versailles, de retracer par le menu détail la conduite qu'il n'avait cessé de tenir à l'égard des troupes françaises depuis le début des hostilités¹⁶⁷.

Si Jean-Théodore finit par se rendre aux arguments de la Régence, il prit très mal, par contre, la remontrance des États. Non seulement, il leur fit remarquer vertement qu'ils s'étaient permis de s'immiscer dans une affaire relevant de ses régaux mais surtout il leur interdit formellement de désormais lui communiquer d'aussi *impertinentes* observations. Bref, une fois de plus, le souverain liégeois s'était laisser aller, par souci de complaire à la France, à outrepasser ses droits, attitude qui n'avait pas manqué d'accroître le ressentiment de la nation contre une voisine aussi envahissante¹⁶⁸.

Le charroi ne constitua pas la seule difficulté à laquelle se heurta la principauté. La question des approvisionnements se posa aussi avec une grande acuité. L'affaire avait pourtant débuté sous de favorables auspices. Belle-Isle, soucieux de ne pas voir se ternir davantage l'image de marque des militaires installés dans le pays, se résolut à la fin du mois de janvier 1759, comme preuve de sa sollicitude, à faire sortir du pays huit escadrons de cavalerie à la condition expresse de tenir en réserve le fourrage destiné à leur consommation, soit un total pharamineux de 444.420 rations¹⁶⁹ !

¹⁶⁷ [...] dès aujourd'hui, le commandement des voitures a repris sa forme ordinaire et naturelle de sorte que cette grande et ridicule prétention des commissaires appuyée sur la déclaration reprise de Sa Sérénissime Eminence en date du 22 mars, est tombée dans sa naissance même. AEL, États, 3290, Jointe du Conseil privé, 3, 5.IV.1759, minutes ; premier votum du Conseil privé au prince-évêque, Liège, 3.IV.1759, min. ; Chestret au prince-évêque, Liège, 12.IV.1759, min. ; États, 3310, recès des États, 6.IV.1759, copie ; remontrance des États au prince-évêque, Liège, 17.IV.1759, copie ; 16, n.f., 6.IV.1759 ; 943, 133r°, 6.IV.1759 ; AAÉ, Liège, 54, 10r°-v°, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 9.IV.1759, orig. Blisia, avant de s'incliner devant la décision de la Régence, avait tout d'abord proposé, preuve de l'infatuation du personnage, pour mettre un terme au différend, de se contenter de poser son seing sous la signature du secrétaire du Conseil privé, puis devant le refus de ses confrères, de se limiter à apostiller au verso les ordonnances principales. AEL, États, 3292, Blisia à Breidbach, s.l., 4.IV.1759, orig. ; Jointe du Conseil privé, 5.IV.1759.

¹⁶⁸ AEL, États, 3292, Jean-Théodore au Conseil privé, Munich, 18.IV., 4.V.1759, originaux.

¹⁶⁹ À ce contingent de cavalerie s'ajoutait un bataillon d'infanterie qui aurait dû normalement prendre ses quartiers d'hiver dans la principauté. Voici comment Georges Cressener commentait l'événement : *Vous êtes heureux qu'on vous menace d'envoyer des escadrons pour manger seulement les rations. Dans les autres pays moins amis, ils ont mangé hommes, femmes, filles et garçons.* BUL, Ms 1045, n° 32, Cressener à Fabry, [Cologne], 23.II.1759, orig. ; Gazette de Liège, n° 17, mercredi, 7.II.1759, p. 4.

L'ampleur de la demande décida la Régence à requérir l'avis des États – ils devaient justement se réunir le 12 février – avant de se prononcer. Cette requête donna lieu à de vifs débats. Après bien des hésitations et des controverses, les trois ordres décidèrent finalement à la mi-mars d'accepter, malgré l'extrême détresse des villes et des campagnes et les *emprunts très considérables auxquels ils [avaient] été obligé de recourir* [au point de n'être plus à même] *de satisfaire à leurs propres dépenses les plus pressantes*, de stocker les rations non consommées, sous réserve cependant d'être assurés de recevoir incessamment du trésor royal un acompte de 50.000 écus à valoir sur les dettes de guerre¹⁷⁰.

Cette restriction fut très mal accueillie tant par le cabinet de Versailles que par Aubigny qui, de peur d'être accusé d'avoir tenu des propos inconsidérés, se défendit aussitôt d'avoir jamais fait mention, ni oralement ni par écrit, de la moindre promesse d'une éventuelle avance, s'étant tout au plus tenu à laisser espérer que le ministre de la Guerre tiendrait compte de ses représentations¹⁷¹. La dérobade du diplomate, pas plus que la mise au point du département des Affaires étrangères, n'altérèrent les bonnes dispositions des États. Et ce d'autant moins que la perspective d'une proche liquidation des livraisons effectuées lors de la campagne précédente se précisait – Crancé, l'ordonnateur des guerres de l'armée du Bas-Rhin, venait justement de le notifier – et surtout que le cardinal de Bavière avait peu de temps après marqué sa volonté au Conseil privé de le voir accéder à la demande de Belle-Isle.

Pourtant l'ordre du prince-évêque ne fut pas sans causer un vif déplaisir aux instances dirigeantes de la principauté du fait qu'il contenait en annexe un certain nombre de critiques dû aux récriminations répétées du comte

¹⁷⁰ Jean-Théodore avait finalement accepté de prendre cette décision suite aux pressions exercées par Aubigny. AEL, CP, 762 (ancien), lettres convocatoires du prince-évêque, Liège, 15.III.1759, imprimé ; Jean-Théodore au Conseil privé, Munich, 2.IV.1759, orig. ; Chestret au prince-évêque, Liège, 12.IV.1759, min. ; *États*, 3312, ordonnance du Conseil privé, [Liège], 27.I.1759, min. ; mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 30.I., 9, 15.II., 11.III.1759, originaux ; Aubigny à Breidbach, Liège, 14.II.1759, orig. ; mémoires d'Andlau aux États, 21.II., 2.III.1759, originaux ; mémoires d'Andlau et de Vaugines au Conseil privé, Liège, 2.III.1759, orig. ; résolutions du Conseil privé, [Liège], 8.II., 15.III.1759, minutes ; recès État primaire, 15.II., 1.III.1759, copies ; recès État noble, 17, 23.II., 12.III., 1.IV.1759, copies ; mémoires du Conseil privé à Aubigny, à Andlau, [Liège], 3.III.1759, minutes ; recès État tiers, 17, 23.II., 12, 29.III.1759, copies ; Crancé au Conseil privé, Crefeldt, 3.III.1759, orig. ; Conseil privé à Crancé, [Liège], 13.III.1759, orig. ; 3310, mémoire d'Andlau à l'État primaire, Liège, 27.III.1759, orig. ; 3311, mémoires d'Andlau aux Etats, Liège, 21.II., 27.III.1759, originaux ; *États*, 16, n.f., 15.II., 1.III.1759 ; 375, 74v°-76r°, 78v°-80r°, 80v°-81r°, 23.II., 12.III., 1.IV.1759 ; 943, 109r°-111r°, 117r°-118v°, 121r°-122r°, 130r°, 17, 23.II., 29.III., 2.IV.1758 ; AGR, SÉG, 1168, 232r°, Legrand à Cobenzl, Liège, 10.II.1759, orig.

¹⁷¹ Afin d'être lavé de tout soupçon, Durand d'Aubigny, tant étaient grandes ses appréhensions, demanda au Conseil privé de lui délivrer une attestation confirmant la véracité de ses dires. AEL, *États*, 3312, déclaration du Conseil privé, [Liège], 15.III.1759, min.

d'Andlau et aux sourdes menées de Durand d'Aubigny. Le premier se plaignait du peu d'empressement et de la mauvaise volonté manifestés par la Régence à l'égard de ses demandes tandis que le second reprochait aux États de faire preuve de peu de zèle et de diligence pour le service du roi. Loin de se laisser démonter par la gravité des accusations qui d'ailleurs s'avéraient inexactes sur bien des points, le Conseil privé, profondément blessé dans son amour propre, entreprit, non sans avoir eu soin au préalable de prendre l'avis du comte de Horion, et ce afin de mettre en évidence le peu de fondement et faire apparaître le caractère inique des attaques portées contre lui, de les réfuter systématiquement¹⁷². Certes, il lui était arrivé à l'occasion de montrer peu d'empressement à répondre aux réquisitions du haut commandement, voire même d'y opposer parfois une fin de non-recevoir parce qu'en la circonstance l'intérêt de la principauté le réclamait, ainsi, entre autres exemples, lors de demandes inconsidérées d'attelages. Néanmoins, il s'était toujours agit là de cas exceptionnels car, en règle générale, il n'avait jamais manqué de tout mettre en œuvre pour favoriser voire même d'accélérer le service du roi mais chaque fois dans le respect le plus scrupuleux des lois et constitutions du pays, exigeant impérativement en ces matières de requérir l'assentiment des États avant de prendre la moindre décision, démarche qui d'ordinaire ne pouvait s'effectuer incontinent. Bref, tout ce réquisitoire tendait à démontrer que les plaintes élevées par les deux hommes devaient être considérées plutôt comme l'expression de leur ressentiment que comme une description fidèle de la réalité. Et d'évoquer pour preuve de sa bonne foi et de son dévouement, les résolutions finales de la Régence et des États acceptant en définitive non seulement de mettre les rations en réserve mais aussi de satisfaire les dernières demandes du comte d'Andlau, malgré la remise de mémoires dans des formes peu protocolaires¹⁷³.

¹⁷² En effet, le grand maître, pleinement d'accord de voir le Conseil privé être lavé des accusations portées contre lui, avait accepté de demander à d'Andlau une énumération aussi exacte que possible de ses griefs. Le général s'était empressé d'accéder à cette requête et avait fait tenir au premier ministre un relevé détaillé de ses doléances. Il reprochait essentiellement aux autorités liégeoises d'avoir fait défense aux villes et aux communautés de pourvoir au logement des troupes et de livrer des voitures, de manifester de la réticence à fournir le chauffage aux officiers, notamment à Maseyck, de ne pas accorder le libre transit à travers le territoire de la principauté aux denrées destinées à l'armée. AEL, États, 3312, mémoire d'Andlau à Horion, Liège, 6.IV.1759, orig. ; Andlau à Horion, Liège, 7.IV.1759, orig. ; Horion au Conseil privé, s.l.n.d. [Colonster, 8.IV.1759], orig. ; Conseil privé à Horion, Liège, 9.IV.1759, min. ; 3310, Andlau à Horion, Liège, 13.IV.1759, copie ; D. Jozic, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach...*, 3, p. 713.

¹⁷³ En fins politiques, les Liégeois avaient profité de la circonstance non seulement pour réitérer leur demande d'acompte mais aussi pour formuler à leur tour un certain nombre de plaintes à l'égard des troupes du roi, notamment qu'elles entraînaient et logeaient dans la principauté *sans lettres*

Cet incident entacha irrémédiablement les relations des deux hommes avec les dirigeants liégeois au point que leur souvenir devait rester à tout jamais abhorré. Si le général réussit à faire face à l'orage et à surmonter la tempête, non grâce à ses qualités de cœur mais à cause de son sens du devoir – ses supérieurs n'avaient qu'à se louer de sa conduite et de ses talents d'organisateur – il n'en fut de même du résident¹⁷⁴. En effet, alors qu'il aurait dû normalement être échaudé par la première alerte et faire preuve de la plus grande prudence, Aubigny, trop sûr de lui, avait continué à se comporter comme si de rien n'était, attitude qui l'avait finalement amené à renouveler ses maladresses et à commettre de nouveaux impairs. Ainsi, il avait pris la fâcheuse habitude de formuler la plupart du temps ses propositions oralement, pratique qui présentait l'indéniable avantage de pouvoir se dédire le cas échéant mais qui justement pour cette raison exaspérait vivement la Régence. En outre, il avait réussi par son arrogance, son mépris des gens, sa vantardise et son infatuation à s'aliéner la sympathie d'un chacun. Bref, à force d'avoir voulu agir en grand personnage et à se comporter en roitelet, il avait fini à se faire unanimement détester, même par le comte d'Andlau, un compatriote¹⁷⁵.

réquisitoires et sans avoir au préalable informé le prince-évêque de leur arrivée. En outre, lors de leurs passages, elles n'empruntaient toujours pas, malgré les assurances formelles du ministre de la Guerre, l'itinéraire de déviation par Diest. AEL, *États*, 3312, recès État noble, 7.IV.1759, copie ; mémoire du Conseil privé à Andlau et Aubigny, Liège, 9.IV.1759, min. ; Andlau à Chestret, Liège, 9.IV.1759, orig. ; Conseil privé à Horion, Liège, 9.IV.1759, min. ; note du Conseil privé, [Liège], 10.IV.1759, min. ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 14.IV.1759, min. ; recès État primaire, recès États, 18.IV.1759, copies ; 762 (ancien), Jean-Théodore au Conseil privé, Munich, 2.IV.1759, orig. ; 3292, Jean-Théodore au Conseil privé, Munich, 2.IV.1759, copie ; Osterwald à Chestret, Munich, 2.IV.1759, orig. ; Jointe du Conseil privé, 3.IV.1759, min. ; premier votum du Conseil privé adressé au prince-évêque, Liège, 3.IV.1759, min. ; votum du Conseil privé adressé au prince-évêque, Liège, 11.IV.1759, min. ; 3310, recès États, 18, 20.IV.1759, copies ; *États*, 16, n.f., 6, 10, 18, 20.IV.1759 ; AAEL, *Liège*, 54, 7°-8°, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 6.IV.1759, copie ; 27r°, mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 14.IV.1759, copie. Toute cette affaire s'était déroulée en l'absence du secrétaire du Conseil privé, Jean-Louis de Chestret, alors à la campagne près de Chaudfontaine. Ce dernier s'était empressé de porter le fait à la connaissance du cardinal de Bavière. Cette attitude s'expliquait d'une part par sa volonté de ne pas encourir de reproches immérités et surtout pour apaiser les éventuels soupçons de la France dont il était pensionné. AEL, *États*, 3292, attestation du Conseil privé, [Liège], 7.V.1759, copie ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 56-57.

¹⁷⁴ AEL, *États*, 3312, note de Chestret, [Liège], 3.III.1759, min. ; *Lettres du Maréchal Duc de Belleisle, au Maréchal de Contades...*, p. 74-75, Belle-Isle à Contades, Versailles, 24.X.1758.

¹⁷⁵ AEL, *États*, 3312, recès État primaire, 20.II.1759, copie ; note de Chestret, [Liège], 3.III.1759, min. ; *Cath., sec., c.c.*, 82, 125r°, 18.XII.1758 ; *États*, 16, n.f., 20.II.1759 ; 375, 73v°-74r°, 20.II.1759 ; 943, 111v°-112r°, 20.II.1759 ; AGR, SÉG, 1168, 232r°-v°, Legrand à Cobenzl, Liège, 10.II.1759, orig.

Cette animosité générale, jointe à la haine que lui vouaient Horion et Van Eyck, eut cette fois raison du diplomate. Le 21 mai, Choiseul lui signifia son rappel. La nouvelle stupéfia le diplomate. Encore sous le coup de l'émotion, il se refusait, incrédule, à voir la réalité en face. Soucieux de recouvrer la faveur de son ministre de tutelle, il s'efforça bien naïvement de se justifier, n'hésitant pas pour se disculper à recourir au témoignage du grand maître, alors moribond¹⁷⁶. Mais ses efforts restèrent lettre morte. La sentence était sans appel et sa chute irrémédiablement consommée. Le 16 août, le département des Affaires étrangères lui confirma sa destitution mais l'autorisa, bien maigre consolation, à déclarer afin de ne pas totalement perdre la face qu'il se rendait en congé à Paris. Plus de trois semaines devaient encore s'écouler avant qu'il ne s'exécutât tant était grande sa confiance en sa bonne étoile. Ses espérances furent déçues. L'ultime intervention – celle du cardinal de Bavière – en laquelle il avait placé tous ses espoirs, ne le sauva point de la disgrâce. Au contraire, Choiseul, vivement irrité par cette recommandation des plus déplacées – elle avait été faite à la sollicitation du diplomate – enjoignit à Aubigny de quitter incessamment la principauté¹⁷⁷. Finalement, ce ne fut que le 11 septembre qu'il partit de manière définitive de la capitale liégeoise au terme d'une résidence de sept ans. Malheureusement, il s'en allait comme un voleur, couvert de dettes et honni de tous. Ainsi s'achevait pitoyablement une carrière qui pourtant s'était annoncée brillante et des plus prometteuses¹⁷⁸.

¹⁷⁶ Voici ce qu'écrivait le résident à ce sujet : le comte de Horion, *dans les derniers moments de sa vie, a fait de tout cela des aveux et m'a rendus des témoignages publics bien satisfaisant pour moi.* AAÉ, Liège, 54, 116r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 28.V.1759, orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 89 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 203.

¹⁷⁷ AAÉ, Liège, 54, 237r°, Choiseul à Aubigny, Versailles, 16.VIII.1759, min. ; 312r°, 338r°, Jean-Théodore à Choiseul, Choiseul à Jean-Théodore, Munich, Versailles, 1, 11.IX.1759, orig., min ; Bavière, 142, 107r°-v°, 124r°, Jean-Théodore à Choiseul, Choiseul à Jean-Théodore, Munich, Versailles, 1, 12.IX.1759, copies.

¹⁷⁸ AEL, États, 3315, 80r°, 11.IX.1759, note de Chestret ; AGR, SÉG, 1168, 232r°-v°, Legrand à Cobenzl, Liège, 10.II.1759, orig. ; AAÉ, Liège, 54, 336r°, 339r°, Aubigny, Ségaud à Choiseul, Liège, 10, 11.IX.1759, originaux ; 370r°, Louis XV à Jean-Théodore, Versailles, 1.IX.1759, copie ; Bavière, 142, 124r°, 132r°-v°, Choiseul à Folard, Folard à Choiseul, Versailles, Munich, 12, 22.IX.1759, min., orig. ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 86, 88-90, 91, 92 ; F. HAUSMANN, *Repertorium...*, 2, p. 114 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 279-280 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, 2003, p. 209-210 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, 3, p. 713. L'annonce officielle de la retraite de Durand d'Aubigny ainsi que la nouvelle de son remplacement par Joseph-Roch Boyer de Fonscolombe seront notifiées au prince-évêque le 1^{er} novembre 1759. L'intérim fut assuré par Ségaud, le secrétaire de la légation française à Liège (19 novembre 1759-23 février 1760). AAÉ, Liège, 54, 338v°, Choiseul à Ségaud, Versailles, 1.XI.1759, min. ; AGR, SÉG, 1168, 232r°-v°, Legrand à Cobenzl, Liège, 10.II.1759, orig. ; F. HAUSMANN, *o. c.*, 2, p. 114 ; S. CARNOT, *o. c.*, p. 94 : B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XLI, 280.

5. UNE BIEN DIFFICILE SUCCESSION

Un événement, lourd de conséquence, le décès de Maximilien-Henri de Horion, devait assez rapidement reléguer, du moins pour un temps, au second plan des préoccupations du ministre des Affaires étrangères les problèmes posés par le rappel – l'annonce en fut différée et l'exécution postposée – de Durand d'Aubigny, d'autant que la mort du premier ministre de Jean-Théodore de Bavière avait été tout à fait inopinée. Rien, en effet, ne laissait présager cette soudaine disparition. De constitution robuste et de santé florissante, ce sexagénaire, quoique souffrant de goutte chronique, n'avait jamais eu à se plaindre du moindre mal. Aussi, grande fut l'inquiétude de ses proches lorsqu'il fut terrassé par une fièvre maligne, accompagnée d'assoupissements prolongés. Ces alarmes n'avaient rien d'exagéré. Très rapidement son état de santé se détériora au point de devenir désespéré. En effet, le comte rendit le dernier soupir dans son château de Colonster, le 24 mai à quatre heures du matin¹⁷⁹. Cette perte fut durement ressentie par le cabinet de Versailles car la France perdait en la personne du comte de Horion non seulement un politique de talent mais aussi un de ses plus éminents serviteurs et un de ses plus fidèles fœux¹⁸⁰.

¹⁷⁹ AAÉ, *Liège*, 54, 97v°, 106r°, 112r°, Aubigny à Choiseul, *Liège*, 18, 22, 24.V.1759, originaux ; 113r°, Ségaud à Choiseul, *Liège*, *Liège*, 24.V.1759, orig. ; AEL, *Cath., sec., c.c.*, 82, 175r°, 177r°, 24, 26.V.1759. Certaines sources situent ce décès à 2 heures du matin. AEL, *Familles de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, G. de Crassier à la baronne de Hodeige, Avroy, Maastricht, 24, 28.V.1759, orig., min.

¹⁸⁰ Horion est mort ce matin à quatre heure, précédé de deux heures du secrétaire du Chapitre [Mouillard] qui avoit fort bien fricassé le soir mais qui languissoit depuis du tems. Mais Horion étoit fort et robuste, buvant et mangeant au mieux et sans ménagement, tant que la fièvre la attaqu  samedi passé avec des assoupissement qu'il a voulu prévenir par du vin fort qui a été plus fort que lui. AGR, SÉG, 1063, 472r°, Argenteau à Cobenzl, *Liège*, 24.V.1759, orig. ; 1144, 339r°, la comtesse douairière de Horion, née Velbruck, à Cobenzl, *Liège*, 30.V.1759, orig. ; PRO, SP, 81/134, Cressener à Holderness, Maastricht, 28.V.1759, orig. ; BUL, Ms 1140, p. 262-263 ; *Gazette de Liège*, n° 65, lundi, 28 mai 1759, p. 4 ; *Gazette de Cologne*, n° 41, mardi, 29.V.1759, suppt, p. 2 ; *Journal encyclop dique*, 5 I, juillet 1759, p. 167 ; *Mercure de France*, 1, 1759, p. 223 : *Abr g  chronologique de l'histoire de Li ge...*, *Li ge*, 1784, p. 127 ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du recueil h raldique des seigneurs bourgmestres de la noble cit  de Li ge*, *Li ge*, 1783, p. 138-139 ; J. DARIS, *Histoire du dioc se et de la principaut  de Li ge (1724-1852)*, 1, *Li ge*, 1868, p. 173 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 90 ; IDEM, *Recueil d' tudes*, p. 260. Au cours des six premiers mois de l'ann e 1759, le malheur s'était abattu à deux reprises sur la famille de Horion. En effet, la mort du grand maître faisait suite à celle de son fr re, G r ard-Assu re, grand mayeur de Li ge et chef de l' tat noble, survenue à Heel le 14 f vrier. Ce double d c s r duisit consid rablement l'influence du parti fran ais dans la principaut  surtout au sein de Chapitre et parmi les membres de la noblesse. Sur G r ard-Assu re comte de Horion (Heel, 1688-1759), admis à l' tat noble de Li ge en 1714, drossart du comt  de Hornes et grand mayeur de Li ge (1724), chef de l' tat noble (1745), pr sident du Conseil ordinaire (1746) et ministre de conf rence (1754), cf. B. LHOIST-COLMAN, *Au ch teau de Colonster en 1779*, BSRVL, 7, 1966, p. 14, 28 ; D. JOZIC, *Les premiers pas...*, BIAL, 116, 2012, p. 74³³.

La course à la succession du grand maître allait donner naissance à de nombreuses intrigues et à d'interminables cabales suite au grand nombre de charges importantes détenues par le défunt¹⁸¹. Par ailleurs, il s'agissait d'une personne qui n'avait cessé d'exercer depuis plus de vingt ans une influence considérable sur la vie politique liégeoise. Assez paradoxalement, un des premiers candidats à entrer en lice fut Charles-Dieudonné comte d'Argenteau¹⁸². Non seulement, il ambitionnait l'archidiaconat de Campine et la prévôté de Maseyck mais il briguait également la grande prévôté. À cette fin, il s'adressa au comte de Cobenzl, un de ses protecteurs, afin de le prier de soutenir ses prétentions. Le ministre plénipotentiaire reçut avec affabilité la requête de cet insatiable quémandeur de bénéfices et s'empressa de recommander ses intérêts à Rome afin de lui faire obtenir l'archidiaconat convoité. Mais pour les deux autres dignités, force lui fut à son grand regret, de devoir lui avouer son impuissance. Électives, elles étaient du ressort exclusif des ecclésiastiques liégeois. Si l'accession à l'archidiaconat paraissait poser peu de problèmes, vu le petit nombre de postulants, par contre, il n'en allait pas de même pour les autres dignités que se disputaient une douzaine de candidats. Bref, dès l'abord, la compétition s'annonçait particulièrement ardue¹⁸³.

À Munich, l'annonce du décès du comte de Horion affligea profondément le cardinal de Bavière et préoccupa vivement le ministre de Louis XV, le chevalier de Folard. En effet, vu les circonstances, il était d'une extrême

¹⁸¹ Selon les sources françaises, outre les fruits de son patrimoine, les revenus des charges détenues par le comte Maximilien-Henri de Horion s'élevaient annuellement à 37.500 florins. Son abbaye lui rapportait 20.000 florins, sa fonction de grand prévôt, 7000 florins, sa qualité de prévôt de Maseyck, 7000 florins et sa prébende de capitulaire, 3500 florins. À côté de ses rentrées, il convenait d'ajouter les profits tirés de son titre de grand maître, le produit de son archidiaconat et diverses pensions. AAÉ, *Liège*, 56, 115^r, Andlau à Belle-Isle, Liège, 5.XI.1760, copie.

¹⁸² Sur Charles-Joseph-Dieudonné comte d'Argenteau (Vierset-Barse, 1702-1781), chanoine de Saint-Lambert (1729), conseiller d'État de François I^r (1748), prévôt de Harlebeck (1748), abbé séculier d'Amay (1778), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 36 ; D. Jozic, *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière...*, BIAL, 114, 2010, p. 237¹²⁴.

¹⁸³ Indépendamment d'Argenteau, Bierset, Borchgrave, Breidbach, Sélys, Sluse, Stockem et Trappé briguaien la prévôté de Maseyck tandis que Bierset, Borchgrave, Breidbach, Oultremont, Rougrave et Velbruck ambitionnaient d'accéder à celle de Saint-Lambert. AGR, SÉG, 1063, 472^r-473^v, 477^r-478^v, Argenteau à Cobenzl, Liège, 24, 29.V.1759, originaux ; 474^r, Cobenzl à Argenteau, Bruxelles, 25.V.1759, min. ; AAÉ, *Liège*, 54, 126^r, Aubigny à Choiseul, Liège, 30.V.1759, orig. ; PRO, SP, 81/134, Cressener à Holderness, Maastricht, 28.V.1759, orig. ; ARA, *Duitsland*, 6473, Breydenbach aux États-généraux, Liège, 25.V., 1.VI.1759, originaux. Par ailleurs, le comte de Rougrave et le baron de Sluse profitèrent de la circonstance pour faire part au résident français de leur désir d'obtenir l'abbaye détenue par le défunt. Cette démarche ne fut guère couronnée de succès. En effet, Aubigny, au lieu d'appuyer la requête des deux chanoines, déconseilla vivement à son ministre de tutelle d'y donner suite pour trois raisons principales à ses yeux : tout d'abord de conserver ce bénéfice pour aiguillonner le zèle des candidats pour la personne du roi ; ensuite d'attendre de connaître avec certitude le nom du successeur de Horion ; enfin, de réserver cette commande pour se faire un parti en cas de décès du cardinal de Bavière. AAÉ, *Liège*, 54, 126r^v-v^o, Aubigny à Choiseul, Liège, 30.V.1759, orig.

importance pour le service du roi d'engager le cardinal à désigner sans délai un successeur au défunt et de lui faire obtenir l'ensemble de ses charges. Pour le diplomate français un nom s'imposait : Velbruck. Son esprit de conciliation, son crédit auprès du prince et des États ainsi que son profond attachement à la France faisaient du tréfonceur le candidat tout désigné, opinion d'ailleurs pleinement partagée par Jean-Théodore lui-même, malgré son extrême réticence à se séparer de son chanoine *a latere*. Cette décision arrêtée, ce dernier, muni d'une chaleureuse recommandation du prince, se mit aussitôt en route pour Liège pour participer à l'élection du grand prévôt, fixée au 18 juin. Afin de ne rien laisser transpirer – la rumeur ne colportait-elle pas, à juste titre d'ailleurs, qu'il allait succéder à son beau-frère comme grand maître du palais – il fut décidé de déclarer qu'il se rendait dans la capitale principautaire pour recueillir les papiers délaissés par le comte de Horion, prétexte dont personne ne fut dupe. Pourtant cette précaution n'était guère superflue car, si la nouvelle se confirmait, Velbruck n'avait aucune chance de succès. En effet, les chanoines de Saint-Lambert, rendus particulièrement méfiants par l'expérience précédente, se refusaient absolument à faire choix d'un candidat prêt à sacrifier les intérêts du Chapitre pour complaire à son maître. Aussi, se garda-t-il bien, à son arrivée à Liège de laisser paraître d'avoir *la moindre assurance de remplacer le comte de Horion* auprès du cardinal de Bavière¹⁸⁴.

Ce risque d'échec incita Folard à redoubler d'efforts¹⁸⁵. Non seulement, il continua de défendre avec ténacité la candidature de son protégé mais il entreprit de discrépiter aux yeux de sa cour le baron de Breidbach, le

¹⁸⁴ Le départ de Velbruck posa le délicat problème de son remplacement car de toute évidence il n'allait pas être facile de trouver une personne qui, *tout en gardant la confiance du pays de Liege, savoit concilier à la fois les intérêts du roi et du cardinal de Bavière*. Dans l'attente de trouver *la perle rare*, Jean-Théodore chargea son secrétaire de cabinet, Pierre Osterwald, d'assurer l'intérim, choix dont Folard n'eut qu'à se féliciter par la suite. AAÉ, *Bavière*, 141, 320r°-322v°, Folard à Choiseul, Munich, 30.V.1759, orig. ; 142, 249v°, Folard à Choiseul, Munich, 22.XII.1759, orig. ; *Liège*, 54, 132r°-134v°, 150r°, mémoire joint à une lettre de Folard à Choiseul, Munich, 30.V.1759, orig. ; Aubigny à Choiseul, Liège, 7.VI.1759, orig. ; ARA, *Duitsland*, 6473, Breydenbach aux États-généraux, Liège, 1.VI.1759, orig. ; AV, NC, 164, 314r°, Oddi à Torrigiani, [Cologne], 3.VI.1759, min. ; AEL, *Cath., sec., c.c.*, 82, 178v°-181v°, 1.VI.1759 ; *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 6.VI.1759, orig. ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 90 ; IDEM, *Recueil d'études*, p.260 ; C. QUOIILIN, o. c., AHL, 33, p. 216-217 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, 3, p. 721-723.

¹⁸⁵ L'estime et l'amitié étaient à l'origine de la démarche du diplomate. *Je perds beaucoup*, écrivait-il, *au départ d'ici de Mr le comte de Velbruck parce que toutes les négociations dont j'étais chargé pour le service du roi, devenoient faciles auprès du cardinal avec un ministre aussi bien intentionné, aussi expéditif et qui étoit mon ami particulier*. Cette empathie, d'ailleurs réciproque, devait perdurer tout au long de leur existence. AAÉ, *Bavière*, 141, 320r°-322v°, Folard à Choiseul, Munich, 30.V.1759, orig. ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes de Velbruck prince-évêque de Liège (1772-1784)*, 1, Liège, 1955, p. 22 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 269.

plus redoutable des compétiteurs. Comme la personne de Velbruck était agréable au roi et que par ailleurs il pouvait compter sur l'adhésion d'un grand nombre de ses confrères, le cabinet de Versailles décida, ratifiant de la sorte le choix de Jean-Théodore de Bavière, de soutenir sa candidature, envisageant même en cas de réussite de lui octroyer la commandement d'une abbaye¹⁸⁶. De son côté, Aubigny n'était pas resté sans agir. Soucieux plus que jamais de regagner les faveurs de son ministre de tutelle, il avait résolu de tirer parti de l'événement pour se mettre à nouveau en exergue et prouver ainsi la nécessité et l'importance de sa présence dans la principauté. À cette fin, il avait échafaudé un projet qui malheureusement devait s'avérer des plus saugrenus. En effet, n'avait-il pas imaginé, puisque Breidbach souhaitait vivement accéder à la grande prévôté, fonction d'ailleurs incompatible avec la charge de chancelier, d'engager sa cour à concourir à son élection afin de pouvoir, en cas de succès, rétrocéder l'office à Velbruck. C'était faire preuve d'une grande inconséquence ainsi que d'une totale méconnaissance à la fois des institutions liégeoises et de l'âme humaine. Cette proposition devait rester sans suite car elle n'obtint ni l'agrément du duc de Choiseul¹⁸⁷ ni le consentement des deux principaux intéressés¹⁸⁸.

¹⁸⁶ Il s'agissait là d'un engagement quelque peu inconsidéré. En effet, d'autres tréfonciers, à savoir Stoupy et Sluse, attendaient avec grande impatience – quinze années s'étaient écoulées depuis – l'abbaye promise lors de l'élection de Jean-Théodore au trône de Saint-Lambert. Du reste, ils n'avaient manqué, ainsi que Rougrave, de revendiquer à l'annonce du décès du comte de Horion la succession de l'abbé commendataire. Et effectivement, Choiseul, devant la multitude des candidats, fut contraint de faire marche arrière et d'en revenir aux gratifications individuelles (ordre fut donné le 6 juin de les acquitter incessamment). Ce système fut chaudement recommandé par Aubigny parce qu'il présentait sur la commandement le double avantage de stimuler indéfiniment le zèle des bénéficiaires. Ainsi, Velbruck vit-il, au lendemain de son élévation à la dignité de grand maître, sa pension portée de 1000 à 9000 livres tandis que ses deux confrères, Stoupy pour un montant de 6000 livres et Sluse pour une somme moitié moindre, continuèrent d'être les heureux bénéficiaires des largesses royales. Quant à Rougrave, il n'obtint rien malgré les appréciations les plus flatteuses du résident français. AAÉ, *Liège*, 53, 160r°, 279r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 1.I., 25.II.1759, originaux ; 260r°, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 17.II.1759, copie ; 54, 126r°, 170r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 30.V.1759, orig., Choiseul à l'évêque d'Orléans, Versailles, 6.VI.1759, min. ; *suppl.*, 10, 87r°-88r°, Choiseul à l'évêque d'Orléans, [Versailles], 6.VI.1759, copie ; *Bavière*, 141, 359r°-360v°, Folard à Choiseul, Munich, 20.VI.1759, orig. ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, *VW*, 7, p. 90 ; IDEM, *Recueil d'études*, p. 260 ; C. QUOILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, p. 218.

¹⁸⁷ Sur Étienne-François de Stainville, duc de Choiseul (Nancy, 1719-château de Chanteloup, 1785), successivement brigadier (1746), maréchal de camp (1748) et lieutenant général (1759), puis ambassadeur du roi de France à Rome (1753-1757), à Vienne (1758) et ministre des Affaires étrangères (1758-1761, 1766-1770), de la Guerre (1761-1770) et de la Marine (1761-1766), cf. *DBF*, 8, Paris, 1959, col. 1219-1222, notice de M. PREVOST ; M. ANTOINE, *o. c.*, p. 69-70 ; A. de MAUREPAS, A. BOULANT, *o. c.*, p. 155-163.

¹⁸⁸ AAÉ, *Bavière*, 141, 331r°-332v°, 342v°, Folard à Choiseul, Munich, 9, 13.VI.1759, originaux ; 339r°-v°, Choiseul à Folard, Versailles, 11.VI.1759, min. ; *Liège*, 54, 171r°-172v°, Aubigny à Choiseul, Liège, 16.VI.1759, orig. ; G. HANSOTTE, *Les chanceliers des évêques et princes de Liège aux Temps modernes*, *BCRH*, 150, Bruxelles, 1984, p. 527.

Au fur et à mesure que se rapprochait l'échéance fatidique, il apparaissait de plus en plus évident que la compétition se jouerait entre les deux hommes. Mais c'était sans tenir compte de la détermination du Chapitre. En effet, Velbruck se décida le 11 juin, il est vrai sur la pression de ses partisans, de porter à la connaissance de la Régence son élévation à la dignité de premier ministre et grand maître du palais¹⁸⁹, démarche qui allait sous peu se révéler fatidique¹⁹⁰. Au jour fixé pour l'élection, les tréfonceurs s'assemblèrent en grandes pompes pour se choisir un nouveau chef. Si parmi les compétiteurs en lice – leur nombre variait de quatre à six selon les observateurs – Velbruck et Breidbach apparaissaient incontestablement comme les mieux placés, il n'en restait pas moins vrai qu'aucun des deux n'atteignait le quorum requis pour être élu. La situation n'ayant pas évolué malgré plusieurs tours de scrutin, chaque faction restant sur ses positions, le grand doyen décida pour sortir de l'impasse de reconvoquer l'auguste assemblée pour le lendemain. Ce report joua en la défaveur des deux favoris. Comme ni l'un ni l'autre ne parvenaient à faire l'unanimité, deux des principaux compétiteurs, Charles-Nicolas d'Oultremont¹⁹¹ et Hyacinthe de Rougrave¹⁹², reprenant une idée chère

¹⁸⁹ Le prince-évêque dépêcha à Velbruck sa commission de grand maître le 11 juin 1759 et non le 8 comme l'écrit M. Weitlauff. Si la Cité s'empessa de complimenter le nouveau ministre, il n'en alla pas de même de la Régence et des États qui lui répondirent, selon toute vraisemblance à l'instigation de Breidbach, profondément mortifié par cette nomination – il avait espéré revêtir la charge – qu'ils ne connaisoient point le premier de ces titres [ministre] qui ne pouvoient regarder ainsi que l'autre que l'intérieur des affaires particulières du prince, leur maître. OAM, B302, commission de grand maître pour Velbruck, Munich, 11.VI.1759, copie ; AAÉ, *Liège*, 54, 171r°-172v°, Aubigny à Choiseul, Liège, 16.VI.1759, orig. ; PRO, *SP*, 81/134, Cressener à Holderness, Maastricht, 18.VI.1759, orig. ; AEL, *Cité*, 38v°, 15.VI.1759 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 175 ; M. WEITLAUFF, *Kardinal Johann Theodor von Bayern...*, p. 519¹⁸. Le nonce de Cologne ne lui fit guère un meilleur accueil. Ne lui pardonnant pas sa parenté et son amitié pour Horion, le légat s'empessa de dénoncer à la Curie ce mauvais choix. En effet, selon lui, le personnage n'avait aucune connaissance des affaires publiques, ne possédait que peu de talent et de surcroit était totalement dépourvu d'esprit ecclésiastique. Aussi de prophétiser qu'il y avait de fortes chances de voir se produire de nombreux scandales sous son ministère. AV, *NC*, 152A, 32r°-v°, Oddi à Valenti, Cologne, 13.VI.1759, orig. ; 164, 319r°, Oddi à Torrigiani, [Cologne], 17.VI.1759, min. ; 302, n.f., Oddi à Torrigiani, Cologne, 17.VI.1759, orig.

¹⁹⁰ AAÉ, *Bavière*, 141, 342v°-343r°, Folard à Choiseul, Munich, 13.VI.1759, orig.

¹⁹¹ Aux dires de Cressener, Oultremont avait agi de la sorte afin d'empêcher aussi bien l'élection de Velbruck que celle de Breidbach. PRO, *SP*, 81/134, Cressener à Holderness, Maastricht, 18.VI.1759, orig. Sur Charles-Nicolas d'Oultremont (Liège, 1716-château de Warfusée, 1771), chanoine de Saint-Lambert (1737), prévôt de Tongres (1753), prince-évêque de Liège du 20 avril 1763 au 22 octobre 1771, cf. *BNB*, 16, Bruxelles, 1901, col. 387-392, notice de E. de BORCHGRAVE ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 51-52 ; *Le Siècle des Lumières...*, p. 55, n° 30.

¹⁹² Sur Marie-Philippe-Alexandre-Charles-Hyacinthe comte de Rougrave (château de Taviet, 1718-Liège, 1804), chanoine de Saint-Lambert (1749), conseiller de la Chambre des comptes (1751), vicaire général (1768-1804), prévôt de Saint-Barthélemy (1770), conseiller privé (1772), proviseur du séminaire épiscopal (1787-1794), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 66-67 ; D. JOZIC, *Trois autographes inédits du prince-évêque de Liège, François-Charles de Velbruck*, VW, 54, 1980, p. 135, 142-143.

au Chapitre, à savoir de donner la préférence à un Liégeois, proposèrent de donner leurs suffrages au doyen d'âge de leur corps et invitèrent leurs confrères à suivre leur exemple. Leur proposition, rencontrant l'assentiment de la majorité des capitulaires, eut pour conséquence de faire élire sur le champ à la pluralité des voix le comte Maximilien-Jérôme de Poitiers¹⁹³, un vénérable vieillard. Le nouvel élu, quelque peu décontenté par la soudaineté de l'événement, chercha dans un premier temps à décliner cet honneur mais devant l'insistance de ses confrères, en particulier du comte de Rougrave, et surtout le risque de nouveaux affrontements, il finit par accepter d'être porté à la tête du Chapitre de Saint-Lambert. Ce choix, à l'exception des deux rivaux de la veille, satisfit en fin de compte tout le monde : les tréfonceurs, vu qu'ils avaient pu imposer leur point de vue ; la papauté parce que la grande prévôté était échue à un homme d'une grande élévation d'âme et non plus à un de ces ecclésiastiques politiciens et intrigants ; la France enfin car, même si elle n'avait pas pu réaliser son espoir de voir Velbruck succéder à son beau-frère, elle retrouvait à la tête du Chapitre un de ses fidèles prébendés – le comte de Poitiers était abbé commendataire de Cheminon – dont le grand âge laissait entrevoir la proximité d'une nouvelle élection qui certainement se déroulerait sous de plus favorables auspices¹⁹⁴.

¹⁹³ Sur Maximilien-Jérôme comte de Poitiers (Paris, 1680-Liège, 1765), chanoine de Saint-Lambert (1712), trésorier (1713), prévôt de Saint-Barthélemy (1721), abbé de Notre-Dame de Cheminon (1725), grand prévôt (1751), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 13-14 ; D. JOZIC, *L'élection..., BIAL*, 114, 2010, p. 217²⁰. Voici ce que rapportait le nonce au lendemain de cette élection : *Con mia d'offizià incenderè l'Elezione del Grand Prevot caduta in un soggetto di piu degni, ed exemplari di tutto il capitolo. Il male si è, che la di lui era a molto avansata, ma se dia si dignerà conservarlo per qualche tempo, son certa che fara del gran bene.* AV, NC, 152A, 10v°, Oddi à Valenti, Cologne, s.d. [après le 19.VI.1759], orig.

¹⁹⁴ AAE, *Liège*, 54, 172r°, 177r°-v°, 179r°-180v°, Aubigny à Choiseul, Liège, 16, 19, 20.VI.1759, originaux ; AV, NC, 152A, 10v°, Oddi à Valenti, Cologne, s.d. [après le 19.VI.1759], orig. ; 164, 319r°, Oddi à Torrigiani, [Cologne], 17.VI.1759, min. ; 255, 54v°, 56v°, Torrigiani à Oddi, Rome, 30.VI., 14.VII.1759, copies ; 256, n.f., Torrigiani à Oddi, Rome, 30.VI., 14.VII.1759, originaux ; 302, Oddi à Valenti, Cologne, 17.VI.1759, orig. ; PRO, SP, 81/134, Cressener à Holderness, Maastricht, 18, 25.VI.1759, originaux ; AEL, *Cath., sec., c.c.*, 82, 187r°-191r°, 248r°-v°, 20.VI., 24.XI.1759 ; *Cité*, 25, 40r°, 22.VI.1759 ; *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 6.VI.1759, orig. ; *Lannoy-Clervaux*, 135, comte d'Eclimeux à Ghislée, Beuvry, 20.VI.1759, orig. ; BUL, Ms. 1140, p. 264-265, 20.VI.1759 ; *Gazette de Cologne*, n° 50, vendredi, 22.VI.1759, suppt, p. 2 ; *Gazette de Liège*, n° 76, vendredi 22.VI.1759, p. 4 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 90 ; IDEM, *Recueil d'études*, p. 260 ; C. QUOI LIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 217. Le baron de Sélys fut élu à l'unanimité le 15 juin 1759 prévôt de Maseyck et nommé archidiacre de Campine peu de temps après. AEL, *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 6.VI.1759, orig. ; AV, NC, 255, 56v°, Torrigiani à Oddi, Rome, 14.VII.1759, copie ; 256, n.f., Torrigiani à Oddi, Rome, 14.VII.1759, orig. ; *Gazette de Liège*, n° 76, vendredi, 22 juin 1759, p. 4 ; *Gazette de Cologne*, n° 50, vendredi, 22.VI.1759, suppt, p. 2.

La nomination de Velbruck au poste de premier ministre et grand maître du palais n'avait pas été sans affecter profondément Breidbach, même si cette rebuffade avait été quelque peu atténuée par l'espérance d'être élu grand prévôt. Mais maintenant qu'il n'avait plus le moindre espoir, il se résolut à faire part de son vif mécontentement au cardinal de Bavière suite à cette éviction.

Jean-Théodore, bien qu'il tînt son chancelier en grande estime, se borna à lui répondre qu'en agissant de la sorte, il n'avait fait que déferer à la requête *des Puissances* à laquelle il n'avait pu se soustraire par crainte de s'exposer à d'éventuelles représailles¹⁹⁵. Cette justification, loin d'apaiser le chancelier, ne fit que l'irriter davantage. En effet, qu'elle ne fut pas sa stupéfaction à la lecture de la réponse du prince de se trouver traité, sinon en toutes lettres du moins en filigrane, d'ennemi du roi. Sa réaction fut immédiate. Devant l'énormité et surtout la gravité de l'accusation, il se rendit aussitôt chez le résident de Louis XV afin de lui demander une explication. Cette démarche plongea le diplomate dans un embarras extrême. En effet, elle ne pouvait tomber plus mal à propos. Aubigny venait justement d'attirer l'attention de sa cour sur l'importance, surtout dans les circonstances actuelles, que revêtait le chancelier – c'était par son canal que passaient toutes les demandes de réquisitions – et de l'intérêt à se ménager sa bienveillance. Et cela, d'autant plus, qu'il avait *fait jusques à présent tout ce qui dépendoit de lui* pour répondre dans la mesure du possible aux demandes de la France. Et de conseiller à son ministre de tutelle d'adresser à Breidbach, afin d'apaiser sa mauvaise humeur et d'éviter tout ressentiment, une lettre où il lui déclarait qu'il ne doutait nullement de son dévouement et de son attachement pour la personne du roi¹⁹⁶.

¹⁹⁵ *Mais quant à la promotion du comte de Velbruck en qui j'ai toujours remarqué un grand fond de probité, un caractère fort heureux et un esprit tout particulier de conciliation, c'est une chose que les intérêts d'Etat exigeoient et que je ne pouvois refuser aux désirs des Puissances qui s'en sont mêlées, sans m'exposer à de fâcheux inconvenients.* AAÉ, Liège, 54, 178r°-v°, Jean-Théodore à Breidbach, Ismaning, 20.VI.1759, copie ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 90 ; IDEM, *Recueil d'études...*, p. 260 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 217. Par ailleurs, Breidbach, pour justifier ses prétentions à la succession du comte de Horion, avait mis en avant que la séparation des deux fonctions, grand maître et chancelier, avait été cause des nombreux conflits qui étaient survenus dans l'administration de la principauté pendant les absences du prince-évêque. Mais Jean-Théodore, n'ignorant rien de l'animosité et des rivalités qui n'avaient cessé d'exister entre les hommes, ne s'était nullement laisser impressionner par l'argumentation du baron. AAÉ, *Bavière*, 142, 57v°-58r°, Choiseul à Folard, Versailles, 27.VII.1759, min. ; 66r°-68r°, 71r°-v°, 100r°-v°, Folard à Choiseul, Munich, 1, 4, 25.VIII.1759, originaux.

¹⁹⁶ À propos des insinuations à l'égard de Breidbach, le résident français devait déclarer : *Il ne m'a pas été aisné de répliquer à une chose aussi forte.* AAÉ, Liège, 54, 190r°-191r°, 204r°-205v°, 209r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 29.VI., 16, 17.VII.1759, originaux.

Choiseul se garda bien de suivre la suggestion de son résident. Soucieux de ne pas compromettre le nom de son maître, il enjoignit au chevalier de Folard de se concerter avec le cardinal de Bavière (fig. 6) affaire de dissiper tout malentendu. À la réception de cet ordre, le diplomate se sentit obligé avant de s'exécuter de rappeler sa conduite à l'occasion de la succession du comte de Horion. Tout d'abord, il s'était efforcé de fortifier le cardinal de Bavière dans ses bonnes dispositions à l'égard de Velbruck à propos de la grande maîtrise. Par ailleurs, s'il ne s'était jamais permis d'émettre la moindre critique à l'égard de la conduite de Breidbach, il n'avait pas pu cependant s'empêcher de porter à la connaissance du prélat les multiples plaintes formulées par le comte d'Andlau contre les agissements du chancelier et *de ses partisans qui soit par jalouse de l'autorité du comte de Horion, soit par mauvaise volonté pour la France, n'avoient jamais cessé de contrecarrer les mesures arrêtées par le généralissime et le premier ministre.* Rien d'étonnant, dès lors, de voir Jean-Théodore, outré par une conduite qui sans cesse l'exposait aux critiques de son bienfaiteur, prendre parti contre son chancelier et décider de déléguer son autorité à son chanoine *a latere*¹⁹⁷ ! Cet exorde achevé, Folard se rendit sans plus tarder auprès du cardinal pour connaître les raisons qui l'avaient amené à écrire une telle lettre à son nouveau premier ministre.

Et Jean-Théodore de se justifier : en aucun cas, il n'avait mentionné le nom du roi et il avait sciemment utilisé le terme de *Puissances* afin de ne pas dévoiler l'intervention de la cour de Versailles en faveur de Velbruck¹⁹⁸. En outre, grâce à ce double subterfuge, le baron de Breidbach, ne pouvait guère, à peine d'être taxé de mauvaise foi, accuser la France d'être la cause de son éviction. Si les explications du cardinal de Bavière étaient plus que satisfaisantes, le duc de Choiseul insista néanmoins, tant il importait pour le service du roi dans la conjoncture actuelle – Liège, en effet, servait d'entrepôt à l'armée du Bas-Rhin – que le chancelier fut entièrement acquis à ses intérêts, pour que le prélat se chargea personnellement de dissiper ses soupçons. Malgré le caractère particulièrement déplaisant de la démarche, Jean-Théodore finit par

¹⁹⁷ Sur la raison de ce choix, le plénipotentiaire français écrivait : *Nous devons lui savoir gré du motif qui a moins été de récompenser les services du comte de Veldbruck que de mettre à la tête des affaires de Liège un sujet attaché à la France et sur qui nous pouvons compter comme sur le feu comte de Horion.* AAÉ, Bavière, 142, 66r°-67v°, Folard à Choiseul, Munich, 1.VIII.1759, orig.

¹⁹⁸ À ce sujet, le ministre de Louis XV auprès de l'électeur de Bavière écrivait : [...] *Cela ne peut s'entendre que de la promotion du comte de Velbruck que la cour impériale a recommandé au cardinal encore plus fortement que nous.* AAÉ, Bavière, 142, 91v°-92r°, Folard à Choiseul, Munich, 15 VIII.1759, orig.



Fig. 6 – Paul-Joseph Delcloche, *Portrait de Jean-Théodore de Bavière*.
Liège, Grand Curtius, Département d'Art religieux et d'Art mosan, inv. A.25890.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B122212).

se rallier à l'avis du ministre des Affaires étrangères¹⁹⁹ et chargea son secrétaire de cabinet, Pierre Osterwald²⁰⁰, d'adresser à Breidbach un démenti formel sur l'intention du cabinet de Versailles de vouloir s'opposer à son accession au poste de premier ministre et grand maître du palais²⁰¹.

Assez paradoxalement, l'échec essuyé par le chancelier devait en fin de compte lui être bénéfique. Certes, ses espérances de détenir à lui seul un pouvoir considérable étaient à jamais évanouies mais cette déconvenue, loin de le reléguer à l'arrière-plan de la scène politique liégeoise, allait au contraire, sous l'impulsion pour le moins surprenante de la France, lui permettre à nouveau de caresser son rêve d'antan : coiffer la mitre trévire. En effet, Choiseul, soucieux de se ménager les bons offices du chancelier, était désormais fermement décidé de contribuer à la réalisation de cette ambition²⁰². D'ailleurs, pour gage de sa bonne foi, il avait fait délivrer, peu de temps après l'incident, à son neveu, Jean-Louis comte de Renesse²⁰³, capitaine au régiment de Horion, un brevet de colonel²⁰⁴.

¹⁹⁹ *La lettre que Monsieur le cardinal de Bavière a fait écrire par le sieur Ostervald au baron de Breidenbach pour l'assurer que la France n'a fait aucune sollicitation contre lui, ne pouvoit être mieux et vous voudrés bien marquer à Son Altesse Eminentissime que nous y avons reconnu son amour pour la justice et ses égards pour la France et que y avons été très sensible. Vous voudrés bien aussi faire nos remerciemens à Monsieur d'Ostervald du zèle qu'il a fait paroître en notre faveur dans cette occasion.* AAÉ, Bavière, 142, 105v°, 109v°, Choiseul à Folard, Versailles, 30.VIII., 5.IX.1759, minutes, 125v°, Folard à Choiseul, Munich, 12.IX.1759, orig.

²⁰⁰ Pierre von Osterwald, fils de Jean et de Margaretha-Barbara Diener, naquit à Weilburg le 25 décembre 1718. Issu d'une famille protestante, il se convertit au catholicisme à l'âge de 14 ans. Après des humanités classiques au lycée de sa ville natale, il fréquenta successivement les universités de Halle et de Strasbourg où il étudia le droit, l'histoire, les mathématiques et la philosophie. En 1740, il entra dans l'ordre des bénédictins au monastère de Gengenbach où il entreprit des études de théologie. Peu fait pour la vie monacale, il quitta la congrégation au bout de 8 mois. En 1744, il devint professeur de français à l'abbaye de Saint Emmeran à Ratisbonne. L'année suivante, Jean-Théodore de Bavière le prit à son service comme secrétaire pour son évêché de Ratisbonne et le nomma, en 1749, conseiller intime et trésorier. Le 20 décembre 1756, il devint secrétaire privé de Jean-Théodore de Bavière suite au décès de Torri, charge qu'il occupa jusqu'en 1760. L'année suivante, il entra au service de Maximilien III de Bavière qui le nomma conseiller intime ainsi que directeur du conseil ecclésiastique dont il devint premier directeur le 30 avril 1768. Le 27 mai 1762, il est élu directeur de la classe de philosophie de l'Académie des sciences de Bavière. Il avait épousé à Munich en 1759 Marie-Catherine Obermiller. Il décéda à Munich le 19 janvier 1778. ADB, 24, Leipzig, 1887, p. 525-526, notice de J. F. von SCHULTE ; NDB, 19, Berlin, 1999, p. 622-623, notice de M. WEITLAUFF. Velbrück n'appréciait guère le personnage : Osterwald « s » [se] donne toutes les poïenes possibles pour entrer dans les étriers de feu Torry. C'est un sot, en peu de mots la cervelle luy tourne par les insinuations qu'om luy a fait, mais il n'en sera ni plus ni moins. AEL, CP, 206, n° 5, 7, Velbrück à Chestret, Munich, 5, 26.I.1757, originaux.

²⁰¹ AAÉ, Bavière, 142, 88r°, 89r°, 91v°-92r°, Choiseul à Folard, Versailles, 13, 14.VIII.1759, minutes. ; Folard à Choiseul, Munich, 15.VIII.1759, orig. ; Liège, 54, 273r°, Osterwald à Folard, Ismaning, 24.VIII.1759, copie.

²⁰² SHA, A1 3508, n° 321, Aubigny à Belle-Isle, Liège, 22.XII.1758, orig.

²⁰³ Jean-Louis comte de Renesse-Breidbach, fils de François-Lambert et de Caroline-Louise de Breidbach, vit le jour à s'Heeren-Elderen le 23 décembre 1740. Seigneur de s'Heeren-Elderen, Oostmalle, Hern, Cortessem, capitaine au régiment de Horion (1757), drossard de Bilsen et

6. D'HIVERNAGES EN CANTONNEMENTS

Tandis que se déroulaient ces événements primordiaux pour l'avenir de la principauté, les Liégeois commençaient à entrevoir une atténuation de leurs maux et de leur misère. En effet, le maréchal de Belle-Isle avait annoncé le retrait du pays, à partir du 29 avril, d'un fort contingent de cavalerie (17 escadrons), à la condition expresse de tenir en réserve les rations non consommées. Ce retrait faisait suite à une décision du ministre de la Guerre de faire cesser l'hivernage des troupes françaises au plus tard pour le 25 mai²⁰⁵. Ces départs furent accueillis avec allégresse et soulagement par la population enfin délivrée d'un fardeau qui pesait sur ses épaules depuis plusieurs mois. En effet, les frais occasionnés par la campagne de 1758 et les quartiers d'hiver qui s'ensuivirent, s'élevaient à plus d'un million de florins. Pour subvenir à ces dépenses extraordinaires, les États avaient dû emprunter d'énormes sommes d'argent et ils avaient également requis la Régence d'user de son autorité souveraine pour sommer les retardataires – particuliers et communautés – d'acquitter sans délai le tocage arrêté le 30 janvier 1748²⁰⁶ !

de Stockhem (1768), membre de l'État noble de Liège (1773), chambellan et conseiller intime des électeurs de Trèves et de Mayence. Il épousa Sophie-Marie baronne de Boos de Waldeck. Il déceda à Liège le 21 juin 1784 et fut inhumé à s'Heeren-Elderen. AEL, *Notaires*, G.-L. Smal, 4.II.1773 ; États, 692, *En Cause sur la Reception de Monsieur Le Comte de Renest*, 20.I.1772 ; Ch. POPLIMONT, *La Belgique héréditaire : recueil historique, chronologique, généalogique et biographique complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique*, 9, Paris, 1867, p. 134-135 ; *Annuaire de la noblesse et des familles patriciennes des Pays-Bas*, Rotterdam, La Haye, 1871, p. 227-228 ; *Scel des Grâces...*, 3, p. 185, 216, 289 ; L. LECONTE, *Notes sur les régiments liégeois de Vierset et d'Horion au service de Louis XV (1757-1762)*, *Carnet de la Fourragère*, 3^e série, Bruxelles, 1931, p. 119 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes de Velbruck...*, 1, p. 164².

²⁰⁴ AV, NC, 152A, 29r°, [Otti] à Valenti, Cologne 24.IX.1759, orig. ; AAÉ, *Liège, suppl.* 10, 95r°-v°, mémoire sur les gratifications à accorder aux Liégeois, s.l., 29.XI.1759, copie ; H. RAAB, *Die Breidbach-Bürresheim in der Germania Sacra...*, *Mainzer Almanach*, Mayence, 1962, p. 92-93, 98. En outre, autre considération importante, Velbruck avait signifié au résident français sa ferme intention de ne pas adopter à l'égard de Breidbach la conduite de son prédécesseur et parent. AAÉ, *Liège*, 54, 191r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 29.VI.1759, orig.

²⁰⁵ Arrivées en quartiers d'hiver dans la principauté le 26 novembre 1758, les troupes françaises commencèrent à se retirer à partir du 2 mai 1759 (la Cité, dès le 24 avril). AEL, États, 3312, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 29.IV.1759, orig. ; 3313, mémoires d'Aubigny au Conseil privé Liège, 27.IV.1759, copie ; Jointe du Conseil privé, 31.VII.1759, min. ; A.-J. MATTHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon...*, p. 21. À la date du 9 mai 1759, le Conseil de la Cité fit mettre en vente publique le mobilier et les effets de la maison occupée par le comte d'Andlau, le commandant de la place de Liège. AEL, *Cité*, 31v°, 32r°, 37r°, 9, 16.V., 8.VI.1759 ; États, 3313, mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 18, 29.V.1759, min. ; *Gazette de Liège*, n° 59, lundi, 14 mai 1759, p. 4 ; D. JOZIC, *Liège sous la croise d'un Wittelsbach...*, 3, p. 714.

²⁰⁶ Le montant exact s'élevait à 1.076.887 florins et 2 sous. AEL, États, 3313, 558v°, recès des États, 28.XII.1758, copie ; 3311, recès États, emprunt de 100.000 florins à 3 %, 28.XII.1758, 16.I.1759, copie ; 16, n.f., 375, 69r°, 942, 106r°, lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 31.I.1759, imprimé ; CP, 82, 27.III.1759 ; *Liste chronologique...*, p. 274 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1759, Liège, 27.III.1759.

Malgré leur réticence – la clause de réserve, vu l'épuisement des campagnes, s'avérait particulièrement pesante – les trois ordres du pays ne purent, d'autant qu'ils avaient acquiescé à une pareille demande quelque mois plus tôt, que donner suite à la requête de Belle-Isle qui venait de soulager considérablement la principauté. Néanmoins, lors de l'acceptation de l'accord, le 28 avril, ils ne manquèrent pas de tirer parti de la situation pour réclamer de nouveau un acompte sur les livraisons déjà effectuées et de rappeler au ministre sa promesse de suivre l'itinéraire diestois²⁰⁷. Un mois s'écoula dans la plus absolue quiétude. Le 23 mai, alors que les derniers contingents français quittaient la principauté, Aubigny notifia aux États que le maréchal de Belle-Isle, par égard à leur attitude dans les circonstances présentes, venait d'enjoindre aux détachements de suivre dorénavant l'itinéraire de déviation. Par ailleurs, en fin politique, il profita de l'occasion pour rappeler aux trois ordres du pays leurs engagements et réclamer quinze jours plus tard des emplacements pour le stockage des fourrages, exigences auxquelles ils se soumirent. Malheureusement, peu de temps après de nouvelles difficultés surgirent suite aux exigences sans cesse accrues de la France²⁰⁸.

Le 25 juin, le diplomate revint à la charge et cette fois-ci il ne se limitait plus au seul problème des rations. En effet, il exigeait, outre l'octroi de nouveaux greniers pour le magasinage des foins, la cession d'aires pour la conservation des avoines en vue de la nouvelle campagne et des prochains quartiers d'hiver. De plus, non content d'imposer ce fardeau supplémentaire, il exigea des Liégeois de prendre à leur charge les frais de chauffage et de logement des commissaires royaux et du commandant du bataillon de milice, affecté à la garde des entrepôts. Face à un tel cynisme, les États refusèrent catégoriquement d'aborder ces questions domestiques vu qu'elles ne relevaient pas de leur ressort. En outre, fait beaucoup plus grave, ils refusaient à l'avenir de tenir en réserve le fourrage non utilisé car le haut commandement français ne respectait pas ses obligations. Et de fait, sur les rations mises de côté – elles s'élevaient à 251.274 unités – la moitié aurait dû normalement servir au ravitaillement des détachements de passage par le pays. Mais il n'en fut rien de sorte que la Régence se trouva contrainte d'y pourvoir par ses propres moyens.

²⁰⁷ AÉL, *États*, 3313, recès États, 28.IV.1759, copie.

²⁰⁸ AÉL, *États*, 3313, mémoire d'Aubigny aux États, Liège, 23.V.1759, orig. ; recès États, 29.V.1759, copie ; mémoires d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 8, 16.VI.1759, originaux ; résolution du Conseil privé, [Liège], 16.VI.1759, min.

De là, la décision de prélever les subsistances nécessaires aux troupes en transit sur les quantités qu’auraient effectivement consommées les dix-sept escadrons s’ils avaient prolongé leur séjour sur les bords de la Meuse, à savoir 78.077 rations²⁰⁹. Or depuis le 1^{er} mars, 44.259 unités avaient été prélevées de sorte qu’il n’en restait plus que 33.818 et ce chiffre ne devait pas être tenu pour définitif, vu qu’un grand nombre de quittances était toujours en souffrance et que les fournitures se poursuivaient au quotidien. Aussi les dirigeants liégeois espéraient-ils que d’Aubigny, face à cette situation dramatique, prît en considération *l’épuisement actuel du pays qui touchoit d’ailleurs à son comble*²¹⁰.

De son côté, la Cité (fig. 7) ne se montra guère plus accommodante même si les apparences pouvaient laisser supposer le contraire. En effet, le Magistrat, après avoir pris connaissance le 27 juin du mémoire du résident français, adressa aussitôt au prince-évêque une vive remontrance où il se défendait d’avoir jamais voulu chercher à se soustraire aux réquisitions militaires. À preuve, l'impossibilité de trouver encore un grenier public – l’édilité communale avait été jusqu’à ordonner la visite des maisons religieuses, tant de la ville que des faubourgs, afin de trouver un fenil disponible mais en vain – où engranger du foin tout comme d’ailleurs le moindre emplacement pour entreposer les avoines tant les approvisionnements des Français étaient considérables. Il résultait de cette situation que la seule possibilité de répondre aux impératifs des militaires consistait à louer à des particuliers les entrepôts nécessaires au stockage des surplus. Mais il était évident que ces frais supplémentaires seraient à charge des commissaires de guerre et non de la capitale comme lors du passage des troupes de maréchal de Maillebois en 1742. D’autre part, la question du logement du chevalier de Montbrun²¹¹, le commandant de la milice, avait été réglée par le versement d’une indemnité mensuelle, du

²⁰⁹ AÉL, *États*, 3313, recès État primaire, 11.V.1759, copie ; recès État noble, État tiers, 15.V.1759, copies ; *États*, 16, n.f., 11.V.1759.

²¹⁰ AÉL, *États*, 3313, recès États, 21, 28.VI.1759 copies ; mémoire de Vaugines aux États, Liège, 24.VI.1759, orig. ; mémoire d’Aubigny, Liège, 25.VI.1759, orig. ; mémoire État tiers à Breidbach, [Liège], 28.VI.1759, copie ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 30.VI.1759, min.

²¹¹ Il s’agit du chevalier Dupuy-Montbrun, *commandant lieutenance pour le roi à Liège*. AÉL, *Familles, Doublet*, Liège, 9.X.1762 ; Ch. PIOT, *Correspondance du comte Charles de Cobenzl...*, BCRL, 6, p. 184. Sur les Dupuy-Montbrun, cf. F.-A. de LA CHENAYE-DESBOIS, J. BADIER, *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l’Histoire et la Chronologie des Familles nobles de la France*, 16, Paris, 1870, col. 518 sv.



Fig. 7 – Georges-Louis Le Rouge, *Plan de Liège*.

Liège, Université de Liège, cartes et plans.

© Donum, Liège (cliché 00273F).

reste supérieure au montant forfaitaire initialement prévu, tandis que le cas du commissaire principal, Simon de Vaugine²¹², avait été résolu par l'octroi d'une gratification de 600 florins²¹³, alors que la règle était que les fonctionnaires royaux contribuassent personnellement à leur entretien. Pour le reste, les bourgmestres s'étaient montrés intransigeants, surtout concernant la demande de bois de chauffage, d'autant que le charbon de terre était le combustible généralement utilisé. En fin de compte, la Cité n'avait rien cédé de plus que ce qu'elle avait déjà accordé auparavant²¹⁴.

La venue, pourtant porteuse d'espoir, de Henri Gévaudan²¹⁵, premier commis de la régie des fourrages, n'entama nullement la détermination des Liégeois. Bien au contraire, elle agrava leur désillusion. En effet, le fonctionnaire ne venait nullement pour procéder à la liquidation des fournitures déjà effectuées et de plus il n'était pas autorisé à faire le décompte des charriots utilisés pour le transport des subsistances de l'armée française²¹⁶. Par ailleurs, les troupes du roi continuaient, malgré les promesses réitérées du ministre de la Guerre, à ne pas emprunter l'itinéraire de déviation de sorte qu'à la fin du mois de juillet l'exaspération des dirigeants liégeois était à son comble²¹⁷. Ce climat de tension s'était singulièrement détérioré suite à la vive agitation que connaissait justement la principauté à ce moment-là. Suite à la prolongation du conflit, de nombreuses bourgades et communautés du pays connaissaient d'inextricables difficultés financières et certaines même se trouvaient plongées dans une misère effroyable. Le monde rural n'était pas le seul à souffrir.

²¹² Sur Simon-Martin de Vaugine (Épineau-les-Voves, 1715-Joigny, 1783), fils d'Étienne-Martin et d'Emerantienne Hardouin, avocat au Parlement, commissaire ordinaire des guerres (1743-1775), à la suite des Armées (1747), à l'Armée de Richelieu (1758), à l'Armée du bas Rhin (1759), commissaire-ordonnateur en Alsace (1765), chevalier de Saint-Louis, cf. *Almanach royal pour l'année 1747, 1749, 1751, 1754, 1756, 1759, 1760, 1762, 1764, 1765, 1766*, p. 427, 434, 439, 224, 233, 233, 237, 251, 254, 255, 256 ; *État militaire de France pour l'année 1758, 1759, 1760, 1761, 1764, 1765, 1766, 1770, 1775*, p. 14, 15, 15, 13, 5, 6, 6, 6, 6, 11 ; *État nominatif des pensions sur le trésor royal, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, 1, Paris, 1789*, p. 553 ; *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs & politiques des Chambres françaises*, 13, Paris, 1882, p. 539 ; A. MIROT, *Répertoire numérique du Fonds du Tribunal des marchéchaux de France (XV^e-XIX^e siècle)*, AN, Pierrefitte-sur-Seine, 2020, p. 13, 166, n° 1724.

²¹³ Cette libéralité lui avait été accordée dans l'espoir qu'il pourrait, le cas échéant, aider la Cité dans certaines situations. AEL, États, 3313, remontrance de la Cité au prince-évêque, [Liège], 2.VII.1759, copie.

²¹⁴ AEL, États, 3313, mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 30.VI.1759, min. ; remontrance de la Cité au prince-évêque, [Liège], 2.VII.1759, copie ; Cité, 25, 41v°, 30.VI.1759 ; 44r°-45v°, Aubigny au Magistrat, [Liège], 2.VII.1759, copie ; 46r°-v°, Magistrat à Aubigny, [Liège], 2.VII.1759, copie ; 46v°-47r°, Aubigny au Magistrat, [Liège], 20.VII.1759, copie ; 47v°-48r°, Magistrat à Aubigny, [Liège], 24.VII.1759, copie. Le problème se posa à nouveau au mois de juin 1760, cf. AEL, États, 3316, mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 9.VI.1760, orig. ; 3314, 276r°-277r°, 3315, 382v°-383v°, mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 2.VIII.1760, copies.

²¹⁵ Sur Henri-Joseph Gévaudan, lieutenant-colonel du régiment de Bassigny, infanterie, premier commis de la régie des fourrages du roi, cf. *État nominatif des pensions sur le trésor royal, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale*, 1, Paris, 1789, p. 336. Le 25 juin, Aubigny avait annoncé sa venue. Cette nouvelle connue, la Cité avait aussitôt déclaré qu'elle n'interviendrait aucunement dans les frais occasionnés par son séjour, ceux-ci étant à charge du liquidateur, à savoir les États. AEL, États, 3313, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 25.VI.1759, orig. ; remontrance de la Cité au prince-évêque, [Liège], 2.VII.1759, copie.

²¹⁶ Cette interdiction n'empêcha nullement le Conseil privé d'ordonner, en date du 9 juillet, aux communautés et villages d'entreprendre le décompte des chevaux et des charriots fournis aux troupes françaises. AEL, États, 3313, recès États, 7.VII.1759, copie ; ordonnance du Conseil privé, [Liège], 9.VII.1759, orig., imprimé.

²¹⁷ AEL, États, 3313, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 20.VII.1759, orig. ; recès États, 21.VII.1759, copie ; mémoire du Conseil privé à Aubigny, [Liège], 31.VII.1759, min.

À diverses reprises, les ouvriers de la clouterie et du textile s'étaient insurgés contre certaines pratiques malhonnêtes de leurs patrons dont certains voulaient généraliser le principe du paiement en nature ou avec des monnaies dépréciées, voire des espèces *forcées* et ils n'avaient pas hésité pour faire valoir leurs droits de recourir à la grève, arme illicite que l'autorité s'empressa de réprimer sur le champ²¹⁸. Pour mettre un terme à une situation aussi dramatique que périlleuse²¹⁹, les États se résolurent, non sans peine, à tirer de la caisse extraordinaire 10.000 écus pour soulager le pays du fardeau des quartiers d'hiver²²⁰ et à proscrire la pratique du *truck system* ainsi qu'à interdire le paiement des salaires avec des espèces de mauvais aloi²²¹.

Les problèmes internes de la principauté ne désarmèrent guère Aubigny. Sa situation, plus que précaire, l'incitait à tout mettre en œuvre pour faire flétrir la détermination des trois ordres du pays mais ceux-ci restèrent inébranlables. Et de refuser toute livraison ultérieure sauf si le roi consentait à verser un acompte sur les arrérages de guerre²²².

²¹⁸ AEL, *États*, 16, n.f., 22.VI., 1, 3, 10.VIII.1759 ; 375, 97r°-v°, 102v°, 109r°-v°, 20.VI., 31.VII., 4.VIII.1759 ; 943, 88v°-89r°, 98r°, 110v°, 4.VIII., 4.IX., 2.X.1759 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1771, 1773, Verviers, 16, 28.V.II.1759 ; G. NAUTET, *Notices historiques sur le Pays de Liège*, 3, Verviers, 1859, p. 124-125 ; P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le 18^e et le début du 19^e siècle. Contribution à l'étude des origines de la révolution industrielle*, Liège, 1948, p. 257, 260-262, 321-322 ; G. HANSOTTE, *La clouterie liégeoise au XVIII^e siècle*, p. 58-59 ; N. HAESSENNE-PEREMANS, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle*, p. 67, 68-69, 73, 73⁶⁵ ; G.-X. CORNET, *Manuscrit ensivalois Lambert (1736-1760, janvier-mars 1791)*, AV, 15, Stavelot, 1987, p. 241.

²¹⁹ Devant l'imminence du péril, les États furent chargés de prévenir *les désordres, attroupements et pillages qui s'augmentent journalièrement* [...]. AEL, *États*, 16, n.f., 22.VI.1759 ; 375, 97r°-v°, 22.VI.1759 ; 943, 146r°-v°, 167r°, 20.VI., 31.VII.1759. Cette répression, jointe au malaise général, entraîna l'exode de nombreux ouvriers. AEL, *États*, 1023, 88v°-89r°, 98r°, 110v°, 4.VIII., 4.IX., 2.X.1759.

²²⁰ AEL, *États*, 3311, recès État noble, État tiers, 17.II.1759, copies ; recès État primaire, 20.II.1759, copie ; 3313, Jointe du Conseil privé, 31.VII.1759, min. Au printemps 1759, de nombreuses personnes n'avaient toujours pas acquitté le toilage levé en 1748 pour subvenir aux frais de la dernière guerre. *Placards liégeois*, 2, n° 1759, Liège, 23.III.1759.

²²¹ AEL, CP, 82, 28.VI.1759 ; *États*, 16, n.f., 1, 3, 10.VIII.1759 ; ROPL, 3-2, p. 414, Liège, 11.VIII.1759 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1171, 1172, 1773, 1781, Verviers, 16, 21, 28.VII.1759, Liège, 11.VIII.1759 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon*..., p. 21¹ ; G.-X. CORNET, *Manuscrit ensivalois*..., AV, 15, Stavelot, 1987, p. 241 ; J.-S. RENIER, *Histoire du ban de Jalhay, comprenant sa commune avec sa seigneurie et celle de Surister (province de Liège, arrondissement de Verviers)*, Verviers, 1905, p. 64-67 ; J. LEJAER, *Histoire de la Ville de Verviers depuis son érection en ville jusqu'à la fin de l'ancien régime 1651-1794*, BSVAH, 38, Verviers, 1951, p. 192-195 ; P. LEBRUN, o. c., p. 321-322 ; G. HANSOTTE, o. c., p. 59 ; N. HAESSENNE-PEREMANS, o. c., p. 73-74.

²²² La Régence avait prié Aubigny de solliciter auprès de sa cour le versement d'un important acompte mais peu confiant dans la détermination du diplomate, elle avait dans le même temps chargé Van Eyck d'une mission identique et dépêché à Paris un émissaire spécial en vue de procéder au recouvrement des dettes de la France envers la principauté. AEL, *États*, 3313, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 28.VIII.1759, orig. ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 26.XI.1759, orig. ; 3315, 11r°, 12r°, 23r°, recès État tiers, État primaire, État noble, 31.VII., 1, 3.VIII.1759, copies ; 25v°, 26r°-v°, Conseil privé à Van Eyck, à Rougrave, [Liège], 7.VIII.1759, copies.

N’obtenant pas de réponse écrite à ses récriminations, le résident décida de se présenter personnellement devant la députation des États pour l’obliger à rendre un avis sur les différentes questions restées en suspens. Si sa démarche ne rencontra point le succès escompté, elle se révéla néanmoins fructueuse puisqu’il réussit à faire reculer de près de deux mois la date de prise en compte de la fourniture des rations et à gagner de la sorte 25.000 portions supplémentaires. Ce fut là son seul titre de gloire car les autres points litigieux ne reçurent aucune solution. Face à une telle obstination, Durand d’Aubigny se résolut à solliciter l’intervention du duc de Choiseul et du maréchal de Belle-Isle. Les deux ministres s’empressèrent de faire connaître, sur un ton cassant d’ailleurs, leurs griefs à la Régence. La démarche porta ses fruits²²³.

Outré par ces critiques formulées vis-à-vis de la capitale et encore plus par les attaques dirigées contre sa personne, la Régence rédigea un long réquisitoire pour réfuter avec force toutes ces accusations. Il était scandaleux de prétendre que la capitale refusât de se prêter à la conservation des approvisionnements royaux. Trois grandes aires de stockage, situées sur le quai Saint-Léonard, à Herstal²²⁴ et à Tilleur, avaient été mises à la disposition de l’autorité militaire et l’une d’entre elles était toujours à ce jour inoccupée. D’autre part, la Cité avait mis à disposition tous ses entrepôts – bureaux de douane, casernes, écuries, salle de comédie, manège du palais, etc. – allant même jusqu’à réquisitionner la majeure partie des couvents afin d’y emmagasiner farines et avoines. Mais cet effort n’avait pas été jugé suffisant par les munitionnaires qui n’exigeaient rien de moins que de faire louer par le Magistrat des greniers appartenant à des particuliers.

Toutes ces considérations montraient que Liège n’avait rien à se reprocher surtout par rapport à Cologne qui n’avait accordé que ses couvents et à Mayence qui avait opposé un refus catégorique. Quant à la question du transit des troupes, des blessés et des convalescents par le territoire liégeois, elle ne posait pas problème si le passage s’effectuait

²²³ AEL, *États*, 3313, mémoires d’Aubigny au Conseil privé, Liège, 29.VII, 28.VIII.1759, originaux ; recès *États*, 14.VIII.1759, copie ; Conseil privé à Aubigny, [Liège], 18.VIII.1759, min., copie ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 6.IX.1759, orig. ; 3315, 96r°-v°, 97r°-v°, 98r°, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 6.IX.1759, Belle-Isle à Choiseul, Versailles, 31.VIII.1759, Choiseul à Van Eyck, Versailles, 4.IX.1759, copies ; AAÉ, *Liège*, 54, 297r°-298r°, 322r°, Belle-Isle à Choiseul, Versailles, 31.VIII.1759, Choiseul à Van Eyck, Versailles, 4.IX.1759, orig., min.

²²⁴ Herstal, ville de Belgique, située dans la province et l’arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOSQUEL, *o. c.*, I. *Wallonie*, p. 680-682.

selon la réglementation arrêtée. Malheureusement, trop souvent, ces mouvements se déroulaient dans un grand désordre généralement accompagné de nombreuses exactions parmi la population. D'où l'impérative obligation de respecter itinéraires et étapes. Enfin, malgré le profond épuisement du pays, les Liégeois avaient déjà effectué des livraisons pour un montant de près d'1.500.000 livres dont ils attendaient toujours le premier paiement²²⁵. Par ailleurs comme gage de leur bonne foi, la Régence venait de terminer à la satisfaction générale le problème des hauts fonctionnaires royaux et d'autoriser une fois de plus le passage de plusieurs escadrons de cavalerie et de dragons²²⁶.

Ce mémoire justificatif contenta pleinement Choiseul d'autant qu'il venait justement de régler à l'avantage de la France la délicate question de la restitution réciproque des déserteurs²²⁷. En effet, la désertion, véritable fléau endémique des armées, surtout en période de guerre, n'avait cessé de préoccuper au plus haut point tant le cabinet de Versailles que le ministère de la Guerre. Si Belle-Isle s'était montré jusqu'alors extrêmement satisfait de la manière dont la principauté respectait dans l'ensemble le cartel, il ne pouvait néanmoins ne pas déplorer l'existence d'une clause restrictive, excluant les sujets du prince-évêque de la convention, d'autant que le nombre de déserteurs liégeois était particulièrement élevé. Le maréchal espérait pouvoir tirer parti du proche renouvellement du cartel – il arrivait à échéance le 15 mai 1759 – pour faire supprimer cette disposition discriminatoire. Et de s'en ouvrir au cardinal de Bavière. Le prélat, désireux de complaire au ministre, enjoignit à son grand maître, le comte de Horion, d'user de toute son autorité pour faire aboutir la requête. Il n'était guère loisible à Jean-Théodore, malgré son désir de servir la cause du roi, de faire davantage car la décision finale appartenait en fin de compte aux États²²⁸. Ceux-ci, dans un premier temps, refusèrent

²²⁵ AEL, *États*, 3313, 3315, 100r°-103v°, réponses du Conseil privé aux lettres de Choiseul et de Belle-Isle, datées des 31 août et 4 septembre 1759, [Liège], s.d. [septembre 1759], min., copie.

²²⁶ AEL, *États*, 3313, mémoire d'Aubigny au Conseil privé, Liège, 27.VIII.1759, orig. ; recès *États*, 2.IX.1759, copie ; Chestret aux bourgmestres de Saint-Trond, Liège, 5.IX.1759, copie ; remontrance de la Cité au prince-évêque, [Liège], s.d. [septembre 1759], copie ; recès Cité, 10.IX.1759, copie ; ordonnance du Conseil privé, [Liège], 10.IX.1759, min. ; *Gazette de Liège*, n° 107, lundi, 3.IX.1759, p. 4.

²²⁷ AEL, *États*, 3313, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 14.X.1759, orig.

²²⁸ *Il est constamment vrai que Mr le Cardinal de Bavière est à cet égard, comme à bien d'autres indépendants de ses états, mais il est aussi très vrai qu'il les ménage, et même qu'il les craint, il n'en serait que mieux qu'il voulut bien s'affranchir de ces ménagements et de ces craintes, mais c'est ce qu'il ne fait pas.* AAÉ, Liège, 50, 372v°, Aubigny à Rouillé, Liège, 30.IX.1756, orig. Sur ces limitations apportées au pouvoir des princes-évêques de Liège, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 1, Bruxelles, 2012, p. 57, 148-149, 151-155.

catégoriquement de porter préjudice à leurs nationaux mais force leur fut devant les instances réitérées du prince-évêque de céder pour le plus grand profit de la France²²⁹.

Pourtant l'humeur conciliatrice des Liégeois n'était pas le reflet d'une versatilité passagère mais bien le fruit d'une mûre réflexion imposée par la situation du pays. Indépendamment de leur ferme volonté de préserver leur neutralité et de maintenir une parcelle de leur souveraineté, ils s'efforçaient en agissant de la sorte de se ménager la bienveillance du roi dans l'espoir de s'épargner les affres d'un nouvel hivernage et dans l'attente de récupérer sinon la totalité du moins une part importante des *argents de France*²³⁰. En effet, la poursuite de la guerre ne faisait qu'aggraver le profond désarroi des finances de la principauté. Après avoir arrêté, en juillet, le décompte des frais occasionnés par la dernière campagne, la Régence décida de son propre chef, le 7 août, de dépêcher le comte Hyacinthe de Rougrave²³¹ à Paris auprès du maréchal de Belle-Isle pour réclamer le règlement de cette quittance. Cette résolution prise, le Conseil privé écrivit aussitôt à Van Eyck pour l'informer et le prier de seconder les démarches de l'émissaire liégeois, les deux hommes devant d'ailleurs agir de concert²³².

²²⁹ AAÉ, *Bavière*, 141, 205r°-206r°, 224v°, Choiseul à Folard, Versailles, 19.III.1759, min. ; Folard à Choiseul, Munich, 6.IV.1759, orig. ; *Liège*, 54, 102r°-105r°, convention pour la restitution réciproque des déserteurs, Liège, Versailles, 22.V.1759, *A Paris de l'Imprimerie royale*, Paris, 1759, 7 p.-4° ; AEL, CP, 762 (ancien), Belle-Isle à Jean-Théodore, Versailles, 7.VI.1759, copie ; rescrit de Jean-Théodore au Conseil privé, Munich, 21.VI.1759, copie ; S. BORMANS, *Inventaire...*, p. 52 ; P. de BRIOUET, *Code militaire ou compilation des ordonnances des rois de France, concernant les gens de guerre*, 3, Paris, 1761, p. 250-255 ; *Liste chronologique...*, p. 276, Liège, 15.IX.1759 ; É. HÉLIN, *Les Liégeois au service des puissances étrangères. Fastes militaires du Pays de Liège*, Liège, 1970, p. 27.

²³⁰ Cette récupération devenait des plus pressantes car la population commençait à être lasse à force d'attendre. En effet, si Louis XV avait apuré la totalité de ses dettes contractées pendant la guerre de Succession d'Autriche – elle s'élevait à 7 millions de livres – les sommes récupérées n'avait toujours pas été redistribuées aux ayant droits en 1756. Il faudra attendre l'été 1758 pour achever la distribution. De là, l'hostilité des Liégeois à l'égard de nouveaux quartiers d'hiver et leur défiance quant à l'éventualité d'un hypothétique paiement. AEL, *États*, 15, 161v°-162r°, 6.II., 21. V.1756 ; 943, 77r°, 106r°, 6.II., 20.V.1756 ; 91, 143r°, 3, 5.XII.1757 ; 16, n.f., 13.VII.1758 ; 375, 38r°, 13.VII.1758 ; 942, 53v°, 9.VII.1758 ; 3292, recès État tiers, 20.V.1756, copie. [Anne, l'interligne simple semble bien large... Illusion d'optique ? Help !]

²³¹ Le choix du comte Hyacinthe de Rougrave comme émissaire de la principauté tenait selon toute vraisemblance à des raisons budgétaires. Étant déjà sur place – il avait l'habitude de se rendre à Paris pour affaires personnelles – les États épargnaient de la sorte des frais de déplacement. Le tréfondier logeait chez M. Wilmotte, rue Melin à Paris. AEL, *États*, 3315, 26v°, Conseil privé à H. Rougrave, [Liège], 7.VIII.1759, copie.

²³² AEL, *États*, 16, n.f., 1.VIII.1759 ; 3315, 11r°, 12r°, 23r°, recès État tiers, 31.VII.1759, État primaire, 1.VIII. 1759, État noble, 3.VIII.1759, copie ; 25v°, 26r°-v°, 27r°, Jointe du Conseil privé, 7.VIII.1759 ; Conseil privé à Van Eyck, [Liège], 7.VIII.1759, copies ; Conseil privé à H. Rougrave, [Liège], 7.VIII.1759, copie ; lettres de créance pour H. Rougrave député auprès du maréchal de Belle-Isle, [Liège], 7.VIII.1759, copie. À la mi-août, les États commissionnèrent à leur tour le comte de Rougrave. AAÉ, *Liège*, 54, 259r°-v°, États à H. Rougrave, Liège, 17.VIII.1759, copie ; CP, 82, 4.IX.1759 ; ARA, SG, 6475, Breydenbach aux États-généraux, Liège, 28.IX.1759, orig.

Les débuts de la mission de Rougrave ne furent guère des plus encourageants. Dès ses premiers contacts et entretiens avec les différents bureaux, il apparut que le moment était particulièrement mal choisi pour parler argent et qu'il était au vu des circonstances préférable de patienter encore quelque temps avant d'entreprendre de nouvelles démarches. Ce contretemps n'affecta nullement le tréfondier. Au contraire. Il mit à profit ce répit pour demander à ses mandants de plus amples informations sur l'objet de sa négociation ainsi qu'une estimation globale de la dette royale afin d'être en mesure de discuter chiffres et de fixer éventuellement le montant d'un acompte. Satisfaction lui fut donnée : les arrérages de la France pour 1758-1759 s'élevaient à 1.073.231 livres²³³.

Ce ne fut pas la seule difficulté rencontrée par l'émissaire liégeois. Et de fait, à l'annonce de son envoi dans la capitale française, Jean-Théodore entra dans une vive colère car il considérait cette délégation, faite sans son consentement, comme une grave atteinte à ses régaux. Le Conseil privé, tout comme d'ailleurs le comte de Rougrave, s'empressèrent de lever le malentendu. Pour l'institution, il n'avait jamais été question de vouloir outrepasser ses pouvoirs mais simplement d'agir avec célérité dans l'intérêt du pays. Pour le second, il ne s'agissait nullement de braver l'autorité princière vu qu'il n'était revêtu d'aucun caractère officiel et qu'il se contentait de jouer le rôle d'intermédiaire. D'ailleurs, il était toujours dans l'attente d'instructions précises avant d'entamer le moindre pourparler²³⁴. Le prince-évêque admit le bien-fondé de ces représentations et considéra l'incident comme clos.

Les premiers entretiens avec le ministre de la Guerre furent des plus cordiaux mais ne débouchèrent sur aucun résultat tangible. Optimiste au début, Rougrave dut rapidement se rendre à l'évidence que Belle-Isle,

²³³ AEL, *États*, 3315, 61r°, 62r°, 86r°-v°, H. Rougrave au Conseil privé, Paris, 15.VIII.1759, orig. ; Conseil privé à H. Rougrave, Liège, 23.V III., 20.IX.1759, copies. Il s'agissait d'un relevé, légèrement inférieur d'ailleurs, établi en août 1759. À cette date, *un des premiers commis de la régie des fourrages* avait arrêté avec le concours des États le montant des fournitures livrées aux troupes françaises depuis le début de la guerre qui s'élevait à 1.166.161 livres, 8 sols et 6 deniers. Cette somme correspondait aux frais occasionnés par le passage d'une armée *presque en entier*, à l'hébergement dans la capitale de 8000 hommes et 5000 chevaux écllopés, à l'hivernage d'un tiers de la cavalerie et de 6 bataillons ainsi qu'à l'achat de 1.100.000 rations dont 600.000 pour les magasins du roi. AAÉ, *Liège*, 54, 275r°-276r°, 289r°, Aubigny à Choiseul, Liège, 25, 30.VIII.1759, originaux ; D. Jozic, *Liège sous la crosse d'un Wittelsbach...*, 3, p. 715.

²³⁴ AEL, *CP*, 762 (ancien), Jean-Théodore au Conseil privé, [Munich], 23.VIII.1759, copie ; Conseil privé au prince-évêque, [Liège], s.d., min. ; *États*, 3315, 83r°-84r°, 85r°-v°, H. Rougrave au Conseil privé, à Gérardi, Paris, 8., 11.IX.1759, originaux ; AAÉ, *Liège*, 54, 341r°-342r°, H. Rougrave à Choiseul, Paris, 14.IX.1759, orig.

malgré son affabilité et sa sollicitude – ne l'avait-il pas assuré que le roi tiendrait ses engagements à l'égard de la principauté – se bornait à formuler de vagues promesses, même par rapport à un éventuel versement d'un simple acompte car l'extrême courtesse des finances royales ne lui permettait pas de faire davantage. De son côté, Van Eyck ne put, pour la même raison, obtenir un meilleur résultat. Devant la perspective d'une prolongation de sa mission, Rougrave sollicita des États un subside pour faire face à ses dépenses²³⁵.

À la mi-octobre un autre contretemps, le mauvais état de santé du maréchal de Belle-Isle, contraint le chanoine à proroger son séjour parisien. Le temps jouait contre les Liégeois. En effet, plus le délai se prolongeait, plus l'espérance d'obtenir une indemnité, même minime, s'évanouissait. La situation des finances royales était plus que catastrophique. Les rentrées d'impôts escomptées étaient loin d'être atteintes. Ainsi, sur une prévision d'un revenu de 36.000.000 de livres, la moitié à peine était rentrée suite à la méfiance grandissante des fermiers généraux. Cette suspicion des principaux bailleurs de fonds du royaume obligea le grand argentier de Louis XV (fig. 8), Étienne de Silhouette²³⁶, à interrompre sur le champ le remboursement des capitaux, suspension qui ne manqua pas de créer un climat d'inquiétude dans le public²³⁷. Pourtant, à la fin du mois, une lueur d'espoir apparut suite à la décision du contrôleur général des finances d'envisager de solder les arrérages de guerre au moyen de billets portant à 5 % d'intérêt. Mais cette résolution fut sans lendemain suite à un remaniement du département des finances,

²³⁵ AÉL, *États*, 3315, 85v°, 106r°-v°, H. Rougrave à Gérardi, Paris, 11, 27.IX.1759, orig., copie ; 104v°, H. Rougrave à son frère, Paris, 25.IX.1759, orig. ; 115v°-116r°, Jointe du Conseil privé, 9.X.1759 ; 3313, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 26.IX., 14.X.1759, originaux. Le 9 octobre, la Jointe décida de lui octroyer une indemnité de 2500 florins, montant qui lui parvint six jours plus tard. Une deuxième allocation de 2000 florins lui sera accordée en novembre. La mission du comte de Rougrave se prolongeant, le Chapitre, afin de ne pas le pénaliser, décida de le considérer comme présent. AÉL, *États*, 3315, 122r°, 143r°, H. Rougrave à Gérardi, Paris, 15.X.1759, orig., Jointe du Conseil privé, 8.XI.1759 ; *Cath.*, sec., c.c., 82, 233r°, 26.IX.1759.

²³⁶ Sur Étienne de Silhouette (Limoges, 1709-château de Bray-sur-Marne, 1767), conseiller au Parlement de Metz (1735), conseiller au Grand Conseil (1744), maître des requêtes (1745), contrôleur général des finances du 4 mars au 21 novembre 1759, ministre d'État (1759), cf. M. ANTOINE, *o. c.*, p. 230-231 ; A. de MAUREPAS, A. BOULANT, *o. c.*, p. 329-333.

²³⁷ Pour se procurer du métal précieux, le contrôleur général des finances imagina d'inviter les Français à déposer leur argenterie à l'Hôtel de la Monnaie, payable pour un quart comptant et le reste en billets à 5 %. AÉL, *États*, 3315, 137v°-138r° ; *Familles*, Lannoy-Clervaux, 436, H. Rougrave aux États, Paris, 30.X.1759, orig., copie ; *Gazette de France*, n° 46, 10.XI.1759, p. 187-188 ; A. BAILLY, *Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin de 1786*, 2, Paris, 1839, p. 138 sv. ; Th. M. LUCKETT, *Crises financières dans la France du XVIII^e siècle*, RHMC, 43-2, Paris, 1966, p. 270, 278-280.



Fig. 8 – Pierre-Simon-Benjamin, *Médaille à l'effigie du roi Louis XV* (1767).

Liège, Université de Liège, Musée Wittert.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché KM002143).

Bertin²³⁸ succédant à Silhouette. Par ailleurs, la promesse formelle de Belle-Isle de faire verser incessamment aux Liégeois un premier acompte ne se concrétisa pas davantage ; l'argent ne vint jamais²³⁹.

Face à cette situation, la Régence, non seulement consciente de son impuissance mais surtout suite à la pression des États, et plus particulièrement du Tiers, qui ne cessaient de réclamer une nouvelle distribution des *argents de France* pour soulager la population, se tourna vers le prince-évêque afin de solliciter son aide. Jean-Théodore accepta bien volontiers de prêter son concours mais il n'obtint rien du ministre de la Guerre sinon une nouvelle réponse dilatoire. La fin de l'année s'achevait dans la morosité et la confusion la plus complète. À Paris, l'optimisme, certes modéré, de Rougrave avait fait place à un profond pessimisme. Pleinement conscient de ne plus rien pouvoir désormais tirer du cabinet de Versailles, il demanda à être déchargé de sa mission et autorisé à regagner la principauté. Une fois de plus, la tentative des Liégeois de récupérer leur dû se soldait par un échec²⁴⁰.

Tandis que se déroulaient les tractations relatives à la rentrée des *argents de France*, les dirigeants principautaires se trouvèrent confronter à un problème d'une gravité et d'une urgence ô combien plus importantes²⁴¹. En effet, avec le retour de l'automne se posait à nouveau la question des quartiers d'hiver qui l'emportait sur toutes les autres puisqu'elle hypothéquait lourdement l'avenir. Pour la principauté, il était impératif

²³⁸ Sur Henri-Léonard Bertin (Périgueux, 1720-Spa, 1792), avocat, maître des requêtes (1745), intendant du Roussillon (1750), de Lyon (1754), lieutenant général de police de Paris (1757), contrôleur général des finances (1759), secrétaire d'État (1763-1780), ministre des Affaires étrangères par intérim (1774), cf. *DBF*, 6, Paris, 1954, col. 244-245, notice de M. PREVOST ; M. ANTOINE, *o. c.*, p. 34 ; A. de MAUREPAS, A. BOULANT, *o. c.*, p. 290-294. *le 16^e jour mouru son excellence henri leonard jean baptiste de Bertin Baton de Bourdeille comte de Benou Baron d'aunis et autres lieux, commandeur des ordres du roy et ministre d'estat de France administré des sacremens de penitence de [sic] d'extreme onction.* AEL, RP, Spa, décès, septembre 1792.

²³⁹ AEL, *États*, 3315, 122r°, 134r°-v°, 158r°-159r°, H. Rougrave à Gérardi, Paris, 15, 25. X., 5.XII.1759, originaux ; 135r°-138v°, 160r°-161v°, 163r°, H. Rougrave aux États, Paris, 30.X., 5, 12.XII.1759, originaux ; 141r°, Belle-Isle aux États, Versailles, 4.XI.1759, orig. ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, H. Rougrave aux États, Paris, 30.X.1759, copie.

²⁴⁰ AEL, *Cath.*, sec., *c.c.*, 82, 253r°, 12.XII.1759 ; *États*, 16, n.f., 18.XII.1759 ; 375, 118r°, 18.XII.1759 ; 943, 189r°-190r°, 19.XII.1759 ; 3314, 86r°-87r°, 89r°-90r°, H. Rougrave aux États, Paris, 6.I.1760, orig. ; États à H. Rougrave, Liège, 15.I.1760, copie ; 3315, 197r°, H. Rougrave aux États, Paris, 6.I.1760, copie ; 204r°-v°, États à H. Rougrave, Liège, 15.I.1760, copie ; 247r°, décharge de H. Rougrave aux États, Liège, 12.III.1760, orig. Les frais de la mission du comte de Rougrave à Paris (début août 1759-fin janvier 1760) s'élèveront à 2317 livres soit 1853 florins et 12 sols. AEL, *Etats*, 3314, 135r°, 3315, 244r°-v°, Jointe du Conseil privé, 8.III.1760.

²⁴¹ Les premiers signes de la fin de la campagne se manifestèrent dès la mi-septembre par un accroissement subit du nombre de désertions. L'afflux de déserteurs obligea la Régence à prendre des mesures drastiques. *Placards liégeois*, 2, n° 1783, Liège, 15 IX.1759.

d'échapper à un nouvel hivernage. À cette fin, une Jointe fut convoquée le 22 septembre afin de débattre des moyens à mettre en œuvre pour échapper à cette calamité. Au terme de la réunion, il fut arrêté de dépêcher une délégation auprès des maréchaux d'Estrées²⁴² et de Contades pour leur représenter le profond épuisement du pays en vue, sinon d'empêcher tout cantonnement, du moins d'en réduire considérablement le nombre et d'obtenir que les subsistances se tirassent des magasins. Par ailleurs, il fut décidé de profiter de la circonstance pour faire de nouveau allusion à l'avance d'1.500.000 livres faite par les États, à grands coups d'emprunts d'ailleurs, ainsi que de tenter de résoudre une fois encore l'épineux problème de la marche des troupes. Dans le même temps, il fut enjoint à Van Eyck d'agir dans le même sens à Versailles. Deux jours plus tard, le comte de Geloes et le baron de Blisia étaient désignés pour se rendre à Francfort au quartier général du haut commandement français²⁴³. De son côté, le comte de Rougrave s'efforçait de mettre à profit son séjour parisien pour aborder également la question des quartiers d'hiver mais rendu prudentissime par sa récente mésaventure, il négociait dans l'ombre afin de ne pas provoquer à nouveau l'ire du prince-évêque²⁴⁴.

Les émissaires liégeois débarquèrent dans la ville impériale le 2 octobre où ils rencontrèrent le comte d'Andlau qui se montra particulièrement bien disposé à leur égard. Le général leur confirma l'intention du ministre de la Guerre de placer des troupes dans la principauté au cours du prochain hiver sans pouvoir toutefois en préciser le nombre, la question n'ayant pas encore été débattue en haut lieu. Ce fut pourquoi il leur conseilla de se rendre sans tarder au grand quartier général établi à *Kleinlein*²⁴⁵, petite localité proche de Francfort. Ils y parvinrent deux jours plus tard.

²⁴² Sur Louis-Charles-César Le Tellier comte (1739) puis duc (1763) d'Estrées (Paris, 1695-1771), officier au service de France, brigadier (1734), maréchal de camp (1738), inspecteur général de la cavalerie (1743), lieutenant général (1744), maréchal de France (1757), commandant en chef des armées de Westphalie, ministre d'État (1758), cf. *DBF*, 13, Paris, 1977, col. 158-159, notice de J.-Ch. ROMAN D'AMAT ; J. VALYNSEELE, *o. c.*, p. 178.

²⁴³ AEL, *États*, 16, n.f., 18.IX.1759 ; 3313, 3315, 81r°, 90r°-91r°, 91v°-92r°, 92v°-94r°, 99r°, recès État primaire, 18.IX.1759, copie, Jointe spéciale du Conseil privé, [Liège], 22.IX.1759, min. ; lettres de créance pour Geloes et Blisia, députés auprès des maréchaux d'Estrées et de Contades, [Liège], 24.IX.1759, min. ; instructions pour Geloes et Blisia, [Liège], 24.IX.1759, min. ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, Liège, 29.IX.1759, min., copie.

²⁴⁴ *Nous aurons moins de troupes dans le pays que l'hiver dernier. Je conduit cette partie avec discréption et avec les subalternes desquels je suis amis. Je travaille à en faire diminuer le nombre. Je n'ay garde de m'afficher comme chargé de faire des représentations à cet égard. Je ne veut pas que Sa Sérénissime Eminence puisse désaprouver mes principaux.* AEL, *États*, 3315, 104v°, H. Rougrave à son frère, Paris, 25.IX.1759, copie.

²⁴⁵ Sur Kleinlinden, petit village de Hesse, situé à 3,5 kilomètres au sud de Giessen, cf. H. RUDOLPH, *o. c.*, 1, Zurich, 1868, col. 2148.

À leur arrivée, ils furent aussitôt reçus en audience par Contades et d'Estrées qu'ils trouvèrent des plus affables. Mais les deux maréchaux devaient rapidement décevoir leur attente. En effet, ceux-ci ne purent se prononcer sur la certitude d'un hivernage dans la principauté car le choix dépendait de l'évolution de la situation militaire mais ils promirent aux deux émissaires que si les événements l'exigeaient, l'effectif ne dépasserait pas treize escadrons²⁴⁶. Quant au problème des rations, la question ne relevait pas de leur compétence mais la Régence ne devait pas avoir la moindre inquiétude car le roi acquitterait les paiements comme lors de la guerre précédente. Enfin pour le transit des détachements, ils devaient s'adresser au marquis de Monteynard²⁴⁷, le responsable de la remonte. Malgré la cordialité de l'entrevue, Geloes et Blisia furent assez désappointés : à leurs yeux, il n'y avait plus rien à tirer des militaires et de solliciter leur rappel qui leur fut accordé le 10 octobre²⁴⁸. À Paris, l'optimisme cette fois était de mise. Les efforts conjugués de Rougrave et de Van Eyck portaient leurs fruits. En effet, s'il se confirmait de jour en jour que la principauté allait devoir subir de nouveaux quartiers d'hiver, il s'avérait que le contingent ne dépasserait point les 12 escadrons et que les subsistances seraient prélevées sur les magasins²⁴⁹.

Pourtant, les Liégeois auraient pu craindre le pire car un nouveau différend venait de s'élever dans la Cité entre le pouvoir civil et les autorités militaires à propos de la double question du charroi et du transport des blessés ainsi que du transit des troupes fleurdelisées. En effet, les

²⁴⁶ Le maréchal d'Estrées fut particulièrement surpris par l'attitude des Liégeois car, à ses yeux, la présence de cantonnements dans la principauté, loin d'être une calamité, présentait une véritable aubaine pour le commerce local. AEL, *États*, 3313, Estrées au Conseil privé, camp de Kleinlein, 5.X.1759, orig.

²⁴⁷ Sur Louis-François marquis de Monteynard (château de La Pierre, 1713-Paris, 1791), officier au service de France, lieutenant au régiment royal des Vaisseaux (1728), capitaine (1733), brigadier (1745), maréchal de camp (1748), inspecteur général de l'infanterie (1754), lieutenant général (1759), secrétaire d'État à la Guerre (1771-1774), gouverneur et lieutenant général de la Corse (1772), cf. M. ANTOINE, *o. c.*, p. 187-188 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 86³.

²⁴⁸ AEL, *États*, 3313, Blisia et Geloes à Chestret, Francfort, 3.X.1759, orig. ; Contades au Conseil privé, camp de Kleinlein, 4.X.1759, orig. ; Estrées au Conseil privé, camp de Kleinlein, 5.X.1759, orig. ; Chestret à Blisia et Geloes, Liège, 9.X.1759, min. ; rapport de Blisia et Geloes au Conseil privé, 25.X.1759, min. ; 3313, 3315, 117^{r°}-118^{v°}, 119r, Blisia et Geloes au prince-évêque, Francfort, 7.X.1759, copie, orig. ; lettres de rappel de Blisia et Geloes, Liège, 10.X.1759, copie, min. ; 3314, 24^{r°}-v^o, 31^{r°}, Blisia et Geloes à Colson, sous-greffier de l'État noble, Francfort, 3, 7.X.1759, originaux.

²⁴⁹ AEL, *États*, 3313, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 14.X.1759, orig. ; 3315, 122^{r°}-v^o, 134v^o, 140^{r°}-y^o, H. Rougrave à Gérardi, Paris, 15, 25.X., 2.XI.1759, originaux ; 138r^o-v^o, H. Rougrave aux États, Paris, 30.X.1759, orig. La Régence n'était pas la seule à s'inquiéter de la perspective d'un second hivernage. La Cité, redoutant également l'événement, avait dépêché auprès du grand maître, le comte de Velbruck, une délégation afin de le prier de s'employer à épargner à la capitale et ses faubourgs de nouveaux quartiers d'hiver. AEL, *Cité*, 25, 78r^o, 19.X.1759.

mouvements, consécutifs à la fin de la campagne, posaient à nouveau le problème du passage des armées par la principauté et de la fourniture des charrettes. Sur ce dernier point, la Régence se montrait particulièrement réticente car il s’agissait de déplacements à l’extérieur des frontières du pays. Dans ce cas, elle devait pourvoir à l’entretien du voiturier et de son équipage, ce qu’elle refusait catégoriquement. Cette prise de position irritait d’autant plus le maréchal de Belle-Isle que l’électorat de Cologne et le Palatinat avaient accédé à sa requête. Aussi pour clore toute discussion, enjoignit-il au chevalier de Montbrun, le 24 septembre, d’user de son influence – il était particulièrement apprécié de la Régence – pour obtenir satisfaction mais en cas d’échec de ne pas hésiter à recourir à la force²⁵⁰.

L’attitude des autorités principautaires s’expliquait dans une large mesure par leur volonté de disposer d’un moyen de pression pour récupérer les avances consenties à la France²⁵¹ et aussi de pouvoir justifier un possible refus dans l’éventualité de devoir supporter de nouvelles dépenses. Mais la menace d’une exécution obligea la Régence à s’exécuter. Mais ce n’était pas le seul litige. Les multiples mouvements de troupes étaient très souvent à l’origine de plaintes réitérées. Elles s’expliquaient par le non-respect des itinéraires et étapes imposés aux détachements qui trop souvent arrivaient dans des communautés ou villages tout à fait exsangues. En effet, la soldatesque, complètement insensible à l’effroyable misère des paysans, n’hésitait pas pour obtenir logement et nourriture à menacer les populations d’une exécution militaire et à passer à l’acte le cas échéant. Quant aux rapatriements des blessés et des convalescents, il ne s’agissait nullement d’un refus systématique mais la Régence souhaitait, afin d’économiser des charrettes, de les faire transporter par voie fluviale. Toutes ces récriminations provoquèrent l’hostilité des militaires établis dans la principauté et furent également désapprouvées par le ministère des Affaires étrangères²⁵².

²⁵⁰ AEL, *États*, 3313, Belle-Isle à Montbrun, Versailles, 24.IX.1759, copie ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 4.XI.1759, min. ; mémoires du Conseil privé à Belle-Isle, à Van Eyck, Liège, 27, 29.IX.1759, copies.

²⁵¹ Les Français n’étaient guère dupes ainsi qu’en témoigne un intendant de guerre : *Je sens ainsi que vous que les Etats ne se prêteront pas aisément à procurer les nouveaux secours dont on pourra avoir besoin si l’on ne donne pas des comptes sur les fournitures qui ont été [faites]. Tout ce que je puis vous dire à cet égard, c'est que certainement, ils auroient bonne part aux premiers fonds qui seront faits par le payement des pays amis qui comme eux ont contribué à la subsistance de l'armée.* AEL, *États*, 3313, Fouillon à Vaugine, s.l., 23.IX.1759, copie.

²⁵² AEL, *États*, 3313, mémoire de Montbrun au Conseil privé, Liège, 4.X.1759, orig. ; Conseil privé à Montbrun, [Liège], 6.X.1759, min. ; Vaugines au Conseil privé, Liège, 9.X.1759, orig. ; Conseil privé à Vaugines, [Liège], 10.X.1759, min. ; assemblée spéciale du Conseil privé, 25.X.1759, min. ; Blisia et Geloes à Andlau, [Liège], 31.X.1759, minute de la main de Chestret ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 4.XI.1759, min.

Constatant qu'il n'était guère souhaitable dans les circonstances actuelles – la question des *argents de France* et le problème des quartiers d'hiver étaient toujours en souffrance²⁵³ – de s'aliéner la bienveillance du roi très chrétien, la Régence, soucieuse de dissiper ce malaise plus que fâcheux, décida de donner au roi des preuves de son désir de lui complaire. Et d'accepter de fournir les charrettes, à condition de n'être utilisées que dans les limites de la principauté²⁵⁴. Et d'accueillir favorablement les contingents respectueux des itinéraires définis. Et d'accepter de prendre en charge le transport des blessés et des convalescents²⁵⁵. Ces dispositions furent particulièrement bien accueillies tant par le ministère de la Guerre que par le département des Affaires étrangères, de sorte qu'à la fin de l'année 1759, excepté quelques incidents²⁵⁶ dus à la guerre, il était permis d'affirmer que l'harmonie régnait à nouveau entre les deux États²⁵⁷.

À l'approche de décembre, la question des quartiers d'hiver se posa de manière particulièrement aigüe. Heureusement, il s'avérait que le contingent se limiterait à douze escadrons et à deux bataillons et que les subsistances se tireraient des magasins, à condition d'être régulièrement renouvelées. Malgré ces dispositions favorables, la Régence chercha sinon à échapper du moins à atténuer les inconvénients d'un nouvel hivernage.

²⁵³ AEL, *États*, 3315, 122r°-v°, H. Rougrave à Gérardi, Paris, 15.X.1759, orig.

²⁵⁴ Souvent la pénurie de charrettes était due à la mauvaise volonté des paysans qui refusaient de se défaire de leur attelage ou à l'incurie des pouvoirs locaux, soucieux de ménager leurs administrés. Ces entraves répétées à l'exécution de ses plans avaient vivement exaspéré le maréchal de Belle-Isle qui s'était empressé d'adresser de vives remontrances à la Régence. Celle-ci avait aussitôt tancé sévèrement les autorités responsables. AEL, *États*, 3313, Velbruck à Chestret, Helle, 10.X.[1759], orig.

²⁵⁵ AEL, *États*, 3313, assemblée spéciale du Conseil privé, 25.X.1759, min. ; Blisia et Geloes à Andlau, à Monteynard, [Liège], 31.X.1759, minutes de la main de Chestret ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 4.XI.1759, min. ; Andlau à Blisia et Geloes, Francfort, 17.XI.1759, copie. Il ne faut pas perdre de vue que la principauté devait également faire face aux nombreuses réquisitions – passages de troupes, charroi de marchandises, transport de blessés, etc. – de l'Autriche, l'alliée de la France dans le présent conflit. AEL, CP, 2691, 5, 24.XI.1759 ; Cercle de Westphalie au prince-évêque, Cologne, 5, 24.XI.1759, originaux en allemand.]

²⁵⁶ Ainsi la question des voitures laissa subsister un froid entre l'exécutif liégeois et le cabinet de Versailles. Certes, la principauté ne refusait pas de les fournir mais elle s'opposait catégoriquement à les voir sortir du pays, sauf si la subsistance de l'attelage était à charge des Français, réserve qui n'était guère appréciée de Choiseul et de Belle-Isle. AEL, *États*, 3313, 3315, Belle-Isle, Choiseul à Van Eyck, [Versailles], 25.XI.1759, copies ; 3313, mémoires de Béguin à Legrand, Liège, 5. 12.XII.1759, originaux ; mémoires de Legrand au Conseil privé, 5, 7, 12, 15, 26.XII.1759, originaux ; Conseil privé à Legrand, [Liège], 7.XII.1759, min. ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 15.XII.1759, min. ; 3315, 191r°-192r°, Gérardi à H. Rougrave, [Liège], 30.XII.1759, min. ; *Cath. sec., c.c.*, 82, 262r°-v°, 7.I.1760.

²⁵⁷ Résolu à son tour de faire montre de bienveillance, suite à la bonne volonté de la Régence, le maréchal de Belle-Isle prit la résolution d'éviter de faire transiter par le Pays de Liège un important contingent de troupes (24 escadrons et 24 bataillons). AEL, *États*, 3313, Legrand au Conseil privé, Liège, 14.XI.1759, orig. ; recès États, 19.XI.1759, copie ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 28.XI.1759, orig. ; D. Jozic, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, 3, p. 716.

À cette fin, elle chargea le comte de Rougrave d'approcher le ministre de la Guerre en vue d'obtenir, en lieu et place d'un acompte sur les arrérages du roi, une réduction des effectifs en plaçant des unités dans le Limbourg et la principauté de Stavelot. Mais Belle-Isle ne put donner suite à la requête du chanoine car ces régions étaient déjà occupées par des régiments autrichiens. Le sort de la principauté était désormais scellé²⁵⁸. Le 14 décembre, la France adressait au Conseil privé les lettres *réquisitoriales* accoutumées. Trois jours plus tard, le cardinal de Bavière donnait les ordres nécessaires pour accueillir les troupes fleurdelisées placées pour la seconde fois sous le commandement du comte d'Andlau²⁵⁹.

À la fin du mois, les premiers détachements commencèrent à affluer dans le pays²⁶⁰. Une fois de plus, force fut aux États d'assumer les frais de ces cantonnements²⁶¹. Cette nouvelle épreuve fut mal accueillie par les instances dirigeantes liégeoises, d'autant qu'à peine arrivés, les

²⁵⁸ AEL, *États*, 3315, 161v°, 173r°-174v°, H. Rougrave aux États, Paris, Versailles, 5, 17.XII.1759, originaux ; 162r°-v°, 164r°-v°, H. Rougrave à Gérardi, Versailles, 10.XII.1759, orig. ; mémoire de Rougrave à Belle-Isle, [Versailles], 11.XII.1759, copie ; 3313, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 7, 26.XII.1759, originaux ; mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 9.XII.1759, orig. ; Belle-Isle à Legrand, Versailles, 19.XII.1759, copie.

²⁵⁹ AEL, *États*, 3315, 173r°-v°, H. Rougrave aux États, Versailles, 17.XII.1759, orig. ; 3313, mémoires de Legrand, de Ségaud au Conseil privé, Liège, 9, 14.XII.1759, originaux ; recrû du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 15.XII.1759, min. ; Belle-Isle à Legrand, Versailles, 19.XII.1759, copie ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 26.XII.1759, orig. ; *États*, 16, n.f., 16.XII.1759 ; 375, 113v°-114r°, 16.XII.1759 ; 943, 185r°, 16.XII.1759 ; AAÉ, *Bavière*, 142, 248r°, Folard à Choiseul, Munich, 22.XII.1759, orig. ; *Placards liégeois*, 2, n° 1794, Liège, 17.XII.1759 ; D. JOZIC, *Liège sous la crose d'un Wittelsbach...*, 3, p. 715. La désignation du comte d'Andlau comme commandant en chef des troupes stationnées à Liège inspire à un de ses contemporains la réflexion suivante : [Lui] dont on a été très content à Liege l'année passée, j'espère que tout ira bien parce que ce général m'a écrit qu'il s'entendra très bien, tant avec Monsieur le chancelier qu'avec Monsieur le comte de Veldbruck, de façon à accélérer le service du roi sans mécontenter le Conseil privé et les Etats du pays de Liege, inconvenient dans lequel on est tombé l'année passée et que j'espère que nous éviterons celle-ci. AAÉ, *Bavière*, 142, 249r°, Folard à Choiseul, Munich, 22.XII.1759, orig.

²⁶⁰ Le reste du contingent, destiné à être logé dans la Cité et ses faubourgs, arriva dans ses quartiers les 24 et 25 janvier 1760. Le comte d'Andlau et ses équipages débarquèrent le 8 février suivant. À l'annonce de sa venue, le Magistrat s'empressa de lui dépêcher une délégation afin de le complimenter sur son retour – il reçut deux pièces de Bourgogne – et surtout pour lui demander de faire observer à ses troupes la plus stricte discipline. AEL, *Cité*, 25, 94v°-95r°, 95r°, 98v°-99r°, 21, 23.I., 8.II.1760 ; *Familles de Crassier*, 42-1, la baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 30.I.1760, orig. ; *États*, 3316, distribution des quartiers d'hiver, min. ; mémoires de Legrand au Conseil privé, Liège, 20, 21.I.1760, originaux ; ordre du Conseil privé au Magistrat, [Liège], 21.I.1760, min. ; *Gazette de Liège*, n° 12, lundi, 28 janvier 1760, p. 4 ; S. BORMANS, o. c., p. 176. Trois conseillers, le baron de Hasselbrouck, les avocats Thorier et Herkenne protestèrent avec force contre ce vin d'honneur offert au comte d'Andlau à cause de l'état plus que désastreux des finances de la Cité. Malgré cette protestation, le Magistrat offrit à nouveau au général *deux pièces de vin de Bourgogne* au mois d'octobre suivant. AEL, *Familles Sélys-Longchamp*, 2750, protestation des conseillers, 8.II.1760, copie ; *Cité*, 25, 155r°, 27.X.1760.

²⁶¹ Néanmoins, les États refusaient catégoriquement de prendre en charge les magasins, les vivres, les logements et les fours. AEL, *États*, 3316, recrû du prince-évêque à Van Eyck, [Liège], 3.I.1760, min.

soldats et leurs officiers donnaient lieu à de multiples plaintes de la part de la population²⁶². Profondément indignée, la Régence s’empressa de demander au prince-évêque d’intervenir auprès du roi ainsi que de le prier de bien vouloir regagner dans les plus brefs délais la principauté afin de la prendre sous aile tutélaire²⁶³. Elle enjoignit également à Van Eyck d’adresser du cabinet de Versailles de vives représentations. Cette double démarche porta ses fruits. En effet, Choiseul et Belle-Isle s’engagèrent non seulement à faire réprimer avec rigueur les excès de la soldatesque mais aussi à ne plus utiliser les charrettes en dehors des frontières du pays et à supporter les dépenses inhérentes aux quartiers d’hiver. Enfin, preuve de leur esprit de conciliation, les deux ministres réaffirmèrent la promesse du roi de rembourser sans tarder les avances consenties par les trois ordres du pays²⁶⁴.

²⁶² L’installation des troupes françaises dans la principauté en provenance d’Aix-la-Chapelle se déroula du 23 au 29 janvier 1760. La Cité devait accueillir deux escadrons et deux bataillons, Huy, deux escadrons, Hasselt, deux escadrons, Verviers et Ensival, un escadron, Spa, un escadron, Visé, un escadron, Haccourt, Hallebaye et Lixhe, un escadron, Peer, un escadron et enfin Brée, un escadron. AEL, *États*, 3313, 3316, distribution des quartiers d’hiver pour 1759-1760, [Liège], 27.XII.1763, min. ; 3316, mémoires de Ségaud au Conseil privé, Liège, 29.XII.1759, 12.I.1760, originaux ; Conseil privé à Ségaud, [Liège], 7.I.1760, min. ; recès *États*, 3.I.1760, copie ; recès *État primaire*, 3.I.1760, copie ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, Liège, 3.I.1760, min. ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 7.9.I.1760, originaux ; mémoires de Legrand au Conseil privé, Liège, 20, 21, 28.I., 19.II.1760, originaux ; 3315, 178r°-v°, 200r°, H. Rougrave à Gérardi, Paris, 24.XII.1759, 9.I.1760, originaux ; 183r°, Ségaud au prince-évêque, Liège, 29.XII.1759, copie ; 194r°, recès *États*, 3.I.1760, copie ; 194r°-v°, Conseil privé à Ségaud, [Liège], 7.I.1760, copie ; 195r°, recès *État primaire*, 3.I.1760, copie ; 199r°, mémoire de Ségaud aux *États*, Liège, 8.I.1760, copie ; 3314, 75r°, recès *États*, 3.I.1760, copie ; 76r°, recès *État primaire*, 3.I.1760, copie ; 84r°, mémoire de Ségaud aux *États*, Liège, 8.I.1760, copie ; *États*, 16, n.f., 3.I.1760 ; 943, 193r°-194r°, 3.I.1760 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon...*, p. 23 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, p. 243 ; M. BASTIN, *o. c.*, *ACHSBA*, 23, 1950, p. 249 ; J. KNAEPEN, *Jean Le Cocq...*, *Leodium*, 83, 1998, p. 68-69 ; P. BERTHOLET, *Les jeux de hasards à Spa au XVIII^e siècle. Aspects économiques, sociaux, démographiques et politiques*, *BSVAH*, 66, 1988, p. 25⁵.

²⁶³ Afin d’inciter le cardinal de Bavière à regagner au plus vite sa principauté de Liège, l’État primaire et l’État tiers avaient suggéré de lui accorder un don gratuit de 10.000 écus. Mais cette résolution n’eut pas de suite. En effet, la noblesse, redoutant de voir le prélat prolonger son séjour bavarois, maintenant qu’il avait l’assurance de pouvoir renflouer ses finances, avait subordonné son acceptation au paiement sur place de ce subside. AEL, *États*, 16, n.f., 18.XII.1759 ; 943, 188r°, 18.XII.1759 ; AGR, *SÉG*, 1063, 513v°, Argenteau à Cobenzl, Liège, 29.XII.1759, orig. ; PRO, *SP*, 81/135, Cressener à Holderness, Maastricht, 22.XII.1759, orig.

²⁶⁴ En février, les États revinrent à nouveau à la charge auprès du Conseil privé pour lui demander d’enjoindre à Van Eyck d’entreprendre de nouvelles instances auprès de la cour de Versailles pour obtenir l’assurance d’être remboursé des avances consenties jusqu’alors. La démarche n’eut pas lieu suite à la déclaration de Belle-Isle affirmant qu’il appartenait au ministre du roi, Boyer de Fonscolombe, de donner cette confirmation qui constituait le premier objet de sa mission. Celui-ci devait s’exécuter le 14 avril, conformément à ses instructions. AEL, *États*, 3316, Belle-Isle à Andlau, Versailles, 12.II.1760, copie ; mémoire de Ségaud au Conseil privé, Liège, 16.II.1760, orig. ; recès *États*, 16.II.1760, copie ; délibération du Conseil privé, 18.II.1760, orig. ; 3315, 233v°, 266v°, recès *États*, 16.II.1760, copie ; délibération du Conseil privé, 18.II.1760, copie ; mémoire de Boyer aux États, Liège, 14.IV.1760, copie ; 3314, 119r°, 126r°, 162r°, mémoire de Ségaud au Conseil privé, Liège, 16.II.1760, copie ; Belle-Isle à Andlau, Versailles, 12.IV.1760, copie ; mémoire de Boyer aux États, Liège, 14.IV.1760, copie ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 296.

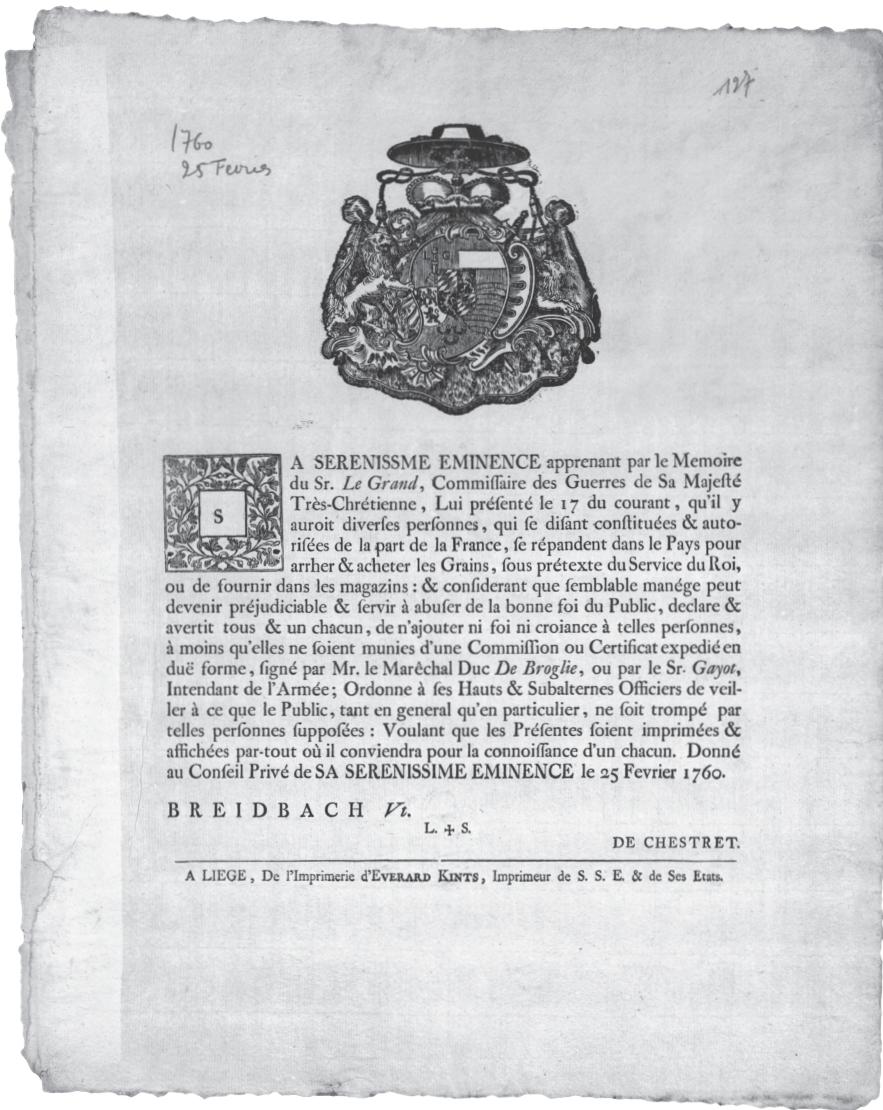


Fig. 9 – *Ordonnance de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 25 février 1760.*
Liège, Université de Liège, placards.
© Donum, Liège (cliché R64A2-001).

Ce climat de concorde se prolongea durant tout le premier trimestre de l'année 1760. Malheureusement, avec le retour du printemps, de nouvelles difficultés se profilèrent à l'horizon. Les préparatifs de la nouvelle campagne nécessitant de nombreuses marches et contremarches²⁶⁵, la principauté allait un nouvelle fois souffrir des calamités de la guerre. Tous ces préparatifs n'avaient pas manqué d'inquiéter grandement la Régence qui pour faire face à la situation avait entrepris de contrôler et de réglementer sévèrement le marché des céréales dans la capitale²⁶⁶ (fig. 9). Cette inquiétude n'était nullement exagérée. Effectivement, le 7 avril, le successeur de Durand d'Aubigny, Joseph Boyer de Fonscolombe²⁶⁷, remettait au Conseil privé un mémoire pour l'informer du passage de 18 escadrons et de 11 bataillons. Grand fut l'émoi de la Régence à l'annonce de cette nouvelle d'autant que la feuille de route de ce corps d'armée n'allait pas au-delà de la capitale principautaire. Le premier instant de stupeur passé, elle s'empressa d'adresser au ministère des

²⁶⁵ En mai, 6 divisions de prisonniers de guerre transiteront par la capitale principautaire ainsi que plusieurs contingents de troupes ; en juin, ce fut le tour du bataillon de milice d'Alençon et en juillet la Cité vit le passage de 1080 recrues du bataillon de Grandry ainsi que de 40 soldats du régiment du Roi. AEL, *États*, 3316, mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 18, 20, 22.V.1760, originaux ; 3314, 257r°-v°, 3315, 374r°-375r°, 3316, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 12.VI.1760, copies, orig. ; 3314, 271r°, 3315, 380v°, 3316, mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 22.VII., 7.VIII.1760 copies, orig.

²⁶⁶ AEL, *États*, 3315, 237r°-238v°, 239r°-v°, 240r°, ordonnance de Broglie, Francfort, 16.II.1760, imprimé ; mémoires de Legrand au Conseil privé, Liège, 16, 17.II.1760, copies, ordonnance du prince-évêque, Liège, 25.II.1760, imprimé ; 3314, 120r°-v°, 120v°-122v°, 124r°, 125r°, mémoires de Legrand au Conseil privé, Liège, 16, 17.II.1760, copies ; ordonnance de Broglie, Francfort, 16.II.1760, copie ; ordonnance du prince-évêque, Liège, 25.II.1760, imprimé ; *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 19.III.1760, orig. ; ROPL, 3-2, p. 428 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1799, 1807, Liège, 25.II., 31.III.1760 ; G. MOREAU, *Une lettre de Frédéric II relative à Liège en 1760*, *Leodium*, 44, 1957, p. 58-61.

²⁶⁷ Sur Joseph-Roch Boyer de Fonscolombe (Aix-en-Provence, 1722-1799), diplomate français successivement secrétaire de légation en Saxe (1746), chargé d'affaires à Turin (1752-1754), à Rome (1754-1757), à Vienne (1757-1759), ministre plénipotentiaire à Liège du 16 février 1760 au 19 mai 1761, envoyé extraordinaire à Gênes (1762-1771), grand-croix de Saint-Michel de Bavière (1761), cf. DBF, 7, Paris, 1956, col. 113, notice de J.-Ch. ROMAN D'AMAT ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 281-282 ; C. QUOIILIN, *o. c.*, p. 210-212 ; AAÉ, *Liège*, 57, 116r°, 148r°, Jean-Théodore à Choiseul, Maseyck, Seraing, 12.VIII., 29.IX.1761, originaux. Boyer, désigné pour le poste de Liège le 2 septembre 1759 et nommé le 12 octobre suivant, reçut seulement ses lettres de créance le 16 février 1760. Il arriva dans la capitale principautaire le 7 mars dans la soirée. Deux jours plus tard, il eut un entretien des plus courtois avec Velbruck, Breidbach et Geloes. Il remit ses lettres de créance au Conseil privé le 19 mars. AAÉ, *Liège*, 55, 25r°, 44r°-50r°, Choiseul à Jean-Théodore, Boyer à Choiseul, Versailles, Liège, 16.II., 9.III.1760, min., orig. ; *Bavière*, 143, 92r°, Folard à Choiseul, Munich, 15.III.1760, orig. ; AEL, *États*, 3313, Louis XV au Conseil privé, Versailles, 16.II.1760, copie ; *États*, 3292, votum du Conseil privé au prince-évêque, Liège, 19.III.1760, copie ; *Cité*, 25, 101v°-102r°, 10.III.1760 ; *Gazette de Liège*, n° 30, lundi, 10.III.1760, p. 4 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XLI, 281-282. Lors du départ définitif de Durand d'Aubigny, le 11 septembre 1759, Vaugine fut chargé dans un premier temps de faire les demandes de réquisitions en lieu et place du résident déchu. Ségaud lui succéda en qualité de chargé d'affaires du 11 septembre 1759 au 23 février 1760. AEL, *États*, 3313, Foullon à Vaugines, s.l., 23.IX.1759, copie ; AAÉ, *Liège*, 55, 31 r°, Ségaud à Choiseul, Liège, 23.II.1760, orig. ; F. HAUSMANN, *Repertorium...*, 2, p. 114.

Affaires étrangères de très vives représentations mais elles restèrent une fois encore lettre morte²⁶⁸. Cette surcharge n'était pas le seul grief des Liégeois à l'égard des Français. En effet, le comte d'Andlau plaçait de sa propre initiative des sentinelles sur les immunités ecclésiastiques²⁶⁹ et assignait de sa propre autorité à ses troupes leurs emplacements, portant ainsi gravement atteinte à la fois aux priviléges du clergé ainsi qu'aux prérogatives du cardinal de Bavière en sa qualité de prince d'Empire. En outre, le général ne cessait de se plaindre et de discréderiter la Régence alors qu'elle ne cherchait qu'à faire respecter la souveraineté du pays et non à entraver le service du roi²⁷⁰.

²⁶⁸ Un instant, le cabinet de Versailles laissa entrevoir la possibilité de réduire d'un tiers les effectifs de la cavalerie mais il s'agissait là davantage d'une manœuvre destinée à calmer les esprits des Liégeois qu'une réelle volonté de restreindre l'importance du contingent. AEL, *États*, 3316, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 3, 16, 28.IV.1760, originaux ; rescrit du Conseil Privé à Van Eyck, Liège, 22.IV.1760, min. ; mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 18, 28, 29.IV., 1.V.1760, originaux ; Belle-Isle à Van Eyck, Versailles, 27.IV.1760, copie ; 3315, 274r°-275r°, 284r°-285r°, 318r°-v°, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 14, 18, 28.IV.1760, copies ; 292r°-296r°, rescrit du Conseil privé à Van Eyck, Liège, 22.IV.1760, copie ; 263r°, 287r°-288r°, 298r°, 300r°, 300v°-301r°, 304r°, mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 7, 18, 28, 29.IV., 1.V.1760, copies ; 319r°, Belle-Isle à Van Eyck, Versailles, 27.IV.1760, copie ; 3314, 176r°-177r°, 186r°, Van Eyck au prince-évêque, Paris, 18, 28.IV.1760, copies ; 178r°-181r°, rescrit Conseil privé à Van Eyck, Liège, 22.IV.1760, copie ; 172r°, 188r°, 189r°, 190v°-191r°, mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 16, 28, 29.IV., 1.V.1760, copies ; *États*, 3316, recès État primaire, 30.IV., 3.V.1760, copies ; recès État noble, 1.V.1760, copie ; recès États, 2, 3.V.1760, copies ; 3315, 301v°, recès État primaire, 30.IV.1760, copie ; 303r°-v°, recès État noble, 1.V.1760, copie ; 310r°, recès État tiers, 2.V.1760, copie ; 306r°, 307r°, recès États, 2, 3.V.1760, copie ; 320v°, recès État primaire, 3.V.1760, copie ; 3314, 174r°-175r°, recès États, 21.IV.1760 ; 192r°, recès État primaire, 30.IV.1760, copie ; 194r°, recès État noble, 1.V.1760, copie ; 204r°, recès État tiers, 2.V.1760, copie ; 200r°, 201r°, recès États, 2, 3.V.1760, copies ; 206r°, recès État primaire, 3.V.1760, copie ; *États*, 16, n.f., 30.IV., 3.V.1760 ; 375, 122r°, 30.IV.1759 ; 943, 199v°-200r°, 2.V.1760 ; *Gazette de Liège*, n°s 35, 36, vendredi, lundi, 21, 24.III.1760, p. 4 ; n°s 44, 51, vendredi, lundi, 11, 28.IV.1760, p. 4 ; n°s 53, 57, vendredi, lundi, 2, 12.V.1760, p. 4. Ces multiples mouvements et stationnements de troupes, joints au financement du contingent ainsi qu'au solde des mois romains, tout comme d'ailleurs les frais occasionnés par les expropriations en vue de la construction de la chaussée de Liège à Visé – argent emprunté à 4 et 5 % – avaient plongé le pays dans une totale impécuniosité. Pour remédier à cette situation catastrophique, aggravée d'ailleurs par le dénuement extrême de certaines villes et communautés particulièrement éprouvées par les précédents quartiers d'hiver – elles n'avaient reçu jusqu'alors que 10.000 écus de dédommagement, une véritable aumône – les trois ordres du pays se résolurent à emprunter 45.000 écus à 3 % auprès de particuliers, malgré l'avis exprimé par l'État tiers de voir cette somme prélevée à frais sur les moyens extraordinaires. AEL, *États*, 943, 210r°, 10.V.1760 ; 3315, 313r°-v°, 320r°, 328r°, 341r°, 344r°-345r°, 345v°, recès État tiers, 2.V.1760, copie ; recès État tiers, 3.V.1760, copie ; recès État primaire, 6.V.1760, copie ; recès État tiers, 7.V.1760, copie ; recès États, 10.V.1760, copie, imprimé ; 3314, 206r°, 208r°, 209r°, 210r°, 211r°, 234v°-235r°, recès État primaire, 3.V.1760, recès État tiers, 3.V.1760, copie ; recès État primaire, 6.V.1760, copie ; recès État noble, 6.V.1760, copie ; recès État tiers, 7.V.1760, copie ; recès États, 10.V.1760, copie ; *Placards liégeois*, 2, n° 1810, recès des États, Liège, 10.V.1760.

²⁶⁹ Cet incident fut à l'origine d'un différend entre le Chapitre et la Régence, le premier se plaignant de ne pas être tenu informé de tout ce qui arrive d'intéressant, comme passage de troupes et cela comme de coutume. Satisfaction devait être immédiatement donnée aux tréfouciers. AEL, *Cath.*, sec., c.c., 82, 287r°, 291v°-292r°, 293r°, 295r°, 15.III., 14, 16, 18.IV.1760.

²⁷⁰ AEL, *États*, 3292, rescrits du prince-évêque à Van Eyck, Liège, 28.III., 7.IV.1760, minutes ; 3316, mémoire de Legrand aux bourgmestres de Tongres, Liège, 14.V.1760, orig. ; rescrit du prince-évêque à Van Eyck, Liège, 22.IV.1760, min. ; Polignac à Borman, [Ruremonde],

Par son comportement, le comte d'Andlau s'était singulièrement aliéné la bienveillance du Chapitre qui, marque de son mécontentement, fit lorsque la question se posa à nouveau de grandes difficultés pour octroyer les fourrages réclamés par les munitionnaires français²⁷¹. Il parvint à vaincre l'opiniâtre résistance de l'auguste assemblée et finalement à obtenir satisfaction grâce à l'appui des tréfonceurs acquis à la France et aux interventions répétées de Velbruck et du baron de Sluse²⁷². Malheureusement, cette victoire au lieu d'assagir l'officier, ne fit que le conforter dans son arrogance et sa superbe²⁷³. Ce ne fut pas le seul souci occasionné par le général. En effet, au mois de juin 1760, Boyer remit au Magistrat un mémoire afin d'obtenir pour le comte d'Andlau, en sa qualité de commandant de la Basse-Meuse, la continuation de la prise en charge de son hébergement et de son entretien. Les deux bourgmestres opposèrent un refus poli mais catégorique à cette demande, arguant du fait que l'officier supérieur exerçait à présent cette fonction à l'armée du Bas-Rhin. Par ailleurs, les édiles firent remarquer, alors que sa mission s'achevait avec la dislocation des quartiers d'hiver, survenue en mai, que la Cité avait continué à lui verser chaque mois une allocation de 1000 florins jusqu'au 24 juin, date de la Saint-Jean. Cette fin de non-recevoir n'empêcha pas le résident français de revenir à la charge en août mais sans plus de succès. Dans le même temps, les deux bourgmestres firent parvenir au prince-évêque une requête pour le prier d'enjoindre à Van Eyck de présenter à Versailles de vives représentations²⁷⁴. Mais le cardinal de Bavière ne donna

26.IV.1760, copie ; Borman à Chestret, Overpel près de Heytheigsen, 30.IV.1760, orig. ; 3315, 246r°, 3314, 145r°, mémoire de Boyer au prince-évêque, Liège, 12.III.1760, orig., copie ; *Cath., sec., c.c.*, 82, 287r°, 15.III.1760 ; *États*, 3316, 3315, 273r°, 3314, 168r°, chevalier de Muy à Andlau, Clèves, 14.IV.1760, copies ; *États*, 16, n.f., 21.IV.1760 ; *Familles, Lamine*, 166, recès Cité, 16.V.1760, copie.

²⁷¹ AEL, *États*, 3316, mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 1.V.1760, orig. ; 3315, 322r°-323r°, 3314, 216r°-217r°, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 5.V.1760, copies.

²⁷² Sur Georges-Albert baron de Sluse (Liège, 1718-1785), chanoine de Saint-Lambert (1743), conseiller privé (1744-1763, 1772-1785), proviseur du séminaire de Saint-Trond (1744), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 56 ; D. JOZIC, *La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763)*, BIAL, 125, 2021, p. 106⁶¹.

²⁷³ Le problème du commerce des armes dans la principauté de Liège illustre parfaitement ces traits de caractère. Cf. C. EL KEFI-CLOKERS, *Relations franco-liégeoises et commerce des armes durant la guerre de Sept Ans*, Musée d'Armes, 9, 1981, p. 2-14 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, 2003, p. 212-215 ; D. JOZIC, *Un épisode tendu des relations entre la France et la principauté de Liège. L'embargo sur l'exportation des armes pendant la guerre de Sept Ans (1760-1763)*, article en préparation.

²⁷⁴ Au début de l'année 1761, la Cité avait clôturé ses comptes avec un déficit de 221.190 florins, 18½ sous, dû aux logements militaires qu'elle a eu à supporter pendant toute la durée de la guerre qui afflige l'Empire. AEL, *Cité*, 25, 192v°-194v°, mémoire du Magistrat au Chapitre, [Liège], 23.II.1761 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 177.

aucune suite à leur plainte²⁷⁵. Finalement, malgré toutes ces récriminations, satisfaction fut donnée au comte d'Andlau à l'automne²⁷⁶.

Fort heureusement, avec le début du retrait à la mi-mai des troupes fleurdelisées du pays²⁷⁷, les esprits finirent par s'apaiser et une certaine quiétude commença de nouveau à régner au sein de la population. Ces départs achevés, les États interdirent aux entrepreneurs de livrer aucune fourniture sans leur caution, arrivée d'ailleurs à échéance le 24 mai. Ils ordonnèrent également, suite à l'insistance du Chapitre, de ne plus rien accorder aussi bien aux troupes de passage qu'aux officiers résidants, *tant en ville que dans le pays*, ainsi qu'à tout militaire voyageant à titre privé, sauf paiement *argent comptant*²⁷⁸. Ces défenses réitérées indisposèrent grandement les autorités militaires. Et de fait, au mois d'août, devant la recrudescence des mouvements de troupes et des déplacements d'officier, Legrand et Boyer, les représentants de l'autorité française dans la capitale, reçurent l'ordre de leur ministre respectif de faire part au Conseil privé du vif mécontentement du roi contre ces mesures aussi inconsidérées que mal avisées et d'exiger leur révocation immédiate²⁷⁹. Loin de se cabrer,

²⁷⁵ AÉL, *Cité*, 25, 122v°-123r°, 7.VII.1760 ; *États*, 3316, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 25.VI.1760, orig. ; 3314, 276r°-277r°, 3315, 282v°-283v°, mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 2.VIII.1760, copies ; 3316, 3314, 278r°-279v°, 3315, 384v°-386r°, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 7.VIII.1760, orig., copies ; 3315, 388r°, 19.VIII., 9.IX.1760, observations sur les mémoires de Boyer et Legrand, copie.

²⁷⁶ AÉL, *États*, 375, 134r°, 3.X.1760 ; 3314, 285r°, 286v°, 287r°, 3315, 390v°-391r°, 392r°, 396r°, recès État primaire, 13.IX.1760, recès État tiers, 20.IX.1760, recès État noble, 3.X.1760, copies. Durant ses séjours à Liège, Andlau occupa d'abord l'hôtel du comte de Méan-Beaurieux, sis au Mont Saint-Martin n°s 9-11 (1759-1^{er} juin 1761), puis l'hôtel de Lantremange, situé rue Souverain-Pont n°s 39-43 (28 novembre 1761-8 mars 1763). AÉL, *Familles de Crassier*, 48, G. de Crassier à la baronne de Hodeige, [Maastricht], 1.IV.1763, orig. ; *Cité*, 25, 137v°, 155r°, 190v°-191r°, 208r°, 221v°, 233v°, 10.IX., 27.X.1760, 13.II., 10.IV., 1.VI., 24.VII.1761 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 178 ; Th. GÖBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 4, 5, Liège, 1926, 1928, p. 127, 365 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 3, Liège, *Ville de Liège*, Liège, 1974, p. 213.

²⁷⁷ *Les François doivent nous quitter mercredis prochain emportant avec eux l'estime de tout le monde et qu'il se sont acquis par la bonne conduite qu'ils ont tenus. Ils sont aussi très affligez de s'en aller d'autant plus qu'il ont éprouvé que le caractère liégeois est tout opposé à celui qu'on leurs avoit figuré.* AÉL, *Familles de Crassier*, 42-1, la baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 18.V.1760, orig. Le départ des troupes françaises de la principauté s'effectua du 17 au 22 mai 1760. AÉL, *États*, 3316, 3315, 353v°-354r°, 3314, 238v°-239r°, tableau du mouvement des troupes françaises, 16.V.1760, orig., copies ; *Cath. sec.*, *c.c.*, 82, 301r°, 304r°, 306v°, 2, 8, 28.V.1760 ; *États*, 3315, 317r°, 369r°-v°, 370r°, recès du Chapitre, 2.V.1760, copie ; Jean-Théodore au Chapitre, Auteuil, 16.V.1760, copie ; Van Eyck au prince-évêque, Paris, 19.V.1760, copie ; 3315, 352r°, 3314, 230r°, recès État tiers, 11.V.1760, copie ; SHA, A4, XXXIII, 61r°-v°, 69r°-v°, Andlau à Belle-Isle, Liège, 30.IV., 6.V.1760, originaux ; *Gazette de Liège*, n° 54, lundi, 5 mai 1760, p. 3-4 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1810, Liège, 10.V.1760 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, p. 244.

²⁷⁸ AÉL, *États*, 3315, 365v°-366r°, 3314, 244r°, recès des États, 24.V.1760, copies ; 3314, 260r°-262r°, recès État primaire, 18.VI.1760, copie ; 3315, 377r°-v°, 378v°, recès État primaire, 18, 19.VI.1760.

²⁷⁹ AÉL, *États*, 3315, 382v°-383v°, 3314, 276r°-277r°, mémoire de Legrand au Conseil privé, Liège, 2.VIII.1760, copies ; *États*, 3316, 3315, 384v°-386v°, 3314, 278r°-279v°, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 7.VIII.1760, orig.

les dirigeants liégeois déclarèrent à leurs interlocuteurs qu'ils étaient actuellement dans l'impossibilité de leur donner la moindre satisfaction, *attendu qu'ils se [trouvaient] en trop petit nombre pour s'assembler et prendre une décision*²⁸⁰. *Bref, une fin de non-recevoir des plus diplomatiques !*

Ces tractations n'avaient cependant pas détourné le résident français de sa principale préoccupation, à savoir assurer le ravitaillement de l'armée du Bas-Rhin. À cette fin, il avait à nouveau demandé au Conseil privé, au début du mois de juillet, de tenir à la disposition des troupes françaises 200 voitures pour un transport de farine à destination du duché de Juliers. Bien que peu enclin à s'exécuter, le Conseil finit cependant, *quoique très difficilement*, par accepter de satisfaire à la réquisition du résident en prenant cependant soin de spécifier que c'était la dernière fois. Cette concession, surprenante au premier abord, s'expliquait dans une certaine mesure par la volonté de l'exécutif liégeois *qu'on ne [pût] lui imputer le manque de service du roi*. Mais elle reflétait surtout sa volonté ne pas rompre l'esprit de concorde qui régnait entre les deux pays depuis le précaire accord au sujet du commerce des armes²⁸¹. Néanmoins, cette relative capitulation n'empêcha pas la Régence de porter l'affaire à la connaissance du Chapitre et de charger Van Eyck de faire à nouveau des représentations au cabinet de Versailles sur ces *demandedes continues, surtout dans un tems où le laboureur est entièrement occupé de sa moisson*²⁸².

Aux yeux de Boyer et d'Andlau, il ne faisait pas de doute que l'animosité affichée par le Conseil privé, malgré la présence des ténors de la faction française, était incontestablement due aux *abominables menées* de Breidbach et à la fâcheuse influence de ce dernier et de ses acolytes, les deux Chestret. Pour mettre un terme à cette affligeante prépondérance, il convenait d'agir dans les plus brefs délais. Pour le général, outre le retrait immédiat de tout appui à Breidbach dans sa course aux bénéfices

²⁸⁰ AEL, *États*, 3316, 3315, 386v°, recès État primaire, 22.VIII.1760, copies ; *États*, 16, n.f., 22.VIII.1760.

²⁸¹ AEL, *États*, 3316, mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 1, 2.VII.1760, originaux ; réponse du Conseil privé à Boyer, Liège, 1.VII.1760, min. ; délibérations du Conseil privé, 2, 3.VII.1760, copie ; SHA, A4, XXXIII, 8r°-v°, Andlau à Belle-Isle, Spa, 7.VII.1760, orig.

²⁸² AEL, *États*, 3316, délibération du Conseil privé, 3.VII.1760, copie ; votum du Conseil privé, [Liège], 14.VII.1760, min., copie ; recrit du prince-évêque à Van Eyck, Liège, 14.VII.1760, min. ; AAE, *Liège*, 55, 414v°-416r°, Boyer à Choiseul, Liège, 22.VII.1760, orig.

ecclésiastiques, en particulier l'électorat de Trèves²⁸³, il était impératif et urgent d'amener Jean-Théodore à faire pression sur son chancelier ainsi que sur son Conseil privé pour les ramener à de meilleurs sentiments et à faire preuve de plus de pondération. Pour le diplomate, il importait également de frapper les Chestret, père et fils, dont l'empressement et le zèle pour le service du roi laissaient de plus en plus à désirer, particulièrement depuis l'affaire des armes, par la suppression de leur gratification²⁸⁴. Et si ces dispositions s'avéraient insuffisantes, les deux hommes invitaient leur ministre respectif à exhorter le cardinal de Bavière à destituer, pour l'exemple, *quelques personnes de son Conseil privé*. Ces suggestions satisfirent pleinement Belle-Isle et Choiseul²⁸⁵. Ces agissements, loin d'intimider Breidbach, le renforcèrent dans sa détermination de continuer à s'opposer aux vues de France. Une occasion de manifester à nouveau son antagonisme n'allait d'ailleurs pas tarder à se présenter à lui.

En effet, le 16 juillet, Boyer présentait au Conseil privé une nouvelle demande de 400 charrettes. L'exécutif liégeois ne put s'empêcher de marquer son grand étonnement face à cette requête. Décidément les ministres ne tenaient nullement compte des récriminations des Liégeois. Cependant, le premier instant de stupeur passé, le Conseil privé, suite aux impératifs de la guerre et en prenant soin de réaffirmer son refus de toute livraison ultérieure, accepta finalement de fournir la moitié des voitures réclamées²⁸⁶ ! Battu en brèche par la vigilance et l'opposition de la faction française, Breidbach ne devait pas se laisser désarmer pour autant.

²⁸³ En effet, Breidbach n'avait pas perdu espoir de devenir archevêque-électeur de Trèves et envisageait même, en cas d'échec, de prétendre coiffer la mitre de Saint-Lambert. En juin 1760, ses vues se portaient sur la grande prévôté de Liège. AAÉ, *Liège*, 55, 279r°-280v°, 317r°-319v°, Boyer à Choiseul, Liège, 21.V., 11.VI.1760, originaux ; *suppt*, 10, 95v°, mémoire sur les gratifications à accorder aux Liégeois., s.l., 29.XI.1759, copie. Dans le chef de la cour de Versailles, cette attitude n'était pas neuve. Déjà en mars 1759, le département des Affaires étrangères avait ordonné à son résident à Liège d'enquêter sur les moyens à mettre en œuvre pour barrer à Breidbach l'accès à la prévôté de Saint-Lambert. B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 263-264, 286.

²⁸⁴ À la fin de l'année 1759, le ministère des Affaires étrangères avait décidé d'octroyer à J.-L. de Chestret une gratification de 1000 livres et à son fils Jean-Nicolas une autre de 500 livres. Ces liberalités furent suspendues le 14 juillet 1760. Au dire de Boyer, le père s'abstenait d'assister aux séances du Conseil privé afin de ne pas laisser paraître un parti pris manifeste tandis que le fils choquait par le ton qu'il adoptait en certaines circonstances. AAÉ, *Liège*, 55, 387r°-389v°, 394v°, Boyer à Choiseul, Liège, 11.VII.1760, orig. ; Choiseul à Boyer, Versailles, 14.VII.1760, min ; *suppt*, 10, 95r°, mémoire sur les gratifications à accorder aux Liégeois, s.l., 29.XI.1759, copie.

²⁸⁵ AAÉ, *Liège*, 55, 414v°-417v°, Boyer à Choiseul, Liège, 22.VII.1760, orig. ; SHA, A4, XXXIII, Andlau à Belle-Isle, 8r°, 20r°, 42r°, Spa, 4, 20.VII.1760, originaux.

²⁸⁶ Velbruck s'était même rendu expressément à Liège pour appuyer de son autorité la demande de Boyer. SHA, A4, XXXIII, 25r°, 40r°, Andlau à Belle-Isle, Velbruck à Andlau, Spa, Seraing, 18, 19.VII.1760, originaux ; AEL, *États*, 3316, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 16.VII.1760, orig. ; projet de réponse du Conseil privé à Boyer, [Liège], 17.VII.1760, min. Au cours

Prenant prétexte de l’entêtement du résident français – il persistait à exiger les 400 charriots – et du petit nombre de conseillers présents, il décida de tenir une seconde assemblée le 18 juillet afin de débattre à nouveau de la question. Mais c’était sans compter sur la pugnacité des membres dévoués à la France. Rendus méfiants par les expériences précédentes, ils se présentèrent en nombre à la réunion déjouant de la sorte la manœuvre du chancelier²⁸⁷. Force fut à ce dernier de devoir s’incliner de nouveau d’autant plus que le prince-évêque venait justement d’enjoindre à la Régence d’accorder les charrettes, arguant du fait *qu’il y a[ait] des cas où il [fallait] faire de la nécessité vertu*²⁸⁸. Heureusement pour les Liégeois, la victoire des partisans de la France devait être sans lendemain. En effet, l’armée du Rhin, amenée à faire mouvement, n’avait plus besoin d’être ravitaillée à Juliers²⁸⁹.

Il n’en alla pas de même pour Breidbach. En effet, la France ne devait jamais lui pardonner son attitude. Dans l’immédiat, les conséquences de cette inimitié ne devaient se faire trop sentir. En effet, Choiseul et Belle-Isle se contentèrent de lui faire notifier par Boyer leur désapprobation et de se plaindre de sa conduite auprès du cardinal de Bavière.

de cette réunion du Conseil privé, tenue le 17 juillet, quatre conseillers – Breidbach, le suffragant, le comte d’Arschot de Schoonhoven, grand mayeur et l’échevin de Blavier – s’étaient prononcés contre la livraison des 400 voitures et les six autres avaient marqué leur accord, certes avec des réserves, excepté le baron d’Othée. Ainsi l’official et Sluse étaient partisans d’une diminution, Chestret et Blisia réclamaient une négociation tandis que Rosen accordait la moitié de la demande. Devant l’indécision du Conseil privé, il fut décidé à la fin de la séance de dépêcher Sluse et Chestret auprès de Boyer pour négocier le moindre nombre qu’il sera possible. AEL, *États*, 3316, *vote sur la demande des charrettes par Boyer*, [17.VII.1760], orig. ; SHA, A4, XXXIII, 26r°-v°, Boyer à Andlau, Liège, 18.VII.1760, orig.

²⁸⁷ *Nos amis que j’ai fait prévenir doivent ce retrouver à ce Conseil. L’official a retardé son départ et Mr de Blisia revient de la campagne. Pour le baron de Sluse dont je ne puis trop me louer et Mr d’Othée, ils ne bougent pas d’ici que tout ne soient finis. Ils m’ont promis de tenir bon contre les nouvelles tentatives que va faire le chancelier pour l’emporter.* AEL, *États*, 3316, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 19.VII.1760, orig. ; SHA, A4, XXXIII, 26r°, 42r°, Boyer à Andlau, Andlau à Belle-Isle, Liège, Spa, 18, 20.VII.1760, originaux. Breidbach ne s’avoua pas battu pour autant. Vu encore le grand nombre d’absents, il convoqua le 19 juillet une nouvelle assemblée pour le 21. En outre, il avait l’intention, s’il ne parvenait pas à faire triompher son point de vue, de requérir l’avis du Chapitre et de faire faire des représentations à Versailles. La première démarche choqua vivement Boyer car, à ses yeux, cette affaire n’était pas du ressort de l’assemblée chapitale. En outre, en agissant de la sorte, le chancelier compromettait gravement l’autorité de son maître. AEL, *États*, 3316, note de Chestret, [Liège], 19.VII.1760, orig. ; Breidbach à [Chestret], Elderen, 20.VII.1760, orig. ; mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 21.VII.1760, orig. ; AAÉ, *Liège*, 55, 414r°-417v°, Boyer à Choiseul, Liège, 22.VII.1760, orig.

²⁸⁸ AEL, *États*, 3316, recès Conseil privé, 17.VII.1760, main de Chestret ; recrit de Jean-Théodore au Conseil privé, Auteuil, 22.VII.1760, orig. ; Jean-Théodore à Velbruck, Auteuil, 22.VII.1760, copie.

²⁸⁹ La réunion du Conseil privé, fixée au 21 juillet, n'eut pas lieu car l'évolution de la situation militaire amena l'état-major à renoncer à la réquisition de charrettes. AEL, *États*, 3316, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 21.VII.1760, orig. ; recrit du Conseil privé, [Liège], 21.VII.1760, min.

Mais cette atmosphère d'hostilité allait à la longue lui être extrêmement préjudiciable²⁹⁰. Et de fait, les deux ministres, fermement décidés à combattre l'influence néfaste du chancelier, entreprirent une campagne de dénigrement contre sa personne et à faire pression sur le prince-évêque pour obtenir son renvoi, allant même, démarche exceptionnelle, solliciter le concours de l'empereur pour parvenir plus sûrement à leur fin²⁹¹. Celui-ci ne se laissa nullement démonter par les objurgations de Jean-Théodore – mais souhaitait-il vraiment l'éloignement de son chancelier ? – car, assuré de la sympathie de l'opinion – il personnifiait pour les Liégeois la résistance à l'opresseur – il continua à tout mettre en œuvre pour contrecarrer l'entreprise de mainmise de la France sur la principauté.

Quant à François I^r (fig. 10), il conserva un silence prudent car le chancelier restait une personne à ménager. Bien vu de certains membres proches de l'entourage de l'empereur et de l'impératrice et assez apprécié du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, il convenait de ne pas s'aliéner sa bienveillance, surtout dans un moment où les différends entre Liège et Bruxelles étaient proches d'un accommodement²⁹².

Face à ce revers – il mettait d'ailleurs en lumière à la fois la faiblesse de caractère de Jean-Théodore de Bavière et l'inconstance politique de l'Autriche – le cabinet de Versailles se résolut à redoubler d'efforts pour obtenir l'éviction de Breidbach. À dater de l'été 1760, la France saisit toutes les occasions pour s'opposer aux visées du chancelier incontestablement avec succès puisque ce dernier ne réussit jamais à réaliser son ambition de coiffer la mitre trévire et encore moins de monter sur le trône de Saint-Lambert²⁹³. Mais jamais, au grand

²⁹⁰ AAE, *Liège*, 55, 427r°, Choiseul à Boyer, Versailles, 31.VII.1760, min.

²⁹¹ Les deux Chestret étaient également l'objet de la vindicte de la France. Pour détruire dans le gouvernement de Liège la faction dévouée aux Anglois, *Hannoviens et Prussiens*, [il convenait] de faire destituer le chancelier et ses deux créatures qui dirigent la mécanique et font mouvoir les ressorts particuliers. HHStW, *Grosse Korrespondenz*, fasc. 430, Bd 284, [Legrand], réflexion importante sur le mémoire des armes du 4 septembre 1760, s.l.n.d., orig. ; Bd 285, Legrand à Berck, Liège, 29.X.1760, orig. ; Berck à Pergen, Francfort, 30.XI.1760, copie ; SHA, A4, XXXIII, 56r°-v°, Andlau à Belle-Isle, Liège, 22.IV.1760, orig. ; D. Jozic, *Liège sous la croise d'un Witelsbach...*, 3, p. 713. La cour de Versailles, d'ailleurs, sur les recommandations de Legrand, d'Andlau et de Velbrück, souhaitait voir le baron de Sluse – il a tout ce qu'il faut pour cette place – remplacer Breidbach. HHStW, *Grosse Korrespondenz*, fasc. 430, Bd 285, Legrand à Berck, Liège, 29.X.1760, orig.

²⁹² HHStW, *Grosse Korrespondenz*, fasc. 430, Bd 284, Argenteau à Colloredo, [Liège], 19.IX.1760, orig. ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 286, 315.

²⁹³ AAE, *Liège, suppt*, 10, 100r°-101r°, 161r°-163v°, *Mémoire pour servir d'instruction au S^r Boyer de Fonscolombe...*, au S^r de Lupcourt Drouville, Versailles, 16.II.1760, 1.V.1762, minutes ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 286, 314-315.



Fig. 10 – Martin II Van Myten, *Portrait de l'empereur François I^r.*
Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B230811).

jamais, à son grand dam d'ailleurs, elle ne parvint à obtenir de Jean-Théodore de Bavière la destitution de son chancelier ainsi que son éloignement du conseil de Régence, l'objectif principal des toutes ces manigances.

Le 24 août éclata un nouvel incident. Le comte de Polignac²⁹⁴, lieutenant général en charge de la place de Ruremonde, reprise aux Hanovriens à la fin de l'année précédente, exigea des communautés de Neeritter²⁹⁵ et de Heel²⁹⁶ ainsi que du comté de Hornes²⁹⁷ la mise à disposition d'une centaine de charrettes avec leur attelage en vue d'un transport de farine à destination de Düsseldorf²⁹⁸. Aussitôt, les deux bourgmestres de ces localités dénoncèrent sur le champ au Chapitre – ces villages relevaient de l'auguste assemblée – cette réquisition attentatoire à ses droits²⁹⁹. Dans le même temps, les édiles se rendirent auprès de Polignac pour lui faire part de leurs doléances. En guise de réception, ceux-ci furent arrêtés sur le champ et jetés en prison et les communautés villageoises menacées d'exécution si les charrettes n'étaient pas rendues le soir même à Ruremonde³⁰⁰.

À la réception de cette plainte, le Chapitre se tourna aussitôt vers le Conseil privé pour le prier non seulement d'obtenir à la fois la libération des deux prisonniers et la restitution des voitures mais surtout de tout mettre en œuvre pour empêcher la répétition de pareils abus³⁰¹.

²⁹⁴ Sur Louis-Heraclius-Armand vicomte de Polignac (Paris, 1717-Vienne, 1792), mestre de camp au régiment Dauphin-Étranger cavalerie (1738-1742), maréchal de camp, ambassadeur du roi de France auprès des cantons suisses (1777-1784), *État militaire de la France pour l'année 1759*, p. 315 ; G. LIVET, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 30, *Suisse*, 1, *Les XIII Cantons*, Paris, 1983, p. 404.

²⁹⁵ Sur Neeritter, localité néerlandaise située dans la commune de Leudal dans le Limbourg hollandais, cf. J. HABETS, *Het vrijdorp Neeritter, Heel en Beersel, PSHADL*, 4, Maastricht, 1867, p. 233sv.

²⁹⁶ Sur Heel, localité néerlandaise sise dans la commune de Maasgouw dans le Limbourg hollandais, cf. P.-L. de SAUMERY, *Les delices du País de Liege, ou description géographique, topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet évêché-principauté et du comté de Namur*, 4, Liège, 1744, p. 163-164.

²⁹⁷ Sur le comté de Hornes, cf. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *o. c.*, 1, p. 37 ; D. JOZIC, *La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763)*, *BIAL*, 125, 2021, p. 117-127.

²⁹⁸ AÉL, *États*, 3316, Polignac au bourgmestre de Neeritter, Ruremonde, 24.VIII.1760, orig., copie ; Borman à Chestret, Otreppe, 27.VIII.1760, orig. ; recès du Chapitre, 29.VIII.1760, copie.

²⁹⁹ AÉL, *Cath.*, *sec.*, *c.c.*, 82, 225r°-v°, 29.VIII.1760 ; *États*, 3316, supplique des bourgmestres de Heel et Neeritter au Chapitre, 29.VIII.1760, copie ; recès du Chapitre, 29.VIII.1760, copie.

³⁰⁰ AÉL, *États*, 3316, recès du Chapitre, 29.VIII.1760, copie.

³⁰¹ AÉL, *États*, 3316, recès du Chapitre, 29.VIII.1760, copie.

Le jour même, les conseillers présents se réunirent et votèrent au terme de la réunion une motion qui dénonçait les agissements et les violences du comte de Polignac, tout à fait contraires d'ailleurs, aux ordres comme aux intentions du roi, et qui rappelait que suite à la présence dans la principauté d'un généralissime et d'un résident les demandes de charrois devaient suivre la filière habituelle. En outre, il fut décidé, *le tout considéré*, que *S.S.E. ne pouvant souffrir dans son pays de pareils procédés irréguliers de violences et d'excès ordonne qu'il en soit incessamment porté les plaintes les plus vives en cour de S.M. tant par la voie de Mr de Boyer que celle de Mr Van Eyck pour en obtenir le redressement et réparations convenables et en même tems que chose pareille n'arrive plus au futur.* Mais en fin de compte, il fut décidé de régler le problème sur place³⁰².

À cette fin, Chestret fut chargé quelques jours plus tard de se rendre auprès de Boyer afin de lui rapporter l'incident. Celui-ci, tout comme d'Andlau d'ailleurs, était déjà au fait de l'épisode. Et de fait, désapprouvant pleinement cette conduite et surtout ces violences, le généralissime avait vertement tancé son officier supérieur tandis que de son côté le résident français s'était empressé d'informer son ministre et le ministre de la Guerre de l'illégalité des actes commis par Polignac³⁰³. Au sortir de cette entrevue, il fut assuré au secrétaire du Conseil privé que plus jamais une telle situation ne se reproduirait et que dès lors il ne paraissait plus nécessaire de faire des représentations à Paris sauf si la Régence souhaitait toujours porter plainte³⁰⁴.

Malheureusement, les aléas de la guerre devaient empêcher Polignac de respecter cet engagement ! En effet, au début du mois d'octobre, une incursion aussi soudaine qu'inattendue de Hanovriens dans les

³⁰² AÉL, *États*, 3316, 29.VIII.1760, min. ; *Cath., sec., c.c.*, 83, 8v°, 3.IX.1760.

³⁰³ Andlau, informé que déjà plus de 400 voitures avaient été enlevées de force sur les terres du Chapitre, ne doutait pas que cette violence ne soit révélée avec grand bruit dans le chapitre général qui se tiendra mardi. SHA, A4, XXXIII, 109r°-v°, Andlau à Belle-Isle, Liège, 29.VIII.1760, orig.

³⁰⁴ AÉL, *États*, 3316, rapport de Chestret sur son entrevue avec Boyer, [Liège], 5.IX.1760, min. ; SHA, A4, XXXIII, 144r°-v°, Andlau à Belle-Isle, Liège, 13.IX.1760, orig. Marri, Polignac se consola de ses déboires en rapportant l'événement à Cobenzl : *Cela m'at fait un procès avec Mrs du Chapitre de Saint-Lambert de Liège dont les villages de Heel et de Neiriter qui sont dans mon arrondissement et qui ne dépendent point de l'Etat. J'ay tiré quarante voitures de ces deux villages. Ont crie contre moy comme si j'avois vexé le pays en me disant d'où vient que je n'en prenois pas a Ruremonde et dans les lieux circonvoisins.* AGR, SÉG, 1283, 75r°, Polignac à Cobenzl, Ruremonde, 13.IX.1760, orig. ; Ch. Piot, *Correspondance du comte de Charles de Cobenzl...*, BCRH, 6, p. 184.

faubourgs de Ruremonde³⁰⁵, obliga le lieutenant général à réquisitionner en toute hâte 90 attelages en vue d'évacuer la ville et de mettre hommes et provisions en sécurité dans la capitale principautaire³⁰⁶. Outrés, les bourgmestres firent connaître aussitôt cette nouvelle forfaiture au Chapitre mais leur plainte resta lettre morte. De fait, ils ignoraient que Polignac avait entretemps dépêché à Liège une estafette afin d'obtenir du Conseil privé l'autorisation de prendre cette décision. Si celle-ci, en raison de la gravité du moment, lui fut accordée sur le champ, par contre, les deux édiles ne purent guère en être informés vu l'urgence de la situation³⁰⁷. Lorsque Chestret se fit l'écho de ces doléances auprès du résident français, celui-ci lui répondit non sans cynisme que *des circonstances aussi urgentes que celles de la subite évacuation de Ruremonde* avait obligé Polignac à prendre cette décision radicale³⁰⁸.

Avec la venue de l'automne, le spectre de nouveaux quartiers d'hiver se profila une nouvelle fois à l'horizon. Ainsi, déjà le 25 septembre, le résident de France adressait à la Régence des lettres *rémunitoriales* pour le libre passage par la principauté de 12 bataillons destinés à l'armée du Bas-Rhin³⁰⁹. Ce mouvement inquiéta vivement le Chapitre qui réclama aussitôt d'organiser *une patrouille générale dans le pays attendu que dans le tems présent il pouroit s'y réfugier quantité de malfaiteurs et gens sans aveux*³¹⁰. Cette requête fut bientôt suivie d'une autre demande de Boyer,

³⁰⁵ Cette proximité des Hanoviens, avait amené le maréchal de Belle-Isle à ordonner au comte d'Andlau de requérir la Régence d'exiger des *Magistrats, officiers et baillis du pays* d'avertir sur le champ le Conseil privé à l'approche de quelques partis ennemis. Cette injonction aussi ridicule que tyrannique, fit sourire les membres du Conseil présents qui décidèrent de ne donner aucune suite à cette exigence. Cette fin de non-recevoir amena Boyer à réclamer à son tour la publication d'une lettre circulaire qui enjoignait aux diverses autorités du pays que *d'abord qu'il paroitroit une troupe étrangère le magistrat eut à en donner avis au conseil par un express*. AEL, États, 3316, Belle-Isle à Andlau, Cassel, 13.IX.1760, copie ; mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 25.IX.1760, copie ; ordonnance du Conseil privé, Liège, 27.IX.1760, copie ; PRO, SP 81/127, Cressener à Holderness, Maastricht, 1.X.1760, orig.

³⁰⁶ *On ramène ici les magazins de Ruremonde. On renforce les gardes de ceux d'ici et plusieurs bataillons ont passé pour rejoindre l'armée.* AEL, Familles, de Crassier, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 8.X.1760, orig. ; États, 3316, Polignac aux bourgmestres de Heel et de Neeritter, Ruremonde, 3.X.1760, originaux ; mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 3.X.1760, orig. ; Borman à Chestret, Heel, 8.X.1760, orig. ; Gazette de Liège, n°s 120, 123, lundis, 6, 13.X.1760, p. 6, n° 121, mercredi, 8.X.1760, p. 4.

³⁰⁷ AEL, Cath., sec., c.c., 83, 20r°, 8.X.1760 ; États, 3316, recès Chapitre, 8.X.1760, copie.

³⁰⁸ AEL, États, 3316, recès Chapitre, 8.X.1760, copie.

³⁰⁹ AEL, États, 3315, 393r°, 3314, 299r°-v°, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 25.IX.1760, copies. Pour encadrer ce mouvement, la Régence fit promulguer une ordonnance enjoignant d'observer le bon ordre ainsi qu'une exacte discipline lors des déplacements des troupes françaises. AEL, États, 3316, 3314, 303r°, ordonnance du prince-évêque, Liège, 30.IX.1760, imprimé ; Placards liégeois, 2, n° 1821, Liège, 30.IX.1760.

³¹⁰ AEL, Cath., sec., c.c., 83, 19v°, 8.X.1760.

à savoir la fourniture de *voiture de supplément ainsi que de chevaux de selle* pour les officiers en transit dans le pays³¹¹. Si la Régence ne fit aucune difficulté pour livrer les voitures, par contre elle déclara que les montures ne pouvaient être obtenues *si ce n'est de gré à gré qu'avec des loueurs de chevaux*. Bref, une aimable fin de non-recevoir³¹² ! Au vu de ces prémisses peu rassurantes, les États, à l'instigation du Chapitre d'ailleurs, s'adressèrent à Jean-Théodore de Bavière pour l'engager à solliciter du roi une exemption totale des quartiers d'hiver³¹³. Pour donner plus de poids à leur démarche, ils prièrent Velbruck, *à la veille de se rendre à Paris*, de convaincre le souverain d'accéder à leur requête³¹⁴. Malheureusement, à leur grand regret, ni le cardinal ni son premier ministre ne purent obtenir de la France cette faveur à cause des impératifs de la guerre³¹⁵.

Un mois plus tard, le 26 octobre, Boyer annonçait la nouvelle tant redoutée de l'établissement dans la Cité de 8 bataillons *tout le temps que les circonstances l'exigeront*³¹⁶. Cette annonce détermina le Conseil privé à députer auprès du résident trois de ses membres – Harlez³¹⁷, de Lannoy³¹⁸ et Blisia – afin de préciser certains points et d'obtenir quelques

³¹¹ AÉL, *États*, 3316, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 9.X.1760, orig.

³¹² AÉL, *États*, 3316, résolution du Conseil privé, 9.X.1760, copie.

³¹³ AÉL, *États*, 3315, 398r°-399r°, États au prince-évêque, Liège, 21.X.1760, copies ; *États*, 16, n.f., 13.X.1760 ; 375, 138v°-139r°, 9.X.1760 ; 3315, 397r°, recès État noble, 9.X.1760, copie, 397v°, recès État primaire, 13.X.1760, copie ; *Familles*, Lamine, 166, États au prince-évêque, Liège, 21.X.1760, copie ; S. BORMANS, *Inventaires*..., p. 16. Boyer avait à diverses reprises fait part à son ministre de tutelle de la volonté de certains tréfondriers, conseillers privés – entre autres Jacquet et le baron de Tinlot – de vouloir déférer systématiquement au Chapitre les demandes du résident. Et ce dernier de suggérer à son supérieur qu'*il seroit bon que le prince fasse un mémoire pour préciser que les affaires de police ne soit pas mises à la connoissance du chapitre*. Choiseul répondit au diplomate qu'il approuvait l'idée et qu'il ne manquerait pas d'en écrire au cardinal de Bavière. AAÉ, *Liège*, 56, 99r°-102v°, Boyer à Choiseul, Liège, 31.X.1760, orig. ; 135r°-v°, Choiseul à Boyer, Versailles, 13.XI.1760, min.

³¹⁴ AÉL, *États*, 3315, 397v°-398r°, 13.X.1760 ; *États*, 16, n.f., 13.X.1760 ; AAÉ, *Liège*, 56, 72v°, 82r°, Boyer à Choiseul, Choiseul à Boyer, Liège, Fontainebleau, 15, 20.X.1760, orig., min. ; C. QUOILIN, *o. c.*, *AHL*, 33, p. 219.

³¹⁵ AÉL, *États*, 3319, 25v°, Jean-Théodore de Bavière au Conseil privé, Passy, 23.XI.1760, orig.

³¹⁶ Grand aussi fut l'émoi du Magistrat à l'annonce de cette nouvelle. En effet, l'édilité communale venait de clôturer un mois plus tôt le décompte des quartiers d'hiver de l'année précédente qui s'élevait à 35.958 florins et 5 sous. AÉL, *Cité*, 25, 145v°-146r°, 20.IX.1760. Afin de soulager la capitale, Andlau avait finalement accepté de placer 2 bataillons à Tongres. AÉL, *États*, 3316, 3315, 399v°, 400v°, mémoires de Boyer au Conseil privé, Liège, 26, 29.X.1760, originaux, copies ; 3316, 3315, 400r°, recès État primaire, 29.X.1760, copies, orig. ; *États*, 16, n.f., 29.X.1760.

³¹⁷ Sur Simon-Joseph de Harlez (Liège, 1716-1781), chanoine de Sainte-Croix (1734), de Saint-Lambert (1749), prévôt de Saint-Denis (1756), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 67 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix*..., p. 433³²⁷.

³¹⁸ Sur Adrien-Jean-Baptiste comte de Lannoy-Clervaux (Namur, 1729-Neuville-en-Condroz, 1797), membre de l'État noble de Liège (1753), conseiller privé (1764-1771), grand-mayeur de Liège (1764-1772, 1789-1791), grand bailli de Moha (1765-1791), cf. D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck*..., p. 372².

éclaircissements. Et tout d'abord que fallait-il entendre par *logement sur pied de garnison* pour les bataillons ? Ensuite, ils devaient informer le diplomate que les fourrages seraient prélevés sur les magasins suite à l'imminence de la venue de contingents de soldats. Si la démarche posait problème, les députés pouvaient garantir que les États veilleraient à renouveler sur le champ les stocks. Par ailleurs, ils devaient également obtenir l'assurance que le roi payerait sous peu les arrérages dus et connaître de façon précise la marche des troupes afin de commander les voitures et les chevaux nécessaires à ces déplacements. Enfin, il leur était enjoint d'exiger une réponse écrite afin d'éviter tout quiproquo³¹⁹ ! Boyer s'empressa de donner aux trois émissaires toutes les précisions désirées. Relativement au premier point, il s'agissait de fournir *le coucher, feu et lumière*. Quant au second point, si le comte d'Andlau accepta volontiers de tirer *provisionnellement* les fourrages hors des magasins pour les troupes stationnées à Liège, par contre, il exigea que le ravitaillement des deux bataillons établis à Tongres fût à charge des États à cause de l'éloignement des stocks. Quant au paiement des dettes de guerre, Boyer confirma la ferme volonté de son maître de respecter ses engagements mais il ne put leur donner la moindre information au sujet des actuels mouvements de troupes car elles venaient directement d'Aix-la-Chapelle³²⁰.

Les délégués liégeois s'empressèrent de rendre compte de leur entrevue au Conseil privé qui fut pleinement satisfait des décisions arrêtées³²¹. De leur côté, les États acceptèrent de livrer le fourrage aux troupes établies à Tongres. Et d'ordonner aussitôt au Magistrat de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des militaires³²². Une des premières conséquences de ces nouveaux cantonnements fut un renchérissement immédiat des denrées mais en contrepartie cette présence militaire allait procurer à la population un sentiment de sécurité car partout dans le pays *on ne parlait que de meurtre, de vols et de brigandage ; ce qui a obligé à faire la patrouille jour et nuit*³²³. Hélas, les Liégeois n'étaient pas au bout de leurs peines !

³¹⁹ AEL, *États*, 3316, 3315, 401v°-402v°, réponse du Conseil privé au mémoires de Boyer, [Liège], 30.X.1760, min., copie.

³²⁰ AEL, *États*, 3316, 3315, 410r°-411r°, réponse de Boyer au Conseil privé, s.l.n.d., [Liège], 31.X.1760, copies.

³²¹ AEL, *États*, 3316, délibération du Conseil privé, 31.X.1760, copie.

³²² AEL, *États*, 3316, résolution du Conseil privé, 31.X.1760 ; ordonnances du Conseil privé pour Liège, pour Tongres, 31.X.1760, minutes ; *Cité*, 25, 155v°, 156r°-160r°, 27.X., 2.XI.1760 ; *Familles, Lamine*, 166, recès *Cité*, Liège, 29.X.1760, imprimé ; *Gazette de Liège*, n° 143, vendredi, 28.XI.1760, p. 4 ; S. BORMANS, o. c., p. 177 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1825, 1826, Liège, 29.X., 4.XI.1760.

³²³ AEL, *Familles, Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 20.XI.1760, orig.

Le 10 novembre, Boyer, encore lui, informait la Régence de l'arrivée d'un second contingent de 32 escadrons en quartiers d'hiver dans la principauté³²⁴. À l'annonce de cette nouvelle, le Conseil privé écrivit aussitôt au prince-évêque pour obtenir du roi une diminution du nombre de l'effectif³²⁵. De son côté, la Cité, plus que surchargée de soldats – elle entretenait, outre 8 bataillons, le quartier-général, l'état-major et les commissaires de guerre – et dans une situation financière des plus catastrophiques, assembla sur le champ les seize Chambres. Au terme de cette réunion, il fut décidé non seulement d'écrire au cardinal de Bavière et à son premier ministre mais aussi au maréchal de Belle-Isle pour obtenir une réduction substantielle des effectifs³²⁶. Grandement affecté par les malheurs de ses sujets, Jean-Théodore enjoignit aussitôt à Velbruck de se rendre auprès du ministre de la Guerre pour le prier de tenir compte de l'extrême désarroi des Liégeois³²⁷. Ce dernier, pour preuve de sa compréhension, lui assura que ces troupes devaient quitter sous peu le pays. Mais, il n'en fut rien. La seule concession à laquelle consentit Belle-Isle, fut de ramener le contingent initial à 26 escadrons³²⁸.

À Liège, le Magistrat entreprit de déléguer une députation auprès d'Andlau pour *lui remontrer l'impossibilité de fournir des logements à des escadrons dans la ville et faubourgs*³²⁹. En outre, il prit un certain nombre de mesures relatives à l'hébergement et à l'entretien des soldats établis dans la capitale³³⁰. Dans le même temps, la Régence promulga une réglementation relative au strict respect de la discipline militaire et au bon déroulement des quartiers d'hiver³³¹. Par ailleurs, elle s'adressa à nouveau à Jean-Théodore pour lui remontrer l'extrême détresse du pays – présence de 26 escadrons dans la principauté et de 9 bataillons dans la capitale

³²⁴ AÉL, *États*, 3318, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 10.XI.1760, orig.

³²⁵ AÉL, *États*, 3318, résolution du Conseil privé, 13.XI.1760, copie.

³²⁶ AÉL, *États*, 3318, résolution du Conseil privé, 13.XI.1760, copie ; *Cité*, 25, 161r°-162r°, 162r°-v°, bourgmestres de Liège au prince-évêque, à Velbruck, Liège, 10.XI.1760, copies ; *Familles, Lamine*, 166, bourgmestres de Liège au prince-évêque, s.d. [Liège, 10.XI.1760], min. ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 177.

³²⁷ AÉL, *Familles, Lamine*, 166, bourgmestres de Liège à Vebruck, s.d. [10.XI.1760], min. ; *Cité*, 25, 166v°, 166v°-167r°, Jean-Théodore, Velbruck aux bourgmestres de Liège, Passy, 18.XI.1760 ; copies ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 177.

³²⁸ AÉL, *États*, 3318, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 22.XI.1760, orig. ; *États*, 16, n.f., 26.XI.1760.

³²⁹ AÉL, *Cité*, 25, 164v°, 17.XI.1760.

³³⁰ *Placards liégeois*, 2, n° 1827, 1828, recès *Cité*, Liège, 10.XI.1760.

³³¹ AÉL, *États*, 16, n.f., projet de mandement, 1.XII.1760 ; 3318, *reglement proposé par les Etats pour les quartiers d'hiver, 1760-1761*, 2.XII.1760 ; imprimé, Liège, 10.XII.1760 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1830, Liège, 10.XII.1760.

depuis plus d'un mois – et l'implorer d'user de tout son crédit auprès de Louis XV, pour atténuer les souffrances de ses sujets³³². La réponse du monarque fut plus que décevante : il ne pouvait accéder à la requête de *son cher cousin* suite aux impératives nécessités de la guerre³³³. Par contre, Velbruck parvint à obtenir de Belle-Isle, malgré ses griefs à l'égard du Conseil privé et des États et le reproche adressé à son interlocuteur de mal conseiller son maître, le retrait de la moitié des effectifs de la Cité et une réduction significative du nombre d'escadrons³³⁴.

Face à ces reproches, les trois ordres du pays entreprirent à la fois de se justifier et de dénoncer au maréchal le caractère tout à fait injustifié et totalement infondé de ses récriminations. Dans le même temps, ils adressèrent au prince-évêque une longue missive dans laquelle ils se défendaient des accusations portées contre eux par le ministre de la Guerre mais aussi pour solliciter son appui auprès de Louis XV³³⁵. Dans sa réponse, Jean-Théodore les assura de son entière compréhension et les informa de l'envoi immédiat du comte de Geloes³³⁶ – le remplaçant de Van Eyck – auprès de Belle-Isle afin de se faire l'écho de leurs

³³² AEL, *États*, 3318, lettre du Conseil privé au prince-évêque, Liège, 3.XII.1760, copie.

³³³ AEL, *États*, 3318, Jean-Théodore au Conseil privé, Passy, 16.XII.1760, orig. ; *États*, 16, n.f., 17.XII.1760.

³³⁴ AEL, *États*, 3318, Belle-Isle à Velbruck, Paris, 10.XII.1760, copie ; 3321, Conseil privé au prince-évêque, Liège, 9.I.1761, copie ; *Familles, Lannoy-Clervaux*, 436, Belle-Isle à Boyer, Versailles, 9.XII.1760, copie.

³³⁵ AEL, *États*, 16, n.f., 17.XII.1760 ; *États* à Belle-Isle, Liège, 23.XII.1760, copie.

³³⁶ Sur Charles-Borromée comte de Geloes (Liège, 1741-Châtellet, 1791), chanoine de Saint-Lambert (1759), prévôt de Saint-Servais à Maastricht (1772), président de la Chambre des comptes (1777), prévôt de Tongres (1782), archidiacre de Brabant (1786), franc-maçon, membre des loges *La Constance* à Maastricht (1762), de *La Parfaite Amitié* à Louvain (1776) et de *La Parfaite Intelligence et l'Étoile Réunies* (1770-1784), cf. AEL, *Cath.*, sec., c.c., 89, 338r°-v°, 346r°, 3, 16.VIII.1791 ; *Gazette de Liège*, n° 52, mercredi, 29.IV.1772, p. 4 ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 79-80 ; G. de FROIDCOURT, *François-Charles, comte de Velbruck, prince-évêque de Liège, franc-maçon*, Liège, 1936, p. 33-34 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes de Velbruck... 2*, p. 139¹ ; D. JOZIC, *Jacques-Joseph Fabry, père de la Révolution liégeoise ?*, BIAL, 121, 2017, p. 208¹⁸⁹. Arrivé à Paris au début du mois de décembre 1760, Charles-Borromée de Geloes fut accrédité en qualité de ministre plénipotentiaire de Jean-Théodore de Bavière auprès de Louis XV le 6 janvier 1761. Il remit ses lettres de créance au roi une semaine plus tard. Il n'était nommé ministre auprès de la cour de France que par interim et pour le tems que Sa Serenissime Eminence restera à Paris. AAÉ, *Bavière*, 143, 341r°-v°, Folard à Choiseul, Munich, 6.XII.1760, orig. ; *Liège*, 56, 245r°, 247r°, Choiseul à Jean-Théodore, Jean-Théodore à Choiseul, Versailles, Passy, 8.II.1761, min., orig. ; *États*, 455, 129r°, 22.I.1761 ; 133r°, Geloes aux États, États à Geloes, Passy, Liège, 15, 29.I.1761, orig., min. ; *Cath.*, sec. c.c., 83, 69v°, 11.II.1761 ; *États*, EP23, p. 108, 11.II.1761 ; 94, n.f., 22.I.1761 ; 3319, Jointe du 28.I.1761 ; S. BORMANS, *Inventaires...*, p. 53 ; *Gazette de France*, n° 3, 17.I.1761, p. 31. Le personnage était assez controversé : *Je vois que le jeune Geloes est ministre plénipotentiaire du prince à Paris. Voilà de quoi surprendre ceux qui ne connaissent pas votre cour. Pour moi rien me surprendra. S'il le Negre avoit été nommé pour représenter le prince, je n'aurois pas été étonné. Quelle cour ! Je m'étois toujours flatté que 85 [H. de Rougrave] auroit été nommé en place de Van Eyck. C'est le seul homme que je connois dans l'état propre à remplir cet emploi dans le tems où nous sommes*. BUL, Ms 1045, n° 144, Cressener à Fabry, s.l.n.d., [janvier 1761], orig.

doléances et de faire valoir leur bon droit³³⁷. Le premier instant de stupeur passé, les États, sur la pression du chancelier d'ailleurs³³⁸ et eu égard à la bonne volonté affichée par le maréchal, assurerent ce dernier qu'ils feraient *l'impossible* pour satisfaire aux ordres du roi. Mais ils ne purent s'empêcher de déplorer les incessantes modifications apportées aux cantonnements des troupes et de réclamer une fois de plus un allègement des quartiers d'hiver³³⁹. Sur ces entrefaites, Velbruck qui venait à peine de regagner Liège³⁴⁰, fut sollicité par le Magistrat afin de persuader d'Andlau d'épargner à la Cité le fardeau de nouveaux hébergements³⁴¹. La menace était bien réelle car déjà *bon nombre de cavalerie* [était] *allé hiberner à Jemeppe*³⁴² tandis que deux compagnies du régiment de La Reine cavalerie avaient pris leurs quartiers dans le bourg d'Ensival³⁴³.

Le début de l'année 1761 vit se poursuivre l'arrivée et l'installation de nouveaux contingents fleurdelisés dans la principauté. En janvier, l'établissement d'un escadron à Spa ; le mois suivant, la présence à Liège des régiments de Horion et de Vierset³⁴⁴, chers au cœur des Liégeois, et

³³⁷ AEL, *États*, 3319, Jean-Théodore au Conseil privé, Passy, 28.XII.1760, copie.

³³⁸ En effet, ce revirement d'attitude était dû dans une large mesure au baron de Breidbach qui avait finalement convaincu ses collègues de l'intérêt pour le pays de remédier aux griefs formulés par le maréchal de Belle-Isle. AEL, *États*, 3318, Conseil privé au prince-évêque, Liège, 18.XII.1760, min.

³³⁹ AEL, *États*, 16, n.f., États au prince-évêque, Liège, 23.XII.1760, copie.

³⁴⁰ AAEL, *Liège*, 56, 211r°, Boyer à Choiseul, Liège, 18.XII.1760, orig.

³⁴¹ AEL, *Cité*, 25, 175r°, 24.XII.1760 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 218-219. Cette sollicitation s'expliquait en partie par le fait qu'à plusieurs reprises le comte de Velbruck avait eu à cœur les intérêts de la Cité. En témoignage de reconnaissance le Magistrat lui avait fait un don de 300 ducats *pour les attentions qu'il a eu pour la Cité, et sous espoir qu'il voudra les continuer*. AEL, *Cité*, 25, 142r°-v°, 18.IX.1760.

³⁴² À peine installés, ces cavaliers se livrèrent à des exactions non seulement à l'égard des habitants de Jemeppe mais aussi vis-à-vis de ceux de Tilleur, localité voisine. AEL, *Cité*, 25, 181v°, 23.I.1761.

³⁴³ AEL, *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 15.XII.1760, orig. Ces cantonnements n'arrêtèrent nullement les mouvements de troupes à travers la principauté : *On dit que les troupes qui sont ici partiront après demain pour les Pays-Bas pour être à même de repousser la formidable flotte angloise*. AEL, *Familles, de Crassier*, 42-1, baronne de Hodeige à G. de Crassier, Avroy, 17.XII.1760, orig. ; *Cité*, 25, 181v°, 23.I.1761 ; A.-J. MATHIEU, *Mémoires de M. Sébastien Ydon...*, p. 24. Sur Ensival, commune de Belgique, sise dans la province de Liège, arrondissement de Verviers, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 1, p. 422-423.

³⁴⁴ Sur ce corps de cavalerie exclusivement liégeois, dénommé successivement Rougrave-Hussards (1747-1756) Volontaires liégeois (1756-1758), Cavalerie liégeoise (1758-1762) et ces deux régiments d'infanterie, cf. A. DUCHESNE, *Corps de troupes liégeois...*, *Fastes militaires du Pays de Liège*; p. 43 ; L. LECONTE, *Deux mots au sujet des Hussards liégeois, puis cavalerie liégeoise de Rougrave, Carnet de la Fourragère*, 13^e série, Bruxelles, 1959, p. 141 ; IDEM, *Notes sur les régiments liégeois de Vierset et d'Horion au service de Louis XV (1757-1762)*, *Carnet de la Fourragère*, 3^e série, Bruxelles, 1931, p. 109-136 ; *Fastes militaires du Pays de Liège*, Liège, 1970, p. 161-163, 163-164, 173, n° 249-259, 261-270. En octobre 1760, le régiment de Horion était victime de nombreuses désertions, en novembre le baron de Vierset séjournait dans la capitale principautaire et le 4 décembre *deux escadrons de Rougrave* se trouvaient à Liège. AGR, SÉG, 1283, 131r°, Polignac à Cobenzl, Ruremonde, 29.X.1760, orig. ; AEL, *Cité*, 25, 164r°, 15.XI.1760 ; *Gazette de Liège*, n° 146, vendredi, 5 XII.1760, p. 4.

la venue de plusieurs détachements de l'armée de Soubise ; à la mi-avril, l'accueil du Royal Roussillon à Hodimont ainsi que de nombreuses *passades et repassades des troupes françoises dans les faubourgs de la capitale*³⁴⁵. Tout ce tumulte et toute cette effervescence donnèrent lieu à de nombreuses plaintes et à de multiples doléances de la part de la population. La Régence, suite à l'accablement général du pays, consécutif à l'ampleur des dépenses occasionnées par cette présence militaire longue de près de cinq ans³⁴⁶, enjoignit aux communautés villageoises de ne plus prendre en charge les frais des officiers *voyageant à titre personnel*. D'un autre côté, les paysans se plaignaient grandement de devoir fournir *pain et viande aux armées*, obligation qui les plongeait dans une extrême misère³⁴⁷. À ce lot de malheurs s'ajoutait le poids du charroi. En effet, Boyer réclamait sans cesse un nombre toujours de plus en plus élevé de charrettes pour le transport de farine – 2000 sacs – à destination de Juliers, base arrière de l'armée du Bas-Rhin. Le Conseil privé, face à ces demandes réitérées, ne put que remonter au cardinal de Bavière l'impossibilité de donner suite à ces exigences, principalement à cause de la brièveté des délais. Dans le même temps, il chargea le comte de Geloes d'informer Belle-Isle de l'acceptation des États, preuve de leur zèle pour le service du roi, de fournir 240 voitures mais en trois livraisons de 80³⁴⁸.

Cependant celui-ci ne put mener à bien sa mission. Malgré plusieurs déplacements à Versailles, il ne put être reçu en audience par le maréchal car ce dernier gravement malade n'était plus à même de traiter la moindre affaire³⁴⁹. Très rapidement son état de santé empira et il rendit le dernier soupir le 26 janvier à 11 heures du soir, victime *d'une fièvre putride*³⁵⁰.

³⁴⁵ AÉL, *Cité*, 25, 189r°, 9.II.1761 ; *Familles, de Crassier*, 42-1, Maigret à G. de Crassier, G. de Crassier à Maigret, Hodimont, s.l. [Liège], 14, 20.IV.1761, orig., min. ; *Ordinari=Münchner=Zeitungen*, n° 32, jeudi, 24.II.1761, p. 125-126 ; P. BERTHOLET, *Les jeux de hasard...*, p. 25, 25⁵.

³⁴⁶ Les finances de la Cité se trouvaient également fortement obérées. Cette situation plus que catastrophique avait déterminé le Magistrat à dépêcher auprès des États une délégation afin de les engager à intervenir dans les frais occasionnés par les quartiers d'hiver. AÉL, *Cité*, 25, 177v°, 9.I.1761.

³⁴⁷ AÉL, *États*, 3321, Conseil privé au prince-évêque, [Liège], 9.I.1761, copie ; SHA, A1, 3627, n° 123, 124, 125, Jean-Théodore, Geloes à Belle-Isle, Passy, 20, 21.I.1761, originaux.

³⁴⁸ Les trois livraisons devaient avoir lieu les 1^{er}, 5 et 8 février. AÉL, *États*, 3321, Conseil privé au prince-évêque, recrscrit du Conseil privé à Geloes, [Liège], 28.I.1761, minutes.

³⁴⁹ AÉL, *États*, 3321, Geloes au Conseil privé, Passy, 21.I.1761, orig.

³⁵⁰ AÉL, *États*, 3321, Geloes au Conseil privé, Passy, 21.I.1761, orig. ; *Gazette de France*, n° 5, 31.I.1761, p. 60 ; F.-A. CHEVRIER, *La Vie politique et militaire de M. Le Maréchal Duc de Bell'Isle prince de l'Empire, ministre d'Etat de S.M.T.C. & & &*, La Haye, 1762, p. 266.

À l'annonce de ce décès, Louis XV ordonna aussitôt au duc de Choiseul, *de se charger du département de la guerre, conjointement avec celui des affaires étrangères, jusqu'à la conclusion de la paix*³⁵¹. À peine entré en fonction, le nouveau ministre de la Guerre reçut sans tarder le nouveau plénipotentiaire liégeois. Au cours de cette entrevue, même si ses réponses restaient évasives, Choiseul donna à Geloes l'impression d'être des mieux disposés à l'égard des Liégeois dont il semblait comprendre parfaitement les griefs qu'il s'agisse du problème des officiers en transit ou de l'épineuse question du charroi³⁵².

En effet, conscient que *le fardeau des voitures* devenait de plus en plus insupportable pour les Liégeois et redoutant une éventuelle défaillance de leur part, le nouveau ministre des Affaires étrangères, César-Gabriel comte de Choiseul-Praslin³⁵³ décida de se tourner vers les Pays-Bas pour assurer la continuité des transports. À cette fin, il chargea Dominique de Lesseps³⁵⁴, le chargé d'affaires du roi très chrétien auprès de Charles de Lorraine, de solliciter du comte de Cobenzl, le ministre plénipotentiaire, la prise en charge d'une partie du charroi des farines, à savoir 9000 sacs, de Liège à Juliers³⁵⁵. Dans le même temps, il rencontra à diverses reprises le comte de Starhemberg³⁵⁶, l'ambassadeur d'Autriche à Versailles, afin de le convaincre de persuader sa cour de la nécessité de cet apport à l'effort de guerre. Cette demande provoqua un profond embarras chez le diplomate.

³⁵¹ E.-J.-F. BARBIER, *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763)*, 7^e série (1758-1761), p. 332, 334. Étienne-François de Choiseul occupera ce poste du 27 janvier 1761 jusqu'au 24 décembre 1770, cédant le portefeuille des Affaires étrangères à son cousin, César-Gabriel de Choiseul-Praslin. M. ANTOINE, *o. c.*, p. 69-70.

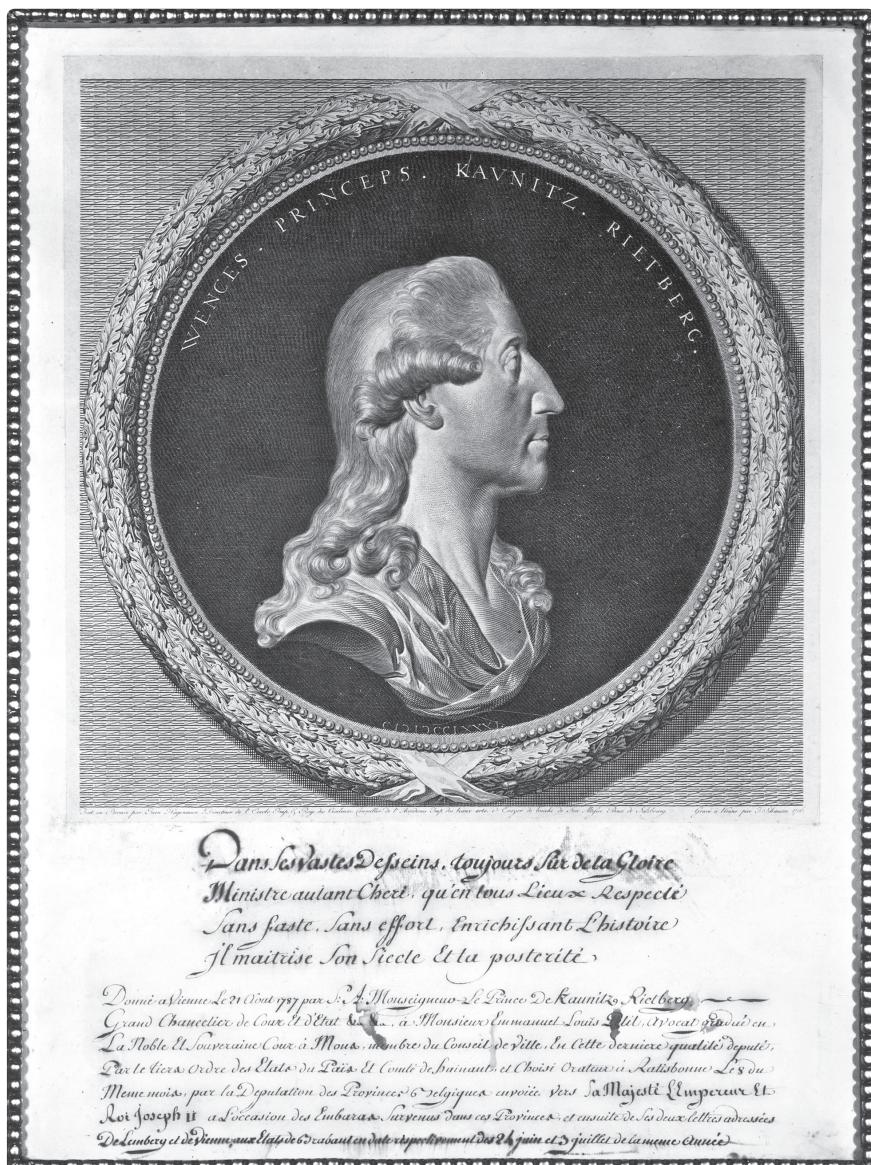
³⁵² AEL, *États*, 3321, Geloes au Conseil privé, Passy, 28.I., 12.II.1761, originaux ; 3322, Geloes au Conseil privé, Passy, 26.II.1761, orig.

³⁵³ Sur César-Gabriel comte de Choiseul, puis duc de Choiseul-Praslin (Paris, 1712-1785), officier au service du roi Louis XV, ambassadeur de France à Vienne (1758-1761), ministre d'État (1761), ministre des Affaires étrangères (1761-1766), secrétaire d'État à la Marine (1766-1770), disgracié le 24 décembre 1770, cf. *DBF*, 8, Paris, 1959, col. 1211-1212, notice de M. PREVOST ; M. ANTOINE, *o. c.*, p. 211-212 ; A. de MAUREPAS, A. BOULANT, *o. c.*, p. 238-242.

³⁵⁴ Sur Dominique-Eugène de Lesseps (Bayonne, 1715-Paris, 1794), avocat, ministre du roi de France auprès du gouvernement général des Pays-Bas (1752-1765), cf. *Gazette de Liège*, n° 52, lundi, 13.VII.1764, p. 4 ; n° 116, 120, vendredi, lundi, 27.IX., 7.X.1765, p. 4 ; *DBF*, notice de J.-Ch. SPEECKAERT (sous presse) ; J.-Ch. SPEECKAERT, *Dominique de Lesseps. Un diplomate français à Bruxelles au temps du renversement des alliances (1752-1765)*, Bruxelles, 2016.

³⁵⁵ AAE, *Pays-Bas*, 159, 95r°-v°, Bedlinger, secrétaire de Lesseps à Choiseul, Bruxelles, 20.II.1761, orig. ; *Autriche*, 281, 296r°, É.-F. de Choiseul à C.-G. de Choiseul, Versailles, 16.II.1761, copie.

³⁵⁶ Sur Georges-Adam de Starhemberg (Londres, 1724-Vienne, 1807), diplomate et homme politique autrichien, créé prince en 1765, successivement ministre plénipotentiaire à Lisbonne (1751), à Madrid (1752), ambassadeur en France (1753-1766), ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens (1770-1783), cf. *ADB*, 35, Leipzig, 1893, p. 471-473, notice de A. SCHLITTER ; *BNB*, 23, Bruxelles, 1921-1922, col. 646-649, notice de G. BIGWOOD ; *NBW*, 2, Bruxelles, 1966, col. 806-814, notice de P. LENDERS.



Dans ses vastes Desseins, toujours Sur de la Gloire
Ministre autant Chéri, qu'en tous Lieux & Respecté
Sans fâche, sans effort, enrichissant L'histoire
Il maîtrise Son siècle Et la posterité,

Donné à Vienne le 21 Août 1777 par P. A. Mousignauz Le Prince De Kaunitz Rietberg
Grand Chancelier de Cour & d'Etat au Roi, a Monsieur Emmanuel Louis Del Morat Secrétaire
La Noble Et Souveraine Cour à Monsieur membre du Conseil de Ville. En cette dernière qualité Député
Par le tiers Ordre des Etats du Pays. Le Comte de Raimont et Choisir Ordre à Ratisbonne
Même moins pour la Députation des Provinces & Religieuses envoya vers sa Majesté l'Empereur Et
Roi Joseph II a l'occasion des Embarras, arrivés dans ces Provinces et causa de la deux lettres adressées
De Lemberg et de Vienna quelle date de 6 octobre en date reçue le 24 juillet de la même année

Fig. 11 – Joseph Schmuzer,
Portrait du prince Wenceslas de Kaunitz-Rietberg (1786).
Lieu de conservation inconnu.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché N007453).

Cette indétermination amena Choiseul à écrire personnellement au comte de Kaunitz³⁵⁷, le chancelier de Cour et d'État (fig. 11), pour le prier de tenter de convaincre l'empereur de faire pression sur le gouvernement de Bruxelles³⁵⁸. La réponse du ministre fut des plus étonnantes. En effet, sa première préoccupation fut de savoir si la France prendrait à sa charge les frais de transport, inquiétude assez étonnante pour un allié ! Ensuite, réflexion pour le moins insidieuse, l'aveu d'impuissance du chef de l'Empire face au gouvernement général des Pays-Bas, états héréditaires des Habsbourg, mais jouissant d'une très grande autonomie politique. Enfin, seul point positif, la promesse d'informer Cobenzl de la démarche du roi³⁵⁹. Grand fut le désappointement de Choiseul à la lecture de ces déclarations. À ses yeux, il était évident qu'il n'y avait rien à espérer de la cour de Vienne.

Pourtant, assez paradoxalement, Cobenzl – effet de surprise vu le caractère la soudaineté de la requête ou inquiétude face à l'omniprésence des troupes françaises aux portes des Pays-Bas – venait d'acquiescer à la demande de Lesseps. À cette fin, il avait fait procéder, certes à contre cœur car *il en coutera[it] beaucoup à l'impératrice*, à la réquisition dans le duché de Limbourg des voitures nécessaires au transport des farines³⁶⁰. La Régence ne resta pas longtemps dans l'ignorance de cette aide grâce d'ailleurs à Boyer qui avait en outre rapporté au Conseil privé que sur les 5000 charrettes nécessaires au ravitaillement des troupes du roi 3000 avaient été tirées du Brabant. Le résident profita de cet effet d'annonce pour réclamer à nouveau des attelages *pour charrier 1200 sacs* de farine. Les Liégeois, dans un premier temps, opposèrent un refus catégorique mais la contribution du gouvernement de Bruxelles les amena à faire preuve de conciliation et à allouer finalement les 160 charrettes demandées³⁶¹. Ce geste d'accordement n'empêcha pas cependant les États de solliciter Jean-Théodore de Bavière d'implorer le roi d'épargner

³⁵⁷ Sur Wenceslas-Antoine comte puis prince de Kaunitz-Rietberg (Vienne, 1711-1794), un des principaux moteurs de la monarchie autrichienne, chancelier de Cour et d'État (1753-1792), cf. ABD, 15, Leipzig, 1882, p. 487-550, notice de A. von ARNETH ; D. JOZIC, *Liège entre guerre...,* p. 64⁵.

³⁵⁸ Choiseul avait également ordonné à son ambassadeur à Vienne d'agir de son côté auprès de l'empereur pour qu'il fasse pression sur le gouvernement général des Pays-Bas car il était impératif que Bruxelles fût en mesure d'assurer chaque mois le transport de 3000 sacs de farine. AAÉ, *Autriche*, 281, 296r°-v°, É.-F. de Choiseul à C.-G. de Choiseul, Versailles, 16.II.1761, copie.

³⁵⁹ AAÉ, *Autriche*, 281, 364r°-365v°, C.-G. de Choiseul à É.-F. de Choiseul, Vienne, 27.II.1761, orig.

³⁶⁰ AAÉ, *Pays-Bas*, 159, 95r°-v°, Bedlinger à C.-G. de Choiseul, Bruxelles, 20.II.1761, orig. ; HHSTW, DDA, *Berichte*, fasc. 85, Bd. 445, rapport de Cobenzl, n° 45, Bruxelles, 20.II.1761, orig.

³⁶¹ AEL, *États*, 3321, recrét du Conseil privé à Geloes, Liège, 14.II.1761, min. ; Chestret à Geloes, [Liège], 18.II.1761, copie ; 3322, Geloes au conseil privé, Passy, 26.II.1761, orig. ; Conseil privé à Geloes, [Liège], 3.III.1761, min.

à nouveau sa principauté. Le cardinal, profondément affligé par l'extrême détresse de ses sujets se résolut à écrire personnellement au duc de Choiseul pour lui représenter avec force détails le profond accablement de sa principauté. *Vingt-sept bataillons, seize escadrons et 4700 chevaux tant d'artillerie que de vivres, les officiers généraux et autres de tous grades, leurs équipages, les recrues et chevaux de remonte, traversent le Pays de Liège ; l'on doit leur fournir le fourrage, les voitures et le logement ; en outre quantité d'escadrons, un bataillon et 800 chevaux d'artillerie sont destinés à cantonner dans le Pays jusqu'à ce que l'armée de Monsieur le maréchal prince de Soubise se rassemble au Rhin [...]. Par-dessus cela neuf généraux avec leurs nombreux équipages prennent leurs quartiers dans la ville de Liège jusqu'à autre ordre. La plupart des troupes qui ont hiverné dans le pays continuent d'y être encore et les détachemens qui en étoient sortis vont y rentrer dans le courant de ce mois. A Verviers la présence de troupes nuit au développement de la manufacture.* Enfin, toute cette présence militaire et les multiples mouvements de troupes ont complètement épuisé les finances du pays³⁶².

7. LA LENTE MARCHE VERS LA PAIX

Loin de compatir aux malheurs de la principauté, Choiseul trouva la relation des États *fort exagérée*. Selon lui, il y avait même plusieurs articles qui port[aient] à faux et qu'ainsi la situation du Pays de Liege n'[était] ni aussi desolante ni aussi inégale qu'on voudroit le faire croire. Et de justifier ses affirmations : il y avait bien sur le pays un bataillon de milice et 34 escadrons dont 26 seulement étaient à charge des Liégeois, le reste étant *nourri sur les magasins*. Par ailleurs, les officiers généraux, hôtes de couvents ou de particuliers, ne devaient être pris en compte par les autorités locales. Enfin, maigre consolation, il informa le cardinal de Bavière de la volonté du roi de conclure à tout prix la paix afin de soulager l'empire et plus particulièrement la principauté de Liège³⁶³.

³⁶² Le Conseil privé avait rédigé une minute de cette lettre. AEL, États, 3322 ; AAÉ, Liège, 56, 429r°-v°, Jean-Théodore à C.-G. de Choiseul, Liège, 14.IV.1761, orig. Au sujet de ces récriminations, le résident français écrivait : *Ce mémoire ne m'a point été communiqué, mais j'imagine qu'il doit être fort exagéré parce qu'il a été fait à l'instigation et sous les yeux de Mr le Baron de Breidbach ; je sais que ce ministre a le plus échauffé les esprits dans cette occasion et que son objet est de se donner de plus en plus un air de patriotisme qui en impose au Prince et au pays de Liege.* AAÉ, Liège, 56, 435v°, Boyer à C.-G. de Choiseul, Liège, 14.IV.1761, orig.

³⁶³ AEL, États, 3322, AAÉ, Liège, 57, 7r°-8r°, C.-G. de Choiseul à Jean-Théodore, Versailles, 7.V.1761, orig., min.

Mais les faits devaient rapidement démentir les déclarations du ministre. En effet, en avril, Boyer se plaignit à nouveau du refus de la Cité d'héberger gratuitement *les officiers sans troupes* de passage dans la capitale et notifia à la Régence la venue dans la ville de 8 escadrons de *la brigade du roi*³⁶⁴.

À l'approche de l'été tomba l'heureuse nouvelle de la dislocation des quartiers d'hiver et du retrait des troupes françaises de la principauté³⁶⁵. Mais ces départs ne signifiaient pas pour autant toute absence de présence et d'opérations militaires. En effet, les vivres et les fourrages destinés au ravitaillement des soldats et des équipages restant sur place requéraient de disposer d'entrepôts. À cet effet, l'autorité militaire avait réquisitionné de nombreux greniers dont les frais de location devaient être assumés par la Cité. Le Magistrat opposa un refus catégorique à cette exigence car il s'agissait de contrats conclus avec des particuliers. Après d'âpres discussions, il accepta finalement de se porter caution auprès des bourgeois bailleurs³⁶⁶. Suite à ces réticences, Andlau ordonna d'entreposer d'énormes quantités de farine sur les cloîtres de Saint-Paul au mépris des priviléges du clergé. Offusqué, le Chapitre s'empressa d'adresser au prince-évêque de vives remontrances et de porter l'affaire à la connaissance du Saint-Siège³⁶⁷. Pour faire valoir son bon droit, le clergé s'appuyait sur son exemption *de toute espèce de logement de troupe et emplacement de vivres et autres munitions*. En outre, cette violation était d'autant moins admissible qu'il existait plusieurs endroits publics disponibles en ville, telle la salle de la comédie, pour entreposer les farines. L'irréductibilité des chanoines contraignit Choiseul d'enjoindre à Andlau d'ordonner immédiatement l'évacuation des farines des cloîtres³⁶⁸. Bel exemple d'affirmation de la toute-puissance du clergé liégeois !

³⁶⁴ AAÉ, Liège, 57, 3r°-6v°, *Examen des représentations que les Etats ont faites a M. le cardinal de Bayiere sur les demandes qu'occasionne le service des troupes françoises*, s.l., 1.V.1761, copie ; AEL, États, 3322, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 9.IV.1761, orig., C.-G. de Choiseul à Jean-Théodore, Versailles, 1.V.1761, orig. ; Cité, 25, 208r°-v°, 235r°, 10.IV., 7.VIII.1761.

³⁶⁵ AEL, États, 3322, mémoire de Boyer au Conseil privé, Liège, 22.V.1761, orig.

³⁶⁶ AEL, Cité, 25, 218r°-v°, 219r°-v°, 24.V.1761 ; 219v°-220v°, 29.V.1761 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1851, Liège, 1.VI.1761.

³⁶⁷ Informé qu'un détachement de troupes françoises auroit placé par force des farines sur les cloîtres de Saint-Paul, le clergé s'empressa de dépêcher une délégation auprès du prince-évêque. AEL, CS, 15, p. 254-257, 18, 23.VI.1761 ; p. 258-259, protestation du clergé secondaire, 22.VI.1761 ; *Cath., sec., c.c.*, 83, 127v°, 17.VI.1761 ; 263, 132r°-v°, 132v°, 18, 23.VI.1761.

³⁶⁸ AEL, CS, 15, p. 260-265, clergé secondaire au prince-évêque, Liège, 30.VI.1761, copie ; p. 270-273, C.-G. de Choiseul à Michel, à Legrand, Versailles, 14.VII.1761, copies ; 22.VII.1761.

Immédiatement après la sortie des Français du pays, la Régence ordonna à tous officiers et bourgmestres des villes et communautés de dresser et fournir la liste exacte des chevaux et voitures fournis à l'armée française depuis le mois d'août 1757 avec les précisions nécessaires pour chacune de ces réquisitions³⁶⁹. Ces décomptes à peine achevés, les autorités liégeoises commencèrent à prendre toute une série de dispositions en vue d'organiser au mieux l'inéluctable hivernage des troupes fleurdelisées. Et de décréter plusieurs édits et ordonnances. Tout d'abord, un règlement relatif aux réquisitions *en charettes, chevaux, etc.* pour les armées étrangères, accompagné d'un tarif général des fournitures ; ensuite, un ensemble de consignes pour l'exécution des réquisitions décrétées par l'autorité militaire ; enfin, un mandement exécutoire stipulant que *les dépenses faites ou à faire pour la fourniture de chevaux et voitures aux armées étrangères seront imputées moitié sur le produit de la taille réelle, moitié sur le produit de la taille personnelle*³⁷⁰. En agissant de la sorte, la Régence espérait épargner aux villes, bourgades et villages abus et prévarications.

Avec le retour de l'automne, l'événement tant abhorré se répéta. Le 24 septembre, Michel de Pinet³⁷¹, le chargé d'affaires de France, informa le Conseil privé de l'arrivée prochaine de 26 escadrons en hivernage dans la principauté³⁷². Afin de prévenir les déprédatations et les dommages que ne manquerait pas de provoquer l'afflux de cette soldatesque avec dans son sillage son cortège de cantinières, de lavandières, de blanchisseuses, de marchands, de domestiques mais aussi de gens sans aveu – vagabonds,

³⁶⁹ AÉL, *États*, 3293, réquisitions (1756-1759) ; 3294, *Tableau des troupes qui ont hyvernés dans le País jusque vers la mi-mars 1761* ; AAÉ, *Liège*, 56, 241r°-v°, *Quartiers d'hiver de 1760 à 1761 ; Liste chronologique....*, p. 283 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1853, Liège, 11.VI.1761 ; C. QUOILIN, o. c., *AHL*, 33, p. 204.

³⁷⁰ *Placards liégeois*, 2, n°s 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, Liège, 10.VIII.1761.

³⁷¹ Elzéard-Dominique Michel de Pinet, fils de Jean-François et d'Elisabeth Arnaud, naquit à Cadenet en Provence le 18 août 1731. Il entra au département des Affaires étrangères en 1758 et assuma les fonctions de secrétaire pendant plusieurs années auprès de Boyer de Fonscolombe, d'abord à Liège (24 mai 1761-janvier 1762), puis à Gênes (1763-1769). Le 22 avril 1769, il devint consul à Trieste, poste qu'il occupa jusqu'en février 1772. Il regagna ensuite Gênes en qualité de chargé d'affaires de France du 27 mars 1776 au 16 septembre 1777. Il fut également secrétaire « honoraire » de l'ordre de Saint-Michel de Bavière. En l'an IX (1801), il était toujours en vie et demeurait à Reillanne. *Nouveau calendrier du très illustre chapitale Ordre Equestre et Militaire de Baviere sous le Titre de Defenseurs de la Gloire de Dieu sous la Protection de Saint Michel Archange*, Munich, 1781, n.p. ; É. DRIAUT, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 19, *Florence, Modène, Gênes*, Paris, 1912, p. 385 ; O. WINTER, *Repertorium....*, 3, 1764-1815, Graz-Cologne, 1965, p. 117 ; B. DEMOULIN, *Recueil....*, 31, p. XLI, 307, 333 ; A. MÉZIN, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, 1998, p. 441-442.

³⁷² AÉL, *États*, 3325, mémoire de Michel de Pinet au Conseil privé, Liège, 24.IX.1761, orig. ; *États*, 16, n.f., 26.IX.1761 ; 375, 184v°-185r°, 5.X.1761 ; 944, 10v°, 28.IX.1761.

mendiants, prostituées, escrocs, joueurs – les autorités liégeoises édictèrent des mesures de police très strictes. À savoir le contrôle de l'identité, de la profession et de la religion des étrangers, l'interdiction des jeux de hasard ainsi que la surveillance renforcée des débits de boissons, tavernes, estaminets et autres lieux³⁷³. Toutes ces mesures visaient la protection et la sécurité de la population. À la mi-novembre, 8 escadrons en provenance de l'armée du Rhin transitèrent par l'Entre-Sambre-et-Meuse tandis que 6 autres y prenaient leurs quartiers d'hiver. Dans le même temps, le maréchal de Soubise³⁷⁴ informait la Régence de son intention de placer l'état-major de la gendarmerie dans la capitale principautaire³⁷⁵. Le 25 novembre, c'était au tour du généralissime lui-même de débarquer dans la Cité où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang³⁷⁶.

Ce ne fut pas le seul officier supérieur à se replier sur les bords de la Meuse. En effet, le comte d'Andlau avait, lui aussi, regagner la capitale au grand désappointement des Liégeois. S'il était assez aimé à Cologne, par contre il l'était très peu à Liège, au point que la nouvelle connue, les États avaient aussitôt solliciter le cardinal de Bavière d'intervenir auprès de Choiseul pour empêcher désignation du général comme commandant de la place car il s'est constamment montré trop difficile à se prêter aux demandes les plus justes de la Régence. Mais, sur la pression de Soubise, le ministre de la Guerre ne donna aucune suite à cette requête pour le moins incongrue³⁷⁷. À la fin de l'année, la sempiternelle question du défrayement des officiers de passage fut de nouveau l'objet d'un incident. Comme à l'accoutumée, le Conseil privé refusa d'assumer ces frais mais suite à la menace de voir le pays surchargé de trois régiments d'infanterie force fut aux Liégeois de s'incliner³⁷⁸.

³⁷³ AÉL, CP, 83, 4.VII.1761 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1859, 1886, Liège, Seraing, 4.VII., 1.X.1761.

³⁷⁴ Sur Charles de Rohan, duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise (Versailles, 1715-Paris, 1787), brigadier (1740), maréchal de camp (1743), pair de France (1746), lieutenant général (1748), maréchal de France (1758) et ministre d'État (1759), cf. M. ANTOINE, *o. c.*, p.219-220 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck...*, p. 227⁴ ; A. VALYNSEELE, *o. c.*, p. 402-403.

³⁷⁵ [AÉL, CP, 83, Conseil privé à Soubise, [Liège], 14.XI.1761, copie ; *Gazette de Cologne*, n° 94, mardi, 24.XI.1761, suppt, p. 2 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1897, Liège, 18.XI.1761.

³⁷⁶ AÉL, *Cath.*, sec., *c.c.*, 83, 170r°, 25.XI.1761 ; *Gazette de Cologne*, n° 97, vendredi, 4.XII.1761, suppt, p. 2.

³⁷⁷ AÉL, *États*, 16, n.f., 12.XI.1761 ; AGR, SÉG, 1155, 398v°, Jacquemotte à Cobenzl, 23.XI.1761, orig. ; PRO, SP, 81/139, Cressener à Holderness, Maastricht, 16, 23.XI.1761, originaux.

³⁷⁸ Les États acceptèrent finalement d'accorder le logement pour une seule nuit. AÉL, *États*, 3325, 8-16.XII.1761 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1895, Liège, 6.XI.1761. Ces déplacements répétés ajoutaient à la confusion qui régnait déjà dans la principauté suite à la quantité de vagabonds qui infestent actuellement le Pays ; comme aussi des meurtres qui paraissent de se multiplier. AÉL, CP, 83, 5.XII.1761.

Au début de l'année 1762, les Liégeois furent une fois de plus confrontés à de nouvelles difficultés. En effet, les autorités militaires avaient l'impression qu'ils faisaient preuve de trop de laxisme à l'égard des recruteurs sévissant dans le pays, attitude à leurs yeux *des plus nuisibles* pour le service du roi. Ce constat détermina le comte d'Andlau à se tourner vers Cobenzl, le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens, pour le prier d'obtenir de *Sa Majesté l'Empereur des ordres au Conseil du prince de Liege de faire arrêter dans cette principauté tout homme qui engagera ou qui sera engagé par les ennemis de la cause commune*. Cette démarche produisit son effet puisque le 25 janvier la Régence interdisait l'enrôlement des sujets du prince *au profit des armées étrangères* ainsi que de livrer des munitions, équipements militaires, habillements et rations à ces troupes. Dans le même temps, ordre était donné aux aubergistes, hôteliers et cabaretiers de dénoncer les enrôleurs³⁷⁹.

Par ailleurs, problème récurrent, la sempiternelle question du transport des farines fut à nouveau soulevée. En effet, Chestret avait informé le comte de Lupcourt-Drouville³⁸⁰, le successeur de Boyer³⁸¹, que la Régence acceptait de livrer des charrettes pour le transport de 2000 sacs mais seulement pour le mois de janvier à cause du très mauvais état des chemins

³⁷⁹ AGR, *SÉG*, 1280, 35r°-v°, 36v°-37r°, Andlau à Cobenzl, Liège, 12.I.1762, orig., Cobenzl à Andlau, Bruxelles, 14.I.1762, min. ; AEL, *CP*, 83, ordonnance du prince-évêque, 25.I.1762, imprimé ; *Placards liégeois*, 2, n° 1910, Liège, 25.I.1762.

³⁸⁰ Sur Jean-Baptiste de Mahuet, comte de Lupcourt-Drouville (Nancy, 1721-?, 1792), capitaine dans le régiment d'Egmont-Charost (1755), maître de camp de cavalerie (1762), chevalier de Saint-Louis, ministre plénipotentiaire du roi de France à Liège du 27 décembre 1761 au 18 octobre 1768, à Bonn (1763-1764) et à Bruxelles (1766-1768), cf. D. JOZIC, *Dans les coulisses du pouvoir : Jacques-Joseph Fabry et les princes-évêques de Liège (1763-1784)*, BIAL, 124, 2020, p. 109³⁰ ; J.-Ch. SPEECKAERT, notice à paraître dans le *DBF*. Nommé le 19 mai 1761, le comte de Lupcourt-Drouville reçut ses lettres de créance le 12 novembre suivant et arriva à Liège le 28 décembre dans la soirée. Le lendemain, il fut reçu en audience par le chancelier, le baron de Breidbach en compagnie du chevalier de Montbrun et de Michel de Pinet, le secrétaire de légation. Ses instructions ne lui furent dépêchées que le 1^{er} mai 1762. Il occupait une maison sise *sur la fontaine Saint-Lambert*, louée naguère par le baron de Bulow. AAÉ, *Liège*, 57, 38r°, 183r°-v°, Louis XV à Jean-Théodore de Bavière, Marly, Versailles, 19.V., 12.XI.1761, min., copie ; 184r°-v°, Louis XV au chancelier et aux États de Liège, Versailles, 12.XI.1761, min. ; 247r°, Lupcourt-Drouville à C.-G. de Choiseul, Liège, 28.XII.1761, orig. ; 58, Velbrück à C.-G. de Choiseul, Liège, 10.I.1762, orig. ; AEL, *CP*, 83, 29.XII.1761 ; 2637, 215v°, lettres de créance de Lupcourt-Drouville, Versailles, 12.XI.1761, copie ; *Notaires*, G. Duchesne, 4.III.1762 ; S. BORMANS, *Inventaires*..., p. 53 ; B. DEMOULIN, *Recueil*..., 31, p. 307-308.

³⁸¹ Boyer reçut ses lettres de recréance le 19 mai 1761 ; il prit congé du cardinal de Bavière le 24 juin et quitta définitivement la principauté le lendemain. AAÉ, *Liège*, 57, 34v°, 86r°-v°, Boyer à C.-G. de Choiseul, Liège, 19.V., 23.VI.1761, originaux ; AEL, *CP*, 83, 15.IV.1761 ; B. DEMOULIN, *Recueil*..., 31, p. 281-282. A propos de ce rappel, Velbrück déclarait regretter de *perdre ce ministre, rien ne fait plus son éloge que la confiance et la considération qu'il a sceu s'attirer dans un pays si difficile que celuy-ci où il est regretté avec autant de vivacité que de vérité de tous les ordres de l'Etat, pour moi je ne sçaurois assez lui rendre combien je suis pénétré de la plus vraie douleur de son départ*. AAÉ, *Liège*, 57, 92r°, Velbrück à C.-G. de Choiseul, Liège, 24.VI.1761, orig.

et du manque grandissant de chevaux. Pleinement conscient de la lourde charge de cette obligation, le diplomate suggéra à son ministre de tutelle de faire appel au gouvernement général des Pays-Bas autrichiens afin de soulager le pays de Liège et à cette fin d'écrire au comte de Cobenzl. Cette recommandation fut très mal accueillie par le duc de Choiseul car à ses yeux les Liégeois exagéraient la gravité de la situation, vu que l'année précédente ils avaient accordé bien plus de voitures. Et d'enjoindre au nouveau ministre plénipotentiaire de renouveler ses instances³⁸². Face à cette insistance des plus malvenues, la Régence se tourna vers le prince-évêque pour le prier de charger le comte de Geloes d'adresser au cabinet de Versailles de vives représentations pour exempter dorénavant la principauté de tout charroi. À défaut, l'émissaire liégeois pouvait proposer de transporter les farines par voie fluviale et, seulement en cas de refus catégorique, alors par la route à condition de maintenir les charrettes dans les limites de la principauté³⁸³.

Dans le même temps, Étienne-François de Choiseul, le nouveau ministre de la Guerre, demanda à son cousin, César-Gabriel de Choiseul, son successeur au ministère des Affaires étrangères, dans l'éventualité d'un refus de la Régence d'assurer désormais tout charroi mais aussi pleinement persuadé que le transport par eau serait *trop couteux pour Sa Majesté*, de charger Lesseps de requérir l'assistance du gouvernement de Bruxelles. Ce dernier s'exécuta aussitôt et fit le 8 février les réquisitions nécessaires pour l'obtention des voitures³⁸⁴. Mais Cobenzl (fig. 12) déclara ne pouvoir déferer à la requête du roi suite à des difficultés matérielles et logistiques. Cette fin de non-recevoir contraignit Choiseul de se tourner à nouveau vers les Liégeois³⁸⁵. À son grand étonnement mais aussi à sa vive satisfaction, la Régence accepta de prendre en charge les transports pour les mois de février et de mars à condition d'emprunter la Meuse car les abondantes averses de neige avaient rendu impraticables les routes

³⁸² AAÉ, *Liège*, 58, 21r°-v°, 32r°-v°, 35r°-v°, Drouville à C.-G. de Choiseul, Chestret à Drouville, C.-G. de Choiseul à Drouville, *Liège*, 10, 15.I.1762, Versailles, 18.I.1762, originaux, copie.

³⁸³ AEL, CP, 83, *États*, 3325, Conseil privé au prince-évêque, [Liège], 23, 27.I.1762, copies, minutes ; 3325, 11-18.I.1762 ; AAÉ, *Liège*, 58, 53r°-v°, C.-G. de Choiseul à Drouville, Versailles, 3.II.1762, copie ; 56r°v°, mémoire de Geloes à Choiseul, Passy, 5.II.1762, orig.

³⁸⁴ AAÉ, *Pays-Bas*, 161, 46r°-47r°, 55r°, É-F. de Choiseul à C.-G. de Choiseul, C.-G. de Choiseul à Lesseps, Versailles, 30.I., 5.II.1762, copie, min. ; 63r°-v°, mémoire de Lesseps au gouvernement général des Pays-Bas, Bruxelles, 8.II.1762, copie ; *Liège*, 58, 53r°-v°, C.-G. de Choiseul à Drouville, Versailles, 3.II.1762, copie.

³⁸⁵ AAÉ, *Pays-Bas*, 161, 66r°-v°, 67r°-68r°, Cobenzl à Lesseps, Lesseps à C.-G. de Choiseul, Bruxelles, 10, 11.II.1762, copie, orig. ; 73r°, C.-G. de Choiseul à É.-F. de Choiseul, Paris, 18.II.1762, min. ; *Liège*, 58, 63r°-v°, Drouville à C.-G. de Choiseul, Liège, 16.II.1762, orig.



Fig. 12 – Ollivier de Marseille, *Buste de Charles-Philippe-Jean de Cobenzl, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas autrichiens.*

Bruxelles, Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.

© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché B040701).

et les chemins³⁸⁶. Constraint de se plier aux vues des Liégeois suite à la rigueur de l'hiver, Choiseul accepta d'utiliser les voies navigables et s'engagea, s'il n'était pas possible d'exempter le pays de Liège de tout charroi, d'en diminuer le fardeau de manière significative³⁸⁷. Cette sollicitude du ministre cependant n'empêcha pas le Conseil privé d'intimer à Geloes de réclamer l'exemption à l'avenir de tout charroi, les livraisons des trois premiers mois ayant été exactement honorées³⁸⁸. En politique avisé, Choiseul se garda bien de donner suite à cette exigence.

Autre fléau, lié à l'omniprésence quasi permanente de troupes sur le pays, les exactions répétées de la soldatesque à l'égard des populations civiles tant des villes que des campagnes. Ainsi, à Brée³⁸⁹ au mois d'avril, le Magistrat se plaignit de violences – coups de bâton, menaces d'emprisonnement et autres sévices – commises sur plusieurs surcéants par deux officiers du roi, un capitaine et un maréchal de camp, consécutives, selon leurs dires, à un début d'émeute dû à l'arrestation d'un charretier et à la confiscation de son attelage. Ce ne fut pas le seul objet de récrimination. Les deux bourgmestres dénoncèrent également des saisies de charrettes pour le transport de pain et surtout l'attitude cavalière des militaires qui exigeaient d'être nourris par l'habitant. La Régence relaya ces griefs auprès de Drouville et lui demanda de les rapporter au comte d'Andlau. Le général dans sa réponse déclara condamner tout à fait de tels comportements et s'engagea à promulguer une ordonnance stipulant que les soldats ne pourraient en aucun cas *vivre sur le pays*. En outre, il assura que les *charrettes pour pains* destinées aux contingents cantonnés dans le comté de Hornes seraient dorénavant tirées de Ruremonde afin d'épargner

³⁸⁶ AAÉ, *Liège*, 58, 78r°-v°, Drouville à C.-G. de Choiseul, Liège, 5.III.1762, orig. ; AÉL, *États*, 3325, Geloes à Chestret, Passy, 15.II.1762, orig. À ce propos, un journal anglais publiait : *Liege, Feb. 20. The great quantity flour; that has been laid up in the magazines here, for the use of the French army on the Lower Rhine, is soon to be transported from hence to Urmund by water; and from Urmund to Juliers by land. The French allow only thirty' sols a sack for transporting the flour to Juliers, whereas it cost the States seventy sols a sack; so the States are obliged to lose forty sols by every sack the French please to send to their army, which will finish the ruine of the State, as we have already suffered above eight millions of florins, by the forage we have been obliged to furnish, by the passage of their troops, &c. The London Chronicle : or, universal evening post*, 11, n° 810, p. 209, 2-4.IV.1762.

³⁸⁷ AÉL, *États*, 3325, Geloes à Chestret, Passy, 15.II.1762, orig., C.-G. de Choiseul au Conseil privé, Versailles, 2.IV.1762, copie ; AAÉ, *Liège*, 58, 106r°-107r°, 110r°, C.-G. de Choiseul à Drouville, à Geloes, Versailles, 28.III., 2.IV.1762, copies.

³⁸⁸ AÉL, *CP*, 83, *États*, 3325, Conseil privé au prince-évêque, [Liège], 8.III.1762, copie, min. ; 3325, Chestret à Geloes, [Liège], 20.III.1762, copie, Branca à Chestret, Passy, 27.III.1762, orig. ; AAÉ, *Liège*, 58, 97r°-98r°, mémoire de Geloes à C.-G. de Choiseul, Paris, 16.III.1762, orig.

³⁸⁹ Sur Brée, bonne ville de la principauté de Liège, ville de Belgique située dans la province de Limbourg, arrondissement de Maseyck, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOISQUEL, *o. c.*, 3, p. 1869-1870.

à la principauté la fourniture de fourrage³⁹⁰. Ces mesures apaisèrent les esprits et ramenèrent calme et quiétude dans la bonne ville.

Conséquence inéluctable de cette guerre qui sévissait maintenant depuis plus de cinq ans, l'énorme endettement de la principauté. Les impôts indirects étaient plus qu'insuffisants pour résorber la dette du pays³⁹¹. Conséquence, les entrepreneurs menaçaient de ne plus effectuer la moindre livraison tandis que les créanciers des États exigeaient le paiement immédiat de leurs intérêts mais en vain. Face à cette situation des plus dramatiques, la Régence n'eut d'autre alternative que de recourir à l'emprunt³⁹². Et de lever au cours du premier trimestre de l'année 1762 un premier montant de 15.000 écus, bientôt suivi d'un second de 20.000 et enfin un troisième de 50.000 écus à 3 %, gagés sur le produit des futurs impôts, *pour payer les rations de fourrage de l'armée française et les redevances dues à l'empire*³⁹³. De son côté, la Cité ne se portait guère mieux. En effet, le déficit financier de la ville avait pris des proportions astronomiques. Sur un budget de plus de 300.000 florins, plus de la moitié avait été consacrée aux dépenses occasionnées par les troupes fleurdelisées – logements, rations, fourrage, charroi, etc. – montant impossible à combler par le biais de la fiscalité³⁹⁴.

³⁹⁰ AÉL, *États*, 3292, mémoire du Conseil privé à Drouville, [Liège], 22.IV.1762, min., Drouville au Conseil privé, Liège, 28.IV.1762, orig.

³⁹¹ AÉL, *États*, 16, n.f., lettre convocatoire du prince-évêque, Liège 27.II.1762, imprimé ; 1.IV.1762 ; 17, n.f., lettre convocatoire du prince-évêque, Liège, 13.VII.1762, imprimé ; 718, lettres convocatoires du prince-évêque, Liège, 23, 29.VI.1762 ; 944, 27v°-28r°, 28r°-v°, 48r°, 48v°-49r°, 76r°, 77v°, 29.III., 26.VI., 5, 8.VII.1762 ; *États*, 1323, mandement du prince-évêque, Liège, 17.IV.1762, imprimé ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1928, 1929, Liège, 17.IV.1762. Il s'agit du droit d'accise sur la bière (*muid de braz*), du 20^e denier sur la viande (*consomption des bestes*) ainsi que des taxes sur les boissons alcoolisées telles le vin, l'hydromel et l'eau de vie (*brandevin*) pour ne citer que les impôts les plus importants. P. HARSIN, *Les finances publiques belges sous l'ancien régime*, *Recueil d'études*, Liège 1970, p. 347 ; L.-E. HALKIN, *Essai sur les derniers siècles de la principauté de Liège*, *Revue générale belge*, n° 48, Bruxelles, 1949, p. 923 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XV.

³⁹² *Dans les circonstances critiques actuelles...du pays*, les États adresseront au prince-évêque un votum pour la levée de nouveaux impôts. Une des circonstances de cet état dramatique des finances publiques, le paiement en retard de plus en plus fréquent des ouvriers. AÉL, *CP*, 83, 9.VIII.1762 ; *États*, 3292, mémoire de Drouville au Conseil privé, Liège, 28.IV.1762, orig. ; É. HÉLIN, *Les capitulations liégeoises : recherches sur la fiscalité des états de la Principauté de Liège et du Comté de Louz*, APAÉ, 21, Louvain, Paris, 1961, p. 69.

³⁹³ [...] attendu l'augmentation des charges de cet Etat par les emprunts nouvellement faits pour fournir aux grosses sommes que le pais a été forcé de paier dans les malheureuses conjonctures de la présente guerre, vu d'autre part la diminution de ses revenus occasionnée par la foiblesse du commerce, les États n'étaient plus à même de faire face aux dépenses des légations. AEL, *États*, 2185, recès Etat primaire, 21.IV. 1761, *États noble*, 12.II.1759, 1.IV.1762, copies ; 16, n.f., 1.IV.1762 ; 375, 197r°-v°, 1.IV.1762 ; BUC, UC, 2354, recès des États, 3.IV.1762, imprimé ; *Placards liégeois*, 2, n° 1924, Liège, 3.IV.1762 ; É. HÉLIN, o. c., APAÉ, 21, p. 69.

³⁹⁴ 158.690 florins sur 308.578 florins pour le service des troupes françaises. AÉL, *Cité*, 26, Balance des comptes, 26.I.1762, imprimé ; É. HÉLIN, o. c., APAÉ, 21, p. 69 ; D. HENRY, o. c., p. 209, 213 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 278 ; C. QUOI LIN, o. c., AHL, 33, p. 204-205.

Autre grave sujet de préoccupation, *l'excessive cherté des grains* qui faisait craindre aux autorités un surenchérissement du coût de la vie. Pour obvier à cette situation plus qu'inquiétante, le Magistrat de la Cité adressa au prince-évêque une supplique pour le prier de demander au roi de pouvoir faire venir de France des céréales. Jean-Théodore, conscient de l'urgence d'agir, chargea aussitôt son premier ministre, le comte de Velbruck, d'écrire au duc de Choiseul pour obtenir l'autorisation de tirer des provinces limitrophes *40 à 50.000 mesures seigle et froment*³⁹⁵. Le ministre refusa catégoriquement de donner satisfaction aux Liégeois car, selon ses informations, la Hollande et le Brabant regorgeaient de céréales panifiables. En outre, les Provinces-Unies et les Pays-Bas appliquaient le principe de la liberté de commerce et de la libre circulation des marchandises de sorte que les Liégeois pourraient aisément pallier les risques de pénurie par des achats massifs chez leurs voisins³⁹⁶.

Ce climat, plus que délétère, héritage des années de crises antérieures, contraint les autorités liégeoises à décréter la levée d'une capitulation générale³⁹⁷. Et le prince-évêque de faire publier le 26 avril un mandement ordonnant le dénombrement des fonds qui fut seulement mis en garde de loi que le 27 mai suivant³⁹⁸. Mais son exécution connut de nombreux retards suite aux multiples tergiversations ainsi qu'à l'opposition systématique des trois ordres du pays, l'État primaire en particulier³⁹⁹.

³⁹⁵ AÉL, *Cité*, 26, 44v°, 7.V.1762 ; AAÉ, *Liège*, 58, 146r°-147r°, 156r°-v°, Velbruck, Drouville à C.-G. de Choiseul, Liège, 15, 22.V.1762, originaux.

³⁹⁶ AAÉ, *Liège*, 58, 165r°-166r°, 170r°-v°, C.-G. de Choiseul à É.-F. de Choiseul, à Drouville, Versailles, 31.V.1762, orig., min.

³⁹⁷ *Directoire pour la collecte des impôts extraordinaires à payer pour tous et un chacun exempts ou non exemts ecclésiastiques et autres pour fournir à toutes les dépenses occasionnées pour forces majeures de la guerre. Laquelle collecte se fera provisoirement sous la direction des préposés des Etats en vertu du mandement exécutoire de Sa Serenissime Eminence du 17 décembre 1761. Le tout commencera à se collecter le 10 janvier 1762.* AÉL, *États*, 1332 ; 16, 29.XII.1761. Il s'agit d'un impôt direct levé occasionnellement frappant sans exception tous les habitants, divisés en classes ou catégories professionnelles. P. HARSIN, *o. c.*, *Recueil d'études*, p. 347 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. XV.

³⁹⁸ ROPL, 3-2, p. 464-465 ; *Placards liégeois*, 2, n° 1931, 1932, Liège, 26.IV.1762 ; É. HÉLIN, *o. c.*, APAÉ, 21, p. 71-72.

³⁹⁹ AÉL, *États*, 944, 52v°-62v°, 5.VIII.1762, conditions pour la levée de la capitulation ; 3328, Jointe du 7.VIII.1762 ; 82v°, 5.XI.1762 ; C.S., 15, p. 556-568, *États*, 1307, 1323, projet de capitulation, 12.VIII.1762 ; C.S., 16, p. 41-49, 1.IX.1762 ; CP, 245, *Mandement exécutoire...*, Liège, 30.IX.1762, imprimé ; *Placards liégeois*, 2, n° 1952, recès *États*, 5.VIII.1762 ; p. 241-242, 243, n° 1956-1959, Liège, 20.VIII.1762 ; p. 244, n° 1963, recès clergé primaire et secondaire, 1.IX.1762 ; p. 244-245, n° 1964-1966, Liège, 30.IX.1762 ; p. 245-246, n° 1967, Liège, 8.X.1762 ; BUC, UC, 3159, 3160, mandements du prince-évêque, Liège, 30.IX., 8.X.1762, imprimés ; F. STRAVEN, *Inventaire...*, 6, p. 427-436, 30.IX.1762 ; É. HÉLIN, *o. c.*, APAÉ, 21, p. 72-73.

Cette résistance obligea Jean-Théodore de Bavière (fig. 13) à renouveler finalement la publication de son ordonnance le 30 décembre⁴⁰⁰. Mais son injonction demeura lettre morte de sorte que cette imposition personnelle ne fut jamais collectée. Cet échec inspira à un observateur, en 1765, la réflexion suivante : *A Liège, on ne paie ni dixième, ni capitulation, ni industrie*. Belle illustration de l'esprit frondeur des Liégeois⁴⁰¹ !

Avec la fin des quartiers d'hiver, les passages de détachements français par la principauté reprirent de plus belle. Gardes françaises, Gardes suisses, escadrons de cavalerie, régiments d'infanterie, défilé d'officiers supérieurs et même venue d'un généralissime – le prince de Condé – se succédèrent tout l'été⁴⁰². Tous ces mouvements exigèrent fourniture de fourrage et de nourriture ainsi que réquisitions de voitures et de charrettes, *commandées pour le service du roi*, au grand dam des populations locales⁴⁰³. Bref, tous les impondérables aléas de la neutralité perméable !

Le retour de l'automne vit de nouveau se profiler à l'horizon la menace d'un nouvel hivernage. Ce péril détermina la Régence à solliciter le prince-évêque de tout mettre en œuvre pour éviter tout cantonnement dans la principauté et décida la Cité à requérir Drouville, profitant du bref retour du diplomate à Paris, d'intercéder auprès de son ministre de tutelle pour exempter la ville de toute présence militaire. Le décompte des frais occasionnés par l'établissement de plusieurs contingents dans la capitale liégeoise l'année précédente justifiait pleinement cette démarche⁴⁰⁴. Malheureusement, Choiseul pas plus que le ministre de la Guerre ne se laissèrent apitoyer par ces récriminations. Et le couperet de tomber !

⁴⁰⁰ *Placards liégeois*, 2, n°s 1978, 1979, Liège, 30.XII.1762 ; É. HÉLIN, *o. c.*, APAÉ, 21, p. 73 ; C. QUOILIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 205. Le cardinal de Bavière prit cette résolution à l'instigation du Chapitre qui s'était trouvé dans l'obligation d'organiser en cette fin d'année une distribution d'argent aux plus précarisés. AEL, *Cath., sec., c.c.*, 83, 267v°, 30.XII.1762.

⁴⁰¹ La dernière allusion à cet impôt date du 29 juillet 1763. AEL, *États*, 4213, 5, 29.VII.1763 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 2005-2006, Liège, 12.IV.1763 ; É. HÉLIN, *o. c.*, APAÉ, 21, p. 75-76.

⁴⁰² *The London Chronicle...*, 11, n°s 837, 842, 854, p. 428, 465, 561, 4-6, 15, 18.V., 13-15. VI.1762. Cressener écrivait à ce sujet : *My friend writes me from Liege « Monsr d'Andlau nous regale du logement de ces huit escadrons par ce qu'on n'a pas voulu lui donner dix mille livres pour les faire camper [décamper ?].* PRO, SP, 81/140, Cressener au comte de Bute, Maastricht, 17.V.1762, orig.

⁴⁰³ AEL, *CP*, 83, 26.VII.1762 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1930, 1937, 1938, 1948, Liège, 26.IV., 14, 19.V., 26.VII.1762.

⁴⁰⁴ AEL, *Cath., sec., c.c.*, 83, 244v°, *États*, 3328, 83r°, représentation du Chapitre au prince-évêque, [Liège], 18.IX.1762, États à Drouville, [Liège], 20.XI.1762, copies ; *Cath., sec., c.c.*, 83, 243r°-v°, 16.IX.1762 ; *Cité*, 26, 77r°, 84v°-85r°, 19.IX., 29.X.1762 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 178, 181.



Fig. 13 – *Taque de foyer aux armoiries de Jean-Théodore de Bavière (1754).*
Eupen, Musée de la ville.
© IRPA-KIK, Bruxelles (cliché A108622).

Le 3 novembre, Drouville informait la Régence de l'arrivée dans la principauté de 16 escadrons, bientôt portés à 24⁴⁰⁵. Mises devant le fait accompli, les autorités liégeoises s'attelèrent à organiser l'accueil de ces détachements : hébergement des officiers, logement des soldats, livraisons de nourriture, de fourrage, de combustible, etc.⁴⁰⁶. L'installation de ces troupes à peine achevée, la Régence prit de nouvelles mesures pour assurer le ravitaillement de ces soldats éparpillés à travers le pays – Amercœur⁴⁰⁷, Amay⁴⁰⁸, Engis⁴⁰⁹, Heure-le-Romain⁴¹⁰, Huy, Lixhe⁴¹¹ – qui ne se déroula pas toujours sans difficulté. Ainsi la ville de Couvin montrant peu d'empressement à satisfaire aux exigences des Français se vit menacée d'exécution⁴¹². Dans le même temps, les passages de troupes se poursuivaient avec, au cours du mois de décembre, le transit de plusieurs divisions au service des Habsbourg, destinées à l'armée du Bas-Rhin⁴¹³. Au début de l'année 1763, la principauté fut encore constrainte d'assurer le ravitaillement des troupes françaises qui commençaient à quitter définitivement les rives du Rhin suite aux ratifications des traités de paix, obligation bien peu pesante car ces retours au pays étaient annonciateurs d'une cessation générale des hostilités⁴¹⁴.

⁴⁰⁵ AÉL, *États*, 3326, 3319, 87r°, mémoire de Drouville au Conseil privé, Liège, 3.XI.1762, orig., copie ; 3326, 3328, 95r°-96r°, mémoire de Drouville au Conseil privé, Liège, 20.XI.1762, orig., copie. ; *États*, 16, n.f., 944, 84r°, 5.XI.1762 ; AAÉ, *Liège*, 58, 252r°, C.-G. de Choiseul à Drouville, Fontainebleau, 6.XI.1762, min.

⁴⁰⁶ AÉL, *Cité*, 26, 86r°, 87r°, 12, 22.XI.1762 ; S. BORMANS, *o. c.*, p.181 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1969, 1972, 1973, 1974, Liège, 6, 22, 26, 29.XI.1762.

⁴⁰⁷ Amercœur, sur ce quartier de la ville de Liège cf. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, 1, Liège, 1924, p. 285 ; *Patrimoine monumental de la Belgique...*, 3, Liège, *Ville de Liège*, Liège, 1974, p. 41-46.

⁴⁰⁸ Sur Amay, commune belge sise dans la province de Liège, arrondissement de Huy, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 1, p. 28-30.

⁴⁰⁹ Sur Engis, commune de Belgique située dans la province de liège, arrondissement de Huy, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 1, p. 420-421.

⁴¹⁰ Sur Heure-le-Romain, section de la commune belge d'Oupeye dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 1, p. 686.

⁴¹¹ Sur Lixhe, section de la ville de Visé, située dans la province et l'arrondissement de Liège, cf. H. HASQUIN, J.-M. DUVOQUEL, *o. c.*, 2, p. 889-890.

⁴¹² AÉL, *Cath.*, sec., *c.c.*, 83, 257r°, 262v°-263r°, 3, 15.XII.1762 ; *Cité*, 26, 89v°, 17.XII.1762 ; *États*, 3326, mémoire de Devillers au Conseil privé, Liège, 6.XII.1762, orig. ; 3328, 124r°, 7.XII.1762 ; AAÉ, *Liège*, 58, 260r°-261r°, mémoire de Devillers au Conseil privé, Liège, 6.XII.1762, copie ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1975, 1976, 1977, Liège, 9, 14, 18.XII.1762.

⁴¹³ Il s'agissait du passage de 5 à 6 divisions. Chacune avait besoin de 10 à 14 voitures pour assurer leur charroi mais elle prenait à leur charge le ravitaillement. AÉL, *États*, 3298, 3299, Cobenzl à Velbruck, Bruxelles, 15, 31.XII.1762, originaux, copies ; 3298, Cobenzl à Velbruck, Bruxelles, 13.I.1763, orig. ; S. BORMANS, *Inventaires...*, p. 17.

⁴¹⁴ Ainsi, les États octroyèrent encore le 3 mars 1763 une indemnité de 400 florins au chevalier de Montbrun. AÉL, *États*, 2795, supplique du chevalier de Montbrun, Liège, 31.I.1763, orig. ; 3.III.1763 ; *Placards liégeois*, 2, n°s 1981, 1993, 1994, 1995, 2009, 2010, 2011, Liège, 5.I., 11, 26.II., 30.IV., 12.V.1763.

Et de fait, malgré le cliquetis des armes, le fracas des canons, les excès de la soldatesque et les tumultes de la vindicte guerrière, une lueur d'espoir, certes isolée au milieu de cette fureur belliciste, se profilait à l'horizon⁴¹⁵. Ainsi, au printemps 1761, des pourparlers – dont la France avait pris l'initiative – avaient débuté en vue de la conclusion de la paix à laquelle les belligérants, las de la guerre, aspiraient grandement. Ainsi, la nouvelle *que Leurs Hautes Puissances continu[ai]ent d'embrasser le parti de la Neutralité laissait augurer d'une certaine tranquillité*⁴¹⁶. Malheureusement, ces conférences à peine entamées, tournèrent court suite à la déclaration de guerre de l'Espagne, l'alliée de la France, à la Grande-Bretagne de sorte qu'il faudra en fin de compte attendre 1762 pour voir de vraies négociations s'engager. Au cours de cette année, le décès, survenu le 4 janvier, de la tsarine Élisabeth⁴¹⁷ entraîna de grands bouleversements sur l'échiquier européen. En effet, Pierre III⁴¹⁸, son successeur grand admirateur de Frédéric II, s'empressa de mettre fin aux hostilités entre les deux pays par la signature le 5 mai du traité de Saint-Pétersbourg. Cette volte-face aussi subie qu'inattendue amena la Suède à conclure à son tour, le 25 mai, la paix avec la Russie⁴¹⁹.

Pourtant, malgré cette multiplication d'accords et de conventions, la Prusse se montrait des plus belliqueuses et continuait à batailler en Allemagne. Cette menace d'éventuelles incursions des troupes de Frédéric II dans certains états de l'Empire incita Jean-Théodore de Bavière à envisager, à l'instar d'autres souverains d'ailleurs, de retirer son contingent d'autant que Marie-Thérèse venait de conclure avec son ennemi héritaire un armistice en Silésie. Mais, peur de déplaire à *son bienfaiteur*, il chargea son ministre à Paris de sonder le duc de Choiseul

⁴¹⁵ À l'annonce, au début du mois de décembre 1760, de la tenue de pourparlers de paix, les États avaient chargé Jacques de Heusy d'entreprendre la rédaction d'un mémorandum relatif aux principales revendications territoriales de la principauté afin d'entrer incessamment en conférence sur cette matière qui paroît maintenant très pressante pour le bien de ce pays. Dans le même temps, ils avaient prié le prince-évêque de solliciter l'appui des cours de Vienne et de Versailles. Ce mémoire fut présenté aux trois ordres du pays le 9 mai 1761. AEL, *États*, 235 (ancien), 92r°, 96r°, recès État noble, État tiers, État primaire, 18, 19, 21.IV.1761, copies ; 100r°-v°, recès États, 9.V.1761, copie. Nous reproduisons en annexe des extraits de ce mémoire.

⁴¹⁶ AEL, *Familles*, de Crassier, 920, G. de Crassier à Legrand, s.l., 9.II.1762, min.

⁴¹⁷ Sur Élisabeth Petrovna (Kolomenskoïe, 1709-Saint-Pétersbourg, 1762), impératrice de Russie sous le nom d'Élisabeth 1^{re} du 6 décembre 1741 au 5 janvier 1762, date de sa mort, cf. M. MOURRE, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, D-F, Paris, 1978, p. 1566-1567.

⁴¹⁸ Sur Pierre-Charles duc d'Holstein-Gottorp (Kiel, 1728-Kopscha, 1762), tsar de Russie du 5 janvier au 9 juillet 1762 sous le nom de Pierre III, cf. NDB, 20, Berlin, 2001, p. 226-227, notice de H. KLUETING.

⁴¹⁹ C. QUOIILIN, *o. c.*, AHL, 33, p. 190.

pour connaître ses intentions. Si celui-ci s’empressa d’apaiser les alarmes du cardinal, il le pria cependant d’attendre la réponse de Frédéric II aux offres de paix de Louis XV avant de rappeler *son contingent pour la défense de ses Etats*. Le prélat promit au ministre de ne rien entreprendre avant le dénouement final des entretiens entre les deux souverains⁴²⁰.

À la fin de l’année, les événements se précipitèrent. En effet, le 10 septembre, des pourparlers débutaient entre la France et l’Angleterre en vue de mettre un terme à ce conflit qui se clôturèrent par la signature à Fontainebleau des préliminaires de paix le 3 novembre. Au début de décembre, la Prusse et l’Autriche acceptèrent le principe d’une suspension des hostilités durant tout l’hiver, accord suivi presque aussitôt de la tenue, le 30 du même mois, de conférences entre les deux puissances ainsi que la Saxe pour mettre un terme à l’état de belligérance. Ces tractations débouchèrent deux mois plus tard sur la signature de préliminaires de paix⁴²¹. Enfin l’année 1763 apporta la nouvelle tant espérée, tant attendue : le retour définitif à la paix ! Les traités, signé le 10 février à Paris et à Hubertsbourg cinq jours plus tard, mettaient enfin un point final à cet interminable conflit qui, compte tenu des moyens déployés et des flots de sang versés, laissa à l’ensemble des belligérants un goût des plus amers. En témoigne cette réflexion désabusée d’un contemporain : *On se trouve ainsi, après sept ans d'une guerre sanglante, au même point d'où l'on était parti*⁴²².

* * *

Mais ce retour à la paix, avec ses explosions de joie, ses cris d’allégresse, son flot d’exubérance et sa liesse populaire, ne pouvait cependant faire oublier la situation plus que désastreuse de la principauté, totalement exsangue au terme de ces cinq longues années de guerre.

⁴²⁰ AAÉ, *Liège*, 58, 271r°-272r°, 275r°, Jean-Théodore à C.-G. de Choiseul, Liège, 17, 28.XII.1762, originaux ; 59, 10r°, 17r°-v°, C.-G. de Choiseul à Jean-Théodore, Devillers à C.-G. de Choiseul, Versailles, Liège, 8, 18.I.1763, min., orig.

⁴²¹ *On parle beaucoup de Paix & peut-être est-elle moins éloignée, que le Public ne l'imagine. Des grandes Puissances travaillent sérieusement à terminer ce salutaire ouvrage. Gazette de Cologne, n° 1, mardi, 4.I.1763, suppt, p. 2 ; Gazette de Cologne, nos 96, 100, mardis, 30.XI., 14.XII.1762, p. 3-4, p. 4 ; n° 1, mardi, 4.I.1763, p. 2-3, 4 ; C. QUOILIN, o. c., AHL, 33, p. 190 ; E. DZIEMBOWSKI, o. c., p. 512-524, 635, 638.*

⁴²² AEL, CP, 2648, Schmidt au Chapitre *sede vacante*, [Vienne], 19.II., 5.III.1763, minutes ; *Gazette de Cologne*, n° 6, vendredi, 21.I.1763, suppt, p. 2 ; J.-C. OPHOVEN, *Continuation du recueil héraldique...*, p. 154 ; C. QUOILIN, o. c., AHL, 33, p. 190-191 ; D. JOZIC, *Liège sous la croise d'un Wittelsbach...*, 3, p. 717 ; E. DZIEMBOWSKI, o. c., p. 524.

Sur le plan économique et social, le pays se trouvait dans un profond état de délabrement, dû non seulement aux marches et contremarches des armées, au logement et à l'entretien des militaires, à l'accueil des officiers, aux multiples réquisitions de tout genre mais aussi aux exactions et actes de violence de la soldatesque à l'égard de la population. Ce lot de malheurs et de calamités provoqua un surenchérissement des denrées de première nécessité ainsi qu'un ralentissement drastique de l'activité manufacturière, plongeant les villes et les communautés rurales dans un extrême dénuement⁴²³. Une autre séquelle, lourde de conséquence, de ce marasme plus que désastreux : l'endettement considérable du pays. Et de fait, en ce début d'année, *l'Etat général des fournitures faites aux François* s'élevait à 2.782.642 florins argent de France, un montant astronomique qui avait gravement grevé les finances publiques de la principauté⁴²⁴. En effet, pour faire face à toutes ces dépenses, les États avaient été contraints de recourir à de multiples reprises à l'emprunt au point que le service de la dette dépassait le million de florins⁴²⁵. La situation de la capitale n'était guère plus brillante. La moitié du budget annuel de la Cité avait, durant cette période, servi uniquement à assumer les frais occasionnés par les passages de troupes et leurs cantonnements. Par ailleurs, le sort de la majeure partie des bonnes villes – Huy et Verviers en particulier – était tout aussi pitoyable⁴²⁶. Et que dire des campagnes totalement dévastées ! Pour tenter de remédier à ce climat de morosité et de désolation, la première préoccupation des autorités liégeoises, la paix retrouvée, fut d'obtenir de la France sans plus attendre le remboursement intégral de cette créance colossale. Mais hélas, pour leur plus grand malheur, les Liégeois ne devaient jamais obtenir le moindre *sol*.

Certes, durant le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771) (fig. 14), des négociations furent menées tantôt à Strasbourg, tantôt à Paris mais elles n'aboutirent qu'à une reconnaissance officielle de dette. Sous Velbruck, une nouvelle tentative eut lieu en 1781 mais sans connaître davantage de succès. Ensuite, en 1785, un émissaire fut dépêché dans la capitale française qui réussit à conclure un accord le 16 octobre.

⁴²³ De 1758 à 1762, la hausse du prix des céréales fut constante. Durant cette période, toutes les denrées comestibles furent *excessivement chères*. En outre, à cause de la guerre, les manufactures languissent. AÉL, *Cité*, 25, 153r°-154r°, 17.X.1760 ; D. HENRY, *o. c.*, p. 209.

⁴²⁴ AÉL, *Etats*, 332r.

⁴²⁵ P. HARSIN, *Les finances publiques belges sous l'ancien régime...*, Recueil d'études, p. 346-347, 350.

⁴²⁶ P. HARSIN, *o. c.*, p. 351 ; D. HENRY, *o. c.*, p. 209-210.



Fig. 14 – Léonard Defrance, *Portrait de Charles-Nicolas d'Oultremont, prince-évêque de Liège*.
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, inv. I/608.
© Pierre-Yves Kairis.

Moyennant réduction d'un quart de la dette, Versailles acceptait d'apurer les arrérages de guerre. Mais seul un acompte de 500.000 livres, *en contrat à 4 % sur la Ville de Paris*, autant dire de la monnaie de singe, fut effectivement versé. Enfin, une dernière démarche fut entreprise en 1790 par les révolutionnaires liégeois qui dépechèrent auprès de l'Assemblée constituante un mandataire afin de réclamer une fois encore le solde définitif des arriérés de la guerre de Sept Ans. Cette ultime tentative pas plus que les précédentes ne fut couronnée de succès⁴²⁷. C'était là, pour la principauté, payer un bien lourd tribut pour la sauvegarde d'une neutralité perméable plus fictive qu'effective !

ANNEXES

1. Portrait du comte Maximilien-Henri de Horion

Le caractère de premier ministre est inconnu ici. L'autorité qu'il donne partout ailleurs est trop contraire à la constitution du gouvernement. M. le comte de Horion qui a ce caractère n'oseroit le prendre vis-à-vis la Régence dont il n'est point membre ny dans les Etats dont il ne fait partie que comme capitulaire titre qui lui donne seulement un suffrage actif et passif dans son Chapitre comme l'ont tous ceux qui le composent. La Regence ne reçoit même pas par son canal les ordres et les intentions du prince il n'a pas le droit de rien commander à qui que ce puisse être ici d'y disposer de quoy que ce soit. Son caractère est un titre d'honneur sans autorité, sans fonction comme celuy d'un évêque in partibus il luy donne seulement la confiance du prince dans les affaires pour les quelles il veut bien le consulter. Ces affaires consistent principalement dans la

⁴²⁷ Sur toutes ces tractations relatives à la récupération des *argent de France* par les Liégeois, cf. AEL, *États*, 467, *Information du Magistrat sur la créance de la France (1757-1763)*, 2.III.1790, orig. ; 3291, *Documents relatifs à la distribution des dédommagements versés par la France, 1694-1790* ; 3299, Mission de Magnée à Strasbourg, 28.XII.1765-8.VIII.1766 ; 223 (ancien), Mission de L. Jardon, sous-greffier de l'État primaire entreprise en 1781 mais sans succès, 19.II., 4.III.1783 ; A. BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, 1, Liège, 1865, p. 375 ; F. MAGNETTE, *Les premières relations entre les « patriotes » liégeois et l'Assemblée constituante. La mission de Regnier à Paris, juillet-décembre 1790*, *Mélanges Godefroid Kurth*, 1 Liège, 1908, p. 391-400 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes de Velbruck...*, 1, p. 124-125 ; B. DEMOULIN, o. c., 31, p. 420-421, J.-S. MISSON, *Politique extérieure et diplomatie liégeoises sous Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771)*, *AHL*, 32, 2002, p. 56-63 ; C. QUOI LIN, o. c., *AHL*, 33, p. 204-205.

dispensation de toutes les grâces, la collation de tous les bénéfices et la nomination a toutes les charges civiles et militaires dont le prince de Liege est seul maître, ce qui peut luy dévouer ceux qui les obtiennent ou qui aspirent à les obtenir et donner sur eux la plus grande influence à celuy par les mains duquel ils sont tenus de passer. Mais lorsque ces mains tirent de l'argent de ces grâces, de ces bénéfices et de ces charges qui sont icy a un encan public ceux qui les payent sont quittes dès lors à touts égards, il se croyent même dispensés de ceux de la reconnoissance, c'est ce que M. le comte de Horion éprouve tous les jours.

Je l'ay toujours considéré ici, Monseigneur, et le considere encore comme un homme de condition honoré de la bienveillance du roy, de la confiance de son Maitre et je traite avec luy en conséquence, M. Vaneik qui luy doit ce qu'il est aujourd huy s'en aquitte en voulant le faire passer à notre cour pour maître absolu dans ce pays, il y trouve son compte en flattant leur vanité et leur interest réciproque. M. de Horion qui tire toute sa considération de la bienveillance du roy et de la confiance de son maitre voudroit que le Ministre de Sa Majesté ne s'adressa qu'à luy seul et à luy seul attribuera le succès de toutes les affaires, mais comme la Régence et les Etats ne veulent point que celles du prince ny du pays passent par ses mains pour venir à eux, ils m'ont déclarés bien clairement ainsy qu'à tous les officiers qui ont commandés ici qu'ils vouloient que celles du roy leur fussent aussy portée directement, jaloux qu'ils sont de leur droit, de l'honneur et de l'avantage de traitter ces affaires avec ceux qui en sont chargés le prince s'en tenant à consulter son premier ministre. Je luy ay marqué les mêmes égards en toutes choses et je n'ay rien proposé ici que je ne l'en aye prévenu.

Il est de fait, Monseigneur, que depuis le commencement de cette guerre, M. de Horion n'a rien décidé ny même rien proposé de ce qui regardoit le passage des troupes du roy, leur logement, leur subsistance et leur établissement en quartier d'hiver. Je luy ay présenté tous les officiers généraux et particuliers qui sont venus ici. Aucun d'eux ne la vu se mêler de la moindre chose pour en décider ou la regler par luy même, il leur a dit ce que tout le monde sait qu'il n'avoit que la voix de la recommandation et son suffrage dans son Chapitre pour ce qui intéressoit le service du roy.

Il est de fait qu'il passe six mois de l'année a sa campagne où il est seul la plus grande partie de ce tems.

AAÉ, Liège, 53, 215r°-v°, 216r°-v°, Durand d'Aubigny à Choiseul, Liège, fin janvier 1759, orig.

2. Mémoire pour le congré futur

La politique n'est que l'art de prévoir et de prévenir et c'est déterminer son objet avec précision que de la faire consister dans la prospérité présente et future d'un Etat.

De la on peut envisager la prospérité d'un Etat sous deux faces. Il est heureux quand il n'a rien à craindre pour le présent de ses voisins et que l'habilité de ceux qui le gouvernent le met en assurance pour l'avenir sous ces points de vue, prévoir les évènemens qui peuvent accroître ou diminuer notre bien être, relativement/ à nos voisins, seconder les premiers détourner les derniers ou du moins prendre des précautions pour en diminuer les inconveniens, c'est la en partie en quoy consiste l'art de la politique.

Car s'il [la Maison d'Autriche] est en guerre avec la France et que l'Empire se déclare pour lui, comme il est arrivé pour la succession de Pologne, le Pays de Liege, outre les contributions qu'il a dut fournir à la France et ses contingens à l'Empire a encore été chargé de quartier de rafrechissement en 1735 qui outre les maux attachés à ces sortes d'occupation ont encore absorbés le Pays de debtes par les sommes immenses qu'ils ont coûtés.

Que si l'Empire est neutre et que le duc de Brabant soit en guerre avec la France, le Pays de Liege en est le théâtre, on l'a même vu traiter durant la dernière guerre comme en ayant fait les pays ennemis.

Il fournit encore aujourd'hui ses doubles contingens à l'Empire et des sommes immenses au dessus pour les fourages. Il supporte des passages continuels de troupes et on l'accable encore par des quartiers d'hiver pendant que les provinces voisines de ce même duc de Brabant qui est la partie principale et la plus intéressée dans cette guerre, refusent de les recevoir.

Tous ces actes de pleine souveraineté et d'infraction notoire aux droits du Pays de Liege contre la teneure et la foy des traités, ne sont cependant pratiqués que par un voisin pour lequel le pays supporte tous les meaux et les inconveniens de ces guerres qui sacrifie constamment des sommes immenses pour ses seuls intérêts pendant que pour toute récompense ce même voisin envahit ses possessions, trouble son commerce par des impositions et prohibitions de tout genre et bien loin qu'il soit possible d'obtenir aucun redressement ou même la discussion en règle d'aucun grief selon la teneure des traités, il agrave journelement les voies de fait par des nouvelles entreprises.

Après quoy at'on prévu les moindres des accidents qui peuvent nous arriver à la future pacification, bien moins at'on songé à les prévenir, at'on une garantie qu'on ne renouvelera pas ce qui est arrivé aux traités de Nimègue et de Riswick et qu'on ne disposera pas encore de quelques lambeaux du pays sans que ceux qui pourroient le faire croient qu'il soit nécessaire de nous faire intervenir au contract.

Que risquent nos voisins de s'essaier ou même de l'entreprendre, sinon de réaliser l'idée que s'est formé sur notre compte l'auteur des lettres attribuées de Mr le maréchal duc de Belisle au maréchal des Contades sur les opérations de la présente guerre.

On dira peut-être que ce que nous perdrions d'un côté, nous le gagnerons de l'autre dans le commerce par la jonction directe de nos frontières à celles de France.

Mais pour raisonner de cette façon, il faudroit n'avoir aucune teinture [sic] de la manière de percevoir les droits d'entrée et sortie en France car ceux des cinq grosses fermes qui opèrent dans les provinces d'obédience ou ancienne France n'ont pas lieu dans les provinces réputées étrangères où on ne perçoit que les droits locaux ; un exemple suffira pour la démonstration, si l'on fait venir fait venir à Liege du vin de Bourgogne, province réputée étrangère par la route ordinaire, sans toucher la Champagne ou vieille France sujette aux cinq grosses fermes, on ne paie que des modiques droits.

Qu'au contraire ceux des provinces des Pays-Bas qui pour le local ne peuvent éviter sans un grand détour d'emprunter le travers de la Champagne ou de la Picardie sont tenu d'y paier les droits des cinq grosses fermes de subvention et doublement etc qui vont au moins à vingt livres par pièce, plus que par la route des provinces réputées étrangères.

S'en est bien assez pour démontrer la nécessité de tenter tous moyens pour conserver au Pays de Liege un débouché libre par St-Hubert et de faire à ce sujet toutes les démarches possibles.

Règlement des différends territoriaux

L'un en le demandant à titre de dédommagement pour les sommes considérables dont la Maison d'Autriche à formelement promit l'indemnité pour les dépenses des quartiers de rafraîchissemens que ses troupes ont prit sur ce pays-ci en 1735, en offrant encor de résilier à nos autres prétentions de la dernière guere.

Le sousigné s'étoit proposé d'entrer dans un détail plus particulier de chaque proposition avancée dans ce mémoire et d'en faire voire la combinaison avec les intérêts de notre commerce qui est en même tems celui de nos finances et de la source des richesses du pays mais les circonstances du tems ne lui en ayant pas laissé le loisir avant la présente assemblée des Etats, il y retravaillera le plu tôt possible à ce premier essais et au grez des seigneurs des trois Etats.

AÉL, *États*, 235 (ancien), 50v°-51r°, 54r°-v°, 57v°-61r°, mémoire dû à la plume de Jacques de Heusy, Liège, 27.XI1760, orig. Ce texte sera à nouveau présenté aux États le 4 décembre 1760 et le 19 avril 1761. AÉL, *États*, 943, 234v°, 249v°.

MATHIEU FRANCK (1806-1888), INGÉNIEUR CIVIL, ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS À LIÈGE ET MAÎTRE DE CARRIÈRES EN OURTHE-AMBLÈVE

par Antoine BAUDRY¹

Mathieu Franck (1806-1888) est un ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics à Liège et maître de carrières en Ourthe-Amblève au XIX^e siècle. Considérant qu'il n'est cité dans aucun ouvrage traitant de ces matières d'un point de vue historique², il est pour ainsi dire un fantôme historiographique, à la différence d'autres maîtres de carrières régionaux de renom, tels Frédéric Félicien Baatard à Florzé ou Mathieu Van Roggen à Sprimont, individus aux biographies certes incomplètes mais néanmoins balisées³. Plongé dans un oubli que nous tenterons de comprendre, Mathieu Franck apparaît à l'aune de nos recherches comme un entrepreneur liégeois de premier plan. Il est également l'un des principaux chefs de file de l'industrie du petit granit en Ourthe-Amblève au cours des années 1840-1880, lorsque ce secteur marque un essor considérable. L'intéressé participe activement à ce succès et nous avons à cœur de lui rendre ses lettres de noblesses⁴.

¹ Docteur en histoire, histoire de l'art et archéologie. Courriel : antoine.baudry@uliege.be.

² Son activité est timidement révélée dans notre recherche doctorale (Antoine BAUDRY, *Intervenir sur les édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle*, thèse de doctorat en Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, 2021, accessible sur la base de données Orbi de l'Université de Liège). Son importance est soulignée dans deux récentes publications auxquelles nous avons contribué, sans toutefois opérer la démonstration et le développement du présent article (Antoine BAUDRY et Céline MOUREAU, avec la collaboration de Julien DENAYER, Valentin FISCHER et Francis TOURNEUR, *Le Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont*, Namur, 2022, (Carnet du Patrimoine, 169) ; Antoine BAUDRY et Francis TOURNEUR, *Essai sur l'émergence de l'industrie du petit granit en région Ourthe-Amblève au XIX^e siècle*, dans *Actes du 11^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique* (à paraître). A noter que l'intéressé est brièvement évoqué dans un ouvrage de 1905 dont le contenu n'est pas exploité par la littérature spécialisée (Alphonse LODEZ, *Monographies des Industries du Bassin de Liège. Carrières*, Liège, 1905).

³ Consulter Léon BAGUET, *Frédéric-Simon Baatard. Maître de carrière à Soignies (1786-1852)*, dans *Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies*, t. XXVII, 1973, p. 33 ; Antoine BAUDRY et Céline MOUREAU, *op. cit.*, p. 28.

⁴ Nos remerciements à Hélène Sevrin pour son accueil chaleureux au Musée du Pays d'Ourthe-Amblève.

FRAGMENTS BIOGRAPHIQUES

Mathieu Franck est né le 27 août 1806 à Beaufays, fruit de l’union de Mathieu Franck, propriétaire, et Marie Josèphe Die[u]part, sans profession. Sa formation nous est inconnue, mais il se qualifie d’ingénieur civil (cf. *infra*). Il se marie le 25 août 1846 à Bruxelles avec Anne Catherine Reimbach⁵, née le 23 mai 1808 à Kerpen en Prusse, fille de Pierre Reimbach et Gertrude Dohm. Leur progéniture, visiblement émaillée de plusieurs tragédies, n’est pas connue de manière exhaustive. On dénombre plusieurs enfants décédés en bas-âge, soit Arthur Pierre Ferdinand Franck (17 février – 18 mars 1857), Arthur Auguste Victor Franck (6-24 février 1860), ainsi qu’une fille sans prénom, morte-née le 12 juin 1858. Deux autres enfants décèdent tous deux âgés de 35 ans, soit Victor Franck, le 28 mars 1875, et Mathieu André Victor Franck, le 20 décembre 1876. Un acte notarié du 6 avril 1880, cité dans un autre acte du 5 novembre 1895, renseigne deux autres fils, manifestement toujours vivants à ces dates : Ferdinand et Jules. Ferdinand est militaire à Vilvorde, tandis que Jules est sans profession à Sprimont⁶. Anne Catherine Reimbach décède le 20 mars 1871. Mathieu Franck, quant à lui, s’éteint le 26 juin 1888 à Liège⁷.

Victor Franck, pour rappel décédé en 1875, est qualifié d’*ancien élève de l’Université de Bonn, de l’Ecole des Mines de Clausthal et diplômé de l’Université de Liège, Ingénieur civil*⁸. Au vu de ce parcours dont on soulignera le caractère germanique⁹, on peut conjecturer que l’intéressé collaborait peut-être avec son père et aurait pu reprendre les rênes de l’entreprise familiale s’il n’avait pas été emporté si jeune. En guise de perspective de recherches, demandons-nous si le parcours du fils n’a pas été inspiré par celui du père.

⁵ Parfois orthographié Reembach, Reimbak.

⁶ Archives de l’État à Liège, Commune Comblain-au-Pont, 34, acte notarié du 5 novembre 1895.

⁷ Se référer aux registres d’état civil, accessibles sur : www.openarch.nl, consulté le 21 juillet 2022.

⁸ Annonce de son décès sur feuille volante (www.delcampe.net, consulté le 21 juillet 2022).

⁹ Rappelons que la famille de sa mère est originaire de Prusse.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans ses factures à en-tête, Mathieu Franck se qualifie d'ingénieur civil et entrepreneur de travaux publics à Liège, ville où il réside au n° 20 de la rue André Dumont et au sein de laquelle il possède un magasin établi *entre les ponts de la Boverie et du Longdoz*¹⁰. Il est également souvent qualifié de *maître de carrières* par les administrations communales d'Aywaille, de Comblain-au-Pont et de Sprimont, et pour cause : l'intéressé, nous y reviendrons, exploite de tels sites dans ces communes pour alimenter ses marchés.

L'entrepreneur Mathieu Franck apparaît au plus tôt en 1837, année au cours de laquelle il propose à la Ville de Liège deux plans de dérivation de la Meuse, jugés qualitatifs mais non retenus. L'intéressé défendra ces projets dans un mémoire visant à améliorer la situation économique et industrielle de la cité par le biais d'aménagements fluviaux et ferroviaires. Le document donne l'image d'un entrepreneur aux reins solides qui n'en est manifestement pas à son premier coup d'essai. Mathieu Franck se propose en effet de réaliser la dérivation de la Meuse pour la somme, colossale, de 950.000 francs¹¹.

L'année suivante, l'entrepreneur est chargé de la construction de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Aix-la-Chapelle et réalise le premier pont du Val Benoît, inauguré en 1842¹². D'autres réalisations importantes sont à mettre à son crédit. À Liège, Mathieu Franck se révèle être l'un des principaux fournisseurs de petit granit pour les restaurations de Sainte-Croix, Saint-Martin et Saint-Paul, entre 1845 et 1881¹³. Son activité est certainement nettement plus développée que ne le concèdent aujourd'hui ces quelques mentions, car les chantiers gourmands en ressources lithiques ne manquent pas à Liège au XIX^e siècle.

Son intérêt d'industriel pour le transport et ses infrastructures, perceptible par les initiatives susmentionnées, transparaît par son statut d'actionnaire dans la Société anonyme liégeoise pour la navigation de

¹⁰ *Bulletin municipal ou recueil des arrêtés et règlements de l'administration communale de Liège*, t. 25, 1866, Liège, p. 276.

¹¹ Mathieu FRANCK, *De la dérivation de la Meuse au point de vue des intérêts généraux du commerce et de l'industrie. De la nécessité d'une station intérieure reliant la Meuse au chemin de fer. De l'avenir de Liège sous l'influence de ces améliorations. Mémoire où sont examinées les questions d'inondations et de navigation, d'importation et d'exportation dans l'intérêt de la cité*, Liège, 1845, p. 19-20, 22.

¹² Alphonse LODEZ, *op. cit.*, p. 23.

¹³ Liège, archives de la fabrique de l'église Saint-Martin, II.A.14-17 ; archives de l'Évêché, cathédrale, travaux 1851-1863 ; archives de la fabrique de l'église Sainte-Croix, factures 1845-1847.

la Meuse¹⁴. À Comblain-au-Pont (cf. *infra*), on le retrouve également partenaire de Henri Mention pour l'achat de certaines carrières¹⁵. Originaire de Tilff, Henri Mention a une activité de maître de carrière, mais il est surtout connu à ce jour pour avoir établi en 1837 un service touristique de navette fluviale dominicale entre l'ancienne cité épiscopale et les bords de l'Ourthe¹⁶.

Les témoins de son mariage trahissent également son implication et son réseautage dans le secteur des travaux publics. Y figurent un certain Joseph Franck (son frère ?), géomètre, Ferdinand Dethier, son comptable et collaborateur qui signe la plupart des courriers de son entreprise, Jean Joseph Rousseau, conducteur des Ponts et Chaussées, et enfin Joseph Grénon, chef de bureau au Ministère des Travaux publics.

La monographie des industries du pays de Liège dédiée aux carrières, parue en 1905 à l'occasion de l'exposition universelle, précise que le contrat de la ligne de chemin de fer le pousse à acheter des carrières de petit granit à Comblain-au-Pont : une située à 100 mètres *en aval du pont actuel (carrière abandonnée)*¹⁷, celles de la Heid Leruth et de la Xhavée Madeleine, et enfin celle de Mont, au lieu-dit *fontaine*. Ces deux dernières sont identifiables sur la carte du dépôt de la guerre de 1865 (fig. 1). Il faut cependant nuancer et corriger ces propos, consignés des décennies après les faits. La carrière *fontaine* ou *sur la fontaine* n'est en effet achetée à l'entrepreneur liégeois Joseph Carlier que le 16 février 1846¹⁸. Les archives communales de Comblain-au-Pont, en cours de dépouillement, révèlent de nombreux achats et échanges de parcelles au cours des décennies suivantes pour étendre ces exploitations¹⁹. On note par ailleurs qu'en 1859, Mathieu Franck demande l'autorisation d'installer une scierie hydraulique le long de l'Amblève, près de sa carrière située *Sous-la-Heid de la Belle Roche*²⁰.

¹⁴ *Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique*, t. XXII, 1840, Bruxelles, p. 775-776.

¹⁵ Archives de l'État à Liège, Commune Comblain-au-Pont, 34, acte notarié du 11 avril 1862.

¹⁶ René HENRY, *Portes et portails d'Ourthe-Amblève*, [s.l.], 1994, p. 58.

¹⁷ Plusieurs carrières sont effectivement établies en bordure de l'Ourthe à cette époque. Celle de Mathieu Franck n'est pas encore exactement localisée.

¹⁸ Archives de l'État à Liège, Commune Comblain-au-Pont, 34, acte notarié du 16 février 1846. Un document non daté, à situer dans les décennies 1840 et 1860, précise que la carrière de Mont occupe environ 26 ouvriers et produit mensuellement 40 m³ de petit granit (Comblain-au-Pont, archives du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, boîtes 32 et 41).

¹⁹ Archives de l'État à Liège, Commune Comblain-au-Pont, 20-26, 34.

²⁰ *Moniteur belge*, 1859, t. 29, p. 2858, cité dans Antoine BAUDRY et Francis TOURNEUR, *op. cit.* La carte du dépôt de la guerre de 1865 ne figure pas une telle installation.

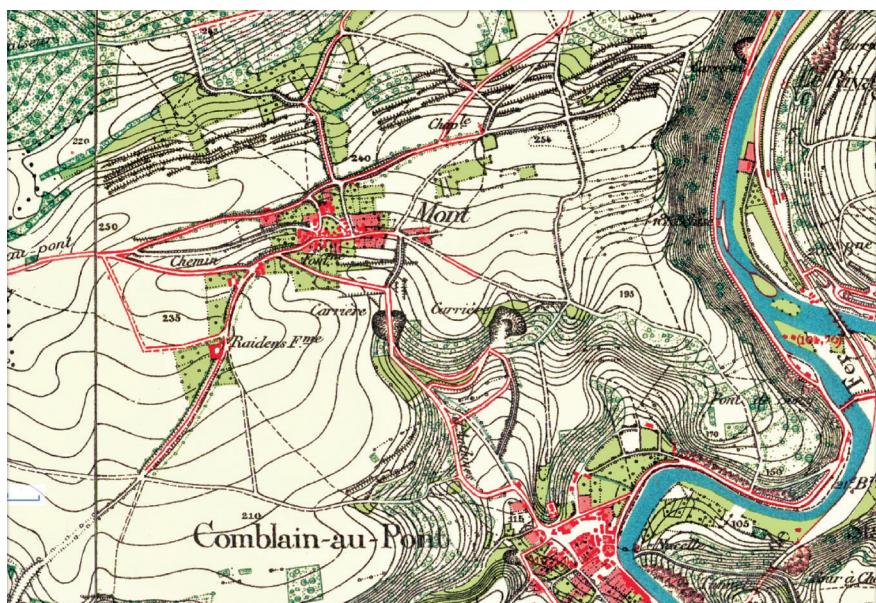


Fig. 1 – Carte du dépôt de la guerre avec localisation des carrières entre Mont et Comblain-au-Pont, 1865.

Source : WalOnMap (<http://geoportail.wallonie.be>, consulté le 31 août 2022).
© Région wallonne.

Concernant ces premières acquisitions comblainoises, la monographie susdite y allait du commentaire suivant : *C'est seulement à partir de ce moment que l'exploitation du petit granit s'organisa d'une façon quelque peu sérieuse dans la province*²¹. Ici aussi, cette information doit être soupesée et nuancée. Mathieu Franck, à en croire nos recherches récentes et en cours, est effectivement une pièce stratégique sur l'échiquier du monde carrier liégeois, mais sur ce plateau de jeu évoluent d'autres industriels et maîtres de carrières aux initiatives elles aussi déterminantes²².

Mathieu Franck possède également d'autres carrières de petit granit en Ourthe-Amblève. La connaissance de son parc immobilier reste embryonnaire à l'heure actuelle et ne se limite qu'à quelques mentions

²¹ Alphonse LODEZ, *op. cit.*, p. 23.

²² Citons Frédéric-Félicien Baatard, François Dehan, Henri Mention ou encore J.L. Burton-Sior (Antoine BAUDRY et Francis TOURNEUR, *op. cit.* ; Antoine BAUDRY et Céline MOUREAU, *op. cit.*, p. 12-14).

toutefois significatives. Une enquête industrielle de 1847 répertorie ainsi deux carrières à Sprimont et Lillé qui, sans être considérablement développées²³, apparaissent comme les deux sites les plus importants après la (célèbre) carrière de Florzé de Frédéric Félicien Baatard. À Aywaille, une délibération de l'administration communale de 1849 précise qu'un certain Franck, frère d'un entrepreneur nommé G. Franck, loue plusieurs carrières dans la commune et y a effectué des *travaux [...] considérables*²⁴. Il s'agit probablement de notre individu.

En 1862, Mathieu Franck assiste à l'exposition universelle de Londres aux côtés de Frédéric Félicien Baatard. Tous deux revendiquent un statut similaire aux carriers hennuyers, dont l'aura est nettement plus grande en raison d'une industrie plus développée et historiquement mieux implantée. En 1878, ces deux individus participent également à l'exposition universelle de Paris avec leur confrère François Mathelot²⁵. Ensemble, ils représentent les *carrières de Sprimont*²⁶. Cette expression *a priori* anodine est sujet à interprétation. Elle pourrait désigner une association à visée publicitaire mise sur pied à l'occasion de cet événement prestigieux pour valoriser les carrières locales. Mais un acte notarié de 1881 révèle que Mathieu Franck est en réalité administrateur de la *Société anonyme des carrières de Sprimont*, firme alors dirigée par Félicien Havaux et dont le siège est situé au lieu-dit *El'golette* à Sprimont²⁷. Si l'histoire de cette société reste à écrire, ces mentions trahissent néanmoins la montée en puissance de l'industriel et de son activité professionnelle tout au long du XIX^e siècle.

Une fontaine publique offerte par Mathieu Franck en 1868 et désormais conservée dans le porche de l'administration communale de Sprimont constitue aujourd'hui le seul vestige tangible et nominalement identifié rappelant cette figure de premier plan dans un territoire où son initiative économique fut sans doute déterminante (fig. 2).

²³ Trente-trois ouvriers pour un produit journalier de 161 m³ de pierres (Archives de l'État à Liège, Commune Sprimont, 6, carrière de pierres de taille située sur la commune de Sprimont (document non daté, 1847).

²⁴ Archives de l'Etat à Liège, Commune Aywaille, 1, délibération du 3 mars 1849.

²⁵ Cet important maître de carrière reste à ce jour une figure énigmatique (recherches en cours).

²⁶ *Exposition universelle de Londres, Belgique, catalogue des produits industriels et des œuvres d'art*, Bruxelles, 1862, p. 216 ; Auguste DUPUIS, *Visites à l'exposition universelle de 1878. La façade belge au Champ de Mars*, dans *Semaine des Constructeurs*, 1879, p. 116 (cités dans Antoine BAUDRY et Francis TOURNEUR, *op. cit.*).

²⁷ Archives de l'État à Liège, notaire J.A. Thonon, acte notarié du 1^{er} avril 1881. La rue Golette est une perpendiculaire à l'ancienne carrière de Lillé, aujourd'hui reconvertis en centre de plongée.



Fig. 2 – Fontaine publique offerte par Mathieu Franck en 1868, aujourd’hui conservée dans le porche de l’administration communale de Sprimont.

© Catherine Moureau.

POURQUOI UN TEL OUBLI ?

Comment une figure aussi importante que Mathieu Franck, entrepreneur liégeois aux reins solides et manifestement à l'origine du développement de l'industrie du petit granit en Ourthe-Amblève, n'a-t-elle pas cristallisée dans l'historiographie ?

Il faut d'une part pointer le désintérêt traditionnel de la recherche pour les entrepreneurs du bâtiment, désaffection heureusement remise en question depuis plus d'une décennie²⁸. Malgré de récentes avancées en la matière²⁹, l'histoire de l'architecture, de la construction et des travaux publics à Liège au XIX^e siècle reste majoritairement attachée aux décideurs et élaborateurs de projet (architectes et ingénieurs, politiciens). Ce tropisme escamote souvent les autres maillons de la chaîne opératoire pourtant tout aussi essentiels à étudier : entrepreneurs, fournisseurs, contrôleurs, experts mandatés, ouvriers, etc.

On peut également expliquer cette absence en s'intéressant à la façon dont la recherche historique sur l'industrie du petit granit en Ourthe-Amblève s'est structurée. En effet, cette industrie, pourtant plébiscitée dans plusieurs ouvrages ainsi qu'au sein du tourisme local, n'a pas encore fait l'objet à ce jour d'une étude approfondie³⁰. On remarque que les données aujourd'hui mises en exergue sont souvent tributaires de trois anciens ouvrages. Ces derniers ont été réalisés au début du XX^e siècle pour brosser un panorama du secteur, avec des objectifs différents³¹. En raison d'une approche méthodologique tenant essentiellement de l'enquête orale, les données récoltées dans ces travaux relevaient essentiellement de la mémoire des individus interrogés, et étaient donc rarement antérieures au dernier quart du XIX^e siècle³².

²⁸ Voir les articles, synthèses et états de la question dans la revue *Ædificare*, n° 5, 2019, dossier thématique sur *L'entrepreneur de bâtiment : nouvelles perspectives (Moyen-Âge – XX^e siècle)*.

²⁹ Antoine BAUDRY, *op. cit.*

³⁰ Les synthèses souvent mobilisées sont Yvette GILLES-SÉPULCHRE, *Sprimont gravé dans la pierre*, Sprimont, 2014 ; Yvette GILLES-SÉPULCHRE et Albert ÉTIENNE, *Du musée au Centre d'Interprétation de la Pierre*, 2018. On notera que les travaux de George Laport et Jean-Louis Prévot n'ont pas été exploités à ce jour (George LAPORT, série d'articles : *Au pays de l'Ourthe et de l'Amblève*, dans *La Vie wallonne*, t. 3, 1923, p. 446-451, 555-560 ; t. 4, 1924, p. 40-44, 49-54, 110-113 ; Jean-Louis PRÉVOT, *Les carrières du Condroz oriental. Étude dialectologique et ethnographique*, mémoire en philologie romane, Université de Liège, 1979). Mathieu Franck n'est nullement mentionné dans ces ouvrages.

³¹ Édmond RAHIR, *Promenades dans les vallées de l'Amblève et de l'Ourthe*, Bruxelles, 1899 (guide touristique et historique) ; Camille FELLER, *Au pays de la pierre. Les carrières de Sprimont*, Verviers, 1909 (enquête journalistique sur le secteur de la pierre) ; Joseph LIBERT, *Les carrières de petit granit de la province de Liège*, dans *Annales des Mines de Belgique*, vol. 16, 1911, p. 838-839 (rapport technico-économique pour l'administration des Ponts et Chaussées).

³² Pour rappel, Mathieu Franck est brièvement cité dans Alphonse LODEZ, *op. cit.* (cf. n. 2).

Une conséquence involontaire de ces deux réalités fut l'oubli des premières générations d'industriels ayant œuvré au développement de l'industrie du secteur carrier, ce que tente désormais de corriger nos recherches.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Mathieu Franck est un iceberg dont seule la pointe affleure à ce jour. Les archives exploitées jusqu'à présent laissent cependant clairement percevoir l'importance de cet individu dans la sphère des travaux publics liégeois, de même que son rôle non négligeable dans l'émergence et le développement de l'industrie du petit granit en Ourthe-Amblève au XIX^e siècle. Les premiers travaux réalisés ou proposés en 1837-1838 font état d'un entrepreneur aux capacités déjà solidement développées et qui ne feront que croître au cours des décennies suivantes. En témoignent son implication dans des chantiers de restauration d'envergure, les nombreuses mentions d'achats et d'extensions de carrières, la création d'une société anonyme dont les contours doivent encore être précisés, ou encore sa participation à plusieurs expositions universelles. Des recherches complémentaires devraient permettre d'affiner son contexte familial, sa formation, son parcours personnel, son réseautage, ses activités professionnelles, ou encore, l'ampleur de son parc immobilier en tant que maître de carrières. À plus long terme, c'est l'ensemble des acteurs du secteur carrier liégeois qu'il faudra sortir de l'oubli pour obtenir une vue pertinente sur l'histoire de cette activité si marquante à l'échelle régionale.

JEAN RETS (1910-1998) : TENTATIVE D'INVENTAIRE DES PROJETS ET RÉALISATIONS POUR L'ARCHITECTURE ET L'ESPACE URBAIN

par Raymond BALAU

JEAN RETS SOUS UN AUTRE ANGLE

Qui était-il ? Avant d'en venir à l'esquisse inventoriale, il n'est pas inutile d'aborder son parcours. Il existe des aperçus biographiques de Jean Rets né Jean Retserveld (1910-1998) (fig. 1). On peut mentionner celles de Jules Bosmant, de Léon Wuidar ou de François Degouys¹. Toutes s'attardent plus ou moins aux mêmes repères avant tout chronologiques, donnant peu d'éléments personnels permettant de deviner l'homme sous l'artiste. Habité par une passion inquiète, inlassable et exigeante, Jean Rets se mettait peu en avant. Sa vie professionnelle a déterminé un partage d'activités qui a probablement nui à la constitution d'une aura... à laquelle il n'aspiret sans doute pas. Son implication dans les activités de l'Association pour le Progrès intellectuel et artistique de la Wallonie (APIAW) témoigne aussi d'un Jean Rets au service de l'art dans un sens large. *Jean Rets et l'APIAW* serait à cet égard un axe de recherche à part entière. L'hypothèse qui se profile ici, qui trame le texte *Diatectonique de Jean Rets*² tient en une proposition qu'il formulait dans une note

¹ Jules BOSMANT, *Jean Rets*, Bruxelles, Éd. Meddens, 1963, (Monographies de l'art belge), p. 5-14.- Jules BOSMANT, sans titre, dans *Rétrospective Jean Rets*, Liège, Musée des Beaux-Arts, 17 mars-23 avril 1972, p. 3-9.- Léon WUIDAR, *Jean Rets*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2010, t. 10, p. 322-325 (URL : RetsJean18324.pdf, consulté le 15 juin 2022).- François DEGOUYS, *Formes inventées dans la peinture de Jean Rets*, dans *Jean Rets. Un constructeur inattendu*, Ittre, Musée Marthe Donas, 23 avril-5 juin 2022, Ittre, 2022, p. 31-37.

² Raymond BALAU, *Diatectonique de Jean Rets*, dans *Jean Rets. Un constructeur inattendu*, Ittre, Musée Marthe Donas, 23 avril-5 juin 2022, Ittre, 2022, p. 10-25. Cette exposition et le catalogue qui la prolonge sont indissociables de la présente tentative d'inventaire dans la mesure où l'esquisse initiale de cet inventaire a sous-tendu les recherches répondant à la demande du Musée Marthe Donas.

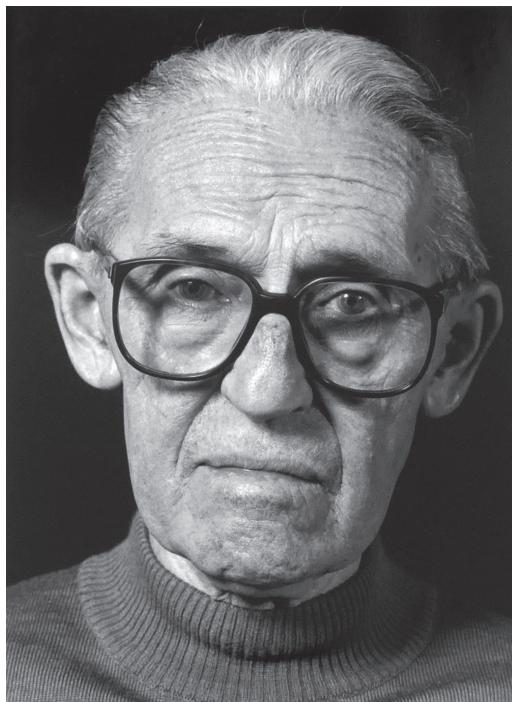


Fig. 1 – Portrait de Jean Rets par Luc Vaiser, 6 avril 1995.
Archives famille Rets.

adressée à Paul Hustin, Directeur du Service spécial d'Études de la STIB, le 7 avril 1976, avant l'inauguration du métro, pour la plaquette de la Commission artistique :

– *Être confronté une fois encore avec le mur, est pour le tenant de « l'art abstrait construit » que je suis, une des plus grandes satisfactions qui soient. C'est échapper ainsi au tableau, « fut-il non figuratif » qui reste toujours, quoi qu'on fasse, une forme de peinture rattachée au passé.*

– *Ceci dit, voici en quelques mots, les raisons qui ont prévalu chez moi dans le choix et la réalisation de l'œuvre qui m'a été confiée à l'entrée d'une station de métro.*

– *J'ai voulu tout d'abord qu'elle ne se confonde pas avec le milieu environnant, mais, au contraire, qu'elle s'en distingue, les dimensions assez réduites du tympan à décorer se chargeant tout naturellement de l'intégration.*

— Ensuite, persuadé que le grand nombre d'usagers amenés journellement à voir cette œuvre était par définition peu enclin à s'arrêter à la descente d'une entrée de station, il m'est apparu indispensable que sa conception en soit des plus simples mais d'une assez grande rigueur, afin de pouvoir être perçue dans sa totalité dans un minimum de temps, tant dans sa forme que dans sa couleur, comptant sur la répétition du passage du public devant la même œuvre, pour l'amener à y trouver même inconsciemment, l'intérêt et peut-être le plaisir qu'il éprouverait devant une fresque conçue pour un endroit où elle pourrait être analysée plus longuement.

— Le choix de la céramique dans sa forme la plus simple, pour l'exécution du travail, s'est tout naturellement décidé pour les mêmes raisons, écartant ainsi les subtilités de métier du peintre, qui ne se justifient, ici encore, que devant un tableau destiné à être regardé à loisir³.

Entrer en matière avec une œuvre de 1976 permet de pointer une aspiration qu'il est possible de pister hors des astreintes de la chronologie, car certains agencements de formes et de couleurs mûrissaient parfois longtemps, par bribes et variantes : la finalité murale de la peinture de Jean Rets. L'avoir à l'esprit déjoue les pièges des lectures formalistes au profit d'organisations du langage plastique en fonction des supports, des formats et *in fine* des lieux. Dans le même esprit que la démarche préalable à la tentative d'inventaire, l'élargissement des sources est ici privilégié. D'où l'intégration d'informations inédites apparues grâce à l'exposition au Musée Marthe Donas à Ittre, relatives à l'aciérie Cockerill-Ougrée, à la station Arts-Loi du métro de Bruxelles ou à la maison de vacances de Stoumont. D'où aussi l'option d'exploiter des enregistrements audio, en l'occurrence des entretiens radiophoniques menés par Christian Bussy en 1980 et par Liliane Verspeelt en 1992 et 1993⁴, alors que Jean Rets avait cessé de peindre suite à des problèmes de santé. Les K7 ont donc été transcrives. Le titre de l'exposition au Musée Marthe Donas doit le qualificatif *inattendu* à une des réflexions de Jean Rets consignées dans le tapuscrit. Aucun des trois entretiens n'ayant été mené de manière efficace, les propos de fond sont noyés dans une oralité parfois hésitante ou laborieuse, mais les pépites ne manquent pas.

³ Lettre de Jean Rets à Paul Hustin (STIB), 7 avril 1976. Archives de la STIB.

⁴ Christian Bussy, enregistrement non identifié d'une émission réalisée à la Galerie Aturiale à Liège en 1980.- Interview du 20 octobre 1992, par Liliane Verspeelt, à l'occasion de l'exposition à la Galerie ABC à Seraing, diffusée le 6 novembre 1992 sur Radio 3.- *Rencontre avec Jean Rets, peintre*, émission de Luc Vanturenhout et Liliane Verspeelt, Champ Libre Radio 3 Liège, diffusée le 21 mars 1993. Deux des trois sont accessibles sur le site de la SONUMA.

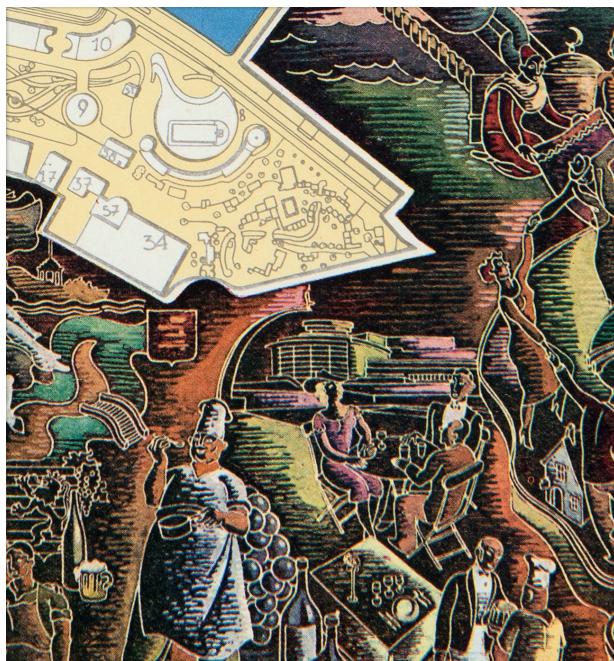


Fig. 2 a-b – D'après *Exposition internationale de la technique de l'eau, Liège 1939 : rapport général*, Liège, G. Thone, 1941, p. 91.
© Luc Schrobiltgen.

La rareté des écrits et des paroles enregistrées de Jean Rets en fait tout l'intérêt. Si publier les verbatims ne s'impose pas, il est intéressant de reprendre ici l'essentiel de quelques-unes de ses réponses pour éclairer son parcours et ajouter quelques faits vécus à ceux notamment de la notice de Léon Wuidar. Pour éviter détours et détails difficiles à situer, seuls quelques temps forts sont pris en compte.

Suite aux études et aux débuts en peinture à l'âge de quinze ans, puis aux cours du soir à l'Académie des Beaux-arts de Liège vite délaissés, et enfin à l'engagement dans une firme de lettrage où il devait acquérir un excellent savoir-faire, Jean Rets a exposé pour la première fois en 1930, avant de faire partie du groupe Nord 7 actif de 1934 à 1938. Léon Koenig, grand ami de Jean Rets, en était l'animateur et les autres artistes étaient Jacques Dessart, Marcel Dumont, René Hauben, Milo Martinet, Henry Schuts et Lucien Hock⁵. C'est vers la fin de cette expérience, parmi d'autres travaux graphiques, que se situe la commande du plan de l'Exposition internationale de la technique de l'eau en 1939, concomitante avec l'ouverture du canal Albert. Publié à la fin du volumineux rapport général du Commissariat général du Gouvernement et signé *J. Rets et E. Hermans*, cet intéressant document (fig. 2 a-b) mérite l'attention pour au moins trois raisons : a) le plan de l'exposition incrusté au centre de la composition, dont le dessin tranche à tous égards sur la bordure imagée, est d'une clarté manifeste ; b) le fourmillement des détails périphériques est éblouissant car on retrouve parmi les centaines de détails reconnaissables, le canal Albert, une imagerie chatoyante renvoyant à des lieux et à des activités ou à des aspects de la culture... y compris un chevalet présentant une peinture abstraite, le pylône spectaculaire du pavillon du Congo accroché à la rive droite, divers emblèmes dont celui du pavillon de l'Allemagne nazie, le téléphérique de l'exposition, le Lido avec le plongeur d'Idel Ianchelevici, le pavillon du Commissariat général et l'entrée de Bressoux, une allégorie de l'épisode du remorqueur Atlas V, etc. ; c) cette illustration est reprise ici pour une résonance avec la suite du travail de Jean Rets, au-delà de l'objectif d'abord promotionnel, car dans le plan incrusté au centre il y a la plaine de Droixhe. Dans la myriade de composants, une habileté indispensable à la lisibilité opère, tandis que l'esthétique d'ensemble dénote une vibration qui n'est pas étrangère à l'évolution de la tapisserie moderne figurative.

⁵ Léon KOENIG, *La peinture au Pays de Liège*, Liège, APIAW, 1951, p. 78.

Dans la liste des artistes ayant travaillé pour le palais du Tourisme, aux côtés de Scauflaire, Fabry, Daxhelet, Lhomme ou Vetcour, [...] un trait d'humour ajoute un certain Serveld à la liste : *L. Hock, Rets, Serveld, M. Jaspar; [...]*⁶ en souvenir du nom de baptême de Jean Rets.



Fig. 3 a – Prospectus pour
l'Atelier d'Art Jean Rets, [s.d.]
Archives famille Rets. © Raymond Balau.



Fig. 3 b – Jean Rets, *L'atelier d'art*.
Projet sur papier.
Collection particulière.

Après la Deuxième Guerre mondiale, au cours de laquelle Jean Rets a pris part à des travaux de décoration d'écoles initiés par Edgar Scauflaire (en lieu et place du Service du travail obligatoire), période ponctuée de déplacements à Paris pour des contacts en peinture ou en musique, Jean Rets a fondé en 1948, avec un associé, l'Atelier d'Art, spécialisé dans la publicité, les enseignes lumineuses et les travaux graphiques divers (fig. 3 a-b). Pour cette période, Jean Rets mentionnait très souvent parmi ses références les noms de Braque et de Picasso, et plus sporadiquement ceux de Delaunay, Kandinsky, Klee, Malevitch ou Mondrian, mais c'est

⁶ *Exposition internationale de la technique de l'eau, Liège 1939 : rapport général*, Liège, G. Thone, 1941, p. 91.

en 1951 à l'APIAW que la révélation de sa propre voie lui est venue d'une exposition d'Alberto Magnelli. Les activités de cette association dominée par l'industriel et collectionneur Fernand Graindorge ont été pour Jean Rets, membre dès l'origine en 1944, des occasions de s'investir, d'exposer et de rencontrer des artistes qu'il admirait, comme Robert Jacobsen ou Victor Vasarely. Il y a été actif au point de devenir en 1961 président de la Commission liégeoise des beaux-arts.

Si Jean Rets n'a pas pris part au Groupe Espace Belgique, alors que plusieurs peintres ou architectes très proches en étaient, même chose pour le *Manifeste du Spatialisme*⁷, il a été membre de plusieurs autres au cours des années 50, comme Art abstrait, Formes puis Art construit. Il a aussi pris part dans les années 60 à des expositions d'hommage à Auguste Herbin ou à Georges Vantongerloo. Avant, pendant et après l'Expo 58, à Liège et à Bruxelles, il a aussi déployé une activité soutenue en complicité avec des architectes, notamment Georges Dedoyard et Jules Mozin du Groupe EGAU.

En 1959, Cockerill-Ougrée a mis en exploitation une aciéries de type Thomas (avant-dernier de ce procédé dans le monde), un investissement lourd qui a justifié que l'architecture des bâtiments soit confiée à Georges Dedoyard, qui s'est adjoint Jean Rets pour une polychromie générale des façades. Ils avaient agi ensemble à l'Expo 58 pour un travail similaire (pavillon Chasse – Pêche – Nature). Pour le site sidérurgique, le projet chromatique portait sur : 1. *Silo tour de criblage*. 2. *Portique*. 3. *Grues*. 4. *Façade Bloemeng*. Il n'aurait été réalisé qu'en partie. Au vu du catalogue du Musée Marthe Donas, François Pasquasy a formulé plusieurs remarques sur base de la consultation du périodique d'information du personnel de Cockerill-Ougrée, numéro de septembre 1959 (fig. 4) : a) le nom de Jean Rets n'y apparaît pas ; b) il est fait indirectement allusion à son intervention en page 30 : *Esthétique et sécurité. Si le facteur technique devait dominer la construction de la Nouvelle Aciérie, il n'en reste pas moins vrai qu'une part très importante a été accordée par nos bureaux d'études au facteur esthétique. Les bâtiments, tant ceux de l'Aciérie proprement dite que ceux des installations complémentaires sont d'une ligne très élégante et les couleurs de revêtement alliant le jaune, le vert et le bleu jettent une note particulière dans le site industriel.*

⁷ Pol BURY, Jo DELAHAUT, Karel N. ELNO et Jean SÉAUX, *Manifeste du spatialisme*, 1954, repris dans Jo DELAHAUT, *Écrits* (réunis par Claude Goormans et Philippe Roberts-Jones), Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des beaux-arts, 2003, p. 149-151.

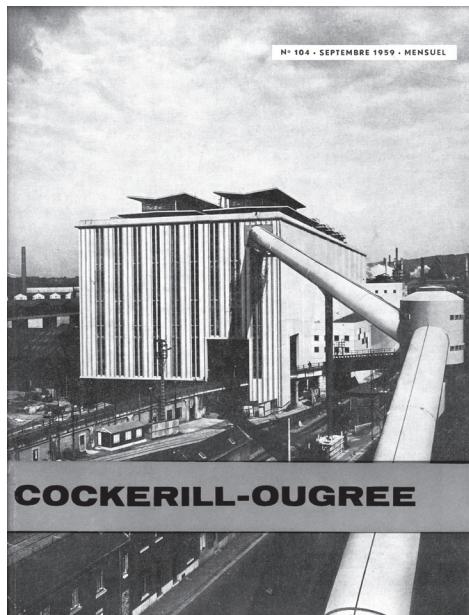


Fig. 4 – Couverture du mensuel *Cockerill-Ougrée*, n° 104, septembre 1959.
Document communiqué par François Pasquasy.

*L'intérieur des halls lui-même a l'éclat des couleurs vives et son décor s'harmonise très heureusement à l'ensemble de la construction. Malgré l'exiguïté de la superficie disponible pour installer des bâtiments aux dimensions aussi spectaculaires, de grands espaces bien dégagés et éclairés ont été aménagés ; ils démontrent le souci des constructeurs de faciliter le travail et d'augmenter la sécurité de ceux de notre personnel qui, jour après jour, œuvreront à la Nouvelle Aciérie Thomas ; c) il signale enfin que Fernand Herlin (1900-1968), pour qui Georges Dedoyard a conçu aussi en 1959 une villa à Cointe avec un vitrail en dalles de verre de Jean Rets, était directeur général d'Ougrée-Marihaye (dès 1950) puis de Cockerill-Ougrée à partir de 1959 et administrateur délégué en 1962⁸. À Ougrée il ne reste rien de ces constructions mais on aperçoit quelque chose du travail de Jean Rets dans quelques photographies, notamment sur la couverture de la revue *Cockerill-Ougrée*. Ce cas de figure est représentatif de l'inventaire ici esquisssé, car les réalisations disparues,*

⁸ Courriel de François Pasquasy à Georges Rets, 1^{er} juin 2022.

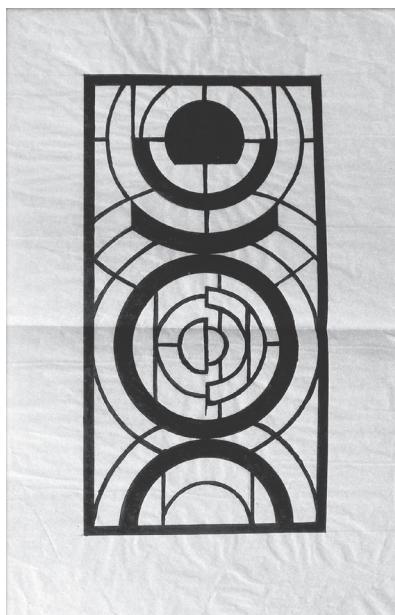


Fig. 5 – Jean Rets, étude pour une œuvre non identifiée, sans doute un vitrail.
Archives famille Rets. © Raymond Balau.

qui ont laissé peu ou pas de traces visuelles, apparaissent tout de même dans des documents qui les attestent en permettant de se rendre compte de leur intérêt. Les archives familiales comportent aussi quelques esquisses pour des interventions dans des bâtiments, sans aucune identification à ce jour. Autant de pistes pour des investigations complémentaires (fig. 5).

L'autre grande expérience de Jean Rets dans le champ de l'architecture et de l'espace urbain concerne ses réalisations avec le Groupe EGAU, en particulier Jules Mozin avec lequel il était ami et qui possédait plusieurs de ses œuvres. La construction de la nouvelle gare de Liège-Guillemins lui a donné en 1958 l'occasion de réaliser un vitrail en dalles de verre à joints de béton, une œuvre à l'échelle de cette infrastructure, puisque faisant 2,55 x 9,60 m et placée au-dessus de l'accès latéral aux quais à gauche de la façade principale. Préservée... notamment par la construction ultérieure de cloisons qui l'ont masquée à l'intérieur, cette réalisation utilisant des dalles coulées du Val Saint-Lambert et réalisée par les Ateliers Osterrath à Tilff a pu être démontée lors de la démolition de cette gare, et mise en dépôt par Eurogare, pour restauration, aux Ateliers d'Art Pirotte à Beaufays.

Les soins apportés à cette pièce majeure du parcours de Jean Rets lui ont rendu un aspect très proche de l'état initial. Elle est en ce moment en attente d'une nouvelle présentation dans un lieu public, destination encore incertaine dans la mesure où l'extension de Train World à Schaerbeek a été différée. Jules Mozin a en outre demandé à Jean Rets de proposer des noms pour la série de reliefs en béton polychromé au rez-de-chaussée de cinq immeubles d'appartements de la plaine de Droixhe, opération immobilière de premier plan déployée sur une partie du site de l'Exposition de l'Eau. Jean Rets y a réalisé trois de ces reliefs (il existe un projet non réalisé), Georges Collignon et Jo Delahaut deux, et concernant Pol Bury, deux sont attestés et un troisième (pour le même voile de béton que celui du projet non réalisé de Jean Rets) est discuté car non repris dans le catalogue raisonné en ligne géré par l'historien de l'art Gilles Marquenie⁹, en charge du catalogue raisonné en ligne de l'œuvre de Pol Bury.

L'évocation de Pol Bury est importante car Jean Rets et lui ont exposé ensemble ou travaillé sur des sites, comme la gare de Liège-Guillemins ou la plaine de Droixhe. Dans l'entretien radiophonique de 1993, Jean Rets en a dit quelques mots : [...] *Pol Bury était vraiment un ami, [...] je l'ai connu à La Louvière, [...] j'avais été invité par Tendances Contemporaines à exposer à La Louvière et là j'ai fait la connaissance de Pol Bury et de sa femme, avec qui j'ai sympathisé tout de suite. Et alors j'exposais en même temps que lui. Ça marchait très bien ensemble. Et alors il y a une anecdote, il se fait que, vous savez ce que fait Pol Bury, des mobiles, des choses qui bougent, à ce moment-là c'étaient les débuts, on parlait beaucoup de tout cela et un jour il me dit : « Ça m'embête parce que les cartons et les Unalit ça n'a pas l'air très sérieux, j'aurais voulu travailler en métal, mais je n'ai jamais travaillé le métal, je ne sais pas ce que c'est ». Je lui dis : « Écoute, on pourra peut-être t'aider. » Parce qu'il faut dire qu'à L'Atelier d'Art, les ateliers d'enseignes, on travaillait le métal, c'était mon fils qui le faisait à ce moment-là. C'est-à-dire que quand vous voyez les enseignes néon, il y a des sous-lettres en métal, qui sont mises là-dessous, qui sont émaillées [...] ; c'est fait en une espèce de métal zingué, auquel on soude un bord, tout autour. J'explique ça à Pol Bury, je lui dis : « Là il y a peut-être pour toi un moyen de... ». « Mais je ne sais pas souder, je... ». « Ce n'est rien, viens à l'atelier, tu passeras une journée ou deux avec mon fils ». Il est venu, ça a été tout seul, il a appris tout de suite.*

⁹ URL : <https://catalogue.polbury.org/>, consulté le 15 juin 2022.



Fig. 6 – Jean Rets et Jo Delahaut au vernissage de leur dernière exposition conjointe *Jo Delahaut, Jean Rets : zwei belgische Konstruktivisten der Gruppe « Art abstrait »*, Aachen, Suermondt-Ludwig-Museum, 16.09.1990-04.11.1990.
Archives famille Rets.

Et il a commencé à faire des mobiles en métal. Il a exposé avec moi, donc, pour arriver à ce qu'il fait maintenant, ces choses extraordinaires, [...] c'est très beau¹⁰. Il semble évident que pour certaines périodes de chacun de ces artistes, une étude comparative serait intéressante, afin d'entrer d'une manière plus précise que simplement descriptive dans leurs recherches, en y examinant de près les similitudes et des caractères strictement personnels, un peu comme on dissèque des partitions de musique pour tenter de percer les secrets des compositeurs. Ce type d'approche serait sans doute aussi révélateur des affinités entre les œuvres de Jean Rets et celles de l'ami de toujours qu'était Jo Delahaut (fig. 6). Ils se sont souvent trouvés sur le même terrain, à Droixhe comme dans le métro de Bruxelles, et leurs langages picturaux, s'ils ne peuvent être

¹⁰ *Rencontre avec Jean Rets, peintre*, émission de Luc Vanturenhoult et Liliane Verspeelt, Champ Libre Radio 3 Liège, diffusée le 21 mars 1993.

confondus, présentent des constructions, des rapports de couleurs et des principes de composition, voire d'orchestration pour les grands formats, qu'il serait instructif de décomposer pour saisir les caractères profonds de l'un comme de l'autre, et pour expliciter en quoi ils diffèrent. Oui, une grande exposition Bury-Delahaut-Rets articulée sur leurs productions les plus proches serait une occasion de faire progresser l'analyse picturale en allant au-delà des lectures formalistes, en appréhendant par exemple leurs références personnelles dans l'éclosion de leurs premières recherches abstraites et en détaillant les étapes vers leurs premières maturités.

Pour ajouter quelques traits personnels à cet aperçu et préciser un tant soit peu qui était Jean Rets, le plus simple est de renvoyer au dernier paragraphe de la notice de Léon Wuidar : *Jean Rets aimait occuper ses loisirs en lisant, en écoutant de la musique ou encore en allant à la pêche. Il aimait les belles voitures. Il aimait aussi apporter le plus grand soin à sa tenue et à sa coupe de cheveux. On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement entre l'homme et l'œuvre. Il se disait athée, homme de gauche et franc-maçon. Jean Rets s'était remarié le 27 octobre 1959 avec Cécile Christine Bode. Il avait adopté son fils, en 1980¹¹.* Janina et Georges Rets précisent volontiers qu'il écoutait beaucoup de musique, notamment au travail, et que s'il avait lu André Lhote, il avait aussi lu tout Céline !

Le champ de recherche qu'ouvre cette tentative d'inventaire est d'autant plus intéressant, et sans aucun doute fécond, qu'il procède des aspirations de Jean Rets à déployer son art dans l'espace mural. Les motifs, les articulations et les rythmes plastiques mûrissaient préalablement, parfois longtemps, dans son travail d'atelier : dessins, tableaux ou reliefs recèlent, par fragments, des composants qu'on retrouve dans les œuvres architecturales publiques. Une autre lecture de sa production picturale peut ainsi s'enclencher, en ayant à l'esprit cette dimension proprement architectonique. Si plusieurs des « trouvailles » consécutives à l'exposition au Musée Marthe Donas ont pu être consignées dans l'inventaire qui suit avant d'en boucler le texte en juin 2022, il est hautement probable que d'autres découvertes viennent enrichir ce corpus par la suite.

¹¹ Léon WUIDAR, *Jean Rets*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2010, t. 10, p. 325 (URL : [RetsJean18324.pdf](#), consulté le 15 juin 2022).

UN INVENTAIRE POUR LA RECHERCHE

Cet inventaire est publié à la suite du catalogue de l'exposition *Jean Rets. Un constructeur inattendu* au Musée Marthe Donas à Ittre, du 23 avril au 5 juin 2022. Il a cependant été mis en chantier avant la rédaction du texte *Dialectonique de Jean Rets*, qui met en exergue deux notions sous-tendant le langage formel de cet artiste resté fidèle au tableau en y activant quelque chose de mural par ces phénomènes ou essences propres à l'architecture : Dia, du grec *διά*, « à travers », et tectonique, de *tektōn*, « constructeur ». La dimension architectonique des œuvres picturales ne se limitait pas à une propension au relief. Jean Rets revendiquait d'appartenir à la mouvance de l'art abstrait construit, ce qui ne caractérise qu'en partie ce qu'il faisait. Pour le préciser, un moyen simple consiste à voir les œuvres pour l'architecture et l'espace urbain non comme des cas particuliers ou des exceptions, mais à s'y référer comme à autant de clés de lecture pour l'ensemble de la production, parfois même comme les aboutissements de recherches à long terme. D'où l'idée de cet inventaire, pour faire apparaître les lacunes à combler.

Certaines œuvres sont à peine identifiées, faute de visuels et d'informations d'époque. Une lettre ou une facture sont parfois les seuls indices fiables, ici pointés en vue de recherches ultérieures. À l'opposé, les réalisations restées en place, voire restaurées, sont relativement documentées. Entre ces extrêmes plusieurs cas de figure : œuvres attestées mais disparues, attributions sujettes à caution, projets non réalisés (souvent très éclairants), interrompus ou modifiés, sans oublier la transplantation qui sauve de la destruction. Le corpus est riche, l'herméneutique ouverte et d'autres références pourraient bien l'étoffer à l'occasion. L'une des vertus de cette partie de la production de Jean Rets est son accessibilité dans ou à partir de l'espace public, à l'exact opposé des vignettes basse définition d'Internet, faux « musée imaginaire »... à vrai dire une profusion sous-documentée donnant l'illusion d'un tout, garant des seuls résultats des ventes et des esthétiques d'après photos ; rien à voir avec l'art en propre, dans sa matérialité offerte aux sens et aux sensations.

L'attention portée aux projets a deux vertus. Elle fournit de précieux indices quant à l'élaboration des œuvres qui existent toujours, qu'il importe de protéger et de faire connaître. Elle permet d'autre part d'appréhender de manière plus complète les contextes dans lesquels évoluait Jean Rets, pour y inscrire des œuvres pérennes ou non, liées à l'espace public.

Sur base des informations disponibles, il n'est pas toujours simple de savoir si un projet s'est concrétisé, mais répertorier les études, les maquettes et les projets évite de tronquer le corpus.

Le texte précité met en lumière une série de faits souvent négligés dans les présentations de Jean Rets. Par exemple le fait qu'il était entrepreneur à sans doute eu pour effet qu'il était moins impliqué que son ami Jo Delahaut dans les médias, notamment au plan international, mais si son nom n'apparaît par exemple pas dans le manifeste du Groupe Espace [Belgique] en 1953, son implication dans l'APIAW permet de comprendre ses affinités électives avec ce qui se passait à Paris autour du Salon des Réalités Nouvelles ou de la Galerie Denise René.

Les planches de la monographie consacrée à Jean Rets par Jules Bosmant en 1963 ne comportent que deux œuvres inscrites dans l'architecture, à savoir le vitrail en dalles de verre à joints de béton de la nouvelle gare de Liège-Guillemins (1958) et des reliefs intégrés à un immeuble HBM à la plaine de Droixhe à Liège (1958). En page 12 : [...] sur la façade en pignon des quatre blocs principaux, au rez-de-chaussée, une grande décoration abstraite pourrait introduire par un jeu de lignes et de formes une zone colorée [...]. Il omettait donc de signaler que deux reliefs étaient intégrés à chacun des quatre premiers blocs de logement et que Jean Rets en avait réalisé un troisième au bloc 6 !

Dans le catalogue de la rétrospective au Musée des Beaux-Arts de Liège, en 1972 – donc supervisé par Jean Rets –, une rubrique *Principales réalisations en collaboration avec l'architecture* ne comporte que trois références : le vitrail de la gare de Liège-Guillemins, un relief en béton intégré à un immeuble HBM à Droixhe, auxquels s'ajoute une étude pour la *mise en couleur* d'une aciéries de type Thomas de Cockerill-Ougrée (1959). Il est vrai que la commande pour la station de métro Arts-Loi à Bruxelles n'est intervenue qu'en 1976. Cette liste comporte des imprécisions. Ainsi à Droixhe, il n'y a pas un mais trois reliefs en béton ! Et l'intervention sur l'aciérie était une véritable polychromie à grande échelle. Les architectes sont cependant mentionnés : le Groupe EGAU pour les deux premières références, Georges Dedoyard pour la troisième.

Enfin, dans le catalogue de la rétrospective au Musée des Beaux-Arts de Verviers en 2005, une photographie en noir et blanc du vitrail de la gare de Liège-Guillemins est en exergue mais il s'agit à l'évidence d'une reproduction à partir de la monographie de 1963. Cette fois, pas de rubrique sur les œuvres liées à l'architecture. L'examen des éléments

biographiques fait malgré tout apparaître le vitrail de la gare de Liège-Guillemins et un relief de Droixhe évoqué au pluriel parce que d'autres artistes ont pris part à cette expérience. Cela dit, parmi les reproductions en couleur, un *Projet pour relief mural – métro* (1975) ne correspond pas à ce qui a été réalisé l'année suivante à la station Arts-Loi.

Une recherche même rapide dans les guides d'architecture ou sur Internet montre qu'il y a d'autres choses à prendre en considération. Manifestement, aucune liste n'a été tenue à jour, et les études consacrées jusqu'ici à Jean Rets n'ont pas poussé les investigations dans ce domaine. Au fil des investigations, les démarches entreprises ont conduit à la prise en compte d'autres œuvres, nombreuses, comme des vitraux ou des décosations en métal ou en marbre, ainsi que des projets non réalisés, notamment pour une extension de l'intervention dans la station Arts-Loi. Il a donc paru nécessaire d'esquisser un inventaire des projets et des œuvres pour l'architecture et l'espace urbain. Les archives communiquées par la famille de Jean Rets, prolongées par diverses recherches, ont ainsi permis de passer de cinq à six références à plus d'une trentaine (certaines subdivisées), c'est-à-dire près de dix fois plus que ce qu'indiquent les publications d'époque. Si un catalogue raisonné est annoncé, la tentative d'inventaire spécifique à l'architecture et à l'espace urbain, à la lumière de l'étude pour le catalogue du Musée Marthe Donas, peut inciter à examiner les œuvres d'atelier pour y déceler les nombreuses recherches délibérément orientées vers l'espace mural et architectonique.

MÉTHODE

Établi en avril 2021, l'inventaire sera sans doute étoffé rapidement par d'autres contributions, c'est pourquoi il est proposé sans analyse des œuvres, travail réservé à une monographie d'ensemble.

Pour les références bibliographiques, il convient de se reporter au catalogue de l'exposition au Musée Marthe Donas. Seules sont reprises ici les références des notices correspondantes du *Guide Architecture moderne et contemporaine 1895-2014 Liège*.

Abréviations

AFR	Archives Famille Rets (Liège).
ASTIB	Archives STIB (Bruxelles).
EGAU	Études en Groupe d'Architecture et d'Urbanisme, Charles Carlier (1916-1993), Hyacinthe Lhoest (1913-1983), Jules Mozin (1914-1995).
GAMC	Sébastien CHARLIER, Thomas MOOR (dir), <i>Guide Architecture moderne et contemporaine 1895-2014 Liège</i> , [s.l.], Mardaga & Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.
ÉS	État sanitaire.
PÉ	Photo(s) d'époque.
PGR	Photo(s) Georges Rets.
PRB	Photo(s) Raymond Balau.

La séquence des informations répond au schéma suivant, subdivisé par des barres verticales évitant une présentation de type tabulaire :

Dénomination ou désignation. | **Date(s).** | Commanditaire(s). | Technique(s) utilisée(s). | Dimensions. | Localisation *in situ*. | Adresse. | Architecte(s). | Autre(s) artiste(s). | État sanitaire. | Signature, sources archivistiques attestant de l'existence de l'œuvre ou situant sa commande. | Divers. | GAMC. | Crédits du ou des visuel(s) en bas de notice.

Si aucune information n'est disponible pour un tel ou tel point : | • |.

Les informations sont sélectionnées en vue de la poursuite des recherches, d'autant qu'aucune œuvre de Jean Rets dans l'architecture et l'espace urbain n'est protégée par une mesure de classement.

La qualité des photographies est tributaire des sources ; la rareté a été privilégiée

INVENTAIRE

Douze panneaux cache-radiateurs. | 1945. | Pour M. Decan [?]. | • | • | Salon de thé-pâtisserie. | Rue Joffre, Liège. | • | • | Réalisation attestée par une note manuscrite du 28 décembre 1945 (AFR). | • | • | • |.

Céramique murale, façade maison Bagon. | 1955. | Pour la famille de l'ingénieur Arnold A. Bagon. | Céramique émaillée fournie par les Briqueuteries et Tuileries de Courtrai. | 202,5 x 172,5 cm. | Signalait l'entrée des bureaux. | Avenue Victor Hugo 8, Liège. | Arch. Jules Mozin (Groupe EGAU), 1953-55. | • | ÉS : déposé pour restauration en 2022 (dégâts dus aux infiltrations et au gel) avant repose avec vitre protectrice. | • | GAMC, p. 236 (H6) (fig. 7-8).



Fig. 7 – Jules Mozin (Groupe EGAU),
Maison Bagon, à Liège, 1955 ;
une œuvre de Jean Rets marque
l'entrée des bureaux de l'ingénieur.
Archives famille Rets.



Fig. 8 – Jules Mozin (Groupe EGAU), Maison Bagon, à Liège, 1955.
Archives privées. © Francis Niffle.

Vitrail en dalles de verre, galerie Cathédrale. | 1955. | • | Dalles de verre [probablement du Val Saint-Lambert] à joints de béton. | 218 x 208 cm. | Haut du palier de l'escalier central, en façade arrière vers passage carrossable. | Place Cathédrale & rue Charles Magnette, Liège. | Arch. Jean Poskin (coll. Henri Bonhomme), 1955. | • | ÉS : bon. | Signé en bas à gauche dans une dalle de verre. Le carton présumé (17 x 15 cm) est incorporé à un panneau de présentation pour le projet du relief pour le bloc 6 de la plaine de Droixhe. | Œuvre associée à celle du point suivant. | GAMC, p. 67 (A15) (fig. 9-11).

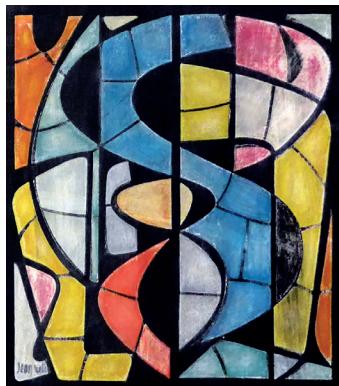


Fig. 9 – Vitrail en dalles de verre à joints de béton pour la galerie Cathédrale à Liège, architectes Poskin et Bonhomme, 1955, carton original.
Coll. privée. © Raymond Balau.



Fig. 10-11 – Idem, vues intérieure et extérieure.
© Raymond Balau.

Motif au sol de la galerie Cathédrale. | 1955. | • | Marbre ou granit (noir, gris, rouge) incrusté dans le dallage en travertin. | Circonscrit dans un trapèze B 400 x h 425 x b 94 cm. | Devant le départ de l'escalier central. | Place Cathédrale & rue Charles Magnette, Liège. | Arch. Jean Poskin (coll. Henri Bonhomme), 1955. | • | ÉS : bon. | Signé dans une dalle de travertin à droite de la plus grande base du trapèze. | Œuvre associée à celle du point précédent. | • | GAMC, p. 67 (A15). | PRB (champ & contre-champ) (fig. 12-13).



Fig. 12-13 – Motif de sol en marbre et granit dans la galerie Cathédrale à Liège, architectes Poskin et Bonhomme, 1955.

© Raymond Balau.

Trois vitraux à l'entrée du CPAS. | 1955. | Pour le siège du CPAS de la Ville de Liège. | Mises en plomb par la vitrerie-miroiterie Orban Dutron à Herstal. | 3 x (157 x 212,5 cm). | Trois impostes au-dessus de l'auvent de l'entrée principale. | Place Saint-Jacques 4, Liège. | Arch. Joseph Minguet, 1955. | Autres artistes : Robert Massart et Freddy Wybaux (le sculpteur Stephan Buxin a été écarté). | ÉS : très bon, protection extérieure par du verre feuilleté. Un appareil de climatisation posé sur l'auvent gêne la vision. | Signé au bas du vitrail de gauche. Adjudication approuvée le 24 octobre 1955 (Archives CPAS de Liège). | Motifs au centre de chaque vitrail : blasons d'Ernest de Bavière, de la Ville de Liège et du baron Surlet de Chokier. L'ensemble est reproduit en couverture de *50 ans d'Assistance publique à Liège. 1925-1975*. | GAMC, p. 68 (A17). Léon Koenig a été chargé d'une exposition dans le nouvel immeuble à son inauguration. | PRB (fig. 14-15).



Fig. 14-15 – Vues extérieure et intérieure des vitraux de l'entrée principale du siège du CPAS de Liège, architecte Joseph Minguet, 1955.

© Raymond Balau.

Décor mural en tôle, résidence César Franck. | 1955 & 1959. | • | Acier inox poli et brossé sur fond peint en gris (version actuelle). | Motif 133 x 870 cm (mur support : 205 x 1283 cm y compris le pan de briques de verre. | Façade rez-de-chaussée vers la Meuse. | Rue du Vieux Mayeur 2 et quai de Rome, Liège | Arch. Jean Poskin (coll. Henri Bonhomme), 1953-55. | • | ÉS : correct (fond peint en gris et sommairement retouché). | Seconde version de l'œuvre originale, réalisée par Léon Hombleu (ancien associé de Georges Rets) ; l'original était en zinc soudé et laqué (souvenirs de Georges Rets : épaisseur 1 à 2 cm, couleurs noir, blanc, bleu, gris, jaune...) sur fond Sicodur bleu ; seconde version attestée par un devis du 6 mai 1959 (AFR). | • | GAMC, p. 152 (C33). | PRB (fig. 16-17).



Fig. 16-17 – Décor mural en acier inox pour le rez-de-chaussée de la résidence César Franck à Liège, architectes Poskin et Bonhomme, 1955-1959.

© Raymond Balau.

Deux reliefs en béton au rez-de-chaussée de barres de logements à la plaine de Droixhe. | 1957. | Pour la société de logement La Maison Liégeoise. | Béton armé brut de décoffrage, peint. | 303 à 325,5 x 346 cm (e = 46 cm / relief 11 cm) & 324,5 x 636 cm (e = 33,5 cm / relief 12 cm). | Avenue Georges Truffaut & place de la Libération 30 (bloc 4), Bressoux. | Arch. Groupe EGAU, 1950-57. | Autres artistes : bloc 2 Jo Delahaut, bloc 3 Pol Bury, bloc 5 Georges Collignon, bloc 6 Pol Bury (?) avec Jean Rets. | ÉS : bon (graffitis sporadiques). | Photographies d'époque dans plusieurs revues (*La Maison, Habiter. Revue éditée par l'Institut National du Logement*, ou dans les publications avec textes de Jules Bosmant). | Trois maquettes préparatoires des deux reliefs sont connues (coll. privées). | GAMC, p. 204-205 (F5). | Maquette du grand relief (coll. privée) + PRB (fig. 18-20).

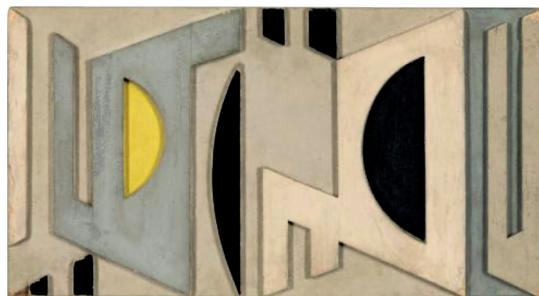


Fig. 18 – Cité de Droixhe à Liège avec les architectes du Groupe EGAU, maquette en bois peint pour l'élément le plus grand du bloc 4, ca 1957.
Coll. privée. © Damien Comeliau.



Fig. 19-20 – Cité de Droixhe à Liège avec les architectes du Groupe EGAU, reliefs en béton armé polychromé pour le bloc 4, partie terminée en 1957 le long de l'avenue Georges Truffaut.
© Raymond Balau.

Relief en béton au rez-de-chaussée d'une barre de logements à la plaine de Droixhe. | *ca 1957.* | Pour la société de logement La Maison Liégeoise. | Béton armé brut de décoffrage, peint. | 326,5 à 309 x 423 cm (e = 28 cm / relief 10 cm). | Place de la Libération 1 (bloc 6), Bressoux. | Arch. Groupe EGAU, 1950-57. | Autre artiste : Pol Bury (attribution non confirmée au catalogue raisonné par Gilles Marquenie). | ÉS : bon (graffitis sporadiques). | • | La maquette préparatoire de Jean Rets (14 x 75 cm) pour le voile réservé à l'autre artiste est incorporée à un panneau de présentation du projet de relief pour le bloc 6 de la plaine de Droixhe. | GAMC, p. 204-205 (F5). | PRB (*in situ* et panneau de présentation, coll. privée) (fig. 21-22).

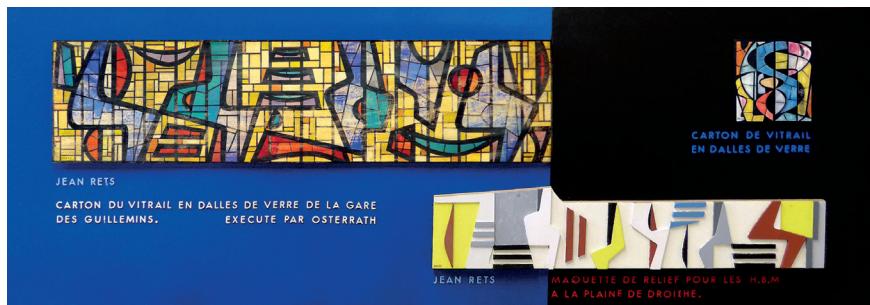


Fig. 21 – Panneau de présentation d'un projet de relief en béton armé pour la cité de Droixhe à Liège, *ca* 1958. En partie haute : les cartons des vitraux en dalles de verre de la gare de Liège-Guillemins et de la galerie Cathédrale à Liège.

Coll. privée. © Raymond Balau.



Fig. 22 – Cité de la plaine de Droixhe à Liège avec les architectes du Groupe EGAU, relief en béton armé polychromé pour le bloc 6.
© Raymond Balau.

Panneau pour salle d'exposition automobile. | 1958. | Pour Liège Motor, siège boulevard de la Sauvenière 45, Liège. | Huile sur panneau. | 165,5 x 410,5 cm. | Adresse initiale : rue du Plan Incliné, Liège. | • | • | ÉS : bon, légères fissurations périphériques. | Signé en bas à droite. Coll. privée. Commande initiale attestée par une note d'honoraires du 31 mars 1958 à Liège Motor. La similitude avec le langage plastique de l'étude au bas de la fig. 21 est frappante. | • | • | Visuel issu d'archives privées (fig. 23).



Fig. 23 – Panneau pour la salle d'exposition Liège Motor,
huile sur panneau, 165,5 x 410,5 cm, 1958.
Coll. privée, document communiqué par le propriétaire.

Panneau décoratif pour un complexe de logements à Angleur. | 1958. | Pour la Société nationale des habitations à bon marché du canton de Grivegnée et environs. | Panneau en bois peint. | 223 x 80 cm. | Hall d'entrée du bloc C, sur une gaine technique face à l'ascenseur. | Rues Vaudrée, de la Résidence et du Vallon, Angleur. | Arch. Groupe EGAU, 1958 | • | ÉS : le panneau est marqué par diverses dégradations. Il existe une toile (170 x 65 cm) reprenant presque les mêmes éléments de composition [lieu de conservation non identifié, connue par une photographie dans les archives de la famille Rets]. | Commande attestée par une facture du 7 janvier 1958 (AFR). | GAMC, p. 220-221 (G6). | PRB (on aperçoit l'emplacement de la gaine technique) + PGR (panneau + toile) (fig. 24-26).



Fig. 24 – Vue récente de l'entrée du bloc C de l'ensemble de logements
du centre d'Angleur, architectes Groupe EGAU, 1958.
© Raymond Balau.

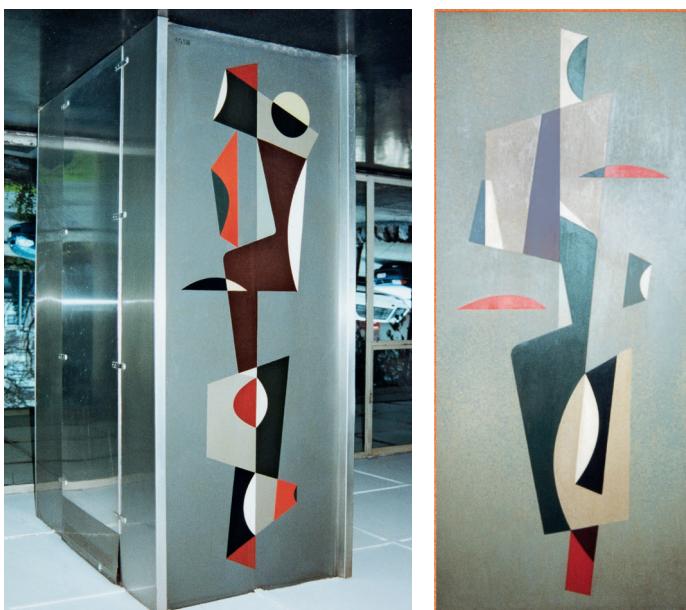


Fig. 25-26 – Panneaux réalisés par Jean Rets pour le hall d'entrée, 1958.
Celui de la fig. 25 est toujours en place ; l'autre a disparu.
Archives famille Rets.

Vitrail en dalles de verre pour la gare de Liège-Guillemins. | 1958. |

Pour la SNCB. | Dalles de verre du Val Saint-Lambert à joints de béton, réalisation Ateliers Jos. Osterrath à Tilff. | 255 x 960 cm. | Emplacement initial : premier étage façade place des Guillemins au-dessus de l'accès au quai latéral. | Place des Guillemins, Liège. | Arch. Groupe EGAU, 1958. | Autres artistes : Pol Bury, Georges Collignon, Noël Randaxhe. | ÉS : déposé en 1999 avant la démolition de la gare, stocké par Eurogare puis restauré en 2021 par les Ateliers d'Art Pirotte à Beaufays. | Signé au bas du panneau de gauche, marques VSL et Osterrath au bas du panneau de droite. Le carton présumé (25,5 x 96 cm) est incorporé à un panneau de présentation du projet de relief pour le bloc 6 de la plaine de Droixhe. | Lieu de réinstallation non connu en 2022. | GAMC, p. 124-125 (C1). | Carton original (AFR) + photo Georges-Éric Lantair (Ateliers d'Art Pirotte) + photo © SNCB – Denis Moinil (fig. 27-29).



Fig. 27 – Gare de Liège-Guillemins, vitrail en dalles de verre à joints de béton, carton original.

Coll. privée. © Raymond Balau.



Fig. 28 – Gare de Liège-Guillemins, architectes Groupe Egau, vitrail en dalles de verre à joints de béton, composition en seize panneaux de 2,55 x 9,60 m.

© SNCB – Denis Moinil.



Fig. 29 – Gare de Liège-Guillemins, vitrail en dalles de verre à joints de béton,
élément en restauration aux Ateliers d'Art Pirotte à Beaufays.
© Georges-Éric Lantair.

Caisson lumineux – Expo 58. | 1958. | Pour le Centre belge d'Études et Documentation des Eaux (Liège). | Caisson avec carte de Belgique en bois teinté, demi-polished, équipé de deux tubes de 90 cm de 60 watts et d'une glace de protection. | 90 x 70 cm. | Site du Heysel. | • | • | ÉS : détruit. | Réalisation attestée par des lettres des 5 et 10 mars 1958 puis par une facture du 22 avril 1958 (AFR). | • | • |.

Mur extérieur et entrée principale de *Welcome Expo* – Expo 58. | 1958. | Pour la TEDESCO SA. Façade boulevard Mettewie, façade entrée et mur de 150 mètres rue Le Paruck. | • | Voisinage Expo 58, boulevard Mettewie & rue Le Paruck à Molenbeek-Saint-Jean. | • | • | ÉS : détruit. | Réalisation non vérifiée ; études attestées par une correspondance avec TEDESCO SA, place Félix Govaert 8 à Auderghem, des 18, 20 et 25 mars 1958, puis par une note d'honoraires du 30 avril 1958, notamment pour des études et maquettes colorierées (AFR). | • | • |.

Projets de néons pour le pavillon des Grands Magasins – Expo 58. | 1958. | Pour les Ets. Vaxelaire-Claes, rue Neuve 123 à Bruxelles. | Deux projets pour l'extérieur, un pour l'intérieur, avec étude technique de l'installation. | • | Site du Heysel. | • | • | ÉS : détruit. | Réalisation non vérifiée, études attestées par une lettre du 17 février 1958 et une note d'honoraires du 7 novembre 1958, pour la mise en couleur de la maquette. Une note d'honoraires était adressée par Jean Rets au Bureau BEAU, place d'Italie 1 à Liège, pour la mise en couleur de la maquette du pavillon des Grands Magasins (AFR). | • | • |.

Pavillon des Chemins de Fer – Expo 58. | 1958. | Demande de l'architecte Kangiester de Liège (AFR). | Peinture murale pour le petit pavillon des Chemins de fer. | • | Site du Heysel. | • | ÉS : détruit. | Le lien avec le très connu pavillon des Transports n'a pas été vérifié. Intervention attestée par une lettre du 14 mars 1958 : *À la demande de Monsieur l'Architecte KANGIESTER de Liège, je vous prie de trouver ci-annexé le ton de fond du mur du petit pavillon des Chemins de Fer que je dois décorer à l'Expo 58.* Des lettres des 13 et 26 novembre 1958 portent sur la levée des droits pour des reproductions, notamment pour le Mémorial officiel de l'Exposition. | • | • |.

Mise en couleur du pavillon Chasse – Pêche – Nature – Expo 58. | 1958. | Via Maurice Paquay de BURESTI (Bureau d'Études et de Réalisations esthétiques pour la Production industrielle de Série). | *Mise en couleur du Pavillon.* | Site du Heysel. | Architectes : Georges Dedoyard et H. Profiter, 1958. | • | ÉS : détruit. | Attesté par une lettre du 14 juin 1958 et une note d'honoraires du 16 juin 1958 (AFR). | Il n'a pas été vérifié s'il s'agit de la polychromie visible dans la photo couleur de l'extérieur du pavillon (cf. *infra*). | Visuel web transmis par Philippe Lemaire (fig. 30).



Fig. 30 – Georges Dedoyard, pavillon Chasse – Pêche – Nature, Expo 58 à Bruxelles, avec une polychromie attribuée à Jean Rets.
Document communiqué par Philippe Lemaire.

Vitrail en dalles de verre, Maison Herlin. | 1959. | Pour la famille de l'ingénieur Fernand Herlin (1900-1968) (directeur général d'Ougrée-Marihaye dès 1950 puis de Cockerill-Ougrée, titulaire de cette fonction en 1959 et administrateur délégué en 1962) [précisions communiquées par François Pasquasy], quai de Rome 55, Liège (AFR). | Dalles de verre à joints de béton. | 271 x 108 cm. | Façade à rue au droit de la cage d'escalier. | Avenue des Hêtres 9, Liège. | Architecte : Georges Dedoyard, 1959. | Autre artiste : Noël Randaxhe (façades). | ÉS : excellent. | Selon la revue *La Maison* (n° 12, décembre 1960, p. 285-386), les façades auraient fait l'objet d'une polychromie (due à l'architecte ?). | • |PRB (fig. 31-32).



Fig. 31-32 – Georges Dedoyard, villa Herlin à Cointe (Liège), 1959.

Vitrail en dalles de verre à joints de béton par Jean Rets

et panneaux liés aux fenêtres par Noël Randaxhe.

© Raymond Balau.

Projet de vitraux en dalles de verre pour l'église de Vaux-sous-Chèvremont. | 1959. | Pour la fabrique d'église. | Dalles de verre du Val Saint-Lambert à joints de béton. | • | Prévus dans les deux façades latérales. | Église Sainte-Vierge-Marie, Vaux-sous-Chèvremont. | Arch. Charles-Marie Poncelet et Jean-Pierre Leenders (1959-1968). | • | Projet attesté par un courrier des Ateliers Jos. Osterrath à Tilff à Jean Rets le 14 mai 1959 (AFR). | Adjudication prévue le 20 mai 1959. Le projet de Jean Rets (dessin à 10 % colorié portant sur 139,76 m²) a été transmis à tous les entrepreneurs appelés à remettre prix. | GAMC, p. 324 (J39). | • |.

Vitrail en dalles de verre, entrée résidence Churchill. | 1959. | Pour la SA belge des Fours Heurtay [fours électriques]. | Dalles de verre à joints de béton, réalisation par Alfred Lenfranc. | 224 x 231 cm. | Façade hall rez-de-chaussée de l'immeuble à appartements. | Quai Churchill 16 à Liège. | • | En pendant de l'autre côté de la porte d'entrée, un vitrail de même nature réalisé par un artiste non identifié. | ÉS : bon. | Travail attesté par une lettre du 22 avril 1959 et une note d'honoraires du 31 août 1959 adressée à François Demarche, avenue Georges Truffaut 9 à Bressoux (avec rappel de paiement le 18 décembre 1959) (AFR). | Publié dans une brochure *Cristalleries du Val Saint-Lambert*, sans date et sans pagination, avec la mention : *Résidence Churchill à Liège. Carton : Jean Rets. Réalisation Alf. Lenfranc, Liège.* À noter, (cf. visuel *infra*), que la photo a été publiée à l'envers (rotation 180°) ! | Extrait de la brochure du Val Saint-Lambert + photo Monique Merland (fig. 33-34).



Fig. 33-34 – Composition en dalles de verre et béton, quai Churchill 19, Liège, 1959.
Brochure des Cristalleries du Val Saint-Lambert, [s.d.].
Vue extérieure © Monique Merland.

Polychromie architecturale d'une acierie. | 1959. | Pour la société Cockerill-Ougrée. | Éléments en tôles métalliques laqués et divers supports. | • | • | Arch. Georges Dedoyard, 1959. | • | ÉS : détruit. | Georges Rets se souvient d'une exécution partielle du projet. Ampleur attestée par une lettre du 30 janvier 1959 et une note d'honoraires du 10 novembre 1959 adressée à la SA Cinda, rue d'Othée 156 à Ans (AFR) ; objet : 1. Silo tour de criblage. 2. Portique. 3. Grues. 4. Façade Bloemming. | François Pasquasy a signalé que l'œuvre est visible sur la couverture du mensuel *Cockerill-Ougrée*, n° 104, septembre 1959 (fig. 35).

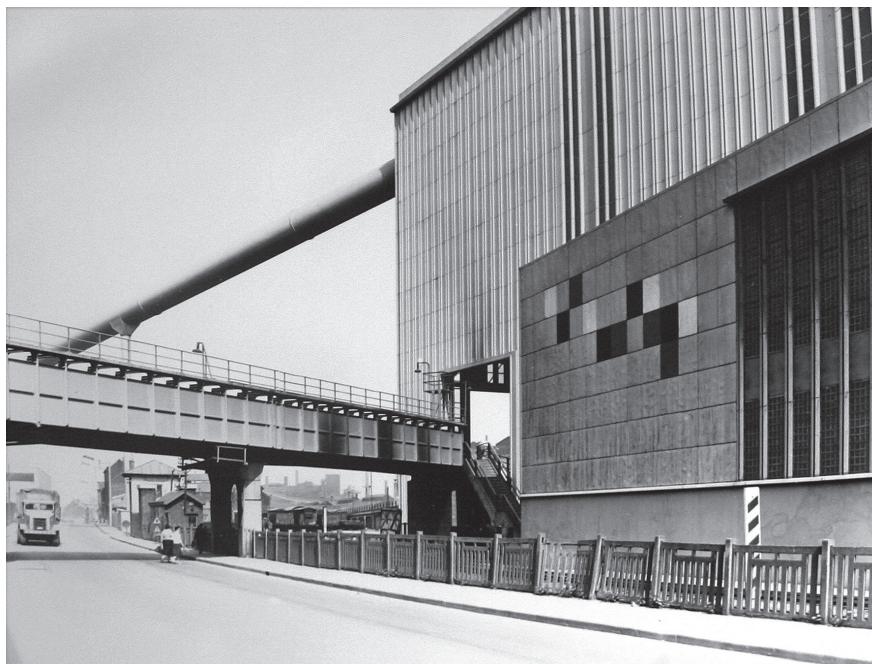


Fig. 35 – Georges Dedoyard, nouvelle acierie Cockerill-Ougrée à Ougrée,
avec une polychromie de Jean Rets.
Document communiqué par Sébastien Charlier
(extrait du mémoire de Philippe Lavis).

Façade Au Bon Marché. | 1960. | Pour les Éts. Vaxelaire-Claes. | Peinture de façade. | • | Place Maréchal Foch à Liège. | • | • | ÉS : détruit. | Attesté par une note d'honoraires du 18 mars 1960 : *Collaboration à la mise en couleur de la nouvelle façade de la place du Maréchal Foch. Projets et cartons en couleur.* (AFR). | • | • |.

Polychromie magasin Le Manteau SA. | 1961. | Pour la S.A. Le Manteau (direction M. Badguet). | • | • | • | Quai des Ardennes à Liège. | • | • | ÉS : détruit. | Attesté par une note d'honoraires du 15 mars 1961 (AFR). | • | • |.

Décoration intérieure. | 1961. | Pour Raymond Malaise. | • | • | Salon dans un appartement privé (sans précisions). | Quai des Ardennes à Liège. | • | • | ÉS : inconnu. | Attesté par une note d'honoraires du 25 avril 1961 (AFR). | • | • |.

Projet de vitrail en dalles de verre, église Saints-Pierre-et-Paul à Bressoux. | 1971. | Technique non vérifiée. | • | Prévu au sous-sol de l'église (salle paroissiale), sous le chœur. | Rue Ernest Marneffe à Bressoux (Droixhe). | Arch. Jules Mozin (Groupe EGAU). | Autres artistes : Willy Helleweegen et Noël Randaxhe. | ÉS : sans doute non réalisé. | Projet attesté par une lettre du Service de l'Architecture de la Ville de Liège à Jean Rets le 31 décembre 1971, pour acceptation de l'offre du 28 octobre 1971 relative à *la création d'un carton destiné à être reproduit sur le vitrail prévu au sous-sol*, pour la somme de 60.000 frs. ; il en est question dans une lettre de Jean Rets à Léon-Louis Sosset du 7 février 1972 (AFR). Attribution à Jean Rets du vitrail jouxtant la sacristie : *Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Liège (Belgique)*, dans *La Technique des Travaux*, n° 348, juillet-août 1974, p. 156, mais il ne comporte aucune marque d'identification et son registre formel ne correspond en rien, ni de près ni de loin, à ce qu'a pu faire Jean Rets vers 1970, tandis que le niveau -1 ne présente aucun emplacement distinctif pour un vitrail. En l'absence d'éléments probants, il n'est pas impossible que le vitrail existant soit dû à un autre artiste et que le projet pour le sous-sol ait été stoppé au stade du carton. L'AWAP prépare un dossier en vue d'une proposition au classement de l'église. | GAMC, p. 206 (F6). | • |.

Deux projets de vitraux pour l'église Saint-Hadelin à Celles. | 1971. | Pour la fabrique d'église. | Mises en plomb en vue de remplacer les verrières provisoires détruites par faits de guerre. | Dimensions inconnues mais il se serait agi de 10 m² par artiste consulté à l'occasion d'un concours. | Architecte (restauration) : Francis Bonaert. | Autres artistes : Jo Delahaut, Louis-Marie Londot et André Blank. | ÉS : non réalisé. | Attesté par les projets conservés par la Fondation Roi Baudouin dans le Fonds Léon Courtin-Marcelle Bouché. (31 prototypes). Les deux propositions de Jean Rets devaient encadrer celle de Jo Delahaut.

Il est prévu que ces cartons soient mis en dépôt au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de Liège. Projets confirmés par la facture de Jean Rets du 15 décembre 1971 adressée au Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, Direction générale des Arts et des Lettres (M. Lambert), 153 avenue de Cortenbergh à Bruxelles. Projet signalé dans Marthe Blanpain, *André Lanotte, homme d'art et d'espérance, 1914-2010*, Namur, Les Éditions Namuroises, 2020, p. 52-53. Marthe Blanpain signale une lettre du chanoine André Lanotte adressée le 14 août 1971 à René Léonard : *Jo Delahaut a fait une maquette pour la fenêtre axiale du chœur. Jean Rets en connaissance du travail du premier, a fait la maquette des deux fenêtres du chœur, proches de la fenêtre axiale. Dans le même esprit que le premier.* Les cartons ont été remis au ministère en 1972 (anc. coll. Lanotte-Blanpain). | • | Visuels fournis par la Fondation Roi Baudouin (11,9 x 40,9 et 12 x 41 cm) (fig. 36-37).



Fig. 36-37 – Projets de verrières pour l'église Saint-Hadelin à Celles, 1971.
Fondation Roi Baudouin, fonds Léon Courtin-Marcelle Bouché,
anc. coll. Lanotte-Blanpain.

Projet de vitraux pour l'église de La Roche-en-Ardenne. | 1972 |

Proposition du doyen Thiry : remplacement des vitraux détruits par faits de guerre en 1944. | Dimensions inconnues. | Église Saint-Nicolas, La Roche-en-Ardenne. | • | ÉS : non réalisé. Attesté par les lettres du 20 juillet et du 17 août 1972 adressées à J. Lefèvre, délégué de la fabrique d'église (AFR) ; selon Marthe Blanpain (16 février 2022), le chanoine André Lanotte aurait donné des noms d'artistes pour un concours resté sans suite, organisé pour cet édifice dans les années 1950 (Prosbt, Boulmant & Busine, Stéger, Yvonne Gérard, Martens, Marcel Laforêt, Navez et Dupuis). | • |.

Toile *Conakro*. | 1974. | Achat de la Banque nationale de Belgique (n° inventaire : A000391) pour l'agence de Liège. Aujourd'hui au siège de Bruxelles. | Huile sur toile. | 123,5 x 298 cm. | L'œuvre était initialement placée dans la salle du conseil (mise en place par Georges Rets), avant d'être transférée au mess du personnel. | Arch. Groupe EGAU, 1963-68. | • | ÉS : excellent. Œuvre restaurée par Laure Mortiaux en 2019. | Signé en bas à droite et au verso. | Cette œuvre est reprise dans cet inventaire pour deux raisons : a) elle s'est trouvée quelques décennies dans l'agence de Liège, une œuvre du Groupe EGAU ; b) elle participe des recherches liées au métro de Bruxelles. | • | Photo Damien Comelieu (vue du mess) + Collection d'art contemporain de la Banque nationale de Belgique, photo Patrick Van den Branden (fig. 38-39).



Fig. 38 – Architectes Groupe EGAU, Banque nationale de Belgique, siège de Liège, vue du mess avec la toile *Conakro* de Jean Rets.

© Damien Comelieu.

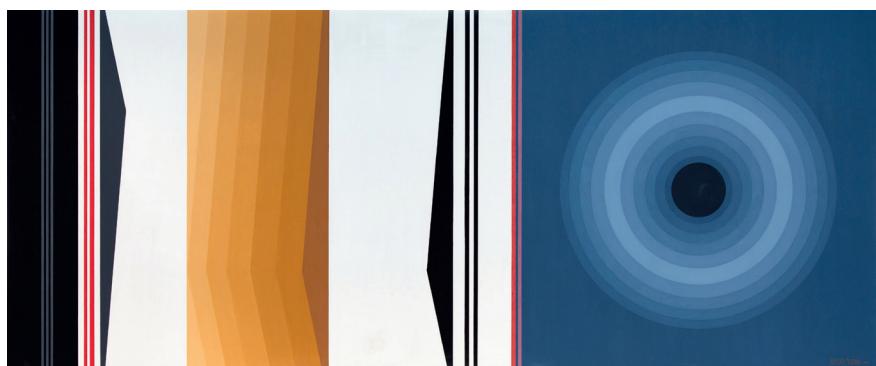


Fig. 39 – *Conakro*, 1974, huile sur toile.
Collection d'art contemporain de la Banque nationale de Belgique.
© Patrick Van den Branden.

Projet pour relief mural, métro de Bruxelles. | 1975. | Pour la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles. | Acrylique sur bois et sur plastique. | Maquette : 12 x 51,7 cm. Version non réalisée ± 12 m de long. | Prévu pour le hall du niveau -1, à l'emplacement finalement octroyé à Pierre Caille. | Station Botanique / Kruidtuin, métro de Bruxelles. | Arch. Maxime Brunfaut et Jean F. Petit. | Autres artistes : Pierre Caille, Jean-Pierre Ghysels, Júlio Pomar, Émile Souply. | ÉS : non réalisé. | Station inaugurée en 1974. La localisation souhaitée par Jean Rets est attestée par plusieurs lettres. Il écrivait le 23 août 1974 à P. Hustin, Directeur du Service des études de la STIB : [...] après avoir visité de nombreuses stations du Métro en vue de l'exécution d'une œuvre murale dans l'une de celles-ci, la grande salle d'entrée [niveau -1] de la station Schaerbeek (Botanique) reste celle qui a particulièrement retenu mon attention, par ses proportions idéales et le grand recul que l'on a sur le panneau de fond en marbre gris, sur lequel je souhaiterais exécuter un relief métallique. Je suis persuadé que la grande rigueur de l'architecture de cette salle serait en parfaite harmonie avec la décoration abstraite géométrique que j'ai étudiée. Lettre de Jean Rets à Paul Hustin le 4 septembre 1974 : J'ai le plaisir de pouvoir enfin vous remettre le coût global de la décoration que je propose pour la Station du Métro « Gare de Schaerbeek », décoration dont j'ai remis à votre intention la maquette à Monsieur Casanovas. 1) Honoraires de l'artiste comprenant études, maquette, dessin en grandeur nature pour exécution, surveillance des différents corps de métier et entreprises à qui seraient confiés les travaux de ferronnerie, sablage, émaillage, transport et montage du tout à la Station.

2) Ferronnerie : panneaux de fond et motifs en tôle d'acier de 2 mm, épaisseur terminée des fonds et motifs de 3 à 5 cm. 3) Sablage de toutes les pièces métalliques en vue d'un émaillage parfait. 4) Émaillage vitrifié à 850° satiné, de toutes les pièces métalliques, [le] tout suivant maquette. 5) Transport et montage sur le fond en marbre de la décoration en relief, pour la somme de 960.000.- Frs (neuf cent soixante mille). Dans l'espoir de pouvoir réaliser une œuvre de cette importance, je reste à votre disposition [...]. (AFR). Les plans de la station lui avaient été transmis début juillet 1974, après une visite effectuée le 26 juin 1974 en compagnie de Henri Casanovas, et un tirage d'une coupe verticale porte l'indication manuscrite de l'emplacement désigné (AFR). | Visuel Musée René Magritte – Musée d'Art abstrait, Jette-Bruxelles (fig. 40).

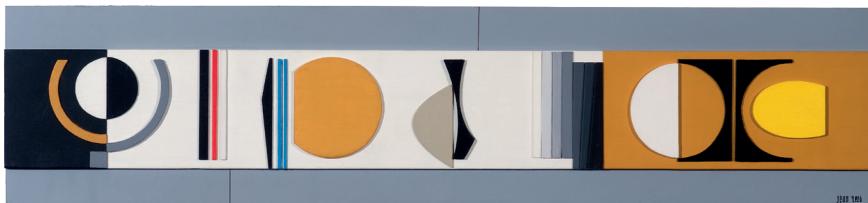


Fig. 40 – Projet pour relief mural (métro de Bruxelles), 1975,
acrylique sur bois et sur plastique.

© Collection Musée René Magritte – Musée d'Art abstrait, Jette-Bruxelles.

Ortem, céramique murale – métro de Bruxelles. | 1976. | Pour la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles. | Tympan de 14,23 m² en céramique émaillée 20 x 20 cm, réalisé par les Etablissements Martin & Cie SA. | 449 x 317 cm. | Hall d'entrée de la station dans l'immeuble Mercator. | Station Arts-Loi / Kunst-Wet du métro de Bruxelles. | Arch. Maxime Brunfaut et Jean F. Petit. | Autres artistes : Gilbert Decock, Jeroen De Vlaminck (2015). | ÉS : excellent. En 2015, l'Atelier Coperta SPRL a fourni à la STIB un carrelage jaune 20 x 20 cm signé Jean Rets. Malheureusement, des rampes d'éclairage LED masquent une partie de la rangée supérieure de carrelages ! | Signé en bas à droite. Jean Rets avait présenté trois avant-projets pour le tympan dit « Mercator », du nom de l'immeuble subjacent. La station a été inaugurée le 17 décembre 1969 (première ligne du pré-métro). La mise en service du métro lourd (ligne 1) date du 20 septembre 1976.

Les archives de la STIB contiennent de nombreux documents relatifs à l'œuvre de Jean Rets, parmi lesquels peut être reprise ici une lettre adressée le 4 juin 1975 par Jean Rets à Paul Hustin, Directeur du Service spécial d'Études de la STIB : *J'ai le plaisir de pouvoir enfin vous remettre le coût global et forfaitaire de la décoration que j'ai proposée et a été admise par la commission artistique, du Tympan de la descente de station « ARTS-LOI ». Dimensions : 4m49 x 3m17. Décoration réalisée en céramique de 0,20 x 0,20 suivant la maquette acceptée. Coût global comprenant ce qui suit : a) Honoraires de l'artiste / Etudes et déplacements / Présentation d'avant-projets / Création de la maquette définitive / Dessins techniques nécessaires à la découpe des céramiques. b) Voyages sur place et surveillance de la mise en place sur le Tympan de la céramique pendant son exécution par la firme ETS MARTIN & Cie de Bruxelles. Ce prix comprenant toutes les fournitures et main d'œuvre de cette firme.* Le contrat entre la STIB et Jean Rets et l'autorisation d'engagement de la dépense portent la date du 1^{er} décembre 1975. La réception provisoire s'est déroulée le 25 mars 1976 et la réception définitive (partie Alexandre : faux-plafond en inox et éclairage spécial) le 25 avril 1977. Un portique « en trièdre » bleu a récemment été mis en place pour marquer l'entrée de la station, dans un lien visuel intéressant avec l'œuvre de Jean Rets. | Photographies © STIB + PRB (fig. 41-43).

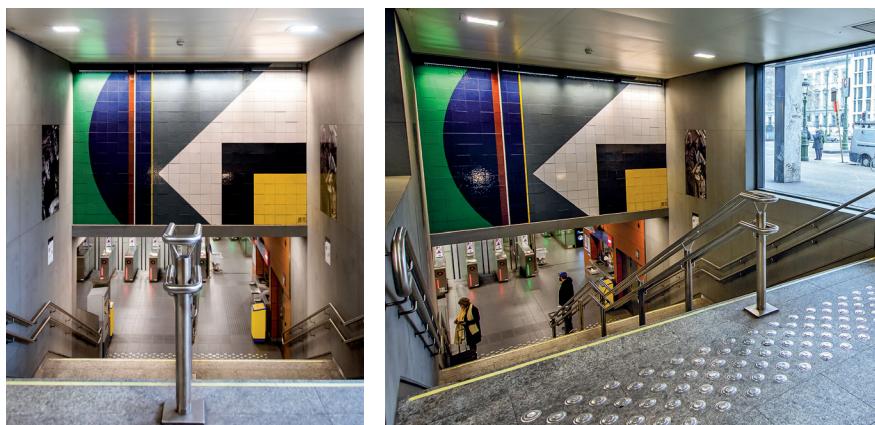


Fig. 41-42 – *Ortem*, tympan dans la station Arts-Loi du métro de Bruxelles, architectes Maxime Brunfaut et Jean F. Petit, angle du bâtiment Mercator.
© STIB.



Fig. 43 – Vue extérieure de l'entrée de la station Arts-Loi,
la céramique de Jean Rets visible depuis l'avenue des Arts.

© Raymond Balau.

Projet de céramique murale pour une extension de l'intervention dans le métro de Bruxelles. | 1982. | Pour la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles. | Projets sur carton : 4 x (17 x 44 cm) et 2 x (15 x 80 cm). | Mezzanine niveau -1. | Station Arts-Loi / Kunst-Wet du métro de Bruxelles. | Arch. Maxime Brunfaut et Jean F. Petit. | Autres artistes : Gilbert Decock, Jeroen De Vlaminck (2015). | • | • | Signé au dos. Propriété de la Région de Bruxelles, collection de la STIB. | Un avenant au contrat du 1^{er} décembre 1975 a été rédigé (s.d., AFR) : [...] *Considérant que le Contractant a récemment proposé une extension importante de son œuvre par la réalisation de 6 panneaux en céramique émaillée à répartir symétriquement dans la mezzanine de la station et à exécuter en parfaite continuité artistique et technique avec l'œuvre primitive. / Considérant que ce projet a reçu le plein accord de principe de la part de la Commission Artistique en sa séance du 10 mai 1982, il est convenu ce qui suit : / Article 1. / Le Contractant s'engage à concevoir pour la station ARTS-LOI six panneaux en céramique émaillée dont deux de 1,35 x 7,05 m et quatre de 1,35 x 4,05 m à faire exécuter et poser de façon symétrique dans la mezzanine de la station ARTS-LOI, par les soins d'une firme agréée et surveillée par le Contractant. Cette exécution sera réalisée en parfaire continuité artistique et technique avec l'œuvre primitive. / Article 2. / Le Contractant présentera à l'approbation de l'Administration un projet sous forme d'un dessin colorié à l'échelle 1/10^e. Celui-ci sera considéré comme approuvé si aucune remarque n'est faite par l'Administration dans*

les trois mois de sa présentation. [...] (ASTIB). La somme forfaitaire de 400.000 francs belges hors TVA était réservée pour Jean Rets. L'avenant a été soumis au ministre des Voiries et des Communications, ainsi que l'offre des Établissements Martin & Cie SA, mais est resté sans suite lors du passage de Jos Chabert à Herman De Croo au ministère. Les cinq études conservées par la STIB correspondent à une réalisation sur 31,38 m² et non ± 41 m². Comme il est question de six panneaux, le sixième représente la différence, l'ensemble totalisant 40,905 m². L'étude manquante correspond à une pièce mise en vente à la Foire Antica Namur en novembre 2019 (Shiller Art Gallery), et acquise l'année suivante par un collectionneur qui a révélé à l'occasion de l'exposition au Musée Marthe Donas un photomontage collé au dos montrant une partie de la mise en place de l'extension de la commande, telle que Jean Rets l'envisageait au niveau -1 de la station (fig. 44-50).



Fig. 44-48 – Cinq études pour un projet non réalisé en vue d'une extension de la commande réalisée dans la station Arts-Loi, Bruxelles, 1982.
Propriété de la Région de Bruxelles-Capitale, collection de la STIB.
© STIB.



Fig. 49 – Sixième étude pour une extension de la commande réalisée dans la station Arts-Loi, Bruxelles. 1982.
Coll. privée. © Raymond Balau.



Fig. 50 – Au verso de la même étude, montage réalisé par Jean Rets montrant la mise en place projetée pour trois des six panneaux.
Coll. privée. © Raymond Balau.

Deux panneaux de façade, maison de vacances famille Rets. | ca 1959 et ca 1976 | Pour la famille Rets. | Panneaux peints de nature non déterminée, avec légers reliefs. | • | Mur aveugle jouxtant la baie principale du séjour vers la vallée. | Chemin privé parallèle à la route de l'Amblève à Stoumont (site du monument au Docteur Terwagne, point de vue dit « du Congo »). | • | Autre artiste : une sculpture de Jacques Guilmot a été placée en juin 1976 dans le gazon en contrebas de la maison. | ÉS : détruits. | Remarque importante : Jean Rets a vendu la maison avec son contenu, notamment une grande reproduction de *Guernica* et plusieurs de ses peintures (notamment *Galla* (1968), aujourd’hui visible sur plusieurs plateformes Internet), qui apparaissent dans les photos de la vie familiale

à cet endroit, notamment une fête de Noël ; quant à la sculpture de Jacques Guilmot qui se trouvait dans le jardin, elle aurait été transférée à l'époque dans une propriété voisine (fig. 51-54).



Fig. 51-52 – Maison de vacances de la famille Rets à Stoumont, avec une œuvre intégrée à la façade vers la vallée de l'Amblève, réalisée vers 1959, et une autre au même endroit vers 1975.

Archives famille Rets. © Luc Schrobiltgen.



Fig. 53-54 – Maison de vacances de la famille Rets à Stoumont, vue du séjour avec *Galla* (1968) au mur.

Sur la seconde photo, une œuvre non identifiée au mur adjacent.

Archives famille Rets. © Luc Schrobiltgen.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021

par Christine MARÉCHAL

Au nom de l’Institut archéologique liégeois, j’ai le plaisir de vous présenter le bilan de l’année 2021 qui fut encore bien loin d’un retour à la normale. Il a toujours été de notre responsabilité de respecter les règles sanitaires imposées par la crise de la covid-19. Les réunions de Bureau en sont le reflet, organisées tantôt en présentiel tantôt en ligne. C’est ainsi que les réunions des 20 janvier, 18 février, 17 mars, 21 avril, 12 mai et 17 juin 2021 ont eu lieu en visioconférence, celles des 25 août, 30 septembre, 21 octobre et 18 novembre 2021 dans la salle « Namur », rue du Verbois 13 C à Liège, grâce à l’hospitalité de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. La réunion du 16 décembre clôturant l’année 2021 s’est à nouveau déroulée en vidéoconférence compte tenu des mesures imposées par cette crise. Ces réunions à distance sont restées un outil indispensable et, fort heureusement, nous ont permis de poursuivre les activités de l’Institut. Toutefois, nous avons appris que la technologie peut occasionnellement nous abandonner et rester laborieuse pour certains. Afin d’assurer la participation du plus grand nombre de nos membres du Bureau, nous avons proposé, en complément, la possibilité de s’exprimer par des voies plus classiques comme les courriels, appels téléphoniques et/ou interventions simultanées par « WhatsApp ».

La première réunion de l’année a entériné la passation de pouvoir entre le président sortant Maurice Lorenzi et Pierre Gilissen, tandis que la vice-présidence est revenue à Bruno Demoulin.

En matière de gestion, l’Institut s’est adapté aux nouvelles pratiques numériques qui lui ont permis de rester accessible, de diffuser et d’éditer, sans faillir à sa mission première d’accompagnement scientifique au Grand Curtius, que ce soit pour les prêts, les chantiers et autres parcours d’exposition. Les membres du Bureau ont apprécié la pertinence du rapport de Pierre Paquet, directeur des musées de Liège, qui leur a présenté le bilan 2020 augmenté des perspectives pour les musées de la ville.

Au cours de cette année, le Bureau de l’Institut est resté attentif à la gestion et au redéploiement en cours de sa riche bibliothèque fusionnée

avec le patrimoine documentaire des musées, confiée désormais à la Bibliothèque Ulysse Capitaine installée dans l'ancienne salle Saint-Georges, 86 En Féronstrée à Liège.

Si un fait marquant doit caractériser 2021, on retiendra les nombreuses acquisitions de prestige et courantes inventoriées dans le rapport de la conservatrice.

L'assemblée générale, initialement prévue en mai à la salle « Wallonie » rue du Vertbois à Liège, a été reportée au 2 septembre 2021, toujours pour des raisons de respect des conditions de rassemblement. Le président Pierre Gilissen a honoré la mémoire du président de Bureau 2019-2020 et membre effectif de l'Institut Maurice Lorenzi, décédé de façon tout à fait inopinée le 2 avril 2021, et du docteur Jean Kelecom, ancien président de l'Institut, décédé en 2020. Une minute de silence a été observée en leur mémoire. Le président a ensuite présenté le plan opérationnel pour 2021 et rappelé le généreux don de Monsieur le professeur Roger Lemaire qui a offert à l'Institut, entre 2018 et 2020, une très importante collection d'étains, une bibliothèque constituée d'éditions anciennes, des gravures et peintures, des objets archéologiques et une importante collection d'ouvrages documentaires représentative de ses centres d'intérêt en numismatique, sigillographie, voyages et histoire des religions. L'assemblée a entendu et approuvé les rapports pour 2020 de la secrétaire Christine Maréchal et du trésorier Alexis Wilkin. La conservatrice Gaëtane Warzée a présenté son rapport concernant l'activité scientifique de l'Institut. L'assemblée a entériné la désignation comme membres effectifs de Messieurs Philippe Bragard, Flavio Di Campli, Bernard Mélard et Francis Tourneur. Ce dernier a présenté avec brio une conférence intitulée *Versailles et son enveloppe d'or et de marbre... wallon !*, clôturée par un débat.

Les publications font aussi partie des grandes missions de l'institution. C'est grâce au *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* que de nombreux articles scientifiques sont diffusés chaque année, sous la direction de Monique Merland. Le tome CXXV du *BIAL* (2021) a été mis à disposition des membres en ordre de cotisation lors de l'assemblée générale.

Depuis l'année 2020, l'Institut dispose d'un bureau de fonctionnement au 9 quai de Maestricht à Liège. Il y a amorcé son installation et compte bien y développer son projet de centre de recherches sur les arts du métal et la numismatique.

RAPPORT DU CONSERVATEUR POUR L'ANNÉE 2021

par Gaëtane WARZÉE

Malgré une année encore bien difficile au vu de la pandémie qui n'a cessé de sévir, l'Institut s'est efforcé de mener à bien ses différentes missions. Il a continué à formuler des recommandations dans le cadre de son expertise sollicitée par l'échevin et inhérente aux collections des musées liégeois, en matière de prêts, de restaurations et d'études scientifiques. Il a aussi poursuivi l'accroissement de ses propres collections à la faveur d'opportunités multiples.

PRÊTS

Namur, TreM.a, *Diablerie ! Plaisirs et jeux interdits* (28 mai – 28 août 2022) : saint Bernard de Clairvaux (C15/1994) et sainte Gudule (C172/1980), respectivement dépôts de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège et de la fabrique d'église de Villers-l'Évêque.

Verviers, Centre touristique de la Laine et de la Mode, *Terre en vue, aventuriers et conquérants des mers*, (27 septembre 2019 – 31 décembre 2021). Le Bureau a donné son accord sur la reconduction du prêt des cinq pièces, au vu de la prolongation de l'exposition pour une durée de sept mois.

Louvain, Musée L, Musée universitaire de Louvain, *Formes du salut*, (24 février – 5 juin 2022). Le Bureau a réaffirmé son accord pour le prêt de la *Sedes sapientiae* de Vivegnis (GC.RL.02B.1978.34040, C136/1978), présentée dans le parcours permanent du Grand Curtius. L'exposition initialement prévue du 7 mai au 16 août 2020 avait dû être reportée pour cause de la covid-19.

Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, demande de prêt pour un an de trois objets faisant partie des collections égyptiennes de l'Institut : stèle d'Ankhous (I/630), table d'offrandes d'Ouabet et Kherty (I/632) et momie de crocodile (I/681). Le prêt fera l'objet d'une convention renouvelable annuellement entre les parties.

Liège, Service animations des musées, demande de mise à disposition du *bozzetto* de *l'Immaculée conception* de Jean Del Cour (GC.REL. 02f.1883.32766, 02/1883) afin d'en réaliser une reproduction 3D. Cette intervention sur le scannage d'un objet de choix prend place au sein d'un vaste projet d'interprétation des œuvres majeures à l'usage des malvoyants.

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Liège, Centre européen d'archéométrie, sélection de David Strivay, son directeur, et de Jean-Luc Schütz, de plusieurs objets en verre présentant une couche d'altération afin de mettre au point une méthode permettant son analyse dans le cadre du master en physique d'Olivier Hawotte. Il s'agit d'un verre à boire vénitien du début du XVII^e siècle (1952/B/608), d'une tasse façon de Venise du XVIII^e siècle (I/81/10), d'une *tazza* vénitienne ou façon de Venise du XVII^e siècle (I/81/36) et d'une fiole vénitienne du XVII^e siècle (I/81/9). Ces pièces ont fait l'objet d'une convention de prêt pour étude.

Liège, ULiège, demande de mise en dépôt temporaire de quelque 70 pièces provenant de la nécropole gallo-romaine de Juslenville dans le cadre du master de Kelly Van der Herten, sous la direction du professeur Xavier Deru. Le Bureau avait donné son accord en 2020 sur l'étude du matériel.

Bruxelles, VUB, Peter Cosyns, spécialiste en verre antique, demande le prêt de la statue hybride du soi-disant Horus (1952/B/1600) et de trois éléments trilobés en verre bleu (85/9 a-b-c) afin de réaliser une étude archéométrique non destructive de ces pièces.

Liège, « Maison du Notaire », quai de Maestricht 9, au vu du dépôt de nombreux ouvrages sur la postainerie et l'orfèvrerie de la bibliothèque de Roger Lemaire et de la documentation de feu Maurice Lorenzi, Luc Engen a proposé la création d'un centre de recherches sur les arts du métal et la numismatique, au sein des locaux désormais dévolus à l'IAL. Les archives de Pierre Colman et celles de l'initiateur du projet y trouveront aussi leur place.

Bruxelles, IRPA, sous la direction de Pierre-Yves Kairis, chef de travaux principal, chef de la cellule Recherches en histoire de l'art et inventaire, les deux premiers lots de la donation Roger Lemaire ont bénéficié d'un reportage les 6 et 7 octobre. Plus de 170 pièces et leurs poinçons ont ainsi été photographiés en vue de servir à documenter l'exposition et la publication scientifique à venir.

MUSÉE D'ANSEMBOURG

Le musée étant désormais fermé en vue de sa restauration, le président réitère la volonté de l'IAL d'être associé au projet et de fixer au plus vite un agenda de réunions, en fonction des différentes phases du chantier et des options à retenir pour la restauration.

RESTAURATION

À la demande de Jean-Luc Schütz, Isabelle Pirotte, restauratrice en verre et céramique, va restaurer un verre provenant du tumulus de Celles datant du début du III^e siècle (I/5125) via le Fonds David-Constant. La restauration vise à améliorer la lisibilité du décor et à compléter le remontage grâce à l'adjonction de deux fragments retrouvés en réserve.

VISITE

L'excursion au Musée Jeanne d'Aboville à La Fère (F) initialement prévue pour le 2 mai 2020 a été reportée une fois de plus à l'année prochaine en raison de la pandémie.

ACQUISITIONS

En matière d'orfèvrerie, de très belles opportunités nous ont été offertes au premier semestre 2021 par l'achat d'un plat en argent aux armes de Charles-Nicolas d'Outremont, au poinçon de Jean-Melchior Dartois et datant de 1765. Cette pièce du service de table privé du prince-évêque est une des rares recensées encore à ce jour (fig. 1). Tout aussi exceptionnels sont les deux flambeaux à côtes torses exécutés par l'orfèvre I.C. Godenne pour l'abbé d'Amay, Lambert van den Steen de Jehay, dont les initiales figurent sur la plinthe carrée (fig. 2 a-b). Et pour couronner le tout fin décembre, une rare théière au design épuré remontant néanmoins aux Lumières et une fois encore œuvre de Jean-Melchior Dartois a été remportée aux enchères dans une maison de vente française (fig. 3).



Fig. 1-2 a-b – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs,
I/2021/1 et I/2021/5 a-b.
© Ville de Liège, photo Gérald Micheels.



Fig. 3 – Liège, Grand Curtius,
département des Arts décoratifs,
I/2021/11 a-b.
© Gaëtane Warzée.

L'étude du travail des postainiers, qui retient désormais notre attention via la généreuse donation du professeur Roger Lemaire, nous a permis d'acquérir un encier en étain d'André Jaspar repéré sur le net. De même, une assiette par A. Bartholomé décorée au repoussé et portant des armoiries non identifiées a été achetée en fin décembre chez un marchand français.

Deux œuvres de la main de sculpteurs liégeois de renom sont aussi venues enrichir les collections. La première, qui figure les armoiries de Guillaume de Crassier, est due au ciseau d'Arnold de Hontoire (fig. 4). La seconde est un buste imposant en terre cuite d'un personnage non encore identifié sculpté par Mathieu de Tombay en 1827 (fig. 5).

Pour les arts graphiques, le marché de l'art nous a permis l'achat en début d'année d'un portrait par Antoine Jean-Joseph Ansiaux (Liège, 1764-Paris, 1840). Le personnage représenté n'était pas identifié mais très rapidement, grâce à la perspicacité de notre collègue Luc Engen, il s'est révélé être le propre cousin du peintre, Nicolas-Gabriel Ansiaux (Ciney, 1780-Liège, 1834). L'œuvre a été réalisée à Paris, où il étudia la médecine durant trois années, de 1799 à 1801. Il deviendra par la suite un brillant praticien considéré comme le fondateur de l'école de chirurgie de l'Université de Liège dont il sera le recteur de 1821 à 1822 et de 1830 à 1831. Outre le fait que l'artiste soit peu représenté dans les collections liégeoises, l'identification du personnage confère désormais au tableau un atout supplémentaire. La notoriété de Nicolas-Gabriel Ansiaux ajoute un intérêt historique à cette œuvre de qualité somme toute très moyenne. Deux albums de Charles Soubre mis aux enchères en juin sont venus enrichir les fonds dans lesquels on ne conservait jusqu'alors que des tableaux du peintre.

Un dessin encadré, représentant l'étude d'un personnage pour le tableau *Les volontaires partant pour Bruxelles* (fig. 6), était joint au lot ainsi que deux feuilles volantes insérées entre la couverture et les folios. Un rare copie-lettres issu de l'imprimerie Smits à Liège a été lui aussi acheté par le biais d'une vente publique. Enfin, un placard monétaire datant du règne de Jean-Théodore de Bavière est venu clôturer la liste particulièrement fournie des acquisitions pour cette année 2021.



Fig. 4 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, I/2021/9.
© Ville de Liège, photo Gérald Micheels.



Fig. 5 – Liège, Grand Curtius,
département des Arts décoratifs,

I/2021/10.

© Ville de Liège, photo Gérald Micheels.

Fig. 6 – Liège, Grand Curtius,
département des Arts décoratifs,

I/2021/8.

© Gaëtane Warzée.

Jean-Melchior Dartois (Crupet, 1726-Liège, 1804), plat circulaire aux armes de Charles-Nicolas d'Outremont, argent, diamètre 30,50 cm, poinçons au revers, lettre annales B pour 1765, acquis chez Véronique Malaise le 29 janvier 2021, I/2021/1 (fig. 1).

Antoine-Joseph Ansiaux (Liège, 1764-Paris, 1840), *Portrait de Nicolas-Gabriel Ansiaux*, huile sur toile, 60/50 cm, signée et datée en bas à droite J. Ansiaux, l'an 8 eme 1800, acquise en vente publique chez Legros à Verviers, lot 211, le 25 mars 2021, I/2021/2.

André Jaspar, maître à Liège en 1767, encrier, étain, 10/15/5 cm hors tout, acquis sur ebay, le 4 avril 2021, I/2021/4 a-b-c-d.

I.G. Godenne, paire de flambeaux, décor de côtes torses sur plinthe carrée, h. 21 cm, base carrée 12/12 cm, argent, poinçons au revers, initiales LV de S sur la plinthe et inscription LV. PESANT 11 ONZE 19 EST et LV. PESANT 13 ONZE 5 EST, acquis chez Antiquités Sébastien Tercelin de Joigny le 24 juin 2021, I/2021/5 a-b (fig. 2 a-b).

Copie des lettres de l'imprimerie de Jean-Joseph Smits [manuscrit], Liège, [chez l'auteur], 1785-1790, 1 vol. (261 p.), 33 cm, acquis en vente publique à l'Hôtel des ventes Élysée, le 30 juin 2021, I/2021/6.

Charles Soubre (Liège, 1821-1893), deux albums comprenant des esquisses, dessins et études diverses, 21,5/30 cm et 36,5/27 cm, acquis en vente publique chez Lhomme, lots 251 et 252, le 10 juillet 2021, I/2021/7 a-b-c-d.

Charles Soubre, étude d'un personnage pour le tableau *Les volontaires partant pour Bruxelles*, dessin sur papier, 48,5/32 cm, acquis en vente publique chez Lhomme, le 10 juillet 2021, joint au précédent, I/2021/8 (fig. 6).

Arnold de Hontoire (Dinant, 1630-Liège, 1709), blason mural sculpté aux armes de Guillaume de Crassier, bois de chêne, 120/120 cm, acquis en vente publique chez Horta, lot 189, le 8 décembre 2021, I/2021/9 (fig. 4).

Mathieu de Tombay (1768-1852), buste d'un inconnu, terre cuite, 42/48/22 cm, signé et daté au revers M. de Tombay de Liège fecit 1827, acquis en vente publique chez Legia Auction, lot 107, le 12 décembre 2021, I/2021/10 (fig. 5).

Jean-Melchior Dartois, théière cylindrique en argent, décor de frise de laurier, manche et prise en bois, armoiries gravées sur le couvercle, 13 cm, poinçons Liège 1784 MD, acquise en vente publique dans une salle de vente d'Angers, lot 639, le 15 décembre 2021, I/2021/11 a-b (fig. 3).

Placard monétaire de Jean-Théodore de Bavière, papier, 50/40 cm, 4 février 1752, acquis via le net chez Delcampe, 19 décembre 2021, I/2021/12.

A. Bartholomé, assiette au marli décoré d'une guirlande de feuilles, armoiries non identifiées ornant le centre de l'assiette, travail au repoussé, étain, diam. 24 cm, sans poinçon, acquise via le net chez un marchand d'Avignon, le 27 décembre 2021, I/2021/13.

DONS

Une fois encore, l'Institut a bénéficié de la générosité de Roger Lemaire par le don d'une bonne centaine d'ouvrages qui a été déposée à la BUC dans le fonds créé à cet effet. Le même mécène a poursuivi sa donation par un lot de sept cartes de la principauté et vues de Liège.



Fig. 7 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs,
fonds Roger Lemaire, I/2021/21/RL.
© Ville de Liège, photo Gérald Micheels.

Ajoutons à cela, deux tableaux de Joseph Vuidar, peintre védutiste de la Cité ardente (fig. 7-8), choisi comme illustrateur du *Vix-Lidge* de Joseph Vrindts. La collection de la ville conservait déjà une vue de la cathédrale Saint-Lambert du même auteur acquise en 1974 (74/47).

Julius Milhueser (*ca* 1611-*ca* 1680), *Legia Leodium Liege*, gravure encadrée sous verre, 65/100 cm au cadre, signée et datée Julius Milhueser 1649, I/2021/14/RL.

Gabriel Bodenehr (Augsbourg, 1664-1758), *Lüttich, auff Niderl : Luyck, zu Latein Leodium u : auff Franz : Liege, geheissen*, gravure encadrée sous verre, 23,2/54,5 cm au cadre, signée et datée Bodenehr 1725, I/2021/15/RL.

Nicolas Sanson (Abbeville, 1600-Paris, 1667), *Diocèse de l'Evêché de Liège...*, gravure encadrée sous verre, 62/71 cm au cadre, signée et datée Sanson 1657, I/2021/16/RL.



Fig. 8 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs,
fonds Roger Lemaire, I/2021/22/RL.
© Pierre-Yves Kairis.

Tobias Mayer, (Marbach am Neckar, 1723-Göttingen 1762), *Carte des Pays Bas catholiques où des X provinces de l'Allemagne inférieure, etc. : dessinée au juste selon les exactes observations astronomiques et opérations géométriques des Messur. Cassini, Snellius, Muschenbrok, etc, dressée par Sr. Tobias Maier, carte encadrée sous verre, 63/70 cm au cadre, Nuremberg (?)*, 1747, I/2021/17/RL.

Johannes Blaeu (Alkmaar 1596-1673) et Frederik de Wit (Gouda, 1630-Amsterdam, 1706), *Palatium episcopale Leodii*, eau-forte rehaussée, extraite de *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ Regiæ, ad præsentis temporis faciem expressum*, gravure encadrée sous verre, 61/71 cm au cadre, Amsterdam, 1649, I/2021/18/RL.

Louis Guichardin (Lodovico Guicciardini dit) (Florence, 1521-Anvers, 1589), *Liege*, gravure sur cuivre rehaussée encadrée sous verre, extraite de *Description de tout le Païs-Bas autrement dict de la Germanie inférieure ou Basse Allemagne*, publiée pour la première fois en 1567, 49/41 cm au cadre, Anvers, 1582, I/2021/19/RL.

Remacle Le Loup (Spa, 1694-Liège, 1746) et Johann August Corvinus (Leipzig, 1682-Augsbourg, 1738), *Vue perspective de la ville de Liège et ses environs prise de hauteur entre St Gilles et sur avroy*, burin d'après le dessin de Le Loup, 1737, publiée dans Pierre-Lambert de Saumery, *Delices du païs de Liege ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet éveché, principauté et ses limites*, 45/98 cm au cadre, Liège, 1738-1744, I/2021/20/RL.

Joseph Vuidar (Liège, 1858-1909), *Vue de la promenade d'Avroy à Liège en 1740*, huile sur toile, 50/92 cm, signée en bas à droite J. Vuidar, I/2021/21/RL (fig. 7).

Joseph Vuidar, *Vue de la Sauvenière vers l'église Saint-Jean et le Mont Saint-Martin à Liège*, huile sur toile, 48/92,5 cm, I/2021/22/RL (fig. 8).

À titre documentaire, l'IAL a reçu un petit plat en étain portant de faux poinçons. La pièce a été repérée et donnée par Luc Engen pour documentation dans le futur centre de recherches sur les arts du métal et la numismatique.

Plat ovale au bord chantourné, étain, 18/26 cm, faux poinçons de Bruxelles et de Liège, I/2021/3.

Enfin, une caisse d'archives ayant appartenu à feu Henri Fettweis (1929-2019), collaborateur scientifique aux Musées Curtius et d'Ansembourg en 1958, puis attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, a été donnée par un anonyme, I/2021/23.

PUBLICATIONS

Outre la parution du bulletin annuel, l'IAL et des pièces de ses collections ont fait l'objet de publications diverses.

Monique MERLAND, *Le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, ses missions, ses collections et ses publications*, dans *La lettre du patrimoine*, n° 63, 07-08-09 2021, p. 32-33.

Pierre-Yves KAIRIS, *Defrance avant Defrance : pour une reconsideration de sa première période liégeoise*, dans *Mélanges Jean-Patrick Duchesne, ART&FACT*, n° 38, 2019-2020, p. 57-62. L'auteur y attribue notamment le portrait de Charles-Nicolas d'Oultremont exécuté en 1763 et propriété de l'Institut (I/608) en dépôt au Grand Curtius.

Gaëtane WARZÉE, *Le portrait d'Eugénie Zeyen et le pastel dans l'œuvre d'Adrien de Witte*, dans *Mélanges Jean-Patrick Duchesne, ART&FACT*, n° 38, 2019-2020, p. 71-74. Depuis 2016, l'Institut est propriétaire dudit portrait (I/2016/3) resté jusqu'ici inédit.

Il faut signaler que ces mêmes mélanges proposent aussi des publications des membres du Bureau de l'Institut rendant hommage à celui qui en fit partie de 2010 à 2018. Ainsi Pierre Colman, Bruno Demoulin, Luc Engen et Daniel Jozic ont-ils respectivement contribué, dans des domaines qui leur sont chers, à saluer la carrière de leur collègue et ami, Jean-Patrick Duchesne (1957-2018).

EXPOSITION DE LA DONATION ROGER LEMAIRE

Maintes fois reportée au gré des disponibilités des salles du musée et surtout du confinement lié à la covid-19, l'exposition est désormais prévue du 10 juin au 22 août 2022. Elle donnera à voir la majeure partie des étains anciens aux poinçons de Liège et des principales productions wallonnes mais aussi des grands centres français, sans oublier, pour l'Hexagone, une trentaine de pièces Art Nouveau.

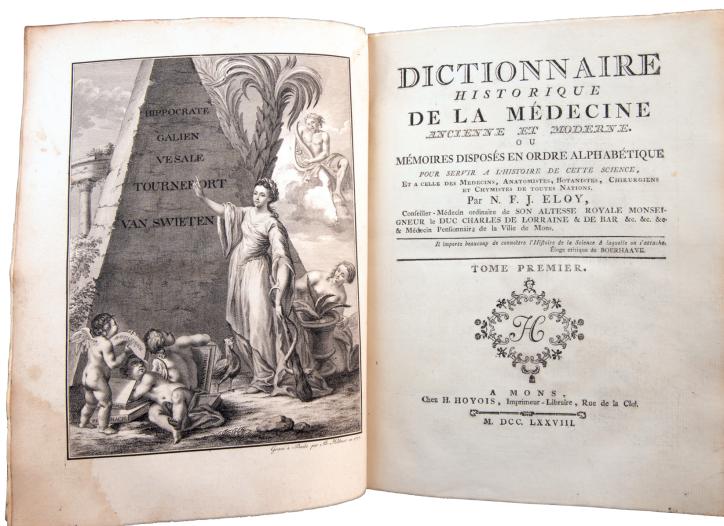


Fig. 9 – Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine, fonds Roger Lemaire, 1000710000738.
© Ville de Liège, photo Gérald Micheels.

De plus, un volet bibliophilique présentera les pièces majeures des ouvrages cédés par Roger Lemaire et conservés à la BUC (fig. 9). Le matériel archéologique issu du *vicus* de Vervoz sera lui aussi présenté de même qu'une sélection de gravures, de cartes encadrées et de deux huiles figurant Liège et la principauté. Les acquisitions récentes de l'IAL orientées par la collection du donateur viendront compléter l'ensemble.

MEMBRES D'HONNEUR

Arthur BODSON	Recteur honoraire de l'ULiège
Pierre COLMAN	admis le 27.02.1952
Pierre-Marie GASON	admis le 25.05.1962
Roger LEMAIRE	admis le 17.03.1967

MEMBRES EFFECTIFS

William ANCION	Julie BAWIN
Clemens M.M. BAYER	Roland BILLEN
Philippe BRAGARD	Carole CARPEAUX
Nicole CLOESEN	Florence CLOSE
Frédéric DE BARSY	Alexandre DE HEMRICOURT DE GRUNNE
Jean-Pierre DELVILLE	Bruno DEMOULIN
Flavio DI CAMPLI	Alain DIERKENS
Henry D'OTREPPE DE BOUVETTE	Bruno DUMONT
Luc ENGEN	Xavier FOLVILLE
Soo Yang GEUZAINNE	Pierre GILISSEN
Isabelle GILLES	Patrick HOFFSUMMER
Daniel JOZIC	Pierre-Yves KAIRIS
Jean-Louis KUPPER	Jean-Marc LÉOTARD
Julien MAQUET	Christine MARÉCHAL
Lucien MARTINOT	Bernard MÉLARD
Bruno MERCKX	Monique MERLAND
Thomas MORARD	Carmélia OPSOMER
Marcel OTTE	Pierre PAQUET
Jean-Louis POSTULA	Philippe RAXHON
Jean-Luc SCHÜTZ	Agostino SFERRAZZA
Axel SOMERS	David STRIVAY
Francis TOURNEUR	Jean-Jacques VAN ORMELINGEN
Pierre VELDEN	Isabelle VERHOEVEN
Eugène WARMENBOL	Gaëtane WARZÉE
Nathalie WEERTS	Alexis WILKIN

TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

<i>Président d'honneur</i>	LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
<i>Vice-présidents d'honneur</i>	LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE
	L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour l'année 2023

<i>Président</i>	Luc ENGEN
<i>Vice-président</i>	Pierre-Yves KAIRIS
<i>Secrétaire</i>	Christine MARÉCHAL
<i>Secrétaire adjointe</i>	Isabelle VERHOEVEN
<i>Trésorier</i>	Alexis WILKIN
<i>Trésorière adjointe</i>	Nathalie WEERTS
<i>Conservateur</i>	Gaëtane WARZÉE
<i>Conservateurs adjoints</i>	Frédéric DE BARSY Soo Yang GEUZAINÉ Jean-Luc SCHÜTZ Isabelle VERHOEVEN
<i>Bibliothécaire</i>	Monique MERLAND
<i>Bibliothécaire adjointe</i>	Nicole CLOESEN

Conseil

Julie BAWIN, Clemens M.M. BAYER, Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Jean-Marc LÉOTARD, Julien MAQUET, Bruno MERCKX, Pierre PAQUET, Jean-Louis POSTULA, Philippe RAXHON, Eugène WARMENBOL

Commission de vérification des collections

<i>Présidente</i>	Julie BAWIN
Bruno DEMOULIN, Luc ENGEN, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Marc LÉOTARD, Christine MARÉCHAL, Monique MERLAND, Gaëtane WARZÉE	

Commission des publications

<i>Directrice</i>	Monique MERLAND
Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Julien MAQUET, Isabelle VERHOEVEN, Gaëtane WARZÉE, Alexis WILKIN	

TABLE DES AUTEURS

BALAU Raymond, <i>Jean Rets (1910-1998) : tentative d'inventaire des projets et réalisations pour l'architecture et l'espace urbain</i>	263
BAUDRY Antoine, <i>Mathieu Franck (1806-1888), ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics à Liège et maître de carrières en Ourthe-Amblève</i>	253
COLMAN Pierre, <i>Examen sur nouveaux frais du célèbre dessin stavelotain daté de 1666 et du schéma qui en est inséparable</i>	61
JOZIC Daniel, <i>Dans l'entourage de Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège (1744-1763) : une étonnante galerie de portraits</i>	77
JOZIC Daniel, <i>La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763) (III)</i>	127
MARÉCHAL Christine, <i>Rapport du secrétaire pour l'année 2021</i>	305
RENARDY Christine, <i>L'exercice de la médecine au Moyen Âge en Wallonie et en Flandre : analyse de quelques mentions de physici et de chirurgici, mais aussi d'obstétrices</i>	5
TOURNEUR Francis, <i>De la Meuse à l'Arno : le marmo nero di Dinant in Paesi di Liegi au service de la gloire posthume des Médicis</i>	15
WARZÉE Gaëtane, <i>Rapport du conservateur pour l'année 2021</i>	307

TABLE DES MATIÈRES

<i>L'exercice de la médecine au Moyen Âge en Wallonie et en Flandre : analyse de quelques mentions de physici et de chirurgici, mais aussi d'obstétrices,</i> par Christine RENARDY	5
<i>De la Meuse à l'Arno : le marmo nero di Dinant in Paesi di Liegi au service de la gloire posthume des Médicis,</i> par Francis TOURNEUR	15
<i>Examen sur nouveaux frais du célèbre dessin stavelotain daté de 1666 et du schéma qui en est inséparable,</i> par Pierre COLMAN	61
<i>Dans l'entourage de Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège (1744-1763) : une étonnante galerie de portraits,</i> par Daniel JOZIC	77
<i>La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763) (III),</i> par Daniel JOZIC	127
<i>Mathieu Franck (1806-1888), ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics à Liège et maître de carrières en Ourthe-Amblève,</i> par Antoine BAUDRY	253
<i>Jean Rets (1910-1998) : tentative d'inventaire des projets et réalisations pour l'architecture et l'espace urbain,</i> par Raymond BALAU	263
<i>Rapport du secrétaire pour l'année 2021,</i> par Christine MARÉCHAL	305
<i>Rapport du conservateur pour l'année 2021,</i> par Gaëtane WARZÉE	307

